This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

D 1,007,498

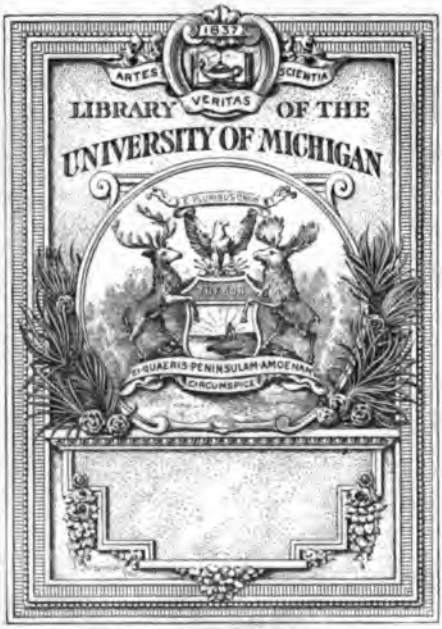
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

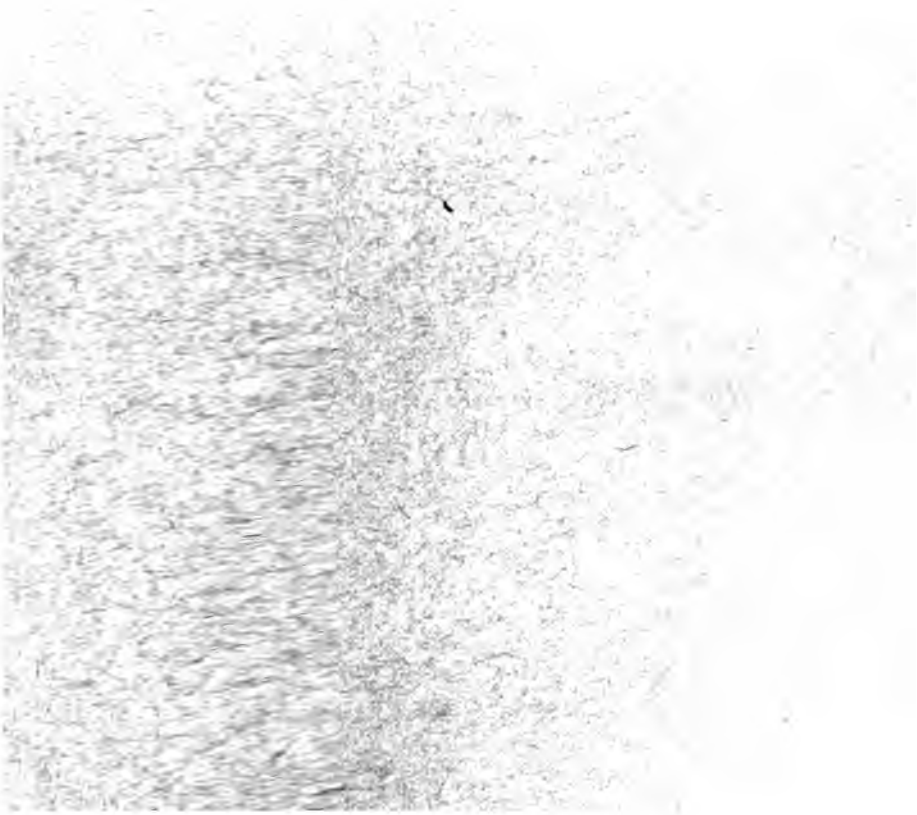

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE RENDU

Fondé en 1842

PAR M. CH. VERGÉ

SOUS LA DIRECTION DE M. MIGNET

et continué

PAR MM. HENRY VERGÉ ET P. DE BOUTAREL

SOUS LA DIRECTION

DE M. GEORGES PICOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

68e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME SOIXANTE-NEUVIÈME (CLXIXe DE LA COLLECTION)

1908 — PREMIER SEMESTRE

PARIS

ALPHONSE PICARD & FILS

Libraires des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes

Éditeurs des Comptes Rendus

de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

82, RUE BONAPARTE, 82

1908

Y A-T-IL UN DROIT DE GRÈVE?

DISCUSSION

Y a-t-il un droit de grève? — Dans les grèves il importe de ne pas confondre deux choses, la grève et les désordres qui peuvent l'accompagner.

1° La grève proprement dite est la suite, non pas nécessaire, mais ordinaire de la coalition, laquelle consiste dans l'entente de plusieurs employés pour adresser de concert une demande à leur employeur (1). Elle consiste dans la cessation simultanée du travail par les employés (employés ou ouvriers) coalisés en vue d'obtenir satisfaction à leur demande, généralement une demande relative à un changement dans les conditions du contrat de travail, soit une augmentation de salaire, soit une modification du règlement d'atelier, ou à une question de personnes (2). La grève procède du principe de la liberté individuelle; elle est en France, comme la coalition, un acte licite depuis la loi du 25 mai 1864. Nous examine-

(1) « La grève est sans doute un effet possible de la coalition, mais elle n'est pas la coalition », avait dit M. Ollivier dans son rapport en 1864.

(2) M. Esmein pense que la coalition et par suite la grève en vue des questions de salaires (hausse ou baisse) est un acte licite, conforme à la loi de 1864, mais que la grève en vue du renvoi d'une personne est une atteinte à la liberté d'autrui et peut donner lieu à une demande de dommages-intérêts. Cette distinction est juridique, mais dans la pratique les ouvriers ne la respectent pas.

rons plus loin comment l'exercice de cette liberté doit être limité par la liberté d'autrui.

Depuis qu'il n'y a plus dans le Code pénal de délit de coalition, ce fait est libre comme tant d'autres faits de la vie journalière; nous devons ajouter que contester la faculté de faire grève, comme des patrons le font encore, est un anachronisme. Ni les institutions politiques de la France, ni l'état général des mœurs économiques du monde civilisé ne permettraient de relever la barrière qu'a fait tomber la loi de 1864.

Y a t-il un droit de grève? A notre avis il n'y a en réalité ni droit de coalition ni de droit de grève; ce droit n'est inscrit dans aucune loi, non plus que le droit de travailler et de contracter (1). Il y a simplement un fait. Il serait abusif de prétendre qu'il existe un droit spécial parce que des ouvriers, en se mettant soudainement en grève, n'observent pas le délai-congé et ne sont pas cependant poursuivis pour cette infraction à la règle de leur métier, tandis que les patrons qui renverraient soudainement des ouvriers sans tenir compte de ce délai seraient passibles de dommages-intérêts. La différence existe en effet dans la pratique; c'est déjà trop et il serait injuste de consacrer par un texte législatif ou par la jurisprudence une telle inégalité de traitement. La Cour de cassation a jugé qu'en certain cas l'ouvrier gréviste pouvait être condamné à des dommages-intérêts.

2° Si le fait de se coaliser pacifiquement n'est plus un délit depuis la loi de 1864, le fait d'user de menaces et de violences reste un délit (art. 414 du Code pénal). Le fait d'user d'amendes, de proscriptions et interdictions était resté aussi un délit jusqu'à l'abolition de l'article 416

(1) La doctrine qu'il n'existe pas de droit de grève a été soutenue depuis longtemps dans la *Dépêche* (de Toulouse) et particulièrement par M. Bouloc, ancien bâtonnier du barreau de Rodez. La doctrine opposée est soutenue aussi par de savants jurisconsultes.

du Code pénal par la loi de 1864. Cette abolition était peut-être logique, étant donné que le syndicat est un organe d'action et de résistance collective qui a besoin d'armes pour attaquer ses adversaires, et de sanction pour maintenir la discipline dans ses rangs; mais cette définition même montre que la suppression de la barrière légale de l'article 416 a ouvert le champ à des actes qui peuvent facilement se confondre avec des violences.

Contre les patrons une des armes principales est la mise à l'index des établissements qui n'acceptent pas les conditions posées par les grévistes : l'index est la défense aux ouvriers de travailler dans ces établissements. Suivant une tactique habile les syndicats procèdent par mises à l'index successives, laissant la menace suspendue sur tous les patrons et prélevant sur le salaire des ouvriers qui continuent à travailler dans les autres ateliers l'argent nécessaire pour nourrir les chômeurs et pour prolonger indéfiniment une guerre partielle. Jusqu'à quel point cette mise à l'index est-elle licite et n'y a-t-il pas des cas où l'article 1382 donne pour l'entrepreneur ouverture à une action civile en dommages-intérêts?

Que les grévistes syndiqués s'abstiennent, par une décision commune, de travailler dans un ou dans tous les ateliers, c'est un acte légitime de liberté individuelle. Mais quand ils empêchent les non-syndiqués de continuer leur travail dans ces établissements ou d'y prendre du travail, il y a évidemment violation de la liberté.

Que les syndicats boycottent tel commerçant, c'est-à-dire interdisent à leurs propres membres d'acheter chez lui parce qu'il ne s'associe pas à leurs revendications, c'est, croyons-nous, un droit qu'on ne peut leur dénier. Mais ce qu'on ne saurait leur concéder, c'est qu'ils mettent obstacle à ce que d'autres acheteurs fréquentent son magasin, qu'ils dénigrent son commerce par une publicité outrageante, ou qu'ils attentent à la liberté d'au-

trui en menaçant ceux qui entreraient en relation avec les patrons qu'ils ont quitté.

Que les syndicats condamnent à l'amende, sans toutefois qu'il leur soit accordé de voie de droit pour se faire payer) ou qu'ils excluent de leur corps les « renégats », c'est-à-dire les syndiqués qui reprennent le travail contrairement à la décision commune, c'est leur droit. Mais poursuivre leur exclusion de tout atelier, en les privant ainsi de leurs moyens d'existence, c'est commettre un acte d'oppression qui justifie une application de l'article 1382 du Code civil; ainsi l'a jugé la Cour de cassation dans l'affaire Joost, tisseur à Bourguin. « L'usage du droit, a dit dans ses conclusions le procureur général Roujat, cesse d'être licite et engendre une action en dommages-intérêts lorsqu'il a pour unique mobile de nuire à autrui. » Ce n'est pas le seul jugement rendu dans ce sens. Par exemple, la Cour de Paris a condamné la chambre syndicale des ouvriers fondeurs de la Seine qui, dans son journal *La fonderie,* publiait sous la rubrique « Pilori » le nom des ouvriers mis à l'index. Contre cette jurisprudence les syndicats ont protesté, déclarant qu'elle a pour résultat d'énerver leur autorité.

Quelle action l'exercice de la grève autorise-t-il relativement aux ouvriers qui y ont adhéré et relativement à ceux qui n'y adhèrent pas? Ce sont des questions fort débattues aujourd'hui, dont la solution nous paraît devoir être toujours dominée par le principe de la liberté individuelle, du respect de la propriété, de l'exécution des engagements, mais au sujet desquelles il n'est pas toujours facile de tracer la limite du *fas et nefas.* L'article 7 de la loi sur les syndicats reconnaît à tout syndiqué le droit de se retirer quand il lui plaît : la liberté personnelle est donc légalement reconnue. Mais jusqu'à quel point ses cogrévistes peuvent-ils le retenir au moyen d'amendes, de proscriptions, de procédés d'intimidation?

Ce qui est certain, c'est que « la conduite » faite aux renégats à travers les rues et presque toujours accompagnée de coups et de manœuvres humiliantes est un odieux abus de la force brutale des masses. L'abus n'est pas douteux dans le dernier cas que nous venons de citer; il est punissable.

3° L'émeute, ou tout au moins le désordre public qui accompagne certaines grèves est, comme la violence exercée contre une personne, contraire à la liberté individuelle et aussi à l'ordre public, et est toujours condamnable. Ce désordre se manifeste par des violences à l'égard des personnes, patrons, ouvriers, agents du gouvernement, par des atteintes à la propriété, par des mouvements tumultuaires dans la rue.

Les grands désordres de ce genre sont le résultat d'une surexcitation des passions antagonistes fomentées et exploitées par des meneurs, qui considèrent « l'action directe » comme le moyen de ruiner la société capitaliste ou de la forcer à se soumettre aux prétentions syndicalistes. Ces passions, avant d'éclater, ont d'ordinaire été couvées longtemps; les prédications socialistes les font naître et les nourrissent, en persuadant aux ouvriers qu'ils sont victimes d'une exploitation oppressive et qu'ils ne reçoivent pas leur dû.

Le plus souvent, dans les grandes usines isolées, il y a un abîme moral entre la masse des salariés qui vivent chichement et les chefs de l'établissement qui mènent une large, voire même une somptueuse existence. Les deux extrêmes se trouvent rapprochés de fait sans qu'il y ait entre eux de couche intermédiaire ni de communication personnelle, même là où existent des institutions de patronage. Le spectacle continu du luxe irrite la pauvreté à laquelle on persuade facilement que ce luxe est payé avec le prix du pain dérobé à l'ouvrier. De là, non seulement des ateliers envahis, des métiers brisés, mais des de-

meures privées saccagées, incendiées, même des meurtres commis. Au mois d'avril 1906, il n'y avait même pas eu de grève ni de différend relatif au salaire et au règlement d'atelier dans la fabrique de serrurerie de Fressenneville, lorsque, sur un mot d'ordre parti du syndicat des serruriers après le refus du patron de réadmettre un employé congédié, l'atelier est tout à coup déserté et des centaines d'ouvriers, auxquels étaient venus se mêler quelques anarchistes soufflant la haine et la destruction, envahissent non l'usine, mais la maison du patron, y saccagent tout avec furie; puis, quelques heures après, quand ils voient une petite troupe arriver pour rétablir l'ordre, ils achèvent leur œuvre en incendiant l'immeuble. Cet acte de sauvagerie, accompli soudainement par une population qui semblait jusque-là placide, évoque le souvenir de la Jacquerie du XIVe siècle et montre, par un triste exemple, quelle fermentation anti-sociale se répand dans certaines couches de la population.

La plupart des grèves que nous avons citées ont entraîné quelque désordre : ce sont celles qui ont une histoire parce qu'elles ont ému l'opinion publique. Le désordre vicie et compromet l'exercice de la coalition dont on est porté à le rendre responsable. Il est juste de répéter qu'il est l'exception; par année nous avons mentionné quelques cas; or, il s'est produit cinq cents à mille cas chaque année depuis 1899.

4° Que la coalition soit peu goûtée des entrepreneurs, c'est naturel, puisque c'est une force qui se dresse contre leur autorité; mais ce n'est pas une raison suffisante pour la condamner. Ce qui doit préoccuper un économiste désintéressé et un homme d'État, c'est la progression du nombre des grèves, qui devient une cause d'insécurité pour l'industrie; ce sont certains moyens employés, tels que la mise à l'index successive des établissements qui opprime les patrons ou qui les force à s'armer en guerre,

opposant coalition à coalition; ce sont les menaces et les brimades par lesquelles les grévistes s'efforcent d'entraîner ou de retenir les camarades réfractaires; c'est la grève sympathique qui suspend le travail dans des ateliers où il n'existe pas de conflit entre salariants et salariés; c'est la menace de grève générale qui, si elle est impraticable, n'est pas moins troublante (1). Si tous les actes de ces diverses espèces ne sont pas nécessairement condamnables, ils sont tous inquiétants.

Parmi les grandes grèves dont nous avons parlé, beaucoup sont autant et parfois même plus politiques qu'économiques. Inspirées par les théories du socialisme, surtout du socialisme révolutionnaire, elles se proposent pour objet principal de troubler l'ordre social qu'elles accusent d'être fondé sur le capitalisme et sur l'exploitation de l'ouvrier et d'en rendre le fonctionnement impossible, afin de rendre la transformation nécessaire. La fin d'un pareil système serait la suppression du patronat, et, comme le patronat ne disparaîtra pas (ou du moins comme on ne peut concevoir aujourd'hui comment il disparaîtrait), l'agitation par ce genre de grève semble interminable. Le malaise de l'industrie le serait donc aussi.

Il est des cas où la situation se trouve aggravée par la politique. Ainsi, dans les communes où la classe ouvrière est très nombreuse, l'administration peut être socialiste, avec un conseil municipal et un maire de cette classe. Favorable aux grévistes, une telle administration hésite à désavouer ses partisans et surtout à sévir contre eux. Tantôt le conseil vote des subsides, sous prétexte de secours aux familles sans travail. Le ministère a plusieurs fois refusé sa sanction à des votes de cette espèce; mais d'autres fois il a eu la faiblesse de permettre cet emploi abusif

(1) La Russie a fourni en 1905 un triste exemple des résultats que peut produire une grève révolutionnaire, même sans être tout à fait générale, quand l'autorité n'a plus la force de maintenir l'ordre.

des fonds publics. Tantôt le maire tolère les désordres, même des destructions de propriété et des attentats contre les personnes : nous en avons cité des exemples (1). Cette tendance qui transforme la grève professionnelle en instrument révolutionnaire est incontestablement condamnable. N'est-il pas à craindre que les communes ainsi administrées — et il est à prévoir que le nombre en augmentera — ne voient quelque jour se réduire leur activité industrielle?

N'est-il pas arrivé même que le gouvernement, cédant à la sollicitation des partis extrêmes, se soit montré timide ou hésitant devant des grèves tumultueuses et se soit exposé ainsi à endosser une partie de la responsabilité du désordre ? Le gouvernement fait exécuter les lois, lesquelles ont un caractère général, mais il ne doit en principe ni être pour les salariants ni pour les salariés dans le règlement des conditions du travail qu'il n'est pas apte à juger. C'est affaire d'ordre privé, et, sous ce rapport, on peut discuter l'opportunité des arbitrages déférés à des ministres. Mais il est et il doit être toujours pour l'ordre qu'il est chargé d'assurer au pays et pour la liberté individuelle qu'il doit

(1) Voici, à titre d'exemple, l'annonce d'un journal fondé en 1905, journal syndicaliste révolutionnaire, l'*Avant-Garde*. La déclaration de principes que publie le premier numéro de l'*Avant-Garde*, et qui est signée de tous ses rédacteurs et collaborateurs, dénonce les « déviations » bourgeoises représentées par les syndicats jaunes et par les créations législatives, comme les conseils du travail et l'arbitrage, créations ayant pour objet de supprimer en fait la grève et le syndicat. Afin de « démasquer ces embûches, de combattre ceux qui, voire même au nom du socialisme, contribuent à les édifier », l'*Avant-Garde* convie tous les éléments révolutionnaires à se joindre au mouvement syndical, « qui affirme sa volonté de destruction et de transformation complète du système capitaliste par la conception de la grève ». — *Temps* du 2 mai 1905. — M. Vaillant disait à la Chambre des députés (3 novembre 1905) : « La classe ouvrière sait que ces grèves partielles sont les préliminaires de ces grèves de plus en plus généralisées qui, avec l'action socialiste organisée, donneront l'assaut à la classe capitaliste. »

faire respecter. Waldeck-Rousseau disait avec raison que le droit d'un ouvrier qui veut travailler est aussi sacré que celui de tout atelier qui veut cesser le travail. M. Clémenceau, ministre de l'Intérieur, disait de même (16 juin 1906) à propos des ouvriers qui remplaçaient des grévistes : « J'estime que tout homme qui a besoin de travailler et qui trouve du travail a le droit de travailler. »

Le gouvernement n'est pas responsable des jugements des tribunaux sur lesquels il ne doit pas exercer d'action. Mais il en exerce une sur les parquets et il peut leur recommander l'égalité dans la poursuite des contraventions et des délits.

Les fauteurs de désordre prennent trop de confiance dans l'impunité, soit à cause de la mollesse de la répression, soit à cause des grâces très nombreuses qui suivent de près les condamnations, soit à cause d'amnisties fréquentes qui effacent tout le passé des grèves, même pour des crimes.

La police des grèves est sans doute très difficile à faire; mais, tout en recommandant à la troupe beaucoup de patience, il ne faut pas rendre son rôle trop difficile, non plus que celui de l'administration judiciaire, par des complaisances qui sont prises pour des encouragements.

Telle n'est pas l'opinion de la fraction la plus radicale du socialisme. « Nous protestons, disait M. Vaillant à la Chambre des députés (3 novembre 1905), contre l'envoi de troupes, en attendant que nous l'empêchions, aux lieux de grève et contre toute intervention gouvernementale... Je dépose un ordre du jour de blâme au gouvernement, dont le sens signifie et dont le vote signifierait que, jamais plus, ces troupes de la police ne seront envoyées sur les champs de grève pour le patronat contre la classe ouvrière. » Mais qu'est-ce alors que la vie sociale si un chef d'industrie peut être systématiquement livré sans défense à la colère de centaines d'ouvriers?

Le contrat de travail devant la grève. — Existe-t-il un droit de grève et la grève rompt-elle le contrat de travail? Deux questions qui sont débattues entre jurisconsultes. Nous avons parlé de la première. Il est nécessaire de dire quelques mots de la seconde.

Des jurisconsultes (1) — c'est aussi la thèse soutenue par le parti socialiste — voient dans la grève une simple suspension du travail qui laisse subsister le lien contractuel formé entre l'employeur et ses employés, l'objectif des grévistes étant non de rompre, mais simplement d'améliorer le pacte qui les lie. Ils cherchent des exemples de cas analogues dans le droit de rétention du vendeur, dans les prestations successives dont l'inexécution partielle n'entraîne pas de plein droit l'extinction. L'analogie n'est pas évidente. Ils ajoutent que le principe de suspension atténue la crise et facilite la reprise du travail. M. Jaurès subordonne la question juridique à son désir de transformation sociale quand il écrit dans *l'Humanité* que « dire que la grève constitue la rupture du contrat, c'est nier la grève, c'est aller contre tout l'effort libéral des juristes qui ont compris les nécessités du mouvement moderne ».

Jusqu'à présent la majorité des juristes paraissent se tenir à une interprétation qui semble plus simple et plus logique et que voici : des ouvriers, qui sont liés par un contrat de travail, écrit ou non, stipulant un certain salaire, un certain nombre d'heures de travail, etc., dans un

(1) Voir, par exemple, M. HAMELET, *La grève devant la loi et les tribunaux*, p. 455. M. Esmein est d'avis que la grève n'est pas une rupture dans la grande industrie, parce que l'ouvrier a été embauché aux conditions imposées par le règlement de l'établissement sans avoir fait de contrat personnel et librement débattu avec le patron parce que le patron pourra faire modifier ensuite les conditions sans consulter l'ouvrier. Sans doute; mais c'est le cas d'un acheteur dans un magasin à prix fixe. D'ailleurs si le patron modifie les conditions, c'est en réalité une fin de l'ancien contrat et l'offre d'un nouveau contrat.

atelier où l'usage est de ne mettre fin à ce contrat qu'en le dénonçant huit ou quinze jours à l'avance, rompent ce contrat quand, d'un jour à l'autre, ils cessent délibérément de l'exécuter sans attendre le délai-congé et déclarent qu'ils ne reprendront le travail que dans d'autres conditions (1), c'est-à-dire avec un contrat nouveau. Loin d'être un droit dans ce cas, la grève serait logiquement la violation d'un engagement (2).

Il y a d'ailleurs lieu de distinguer les cas. Si, du jour au lendemain, le patron réduisait les salaires ou appliquait un règlement nouveau, sans avoir prévenu d'avance son personnel, conformément au délai-congé, et si les ouvriers se mettaient ensuite en grève pour protester contre ce changement, c'est le patron qui aurait rompu le contrat. Ainsi l'a pensé le législateur quand il a rédigé ainsi l'article 51 du projet de loi sur le contrat du travail : « Les modifications apportées au contrat individuel de travail pendant son exécution par un règlement d'atelier qui n'aurait pas été accepté expressément par les employés, ou appliqué sans protestation de leur part pendant une durée égale à celle du délai-congé sont, pour les employés, une cause légitime de rupture. »

Mais, si les ouvriers, sans observer le délai-congé, quittent l'atelier parce qu'ils veulent changer les termes

(1) L'article 1134 du Code civil dit : « Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites. Elles ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel. Elles doivent être exécutées de bonne foi. » Il est vrai que l'article 1780 dit : « Le louage de services, fait sans détermination de durée, peut toujours cesser par la volonté de l'une des parties contractantes. » Mais l'usage, qui fait loi, a en général déterminé la durée. L'article 1780 ajoute même : « La résiliation du contrat par la volonté d'un seul des contractants peut donner lieu à des dommages-intérêts. »

(2) La Cour de Toulouse dans le procès Rességuier (1887) dit : « Attendu qu'en quittant avec ensemble l'usine, les ouvriers ont rompu le contrat de travail qu'ils avaient accepté; que c'était leur droit... »

du contrat, ce sont eux qui prennent la responsabilité de la rupture? Ils ne renouvelleraient pas ce contrat, mais on ne pourrait pas dire qu'ils le rompent s'ils avaient prévenu le patron huit ou quinze jours d'avance selon l'usage observé pour le délai-congé. Dans les métiers où l'usage a supprimé ce délai, comme les tisserands de laine à Roubaix, les serruriers à Paris ou comme les automobilistes qui ont adopté le délai d'une heure, la grève est une fin de contrat et non une rupture; en tout cas, elle n'est pas simplement une suspension (1).

Quand un ouvrier s'absente pour cause de maladie, le contrat n'est pas rompu. « Je n'ai pas pu travailler », dit-il. Mais l'ouvrier qui se met en grève dit : « Je ne veux pas travailler »; il rompt le contrat qui avait précisément pour objet le travail qu'il ne veut plus faire dans les conditions antérieurement acceptées par lui.

Quelle que soit la durée de la grève, longue ou courte, le contrat peut se reformer d'un consentement mutuel dans les mêmes conditions ou dans des conditions autres; mais c'est un nouveau contrat. Il n'en serait pas de même si les ouviers d'un atelier se coalisaient pour présenter ensemble une demande de conditions nouvelles, tout en continuant à travailler; il est évident que, dans ce cas, il n'y aurait pas rupture du contrat, puisqu'il n'y aurait pas abandon prématuré du travail.

La grève cesse. Tel ouvrier ne rentre pas parce qu'il n'a pas obtenu ce qu'il demandait : il est dans son droit. Tel patron ne reprend pas les ouvriers qu'il croit insuffisants avec les nouvelles conditions du contrat ou dont il redoute l'indiscipline : il est dans son droit. Le patron et

(1) Avant la loi de 1864 la jurisprudence n'admettait pas la légitimité de la grève par coalition, même quand le délai-congé avait été observé. Un arrêt de la Cour de cassation du 24 février 1859 a condamné des ouvriers papetiers, quoiqu'ils n'eussent quitté les ateliers qu'après avoir donné congé à l'avance à leurs patrons en se conformant aux lois.

l'ouvrier ne se doivent rien s'ils ont rempli leurs engagements antérieurs.

Dans le lock-out il y a ausi des distinctions à faire. Si une coalition de patrons prenait l'initiative de le déclarer sans observer le délai-congé, les patrons encourraient la responsabilité d'une rupture illégale du contrat; ce cas ne s'est peut-être pas présenté. Si le lock-out n'est qu'une réponse à une grève organisée ou préméditée en vue de désarmer les patrons les uns après les autres, ce ne sont pas eux qui rompent le contrat; ils sont attaqués en détail, ils se défendent en bloc.

La Cour de cassation a eu à se prononcer sur la question. Par arrêt du 18 mars 1902 elle a jugé qu'un chef d'établissement avait droit de réclamer des dommages-intérêts d'un ouvrier qui, se mettant ainsi en grève, avait abandonné l'atelier sans prévenir huit jours d'avance (1). Cet arrêt a beaucoup ému le parti socialiste (2) et a amené le Conseil supérieur du travail à préparer un projet de loi sur le délai-congé basé sur ce considérant « que la grève n'est qu'une suspension du contrat de travail et non une

(1) Il s'agissait d'un ouvrier serrurier de Montbéliard qui, n'ayant pas été réembauché après une grève (juin 1901), avait assigné son patron en dommages-intérêts, et que le patron à son tour avait assigné comme lui ayant porté préjudice par la rupture du contrat. Le tribunal de première instance, la Cour d'appel et la Cour de cassation donnèrent gain de cause au patron : « La grève laisse les parties dans le lien d'engagement qu'elles avaient promis d'observer », c'est-à-dire dans l'obligation d'observer le délai-congé. Le ministre du Commerce avait émis la même doctrine dans une circulaire du 23 janvier : « Collective ou individuelle, la rupture du contrat de louage est soumise aux mêmes règles; elle peut donner lieu à indemnités si les délais habituels n'ont pas été respectés. » Il est vrai qu'une circulaire postérieure (23 octobre 1902) du garde des sceaux s'appuie sur une doctrine différente.

(2) *La Petite République* (12 août 1902) déclara que les organisations ouvrières protestaient contre les meneurs de la magistrature qui, par des considérants et des attendus, tentent de réduire le droit de coalition au gré des possédants.

rupture » (1). En effet, l'article 56 du projet de loi du 2 juillet 1906 sur le contrat de travail porte : « La grève est, sauf manifestation contraire de la volonté de l'une ou de l'autre partie, une suspension du contrat de travail. Le refus de l'une des deux parties de recourir à la procédure de conciliation ou à l'arbitrage dans les formes instituées par les lois spéciales sera considéré comme une rupture du contrat du fait de cette partie. » Cet article aurait des conséquences iniques. Il n'y a pas — nous venons de le dire — suspension de travail quand une maladie ou le service militaire retiennent pendant un temps l'ouvrier hors de l'atelier; il y a suspension de travail quand l'atelier est en réparation ou chôme faute de commande; en effet, les conditions du contrat ne sont pas changées; elles seront observées quand le travail reprendra. Il n'en est pas de même en cas de grève, puisque les ouvriers déclarent par là refuser de travailler aux conditions en vigueur.

C'est dans le but d'innocenter la grève, laquelle n'a pas besoin d'être innocentée puisqu'elle n'est plus un délit, que le projet de loi la qualifie de « suspension du travail ». Mais le projet ajoute qu'elle peut amener, si les parties ne s'accordent pas, une « rupture du contrat », laquelle donnerait ouverture à des dommages-intérêts. Or, la statistique nous apprend que les demandes en conciliation et en arbitrage proviennent le plus souvent des ouvriers, lesquels ont chance de gagner et ne peuvent rien perdre, puisque le pire pour eux serait qu'aucune de leurs réclamations ne fût admise, et qu'elles proviennent rarement des patrons qui sont peu disposés à laisser un tiers leur imposer une aggravation de frais généraux ou une constitution de leur personnel. Et cependant, d'après le texte

(1) Sans insister sur ce point de jurisprudence, nous dirons que l'interprétation, dans un sens ou dans un autre, a des conséquences autres que celle de l'indemnité pour dommage, par exemple pour le règlement des jours de travail en cas d'accident.

du projet, c'est le patron qui serait réputé avoir rompu le contrat, tandis qu'il ne veut qu'une chose, le maintien de ce contrat ! Il y aurait iniquité flagrante.

Grève et lock-out peuvent, dans certains cas, donner lieu à une action civile en dommages-intérêts, la première au bénéfice du patron, le second au bénéfice de l'ouvrier (1). Mais la possibilité du recouvrement dans le premier cas est très problématique, même lorsque le condamné est un syndicat et non un ouvrier isolé ; sur ce point encore il n'y a pas en fait égalité.

Le respect du droit dans l'exercice de la grève nous paraît d'ailleurs être aujourd'hui en France une question de jurisprudence et de police plus que de législation. La jurisprudence n'est pas encore complètement établie et elle est parfois très difficile à fixer dans l'espèce. Il se produit, en cette matière comme en d'autres, des courants d'opinion dont l'influence se fait sentir sur les tribunaux et même, dans certaines circonstances, des pressions morales du dehors auxquels le juge et surtout le jury doivent avoir assez de fermeté de doctrine pour ne pas céder. Peut-on l'espérer du jury ?

E. LEVASSEUR.

M. Esmein. — Pour répondre à l'invitation qui m'est adressée par M. Levasseur je dirai quelques mots sur cette question de grèves. Je tiens à déclarer tout d'abord que je suis absolument partisan de la liberté du travail et opposé à toute violence ou intimidation.

La première question qui se pose est de savoir s'il y a un droit de grève.

Depuis 1864 la coalition est devenue un fait licite. Elle ne l'est cependant que lorsqu'elle a pour but la cessation

(1) Voir les articles 1142 et suivants du Code civil.

du travail en vue de faire hausser le taux du salaire. Elle ne l'est plus lorsqu'elle est dirigée contre le droit individuel d'autres personnes, qu'il s'agisse du droit individuel du patron ou du droit individuel de l'ouvrier. La coalition et la grève ne sont plus des faits licites quand elles ont pour but le renvoi de tel contremaître ou de tel ouvrier, la loi de 1864 n'a pas prévu cet emploi de la grève. Mais comme elle a abrogé les articles du Code pénal qui punissaient la coalition simple, aucune peine ne peut alors être prononcée; les tribunaux peuvent seulement allouer des dommages et intérêts au citoyen dont le droit individuel a été violé par les grévistes. Dans une autre théorie, qu'a professée M. l'avocat général Roujat, on dit qu'il existe un droit de grève spécifique; mais que la grève cesse d'être un droit quand elle devient abusive. C'est la thèse de *l'abus du droit*.

La question de savoir si la grève rompt le contrat de travail est plus difficile. La formule, d'ailleurs, n'est pas bonne. Il y a en réalité deux questions distinctes : 1° par le seul fait qu'un ouvrier se met en grève, le contrat de travail qui existait entre lui et son patron prend-il fin de plein droit et par le fait de l'ouvrier? 2° lorsque l'ouvrier se met en grève, le patron peut-il exiger néanmoins de lui l'exécution du contrat de travail, si celui-ci subsiste encore?

Un certain nombre d'auteurs estiment que la grève ne rompt pas le contrat de travail, qui subsiste malgré la grève tant qu'il n'a pas été dénoncé par le patron ou par l'ouvrier.

Dans la grande industrie, on ne peut assimiler le contrat de travail aux contrats qui se forment entre des particuliers isolés qui se connaissent, se voient et débattent les conditions du contrat; on ne peut l'assimiler au louage de services des domestiques, par exemple.

Dans la grande industrie un ouvrier entre dans une

usine sans débattre le contrat, le plus souvent sans avoir jamais vu le patron. Il ne débat pas son prix, il accepte les conditions faites par le règlement de l'usine. Mais ce règlement ne fixe pas un salaire immuable; celui-ci au contraire peut monter ou baisser selon les conditions du marché général. L'ouvrier accepte toutes ces chances bonnes ou mauvaises. Dira-t-on qu'à chaque variation du salaire, l'ouvrier acceptant ces variations et continuant son travail, il y aura un *nouveau contrat?* Ce serait, à nos yeux, une analyse juridique inexacte. Le contrat dure, toujours le même, malgré les fluctuations du salaire, tant qu'il n'a pas été dénoncé par l'ouvrier ou par le patron.

Maintenant si l'ouvrier se met en grève, usant du seul moyen qu'il a d'influer sur le taux du salaire, dénonce-t-il le contrat? En aucune façon. Il manifeste au contraire très clairement sa volonté de continuer de travailler à l'usine, tout en demandant une augmentation de salaire. Sans doute momentanément il n'exécute pas le contrat; mais il n'a pas l'intention de le dénoncer, de le rompre. Il veut s'y tenir.

Les choses étant ainsi, le patron a-t-il le droit, tant que la grève est pendante, de réclamer l'exécution du contrat? Si la grève est légitime, cela paraît douteux. Mais il peut certainement le dénoncer lui-même, même, croyons-nous, sans observer les délais d'usage. Il peut même engager d'autres ouvriers : car les grévistes n'ont pas le droit de l'empêcher de faire fonctionner son industrie, ce qui est un droit individuel.

M. Paul Leroy-Beaulieu. — Je suis partisan de la liberté de coalition, de la liberté d'association, de la liberté de réunion comme de toute liberté, mais la liberté doit respecter le droit d'autrui.

Au point de vue des grèves nous vivons dans un ordre tout à fait anarchique. Il n'y a pas de droit spécial de

grève et, à mon sens, il ne doit pas y en avoir; mais il y a le droit commun. La faculté de faire grève repose sur ce principe que ce qui est permis à un ouvrier est permis à dix, cent, etc... Mais dans quelles conditions?

Il y a des obligations qui, pour les ouvriers et les patrons, doivent être réciproques.

On doit observer les délais de congé. Il y a là une question de droit et d'équité, la cessation du travail ne peut pas avoir lieu d'une façon inopinée. Un patron ne pourrait pas fermer son usine sans dénonciation préalable. Il serait condamné et mériterait de l'être. Des ouvriers ne peuvent pas, non plus, rompre arbitrairement ou suspendre, prétendent-ils, le contrat de travail; ils sont tenus de respecter les délais d'usage dans la profession.

Si la question était posée devant l'opinion publique elle se prononcerait, je crois, en faveur de cette théorie. Mais quand même elle ne le ferait pas, cela ne changerait rien à l'équité et au droit.

A plus forte raison, cette faculté de suspendre arbitrairement et collectivement le travail ne peut-elle exister pour les agents des administrations publiques, qui sont entrés sciemment dans une profession dont ils connaissaient très bien tous les règlements et toutes les étapes et qui, en outre, jouissent de nombreux privilèges de fait.

Les grèves des agents des administrations publiques ramènent à une situation barbare.

On a cité ce cas humoristique d'un bourgeois à Paris qui, monté dans un ascenseur, était resté entre deux étages et y est resté pendant une quinzaine d'heures. On pourrait citer une foule de cas moins piquants, sans doute, mais aussi choquants.

On ne peut laisser soudain un grand service public en plan. C'est de la pure anarchie. Il faut observer les conditions de congédiement; cela gênera évidemment la grève, mais ce sera conforme aux principes et à l'équité.

Il n'y a pas lieu de constituer de privilège.

La question de savoir si la grève supprime le contrat de travail ou si elle le suspend seulement n'a pas grand intérêt, ce qu'il y a de certain c'est que, faite sans avis préalable, comme aujourd'hui en général, elle viole, non seulement un contrat économique, mais tous les liens sociaux.

M. Levasseur. — On devrait évidemment observer les délais de congédiement, mais les patrons n'accepteraient pas cette solution à cause du sabotage.

M. Beauregard. — Si je me permets de prendre la parole, la faute en est à notre secrétaire perpétuel qui m'a demandé d'exprimer mon opinion. Je ne pouvais me dérober à cette invitation.

La double question qui a été traitée ici a été l'objet d'un concours dont j'ai été le rapporteur. En cette qualité, je me suis gardé de donner mes idées personnelles, mais la question venant directement devant vous je ne peux pas garder le silence.

Par sa communication, M. Levasseur a posé deux questions :

1° La grève constitue-t-elle un droit?

2° Quel effet produit-elle sur le contrat de travail?

Pour moi la grève est un droit. On a dit : ce n'est pas un droit mais une faculté.

Je le veux bien, mais ce n'est là qu'une question de mots : tout ce qui n'est pas défendu est permis. Il y a un droit spécifique, dans la force la plus restreinte du terme il est vrai, mais un droit véritable.

Il est une chose que l'on oublie, c'est qu'en France, dans le domaine de la production, les coalitions ne sont pas admises. L'article 419 interdit de se coaliser pour accaparer des objets quelconques.

Or, par exception, cet objet d'échange qu'on appelle le

travail pourra être accaparé dans le but d'en augmenter le prix ou de modifier les conditions dans lesquelles cet objet sera mis à la disposition de ceux qui en ont besoin. C'est une importante dérogation au droit commun.

Cette dérogation, je l'approuve. La loi ne permet pas la coalition dans le domaine de la production. Elle est obligée de faire une exception; eh bien! cette exception à une défense constitue un droit pour ceux qui en bénéficient. La grève est donc un droit accordé aux salariés, puisqu'on leur permet de faire ce que d'autres ne peuvent pas faire.

Cette définition de la grève est très importante pour résoudre la deuxième question : la grève entraîne-t-elle rupture ou simple suspension du contrat?

Si, dans une industrie où la grève éclate, il existe, de par l'usage, ou en vertu du contrat, un délai de prévenance et si les ouvriers, en déclarant la grève, l'observent, il paraît bien évident qu'ils rompent le contrat. Si, en effet, dans une industrie où le délai de prévenance est de huit jours, des ouvriers viennent dire au patron : « Nous vous avertissons que si, dans huit jours, vous ne nous avez pas accordé ce que nous demandons nous cesserons le travail », il suffit de se reporter à l'usage ou au contrat pour constater que les ouvriers ont usé de leur droit, qu'ils ont aussi exécuté leur obligation, en un mot qu'il ont dénoncé le contrat sous condition. Si donc, les huit jours écoulés, aucun arrangement n'est intervenu, le contrat est rompu. Il ne semble pas que cette conclusion soit contestable.

Il serait bien étrange qu'il en fût autrement lorsque les ouvriers, proclamant sans délai la grève, ont violé l'usage ou le contrat en ne tenant pas compte des délais de prévenance imposés.

Pourtant, même en ce cas, on conteste qu'il en soit ainsi. Et, en tout cas, la question se retrouve entière lorsque

ni l'usage, ni le contrat n'imposent un délai de prévenance. Les ouvriers cessant alors subitement le travail par une action collective, on se demande s'il y a rupture ou simple suspension du travail.

Je crois que la question est ainsi mal posée.

Les grévistes, dit-on, n'ont aucunement l'intention de dénoncer le contrat. Ils veulent le modifier, mais par là même n'indiquent-ils pas leur volonté de rester les ouvriers de l'entreprise? Sans doute, ils arrêtent le travail, mais c'est pour négocier en vue d'améliorer le contrat, ce n'est pas pour le rompre. Ils ne le dénoncent pas, ils entendent seulement en suspendre l'exécution.

J'admets volontiers que telle sera, dans de nombreux cas, l'intention des grévistes. Ils n'ont pas dénoncé le contrat, soit! mais leur acte, s'il ne rompt pas le contrat, constitue une *cause de rupture,* que le patron peut invoquer. Ils ont cessé de remplir leurs engagements, or, dans un contrat synallagmatique (art. 1184 C. civil), lorsqu'une partie ne remplit pas ses obligations, l'autre partie peut demander la résiliation du contrat.

Si donc cela convient au patron, il peut s'adresser à la justice qui prononcera la résiliation et condamnera les grévistes à des dommages-intérêts. D'autre part, dans ces conditions, le droit du patron de prendre de nouveaux ouvriers pour remplacer ceux qui ont cessé le travail paraît incontestable.

On a dit, il est vrai : nous ne devons apprécier les actes que d'après les intentions. Or, les ouvriers qui sont en grève n'ont pas l'intention de rompre le contrat. Mais on fait beaucoup de choses sans le vouloir. Ce ne sont peut-être pas les ouvriers qui rompent le contrat, mais la rupture est la sanction de l'acte qu'ils ont accompli.

On a dit encore : le contrat de travail n'est pas aujourd'hui ce qu'il a pu être autrefois. Ce contrat serait vague, peu déterminé, l'ouvrier, le plus souvent, prenant

des engagements sans en avoir une connaissance bien exacte.

L'argumentation me paraît peu convaincante.

Je ne connais pas les contrats imprécis. Je ne sais pas ce que c'est.

Un contrat résulte de l'entente entre deux volontés qui s'inclinent l'une devant l'autre. Il est ou il n'est pas. Un ouvrier qui entre dans un atelier, dit-on, ne discute pas la question du salaire. Il ne sait pas exactement à quoi il aura droit. Rien ne l'empêche de le savoir. Quand nous entrons dans un magasin et que nous achetons, nous ne discutons pas ; cela nous empêche-t-il de tenir le contrat de vente pour bon et valable? Supposons un contrat de travail proposé dans ces conditions, quiconque accepte, l'accepte.

La grève, d'ailleurs, éclatera souvent alors qu'il y aura eu entente précise sur les conditions du travail.

A l'heure actuelle nous sommes menacés d'une grève des boulangers. Quel rapport y a t-il entre les ouvriers boulangers et les ouvriers d'une grande usine? Il s'agit pour la boulangerie d'une industrie qui fonctionne en ordre dispersé. Dans chaque maison l'homme employé devient l'homme du patron. Les salaires payés dans chaque maison résultent d'une entente entre les ouvriers et un petit chef d'industrie. Si l'on s'entend ainsi, comment direz-vous qu'il y a un contrat imprécis?

Autre cas très fréquent :

Pour les ouvriers d'une grande usine, la détermination du salaire peut résulter d'une entente avec le syndicat. Il y a eu une entente signée. Celà n'empêchera pas le syndicat de provoquer une grève; pourra-t-on ou dire alors qu'il y a contrat imprécis?

A vrai dire, la question se trouve aujourd'hui singulièrement compliquée en raison de la modification apportée par la loi de 1890 à l'article 1780 du Code civil.

Cette loi, basée sur le principe, intéressant en lui-même, que l'exercice d'un droit peut dégénérer en abus, a engendré une jurisprudence d'après laquelle la dénonciation du contrat de travail peut donner lieu à des dommages-intérêts lorsqu'elle a lieu sans « motifs légitimes ». Logiquement, il en résulterait qu'en cas de grève, les tribunaux auraient à décider si les motifs de la grève sont ou ne sont pas sérieux. Nos tribunaux ont été jusqu'ici trop sages pour entrer dans une pareille voie ; mais il y a là un danger permanent.

Il faudrait, selon moi, modifier la législation, et prévoir pour tous les contrats, un délai de prévenance. Je ne serais pas difficile sur la longueur de ce délai. L'important c'est la question de principe. Le délai de prévenance doit être observé dans tous les cas, qu'il soit question d'un ouvrier agissant à titre individuel ou d'une collectivité soit patronale, soit ouvrière.

Je demanderais aussi, par voie de conséquence, l'abrogation de la loi de 1890.

Je n'en conteste pas le principe, mais elle aboutit à des résultats déplorables, à des conflits permanents. Le délai de prévenance, c'est le forfait, grâce auquel tout conflit disparaît. L'application de la loi de 1890, c'est toujours un procès puisqu'il faut déterminer s'il y a cause légitime ou non. Une législation ne doit pas avoir pour résultat de multiplier les procès. On se préoccupe en ce moment de réviser la législation sur le contrat de travail. Pour faire une bonne loi, il faudrait établir un délai-congé, l'appliquer à tous les cas et, dans tous les cas, en exiger l'observance.

Séance des 16 mars et 6 avril 1907.

L'AVENIR DE LA MONNAIE

ET LA MONNAIE DE L'AVENIR

I

Le problème de la monnaie est un de ceux qui méritent le mieux de retenir notre attention. Bien qu'il s'agisse d'une chose que chacun emploie en ce monde et que chacun croit connaître parce qu'il s'en sert pour ainsi dire depuis sa naissance jusqu'à sa mort, peu d'hommes songent à y réfléchir, et la plupart continuent, leur vie durant, à se préoccuper des moyens de l'acquérir et de la dépenser, sans remonter aux origines ni chercher à pressentir l'avenir de cet instrument quasi universel des échanges. La question à résoudre est double : d'une part quelles destinées attendent la monnaie, quel pouvoir d'achat conservera-t-elle par rapport à toutes autres choses, marchandises, denrées, services? En second lieu, continuera-t-elle à être constituée, comme aujourd'hui, par un ou plusieurs métaux et leurs succédanés, en d'autres termes, quelle sera la monnaie de l'avenir?

On a souvent dit que la monnaie était à la fois un instrument d'échange, un dénominateur commun, un étalon de valeur, un réservoir de la valeur, et un étalon de paiements différés. Ce dernier point est particulièrement

intéressant à considérer de nos jours, où le développement énorme des dettes publiques et la constitution de grandes entreprises industrielles, qui se procurent des capitaux en émettant des emprunts remboursables à une date lointaine, donnent naissance à une foule de contrats ou quasi-contrats stipulés en monnaie. En effet, bien que le règlement de la plupart des échanges humains s'accomplisse instantanément ou dans un délai assez court pour que les variations de la valeur de la monnaie dans cet intervalle soient négligeables, il en est qui impliquent des engagements à longue échéance et dans lesquels l'estimation de la valeur future de ce qui servira à libérer le débiteur et à rembourser le créancier joue ou devrait jouer un rôle important. Lorsqu'on voit des compagnies américaines de chemins de fer créer des obligations dont le capital, stipulé en monnaie actuelle, n'est exigible que dans 400 ans, on touche du doigt ce rôle « d'étalon de paiements différés », et on comprend les préoccupations de ceux qui redoutent les variations de son pouvoir d'achat. Que représenteront les mille dollars de l'obligation 4 % de la ligne Westshore remboursable en 2361, ou de l'obligation 5 % de la ligne Elmira-Williamsport en 2862, quand le porteur d'alors les recevra de la Compagnie débitrice, et quelle sera la valeur vraie, c'est-à-dire le pouvoir d'achat, comparé à celui d'aujourd'hui, des 1.504 grammes d'or que contiennent mille dollars ? Sans insister sur ces exemples qui constituent des exceptions, nous constatons que beaucoup d'obligations américaines ne sont remboursables qu'au XXIe siècle, et nous éprouvons quelque difficulté à nous représenter, même à cent ou cent cinquante ans de distance, ce que sera le pouvoir d'achat du métal précieux. Les obligations des chemins de fer anglais, dont les lignes sont la propriété perpétuelle des compagnies, ne sont remboursables à aucune date déterminée : elles constituent, cependant, entre les mains des porteurs, une créance contre les

sociétés qui les ont émises et qui, pour n'avoir pas une échéance certaine, n'en deviendra pas moins un jour exigible en monnaie jusqu'à concurrence du capital nominal de ces titres. Plus cette échéance est lointaine, et plus la question de savoir quelle sera alors la valeur de la monnaie qui éteindra ces obligations devient difficile à résoudre.

Quant aux dettes publiques, la majorité d'entre elles a été créée sous forme de rentes perpétuelles, c'est-à-dire que le remboursement peut en être indéfiniment reculé : le rentier ne sait pas quand il recouvrera son capital; il est dans l'incertitude la plus complète au sujet de la valeur réelle de ce qu'il recevra au jour du remboursement. Encore supposons-nous que, au cours des siècles, la monnaie n'aura pas été altérée, comme elle l'a été si souvent dans le passé, soit par une transformation de l'étalon métallique, soit par des émissions de papier, billets d'État ou de banque à cours forcé. S'il fallait faire entrer en ligne de compte ces facteurs, si l'on devait avoir un doute, par exemple, sur la matière qui constituera le dollar de l'an 2361 ou de l'an 2862, le champ des perturbations à prévoir serait encore moins limité, et tout raisonnement deviendrait impossible.

Quoi qu'il en soit, si, par une opération mentale, nous concevons facilement le pouvoir d'achat de la monnaie au moment où nous la recevons parce que nous la comparons automatiquement, par un travail latent de l'esprit, à tous les objets dont nous connaissons le prix et en particulier à ceux que nous désirons acquérir dans un délai prochain, cette opération devient extrêmement délicate dès que nos pensées s'élancent au delà de cette courte période et cherchent à pénétrer les mystères d'un avenir éloigné. Néanmoins, il est certain qu'aujourd'hui nous ne pouvons guère imaginer et encore moins créer un autre étalon de paiements : quelques fluctuations que nous appréhendions,

nous ne saurions stipuler de paiements futurs en autre chose qu'en monnaie, à moins qu'il ne s'agisse de livraisons de marchandises dénommées ou de prestations de services déterminés. D'ailleurs s'engager à fournir ou à recevoir une prestation, soit en nature, comme un hectolitre de blé, soit en services, comme une journée de travail, au lieu d'un certain poids de métal ne fait que reculer la difficulté sans l'écarter. Car il est impossible de savoir ce que vaudra dans quatre ou huit siècles un hectolitre de blé par rapport à toutes les autres marchandises, et plus difficile encore d'assigner à cette échéance une valeur à la journée de travail : ces unités de valeur sont exposées à des transformations aussi et plus radicales que celles qui menacent le métal étalon.

La nécessité de la valeur intrinsèque de la monnaie a donné lieu a bien des controverses : elle découle cependant des origines. En effet, les monnaies primitives étaient des objets qui n'avaient pas seulement une valeur propre, mais aussi une valeur d'usage : le bétail, les esclaves, les chaudrons, les objets d'ornement qui servirent d'instruments monétaires, rendaient par eux-mêmes des services à ceux qui les recevaient en échange d'autres objets ou en paiement de leur travail : on les recherchait de préférence aux autres articles parce qu'ils étaient d'un emploi plus général et que, par conséquent, celui qui les avait pouvait, à son tour, s'en défaire plus aisément, lorsqu'il ne désirait plus en tirer directement parti. L'idée primitive était celle d'un objet ayant une utilité propre, et pouvant s'échanger contre d'autres objets.

L'instrument monétaire ne fut d'abord que l'une des marchandises qui avaient cours dans les sociétés primitives : celles-ci n'ont pas conçu soudainement l'idée abstraite de créer un signe qui servît à représenter toutes les valeurs et qui n'eût pas lui-même, nous ne dirons pas une valeur, mais un emploi direct et immédiat. Ce n'est

que peu à peu, à mesure que les échanges se multiplièrent et s'étendirent, que l'utilité d'un agent d'échange ayant une valeur intrinsèque et universellement accepté, mais n'ayant pas d'emploi direct sous sa forme monétaire, apparut.

Comment les métaux précieux, le cuivre, l'argent, l'or se sont peu à peu dégagés de la masse des autres choses dont l'humanité trafique; comment le dernier, sorti triomphant des luttes épiques du bimétallisme, s'est imposé au monde moderne en qualité d'étalon, de mesure et d'instrument des échanges, ce n'est pas notre but de l'exposer ici : il nous suffira de le constater. Nous nous demanderons ensuite si notre organisation monétaire est définitive, ou si elle marque simplement une étape dans la voie des progrès humains.

II

Cette organisation est la suivante : les échanges s'effectuent et les contrats se stipulent en monnaie d'or, la valeur de toutes les marchandises et de tous les services s'exprime par un certain poids d'or. Les pièces d'argent, de nickel, de cuivre, de bronze sont désormais, chez presque toutes les grandes nations, réduites à l'état de monnaie divisionnaire et n'ont force libératoire que jusqu'à concurrence d'un montant qui, la plupart du temps, ne dépasse pas une somme très faible. Le papier n'est lui-même qu'un remplaçant de l'or : la meilleure preuve en est que, dès qu'il cesse d'être échangeable à vue contre le métal, sa valeur baisse; elle tend à décroître indéfiniment et se rapproche de zéro à mesure que les chances de son remboursement au pair s'éloignent et disparaissent. Nous négligerons donc les variations de la valeur des monnaies qui se produisent là où l'étalon d'or ne règne pas en maître ou bien là où il cesse temporairement d'être en

vigueur : ce sont des phénomènes qui tendent à devenir plus rares, à mesure que le mécanisme financier se perfectionne et que la puissance économique des États grandit. Un exemple mémorable vient d'en être fourni par la guerre russo-japonaise : malgré la longueur et l'acharnement de la lutte, malgré les milliards qu'elle a engloutis, les deux belligérants ont réussi à maintenir intacts leur régime monétaire et leur circulation d'or. Le fait est d'autant plus remarquable que la Russie sortait d'un siècle de régime presque ininterrompu de papier monnaie, que sept années à peine s'étaient écoulées depuis qu'elle avait repris les paiements en espèces, et que le Japon, de son côté, n'avait réussi que précisément à la même date, à substituer l'étalon d'or à celui d'argent et à asseoir définitivement son régime fiduciaire, à l'aide d'une grande banque centrale organisée sur le modèle des établissements européens.

La conduite des deux belligérants est digne de fixer l'attention : ils ont compris l'un et l'autre qu'émettre du papier n'était pas créer de la richesse, et ils ont ainsi donné une démonstration pratique éclatante de la vérité du principe économique qu'un signe monétaire n'a par lui-même aucune valeur. Le capital disponible en Russie et au Japon n'étant pas suffisant pour leur permettre de subvenir aux besoins extrordinaires nés de la lutte, les deux empires ont eu recours à la solution la plus sage : ils ont emprunté à l'étranger. Celui-ci leur a fourni du capital sous forme d'or ou de marchandises, telles qu'armes, munitions, objets d'habillements, d'équipement et de nourriture : les emprunteurs ont promis de rembourser ce montant à une date ultérieure et d'en payer jusque-là l'intérêt en numéraire. Il s'agit maintenant pour eux de travailler de façon à pouvoir prélever sur leur épargne annuelle les sommes nécessaires à ce service.

En présence d'une expérience aussi décisive, nous

avons le droit de supposer qu'à l'avenir les crises politiques internationales auront un effet moins désastreux que dans le passé sur le régime monétaire des peuples, et nous pouvons raisonner en prenant comme point de départ l'état de stabilité dans lequel, à cet égard, la plupart d'entre eux se trouvent aujourd'hui : nous y sommes d'autant plus justifiés que la production d'or augmente tous les ans, qu'elle s'est approchée, en 1906, de 2.100 millions de francs, qu'elle paraît devoir croître encore au cours des années qui viennent, et que la plupart des pays qui n'avaient pas encore le régime de l'étalon d'or l'adoptent ou s'efforcent d'en préparer l'introduction chez eux : des dépêches récentes nous annoncent que le gouvernement de Pékin songe à prendre une décision de principe dans ce sens. Après que l'Inde a donné à sa roupie une valeur fixe en or, et que le Mexique a fait de même pour son dollar, si les 400 millions de Chinois suivent cet exemple, nous pourrons dire qu'il n'y aura plus de grande agglomération humaine où les échanges ne se règleront pas sur la base du métal jaune.

La conception contemporaine fondamentale et universelle de la monnaie se résumant ainsi en celle d'un poids déterminé d'or, nous sommes amenés à nous demander si elle est définitive, si cette idée va se cristalliser irrévocablement et si le cycle de l'évolution monétaire est clos.

III

Nous devons tout d'abord, porter notre attention sur les nombreux succédanés de la monnaie qui prennent chaque jour une importance croissante dans les transactions et dont l'emploi matériel se substitue de plus en plus à celui des espèces; nous voulons parler du billet de banque, du chèque, du virement. Sont-ils de simples représentants

des pièces d'or, contre lesquelles ils sont toujours échangeables, ou quelque chose de plus, grâce à l'idée de crédit qui est à leur base et qui permet de les créer en quantités supérieures à celle du fonds métallique qui les garantit?

Le billet de banque est un écrit ou imprimé signé par l'établissement émetteur, en vertu duquel il s'engage à payer à vue au porteur une somme déterminée. Pour la commodité du public et la facilité des affaires, ces promesses sont créées en sommes rondes, de façon à pouvoir se compter et s'additionner aisément. Elles constituent, parmi les divers instruments que nous étudions, celui qui se rapproche le plus de la monnaie métallique ; il en est la représentation presque directe ; en tout cas il n'a sa pleine valeur que lorsqu'il est échangeable contre elle immédiatement à tout instant, à la volonté du porteur. Celui-ci l'accepte sur le vu de la signature de l'établissement qui l'a créé : en le recevant en paiement de ce qui lui est dû, il fait crédit à l'émetteur, dont il considère la promesse de payer comme équivalente à des espèces.

Dans le cas où ce billet n'est qu'un certificat de dépôt d'un poids déterminé de métal, qui reste immobilisé dans les caisses d'un dépositaire fidèle, l'identité est absolue ; quand le chiffre de la circulation ne dépasse que d'une légère fraction l'encaisse, cette identité est encore presque complète, puisque la somme de métal qui manque dans les caves de l'établissement émetteur pour égaler la totalité de ses billets correspond à une proportion de ceux-ci dont, en aucun cas, pour ainsi dire, le remboursement ne sera réclamé ; enfin, lorsque l'écart entre les deux chiffres est plus grand, le crédit de l'émetteur est, en général, tel qu'en cas de besoin il pourrait rapidement transformer en métal le restant de son actif jusqu'à concurrence de la quantité nécessaire à la représentation métallique intégrale de la circulation.

Tout en distinguant donc divers degrés dans la qualité

de la garantie métallique du billet, le public le considère, et à juste titre, comme de la monnaie, au sens étroit du mot. En fait, d'ailleurs, la plupart des paiements se font, non pas exclusivement en billets ou en métal, mais en un mélange des deux, qui achève de les assimiler de la façon la plus complète dans l'esprit de ceux qui les emploient. Celui qui les reçoit finit par ne plus avoir la notion du crédit qu'il fait à la banque émettrice en acceptant et en conservant ce papier sans en demander le remboursement ; ou du moins cette notion ne lui revient à l'esprit qu'en temps de crise, lorsque la solvabilité de la banque émettrice est mise en doute et que les porteurs de billets, dans un mouvement de panique plus ou moins réfléchi, se précipitent aux guichets pour échanger leur papier contre du métal. Il n'en va pas tout à fait de même pour les autres instruments de paiements que nous allons examiner, mais qui n'en sont pas moins appelés à se hausser, comme l'a fait graduellement le billet, au niveau de la monnaie métallique.

Les chèques, virements, transferts de banque, ont été à l'origine tout aussi étroitement liés à la monnaie métallique que le billet. Quand la banque de Hambourg ouvrait des comptes à ses clients, y portait à leur crédit les quantités d'argent qu'elle avait reçues d'eux en les ramenant toutes à une unité de convention, c'est-à-dire à un poids d'argent fin dénommé Marc banco, et effectuait des virements en prélevant sur le crédit de l'un ce qu'elle mettait, d'après son ordre, au crédit d'un autre, elle ne faisait que substituer à des paiements en espèces des paiements gagés directement par des espèces. Elle supprimait le transport de celles-ci, qui restaient enfermées dans ses caisses, mais qui n'en étaient pas moins réellement à la base de toutes les opérations de transfert. Si elle eût émis des billets en représentation du métal qui lui était confié, ses clients eussent réglé leurs comptes entre eux par l'envoi ou la remise de billets, au lieu de le faire par des ordres donnés

à la banque de passer certaines écritures : celles-ci avaient l'avantage de supprimer les risques de transport, de pertes par le vol, l'incendie ou autres causes. Mais elles ne rendaient service qu'à ceux qui avaient un compte ouvert à la banque de Hambourg, et ne pouvaient être employées dans les rapports des clients de l'établissement avec le public, ni dans les transactions en dehors de ce cercle. C'était la différence essentielle entre le virement de dépôt et le billet.

Le système moderne des dépôts dans les banques, qui se sont si prodigieusement multipliés au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, ne diffère pas, à son point de départ, de celui de la banque de Hambourg. Mais cette dernière n'était qu'une gardienne du métal qui lui était confié et qui demeurait dans ses caisses, en représentation et garantie des crédits accordés par elle à ses clients. Les institutions de crédit contemporaines, au contraire, ne se considèrent pas comme obligées de conserver en nature les dépôts de leurs clients; si elles le faisaient, non seulement elles ne pourraient pas bonifier à ceux-ci l'intérêt qu'elles ont coutume de leur allouer, mais elles ne couvriraient pas leurs frais généraux et seraient encore moins en mesure de payer des dividendes à leurs actionnaires. Elles ne gardent en caisse qu'une fraction des dépôts, soit que la loi leur impose un minimum comme aux États-Unis, où cette réserve doit représenter une fraction plus ou moins grande des dépôts, selon l'importance des villes, soit que la prudence de leurs administrateurs leur dicte à cet égard une règle de conduite strictement observée.

Les déposants retirent les sommes qui sont à leur crédit, soit au moyen de chèques, soit par des virements ou transferts qu'ils donnent ordre d'effectuer au profit de ceux à qui ils veulent conférer la propriété ou la disponibilité de tout ou partie de ces sommes. Le chèque est un écrit au moyen duquel le client de la banque qui lui a confié des

fonds lui ordonne de les remettre soit au porteur de l'écrit, soit à une personne dénommée. Le virement est un transfert opéré par la banque au crédit de l'un de ses clients sur l'ordre d'un autre, et ne peut servir qu'à celui que le titulaire du compte a désigné : déjà connu dans l'antiquité, il est devenu, grâce aux perfectionnements modernes, la forme la plus souple des instruments de crédit.

Il est facile de comprendre les avantages de cette organisation. Si elle n'a pas donné autrefois tous les résultats qu'elle procure aujourd'hui, c'est que le nombre d'individus ou de sociétés ayant des comptes en banque était beaucoup plus limité. Elle rend des services de plus en plus considérables à mesure qu'augmente le nombre des titulaires de comptes et que se multiplient par conséquent les occasions d'effectuer les paiements par cette voie.

Les dépôts deviennent un facteur de plus en plus important de la banque moderne et relèguent au second plan le billet qui, à l'origine, paraissait être l'organe principal de son activité. En Angleterre, le pays d'Europe où ils sont le plus développés, ils ont pris leur essor depuis le milieu du XIXe siècle. En 1857, le total à Londres ne s'en élevait encore qu'à 750 millions, tandis qu'aujourd'hui il atteint, pour le Royaume-Uni, 23 milliards de francs. Aux États-Unis, les dépôts particuliers, c'est à dire abstraction faite de ceux du Trésor, chez les seules banques nationales ont passé de 930 millions en 1865 à 19 milliards de francs en 1905; à la même date, ils atteignaient 37 milliards chez les banques d'État et les compagnies de trust; le total des dépôts américains était donc de 56 milliards. On voit de combien ces chiffres dépassent ceux de la Banque de France et de nos établissements de crédit, dont le total arrive à 4 ou 5 milliards et dont on a parfois affecté de s'inquiéter.

Le système des chèques et des virements atteint son plein développement là où existent des chambres de com-

pensation, où la plupart des banques sont affiliées à ces chambres, où le plus grand nombre possible d'habitants du pays ont des comptes ouverts dans les banques. Théoriquement, si l'universalité des habitants avaient un compte et que toutes les banques fussent agrégées à une chambre de compensation, l'emploi matériel de la monnaie deviendrait inutile même dans les transactions journalières : les plus petits achats comme les plus vastes opérations de crédit pourraient se régler un moyen de la remise par le débiteur au créancier, par l'acheteur au vendeur, d'un écrit ordonnant au banquier de transférer la somme due.

Les chèques et virements constituent des instruments monétaires, puisqu'ils permettent de payer tous ceux qui veulent bien les accepter. Mais il arrive, dans les périodes troublées, que les dépôts sont retirés des banques; celles-ci sont alors obligées, pour effectuer ces remboursements, de se démunir de numéraire précisément au moment où elles en auraient le plus grand besoin. Elles ont alors parfois recours à une monnaie spéciale, celle des certificats que créent les chambres de compensation à qui les banques donnent en gage les titres qu'elles possèdent, et dont elles se servent pour régler entre elles les sommes dont elles sont débitrices ou créancières les unes vis-à-vis des autres. Ces certificats constituent la forme la plus moderne de la monnaie : ce sont des billets à cours forcé temporaire et n'ayant pouvoir libératoire que parmi certains membres de la communauté; ils seront remboursés en espèces une fois la crise passée, lorsque le numéraire, retiré et thésaurisé par les clients effrayés des banques, alimentera de nouveau les canaux de la circulation.

Mais, quelque confiance que le public accorde à ces divers instruments d'échange, la monnaie métallique est à leur base : elle est le pivot autour duquel ils tournent, la condition indispensable de leur solidité. Le crédit en agrandit le cercle, mais ne saurait en supprimer le fondement

Les événements, dont les États-Unis sont en ce moment le théâtre, le démontrent de la façon la plus éclatante. Combien de fois n'a-t-on pas célébré la perfection des modes de paiements américains, que de statistiques ont démontré que la proportion des espèces dans les paiements aux États-Unis est plus faible que partout ailleurs. Que cependant une crise éclate, et le besoin de métal se fait sentir de la façon la plus pressante. De toutes parts, un même cri s'élève : de l'or. Les troubles financiers qui ébranlent si profondément l'Amérique se sont manifestés dans leur phase la plus aiguë, par une demande impérieuse, violente, de métal jaune. Les journaux de l'ancien et du nouveau monde étaient remplis de dépêches de New-York qui décrivaient, heure par heure, les symptômes et les effets du mal : des rumeurs se répandent qui font mettre en doute la solidité des banques, en particulier de certaines institutions, connues sous le nom de *Trust companies* et à qui le public confie en temps ordinaire des sommes considérables ; les clients s'inquiètent, commencent à retirer leurs dépôts : la contagion s'étend ; bientôt la foule assiège les guichets nuit et jour et chacun réclame le remboursement en espèces des montants qui figurent au crédit de son compte.

Les financiers se réunissent, les plus célèbres et les plus puissants d'entre eux siègent en permanence ; le secrétaire d'État aux Finances accourt de Washington et distribue aux banques, à titre de dépôt, comme la loi l'y autorise, la presque totalité des fonds disponibles du Trésor. Les grandes maisons d'arbitrage profitent de leurs relations avec l'Europe pour faire venir de Londres, de Paris et d'ailleurs des centaines de millions de francs d'or, que les paquebots à marche rapide amènent en cinq jours d'une rive de l'Atlantique à l'autre, et qui vont fortifier l'encaisse des banques, rassurer le public et ramener peu à peu le calme dans les esprits.

Tout cela constitue une démonstration saisissante de

la valeur de la monnaie métallique, de son importance dans le mouvement des affaires modernes, en dépit de la multiplicité et de la perfection des moyens de paiement et de compensation. Une baisse prolongée des valeurs mobilières et de certaines matières premières en avait peu à peu découragé les détenteurs, chez qui le désir de transformer ces valeurs et ces matières en monnaie est devenu de plus en plus impérieux. A un moment donné, le sang-froid se perd; chacun se précipite pour réaliser sans délai ce que, peu de mois auparavant, il cherchait à acquérir à tout prix. On veut de l'or, ou le papier qui le représente directement, le billet de banque, parce que dans ce réservoir on compte emmagasiner la valeur des marchandises en s'abritant contre une baisse ultérieure de ces marchandises. C'est le phénomène contraire de celui qui se produisait pendant la première Révolution, sous le régime des assignats : à cette époque c'était la monnaie qui baissait d'une façon continue; le public, épouvanté de voir les billets perdre chaque jour une partie de leur pouvoir d'achat, se hâtait de les convertir en marchandises qu'il conservait par devers lui, en quantités supérieures à ses besoins immédiats; c'était le blé, le sucre, l'huile qui servaient alors de réservoir de la valeur, de préférence aux assignats dont la chute ne s'arrêtait pas. Au contraire la crise américaine n'a pas touché le billet, tandis qu'elle a gravement atteint le crédit de banque, forme monétaire plus perfectionnée, mais par cela même plus délicate et plus exposée à certains dangers. Les porteurs de billets de banques nationales n'en ont pas demandé le remboursement, sachant que celui-ci était parfaitement assuré; mais les créanciers en compte courant ont réclamé de la monnaie, dont ils n'avaient d'ailleurs pas besoin, parce qu'ils redoutaient l'insolvabilité de leur dépositaire. En dernière analyse, chacun veut du métal; il garde l'instrument qu'il est certain de pouvoir échanger

contre de l'or, il réclame le remboursement des autres. Et ce n'est pas un des enseignements les moins saisissants qui se dégagent des événements actuels que cette course folle au métal précieux, pour lequel les Américains vont jusqu'à payer quatre pour cent de prime, alors que rien ne menace la solidité de leur billet de banque ni l'intégrité de leur étalon. C'est la démonstration éclatante par des faits retentissants de cette vérité que l'or est le fondement de la monnaie, que c'est sur lui que reposent et de lui seul que tirent leur force tous les autres instruments monétaires.

IV

L'or restera-t-il la monnaie de l'avenir? Nous avons vu qu'en dernière analyse tous les instruments de paiement sont remboursables en or : le billet de banque, le chèque, le virement, donnent droit à leur porteur, possesseur ou bénéficiaire de réclamer du débiteur, directement ou indirectement, un certain nombre de grammes d'or. La question n'est donc pas de savoir si des moyens de plus en plus perfectionnés seront inventés qui permettront de régler avec une promptitude et une simplicité de plus en plus grandes les échanges et les comptes de l'humanité, mais si l'or continuera à être la base de la monnaie. Il ne semble pas que rien doive nous faire pressentir un changement à cet égard. Les pays qui n'ont pas encore le métal jaune comme étalon devront s'en approvisionner en quantité suffisante. La plupart de ceux qui l'ont déjà adopté sont encore loin du point de saturation, c'est-à-dire de l'époque où ils détiendront un stock de métal suffisant à toutes leurs transactions.

Que se produira-t-il lorsque le nombre de milliards qui peut utilement servir à l'humanité de véhicule de la valeur et d'instrument d'échange aura été atteint? C'est un problème difficile à résoudre et dont nous avons même, en

l'état actuel de développement de l'humanité, quelque peine à bien concevoir les données. Il paraît bizarre de supposer que le monde puisse souffrir d'un excès d'or, lorsqu'on songe à ce que chaque jour, chaque heure, chaque minute, enregistrent d'efforts de la part de l'immense majorité des humains pour acquérir quelques parcelles de la précieuse substance au moyen de laquelle ils obtiennent, pour eux et leurs proches, la satisfaction plus ou moins incomplète de leurs besoins et de quelques-uns de leurs désirs. Toutefois, la production s'accélère et les perfectionnements incessants des modes de paiements qui ont toujours l'or à leur base, en multiplient la puissance et en réduisent de plus en plus les risques de perte et d'usure par le frai, en les immobilisant dans les caves des banques et des trésors publics.

La comparaison des encaisses or des principales banques d'émission et de certains Trésors publics à quelques années d'intervalle est instructive à cet égard :

TABLEAU COMPARATIF

de l'encaisse or des principales banques d'émission du monde.

	31 Décembre 1900 Millions de francs.	31 Décembre 1906 Millions de francs.
Banque impériale allemande. . . .	682	601
— Austro-Hongroise.	965	1.167
— de Belgique	85	103
— de France	2.333	2.705
— d'Italie.	300	724
— de Naples.	67	161
— de Sicile	35	43
— d'Angleterre	713	726
— d'Écosse	180	163
— d'Irlande	95	89
— de l'État de Russie	1.889	2.347
— Associés de New-York . .	808	932
— du Japon	164	385
Trésor des États-Unis	2.203	4.650
	10.519	14.796

En six ans, les réserves de métal jaune de ces établissements et du Trésor fédéral américain, qui est une véritable banque d'émission, ont augmenté de 40 %. Mais, en même temps le commerce extérieur de la Grande-Bretagne a, dans la période de 1900 à 1906, passé de 22 à 27 milliards de francs, les opérations de la chambre de compensation de Londres de 190 à 320 milliards de francs, alors que la réserve d'or de la banque d'Angleterre restait stationnaire. Le mouvement des échanges a marché plus vite que l'augmentation du stock d'or. Il ne semble donc pas qu'il y ait lieu de craindre que celui-ci devienne excessif par rapport à une activité commerciale dont le progrès est incomparablement plus rapide. La formule mathématique de la proportion du métal nécessaire pour assurer les transactions d'un pays n'a pas encore été dégagée; elle varie d'ailleurs suivant les habitudes et l'organisation de chacun d'eux.

Pour qu'une dépréciation du métal se fît sentir, il faudrait envisager une augmentation du stock mondial s'élevant à un chiffre formidable. A la fin du XIXe siècle, on a cru un moment que l'accélération de la production aurifère, notamment au Witwatersrand, allait modifier de fond en comble le marché des capitaux, élever le prix des marchandises et abaisser d'une façon durable le taux de l'intérêt. La guerre anglo-boer d'abord, la guerre russo-japonaise ensuite et enfin la période de développement industriel intense que nous venons de traverser, se chargèrent de démontrer d'un façon éclatante le peu de portée de ces prévisions. Les prix de certaines matières premières avaient bien monté aux environs de 1900 : mais la réaction industrielle qui suivit cette date les ramena au niveau antérieur et, dans certains cas, à des cours plus bas. A l'heure actuelle, un phénomène analogue se produit : après une hausse considérable du prix de certaines matières au cours de l'année 1906 et du premier semestre de 1907, nous

assistons à une chute non moins violente : le cuivre, par exemple, qui avait atteint le cours de 2.750 francs la tonne, est en deux mois revenu à 1.500 francs. Il est impossible d'attribuer ce recul à une raréfaction de l'or, puisqu'aucun ralentissement ne s'est manifesté dans la production de ce métal. Le fait qu'une dépréciation aussi considérable ait pu frapper l'une des matières les plus demandées dans l'industrie, prouve que nous sommes encore loin de l'époque où l'abondance excessive de l'or pourra tendre à provoquer un renchérissement général et permanent des marchandises et des services. Nous sommes d'ailleurs au lendemain d'une ère où l'humanité se plaignait du phénomène contraire : il y a une vingtaine d'années, avant la découverte des champs sud-africains, on s'effrayait de la faiblesse de la production de l'or et on y voyait une cause d'abaissement permanent des prix.

D'autre part, la chute du taux de l'intérêt qu'on affectait de redouter comme une des conséquences de l'augmentation de la production aurifère, parce que, disait-on, la monnaie allait devenir de plus en abondante, n'a pas eu lieu. Bien au contraire; depuis le début du xx° siècle, nous assistons au phénomène inverse : il suffit de considérer les taux d'escompte des grandes banques, le rendement des principaux fonds d'État et des valeurs industrielles pour mesurer le chemin parcouru : une fois de plus il a été démontré que la monnaie ne constitue qu'une bien faible partie du capital de l'humanité et que le prix que les hommes, qui ont besoin de capitaux, doivent payer, pour en obtenir la disponibilité, dépend d'une foule de facteurs en dehors de l'abondance ou de la rareté des espèces métalliques.

Mais essayons de nous transporter par la pensée à une époque où le métal jaune nous inonderait de ses flots sans cesse grossis. Nous pouvons tout d'abord admettre que la consommation industrielle en augmentera et absorbera une

proportion de plus en plus forte de la production annuelle. D'autre part, l'élévation constante des salaires, qui paraît être la loi économique du monde moderne, fera que le nombre des gisements aurifères rémunérateurs, c'est-à-dire coûtant moins d'or à extraire qu'ils n'en contiennent, diminuera. On sait que déjà aujourd'hui, dans nombre d'exploitations, la marge est infinitésimale : les propriétaires sont tout près de la limite où ils doivent arrêter leurs travaux s'ils ne veulent pas y engloutir tout ou partie de leur capital. Que le prix de la vie augmente encore, que les ouvriers exigent des salaires plus élevés, et ces mines fermeront : le mal qui consisterait en une production excessive porterait donc, dans une certaine mesure, son remède en lui-même.

Seule, la découverte de masses aurifères incomparablement plus puissantes que toutes celles que l'histoire a enregistrées, et qui jetterait brusquement dans la circulation une quantité par exemple égale au stock existant, serait susceptible d'amener une rupture d'équilibre et un déplacement des prix tels que l'humanité pourrait s'émouvoir. Peut-être alors songerait-elle à faire pour l'or ce que naguère elle fit pour l'argent : à en limiter la frappe. Cette mesure n'aurait du reste, qu'une analogie apparente avec celle dont le métal blanc a été l'objet. Celui-ci n'a pas perdu sa force libératoire parce que la production en était excessive, mais parce que les grandes nations ont reconnu les unes après les autres, que le double étalon était une chimère, et qu'une fois cette conviction établie, elles ont gardé l'or et éliminé l'argent.

A vrai dire, nous ne croyons guère à la possibilité d'un événement de cette sorte : sans vouloir hasarder des prophéties du genre de celle du géologue autrichien Suess, lequel n'avait pas craint, avant la fin du XIXe siècle, de prédire une disette d'or, nous pouvons constater que, malgré l'importance de découvertes récentes, le chiffre de l'extrac-

tion annuelle n'est pas de nature à bouleverser les conditions économiques existantes. Dans le passé, en dehors du trouble provoqué au début du xve siècle par la découverte de l'Amérique et de ses trésors métalliques et, au xixe siècle, par celle des richesses de la Californie, de l'Australie et du Transvaal, les déplacements de prix dus aux variations de la production aurifère ont été bien moins importants que ceux qui provenaient d'autres causes. D'ailleurs, si l'on veut bien réfléchir à ce que représentaient, par rapport au stock en circulation au xvie siècle, la masse de métaux précieux expédiée du Mexique, du Pérou et d'autres contrées américaines par les conquérants espagnols, on comprendra l'émoi des contemporains. Pour que proportionnellement l'effet fût aussi brutal de nos jours, il faudrait qu'une cinquantaine de milliards d'or nouveau fussent soudainement jetés sur le marché.

Aucune des augmentations successives n'a eu le retentissement ni les conséquences de l'ouverture du Nouveau Monde, il y a 400 ans. Les quantités de métal mises tout d'un coup à jour ont pu être plus fortes à des dates ultérieures : mais jamais plus elles n'ont représenté une pareille proportion de la somme préexistante : jamais plus les phénomènes de cette époque ne se sont renouvelés avec la même intensité. Il est donc de moins en moins probable que nous éprouvions des secousses aussi violentes. Les deux milliards de francs, dont, en ce moment, le stock d'or mondial grossit chaque année et qui ne représentent que 4 0/0 d'augmentation environ, le rendent chaque jour plus puissant et moins facile à ébranler : la base des prix s'élargit, devient de plus en plus stable : il ne semble donc pas que nous ayons à nous préoccuper de l'accroissement de la production aurifère ni à prévoir de ce chef une modification dans la conception monétaire de l'humanité.

V

Cette idée, toutefois, n'est pas universellement acceptée. Beaucoup d'auteurs se sont préoccupés des effets perturbateurs qu'ils attribuent aux variations de la valeur de l'or et ont cherché à en atténuer ou à en neutraliser les effets : leurs systèmes plus ou moins ingénieux nous paraissent accroître ou déplacer la difficulté au lieu de la supprimer.

Frappés du fait que la puissance d'achat de la monnaie métallique varie, ils ont cherché à la rendre stable. Nous ne nous attarderons pas à discuter la question primordiale de savoir si ces variations sont un mal ; nous les croyons, pour notre part, nécessaires, en ce qu'elles servent de guide presque infaillible à la production agricole et industrielle et au commerce de l'humanité : en effet la baisse de prix d'une denrée ou d'un produit fabriqué indique que les quantités offertes dépassent la demande et avertit les producteurs d'avoir à se ralentir; inversement la hausse accuse la prédominance des demandes et provoque une augmentation de la production. Il n'est donc pas désirable que toute chose se vende et s'achète toujours au même prix.

Certains penseurs néanmoins ont essayé d'imaginer des combinaisons pour parer à ce qu'ils considèrent comme un mal. Leurs systèmes se groupent en deux : ceux qui suppriment les métaux précieux comme monnaie et ceux qui les conservent, mais prétendent en proportionner le volume à la valeur des marchandises au moment du paiement.

Le premier ordre d'idées se traduit par les tentatives de création d'un étalon abstrait. L'une des plus connues a été celle du belge Ernest Solvay qui, dans son système dit de comptabilisme social, propose de charger une institution centrale, une banque nationale par exemple, de délivrer à chaque citoyen un carnet de chèques représentant les biens

qu'il possède. Chacun de ces chèques permettrait à son détenteur d'acquérir ce dont il a besoin en transférant au vendeur une fraction de son patrimoine. Mais ce système se heurte à un obstacle infranchissable : aussi longtemps que les chèques ne représentent qu'une marchandise mobilière ou immobilière, leur endossement ne peut que transférer cette marchandise. Ce n'est pas parce que tous les habitants d'un pays auront un compte ouvert à l'établissement central que l'actif de chacun d'eux sera transformé en monnaie : or, ce n'est que celle-ci qui permet les compensations instantanées.

Dès lors, la difficulté n'est pas résolue : ou bien l'acheteur devra trouver un vendeur qui aura précisément besoin de la marchandise qu'il possède, et alors c'est le retour au troc primitif; ou bien — et ce sera le cas pour ainsi dire universel — le vendeur n'aura que faire de la marchandise de l'acheteur et ne voudra pas d'un chèque qui ne serait qu'une délégation sur une quantité de cette marchandise qui lui est inutile. C'est parce que la monnaie est la seule chose au monde qui soit toujours échangeable à la minute contre toutes les autres qu'elle est toujours acceptée en paiement sans difficulté.

Des tentatives ont été faites dans un ordre d'idées différent : sans faire disparaître l'instrument métallique, elles tendent à prévenir ou à corriger les fluctuations de sa valeur. Dans les variations de prix des marchandises et des services il entre deux éléments : l'offre et la demande de ces services et de ces marchandises d'une part; la quantité de monnaie de l'autre. Partant de cette idée, Jevons a essayé de déterminer ce qu'il appelle un étalon tabulaire de la valeur (*a tabular standard of value*) : il choisit cent marchandises des espèces les plus diverses et, au moyen d'un calcul logarithmique, dans lequel il tient compte non seulement des prix mais des quantités échangées, il constate les variations de prix d'une année à l'autre. La moyenne

annuelle de ces prix constitue la base sur laquelle s'exécuteront les contrats stipulés en monnaie. Si, par exemple, en vertu d'une obligation signée en 1900 un débiteur avait à payer 1.000 francs en 1907, et qu'il résultât des tableaux ci-dessus que le prix moyen des cent marchandises en 1900 et 1907 eût baissé de 20 0/0, le créancier devrait se contenter de recevoir 800 francs d'or au lieu de 1.000, puisqu'il serait démontré que 800 francs d'or en 1907 achètent autant de marchandises que 1.000 francs en procuraient en 1900. Si, au contraire, cette moyenne s'était élevée de 20 0/0, le créditeur aurait droit à 1.200 francs au lieu des 1.000 stipulés. Ce projet chimérique n'assurerait même pas la justice qu'il prétend établir. En cette matière, pas plus qu'en d'autres, les moyennes ne prouvent rien. La moyenne des cent marchandises pourrait avoir baissé alors que celle qui serait précisément désirée par le créancier n'aurait pas baissé ou même aurait monté : il serait alors victime d'une véritable spoliation. Il en résulterait d'ailleurs que personne ne voudrait plus faire de prêts à longue échéance, qui impliqueraient ainsi des risques formidables. Pourquoi priver le créancier du bénéfice de la plus-value de la monnaie ? il en aurait profité durant le même intervalle s'il l'avait conservée par devers lui ; et pourquoi le faire bénéficier d'une moins-value, puisque, si la monnaie était restée entre ses mains, elle n'en aurait pas moins perdu une partie de son pouvoir d'achat ? L'idée n'est qu'un rêve.

Il n'est pas plus injuste de laisser le débiteur et le créancier exposés à certaines variations du pouvoir d'achat de la monnaie, que de ne pas chercher à prévenir législativement les oscillations de prix des marchandises. D'ailleurs la plupart de celles-ci se consomment rapidement, beaucoup de services s'échangent pour ainsi dire instantanément ou ne se louent que pour des périodes courtes, si bien que les prix des uns et des autres se mo-

difient sans cesse et que cette mobilité même rend les écarts moins sensibles, parce qu'on y est toujours préparé et que la continuité des échanges en répartit l'effet sur un nombre considérable d'individus.

On a cherché d'autres mesures de la valeur que l'or, on a proposé, par exemple, la journée de travail : mais la productivité de cette journée se modifie sensiblement : grâce aux découvertes de l'industrie moderne, un ouvrier en quelques heures produit infiniment plus de marchandises qu'il y a un siècle en une semaine ou un mois. Même en tenant compte de la dépense additionnelle qu'implique l'emploi des machines, il est certain que l'augmentation nette de la valeur des produits ainsi obtenus est énorme. La journée vaut donc beaucoup plus ; et en effet les salaires ne cessent de monter en même temps que l'accroissement des quantités de marchandises fabriquées permet de les vendre à meilleur marché. L'or a donc perdu de sa valeur vis-à-vis du travail et en a gagné vis-à-vis des marchandises, résultat évidemment favorable à l'humanité.

L'or est universellement désiré et accepté en paiement de toute chose, parce qu'il est la seule marchandise qui soit toujours et partout (au moins parmi l'immense majorité des hommes civilisés) échangeable sans difficulté ni délai contre toutes les autres. Ceci est un fait indéniable, indépendamment de toutes les controverses sur ses origines, de toutes les critiques possibles sur l'état actuel et de toutes les conjectures au sujet de l'avenir. Que le pouvoir d'achat du métal varie, c'est également incontestable. Mais il n'est nullement démontré que ces variations soient un mal : au contraire, elles sont un guide indispensable à l'humanité, parce qu'elles indiquent à tout moment le sens dans lequel doit s'orienter l'activité des producteurs. D'autre part, de brusques bouleversements des prix, du chef de l'abondance ou de la rareté des récoltes annuelles du métal jaune, paraissent de moins en moins à redouter, parce que la masse

existante en augmente régulièrement et présente une résistance de plus en plus grande aux influences perturbatrices. Les causes inhérentes aux marchandises elles-mêmes et aux services seront de plus en plus les facteurs déterminants des mouvements des prix. Dès lors, la situation de l'or sera de plus en plus forte : rien ne nous porte à croire qu'il sera détrôné de son empire, et tout nous fait supposer qu'il restera la monnaie de l'avenir. Dans les calculs que font les hommes prévoyants pour assurer la prospérité des entreprises auxquelles ils consacrent leur travail et leur énergie, ils peuvent, aussi bien au point de vue des charges qu'ils sont amenés à supputer qu'à celui des revenus à attendre, admettre la stabilité de la monnaie et une permanence de sa valeur, par rapport à l'ensemble des autres choses, suffisante pour les autoriser à éliminer de leurs calculs cet élément d'incertitude. Telle est d'ailleurs, si nous ne nous trompons, la conclusion à laquelle arrive M. de Foville lorsqu'il termine son beau livre sur la monnaie par ces mots : « L'idée que dans mille ans les « hommes régleront encore leurs comptes comme nous « n'a rien d'inacceptable. Nous le souhaiterions presque « en voyant ce que risqueraient d'être les autres solu- « tions du problème. »

Raphaël-Georges LÉVY.

Séance du 16 novembre 1907.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX BLAISE DES VOSGES

A DÉCERNER EN 1907

DES ÉCOLES MÉNAGÈRES EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Personne ne conteste plus aujourd'hui l'importance sociale de l'habitation, à raison même de ses rapports étroits avec la famille.

C'est de la solidité ou de la désagrégation de la famille que dépendent la prospérité ou la décadence générales. La véritable molécule sociale, ce n'est pas l'individu, c'est la famille. Tant vaut la famille, tant vaut la nation.

Or la famille n'est pas une abstraction. Elle ne peut pas rester en l'air : elle a besoin de prendre pied sur le sol pour y trouver une enveloppe, un abri, un nid. Cette enveloppe, cet abri, ce nid, c'est la maison. Elle est mieux encore qu'un nid pour la famille ; elle est son alvéole, sa coquille et comme le prolongement de sa personnalité. C'est là ce qui donne à la maison une sorte de vie propre, qui l'associe à celle de la famille. D'après un vieil adage

latin « : l'esprit sain habite un corps sain. » On peut de même affirmer que l'on ne saurait concevoir une famille saine dans une maison malsaine. L'insalubrité de la maison réagit presque fatalement sur la famille et, par elle, sur la nation toute entière.

Cette question est comme une sorte de carrefour où se rencontrent, pour se donner la main, toutes les œuvres qui se sont assigné la noble mission de lutter contre les misères sociales. Toutes ont affaire à ce même ennemi; toutes aussi ont intérêt à concerter leur action pour lui donner l'assaut. Elles tenteraient une œuvre vaine en cherchant à venir à bout des divers fléaux qu'elles ont la spécialité de combattre, si elles ne s'efforçaient d'en tarir ensemble la source commune.

On a donc pu dire avec raison que la question de l'habitation était le centre de la question sociale elle-même.

C'est ainsi que s'expliquent la place prépondérante prise par cette question dans les préoccupations de l'opinion publique et les efforts considérables faits de divers côtés pour construire des maisons salubres ou assainir celles qui ne le sont pas. Mais ces efforts seront frappés de stérilité si le ménage, qui occupe ces locaux sains ou assainis, vient à les infecter.

Il y a, en effet, deux sortes d'insalubrité : l'une, qui est constitutionnelle; l'autre, acquise : la première, qui tient à l'habitation; la seconde, à ses habitants. Donnez à une mauvaise ménagère un cottage confortable et salubre : elle aura tôt fait de le transformer en bouge. Une bonne flamande, au contraire, saura s'ingénier pour lutter contre l'insalubrité de son logement et parviendra encore, par un miracle d'industrie, à y faire régner l'hygiène, l'ordre et la propreté.

Quelle que soit leur importance, les bâtiments salubres ne sont pas tout et ne produiront leurs effets sociaux que s'ils sont tenus par une de ces bonnes ménagères, qui

sont la providence de la famille et dont Schiller a dit qu'il faut les honorer, « parce qu'elles filent et tissent des roses célestes dans la vie terrestre ».

D'autres, avant lui, avaient rendu hommage à cet admirable type de femme et rien n'égale la description qu'en ont faite les livres saints.

« Le prix de la femme vertueuse surpasse beaucoup celui des perles. — Elle cherche de la laine et du lin, et elle fait de ses mains ce qu'elle veut. — Elle examine le train de sa maison et elle ne mange point le pain de paresse. — Ses enfants s'élèvent et la disent bienheureuse; son mari aussi et il la loue (1). »

Plus près de nous, Montaigne déclarait que « la plus utile et honorable science et occupation d'une mère de famille, c'est la science du ménage. C'est sa maîtresse qualité et qu'on doit chercher avant toute aultre, comme le seul douaire qui sert à ruyner ou à sauver nos maisons ».

Dans la fameuse scène entre le bonhomme Chrysale et son impérieuse moitié, Molière trace le portrait de la ménagère :

> Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens,
> Et régler la dépense avec économie,
> Doit être son étude et sa philosophie.

Fénelon voulait qu'on apprît aux filles « qu'elles auraient une maison à régler, des enfants à bien élever, un mari à rendre heureux ». Mme de Maintenon se montrait ménagère très avisée dans les conseils pratiques qu'elle donnait à son frère pour la tenue d'une maison et elle assignait à ses filles de Saint-Cyr pour leurs travaux manuels, non pas « des ouvrages exquis ou des colifichets, mais le linge, les habits, les cœffes, les bas et les meubles ».

Mme de Genlis a également tracé un véritable programme d'enseignement ménager pour les jeunes filles :

(1) Ch. XXXI des *Proverbes*.

« On leur montrera à tenir une maison, à diriger une lessive, à savonner ou à réparer elles-mêmes, à conduire une basse-cour et une laiterie, à diriger une cuisinière, à faire elle-même leur cuisine, à connaître le prix des choses, leur dose et leu qualité, ce qui a rapport à la boulangerie, à l'office, à l'art de la distribution; on leur fera connaître, en outre, un peu de botanique et les principales drogues de la médecine. »

Tous ces conseils visent les femmes mariées, ou au moins les bourgeoises, celles en un mot qui ont à diriger des servantes. Quant aux paysannes, aux ouvrières, en un mot aux femmes du peuple, leur instruction ménagère se faisait autrefois toute seule par l'exemple des mères, qui, de bonne heure, associaient leurs filles aux travaux domestiques.

Mais, voici venir la grande industrie, qui a besoin d'ouvrières. Comment, retenue tout le jour au magasin ou à l'atelier, empêchée de pratiquer ses devoirs de ménage, la mère pourrait-elle transmettre à sa fille ce qu'elle ignore elle-même? La pauvre enfant se marie; elle devient mère sans même soupçonner la grandeur de son rôle et les devoirs qu'il lui impose. Aussi ne les remplit-elle pas ou les remplit-elle mal. Ses enfants s'étiolent et meurent; son mari s'éloigne d'elle et se perd. Elle gagne, il est vrai, un peu d'argent; mais elle ne sait ni le dépenser à propos, ni l'économiser avec l'art industrieux de l'abeille ou de la fourmi. Plus riche en apparence, le ménage est, en fait, devenu plus pauvre et, à coup sûr plus malheureux. « Puisque, dit Mme Jean Brunhes, la mère est incapable de donner à sa fille une formation qu'elle n'a pas elle-même, c'est à l'école qu'incombe aujourd'hui le soin de former ces bonnes ménagères, indispensables à l'amélioration durable de la société (1). »

De tous les côtés ce besoin est ressenti et formulé. C'est

(1) *Circulaire du Musée social*, N° 11, de novembre 1903.

Jules Simon, proclamant, au nom de l'économie sociale, qu'il faut « préparer les jeunes filles au métier de mères de familles, au rôle d'économes et de ménagères, et leur apprendre cette économie domestique, cet art d'intérieur si nécessaire pour entretenir la paix et l'harmonie du ménage (1) ». C'est le maître dont la mort vient de mettre en deuil la science et les œuvres d'hygiène sociale dont il était l'âme, M. le professeur Grancher, qui demandait au nom de la prophylaxie de la tuberculose que « la femme de l'ouvrier soit bonne ménagère, soucieuse du bon emploi de l'argent si durement gagné par son mari; qu'elle sache préparer chaque jour pour sa famille des repas convenables, au lieu de tout gaspiller, les jours de paie, en achats inutiles ou en friandises coûteuses; qu'elle soit propre et qu'elle tienne en bon état de propreté sa maison, son linge et ses vêtements, ceux de ses enfants et de son mari. » Et l'éminent praticien concluait ainsi : « Je demande des écoles de ménagères. »

On doit les demander encore au nom de la population, dont l'état stationnaire est devenu, à très juste titre, l'objet des préoccupations générales. Nous n'avons qu'un chiffre déplorablement faible de naissances. Si nous ne pouvons l'accroître, tâchons du moins de diminuer celui de nos décès. Or, la mortalité dépend en partie de l'hygiène et de la salubrité, c'est-à-dire de la bonne tenue du logement. A tous ses autres méfaits, le taudis ajoute celui de consommer des vies humaines. La mort se plaît dans les milieux infects et recule dès qu'on les assainit. Mais ce sont surtout les enfants que déciment, d'une part, l'insalubrité du logis et, de l'autre, l'ignorance des mères et les pratiques meurtrières que leur suggèrent leur tendresse inexpérimentée et les conseils routiniers des « bonnes femmes ». Au dire de juges compétents, nous perdrions ainsi, tous les ans, plus de 50.000 enfants, qui

(1) *Le travail*, page 271.

ne demandaient qu'à vivre et qu'on aurait pu préserver avec des soins éclairés.

Nous avons le devoir de les sauver, et le meilleur moyen d'atteindre ce but est d'apprendre aux mères les notions d'hygiène et de puériculture qui pourront conserver cette semence rare et précieuse, l'espoir de l'avenir.

L'enseignement ménager est donc à la fois réclamé par ceux qui se préoccupent de la population, de la santé publique et privée, comme par ceux qui se vouent au soulagement des misères et à l'affermissement de la paix sociale. Si l'on ne commence par rendre le logement salubre, commode et riant, il est inutile de chercher à combattre la tuberculose, l'alcoolisme et la mortalité infantile, d'une part, et de l'autre, de chercher à conjurer les désordres moraux et les haines sociales qu'engendre le taudis. Les améliorations les plus profondes, les sacrifices les plus généreux, les institutions les mieux conçues, tout restera stérile, tant qu'on laissera la famille soumise à ces influences délétères, qui ruinent sa santé, la démoralisent et l'aigrissent. L'enseignement ménager figure donc en tête des plus urgentes nécessités de l'heure présente.

Cette nécessité apparaît avec une évidence si lumineuse que, depuis quelques années, il se fait une poussée universelle dans ce sens. A l'envi, la Suède, la Norvège, la Hollande elle-même, le pays des ménagères flamandes, l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, l'Angleterre, les États-Unis, se couvrent d'institutions qui ont cet objet.

Cette organisation comporte plusieurs degrés :

D'abord, un enseignement primaire, qui comprend la cuisine, le blanchissage, l'entretien du linge, des vêtements et des meubles, la comptabilité, en un mot les notions essentielles à la femme du peuple pour bien tenir son logement et administrer son budget domestique.

Ensuite, un enseignement normal pour préparer les

maîtresses de l'enseignement primaire. Son programme comprend, outre celles qui précèdent, des notions d'hygiène générale et alimentaire, de soins aux malades, de puériculture, de coupe, d'économie domestique, de droit usuel et d'économie sociale.

Ces cours ne servent pas uniquement aux professionnelles qui se destinent à ce genre d'enseignement ; mais ils sont également suivis par les jeunes filles du monde, qui veulent se préparer à remplir leur devoir familial vis-à-vis de leur entourage et leur devoir social vis-à-vis de leur clientèle.

Pour se dévouer utilement, en effet, ce n'est pas assez d'un mouvement impulsif du cœur : on a encore besoin de notions précises qui le guident. « Il ne suffit pas de vouloir, a dit le père Gratry : il faut savoir. Vouloir et savoir c'est pouvoir. »

L'enseignement ménager donne aux femmes généreuses, ayant la noble ambition d'assigner un emploi utile à leur activité, la science pratique dont elles ont besoin pour diriger leur propre ménage et pour introduire dans les familles qu'elles visitent les habitudes d'hygiène, de bonne tenue, d'ordre et de sage administration.

Enfin une forme spéciale de cet enseignement est destiné aux servantes, dont la formation est presque toujours livrée au hasard et dépend des maîtresses que la chance leur donne. Si l'on songe à leur pénétration profonde dans l'intimité de notre vie, au rôle qu'elles y jouent, on s'étonne qu'alors que, dans l'industrie, un patron ne s'aviserait pas de remettre entre les mains d'un ouvrier inexpérimenté une pièce à fabriquer ou une machine à conduire, nous n'hésitions pas à confier dans nos familles à une bonne gauche et ignorante notre alimentation, notre bourse, et ce qui est plus grave encore, nos enfants.

Aussi, là où elle est pratiquée, l'initiation professionnelle des servantes est-elle d'un grand profit : d'abord, pour elles-

mêmes, par l'accroissement mérité de leurs gages et leur aptitude à faire de bonnes ménagères si elles fondent à leur tour une famille ; ensuite, pour les ménages qu'elles servent et dont elles deviennent les précieux auxiliaires, au lieu d'y apporter trop souvent des éléments de désordre et de gaspillage.

Le caractère commun à ces diverses branches est d'être à la fois théorique et pratique. Pas plus que le maniement du fusil et du canon, la cuisine ne peut s'enseigner par des discours ; mais, d'autre part, il ne suffirait pas d'apprendre aux élèves un certain nombre de gestes automatiques et de tours de mains passifs et inconscients. Tous les actes du ménage ont leur logique, on pourrait dire leur philosophie, et doivent être expliqués, de manière à se graver à la fois dans la mémoire et dans la raison. Il faudra donc que l'enseignement se présente sous la forme d'un corps de doctrines bien enchaînées et appuyées sur des exercices pratiques.

Ce serait gravement méconnaître la haute portée de cet enseignement que de la réduire à des actes purement matériels de vaisselle à laver, de bas à ravauder, de ragoût à confectionner. Ce qui importe et ce qu'on se propose avant tout, c'est de préparer la femme à remplir ses devoirs de mère et d'épouse, en lui en révélant la grandeur et la beauté.

Beaucoup de femmes distinguées, et surtout la plupart des institutrices de tous les degrés n'attachent de prix qu'aux choses de l'intelligence et trouvent qu'à vouloir les initier aux devoir du ménage, on leur coupe les ailes et l'on restreint leurs horizons. L'enseignement ménager leur apparaît donc comme enveloppé de prosaïsme et de vulgarité.

C'est là une des principales objections qui barrent la route à ce tenseignement ; mais elle repose sur une erreur, qu'il importe de réfuter.

La poésie n'est pas toute entière renfermée dans les anthologies; elle ne se borne pas, non plus, dans la vie privée, à ces rares instants lumineux ou sombres, lyriques ou dramatiques, pendant lesquels elle pénètre dans toute existence humaine, même la plus humble, à la façon du rayon de soleil qui se glisse par une fente étroite dans la chambre la plus obscure. Comme le métal précieux, qui est au fond de la gangue vile du minerai, la poésie est cachée sous la tâche la plus vulgaire : elle embellit les plus modestes détails du ménage, quand on les rattache à l'accomplissement du devoir domestique.

Chargée d'administrer le budget, d'élever les enfants, d'entourer le père d'une atmosphère chaude et sereine, d'un confort pacifiant et discret, d'ordre, de propreté, de bonté, d'attention et de prévenances, la femme a véritablement à remplir un rôle auguste et qui peut contenter les plus hautes ambitions. Elle est, par essence, la nourrice. Avant que l'enfant soit né, elle le nourrit de son sang; après sa naissance, de son lait; plus tard, c'est elle encore qui préside à l'alimentation, à la vie de tous les siens, et la façon dont elle remplit sa fonction est décisive pour l'avenir de la famille, de la race et du pays.

Envisagé à ce point de vue, l'enseignement ménager n'apparaît plus comme une collection de recettes et de tours de main culinaires; mais, ainsi que l'ont admirablement montré Ruskin et Jules Simon, sans parler de tous ceux qui ont traité le sujet après eux, il donne aux jeunes filles le goût de leurs occupations et leur en révèle la beauté; en même temps, il les accoutume à réfléchir et à placer l'idéal de leur vie là où il doit être : il est donc à la fois un levier d'instruction professionnelle, de formation morale et d'éducation sociale.

Quand il est bien dirigé, il produit des résultats excellents qui ont partout répondu à l'attente de ces promoteurs.

En dehors de leurs acquisitions professionnelles, les

élèves gagnent encore à cet enseignement une maturité précoce par la discipline de la réflexion et par l'explication raisonnée de tous leurs actes. Entre autres symptômes, cette maturité se traduit par l'abréviation de la durée de l'apprentissage, parce que la jeune fille, ainsi formée, arrive à posséder plus vite et mieux les secrets professionnels du métier qu'elle se prépare à exercer.

Par une répercussion naturelle, les élèves de ces cours introduisent chez elles de meilleures habitudes d'ordre et d'économie; grâce aux leçons qu'elles ont reçues, elles opèrent une véritable et bienfaisante révolution dans le bien-être et la bonne tenue du ménage familial.

« Il suffit, dit Mme Jean Brunhes, de pénétrer dans une école ménagère suisse pour se rendre compte que les jeunes filles y apprennent aussi toute une méthode de vie. » On comprend bien alors que ce ne sont ni des blanchisseuses, ni des cuisinières qui pourraient transformer ainsi leurs élèves, mais que de véritables éducatrices sont seules capables d'idéaliser ainsi et d'ennoblir les plus modestes travaux domestiques.

La directrice y fait œuvre, en effet, de moraliste, en même temps que de praticienne et c'est là ce qui constitue à la fois l'importance de son rôle et la difficulté de son recrutement.

On se tromperait lourdement, si l'on voulait confier cette tâche à de simples spécialistes, — cuisinières ou blanchisseuses —, qui posséderaient à fond la partie technique du métier, mais auxquelles manqueraient la méthode, la hauteur de vues et les principes pédagogiques. Ces spécialistes seraient tentées de former, non des ménagères pour les intérieurs les plus modestes, mais des virtuoses de la casserole ou de l'aiguille.

Pour éviter ce danger, il ne faudrait pas tomber dans l'excès contraire et livrer l'enseignement à des intellectuelles, qui, perdues dans les considérations transcen-

dantes de théorie, traiteraient de haut la pratique et l'abandonneraient à quelque aide subalterne, manipulant à leur place devant les élèves.

Il serait très fâcheux de dédoubler le cours entre deux maîtresses, dont l'une se réserverait les effets oratoires, tandis que l'autre resterait enfermée dans sa poêle ou sa marmite. A séparer ainsi la partie théorique et la partie pratique, on risquerait de subalterniser la seconde, de la sacrifier et de lui imprimer un cachet « d'inélégance », qui semblerait en faire le partage des maritornes et des filles de cuisine. Ces deux parties doivent, au contraire, être maintenues sur un pied d'égalité parfaite, et rien n'est mieux fait pour démontrer la dignité éminente de cet enseignement ménager que de voir une maîtresse respectée ceindre le tablier blanc, éplucher elle-même des pommes de terre, hacher des épinards, repasser une chemise, faire briller une bassine en cuivre, emmailloter une poupée ou panser un mannequin.

C'est dire que cette maîtresse doit réunir la double qualité d'une forte préparation pédagogique et technique, posséder à fond la pratique, mais en avoir le sens profond et savoir la présenter, de manière à en donner à la fois l'intelligence et le goût.

Miss Ottavia Hill, dont le nom est si justement populaire en Angleterre à cause des prodiges qu'elle a faits pour l'assainissement des maisons insalubres, déclare que son succès tient surtout à la formation sociale de ses gérantes. De son côté, Mme Jean Brunhes affirme que : « après bien des années d'expérience, on est convaincu qu'une jeune fille, n'ayant pas fait de bonnes études et n'ayant pas l'habitude de l'enseignement, fera une mauvaise institutrice ménagère. L'école repose sur sa directrice : au point de vue moral, la directrice en fait ou la décadence ou la prospérité. »

Aussi considère-t-on avec raison que la préparation de

ces directrices est la nécessité primordiale. A vouloir entrer en campagne sans s'être assuré d'avance des cadres solides, on s'expose à une défaite certaine. C'est donc vers les écoles normales qu'il faut porter son premier effort. « La formation d'un personnel enseignant, a dit M. Strauss, dont la compétence est si grande en ces matières, paraît être, de l'aveu de tous les bons juges, le point de départ de l'éducation ménagère. »

Nous venons de parler de l'enseignement à l'étranger; mais en France il a été pris de remarquables initiatives dans ce sens et de divers côtés, par des patrons clairvoyants, par de grandes sociétés, — comme la Ligue de l'enseignement, les Associations Philotechnique et Polytechnique; — enfin par l'État, les départements et les communes.

La France est beaucoup plus avancée dans cette voie qu'on ne pourrait le croire d'après le peu de bruit fait chez nous autour de cette question. Si nous aimons à crier sur les toits nos défauts par l'organe sonore de nos romanciers, de nos auteurs dramatiques et de nos chroniqueurs, nous taisons discrètement nos qualités et nous valons, en réalité, beaucoup plus que nous n'affectons de le dire. Cette observation générale se confirme en matière d'enseignement ménager et, sans que le pays paraisse le soupçonner, cet enseignement gagne du terrain et reçoit chaque jour de nouvelles applications. Il ne leur manque plus que d'être connues et coordonnées pour déterminer en leur faveur un de ces grands mouvements d'opinion publique, auxquels rien ne résiste dans notre pays.

C'est en vue de contribuer à ce mouvement, dont elle sent la nécessité, que l'Académie a mis au concours pour le prix Blaise des Vosges le sujet suivant :

Des écoles ménagères en France et à l'Étranger et des moyens de propager en France cette institution.

Trois mémoires d'inégale valeur ont répondu à notre appel.

Le mémoire numéro 2 a pour devise : *Les femmes font et défont les maisons*. C'est un manuscrit composé de sept chapitres juxtaposés, dont chacun a sa pagination distincte et dont l'ensemble comprend 121 pages.

La première impression que donne cet assemblage se confirme à la lecture. L'on a bien, en réalité, à faire à une série d'études, qui ne sont pas fondues en un plan harmonieux et qui ne semblent même pas écrites de la même plume.

Tandis que le style, tour à tour déparé par des négligences et des boursoufflures, laisse en général à désirer, le chapitre VI, consacré au projet d'une école ménagère, a des pages aussi bien écrites que bien pensées. Il est regrettable que le mémoire tout entier ne soit pas à la hauteur de ce chapitre.

L'auteur a été dominé par une pensée directrice, qui fait la trame profonde de son travail et lui donne, en dépit des incohérences du plan, une certaine unité.

Il dirait volontiers : « l'enseignement ménager sera agricole ou il ne sera pas. » Il attache avec raison une grande importance à l'introduction de notions agricoles et horticoles dans l'enseignement des jeunes filles et il voudrait qu'on s'en servît pour leur apprendre à tirer parti des ressources de la basse-cour, du rucher, du jardin, du verger et pour leur inspirer l'amour des plantes, des animaux et de la terre.

Trop de jeunes filles nées aux champs n'aspirent qu'à les quitter pour la ville et contribuent ainsi à cet exode, dont tous les esprits réfléchis s'accordent à déplorer les funestes résultats. D'autres, que leurs convenances obligent à résider sur leurs terres, au moins pendant la belle saison, y transportent les habitudes mondaines,

remplissent de leurs chevauchées, du bruit et de la fumée de leurs automobiles les chemins et les rues des villages; elles ignorent les exigences et les beautés de la vie rurale, laissent tout perdre autour d'elles et ne prennent nul contact avec les paysans, au lieu d'exercer vis-à-vis d'eux le devoir du patronage.

Les maisons d'éducation qui forment ces jeunes filles ne se préoccupent pas de les préparer à cette partie de leur rôle professionnel et social. D'accord sur ce point avec Mme Borel de la Prévostière, à laquelle il emprunte, sans la citer, plusieurs pages de son livre : *la Femme à la ferme et aux champs*, l'auteur voudrait changer l'orientation de l'esprit féminin, en lui révélant à la fois les ressources et les jouissances de la vie rurale.

C'est là une pensée judicieuse, mais qui rétrécit le sujet donné par l'Académie, par cela même qu'elle le réduit à un seul de ses aspects, au lieu de l'embrasser dans toute son ampleur.

Cette préoccupation exclusive de l'agriculture et du jardinage a réagi sur toute la composition du mémoire, sur ses développements et sur ses conclusions.

Après quelques pages très insuffisantes de généralités étriquées, nous entrons dans l'inventaire de l'enseignement ménager en France et à l'étranger. L'auteur semble ignorer toutes les initiatives qui ne se rattachent pas à sa conception favorite, de sorte que ses descriptions se bornent à une nomenclature sèche, vague, fourmillant de lacunes et d'inexactitudes. Il est impossible, après les avoir lues, de se faire une idée, même approximative, du mouvement considérable qui emporte en même temps tous les pays du côté de l'enseignement ménager.

Avec le chapitre IV, nous abordons un sujet cher à l'auteur : le projet d'une école ménagère agricole, sur lequel il reviendra plus loin, dans les chapitres V et VI.

« Heureuse, dit-elle, — et ici se trahit son sexe —, si nous

réussissions, d'avoir la première attaché notre nom à la fondation du premier Institut ménager agricole de notre pays. Notre labeur notre peine, n'auront pas été perdus : car si je parvenais à susciter quelque bon agriculteur de plus, je croirais avoir rendu à mon pays un noble et utile service. »

En somme, ce mémoire est une thèse au profit d'une idée et d'un projet particulier, et non l'étude générale et documentée, qu'attendait l'Académie. Tout en louant l'inspiration généreuse de l'auteur qui doit être une professionnelle et certains passages bien venus, la Commission, en présence des insuffisances de plan, de style et de documentation du mémoire numéro 2, a été d'avis qu'il ne saurait être retenu pour une récompense.

Le mémoire numéro 1 est un cahier relié de 282 pages, sous la devise :

« *Nous avons la prétention et l'assurance, autant qu'il est possible, de résoudre seuls le problème social par le moyen de la femme, devenue la vraie mère de famille, économe, adroite, soucieuse de ses devoirs.* » (Eugène Rombaut, inspecteur général des écoles techniques en Belgique.)

Cette fois, nous sommes en face d'une étude bien faite, bien coordonnée, bien exécutée, qui est l'œuvre d'un auteur accoutumé à composer et à exposer un sujet.

Ce mémoire débute par des généralités intéressantes sur les lacunes de l'enseignement actuel des jeunes filles, sur le rôle de la femme, épouse et mère, sur les dangers de son ignorance ménagère, et sur la nécessité de les conjurer par un enseignement approprié, « qui devrait devenir l'enseignement féminin par excellence, ou plutôt autour duquel l'enseignement féminin devrait graviter ».

Le chapitre second est consacré à l'enseignement ménager en France. Il parle des précurseurs que nous avons déjà cités et fait figurer parmi eux Napoléon, qui, dans

une lettre du 15 mai 1809, datée de Finkestein, traçait à Mme Campan, la surintendante de la maison d'Écouen, un programme tout imprégné de notions ménagères. « Les élèves, — disait le maître qui songeait à tout, aux grandes choses, comme aux plus petits détails, — pourraient s'accoutumer à l'économie, à calculer la valeur des choses et à compter avec elles-mêmes; elles doivent savoir faire des bas, des chemises, des broderies, enfin toute espèce d'ouvrage de femmes. L'avantage de tout cela, c'est qu'on les exerce à tout ce qu'elles peuvent être appelées à faire. Je veux faire de ces jeunes filles des femmes utiles, certain que j'en ferai par là des femmes agréables. »

Napoléon était en avance sur les idées de son temps : malgré sa volonté formelle, malgré l'autorité et le zèle de la surintendante, cette tentative d'enseignement ménager avorta. « J'ai essayé, disait Mme Campan, de faire apprendre à mes jeunes filles, à blanchir, à repasser; j'ai même eu pendant une année le désir de leur faire apprendre à conserver les légumes l'hiver, à faire des confitures, du raisiné. Mais je me suis promptement repentie de confier à leurs fers chauds et mal assurés des mousselines, et à leur inévitable friandise des fruits, du sucre, etc. » — « Je ne dis pas, conclut prudemment Mme Campan, qu'on ne puisse pas les employer à ces sortes d'ouvrage. Je peins, avec sincérité, ce qui m'est arrivé et mon manque de succès. »

Mme Campan avait raison : son échec tenait aux difficultés du tâtonnement dans une voie nouvelle, à l'inexpérience du début, mais ne prouvait rien contre le principe lui-même, qui fut repris et soutenu avec vigueur, au cours du dernier siècle, par de nobles esprits et, au premier rang d'entre eux, par Jules Simon.

Après ces détails historiques, l'auteur raconte avec précision les diverses initiatives prises en France pour y installer l'enseignement ménager.

Le chapitre III expose les progrès de cet enseignement à l'étranger. Il nous fait ainsi parcourir la Belgique, l'Angleterre, le Canada, l'Allemagne, la Suisse, les États-Unis et nous en décrit les écoles, en commentant leurs principes, leurs programmes et leurs méthodes.

Jusqu'ici le plan de l'auteur se déroule, avec autant d'unité que de clarté; mais, à partir du quatrième chapitre, la confusion commence à s'y introduire, et nous allons revenir, dans les chapitres suivants, sur deux des divisions antérieures de l'enseignement ménager.

Le chapitre IV est consacré aux écoles de servantes; le chapitre VII à la formation sociale des jeunes filles du monde. A l'occasion de chacune de ces deux catégories, nous recommençons notre tour du monde, de sorte que nous n'embrassons pas dans une vue d'ensemble l'effort accompli dans chaque pays pour répondre à toutes les nécessités de cet enseignement. De là, une certaine indétermination de plan, qui déconcerte le lecteur.

Les deux chapitres V et VI sont une plaidoirie pour des thèses contestées et personnelles à l'auteur. Dans le premier, il s'agit de la participation, comme il le dit lui-même, « du sexe fort » à l'enseignement ménager. Il soutient que cette science ménagère est nécessaire, non seulement au célibataire, à l'étudiant, au voyageur, au soldat, au colon; mais encore au père de famille, qui en appréciera mieux le rôle de sa femme et pourra lui venir en aide, surtout si elle est ouvrière et rentre avec lui de l'atelier au moment de préparer le repas. Du moment où la femme contribue par son travail industriel au budget de la famille, le mari, dit notre auteur, doit prendre sa part des besognes ménagères.

Cette thèse a été vivement discutée au Congrès de l'éducation à Liège en 1906. Elle y a rencontré de très ardents contradicteurs, qui s'attachent à la division du travail entre les deux sexes et veulent que le ménage reste

formé d'un homme et d'une femme, se complétant l'un l'autre et se répartissant entre eux les attributions, au lieu de se composer de deux hommes ou de deux femmes, s'occupant chacun de tout indistinctement.

En tous cas, cette thèse est encore très controversée et, si elle pouvait être sobrement indiquée, on a le droit de peut regretter qu'elle tienne une place excessive dans le mémoire, dont elle dérange l'ordonnance.

On en peut dire autant des *Cercles d'éducation familiale*, auxquels l'auteur a consacré son dixième chapitre. Il s'agit de rapprocher les parents, qui suivraient eux aussi des conférences et se tiendraient en contact intime avec l'enseignement sous ses diverses formes.

Cette pensée est assurément très juste en soi ; mais, elle n'est pas particulière à l'enseignement ménager et, tout en se présentant ici en raccourci et sous un angle étroit, elle fait longueur, comme une digression qui déborde sur le cadre spécial du sujet.

Nous n'avons, au contraire qu'à louer presque entièrement le dernier chapitre, intitulé : « Ce qui reste à faire. »

L'auteur estime qu'il faut conquérir à l'idée de l'enseignement ménager le grand public et convaincre les jeunes gens que « la science du ménage est la plus belle dot qu'une jeune fille puisse apporter ».

C'était déjà le thème de dame Frosine à Harpagon, et l'on sait que le vieil avare ne voulait pas entendre de cette oreille.

L'auteur insiste fort judicieusement sur la nécessité de la formation préalable des maîtresses, avant d'ouvrir des écoles. Rien ne peut plus sûrement compromettre le sort de cet enseignement que de le confier à des maîtresses improvisées ou inexpérimentées. « Il vaudra, dit-il, ce que vaudront ses maîtresses. »

Il revient sur son idée favorite de faire manier par les hommes « la casserole et l'aiguille ».

En ce qui concerne les moyens de propager l'enseignement ménager, il ne serait pas éloigné, — s'il fallait absolument aller jusque-là — de le rendre obligatoire; mais il aime mieux faire appel à toutes les forces vives et à tous les partis, en montrant comment pourront et devront concourir à ce grand effort, l'État, les pouvoirs publics, les patrons, les syndicats, les groupements corporatifs et les sociétés de secours mutuels.

En résumé, ce mémoire témoigne d'une grande expérience professionnelle et d'une possession complète du sujet. Si, eu égard à certains flottements du plan et à la place excessive qu'y occupent des thèses particulières, il appelle des réserves qui ne permettent pas de lui attribuer le prix, la Commission estime que ses qualités de fond et de forme le désignent pour une récompense.

Le mémoire numéro 3 a pour devise : *Esse potius quam videri; ni bas bleu, ni pot-au-feu.* C'est un volumineux manuscrit de 554 pages, dont 407 pour le mémoire proprement dit et 147 de documents annexes (programmes, règlements, organisation de diverses écoles de France et de l'étranger).

Les 407 pages du mémoire se décomposent ainsi :

Avant-propos	2	pages
L'enseignement ménager à l'Etranger	308	—
L'enseignement ménager en France	64	—
Moyens de propager cet enseignement	33	—
	407	—

Ce simple inventaire extérieur montre déjà que la partie consacrée à l'étranger tient la place prépondérante dans ce travail, dont il occupe les trois quarts, et il fait pressentir le resserrement relatif de la partie réservée aux généralités de la France et aux conclusions.

L'étude du mémoire répond à cette première impression.

Exagérant le précepte d'Horace, l'auteur entre de suite *in medias res*. Après quelques lignes d'avant-propos sur l'excellence de la méthode d'observation, il nous fait immédiatement pénétrer à sa suite en Belgique, sans avoir d'avance, comme nous avons cherché à le faire en tête de ce rapport, défini l'enseignement ménager, justifié sa nécessité, établi ses grandes divisions. Ces généralités préalables auraient préparé le lecteur au voyage qu'il allait entreprendre et dispensé son guide de revenir à chaque étape sur des principes déjà exposés et communs à tous les pays.

En ce qui concerne les moyens de propager l'enseignement en France, le mémoire manque d'ampleur; il paraît compter beaucoup sur des Ligues de propagande et d'encouragement et sur des musées, qui mettraient sous les yeux du public les ouvrages et le matériel se rattachant à cet enseignement.

Cette part faite aux réserves, nous n'avons plus qu'à louer le reste du mémoire : et d'abord l'abondance de la documentation sur les applications à l'étranger, la sûreté des commentaires et la justesse des conclusions qui s'en dégagent. Si l'auteur s'est étendu longuement sur cette partie du programme, c'est qu'il le possède à fond, qu'il a parcouru l'Europe en quête de renseignements sur ce sujet et qu'il rapporte ce qu'il a vu sur place. Il y a là des observations très vivantes et qui donnent du relief à son travail.

Il y règne aussi, d'un bout à l'autre, une inspiration soutenue : celle du grand rôle de la maîtresse qui doit apprendre à la mère à élever ses enfants, à les défendre contre les contagions physiques et morales, à rendre son logement agréable, à l'imprégner de confort et de charme, à disputer son mari aux dangereuses séductions du dehors.

L'auteur est un esprit cultivé, possédant à la fois toutes les connaissances qu'exige le sujet. Il joint à un sens pédagogique très serré, la familiarité des notions scientifiques et pratiques, qui révèlent l'expérience professionnelle. C'est pour en avoir vu de près les inconvénients qu'il condamne sans hésitation et en termes excellents le dédoublement de l'enseignement entre ces deux types extrêmes, qu'il écarte l'un et l'autre, d'après sa devise : « ni pot-au-feu, ni bas bleu ».

Le style est clair, simple, agréable, sans fausses élégances.

Le mémoire est, en somme, remarquable ; mais il semble que, faute de temps, l'auteur n'ait pas pu fondre, dans une composition savante et bien équilibrée, tous les matériaux qu'il avait si patiemment réunis. Il y a dans son mémoire les éléments d'un excellent livre; mais — au moins en ce qui concerne les généralités du sujet, l'enseignement ménager en France et les conclusions, — le livre reste encore à faire.

Aussi, tout en rendant hommage au mérite du mémoire numéro 3 et au chapitre sur l'étranger, n'avons-nous pas cru devoir le désigner pour le prix et l'avons-nous retenu seulement pour une récompense.

La Commission du prix Blaise des Vosges disposait : d'abord de la dotation normale du prix, soit de 1.500 francs, et en outre d'un reliquat de 300 francs, qui porte la somme disponible à un total de 1.800 francs. Elle propose de répartir cette somme, comme il suit :

Une récompense de 1.000 francs au mémoire numéro 3 ayant pour devise : *Esse potius quam videri ; ni bas bleu, ni pot-au-feu.*

Une récompense de 800 francs au mémoire numéro 1, ayant pour devise : « *Nous avons la prétention et l'assurance, autant que possible, de résoudre seuls le problème*

social par le moyen de la femme devenue la vraie mère de famille, économe, adroite, soucieuse de ses devoirs. »

Le Rapporteur,
E. CHEYSSON.

Séance du 20 juillet 1907.

Ces conclusions ont été votées par l'Académie dans sa séance du 20 juillet 1907.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX MAISONDIEU

A DÉCERNER EN 1907

MESSIEURS,

Le prix Maisondieu, d'une valeur de 3.000 francs, doit être décerné tous les deux ans « à l'auteur ou au fondateur d'une œuvre ayant contribué ou pouvant contribuer à améliorer le sort des classes laborieuses ». C'est dire qu'il peut être attribué soit à l'auteur d'un ouvrage, soit au fondateur d'un établissement utile. Aucun des ouvrages présentés n'a paru à votre Commission satisfaire au programme indiqué. Mais, tout en les excluant, elle croit devoir vous dire quelques mots d'une série de publications, dont plusieurs lui ont été soumises, et qui sont répandues par les soins de *l'Action populaire*.

Ce qu'on appelle *l'Action populaire* n'est ni une ligue, ni une association, mais une œuvre de propagande sociale. Elle est dirigée par un groupe de prêtres qui ont leur résidence à Reims et se sont adjoint de nombreux collaborateurs, avocats, professeurs, publicistes, ayant chacun une compétence spéciale. Bien que les directeurs de l'œu-

vre soient des ecclésiastiques, *l'Action populaire* ne poursuit pas un but confessionnel. Elle a voulu faire, au point de vue social, ce que fait, au point de vue charitable, le Comité central des œuvres de bienfaisance. Elle est tout à la fois, dans cet ordre d'idées, un moyen d'éducation et un centre de renseignements. Les publications auxquelles elle préside sont tantôt des exposés de doctrines relatives à des questions sociales, tantôt des enquêtes sur des faits sociaux, par exemple sur les besoins ou les réclamations d'ouvriers de telle ou telle catégorie, tantôt des monographies d'institutions sociales pouvant apporter un remède aux maux signalés par ces enquêtes. C'est ainsi que, dans la seule année 1906, ont été répandus 150.000 brochures et 20.000 volumes. Il y a là un effort considérable que votre Commission n'a pas cru devoir passer sous silence, tout en reconnaissant que cet ensemble de publications, émanées d'auteurs très divers, souvent même anonymes, et dont l'influence ne s'exerce que d'une manière très indirecte, ne rentrait pas dans les conditions du programme.

C'est sur une institution des plus utiles, des plus bienfaisantes et intéressant directement les classes laborieuses que votre Commission a porté son attention. Cette institution est due à l'initiative d'une femme dont la vaillance et le désintéressement égalaient la bonté, Mme Louise Koppe. Née en 1848, mariée très jeune à Paris à un modeste commerçant que sa profession mettait en contact fréquent avec la classe ouvrière et presque ouvrier lui-même, Mme Louise Koppe avait connu de près certaines misères sociales, et de bonne heure son cœur, comme sa pensée, était allé vers la femme et l'enfant du travailleur. D'une intelligence vive, d'une instruction au-dessus de sa condition, instruction que, tout en s'associant au métier de son mari, elle s'était acquise par de sévères lectures,

elle était devenue secrétaire, puis présidente d'nne de ces commissions locales établies dans Paris à la suite de la loi qui avait été rendue sur le travail des femmes et des enfants dans l'industrie. Elle s'acquitta si heureusement de ces fonctions, qu'une médaille lui fut décernée, à titre de récompense, par le ministère du Commerce. Elle avait tenté elle-même, — à la vérité sans succès, — quelques fondations utiles, s'était mise en relations avec des hommes s'occupant de questions ouvrières et plus d'une fois avait plaidé dans des publications spéciales les causes qui lui étaient chères. Lorsque, en 1890, fut créé le premier Refuge-Ouvroir municipal, elle fut chargée de l'organiser. Durant quatorze mois, elle se consacra avec zèle à la mission qui lui avait été confiée. C'est là que le spectacle d'infortunes dont elle fut témoin lui suggéra l'idée de l'institution que j'ai à vous faire connaître.

Ce Refuge-Ouvroir, établi dans l'un des quartiers les plus nécessiteux de Paris, avait été créé pour offrir un asile temporaire aux femmes tombées dans la misère. Pendant les quatorze mois que Mme Koppe l'avait dirigé, seize cents femmes y avaient été recueillies. Les unes, sortant de l'hospice et dénuées de toute ressource, venaient y chercher un abri, jusqu'à ce qu'elles pussent se procurer des moyens de subsistance. D'autres, dans un état de grossesse avancée et ne trouvant plus à se placer, venaient y attendre le moment de leur délivrance. D'autres, et c'étaient les plus malheureuses, se présentaient avec deux, trois, quatre enfants, expulsées du logis qu'elles habitaient. Le récit que celles-ci faisaient de leur détresse ne variait guère. Depuis quelque temps, le père était sans travail; on devait deux ou trois semaines de loyer, et le logeur n'avait pas voulu attendre. Il y avait enfin des femmes abandonnées par leurs maris, des filles-mères jetées brutalement à la rue par l'homme avec lequel elles vivaient.

Bien que le Refuge-Ouvroir n'eût pas été institué pour recevoir les enfants avec leurs mères, près de six cents y avaient été admis pendant que Mme Koppe en avait eu la direction. A la vérité, l'Assistance publique est ouverte aux enfants que les parents ne peuvent nourrir, mais à la condition que les parents, renonçant à exercer leurs droits, s'en séparent pour toujours; et ce n'est que depuis peu qu'on a tempéré, jusqu'à un certain point, la rigueur des règlements. Si, parmi ces malheureuses, quelques-unes, maudissant leur maternité, étaient prêtes à délaisser leurs enfants, la plupart, on doit le reconnaître, refusaient de les abandonner. Plus d'une disait à Mme Koppe : « Veuillez m'indiquer où je pourrais placer mon enfant, en attendant que je trouve à gagner assez pour le reprendre; je ne veux pas l'abandonner, et personne ne consent à me le garder si je ne remets quelque argent d'avance. » Mme Koppe assista un jour à une scène dont longtemps elle conserva le souvenir. La mère d'une petite fille s'était présentée au Refuge sans amener son enfant, que, sous quelque prétexte, le mari avait retenue, ayant dit sans doute qu'il savait à qui la confier. Peu après, la mère apprend que le mari avait mis l'enfant à l'Assistance publique. Elle fut prise de désespoir et, se jetant aux genoux de Mme Koppe et lui prenant les mains : « Madame, s'écriait-elle, je vous supplie, faites-moi rendre mon enfant, et toute ma vie je serai votre servante! »

De pareilles scènes n'étaient pas nécessaires pour convaincre Mme Koppe qu'il y avait là un mal auquel il importait de remédier. Il ne faut pas, pensait-elle, laisser une mère se débattre dans cette alternative : ou abandonner l'enfant qu'elle n'est pas en état d'élever, ou le faire souffrir de sa misère à elle. Il faut pouvoir lui dire : Nous garderons votre enfant jusqu'à ce que vous soyez sortie de peine; vous viendrez le voir, l'embrasser, et vous en aurez plus de courage pour chercher des moyens de vivre.

Elle voulut, en un mot, créer un asile pour l'enfant sans qu'il fût séparé des siens, lui donner les soins qu'ils eussent voulu, étant moins malheureux, lui donner eux-mêmes, et le leur rendre dès qu'ils seraient en situation de le reprendre et de le garder. C'est de cette pensée qu'est née l'institution qu'elle appela la *Maison maternelle.*

Mme Koppe chercha d'abord où établir l'asile qu'elle voulait fonder. Elle avait remarqué, rue de Belleville, un terrain planté d'arbres, qui était à vendre, et au milieu duquel s'élevait une maison inhabitée. Ce terrain appartenait à un notable négociant de Paris. Avec la hardiesse que lui donnait la résolution du bien à accomplir, elle alla le trouver. « Vous ne tirez en ce moment aucun profit de cet immeuble, lui dit-elle, prêtez-le-moi » ; et elle lui expliqua ses projets. Elle fut assez heureuse pour le persuader. Le local obtenu, il fallut l'installer. Mme Koppe ne possédait que 500 francs, économisés par elle sur son modeste traitement de directrice de l'Ouvroir. Ils furent vite épuisés. Elle s'adressa aux journaux, sollicita le patronage des municipalités parisiennes, quêta des souscriptions, frappa à toutes les portes. On ne sait pas assez combien dans ce Paris, où fermentent, comme dans toutes les grandes villes, tant de passions mauvaises, se rencontrent d'âmes compatissantes. Il est vrai que Mme Koppe demandait, priait au nom de l'enfance malheureuse, et un pareil appel reste rarement sans écho. Outre quelques sommes d'argent qui lui furent remises, de diverses maisons de commerce lui furent envoyés des vêtements, des lits, des tables. Plusieurs femmes de la Halle, dont elle sut émouvoir la commisération, lui promirent des provisions. Le 20 novembre 1891, tout était prêt pour recevoir près de quarante enfants. La Maison maternelle était fondée.

L'œuvre fonctionnait depuis sept mois quand il fallut partir ; l'immeuble, mis en lotissement, avait été vendu. Quelques personnes, qui, pour aider Mme Koppe, avaient

composé une sorte de comité et détenaient les fonds de l'institution naissante, furent d'avis de renvoyer les enfants à leurs parents et de n'ouvrir une nouvelle maison que lorsqu'on aurait réuni de plus amples ressources. Vainement Mme Koppe objecta que l'œuvre était maintenant connue, patronnée, qu'on allait rejeter de pauvres enfants dans la misère ou les livrer à la rue. Le comité persista dans sa décision et remit à la Caisse des dépôts et consignations les quelques fonds dont il disposait. Mais Mme Koppe n'entendait pas abandonner, fût-ce un seul jour, les enfants qu'elle avait recueillis. Courageusement elle se sépara du comité, et, sans autres ressources qu'une somme de 284 francs restée entre ses mains, elle loua, rue Fessart, une maison dont elle obtint de ne payer le loyer qu'après le premier semestre écoulé, en laissant en garantie une obligation de la Ville de Paris qu'elle tenait de son père. Le 23 juin, quelques jours avant que l'immeuble de la rue de Belleville fût livrée aux démolisseurs, on déménageait tout le modeste mobilier, et les enfants descendaient, joyeux et en chantant, la rue de Belleville pour aller habiter leur nouvelle demeure.

Épuisée par les fatigues qu'elle avait supportées depuis la première installation de la Maison maternelle, Mme Koppe était tombée dangereusement malade. Ce fut sa fille aînée, Mlle Angèle Koppe, alors à peine âgée de dix-neuf ans, qui prit la direction de l'œuvre. Elle dut, à la place de sa mère, et non sans timidité, aller solliciter des secours. Sous cette timidité se cachait la même commisération active pour les enfants dont lui incombait la tutelle, et, chaque jour, se rendant au lit de la malade, elle l'instruisait de ce qu'elle avait obtenu pour eux. Certes la charge qu'elle assumait et qu'heureusement sa mère allait bientôt reprendre était difficile, et souvent, à la fin de la journée, les dépenses payées, il ne restait que 2 à 3 francs en caisse. Mais, ainsi que Mme Koppe en avait eu la confiance, l'œuvre,

loin de péricliter, devait s'affermir et s'étendre. Revenue à la santé, Mme Koppe recommença et multiplia ses démarches. La Presse vint de nouveau à son aide. Les dons en espèces non seulement continuèrent; ils s'accrurent. Les dons en nature s'accrurent de même et en outre se régularisèrent. Il y en eut de mensuels, d'hebdomadaires, de quotidiens. Les bouchers des Abattoirs, auxquels on s'adressa, firent comme les femmes de la Halle et contribuèrent à l'approvisionnement de la maison. Aux dons privés s'ajoutèrent enfin les allocations officielles. En décembre 1892, six mois après l'installation ds la rue Fessart, le Conseil municipal votait une subvention de 1.000 francs, et, l'année suivante, l'élevait à 5.000. La même année, une égale somme était accordée par la commission du Pari mutuel. Le Conseil général, à son tour, votait une subvention de 2.000 francs. A l'occasion de ce vote, l'éloge public de Mme Koppe fut fait à la tribune du Conseil : « Avec une ardeur inouïe, une activité sans mesure et un désintéressement sans réserve, fut-il dit, Mme Koppe a mené à bien l'œuvre qu'elle avait conçue. Elle est parvenue à empêcher les parents dans la misère d'abandonner leurs enfants. Elle a créé une institution qui manquait, et, pour cela, loué un immeuble, tout aménagé, tout mis debout, avec rien. »

En même temps que l'œuvre, de plus en plus appréciée et soutenue, progressait, le nombre des enfants amenés à l'asile augmentait. On loua une seconde maison contiguë à la première. Jusqu'ici on avait vécu en quelque sorte au jour le jour, tout en se conformant à certains règlements. On se constitua alors d'une manière définitive. Il y eut des statuts, un conseil d'administration, un comité de patronage. Tous les maires et adjoints des divers arrondissements de Paris firent partie du comité de patronage. On y compta aussi des hommes que je me fais un devoir de nommer, et, en premier lieu, M. Léon Bourgeois, qui,

dès le début, avait protégé l'œuvre, et qui depuis, député ou ministre, n'a cessé de lui continuer sa protection. Je citerai encore feu René Goblet, MM. Millerand, Mesureur, de Marcère et l'un de nos anciens confrères dont la mémoire nous est demeurée chère et qui s'occupa toujours avec tant de sollicitude de la situation de l'enfance, le regretté Théophile Roussel. Quant aux statuts, je me contenterai d'en rappeler le premier article. « L'association dite la *Maison maternelle*, lit-on dans cet article, a pour objet de recueillir, pendant un temps pouvant varier de un à trois mois, les enfants des travailleurs qui, par suite de maladie ou de chômage, se trouvent momentanément aux prises avec la misère. Elle reçoit les garçons âgés de trois à sept ans, les filles âgées de trois à douze ans, les abrite et les nourrit gratuitement. »

C'est au mois de décembre 1894 que se tint, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, l'assemblée générale constitutive. L'œuvre étant ainsi définitivement assise, Mme Koppe aurait pu borner là ses efforts. Mais il y a toujours à faire pour celui qui s'est engagé résolument dans la pratique du bien. En 1897, Mme Koppe, sans cesse à la recherche de ce qui pouvait améliorer le sort des enfants confiés à ses soins, loua à la campagne, dans Eure-et-Loir, une petite maison où seraient envoyés, durant les mois d'été, ceux dont la santé laissait le plus à désirer. Deux ans après, de nouvelles ressources lui permettaient d'acquérir, dans la même localité, une sorte de parc, où elle faisait construire une maison plus grande et disposée spécialement pour ses petits pensionnaires. Et, à ce sujet, on ne peut s'empêcher d'admirer comme cette femme de bien savait susciter autour d'elle les libéralités. Sans parler des personnes qui, par quelques sommes généreusement offertes, aidèrent à cette acquisition, j'ai compté plus de soixante industriels, entrepreneurs, commerçants de toute sorte, qui, par des fournitures gratuites soit de

matériaux, soit de mobilier, contribuèrent à la construction et à l'aménagement de cette nouvelle habitation, où beaucoup de pauvres enfants allaient pouvoir jouir d'un bienfait inconnu pour eux, celui d'un séjour à la campagne.

Ce fut le dernier acte de Mme Koppe. L'année suivante, au mois de mai 1900, elle mourait à l'âge de cinquante-deux ans, désireuse de faire plus qu'elle n'avait fait encore, ayant eu du moins la satisfaction de voir son œuvre prospérer et grandir. Depuis ce moment, Mlle Angèle Koppe en a été et en est encore la directrice vigilante et dévouée, ayant toujours présents à l'esprit un exemple qui la guide et un souvenir cher qui la soutient. Dès les premiers jours, elle avait secondé sa mère, donnant avec elle tous les soins aux enfants, allant le plus souvent elle-même aux Halles, aux Abattoirs, demander et recevoir de quoi les nourrir, et surnommée par ceux à qui elle s'adressait « la petite fée aux provisions ». Entre ses mains, l'œuvre s'est étendue encore et possède aujourd'hui, selon un vœu formé par Mme Koppe, un immeuble qui lui est propre. Grâce à de nouveaux dons, auxquels s'est ajoutée une somme considérable versée à deux reprises par le Pari mutuel, un terrain a été acheté rue Manin, tout auprès des Buttes-Chaumont, et sur ce terrain a été élevée une vaste construction appropriée jusque dans les moindres détails à sa destination. Au mois de juillet 1905, le Président de la République est venu lui-même en faire l'inauguration, consacrant par sa présence, avec une institution des plus secourables pour les classes laborieuses, un des plus louables résultats de l'initiative privée.

J'ai visité cette maison de la rue Manin, et là j'ai pu connaître et apprécier dans ses bienfaits l'œuvre fondée par Mme Koppe. Il y a place pour coucher cent vingt-cinq enfants. Dès leur entrée à la Maison maternelle, on les baigne et on les habille, le linge et les vêtements qu'ils

apportent sur eux et qu'on laisse aux parents étant le plus habituellement en très mauvais état. Beaucoup, comme on doit le penser, par l'effet soit des privations qu'ils ont subies, soit du peu de salubrité du logis où habitait la famille, arrivent pâles et étiolés. La régularité de vie, l'hygiène méthodique à laquelle on les soumet, la nourriture saine qu'on leur donne, l'air et l'espace dont ils jouissent dans cette vaste demeure, suffisent souvent à les transformer. Chaque jour, au reste, un médecin, qui tient à honneur d'apporter son concours gratuitement, vient faire l'inspection, et une infirmerie a été disposée dans la maison. Il y a aussi la maison de campagne, où les enfants peuvent reprendre des forces et où, de mai à octobre, ils sont envoyés par escouades; et il faut voir le visage heureux de ces petits, lorsque, quittant la maison de Paris, ils vont, au nombre de quarante, cinquante ou plus, remplir les wagons, retenus d'avance, qui, moyennant un prix minime consenti en leur faveur, les emportent au loin vers les champs et les bois.

Ainsi que je l'ai dit, on ne recueille que les enfants dont les parents, par suite de maladie ou de chômage, se trouvent dans la misère. A ce sujet, on peut se demander si, en voulant secourir des infortunes dues au manque de travail, on ne favorise pas indirectement les grèves. Comme je faisais cette observation à la directrice : « Nous n'avons jamais eu à recevoir des enfants de grévistes, me répondit-elle, par la raison que les grévistes, se soutenant mutuellement ou aidés du dehors, ne sont jamais sans ressources. D'ailleurs, a-t-elle ajouté, une enquête rapide et discrète est faite sur la situation des parents qui nous amènent leurs enfants. »

Si court que soit le séjour des enfants à la Maison maternelle, on ne néglige pas leur instruction. On la néglige d'autant moins que la durée de ce séjour, qui, d'après les statuts, ne doit pas excéder trois mois, peut être pro-

longée selon la situation de la famille et s'étendre par exception à quatre, cinq ou six mois. Une école communale, toute proche de la maison, leur réserve quatre-vingts places. Ceux qui, faute de places disponibles, ne peuvent y être admis, sont instruits dans la maison, autant que leur âge le comporte, par une institutrice. Mais, à quelque règle que, dans leur intérêt, on soumette les petits pensionnaires, ce qui domine la règle, ce qui préside en toutes choses à la discipline commune sous laquelle ils vivent, c'est une sollicitude faite d'affection et de bonté. Les soins qui les regardent personnellement leur sont donnés par la directrice elle-même, secondée au besoin par sa sœur cadette, Mlle Hélène Koppe, les gros ouvrages de la maison étant laissés à des femmes de service. On a voulu remplacer la famille, sans toutefois la faire oublier, et offrir à tous ces pauvres enfants un asile qui fût, comme son nom l'indique, une maison vraiment maternelle.

C'est de tous les quartiers de Paris qu'arrivent ces enfants. Les uns ont leur père et leur mère; les autres sont des enfants de veufs ou de veuves; d'autres de femmes abandonnées ou de filles-mères. Les parents appartiennent pour le plus grand nombre à la classe ouvrière; parfois, c'est un petit employé de commerce qui a perdu son emploi, une pauvre institutrice qui n'a plus de leçons. Tous ont cela de commun, la misère, qui les met dans l'impossibilité momentanée de nourrir et de garder leurs enfants. La Maison maternelle ne se contente pas de prendre les enfants à sa charge; il lui arrive d'étendre sa sollicitude aux parents eux-mêmes. Les femmes de service sont presque toutes des ouvrières sans travail qui ont été recueillies, et à qui l'on donne une légère rétribution. A l'occasion aussi, on pourvoit au sort d'un père de famille. Un jour, se présente un ouvrier, dont la femme venait de mourir, lui laissant deux enfants. Il était sans travail, avait tout mis au Mont-de-Piété, et, à bout de courage, semblait

près d'en finir avec la vie. On lui prend ses enfants, on le recommande à l'un des donateurs de l'œuvre, un industriel, qui ne tarde pas à l'occuper, et l'on sauve à la fois le père et les enfants.

Un point sur lequel je dois insister parce qu'il est capital, ce sont les rapports avec les parents. On ne tolère pas de rupture entre l'enfant et sa famille. Aux termes des statuts, les parents qui resteraient quinze jours sans venir voir leur enfant sont invités à le reprendre ; et si, ayant changé de domicile, ils n'ont pas indiqué leur nouvelle adresse, on considère l'enfant comme abandonné et on l'envoie à l'Assistance publique. En maintenant le lien de famille, on n'a pas voulu seulement conserver à l'enfant un père, une mère, empêcher qu'un jour naisse en son cœur une colère sourde contre ceux qui l'ont abandonné, colère qui peut-être fera de lui un révolté au sein de la société ; on a aussi en vue la moralité des parents. Il leur est salutaire de penser que l'enfant les attend, que de leurs efforts au travail, de leur courage dépend son retour à l'humble foyer. Et qui ne sait que pour la femme, pour l'homme même, la présence d'un enfant a été plus d'une fois une sauvegarde contre de funestes entraînements ?

Au reste, il est très rare que les parents abandonnent les enfants qu'ils ont amenés à la Maison maternelle. Je dirai même que, le plus ordinairement, et si grande que puisse être leur détresse, ce n'est pas sans chagrin qu'ils les y conduisent et les y laissent. Je me souviens de la pauvre veuve d'un ouvrier qui, toute en larmes, amenait son enfant et que celui-ci, pleurant aussi, suppliait de ne pas le quitter. « Mais tu sais bien, disait la mère, que je n'ai pas assez pour te nourrir » ; puis, se tournant vers la directrice, elle ajoutait au milieu de ses larmes : « Je ne demande qu'à gagner deux francs par jour et je vous reprendrai mon enfant. » Connaissant de quels soins sont entourés les enfants dans la Maison maternelle, les parents

partent rassurés, sinon consolés. Quant aux enfants, ils sont bien vite distraits en se mêlant à ceux de leur âge, et j'avoue qu'en voyant, aux heures de récréation, tous ces petits, filles ou garçons, vêtus de leur blouses roses ou bleues qui sont l'uniforme de la maison, se répandre en chantant dans la grande cour affectée à leurs jeux, je ne les jugeais pas malheureux.

Que si l'on veut savoir par des chiffres quels utiles secours la Maison maternelle apporte aux familles que la misère contraint à se séparer momentanément de leurs enfants, je rappellerai que, du 20 novembre 1891, date de la fondation, au 1er décembre 1906, on a recueilli 7.199 enfants, ce qui représente 474.000 journées et plus de nourriture et d'abri, dont environ 20.000 à la campagne; et telle est l'économie intelligente avec laquelle toutes choses sont administrées, que la dépense de chaque enfant ne dépasse pas, en moyenne, 75 centimes par jour. Les bienfaits de cette institution sont si manifestes, que le Conseil municipal vient de faire don à la Maison maternelle d'un vaste terrain près du parc de Montsouris pour y élever une annexe. Les plans sont dressés, les devis établis, et l'on va bientôt construire. Je crois, Messieurs, en avoir dit assez pour vous faire connaître une œuvre, grâce à laquelle nombre d'enfants sont non seulement logés, vêtus, nourris, élevés, mais sauvés; j'entends sauvés de l'abandon, sauvés aussi du vagabondage où ils prendraient peu à peu le chemin du vice, peut-être du crime; et vous penserez sans doute avec votre Commission que le prix Maisondieu est justement décerné à Mlle Angèle Koppe, qui a aidé sa mère à fonder cette œuvre et à l'étendre, qui, depuis qu'elle est seule à la diriger, l'a encore agrandie, y a donné sa jeunesse et a résolu d'y consacrer sa vie.

Le Rapporteur,
Félix ROCQUAIN.

Séance du 13 juillet 1907.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX ODILON BARROT

A DÉCERNER EN 1907

DES LETTRES MISSIVES.

PROGRAMME. — Examiner l'ensemble des questions auxquelles elles peuvent donner lieu au point de vue, soit de la propriété et du secret, soit du droit d'auteur, soit enfin de la preuve tant en droit civil qu'en droit criminel. Examiner et discuter les règlements de l'Administration des Postes.

Matière très vaste et d'un grand intérêt théorique et pratique, tenant aux diverses branches du droit, depuis le droit civil et le droit commercial jusqu'au droit pénal et au droit administratif. Elle a donné lieu à beaucoup de publications séparées, mais non à une étude d'ensemble comme celle que désirait l'Académie et dont les grandes lignes étaient nettement tracées par le programme.

Quatre mémoires ont été déposés. Ils témoignent de recherches consciencieuses dans des domaines différents : législation, règlements administratifs, doctrine, jurisprudence. Ils fourniraient aisément les éléments de l'étude

que demandait l'Académie, mais cette étude, d'après la section, n'est pas faite. Les plus consciencieux des mémoires contiennent des matériaux abondants, quelques-uns précieux, mais la construction n'est pas achevée. Ce pourrait être comme un répertoire qui contient une série de solutions, de renseignemeuts, mais non une œuvre personnelle. De plus, l'intervention de la Poste dans la matière n'était certes pas négligeable et le programme la mentionnait; les règlements postaux ont été bien étudiés à ce point de vue et des dispositions intéressantes ont été mises au jour. Mais, évidemment, la Poste n'était pas le pivot du sujet et on peut s'étonner de l'importance démesurée que lui ont donnée certains mémoires. Deux des plus importants commencent l'un par un historique de l'Administration des Postes, l'autre par une notion du secret professionnel des agents des postes. C'est un étrange vice de méthode.

La conclusion de ce rapport est donc qu'aucun mémoire ne mérite le prix. On pourrait hésiter à donner même une récompense malgré le travail dépensé. Le mieux serait, étant donné l'importance du sujet, les efforts déjà faits, de remettre le concours. Il y a tout lieu d'espérer qu'un travail digne de l'Académie et du public pourra être ainsi fourni.

En conséquence,

La section propose à l'Académie :

1° De ne pas décerner le prix;

2° De remettre le sujet au concours en modifiant légèrement la dernière ligne du programme en ce sens : étudier à ce sujet les règlements de l'Administration des Postes;

3° De donner jusqu'au 31 décembre 1909 pour le dépôt des mémoires.

Le Rapporteur,
L. Renault.

Séance du 16 novembre 1907.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX CARLIER

A DÉCERNER EN 1907

Le *prix Carlier* est destiné, selon les expressions mêmes du fondateur, « à récompenser le meilleur ouvrage imprimé en vue des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse de la ville de Paris ».

Des moyens nouveaux pour améliorer le sort des classes populaires, alors que, depuis tant d'années, tant de sociologues et de philanthropes s'ingénient à en découvrir, cela, en vérité, n'est pas facile à rencontrer.

Votre commission a eu, cette année, cette bonne fortune rare. Elle peut vous désigner, en toute conscience, un ouvrage qui, par la nouveauté des aperçus qu'il ouvre, est pleinement digne du prix Carlier. Ce n'est pas un gros volume; c'est une simple brochure de soixante-dix pages. Mais cette brochure, riche de faits et de chiffres, accompagnée de nombreux tableaux scientifiques et statistiques, est à la fois un travail de longue haleine et de grande portée hygiénique et sociale. Elle a pour titre : « *Enquête sur l'alimentation d'une centaine d'ouvriers et*

d'employés parisiens ; ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être. » Les auteurs sont : M. le professeur Landouzy de la faculté de Médecine, et MM. Henri et Marcel Labbé, chefs du laboratoire de la clinique Laënnec.

L'enquête conduite par le savant professeur et par ses deux collaborateurs, avec les procédés les plus rigoureux de la science moderne, aboutit à cette conclusion, dont il n'est pas besoin de faire ressortir devant vous l'importance, que l'alimentation de l'ouvrier et de l'employé parisiens est aujourd'hui, « irraisonnée, insuffisante, insalubre et dispendieuse », tandis qu'elle pourrait être facilement « rationnelle, suffisante, salubre et économique ».

L'ouvrier est mal nourri, ou plus exactement il se nourrit mal ; et ce qui est vrai de l'ouvrier l'est encore plus de l'ouvrière. La faute, d'habitude, n'en est pas à l'insuffisance du salaire, au moins pour les hommes, mais bien plutôt au régime, au mode de nourriture, aux préjugés alimentaires des ouvriers, des employés, et, pour être exact, il faudrait dire aux préjugés de la plupart de nos contemporains ou de nos compatriotes.

L'enquête menée par M. le professeur Landouzy et ses collaborateurs, n'envisage pas seulement le côté hygiénique et biologique de l'alimentation populaire, mais aussi le côté économique ; et c'est une des choses qui font l'importance de ce remarquable travail.

A l'heure actuelle, nous montre M. Landouzy, « les hommes dépensant beaucoup trop pour la boisson » ont une nourriture qui n'est rationnelle ni sous le rapport de la qualité, ni sous le rapport de la quantité ; « tout en faisant une grosse dépense globale, ils n'arrivent à se nourrir ni substantiellement, ni sainement ».

Si l'alimentation prise par les travailleurs des deux sexes, par les femmes surtout, est insuffisante, cela tient d'abord à leurs préjugés et à leur ignorance, à ce que leurs préférences vont à des aliments qui ne sont pas assez subs-

tantiels ou qui, étant substantiels, sont trop dispendieux.

L'erreur la plus répandue est ce que M. Landouzy nomme le préjugé du boucher, la croyance presque générale encore chez nous, dans toutes les classes, que la viande est l'aliment type, le seul vraiment réparateur. La plupart des ouvriers s'imposent d'énormes sacrifices pour acheter tous les jours de la viande de boucherie. Or les savants enquêteurs nous montrent par l'analyse scientifique que la somme d'énergie apportée par la viande n'est pas en proportion du prix qu'elle coûte; que, pour une dépense moindre, d'autres aliments, comme les légumes secs, les pâtes alimentaires, le sucre, le laitage fourniraient aux travailleurs une nourriture non moins saine et plus substantielle. Il y a une quinzaine d'années un professeur d'économie politique au Collège de France, ayant constaté, dans son cours, que si tous les Français voulaient un bifteck à leur déjeuner, la France ne saurait suffire à le leur assurer, quelques auditeurs protestaient violemment, s'indignant de ce qu'un économiste semblât contester à l'ouvrier « le droit au bifteck ».

M. le professeur Landouzy ne refuse pas à l'ouvrier le bifteck ou le rosbif; il ne lui interdit pas entièrement la viande, mais il lui montre qu'il y a d'autres denrées également nutritives ou plus nutritives, également saines ou plus saines, et qui, étant d'un prix de revient beaucoup inférieur, permettraient à l'ouvrier et à l'employé de se donner, à moins de frais, une alimentation plus rationnelle et plus substantielle, en même temps que plus variée.

On comprend quelle est l'importance de pareilles remarques, au point de vue économique comme au point de vue hygiénique. Les ouvriers et les petits employés ne sont pas les seuls qui pourraient profiter des recherches du professeur Landouzy.

Selon ses expressions, ce qu'il importe de faire, c'est l'éducation alimentaire du peuple; nous pourrions dire l'éducation alimentaire du public.

M. Landouzy et ses collaborateurs nous donnent, pour cela, de précieux tableaux où la valeur nutritive et la valeur marchande des aliments les plus répandus nous sont présentés de telle façon que la supériorité du régime qu'ils préconisent éclate à tous les yeux.

Ces tableaux, avec la brochure qui en donne le sens et la justification, devraient être dans toutes les mains.

Pour que l'éducation alimentaire fût générale, il faudrait qu'elle fît partie de l'éducation nationale, c'est-à-dire qu'elle eût sa place dans l'enseignement public et privé, dans l'instruction de l'enfance comme dans celle du jeune homme. M. Landouzy n'hésite pas à dire que c'est là un enseignement auquel devraient s'ouvrir toutes les écoles. « Il est indispensable, affirme-t-il, non sans raison, que l'enfant, l'adolescent, l'adulte en sachent plus long sur la mise en valeur de sa santé et de ses forces qu'il n'en retiendra sur la géographie, sur la comptabilité, sur le rendement d'une machine à vapeur ou d'une dynamo. » Il ajoute que cette « éducation alimentaire ne va pas sans se hausser à des idées de morale ». Il proteste, à cet égard, contre l'infériorité d'alimentation à laquelle la femme est condamnée par la faiblesse de son gain. Il y voit une iniquité contre laquelle il s'élève avec véhémence au nom de la physiologie et de la société, la femme ayant, à travail égal, les mêmes besoins alimentaires que l'homme.

Ces notions essentielles, nos savants auteurs en réclament la diffusion dans l'intérêt social et l'intérêt national, aussi bien que dans celui de la race et des générations futures.

L'enseignement alimentaire, qu'ils voudraient à bon droit introduire dans toutes nos écoles, se rattache naturellement à un enseignement nouveau que des hommes d'initiative, que surtout des femmes de haute intelligence et de grand sens pratique cherchent, depuis quelques années, à fonder en notre pays; je veux dire l'enseignement ména-

ger. Ce n'est qu'en entrant dans le cadre de cet enseignement et en s'abaissant au niveau des préoccupations ménagères que l'éducation alimentaire, réclamée par le professeur Landouzy et ses collaborateurs, deviendra réellement pratique et populaire.

Nos savants auteurs l'ont compris, et avec une conscience et une patience dignes de notre gratitude, ces physiologistes n'ont pas dédaigné de nous donner des modèles de menus pour les différents repas d'ouvriers et d'ouvrières, d'employés et de commis, variant les mets recommandés selon la dépense de force musculaire exigée par les diverses professions.

Il est inutile de nous étendre davantage pour montrer la haute valeur du travail de M. le professeur Landouzy et de MM. Henri et Marcel Labbé, ou pour justifier la proposition de leur attribuer le prix Carlier.

Le Rapporteur,
Anatole LEROY-BEAULIEU.

Séance du 16 novembre 1907.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN

Messieurs,

C'est à la section de philosophie qu'incombait, cette année, en vertu du roulement que vous avez établi, la tâche de vous faire des présentations pour le prix Le Dissez de Penanrun. Un certain nombre d'ouvrages nous ont été soumis. Nous en avons retenu deux, l'un de métaphysique et l'autre de morale.

Le premier a pour auteur M. F. Evellin, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, et pour titre : *La raison pure et les antinomies*. C'est, à n'en envisager que la forme extérieure, une critique des antinomies de Kant. Mais c'est quelque chose de plus, c'est même beaucoup plus encore. Il y a dans ce livre, où l'auteur a condensé les résultats de bien des années de méditation, une doctrine originale, toute une métaphysique, qui vient se greffer sur la réfutation des antinomies kantiennes.

On sait par quelle redoutable argumentation la *Dialectique transcendantale* de Kant prétend établir l'impuissance de la raison pure. Notre entendement, d'après Kant, est à son aise parmi les phénomènes, où il trouve une matière sensible sur laquelle s'exercer ; mais, dès que nous croyons dépasser le phénomène et nous élever jusqu'à la

réalité en soi, nous sommes véritablement dans le vide, et nous ne pouvons rien affirmer, rien démontrer, sans que surgisse aussitôt, également démontrable, l'affirmation contraire. S'agit-il du monde, envisagé dans sa totalité comme une chose donnée? On peut prouver qu'il a eu un commencement dans le temps, qu'il est limité dans l'espace, et d'autre part qu'il n'a ni limite dans l'espace ni commencement dans le temps. On peut prouver que chacune de ses parties est simple ou composée d'éléments simples, et d'autre part qu'il n'y a rien de simple dans l'univers. Passe-t-on du point de vue de la quantité inerte à celui du mouvement et de l'action? On peut démontrer que tout n'est pas soumis à l'inexorable nécessité des lois physiques et que la liberté intervient, mais que d'autre part il n'y a pas de liberté, que tout arrive suivant des lois naturelles. On peut démontrer qu'il existe un être absolument nécessaire, transcendant ou immanent à la nature, et d'autre part que ni dans le monde, ni hors du monde il n'y a un être absolument nécessaire. Par ces quatre antinomies, où la raison se montre également habile à prouver la thèse et l'antithèse, Kant croit établir que la raison, entendue comme une aspiration à dépasser le relatif et à atteindre l'absolu, est impuissante, chacun de ses efforts se neutralisant lui-même.

Ce n'est pas la raison, répond M. Évellin, qui est aux prises avec la raison dans ces quatre antinomies. La raison ne parle que dans les thèses, pour affirmer que le monde est fini dans l'espace et le temps, qu'il est fait de substances simples, que la liberté et plus généralement la spontanéité sont au fond des choses, enfin que ces choses reliées les unes aux autres, agissant et réagissant les unes sur les autres, dépendent d'un être absolument nécessaire. Les thèses sont seules rationnelles, elles sont seules vraies. Quant aux antithèses, elles n'émanent pas de la raison, mais d'une faculté qui a une tout autre des-

tination, qui est faite pour rattacher des phénomènes à des phénomènes et non pas, comme la raison, pour atteindre, par delà les phénomènes, la réalité en soi. Cette faculté, que M. Évellin appelle l'*imagination* ou l'*entendement imaginatif*, sort de son domaine et excède sa compétence quand elle vient opposer ses antithèses aux thèses de la raison pure.

Considère-t-on la première antinomie ? L'idée d'un monde infini dans le temps ou dans l'espace est une idée qui implique contradiction, puisqu'elle suppose terminée une synthèse interminable. Mais à côté de la *pensée rationnelle*, qui se prononce pour le fini, et qui est seule autorisée à parler ici, puisque la question porte sur la réalité même, il y a la *pensée sensible* ou *imaginative*, celle dont nous usons le plus souvent, « celle qui vit dans le phénomène et qui, bien qu'elle puisse plus ou moins s'en dégager, ne le perd jamais de vue complètement ». Celle-ci se meut en surface : « il lui faut l'au-delà, l'au-delà quand même et toujours, et comme la matière semble ne jamais se lasser de fournir à ses recherches, elle croit aisément que les séries qu'elle descend ou qu'elle remonte, et qui lui paraissent interminables, sont réellement et par elles-mêmes sans fin. » Or, Kant a raisonné comme si cette seconde fonction était identique à la première, et comme si la raison pure, partant de la *même donnée*, appuyée sur le même principe, aboutissait à une antithèse qui contredit sa thèse. Cette prétendue antinomie se résout donc d'elle-même.

Il en est de même de la seconde. La raison dit ici que, si le réel est un composé, il est fait d'éléments simples. Au contraire l'imagination, tournée vers le sensible, ne peut se distraire de la vision de la continuité, qui est à la surface extérieure des choses. Elle divise ce continu en parties qui, étant elles-mêmes continues, sont divisibles à leur tour, et ainsi de suite indéfiniment. Elle est dans

son rôle. Mais lorsqu'elle convertit cet indéfini, c'est-à-dire cette possibilité de diviser toujours et toujours l'apparence, en un infini donné, c'est-à-dire réel, elle sort de son rôle et tombe nécessairement dans l'absurde, puisqu'elle prétend atteindre le réel sans renoncer aux procédés de la connaissance sensible, être la raison sans cesser d'être elle-même. « Supposons, dit M. Évellin, un spectateur placé en face de points lumineux qu'il n'aperçoit que de loin et sous la forme d'une ligne de lumière. Va-t-il soutenir qu'aucun de ces points, dont on lui parle et qu'il ne peut pas voir, n'a le droit d'exister, et cela sous le prétexte que toute longueur prise sur la ligne lumineuse, quelque petite qu'on l'imagine, le déborderait toujours ? S'il raisonnait ainsi, il serait facile de lui expliquer que la continuité de la ligne qu'il aperçoit n'est qu'apparente, que cette continuité ne vaut et n'est utile que dans le sensible, qu'elle recouvre une discontinuité réelle qui l'explique. »

En résumé, ce n'est pas en divisant l'apparence que nous atteindrons la réalité. La division ne donne jamais que des parties semblables au tout, et le tout est confus : c'est cette confusion même qui nous apparaît, selon M. Évellin, comme une continuité. Installons-nous tout de suite, par la pensée, dans l'élément lui-même, tel que la raison le pose : nous comprenons alors que la multiplicité de ces éléments puisse donner aux sens l'illusion de la continuité, — continuité que l'imagination et l'entendement contractent sans fin en parties de plus en plus petites, dilatent sans fin en un univers de plus en plus grand. Cette continuité indéfiniment divisible, indéfiniment extensible, M. Évellin montre avec beaucoup de finesse comment notre imagination en a besoin, comment notre géométrie ne peut s'en passer. Mais la raison, qui est, d'après M. Évellin, la fonction métaphysique de l'esprit, nous place d'emblée dans le discontinu et dans le fini. La discussion des deux premières antinomies amène donc l'auteur à considérer l'uni-

vers comme un système déterminé et limité de substances simples. Il va maintenant approfondir la nature de ces substances, c'est-à-dire leur mode d'action et, par là même, les rapports qu'elles soutiennent entre elles, la relation qui les lie au tout. C'est de quoi les deux dernières antinomies de Kant lui fournissent l'occasion.

La troisième antinomie transporte en effet le débat sur le terrain de la causalité et de l'action. Ici la thèse affirme la possibilité d'une causalité par liberté, capable de commencer absolument une série, tandis que l'antithèse veut que tout arrive suivant des lois naturelles. Mais comment ne pas voir, dit encore M. Évellin, que la thèse seule est posée par la raison? « Un phénomène est réellement sans cause, si la cause qu'on lui attribue ne peut parvenir à le poser. Or, c'est précisément ce qui arrive lorsque l'existence de cette cause dépend elle-même d'une cause qui recule à l'infini. » Maintenant, l'imagination survient, avec ses habitudes qui sont celles mêmes de la perception sensible. Parmi ces habitudes, « il n'en est pas de plus invétérée ni de plus forte que de voir, à chaque instant, le sensible succéder au sensible, le phénomène au phénomène ». De ce point de vue, qui est d'ailleurs aussi bien celui de la science, il y a une série indéfinie de phénomènes qui se conditionnent les uns les autres, pas de commencement absolu, partout la nécessité des lois naturelles. Mais tout cela est l'enveloppe de la réalité, ce n'est pas la réalité même. Déchirons cette enveloppe, et derrière la continuité des phénomènes appelant les phénomènes nous trouverons des *activités*, que notre raison saisit dans leur action, tandis que l'entendement imaginatif ne les aperçoit que du dehors, comme des états ou des faits. A cette opposition du fait et de l'action l'auteur consacre quelques-unes des pages les plus profondes de son livre. La nécessité est la loi apparente de tout ce qui est état ou connexion d'états, mais ni un état ni une connexion d'états ne s'expliquent eux-

mêmes. Au contraire, l'action se suffit, et elle explique l'état. Cette action, qui est toujours de la spontanéité, s'épanouit en liberté lorsque, se doublant de réflexion, elle acquiert son plus haut degré de puissance. La nature se présente ainsi comme une ascension vers la vie morale. « *Préparer la personne,* tel est le sens du travail profond qui se produit dans les choses. » La liberté, telle que nous la trouvons chez l'homme, est un double pouvoir d'expansion et de concentration : d'expansion en tant qu'elle est spontanéité, de concentration en tant qu'elle implique une réflexion de l'esprit replié sur lui-même.

C'est par une étude non moins approfondie de la quatrième antinomie que se termine l'œuvre de M. Évellin. Cette antinomie, d'après l'auteur, en contient réellement deux, que Kant a, pour ainsi dire, entrelacées l'une dans l'autre, et qu'il importe de dissocier. Dans la première, la thèse dit que l'être inconditionné, ou nécessaire, existe; et l'antithèse, qu'il n'existe pas. Dans la seconde, la thèse affirme que l'inconditionné, s'il existe, ne peut être intelligiblement situé que dans le sensible; et l'antithèse que, s'il existe, il ne peut être intelligiblement situé nulle part. La première antinomie est naturellement résolue par M. Évellin dans le sens de la thèse, qui est seule exigée par la raison. Quant à la seconde, elle tombe d'elle-même, parce que les « natures » dont on a parlé jusqu'ici, et dont la multiplicité nous donne l'illusion de la continuité, ne sont pas des substances entièrement indépendantes. Elles sont conditionnées dans une certaine mesure, et l'être qui les conditionne est précisément l'être absolument nécessaire. L'inconditionné est donc bien en dehors du sensible; et pourtant le sensible, étant constitué, en soi, par des substances de même nature que l'être nécessaire, quoique de degré inférieur, ne s'en distingue pas radicalement : les éléments réels, en lesquels la raison résout le monde sensible, sont médiateurs entre le phénomène et l'incondi-

tionné. « Le monde *en soi*, le monde affranchi des modes subjectifs que nous lui prêtons, est donc, par l'indivisibilité même des natures qui le constituent, de la famille de l'inconditionné, et lorsque, conformément aux exigences de la raison, le voile qui le recouvre est tombé, il ne reste plus devant nos yeux que des unités gouvernées par une Unité souveraine qui, sous le nom d'inconditionné, les domine et les explique. »

Telle est la conclusion du livre. L'analyse rapide que nous venons d'en présenter n'en retient guère que le plan général et, pour ainsi dire, l'ossature. Nous avons dû laisser de côté tout ce qui donne l'animation et la vie à cette métaphysique du fini, du discontinu et de la liberté. Surtout, nous n'avons pu donner aucune idée de cette dialectique souple, mobile, pénétrante, vigoureuse, qui s'insinue jusque dans les moindres vides de l'argumentation qu'elle combat, en démonte le mécanisme, en vérifie toutes les pièces, et jamais ne réfute pour le plaisir de réfuter, uniquement occupée, là même où elle croit trouver devant elle des erreurs, à faire jaillir de leur choc des étincelles de vérité. A cette œuvre d'un mérite éminent, profondément pensée, fortement écrite, la section de philosophie estime qu'il y a lieu de décerner un prix.

Le second ouvrage est celui de M. G. Belot, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand. Il a pour titre : « *Études de morale positive* », et se compose de plusieurs essais distincts : *En quête d'une morale positive*, *L'utilitarisme et ses nouveaux critiques*, *La véracité*, *Le suicide*, *Justice et socialisme*, *Charité et sélection*, *Le luxe*, *Esquisse d'une morale positive*. Tous ces essais s'inspirent d'une même idée et visent une même fin, que l'auteur a dégagée à plusieurs reprises, notamment dans ses dernières pages. Il s'agit de constituer une morale *autonome*, également éloignée du dogmatisme métaphysique, du formalisme kan-

tien et de ce qu'on a appelé, dans ces derniers temps, « morale sociologique » et « science des mœurs ».

A la morale des métaphysiciens M. Belot reproche de poser *a priori* la définition de la morale. « A priori, en toute rigueur, le métaphysicien ne sait pas ce que c'est qu'une morale, ni s'il y en a une. Aussi lorsque, après avoir imaginé quelque idéal, quelque souverain bien, d'ailleurs assez vaguement défini, il vient nous dire : Voici une morale, voici *la* morale, nous avons le droit de lui demander au nom de quoi il identifie son invention philosophique, si plausible soit-elle, avec ce qu'on appelle, dans le langage vulgaire, *la moralité.* »

D'autre part, le formalisme kantien repose, d'après M. Belot, sur un principe qui n'a pas, par lui-même, un caractère moral. On ne peut pas définir l'activité morale par la forme rationnelle, car on définirait aussi bien ainsi l'activité industrielle ou même l'activité esthétique. « L'accord de la volonté avec elle-même n'offre aucun caractère spécifiquement moral. La moralité est définie, non, comme le veut Kant, par sa forme, qui lui est commune avec toute activité, mais par sa matière. C'est cette matière seule qui permet de dire en quoi une action morale diffère de la fabrication du savon... La moralité est un système défini d'idées et de sentiments d'un caractère déterminé. » En d'autres termes, le tort du formalisme kantien est de méconnaître le caractère *spécifique* de la morale. Le principe posé par Kant ne prend l'aspect d'un principe moral que si on lui donne subrepticement une détermination et une destination particulières, dont Kant prétendait se passer, et qui sont ce qu'il y a de proprement *moral* dans le principe.

Resteraient alors les théories plus récentes qui assimilent la morale aux techniques scientifiques... Avec beaucoup de finesse, M. Belot fait ressortir comment on peut, en effet, voir dans la morale un art, dont les besoins humains posent la fin, tandis que la connaissance de

l'homme et des sociétés lui fournit ses procédés. Il montre (en tenant compte, d'ailleurs, de ce qu'on a appelé récemment « l'expérience morale ») qu'on discute plutôt, en morale, sur les moyens que sur les fins, que, malgré les plus graves divergences de sentiment et de tendance, lors même qu'on adopte des points de vue opposés sur le sens de la vie humaine, on tombe plus ou moins tacitement d'accord, au moment de l'action, sur la fin à atteindre. S'agit-il du divorce, par exemple? Tout le monde admettra qu'il faut assurer l'éducation des enfants, garantir la dignité de la femme, et aussi maintenir la respectabilité du mariage, la gravité des engagements qu'il implique », de sorte que la controverse entre partisans et adversaires du divorce finit toujours par se limiter, en fait, à la question de savoir *quel est le meilleur moyen* d'obtenir ou de concilier ensemble ces divers résultats. Dans les discussions qui surgissent, en morale, sur des questions actuelles, les choses se passent comme dans une consultation entre médecins, où l'on ne délibère pas sur la fin, c'est-à-dire sur la question de savoir si l'on doit guérir le malade, mais seulement sur les moyens, c'est-à-dire sur la thérapeutique la plus propre à assurer la guérison. Mais il en est tout autrement, ajoute M. Belot, quand on quitte le terrain de l'action particulière et présente. La nature humaine n'est pas une nature immuable, comme la nature physique. Supposons qu'un ingénieur, en établissant des chutes d'eau, modifie la pesanteur par cela seul qu'il l'utilise : quel ne serait pas son embarras? Or, la nature humaine se modifie précisément sous l'influence de la réaction que la morale exerce sur elle. « Beaucoup de pratiques morales sont des *anticipations* sur un état de choses qui n'existe pas encore et qui ne se réalisera que si, à certains égards, on commence par agir comme s'il existait. »

Cette discussion amène M. Belot à rechercher les vraies

conditions d'une « morale positive ». Ici, quoique la pensée de l'auteur reste aussi nette, elle devient moins aisée à formuler et surtout à résumer que lorsqu'elle s'exerce sur le terrain de la critique. D'une manière générale, la morale de M. Belot est une morale *sociale* : toute obligation morale se ramène, d'après l'auteur, à une obligation vis-à-vis de la société, et l'on est assuré de faire fausse route si l'on prend pour point de départ les devoirs envers soi-même. Donc, l'intérêt social est le vrai principe de la morale. Sur ce point, M. Belot est d'accord avec les utilitaires. Mais son utilitarisme ne ressemble guère à celui de Stuart Mill, par exemple. Au lieu de voir dans l'intérêt général une réalité toute faite et donnée, un concept ou une règle dont nous posséderions la formule et dont nous n'aurions qu'à chercher les applications, il paraît en faire quelque chose de mouvant et même de flottant, dont le moraliste doit précisément déterminer la direction en prenant contact, pour ainsi dire, avec toutes les tendances de la société à l'époque où il vit. Ces tendances, là où elles ont une résultante unique, marquent la direction même de « l'intérêt social » Il est vrai que souvent ces tendances sont en conflit les unes avec les autres : le rôle de la science morale est alors, selon M. Belot, de résoudre ces conflits en obtenant, par un effort *sui generis*, une organisation de toutes ces tendances les unes avec les autres. Elle ne se borne plus, par là, à formuler ce qui est : elle anticipe sur l'avenir, et le détermine même dans une certaine mesure. Telle est l'idée générale que M. Belot a appliquée à la solution d'un certain nombre de problèmes moraux, à la question de la véracité, à celle du suicide et à celle du luxe, par exemple. Nous ne pouvons le suivre dans le détail de ses analyses, toujours fines, pénétrantes et suggestives. Elles viennent converger sur un même point; elles tendent, par des chemins différents, à placer la science morale sur un terrain qui n'est ni celui de la

métaphysique, ni celui de la critique, ni celui de la sociologie. sur un terrain qui lui est propre. C'est dans ce sens tout particulier que la morale de M. Belot est une morale « positive ».

On pourrait se demander, il est vrai, s'il n'arrive pas à l'auteur, — lorsqu'il cherche à résoudre des conflits entre plusieurs tendances sociales coexistantes, lorsqu'il décide entre plusieurs biens et leur attribue par conséquent des valeurs différentes, — de réintégrer, bon gré mal gré, les considérations dont il veut se passer sur « le sens de la vie ». En d'autres termes, on pourrait se demander si la morale est aussi facilement détachable, que le croit M. Belot, de la philosophie générale. Quand le philosophe, nous dit M. Belot, est arrivé à la conception d'un certain idéal plus ou moins clairement défini, il est incapable de prouver qu'en cela consiste la morale. Mais on dirait aussi bien que le physicien, quand il a construit l'idée d'une certaine vibration d'éther ou d'une certaine perturbation électro-magnétique, est incapable de nous prouver que ce soit bien là de la lumière. La vérité est que le physicien *rejoint* la lumière au moyen de ses schémas mathématiques, par la raison très simple que ce sont ses observations et ses expériences sur la lumière qui lui ont servi, en partie au moins, à établir ses schémas; il n'en arrive pas moins ainsi à anticiper sur l'expérience, à en combler les lacunes, en un mot à dépasser de beaucoup ce que la perception toute seule nous apprend au sujet de la lumière. L'objection de M. Belot vaudrait contre une philosophie construite *in abstracto,* en l'air, sans aucun souci du réel. Mais, en fait, aucune doctrine ne s'est constituée de cette manière. Toute philosophie prétend tenir compte de la totalité du donné, (y compris le donné *pratique* ou *moral*) et, par là, s'élever à quelque principe d'où elle redescendra au donné pour le mieux comprendre et même, — en ce qui concerne le donné moral ou pratique,

— pour en rectifier la direction. M. Belot nous paraît donc aller trop loin (pages 19-20) quand il refuse de comparer l'hypothèse du philosophe à celle du savant. La ligne de démarcation entre les deux n'est pas si nettement tranchée, et plus d'une hypothèse scientifique n'a été que la limitation, ou l'application à certains faits spéciaux, d'une théorie philosophique.

Mais ces réserves ne sont pas faites pour diminuer la valeur d'un livre important, plein d'idées pénétrantes et fortes, où les questions morales sont envisagées avec une conscience extrême de ce qu'elles ont de complexe, de difficile et aussi de spécifique, où l'auteur, préoccupé avant tout de la gravité des questions qu'il pose, ne sacrifie jamais à l'esprit de système et cherche un contact aussi intime que possible avec les faits. Il a paru à la section de philosophie que ce travail méritait d'être récompensé par l'Académie.

Nous vous proposons donc, Messieurs, de décerner un prix et une récompense : un prix de 1.500 francs à M. Évellin pour son livre sur *La raison pure et les antinomies* ; une récompense de 500 francs à M. Belot pour ses *Études de morale positive*.

Le Rapporteur,
H. BERGSON.

Séance du 26 octobre 1907.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Actes de la Conférence de revision de la Convention de Genève

tenue à Genève du 11 juin au 6 juillet 1906.

M. Renault. — Ce beau volume contient tous les actes de la Conférence diplomatique dont j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie. Il a été préparé avec un soin que l'on constate rarement dans les recueils de ce genre. Je signalerai spécialement une table analytique détaillée qui permet de trouver rapidement le renseignement dont on a besoin et qu'autrement on devrait chercher dans les différents rapports et procès-verbaux. Non seulement ceux qui ont fait partie de la conférence, mais ceux qui, par goût et par profession, s'intéressent à ces questions, et ils sont nombreux, ne peuvent qu'être reconnaissants au conseil fédéral Suisse d'avoir rendu leurs recherches faciles.

Séance du 23 février 1907.

La nouvelle Convention de Genève.

Par M. Joseph Delpech.

La nouvelle convention de Genève (6 juillet 1906) pour l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées en campagne par Joseph Delpech, professeur agrégé de droit public à l'Université d'Aix-Marseille. 1 vol. in-8°, Paris, Pedone, 1907.

M. Renault. — C'est, à ma connaissance, le premier commentaire de la nouvelle convention dont j'ai tâché d'esquisser les traits essentiels devant l'Académie. Il est fait avec beaucoup de soin et fournit les explications les plus utiles, grâce à une étude consciencieuse des précédents et des actes mêmes de la conférence.

Séance du 23 février 1907.

La répression de la Traite des Blanches.

Compte rendu du 3e Congrès international tenu à Paris les 22-25 octobre 1906. Paris 1907.

M. Renault. — L'Introduction qui précède ce volume et dont M. Bérenger a donné la primeur à l'Académie, expose de la manière la plus complète les circonstances dans lesquelles s'est tenu ce Congrès international, je n'y reviendrai donc pas. Quiconque en parcourra le compte rendu sera étonné des nombreuses questions si difficiles et si complexes que soulève cette question de la *Traite des Blanches* mise à l'ordre du jour dans tous les pays depuis une dizaine d'années. Il verra combien la charité a dû combiner d'efforts et de sacrifices pour essayer de lutter victorieusement contre l'esprit de lucre qui ne recule devant rien quand il s'agit de profiter des pires instincts. A côté des plus tristes constatations il y a quelque chose de réconfortant dans le spectale de cette armée d'hommes et de femmes de cœur qui, sans distinction de nationalité, de religion, de parti politique, s'étudie à combattre le mal sous toutes ses formes. Les rapports et les discussions donnent à ce sujet les renseignements les plus complets et les plus intéressants, qu'il s'agisse des surveillances exercées dans les gares de chemins de fer, dans les ports de mer et les villes frontières, de la surveillance des agences théâtrales, des cafés concerts ou des établissements analogues, de la délivrance aux mineurs des correspondances adressées poste restante, même de la rédaction d'un code télégraphique pour les correspondances échangées entre les comités nationaux.

L'initiative privée a fait beaucoup, elle était insuffisante; il lui fallait le concours de l'autorité publique, ce n'était pas la chose la plus aisée. « Il ne s'agissait de rien moins que de mettre en mouvement les trois puissantes machines si difficiles à mouvoir et qui, en tout pays, ne marchent que pour les plus hauts intérêts sociaux : l'action diplomatique, l'action parlementaire et l'action gouvernementale. » L'auteur de l'Introduction fait honneur du succès à un anglais, M. Coote. Qu'il soit permis à un modeste témoin d'affirmer que c'est grâce au zèle d'apôtre de notre éminent confrère que l'action diplomatique s'est mise en mouvement et a provoqué la réunion, à Paris, de la Conférence de juillet 1902 dont les résolutions n'ont pas encore produit tous leurs fruits; que l'action parlementaire s'est manifestée sous la forme de la loi du 3 avril 1903 qui comblait de graves lacunes de notre législation; enfin que l'action gouvernementale a permis les mesures administratives indispensables

Je n'en dis pas davantage pour ne pas froisser la modestie du général sous les ordres duquel j'ai eu l'honneur de combattre dans l'une de ses campagnes.

Séance du 23 février 1907.

Les incidents de neutralité de la guerre russo-japonaise (année 1904)

Par le lieutenant Henri Carré.

Paris, Charles-Lavauzelle, 1907.

M. Renault. — Ce travail intéressant est d'un lieutenant de l'armée de terre, M. Henri Carré, qui a fait de sérieuses études de droit et les a appliquées à l'examen de plusieurs des difficiles problèmes de la neutralité qui se sont soulevés presque dès le début de la guerre. Ce sont ces problèmes qui ont particulièrement appelé l'attention des jurisconsultes, qui ont ému les gouvernements et le commerce. La prochaine conférence de La Haye aura pour tâche d'essayer d'en résoudre quelques-uns. Le travail du lieutenant Carré fournit d'utiles éléments d'appréciation pour les cas litigieux qui se sont produits. Les faits ont été précisés avec soin et les questions qu'ils soulevaient bien dégagés. Il serait heureux qu'un pareil travail n'eût pas été borné aux événements de la première année de la guerre.

Séance du 8 juin 1907.

Essai d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine : les crises politiques ; protectionnisme et radicalisme.

Par M. Jacques Bardoux.

M. Bergson. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Jacques Bardoux, un volume intitulé : *Essai d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine : les crises politiques, Protectionnisme et radicalisme.* Cette nouvelle contribution à la psychologie du peuple anglais continue et complète l'ouvrage de M. Jacques Bardoux sur *Les crises belliqueuses.* La méthode est la même. Elle consiste d'abord à puiser aux sources de renseigne-

ments les plus diverses, statistiques économiques ou autres, livres, articles de journaux, discussions, discours, en les complétant d'ailleurs par des souvenirs de voyages et de conversations, par des observations personnelles de tout genre : à travers les faits ainsi accumulés l'auteur s'efforce alors d'apercevoir, comme par transparence, quelques grands courants d'idées et de sentiments qui se sont composés ou contrariés entre eux dans le passé et qui permettent, sinon de prévoir l'avenir, du moins de marquer deux ou trois directions entre lesquelles il aura le choix. Nous avons fait ressortir l'originalité de cette méthode. Ce n'est pas celle de l'histoire, puisqu'elle ne vise pas à établir les causes précises de tel ou tel fait historique déterminé ni même à en retracer définitivement le tableau. Mais ce n'est pas davantage la méthode qu'on applique d'ordinaire à la psychologie des peuples, car celle-ci se préoccupe surtout de décrire les dispositions permanentes de l'âme d'une nation, tandis que M. Bardoux s'attache au moins autant à ce qui change qu'à ce qui demeure. Le présent et le passé immédiat du peuple anglais ne lui apparaissent pas à l'état statique, mais penchés sur l'avenir et travaillant à le déterminer.

Deux grands courants d'opinion se dessinent dans l'Angleterre actuelle, le courant protectionniste et le courant radical. La tradition protectionniste, d'après M. Bardoux, a des origines lointaines. Elle a été interrompue par la révolution libre-échangiste, mais des causes nombreuses tendent à y ramener l'Angleterre. Ces causes sont d'abord théoriques : l'autorité du libéralisme classique a diminué ; sur tous les terrains on conteste le principe du « laissez-faire ». Il y a, d'autre part, des causes économiques : l'excédent croissant des importations sur les exportations, l'accroissement du commerce de l'Angleterre avec ses colonies. Enfin des causes politiques interviennent : le rétablissement des tarifs différentiels apparaît à beaucoup comme indispensable pour fournir au budget des ressources, sauver l'agriculture et empêcher la dissolution de l'empire britannique. Ce protectionnisme, qui demande à l'ouvrier anglais de travailler, par un sacrifice consenti sur le coût de sa vie, à réaliser l'unité du monde anglo-saxon, qui flatte l'instinct inaginatif de la race en évoquant des visions de grandeur impériale, triomphera-t-il de l'opposition des radicaux qui, eux, offrent aux ouvriers l'amélioration de leur sort matériel et, par là, flattent des instincts non moins profonds, immédiatement utilitaires? L'avenir nous l'apprendra. A cette décision est suspendu le sort de l'Angleterre « et peut-être aussi la paix du monde ».

Parallèle au courant protectionniste est le courant germanophobe,

dont l'auteur nous montre les multiples origines. La concurrence du commerce et de l'industrie allemands, que M. Bardoux étudie de près, y est sans doute pour quelque chose; mais beaucoup d'autres causes ont contribué à détacher l'Angleterre de l'Allemagne et à lui inspirer de la sympathie pour la France, quand ce ne serait que la connaissance plus exacte et l'appréciation plus juste auxquelles elle est arrivée, dans ces derniers temps, des choses de notre pays.

La seconde moitié du livre est consacrée à l'étude de la poussée radicale en général, de la poussée ouvrière en particulier, du réveil puritain et de la reprise industrielle. La troisième vérifie les conséquences des deux premières par l'étude de la crise politique actuelle. Dans l'une et dans l'autre abondent les analyses psychologiques pénétrantes jointes à des tableaux très vivants. Réunies à la première, elles constituent une étude approfondie, instructive autant qu'intéressante, des tendances entre lesquelles se partage l'Angleterre contemporaine.

Séance du 29 juin 1907.

Essai sur le prix du charbon de terre en France au XIXe siècle.

Par M. François Simiand.

M. Levasseur. — Il y a quelqnes années, M. François Simiand, ancien élève de l'École normale, agrégé de philosophie et docteur en droit, aujourd'hui bibliothécaire du ministère du Commerce, a publié, dans l'*Année sociologique*, un *Essai sur le prix du charbon de terre en France au XIXe siècle*. Il vient de donner la suite, ou mieux la contre-partie de ce premier travail en publiant : *Le salaire des ouvriers des mines de charbon en France; contribution à la théorie économique du salaire*. Dans ces deux travaux, l'auteur procède par une analyse très détaillée, très complète, des données numériques que fournit la statistique; on peut dire qu'il épuise le sujet, rassemblant et étudiant les chiffres sous tous les groupements possibles, les ramenant sous des formes diverses et en tirant par une discussion très serrée toute la substance instructive qu'ils peuvent contenir. La composition étant très serrée, la lecture du volume exige de la part du lecteur un effort soutenu d'attention. L'auteur ne veut laisser aucune place à l'interprétation imaginative; ce sont

des séries de faits qu'il expose et combine, qu'il fait parler et derrière lesquels il laisse sa personnalité, autant du moins qu'un écrivain le peut faire.

Il a d'ailleurs bien choisi sa matière. Il n'y a pas d'autre industrie en France sur laquelle on possède les mêmes renseignements numériques sur le nombre des ouvriers, le salaire moyen, le nombre des journées le travail, le gain annuel, la production totale, le prix de vente, la consommation, renseignements recueillis et publiés chaque année par une administration publique. M. Simiand les a reproduits dans un tableau général s'étendant de 1844 à 1902, et même en appendice jusqu'en 1905, et les a complétés par des nombres-indices portant sur toute la période. Il y a même ajouté des graphiques qui rendent sensibles à l'œil les variations de chaque fait dans ce temps.

Il a fait ce travail non seulement à l'aide des chiffres qui donnent les résultats généraux pour l'ensemble de la France; mais aussi, comme moyen de contrôle, pour trois des principaux bassins : Loire, Nord et Pas-de-Calais.

De l'examen des colonnes de nombres-indices et des courbes de 1852 à 1902 on retire cette impression générale : 1° la production annuelle a considérablement augmenté, de 3.783.000 tonnes en 1844 à 29.997.000 en 1902, sans qu'aucune année cette production ait suffi à la consommation; l'accroissement a été assez régulier; et les temps d'arrêt s'expliquent assez bien par l'état général du marché; 2° le nombre des ouvriers a augmenté aussi de 29.600 à 164.810; augmentation qui est proportionnellement moindre que celle de la production; en conséquence, la production moyenne par ouvrier est plus grande aujourd'hui. L'augmentation du nombre des ouvriers n'a pas cependant suivi exactement l'augmentation de la production; car, de 1874 à 1888, pendant que la production, après un temps d'arrêt de six ans, montait de 16.908.000 tonnes à 22.603.000, le nombre des ouvriers fléchissait ou restait stationnaire; 3° les variations du prix de la tonne de charbon n'ont pas suivi ce mouvement ascendant régulier, ou presque régulier. Ce prix, après une hausse prodigieuse de 1870 à 1873, est retombé en 1888 presque aussi bas qu'en 1852; il s'est beaucoup relevé de 1897 à 1901; 4° la courbe de la variation de la valeur produite en moyenne par journée d'ouvrier ressemble beaucoup à la courbe du prix de la tonne; cependant la courbe du salaire moyen par jour est beaucoup moins accidentée; à part quelques temps d'arrêt, tel que celui qui s'est produit après la crise de 1882, elle monte, si bien que ce salaire, qui était de 2 fr. 09 en 1844, est de 4 fr. 57 en 1902 (4 fr. 53 en 1905).

M. Simiand ne se contente pas de ces aperçus généraux. Il met la théorie du salaire ou du moins certaines données de cette théorie sur la pierre de touche de ses analyses : en premier lieu, la théorie de l'offre et de la demande ; en second lieu, celle de la productivité du travail, et il constate que ni l'une ni l'autre ne rend compte de toutes les variations des phénomènes. Assurément ; car il n'y a pas une cause unique, mais une pluralité de causes qui déterminent le taux des salaires et ses variations suivant les lieux, les temps, les industries, les personnes et, il faut ajouter, suivant la coutume. Nous avons de tout temps professé cette doctrine ; le taux du salaire est une résultante.

M. Simiand a trouvé que le rapport le plus constant est celui du salaire journalier moyen à la valeur produite par journée. « Ainsi, en résumé, dit-il, il nous apparaît que le coût de la main-d'œuvre est en relation directe et continue avec le prix du produit ; il hausse lorsque le prix hausse ; lorsque le prix est en baisse, il ne tarde pas à baisser lui-même ; au total, il manifeste une tendance très nette à rester une quotité sensiblement constante du prix. »

Il ajoute que « le progrès de l'outillage mécanique s'effectue lorsque le prix de vente est en baisse par l'impossibilité de diminuer le coût du travail humain ou d'accroître l'utilité directe de ce travail dans la même proportion où diminue ce prix de vente ». Il montre que, lorsque le prix de vente est en hausse, le salaire journalier se met aussi à la hausse, mais qu'entrepreneurs et ouvriers, satisfaits de l'augmentation de leur gain, font alors peu d'efforts pour augmenter la production moyenne par tête, les patrons en améliorant l'organisation et l'outillage des chantiers, les ouvriers en déployant plus d'activité. Au contraire, dans la période de baisse des prix, les uns et les autres s'ingénient à conserver leur gain, les patrons en réduisant leurs frais, les ouvriers en mettant plus d'énergie au travail. C'est assurément là une constatation intéressante.

M. Simiand dit, en terminant, que les résultats positifs qu'il est parvenu à établir laborieusement « semblent pouvoir constituer dès maintenant une contribution utile à la théorie économique du salaire ».

Il a raison : son livre est au nombre des études les plus précises, et, par sa précision, une des plus concluantes que la littérature économique possède sur la question du salaire.

Séance du 13 juillet 1907.

Assistance sous la seconde République.

Par M. Ferdinand-Dreyfus.

M. Levasseur. — J'ai l'honneur de remettre à l'Académie, de la part de M. Ferdinand-Dreyfus, un volume de la Bibliothèque d'histoire moderne, intitulé : *L'Assistance sous la seconde République* (1848-1851).

Ce volume traite de l'assistance privée, de l'assistance publique, du projet Dufaure et la discussion dans la commission d'assistance sous l'Assemblée constituante, la discussion à l'Assemblée législative entre les partisans de l'assistance publique et les partisans de l'assistance privée, le rapport général de Thiers du 28 janvier 1850, les lois diverses de patronage social, loi du 10 janvier 1849 sur l'assistance publique à Paris, loi du 4 mars 1851 sur le contrat d'apprentissage, loi du 7 août 1851 sur les hospices et hôpitaux, loi du 21 avril 1850 sur les logements insalubres, loi du 15 juillet 1850 sur les sociétés de secours mutuels. C'est une étude faite sur documents originaux qui est instructive.

Séance du 13 juillet 1907.

Gréard, un moraliste éducateur.

Par Mlle Bourgain.

M. Levasseur. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, un volume intitulé *Gréard, un moraliste éducateur*. A ce livre M. Léon Bourgeois, dont Gréard a été le collaborateur au ministère de l'Instruction publique, a mis une préface qu'il termine par ces mots : « Il fallait un beau livre pour dire une aussi belle œuvre. Ce beau livre, le voici. » Gréard méritait en effet d'avoir son histoire et l'historien ne pouvait se rencontrer que parmi les disciples qui avaient été initiés à ses pensées en étant associés à ses travaux. Il a occupé une trop grande place dans l'Académie des sciences morales et politiques pendant plus d'un quart de siècle, et l'auteur sait qu'il y laisse un souvenir trop vivant et trop respecté pour n'avoir pas désiré qu'un des premiers hommages de son travail fût pour cette Académie. J'aurais dû le présenter il y a huit ou quinze jours.

La vie de Gréard a été d'une incessante activité, toute remplie dans son unité morale de choses diverses, enseignement, actes administratifs, écrits de pédagogue et de moraliste. L'auteur, Mlle Bourgain, qui avait connu, comme témoin de ces temps, la plupart de ces écrits et de ces actes, les a repris un à un, relisant tous les livres, articles, rapports, avec la conscience d'un érudit, exposant les faits et les idées dans un style clair, vif, d'un bon français et les appréciant avec la distinction d'un esprit élevé en même temps qu'avec une respectueuse admiration pour son modèle. Les citations abondent. Elles sont tirées non seulement d'écrits publiés, mais aussi de lettres inédites dont l'auteur a pu avoir communication. Elles font pénétrer profondément dans la pensée de Gréard ; elles éclairent sa vie administrative, comme sa vie morale. C'est un procédé de composition habile en même temps qu'instructif. L'auteur met son modèle en scène et se dissimule, mais il reparaît ensuite et, sur chaque chose, il n'hésite pas à donner nettement son opinion personnelle.

L'ouvrage est divisé en quatre parties : la jeunesse, l'enseignement primaire, le recteur, l'homme et l'écrivain.

Je ne reviens pas sur la jeunesse. J'en ai parlé dans la notice que j'ai écrite sur Gréard l'année même de sa mort. Gréard, Prévost-Paradol et moi nous nous étions unis d'une étroite amitié qui a duré autant que notre existence. Mlle Bourgain a su, par ses recherches personnelles, compléter cette partie qui comprend, outre les années d'écolage, celles que Gréard a passées dans l'enseignement secondaire des lycées. Aux jugements portés sur lui par les proviseurs et les inspecteurs, au souvenir que des élèves ont gardé de leur maître, on pressent un homme éminent dont la carrière doit être plus large et plus haute. C'est, en effet, le prélude de sa carrière administrative.

L'enseignement primaire est, à certains égards, la partie la plus originale de l'œuvre administrative de Gréard et, partant, la plus importante du livre. Il serait injuste de dire que le préfet de la Seine n'eût rien fait pour les écoles de Paris avant 1866. Cependant en quel état étaient des écoles où les élèves s'entassaient sans distinction d'âge et d'avancement, de maîtres sans méthode ou suivant la méthode de l'enseignement mutuel qui, après avoir donné jadis des résultats fort appréciés, était maintenant tout à fait insuffisante ! Combien modeste était aussi la situation de l'inspecteur d'Académie, délégué à la ville ! Gréard, appelé à ce poste par la confiance d'un ministre passionnément désireux du bien, V. Duruy, sut en faire une situation de premier ordre et amener à ses vues de ré-

formation les préfets qui se succédèrent à l'Hôtel de Ville, Haussmann, Ferry, Léon Say. Il obtint des crédits et fit bâtir des écoles ; il divisa les classes, et substitua le système simultané au système mutuel. Il s'appliqua à gagner la confiance des instituteurs et il y réussit, tout en exigeant d'eux un ponctuel accomplissement du devoir. Par son *Organisation pédagogique du département de la Seine*, adoptée en 1868, il créa un système régulier d'enseignement en trois cours, qui est devenu, sous le ministère de J. Ferry, le système général des écoles primaires en France. Les titres des chapitres sur l'enseignement matériel, sur les cours d'adultes, sur l'école d'apprentissage, montrent qu'aucune des formes de l'enseignement populaire n'est restée en dehors de son action et toutes les formes, suivant lui, devaient être, par-dessus tout, éducatrices. « Si, disait-il, en rapprochant l'instruction primaire des intérêts pratiques auxquels elle est liée, on ne la fait pas tourner par-dessus tout à la culture du sens moral, les efforts pour la préparation de la vie qu'on se propose seront frappés d'impuissance. »

Depuis 1879, devenu vice-recteur de l'Académie de Paris, Gréard, sans perdre jamais de vue l'enseignement primaire, a vu s'élargir le cadre de son activité administrative. Car, à la Sorbonne, c'est sur l'enseignement tout entier qu'il a exercé son action, soit dans son cabinet de recteur, soit dans les commissions du ministère dont il devint membre ou président, et il a contribué lui-même beaucoup à élargir ce cadre et à élever l'autorité du vice-rectorat.

Les programmes de l'enseignement secondaire ont été à plusieurs reprises remaniés par le gouvernement républicain. La question était même bien antérieure à la troisième République. Le classique et le moderne se disputaient la place, le premier arguant de son droit de possession et de la nécessité des humanités pour élever des intelligences ; le second arguant du développement des sciences, et des besoins variés de la société productrice de la richesse. Gréard a pris, par ses avis et par sa direction, une part très active à ces remaniements pendant vingt ans, tout en conseillant de ne pas les multiplier et de ne pas altérer le fonds de l'éducation nationale. « Serait-il sage, écrivait-il, de bouleverser en un jour de fond en comble le vieil édifice où nous sommes habitués à vivre ? » Les questions de programme et de discipline sont traitées avec précision dans plusieurs chapitres du volume. Il y en a un qui présente un intérêt tout particutier ; c'est celui de l'enseignement secondaire des jeunes filles, créé par la loi de 1880, dont M. Camille Sée a été l'initiateur et le rapporteur. On peut dire que Gréard a été l'organisateur de cet enseignement comme il a été le créateur

de la plupart des lycées de Paris. « Le premier souci, disait-il, d'une éducation bien dirigée doit être d'assurer à la jeune fille cette haute culture morale qui crée la personne humaine ; de lui inculquer ce respect de la vérité et ce goût de la sincérité qui font la probité de l'intelligence et du cœur; de lui constituer enfin comme la plus précieuse des dots que l'instruction puisse donner, ce qu'on nomme familièrement un bon jugement, capable, dans les conjectures graves et délicates, de se résoudre vite et bien. »

La transformation des Facultés, poursuivie avec persévérance par trois directeurs de l'enseignement supérieur, achevée légalement par la création des Universités en 1896, est une des grandes œuvres pédagogiques de la troisième République, la mieux réussie peut-être. Gréard s'est associé à son accomplissement avec conviction et il y a apporté le poids de son autorité. Il a fait décider la construction de la nouvelle Sorbonne; il s'est tenu en communication journalière avec le jeune et éminent architecte qu'il avait contribué à faire choisir. La Sorbonne lui tenait au cœur. « Il m'a été donné, écrivait-il, de participer à cette renaissance de l'enseignement supérieur et de voir s'élever la Sorbonne nouvelle. Étroitement associé à l'étude des plans de l'architecte qui l'a rebâtie et aux conceptions des artistes peintres et sculpteurs qui ont rivalisé de talent pour l'embellir, à la haute pensée des maîtres qui y ont fondé l'Université moderne et aux ambitions généreuses de la jeunesse éprise de vérité et de lumière, qui en peuple aujourd'hui les laboratoires et les cours, j'ai vécu, pleinement vécu cette vie de renouvellement et de patriotique espérance. »

Dans une présentation, je n'ai pas le loisir de suivre le biographe dans toutes les phases de l'activité administrative de Gréard, ni dans l'analyse de ses œuvres littéraires. Mais je renvoie au volume dans lequel se trouve une appréciation, fine et courte, mais pénétrante de ces œuvres.

Quand on s'est procuré le plaisir de lire ce livre, on voit vivre devant soi la figure de Gréard, et on comprend que le titre : *Un moraliste éducateur* n'est pas une expression banale. Tel il a été en effet; esprit élevé et délicat, administrateur intelligent et vigilant, homme de devoir et, comme on l'a dit de lui, un grand homme de bien, voilà le sentiment qu'on garde en fermant le volume.

Séance du 13 juillet 1907.

Su la teoria del Contratto Sociale.

Par M. Giorgio del Vecchio,

Prof. à l'Université royale de Sassari.

M. Boutroux. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le prof. Giorgio del Vecchio, de l'Université de Sassari, un ouvrage relatif à la théorie du *Contrat social* dans Rousseau. Le prof. Giorgio del Vecchio y soutient, notamment contre l'ouvrage de Jellinek, *die Erklärung der Menschen und Bürgerrechte*, dont la seconde édition a paru à Leipzig en 1904, la connexion historique de la théorie de Rousseau et de la déclaration des droits de 1791. Selon Jellinek, le *Contrat social* a pour clause unique l'aliénation totale des droits de l'individu à la société. Donc nul droit inaliénable dans l'individu, nulle loi radicalement obligatoire pour la communauté, rien qui limite l'autocratie de l'État. Comment, dès lors, pourrait se réclamer de Rousseau la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, laquelle eut précisément pour objet de tracer une ligne de démarcation entre l'État et les individus, et d'interdire à l'État d'entreprendre sur les droits naturels, inaliénables et sacrés qui appartiennent à l'homme.

D'une analyse attentive du *Contrat social* le prof. del Vecchio croit pouvoir déduire que les formules alléguées par les partisans de la thèse de Jellinek n'ont pas, chez Rousseau lui-même, la signification dogmatique et absolue qu'on leur attribue. Elles n'expriment que des fictions logiques, commodes pour démontrer le rôle nécessaire de l'État dans la garantie des droits naturels. Elles ne signifient pas : l'individu a aliéné, aliène effectivement ses droits; mais bien : l'individu est censé les aliéner, il les remet fictivement à l'État, pour que celui-ci lui en assure la possession et la jouissance incontestée. Le philosophe Kant écrivait dans le même sens : On ne doit pas dire que l'individu, dans l'État, a sacrifié une partie de sa liberté innée : il a renoncé à la liberté sans loi pour retrouver, sous l'égide de la loi, sa liberté intacte. La loi juste n'est pas l'ennemie, elle est la sauvegarde de la liberté.

La liberté, chez Rousseau, conclut M. del Vecchio, demeure nécessairement principe absolu et premier, et elle n'est pas entamée par l'État issu du *Contrat*, parce qu'un État conforme à la maxime du *Contrat* est véritablement l'actualisation universelle de cette liberté.

Aussi Rousseau a-t-il pu émettre, sans se contredire en aucune

façon, des propositions telles que celles-ci : « Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. Une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'homme. » (*Contrat social*, I, 4). « Il est si faux que, dans le Contrat social, il y ait, de la part des particuliers, aucune renonciation véritable, que leur situation, par l'effet de ce contrat, se trouve réellement préférable à ce qu'elle était auparavant, et qu'au lieu d'une aliénation, ils n'ont fait qu'un échange avantageux d'une manière d'être incertaine et précaire contre une autre meilleure et plus sûre. » (*Contrat Social*, II, 4).

La lecture de ce mémoire donne lieu aux observations suivantes.

M. Esmein. — Aucun des deux auteurs cités par M. Boutroux ne paraît avoir nettement dégagé la portée du *Contrat social*, tel que le conçoit Rousseau. Le *Contrat social* de Rousseau, comme celui de Hobbeo, suppose une abdication totale des droits de l'individu, en faveur de la puissance publique, créée par ce moyen. Il est vrai que cette abdication a pour cause l'impossibilité, dans l'état de nature, de protéger les droits de l'individu et de maintenir la paix. Il est vrai aussi que, selon Rousseau, cette abdication des droits de l'individu n'est pas absolue ; l'individu n'abdique que ceux de ses droits dont le sacrifice est nécessaire pour la création de la puissance publique. Mais, d'après un passage formel du *Contrat social*, c'est l'État seul qui est juge pour déterminer quelle est la portion des droits individuels qui doivent être nécessairement abdiqués par l'individu. Le surplus, *le résidu*, constitue dans l'état civil les droits individuels. La *déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789*, dans la plus grande partie de ses articles (les deux tiers environ) s'inspire d'un autre philosophe alors fort en faveur ; c'est Locke, dans son *Essai sur le gouvernement*. Locke, considère que la protection des droits que l'homme avait dans l'état de nature, est la seule raison d'être du contrat civil et de la création de la puissance publique. Ils sont donc antérieurs et supérieurs à celle-ci dans sa théorie. C'est Locke, croyons-nous, qui le premier a fait une catégorie précise des *droits de l'homme*.

Séance du 20 juillet 1907.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS D'OCTOBRE 1907

Séance du 5. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.*

M. Wellschinger présente un ouvrage intitulé : *Les régimes politiques au* XX*e siècle;* — I. *Les républiques parlementaires.* — II. *La république démocratique.* Paris, Ernest Flammarion, 1906 et 1907, 2 vol. in-8°, par MM. Albert Soubies et Ernest Carette.

M. Bérenger communique à l'Académie plusieurs fragments d'un volume qu'il est à la veille de publier sous le titre suivant : *Manuel pratique pour la lutte contre la pornographie.*

M. le Président le remercie d'une lecture qui fait grand honneur à son auteur et qui répond aux préoccupations les plus vives de l'Académie.

M. Compayré, au nom de la Commission mixte, élue dans la précédente séance, présente M. Eugène Rostand comme candidat au Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels. L'élection aura lieu dans la séance du 12 octobre.

Séance du 12. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé : *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges;* LXXXIII*e* année, 1*re* et 2*e* parties. 1907. Épinal, secrétariat de la société, 1907, 2 vol. in-8°.

M. Luigi Bodio, consigliere di Stato, senatore del Regno, correspondant de l'Académie à Rome, assiste à la séance.

M. Frédéric Passy présente un volume intitulé : *Pour les petits et les grands; causeries sur la vie et la manière de s'en servir,* par M. Charles Wagner. Paris, Fischbacher, 1907, in-16.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle MM. Antheaume se font connaître comme les auteurs du mémoire n° 16 du concours Saintour, sur *Législation sur les aliénés* ayant obtenu une récompense de mille francs et portant pour épigraphe : *l'union fait la force.*

M. le Président ouvre le pli cacheté joint à ce mémoire et lit les noms de :

M. le docteur André Antheaume, médecin en chef de la maison nationale de Charenton.

Et M. Léon Antheaume, auditeur à la Cour des comptes.

M. de Foville donne lecture à l'Académie d'un mémoire ayant pour titre : *Homo medius.*

M. Chuquet lit le fragment des *Souvenirs du général Griois* se rapportant au passage de la Bérésina.

Conformément à la lettre qui lui a été adressée, le 2 août dernier, par M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, et sur la proposition faite dans la précédente séance par M. Compayré au nom de la Commission mixte chargée de faire la présentation, l'Académie désigne, par un vote au scrutin, M. Eugène Rostand, un de ses membres et délégué sortant, pour faire partie du Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. Flamand-Duval, notaire, informe l'Académie que, par son testament olographe en date à Paris du 18 août 1906, M. Jean-Laurent-Adrien Duvand, en son vivant syndic de l'Association des journalistes républicains français, vice président de la Ligue de l'enseignement, décédé en son domicile à Paris, rue Fromentin, numéro 8, le 30 août 1907, a pris notamment les dispositions suivantes :

« Je lègue à l'Académie des Sciences morales et politiques une somme de vingt mille francs dont les intérêts serviront à décerner, tous les deux ans, un prix au meilleur ouvrage sur l'éducation civique et morale dans une démocratie ; ce prix portera le nom de prix : « Adrien Duvand ».

Conformément aux dispositions de la loi du 4 février 1901, il invite l'Académie à se prononcer sur l'acceptation de ce legs.

L'Académie, après en avoir délibéré, accepte provisoirement le legs de M. Duvand.

En conséquence elle confère à M. Georges-Marie-René Picot, chevalier de la Légion d'honneur, son Secrétaire perpétuel, et à son défaut, à M. Robert Regnier, chef du Secrétariat et agent spécial de l'Institut, tous pouvoirs à l'effet de :

Demander la délivrance de ce legs, si les héritiers ne la consentent pas volontairement; accepter provisoirement à titre conservatoire, cette délivrance pour le cas où elle serait volontairement consentie.

Poursuivre l'autorisation dudit legs auprès de l'administration supérieure compétente.

Après l'autorisation, recevoir le montant du legs, en donner décharge et faire tous actes relatifs à sa réalisation, sa conservation et son emploi, conformément au décret d'autorisation.

De toutes sommes et de tous titres reçus donner bonnes et valables quittances et décharges, consentir tous désistements et mainlevées avec constatation du paiement.

Verser les sommes et remettre les titres à provenir dudit legs entre les mains de M. Robert Regnier, agent spécial de l'Institut, demeurant à Paris au Palais de l'Institut.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, élire domicile, substituer et faire le nécessuire.

Séance du 19. — *Présidence de* M. LUCHAIRE, *président.*

M. Luchaire présente : 1° un volume intitulé *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours du* XII*e au* XV*e siècle,* par M. E. Richemond, Membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais. Tome premier, Fontainebleau, M. Bourges, 1907, in-8°. — 2° Trois fascicules, par M. le docteur Armaingaud : *La Boëtie, Montaigne et le Contr'un. Réponse à M. P. Bonnefon.* Paris, bureaux de la Revue politique et parlementaire, 1907, fasc. in-8°. — *La Boëtie, Montaigne et le Contr'un. Réponse à M. P. Strowski.* Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1907, fasc. in-8°. — *Le prétendu stoïcisme de Montaigne; discussion de la thèse de M. le professeur Strowski.* Paris, bureau de la Revue politique et parlementaire, 1907, fasc. in-8°.

M. Chuquet lit un fragment des *Mémoires du général Griois* su l'entrée de l'armée française à Vilna, pendant la retraite de Russi

M. Boutroux donne lecture d'un mémoire de M. Frédéric Pas sur : *Les trois grands ressorts de la vie.*

M. Georges Picot, au nom de la Section d'histoire, lit un rappo sur le prix du Budget qui avait pour sujet : *Le Concordat de 151*

La Section propose de ne pas décerner le prix et de donner de récompenses, une de 1.500 francs à l'auteur du mémoire n° 2, de

la devise est : « Après avoir constaté que la Papauté du xve et du xvie siècle a été beaucoup trop préoccupée de ses intérêts particuliers et pas assez de la réforme toujours plus urgente, on s'aperçoit que, si l'influence politique de l'Église est allée toujours diminuant, le pouvoir spirituel du Pape est allé toujours augmentant. »

(Alfred Loisy : *L'Évangile et l'Église*, page 109.)

Une récompense de 500 francs à l'auteur du mémoire n° 3 qui a choisi pour devise : « Vouldroient les autres nations avoir donné ung milion d'or et en avoir ung semblable. »

(*Barillon*, xi, 72.)

Ces conclusions sont adoptées.

Séance du 26. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.*

M. Boutroux présente un volume intitulé : *True and False Democracy*, by Nicholas Murray Butler, president of Columbia University New-York. Macmillan, 1907, in-16.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture à l'Académie de trois lettres par lesquelles :

1° M. Minnaert, à Bruxelles, se déclare l'auteur du mémoire n° 1 qui a obtenu une récompense de 1.500 francs au concours pour le prix du Budget dont le sujet était : *Étudier les principales théories de la logique contemporaine.*

2° M. Pierre Bourdon, membre de l'École française de Rome, se déclare l'auteur du mémoire n° 2 qui a obtenu une récompense de 1.500 francs au concours pour le prix du Budget dont le sujet était : *Le Concordat de 1516. Ses origines, son histoire au* xvie *siècle.*

3° M. l'abbé J. Thomas, curé-doyen de Notre-Dame de Dijon se déclare l'auteur du mémoire n° 3 qui a obtenu une récompense de 500 francs au même concours.

M. le Président procède à l'ouverture des plis cachetés joints à ces mémoires. Il annonce que les noms de MM. Minnaert, Bourdon et Thomas y sont contenus et seront proclamés en séance publique.

M. Henri Welschinger commence la lecture d'une *Notice sur M. Klaczko*, correspondant de l'Académie.

M. Bergson, au nom de la section de Philosophie, présente le rapport sur le prix Le Dissez de Penanrun et propose de décerner :

Un prix de 1.500 francs à M. F. Evellin, inspecteur général hono-

raire de l'Instruction publique pour son ouvrage intitulé : *L raison pure et les antinomies*, et une récompense de 500 francs M. Gustave Belot, professeur au Lycée Louis-le-Grand pour so ouvrage intitulé : *Études de morale positive*.

Ces conclusions sont adoptées.

Le gérant responsable :

HENRY VERGÉ.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 7 DÉCEMBRE 1907

DISCOURS

DE

M. LUCHAIRE

PRÉSIDENT

Messieurs,

Il est convenu qu'on ne doit jamais faire soi-même son propre éloge et qu'il faut laisser ce soin aux autres. Mais les autres diront-ils de nous autant de bien que nous en pensons nous-mêmes? On me pardonnera, pour cette fois, d'enfreindre les convenances et de constater que l'Académie des Sciences morales et politiques s'est surpassée, cette année, par l'importance de ses travaux.

Je l'affirme d'abord, en historien, parce que c'est une vérité qui ressortira de tout ce que je vais dire, et ensuite parce qu'il existe des esprits chagrins ou sceptiques, qui n'ont pas le respect des Académies. Ils prétendent qu'elles travaillent trop peu, que le mérite n'y est pas toujours estimé à sa valeur, et qu'elles sont, à tout prendre, une parure un peu superflue. Ne recherchons pas les mobiles

des gens qui tiennent ce langage, et ne nous demandons pas s'ils continuent à le tenir, une fois qu'ils ont trouvé place parmi nous.

Ceux qui nous jugent ainsi de très loin, auraient dû lire, comme nous, de très près, les cinquante-deux mémoires manuscrits (dont quelques-uns en plusieurs volumes) et les quatre-vingt-deux ouvrages imprimés que nous ont apportés les concours de 1907. Et, s'ils prenaient ensuite connaissance des rapports de nos commissions, où l'analyse des œuvres présentées est souvent précédée d'un historique complet et d'un exposé de la question qui la met au point et la renouvelle, ils reconnaîtraient que le travail académique est une réalité qui a son poids. Quoi qu'en disent les mauvais plaisants, nous avons autre chose à faire qu'à nous asseoir et à causer sous l'œil du grand cardinal de Richelieu, et je les surprendrai peut-être en ajoutant que notre besogne importe beaucoup à la vie intellectuelle comme à la bonne renommée de ce pays.

En tout cas, il y a trois choses qui prouvent que l'Institut de France n'est pas près de descendre dans l'estime publique. Plus que jamais les hommes de mérite recherchent les prix que nous décernons. Plus que jamais la confiance généreuse des particuliers nous met en mesure de multiplier ces récompenses; les fondations affluent, et si l'on continue ainsi à nous combler, nous connaîtrons bientôt les embarras de l'extrême richesse ; il nous faudra peut-être nous adjoindre un ministère des finances avec ses bureaux. Enfin, par ce temps de grèves innombrables où nous vivons, la seule qu'on n'ait encore jamais vue, est celle des candidats à nos fauteuils.

A qui douterait, en particulier, de l'activité utile de notre Compagnie, les faits sont là pour répondre. Comment n'y travaillerait-on pas alors que le nombre des ouvrages soumis à notre appréciation s'accroît chaque année et que les problèmes sociaux et politiques, ceux que

nous avons précisément le devoir de traiter et de chercher à résoudre, s'imposent tous les jours plus impérieusement à nos consciences de savants et de citoyens? En dépit de l'acception fâcheuse que prend trop souvent le mot « académique », les livres sortis de nos concours, nos discussions, nos lectures, les communications de nos collaborateurs étrangers, les publications propres à chacun de nous, constituent une somme si considérable de notions et de doctrines, qu'elle ne peut pas être et qu'elle n'est pas sans influence sur l'opinion. On fait ici, du moins, tout ce qui est possible pour l'éclairer. Dussions-nous être taxés d'outrecuidance, nous croyons que si le législateur, cet être collectif qui représente en théorie la commune sagesse, prenait plus souvent la peine de méditer et de mettre à profit ce qui se dit dans nos réunions, les choses, à tout le moins, n'en iraient pas plus mal. Mais une ère nouvelle est peut-être sur le point de s'ouvrir. Il y a quelques semaines, une des grandes administrations de l'État, pour s'instruire sur une question sociale de haute importance, nous demandait communication d'une série de mémoires et du très remarquable rapport qui a su les mettre en lumière. Pourquoi n'a-t-on pas commencé plus tôt à s'inquiéter de ce que nous pensons?

Il y a, parmi nous, des compétences éprouvées par la pratique des affaires, des hommes qui tiennent une place considérable dans les assemblées politiques et dans les administrations publiques et privées, des jurisconsultes éminents, dont l'un, hier encore, travaillait, au nom de la France, à diriger le droit international sur une voie nouvelle et féconde; enfin des philanthropes actifs, qui ne sont pas de simples idéologues et qui font du socialisme désintéressé, celui qui ne veut que la paix universelle avec la liberté pour tous.

Sans doute, il se trouve aussi chez nous des adeptes de la science pure, philosophes et historiens. Des objets

de luxe! diront les utilitaires. Mais tout le monde sait que le luxe a du bon, en tant que facteur économique. Et d'ailleurs, un État bien ordonné ne saurait se passer de l'histoire, s'il veut éviter les erreurs et les fautes que révèle la connaissance du passé. Il faut surtout, à ceux qui le dirigent, une forte dose de philosophie, pour ramener aux principes de la raison et de la morale les politiques qui, par hasard, seraient tentés de s'en écarter. En somme, par tous les éléments qui la composent, notre Compagnie s'adapte fort bien aux conditions de la société pratique et positive qui est la nôtre. Évidemment, si elle n'existait pas depuis 1832, date de sa réorganisation définitive, il serait urgent et nécessaire de l'inventer.

Voilà une assertion qui ne sera pas contredite, tout au moins par nos lauréats de 1907. Ils sont nombreux, tellement que, si l'on voulait attribuer à chacun d'eux la part d'éloges qui lui revient légitimement, cette séance n'y suffirait pas. Que l'auditoire se rassure! « La brièveté est la politesse des présidents », disait un confrère dont la mémoire est restée très chère à beaucoup d'entre nous, Octave Gréard. Après ce mot-là, comment oserais-je être trop long?

Les philosophes ne s'accordent pas toujours entre eux, mais ils ont en commun cette chance et ce privilège que leurs productions, d'ordinaire peu accessibles aux profanes, échappent, par là, à l'incompétence des critiques vulgaires. Notre Section de philosophie a le droit d'être difficile. Elle n'a pas décerné le prix du Budget, mais seulement deux récompenses. Il paraît que Schopenhauer n'était pas le métaphysicien obscur et l'ascète pessimiste que l'on pense. Il écrivait au contraire avec une clarté brutale et, très bon vivant de sa personne, ne se mortifiait que sur le papier. Il laissait aux autres l'application de ses sombres doctrines. M. Juret, professeur au collège

de Poligny (Jura), qui obtient une récompense de 500 francs pour avoir étudié avec soin certains aspects de ce philosophe, ne nous a pas donné la clef de cette contradiction très humaine, sinon très philosophique. Plus lourde était la tâche de M. Paul Minnaërt : *Exposer avec critique les principales théories de la logique contemporaine*. Sur ce sujet complexe et aride, il n'a pas tout dit, mais il fallait bien tenir compte de l'ampleur, de la conscience et de l'exactitude avec lesquelles il l'a traité : une récompense de 1.500 francs.

La fondation Le Dissez de Penanrun, affectée cette année aux ouvrages philosophiques, a permis de conférer un prix (1.500 fr.) à M. F. Evellin, ancien inspecteur général de l'enseignement secondaire, un vétéran de la métaphysique, esprit à la fois très compréhensif et très fin, qui a réfuté, dans un livre profondément pensé et fortement écrit, les antinomies kantiennes. Ce redoutable concurrent ne laisse plus pour M. Belot, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, auteur d'un ouvrage de haute valeur et plein d'idées, *Études de morale positive*, qu'une récompense de 500 francs. Heureusement que, chez nous, l'honneur et le mérite ne se mesurent pas au poids de l'or.

Quand M. F. Pillon, le très laborieux directeur de l'*Année philosophique*, à laquelle il prend, comme auteur, une part considérable, cessera de rendre des services aux études de philosophie, on cessera de lui attribuer le prix Gegner, de 3.800 francs; mais l'opiniâtreté de l'Académie à le couronner n'a d'égale que celle de M. Pillon à mériter sa couronne, et cette lutte peut durer encore longtemps.

Pourquoi la clientèle de notre Section d'histoire préfère-t-elle aujourd'hui nous présenter des publications toutes faites? Les mémoires manuscrits sont peu nom-

breux et ne nous donnent qu'une satisfaction limitée. Les sujets mis au concours déplaisent-ils par eux-mêmes, ou simplement parce qu'ils sont imposés? Je soupçonne les historiens de la génération actuelle d'avoir l'esprit très indépendant, et de ne pas aimer ce qui est une autorité et une gêne. Ils ressemblent par là à beaucoup d'autres Français, nos contemporains.

Le fait est que, pour la fondation Saintour (3.000 francs), la Section d'histoire ne décerne ni prix ni récompense aux trois mémoires qui lui ont été soumis sur l'*Histoire de la liberté d'écrire au XVIIIe et au XIXe siècle*. Pour le prix du Budget, les trois concurrents qui avaient étudié le *Concordat de 1516, ses origines et son histoire au XVIe siècle* n'ont obtenu que deux récompenses : la plus forte (1.500 francs) à M. Pierre Bourdon, un de ces jeunes érudits qui font déjà grand honneur à notre École Française d'histoire d'archéologie du Palais Farnèse. Il n'a pu tout à fait terminer, mais il a fouillé consciencieusement les archives italiennes et apporté du nouveau. Une récompense de 500 francs à M. l'abbé Thomas, curé-doyen de Notre-Dame de Dijon, bon canoniste, mais qui s'est dispensé (il n'en avait peut-être ni le temps ni les moyens) de traiter le côté diplomatique de la question et de courir après l'inédit. Le concordat de 1516 était pourtant un beau sujet, nettement circonscrit, et fait pour tenter des ambitions plus nombreuses. Au temps de François Ier, l'autorité civile et l'autorité religieuse comprenaient que leur devoir, comme leur intérêt, était de faire bon ménage, et qu'il n'y a rien de tel que de s'entendre pour recueillir les profits de la paix.

Grâce à Drouyn de Lhuys et à Paul-Michel Perret, nous pouvons récompenser les publications historiques, mais pas assez cependant, puisque sur dix-huit historiens qui présentaient leurs livres à ces deux concours, quatre

seulement ont été primés. Le manque d'argent ne nous a pas permis d'être plus généreux. D'autres fondations de même nature seraient donc singulièrement utiles, et, entre parenthèses, je recommande cette idée à ceux de mes auditeurs qui ne sauraient que faire de leurs capitaux.

Un prix de 3.000 francs à M. André Chéradame, voyageur à la vue perçante et à l'esprit pénétrant, pour son livre sur *Le Monde et la guerre russo-japonaise*. Une récompense de 700 francs à M. Henri Dehérain, bibliothécaire de l'Institut, qui a su parfaitement mettre en lumière, avec une rare impartialité, l'*expansion des Boërs au XIXe siècle*. Un prix de 1.000 francs à M. Louis Michon, avocat à la cour d'appel de Paris, pour son ouvrage très distingué et très substantiel sur le *Gouvernement parlementaire de la Restauration*. Un autre prix de 1.000 francs à M. Henri Sée, professeur à la Faculté des lettres de Rennes, pour son livre sur les *Classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution*. Érudit exact et historien capable de généraliser, M. Sée consacre sa très grande activité à faire revivre, dans son cadre économique, la société laborieuse de l'ancien régime. Il est heureusement de ceux qui pensent que le passé de la France a préparé et explique son présent, qu'on n'a rien à retrancher de son histoire, et que les gloires comme les souffrances de nos pères (je parle de ceux d'avant 89) sont un héritage qu'il faut connaître et conserver. La tâche est utile et l'exemple est bon.

Félicitons et plaignons à la fois notre Section de législation, droit public et jurisprudence. A elle seule, elle a dû examiner vingt-quatre mémoires, dont un de 1.200 pages; mais elle devait s'y attendre, puisqu'elle propose des sujets qui touchent au vif des intérêts matériels et moraux de l'humanité présente.

La législation française sur les aliénés, voilà qui est tou-

jours, hélas! d'actualité, et même de plus en plus. Quelles modifications doivent être apportées à cette législation au double point de vue de la liberté individuelle et de la sécurité des personnes? Dix-huit manuscrits, dont onze plus ou moins développés, ont répondu à cette question : cinq ont obtenu l'honneur et le profit d'une récompense. 2.000 francs à M. le Dr Cossa, médecin en chef des asiles, inspecteur départemental du service des aliénés, dont le travail se recommande par une connaissance exacte de l'état de fait actuel, un exposé complet et lumineux de la question, et une appréciation aussi ferme que modérée des théories relatives à la pathologie mentale. MM. Marcel Viollet, médecin adjoint des asiles d'aliénés à Paris et Gustave Spach, avocat à la cour d'appel de Paris, qui ont collaboré; M. le Dr Gimbal; MM. René Decante, juge au tribunal civil de Châteaudun et Marie, médecin des asiles d'aliénés de la Seine, enfin MM. André Antheaume, médecin de la maison nationale de Charenton, et Léon Antheaume, auditeur à la Cour des comptes, ont reçu quatre autres récompenses de 1.000 francs. On devine le haut intérêt de cette consultation d'hommes compétents, aliénistes et magistrats, et le nombre d'idées utiles, dans le domaine et la théorie et de la pratique, qu'on pourrait y puiser. Il y a là, en particulier, de très ingénieux systèmes de garanties pour le placement et la sortie des aliénés, et des efforts tout à fait méritoires pour concilier, en cette difficile matière, les droits de la science médicale avec ceux des juges et des administrateurs qui représentent les intérêts sociaux. On consultera ces mémoires, et on lira le rapport profondément étudié, vrai modèle du genre, qui en résume les conclusions.

Des aliénés aux criminels, le pas est malheureusement vite franchi, et la transition facile. Il y a même des théoriciens qui se pressent un peu trop de les confondre. Nos législateurs avaient proposé pour le prix Bordin, une

étude critique sur *le casier judiciaire en France et dans les pays étrangers*. Elle leur a valu deux mémoires qui ont obtenu, *ex æquo*, deux prix de 2.500 francs, dont les bénéficiaires sont MM. Gustave Richaud, conseiller à la Cour d'appel de Bourges, et M. Gustave Le Poittevin, juge d'instruction à Paris. Deux travaux qui sont très bons l'un et l'autre, sans se ressembler. Cette double critique de la législation existante, due aussi à des compétences indiscutables, attirera, espérons-le, l'attention des criminalistes, des juges et même de ceux qui, sans spécialité aucune, ont mission de créer la loi.

C'est encore à notre Section de législation que revenait la tâche de juger le concours Odilon Barrot, il s'agissait d'examiner l'ensemble des questions auxquelles peuvent donner lieu les lettres missives, au point de vue, soit de la propriété et du secret, soit du droit d'auteur, soit de la preuve au civil comme au criminel. Mais la Commission n'a pas pensé que les quatre mémoires présentés fussent dignes d'un prix ou d'une récompense. Bien qu'ils contiennent d'excellentes choses, elle préfère les revoir dans trois ans, complétés et améliorés.

Il y a dès années très lourdes pour les membres de l'Académie qui font partie de la Section d'économie politique, statistique et finances. Celle-ci, relativement, leur a été douce, puisqu'un seul concours leur était soumis, celui du prix Rossi, avec neuf mémoires, il est vrai, et une redoutable question, celle des *ventes des biens nationaux pendant la Révolution française, et de leurs conséquences économiques et sociales*. On sait que notre Ministère de l'Instruction publique a constitué une Commission chargée de réunir les documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution, et que cette Commission a publié déjà un fort volume relatif à la vente des biens nationaux dans le département du Rhône. Je ne suis pas de ces médisants qui font courir des bruits fâcheux sur

l'activité des Commissions officielles. Mais, en dépit du zèle ardent avec lequel les historiens attitrés de la Révolution française exercent leur apostolat, on ne peut vraiment pas attendre, pour se faire une opinion sur la vente des biens nationaux, que les 85 autres départements aient été dotés, en haut lieu, d'une monographie spéciale. En matière scientifique, comme en bien d'autres matières, il est dangereux d'être étatiste. Des travailleurs isolés ont donc commencé à traiter la question avec leurs seules ressources, et l'Académie, en la mettant au concours, a voulu encourager une fois de plus quelque chose d'excellent : l'initiative privée. Les résultats ont été, somme toute, de très bon aloi et très heureux. La Section d'économie politique a éprouvé tant de plaisir à voir ses intentions aussi brillamment réalisées, qu'en accordant le prix Rossi, en totalité, au plus complet de ces mémoires, celui de M. Marcel Marion, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux et historien de grand mérite, elle a demandé à l'Académie un supplément pris sur sa réserve pour récompenser cinq autres concurrents. C'est ainsi que M. Charles Bournisien, sous-lieutenant au 45e d'infanterie, a obtenu 2.000 francs; M. Maurice Jollivet, 1.500; M. Amédée Vialay, 1.000; l'auteur du mémoire n° 9, qui ne s'est pas fait connaître, 1.000; et M. Georges Lecarpentier, avocat à la Cour d'appel, 500.

Voilà pour le travail des sections. Il en reste une dont nous n'avons pas parlé, celle de morale, parce qu'elle n'a rien fait; non pas que nos moralistes aient préféré laisser tout le travail aux autres, ce qui serait peu digne de leur nom, mais parce qu'en 1907, ils n'avaient pas de prix à décerner.

Ils ont trouvé de l'occupation comme nous tous dans les Commissions mixtes, et ceci est une autre tâche, plus ou moins pesante, selon les années.

François-Joseph Audiffred a institué un prix annuel de 10.000 francs pour récompenser l'ouvrage imprimé le plus propre à faire aimer la vertu, la morale et la patrie. Trois mots admirablement associés! Le donateur avait bien compris que le lien étroit qui les unit est dans la nature même des choses. Il faut lui en savoir gré, d'autant plus que, de son temps, personne ne pouvait vraiment s'imaginer que l'idée de patrie aurait un jour besoin d'être défendue. Mais tout arrive. Et il arrive aussi quelque chose à quoi cet homme généreux ne s'attendait peut-être pas davantage : c'est que son prix serait morcelé en menus fragments de 1.500, 1.000 et 500 francs.

La Commission chargée de le décerner n'a donné que des récompenses à MM. Paul Masson, R. Blanchard, Henri Lorin, Augustin Bernard et Lacroix, Gaston Rouvier, Ferdinand Gache, Émile Chantriot, Paul Cuche, Henri Surchamps, Jean Finot, Edmond Parisot, Paul Gaultier. Ils sont trop. On me permettra de les louer en bloc, et d'observer seulement que, sur les treize écrivains qui obtiennent ces parcelles d'honneur et d'argent, il y a au moins sept professeurs. L'Université de France ne chôme jamais.

Professeur aussi, à la Faculté de droit de Paris, M. Maurice Bourguin dont nous récompensons le livre, très scientifique et très impartial, sur les *Systèmes socialistes et l'évolution économique*. Examinant la théorie du collectivisme et les autres doctrines qui visent à établir une société nouvelle sur les ruines de celle où nous vivons (tant bien que mal, disent les uns, plutôt mal que bien, disent les autres), le lauréat conclut que, dans la démocratie future et en dépit des rêveries humanitaires, la propriété individuelle subsistera, et que le salariat lui-même sera maintenu. Il a mérité, par là, les 3.000 francs du prix fondé par J.-B. Chevallier, un admirateur passionné de notre Code civil, et qui estimait, avec une con-

viction profonde, que sur toutes ces questions, le législateur d'il y a cent ans, avait dit, pour toujours, le dernier mot.

Tendance assurément conservatrice. Certaines de nos fondations en décèlent d'autres, qui le sont moins : au lieu du passé, elles visent le présent et l'avenir. Et celles-ci permettent à l'Académie de témoigner hautement et directement l'intérêt que lui inspire la grande œuvre de l'amélioration du sort des classes laborieuses, qui est l'honneur et le souci de notre époque.

A ce titre, elle avait mis au concours, pour le prix Blaise des Vosges, l'étude des écoles ménagères en France et à l'étranger et des moyens de propager en France cette institution. Sujet important entre tous, car le ménage, c'est la famille, et la famille est, et doit être, la base même de l'ordre social. « Il faut former de bonnes ménagères », déclarent unanimement les trois concurrents qui ont répondu à notre appel. Mais deux seulement l'ont démontré avec le soin et l'ampleur nécessaires. Une récompense de 1.000 francs a été décernée au mémoire qui a pour devise (une bonne devise) : *Ni pot-au-feu ni bas bleu,* et qui est dû à la collaboration de trois femmes, dont le dévouement à la cause populaire est bien connu : Mmes Augusta Moll-Weiss, Jean Brunhes et de Gottrau de Watteville. Une seconde récompense de 800 francs à M. Maurice Beaufreton, avocat. Dans l'un de ces deux mémoires se trouve émise l'idée que le sexe fort devrait recevoir, lui aussi, l'enseignement ménager : que le père de famille en apprécierait mieux le rôle de sa femme, et qu'il pourrait même, en certains cas, collaborer au ménage, du moins à titre d'auxiliaire. Cela peut se discuter, mais ce qui est remarquable, c'est que cette thèse se trouve soutenue exclusivement dans le mémoire du lauréat masculin.

Le prix Carlier (1.000 francs) a été décerné à M. le pro-

fesseur Landouzy, récemment élu doyen de la Faculté de médecine de Paris, et à MM. Henri et Marcel Labbé, chefs de laboratoire de la clinique Laënnec, pour leur ouvrage intitulé : *Enquête sur l'alimentation d'une centaine d'ouvriers et d'employés parisiens, ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être*. Ne jugeons pas, sur son volume, cette brochure de 70 pages. Elle est riche de faits et de chiffres, et grosse de conséquences sociales. Elle démontre, avec une rigoureuse exactitude, que l'alimentation du travailleur parisien n'est pas ce qu'elle pourrait et devrait être : « rationnelle, suffisante, salubre et économique ». Il dépense trop pour sa boisson, et il s'obstine à croire que la viande de boucherie est l'aliment substantiel par excellence. M. Landouzy et ses collaborateurs lui indiquent des menus plus hygiéniques et moins coûteux; ils s'efforcent de faire son éducation alimentaire; ils voudraient que ce genre d'instruction fût donné dans toutes les écoles et qu'il devînt une des parties les plus importantes de l'enseignement ménager. Et nous, nous voudrions que leur petit livre, œuvre sociale de portée pratique, fût répandu par milliers et par milliers d'exemplaires dans les rangs de cette population qui mange mal et chèrement, parce qu'elle ne sait pas ce qu'il faut manger.

La commission du prix Félix de Beaujour a récompensé, par l'attribution de la totalité de la somme disponible, 5.000 francs, un mémoire très bien informé de M. J.-B. Paquier, professeur au lycée Saint-Louis, sur *l'histoire de l'enseignement professionnel et les moyens qu'il offre de prévenir la misère*. Le prix Corbay, 250 francs de rente viagère, a été décerné à M. Maurice Bellom, professeur à l'École des Mines, pour l'ensemble de son œuvre. Et l'œuvre de cet homme de mérite ne comprend pas seulement sa monumentale publication sur *les Lois d'assurance ouvrière à l'étranger*, véritable encyclopédie où l'étranger

a pris l'habitude de puiser les moyens d'interpréter ses propres lois. M. Bellom a recherché, toute sa vie, la solution pratique des questions les plus importantes que puisse se poser une démocratie, celles qui ont trait à l'assurance patronale et ouvrière, aux retraites des travailleurs, à la subsistance des veuves et des orphelins. Et cette solution, il la demande à l'initiative privée et aux principes de bon sens et de liberté dont il s'est fait le défenseur infatigable. Bel exemple d'effort individuel et de dévouement éclairé au bien public! Nous sommes heureux de le signaler.

Je viens de prononcer le mot de *dévouement*. L'Académie des Sciences morales partage, en effet, avec l'Académie Française, le privilège de consacrer des récompenses à quelque chose qui vaut mieux que le talent, la science et tout le mérite livresque, si haut qu'on puisse l'imaginer. Heureusement pour l'humanité souffrante, il y a des gens qui n'attendent pas, pour soulager la misère d'autrui, que l'État ait décrété la solidarité obligatoire et ajouté à tous ses monopoles l'entreprise du bonheur universel. Qui sait si cet âge d'or est proche? Dans le doute, Mme Louise Koppe, n'écoutant que son cœur, a couru au plus pressé. Elle a fondé, à Belleville, cet admirable *Maison maternelle* qui, depuis 1891, a recueilli, logé, vêtu, nourri et peut-être sauvé du crime, des milliers d'enfants pauvres. Mlle Angèle Koppe, héritière et continuatrice de cette bonne œuvre, obtient, en toute justice, les 3.000 francs du prix Maisondieu. On sait d'avance ce qu'elle en fera.

L'Académie des Sciences morales a une façon d'être féministe qui ne fera vraiment pas scandale (1). Elle donne à une autre héroïne du sacrifice et de la charité, Mlle Chap-

(1) Elle a accepté, cette année, avec empressement, le prix fondé par M. Tanesse, en faveur de la personne qui aura le plus contribué à améliorer la condition de la femme dans une classe de la société ou dans la société tout entière.

tal, la plus haute distinction dont elle dispose, le prix Audiffred, de 15.000 francs, destiné à récompenser, ce sont les termes de la fondation, « les plus beaux, les plus grands dévouements de quelque genre qu'ils soient ».

Le genre de Mlle Chaptal, n'est pas à la portée du premier venu. Il consiste à accaparer tous les modes d'action bienfaisante connus jusqu'à ce jour, ou peu s'en faut, et à faire seule, très vite et très bien, ce que nos machines compliquées d'assistance publique obtiennent assez péniblement. Mlle Chaptal a fondé, dans plusieurs quartiers pauvres de Paris, des dispensaires antituberculeux, des associations pour les entretenir, des maisons et des jardins économiques pour ouvriers, des établissements antialcooliques, des œuvres d'assistance maternelle et infantile, des écoles de gardes-malades et d'infirmières. J'en passe, assurément. Les malheureux la vénèrent et l'adorent, mais, victoire infiniment plus difficile, elle a fait la conquête des administrateurs de la bienfaisance officielle. Ils ont consenti à reconnaître le mérite de ses créations, et à l'admettre comme collaboratrice. L'Académie des Sciences morales lui adresse, à son tour, une fois de plus, l'hommage de son admiration.

Il est doux de pouvoir récompenser ceux qui font le bien, plus doux encore de le faire soi-même. Grâce à la générosité de Mme Carnot et de Mme Gasne, nous avons pu distribuer, cette année, 79 secours de 200 francs, à des veuves pauvres, chargées d'enfants. L'année prochaine, nous ferons mieux.

Dans cette famille Carnot, qui nous est chère à tant de titres, les joies et les douleurs se traduisent par des actes de bienfaisance dont l'Académie est l'intermédiaire reconnaissante. Le jour de son mariage, le capitaine Sadi-Carnot ajoutait deux bourses de 200 francs à la fondation de sa mère. Quand la mort vint rompre brusquement cette

union, il y ajouta encore la somme de 100.000 francs, nette de tous droits, au nom de Mme Sadi-Carnot, née Madeleine Soubiran. Le 29 août dernier, il nous faisait don d'une rente de 3.000 francs, à charge de distribuer le 24 juin de chaque année (date cruellement douloureuse pour lui, mais aussi pour la France entière) quinze secours de 200 francs à quinze veuves d'ouvriers chargées d'enfants. Voilà comment s'établissent les traditions de familles; et, quand c'est au bénéfice des malheureux, connaissez-vous, Messieurs, quelque chose de plus noble et de plus touchant?

Le bien est contagieux comme le mal, quoiqu'un peu moins. Mme Audubert, de Nouvion-en-Thiérache, vient de nous laisser le tiers de sa succession pour la fondation Carnot. Heureuse contagion! Si, par hasard, elle s'avisait de gagner cette enceinte, que mes auditeurs et mes auditrices ne cherchent pas à s'en préserver! Nous avons dû repousser au moins trente demandes émanant de veuves, mère de cinq enfants, dont l'aîné n'a pas plus de douze ans.

Tout serait donc pour le mieux, somme toute, dans notre Académie, si l'on pouvait conserver indéfiniment l'honneur d'être académicien. Très rares sont les années qui se passent, chez nous, sans tristesses, et il en est de cruelles, comme celle-ci.

Nous avons perdu, en 1907, un correspondant de la Section de législation, l'éminent jurisconsulte russe, M. Pobedonostzeff, et un autre correspondant de la Section d'économie politique, lord Goschen, homme d'État anglais, qui s'est toujours montré supérieur aux grandes situations qu'il a occupées. Notre confrère, Ernest Glasson, historien du droit, avait contribué plus que personne à faire de nos Facultés de droit autre chose que des écoles professionnelles, des foyers de travail scientifique. Il nous a quittés brusquement à l'heure où l'on pouvait encore tout espérer de sa robuste vieillesse et de son labeur

infatigable. Paul Guiraud, un historien de l'antiquité, le meilleur élève de Fustel de Coulanges, professeur admirable, savant de haute envergure et écrivain de grand talent, a disparu après avoir siégé dans notre Section d'histoire à peine quelques mois, en pleine jeunesse académique, s'il est permis d'associer ces deux mots. Je pensais, il y a quelques jours, que cette liste funèbre était close : mais la fatalité nous réservait un nouveau chagrin. Nous venons de perdre Victor Brochard, un des esprits les plus brillants et les plus solides qu'ait formés, en ce pays, la science de la spéculation et de la critique philosophique. Ses travaux approfondis et lumineux sur l'histoire de la philosophie grecque et l'éclat de son enseignement en Sorbonne l'avaient désigné de bonne heure à vos suffrages. Il nous était cher au double titre du talent et de l'infortune ; et, par l'héroïsme dont il faisait preuve en supportant noblement et allègrement un mal aussi terrible qu'inexorable, il avait le droit de se dire philosophe dans toutes les acceptions du mot.

Glasson, Guiraud et Brochard tenaient dans la science et dans l'estime du public instruit, une place de premier plan. Ils vivent encore, il est vrai, par leurs livres et par l'exemple qu'ils ont donné, mais pour leurs confrères et leurs amis, la consolation est médiocre. Le vide reste douloureux, autant que difficile à combler.

Il est vrai que, selon la loi des choses humaines, si tout passe, tout se renouvelle. Cherchons un réconfort dans la pensée des distinctions que nous venons de décerner et des lauréats qui ont si vaillamment soutenu, cette année mieux que jamais, l'honneur de nos concours. C'est parmi eux que nous trouvons presque toujours nos meilleures recrues. Le présent, ici encore, garantit l'avenir. Dans ce trésor de jeunes talents et d'énergies déjà victorieuses, l'Académie des Sciences morales et politiques n'aura que l'embarras du choix.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
DE
M. BARDOUX
MEMBRE DE L'ACADÉMIE

PAR

M. GEORGES PICOT
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Messieurs,

Augustin Thierry, résumant ses jugements sur les Français d'autrefois, disait : « Nos ancêtres du moyen âge avaient, il faut le reconnaître, quelque chose qui nous manque aujourd'hui, cette faculté de l'homme politique et du citoyen qui consiste à savoir nettement ce qu'on veut et à nourrir en soi des volontés longues et persévérantes. »

Lorsque l'historien du tiers-État, qui n'aimait pas à médire de son temps, portait ainsi, vers le milieu du XIXe siècle, sur ses contemporains un jugement si sévère, il aurait pu, en regardant auprès de lui, trouver des caractères

dignes d'échapper à sa condamnation. Si les générations qui se sont succédé depuis Augustin Thierry méritent les mêmes sévérités, ne contiennent-elles pas, elles aussi, des hommes qui, attachés à une foi politique, ont su clairement ce qu'ils voulaient, se sont dirigés vers le même but, ne subordonnant pas leurs convictions au succès et sachant braver l'impopularité, sans se courber, ni se taire?

Il faut se garder de condamner sans merci une époque ou une race. Non loin des impatients qui se pressent pour obtenir à tout prix des faveurs ou des places, derrière les politiciens qui attendent de leurs électeurs leurs convictions, abaissant leurs yeux vers la foule pour lui demander ses ordres ou guetter ses caprices, il en est d'autres qui méritent vos regards. Lorsque, parmi ce flot pressé d'hommes dénués d'esprit politique et épris de leur intérêt personnel, vous découvrez des âmes d'élite qui ont échappé aux épidémies morales de leur temps, vous n'hésitez pas, Messieurs, à les appeler dans votre Compagnie, et si l'un d'eux a porté, dans la politique comme dans les lettres, avec le goût de l'action, le courage de la lutte, le culte de l'idéal, vous aimez, quand il n'est plus, à entendre retracer les incidents de sa vie. Il y a dix ans que nous avons perdu M. Bardoux. Pendant trente années, il a partagé les émotions des hommes de son temps : avocat dans sa province, membre de l'Assemblée Nationale, député, ministre, sénateur, il a été mêlé à tous les événements, a pris part à toutes les discussions; il a conçu des espérances et subi des déceptions qu'il faut noter, car, lumières et ombres, elles seules font comprendre les reliefs dans le tableau de l'histoire.

Il naquit en janvier 1829. Son père, originaire du Bourbonnais, exerçait alors à Bourges un emploi dans les contributions directes dont il devait devenir directeur; lorsque l'enfant fut en âge d'entrer au collège, sa mère le

conduisit à Clermont où elle s'établit pour surveiller son éducation. Elle était bien l'image de ces femmes d'autrefois dont il s'est plu à retracer les traits, vivant d'une vie très retirée et très simple, pieuse et lettrée, ayant dans le cœur l'amour de Dieu et de tout ce qui est beau, faisant lire à l'enfant les chefs-d'œuvre de notre littérature, les lui faisant comprendre, lui apprenant à les aimer, allumant en son âme ces ardeurs qui ne s'éteignent pas et qui préparent pour la vie un foyer d'enthousiasme. A ce contact, son esprit s'ouvrait; il s'intéressait passionnément à ses études; il avait commencé de grandes traductions de Cicéron et de Juvénal, de Pindare et de Sophocle; ses condisciples étaient sous le charme de ses vers et ils assuraient que ses succès d'écolier présageaient dès lors son avenir.

Le barreau l'attirait; c'est à Paris qu'il alla faire son droit. Il y arrive en 1849. Ses lettres le font connaître tout entier. Chez les natures vraiment saines, l'indépendance n'est pas un danger; par un contraste fécond, il était fier d'être seul et il en souffrait, en même temps que l'amour de la famille qui avait été jusque-là un sentiment paisible devenait un besoin passionné à mesure qu'il en sentait la privation. Les années passées à Paris, loin de sa mère, contiennent tout en germe. L'école de droit forme le fond de sa vie; il sait qu'il ne doit rien attendre que de son travail : il suit les leçons de Valette, étudie la procédure, cherche des répétitions; mais cette existence laborieuse ne l'empêche pas de s'intéresser aux événements publics. A tout instant, dans la correspondance, un mot perce, apportant une réflexion qui est un trait de lumière. Dès qu'il sort de l'École de droit, il vole à la Sorbonne. Il suivait plusieurs cours; mais ses préférences le portaient vers ceux de Jules Simon et de Saint-Marc Girardin, écoutant ces leçons sur Jean-Jacques Rousseau qui enflammaient la meilleure partie de la jeunesse et, dans son trans-

port, il écrivait, en sortant de la Sorbonne : « Cela fait du bien de secouer la léthargie. »

C'est l'honneur de la jeunesse dans l'exubérance de la vie de se plaindre toujours de la somnolence qui l'entoure. Impatient d'agir, le jeune homme, l'esprit plein de ses lectures, s'est fait un idéal que le monde ne satisfait pas. A l'heure où il regarde pour la première fois autour de lui, il accuse son temps, le présent le dégoûte et l'irrite. Les ambitieux pressés ne pensent qu'à l'avenir. Les rêveurs, les poètes préfèrent le passé. Bardoux songeait, dans ses veillées laborieuses après avoir fermé ses livres de droit, aux survivants des générations à demi éteintes. En quittant Clermont, le cœur lui battait en pensant qu'il allait habiter la ville où vivaient ceux qui avaient remué l'imagination de sa jeunesse. Il cherche à les entrevoir. S'il pouvait les rencontrer, les suivre de loin, avec quelle joie il rentrerait le soir dans sa petite chambre d'étudiant! Ce n'est pas seulement la poésie avec Lamartine et Victor Hugo, Musset ou Béranger qui le passionne, mais l'histoire, l'éloquence politique. A vingt ans, il s'était déjà épris des grands bourgeois de la vieille France, austères et patriotes, philosophes et politiques, persévérant dans la lutte et sachant après la défaite demeurer debout. Il lui semble que « de ces bourgeois de l'ancienne roche, un seul subsiste ». M. Guizot lui représente l'image qu'il s'en est faite : c'est bien un revenant du XVIe siècle. A peine arrivé à Paris, il multiplie les efforts pour l'entrevoir. Le jour où l'Académie reçoit M. de Saint-Priest, il passe des heures d'hiver, sur le quai, bravant le froid, pour le voir sortir de l'Institut. Il est plus heureux, quelques mois plus tard. A la réception de M. de Montalembert, il obtient un billet : sa joie déborde. Cette fois, il était en face de M. Guizot qui présidait : « J'étais suspendu à ses lèvres, écrit-il le soir même; je n'ai pas perdu des yeux ce noble front chargé de tristesses. J'avais, de-

puis trois mois, besoin d'admirer. Le spectacle des choses humaines avait rempli mon âme de mépris pour les hommes et de désespérance pour les grandes idées. L'aspect d'un homme de génie m'a fait de nouveau croire au bien, à la justice, à l'avenir. »

Le coup d'État l'avait frappé au cœur; il lui fallut longtemps pour se remettre de la secousse. Sans croire à douze années de silence, car les âmes de vingt ans ne perdent pas si vite l'espoir, il sentait que ce qu'il appelait, déjà en 1850, la léthargie, allait retomber d'un poids très lourd sur toute sa jeunesse. Il se réfugie dans le travail, s'y acharne, entreprend une immense série de lectures, ne se contente pas de feuilleter, mais multiplie les extraits, les notes; philosophes et historiens, poètes et romanciers, tout ce qui a brillé au XVIIe et au XIXe siècle remplit des cahiers qui forment des volumes; il s'entoure de tout ce qui a illustré l'intelligence; il veut échapper aux réalités. « Il faut bien s'élever au-dessus d'elles. S'il n'y avait pas l'idéal : s'écrie-t-il, que ferions-nous? » et quelques jours après, « il règne ici un relâchement d'idées inimaginable. Les meilleures têtes perdent la tramontane. Il souffle un bien mauvais vent. Ma solitude et ton souvenir me sauvent de la contagion ». Il ne peut mener de front le droit et les relations sociales. Il se plaint du « monde qui affadit le cœur et l'esprit. On y perd le goût du travail; on y perd la rudesse et l'âpreté du cœur ». Ses vraies distractions, l'enchantement de son esprit, c'étaient la musique et les arts : une soirée aux Italiens, une après-midi de dimanche au Louvre, voilà le repos de ses heures de liberté. Il arrivait bien que les poètes prissent leur revanche; mais alors malheur au travail. Il en fait l'aveu à sa mère. « Je me suis oublié l'autre jour, en lisant André Chénier, au point de ne pas aller à l'étude. Il m'a fait rédiger un acte tout de travers. »

« Nous croyons donc encore à la poésie, écrivait-il en

1853, et nous avons besoin d'y croire, car c'est elle qui donne la fierté du cœur, le mépris de la réalité, le dédain des faits, l'amour et le culte de l'idéal, source éternelle des grandes vertus. Malheur aux temps de lassitude et de dissolution, où la poésie, cet écho magique de notre âme, n'admire rien, n'espère rien, cesse d'aimer et se fatigue de croire! Nous avons besoin d'admirer. L'admiration porte l'homme à égaler ce que, sans elle, peut-être il n'aurait jamais pu qu'envier (1). »

L'éloquence le charmait. L'attrait des études de droit, pour les talents en germe, c'est la jouissance de la parole publique. Les conférences lui plaisaient. Il y prenait la première place. Il se liait avec les jeunes hommes les plus distingués de son temps. Il écoutait les grandes voix que la tribune muette avait rendues aux échos du Palais; il commençait à plaider et ses succès lui attiraient des offres qui auraient séduit un stagiaire moins attaché à l'Auvergne. On lui proposait de rester à Paris et on lui promettait une place au barreau. « Je borne mes désirs, et me demande seulement si les Clermontois voudront de moi. »

A la fin de 1855, il en faisait l'expérience, en s'inscrivant au barreau de Clermont dont il devait, quinze ans plus tard, devenir le chef.

Pour un jeune homme laborieux qui a vécu pendant cinq ans à Paris en solitaire, la vie en province a un charme inattendu : auprès du foyer de sa mère, se groupaient des amis qui lui avaient gardé sa place; on fêtait son retour et on préparait ses succès d'avenir en répétant qu'il en était digne. Les premières causes lui arrivaient. Deux ans après, alors que ses émules de Paris traversant cette crise de doute qu'ont connue les meilleurs, vivaient d'espérances, des amitiés s'étaient formées peu à peu autour

(1) *Une préface*, Clermont-Ferrand, 1853 p. 5.

de lui qui attiraient une clientèle. Ses travaux du palais ne l'empêchaient pas d'écrire; pour se délasser de la procédure, il faisait des vers. Sous un pseudonyme, il dédiait à sa mère un volume de poésies : quelques-unes sont d'un charme pénétrant; ce sont les fleurs de sa vingtième année. Il les envoyait aux amis qui avaient applaudi à ses premiers essais. Les lettres de Gustave Flaubert, de Louis Bouilhet l'encouragent à ne pas déserter la poésie : leur correspondance longtemps continuée prouve quelle place il avait prise dans leurs réunions littéraires. Mais les progrès heureux de sa profession ne lui permettaient pas ces licences et lorsque le besoin d'un repos d'esprit le ramena vers les lettres, c'est l'histoire qui eut ses préférences. La bibliothèque de Clermont possédait des manuscrits précieux; les archives du Puy-de-Dôme de vieux fonds du XVIe siècle; il les explora avec patience et entra en intimité avec le passé de l'Auvergne. Les efforts du pouvoir royal contre les restes de la puissance féodale l'attirèrent; il suivit par le détail les incidents de cette lutte de cinq siècles qui a été la gloire du tiers état. De ces études sortirent les morceaux qui, réunis par la suite, ont formé le livre sur « les Légistes et leur influence sur la société française ». C'est une série de fragments, de portraits, de chapitres détachés qui font passer sous nos yeux des officiers du Parlement, un bailli de Louis XI, un député du Bas-Pays d'Auvergne aux États Généraux de Blois, des jurisconsultes, puis les précurseurs de la Révolution, et enfin les Constituants. Les meilleures pages sont celles inspirées par les documents inédits que le patient chercheur avait découverts dans les archives de sa province.

L'histoire est, au commencement comme au terme de l'existence, indispensable à celui qui aspire à la vie publique. Pour l'homme d'État, s'il est jeune, elle est un enseignement; s'il est vieux, une consolation. En songeant

au tiers-état d'Auvergne, en voyant ces hommes de loi qui passaient du bailliage aux assemblées délibérantes, le jeune avocat de Clermont pensait aux événements de son temps; il y était naturellement ramené par ses correspondances avec Paris, par les relations d'amitié qu'il avait nouées à l'École de droit et au Palais, avec Émile Ollivier, Andral, Ernest Picard, Jules Ferry, avec ce groupe d'hommes jeunes qui se destinaient à la politique et dont le coup d'État avait brisé les espérances. A leurs aspirations répondaient les siennes; il sentait le besoin de penser et d'agir, de respirer et de parler librement. L'Empire crut que les anciens partis conspiraient sa chute : la vérité est que le souvenir de trente-trois années d'un gouvernement libre qui avait fait quelque honneur au pays et qui était demeuré cher au cœur des survivants, répondait aux espérances de tout ce qui était jeune; la rencontre vaut d'être notée, car il est rare que le passé ait prise sur les imaginations de vingt ans. Les orateurs judiciaires exerçaient un véritable prestige sur la jeunesse lasse de silence. Bardoux, comme le jeune barreau de Clermont, les suivait de loin, recueillait l'écho des procès politiques, épiait la reprise des discussions parlementaires, applaudissait aux efforts des Cinq, et saluait la rentrée de Thiers et de Berryer au Corps législatif. Dans chaque ville de France, il y avait quelques hommes attentifs à tout ce qui venait de Paris : ils étaient peu nombreux, la masse des électeurs demeurait très étrangère à leurs préoccupations, mais il étaient éveillés et très actifs; plaidoyers, harangues, articles de journaux, discours académiques, allusions de tous genres étaient reçus avec curiosité et colportés avec hâte. Dans leur empressement, il n'y avait rien de révolutionnaire, mais une volonté très ferme de rendre à la France l'exercice des libertés qu'elle avait connues et dont jouissaient en Europe les nations civilisées.

De cet état d'esprit devait sortir tout naturellement l'entente entre les partis : l'union libérale en fut l'expression. Sous le patronage de Berryer, de Thiers et de Marie, elle proclama la trêve entre les légitimistes, les orléanistes et les républicains et offrit des cadres aux recrues prêtes à s'enrôler; en province, elle détermina sur plusieurs points d'heureuses initiatives. A Clermont, un journal fut fondé : ce fut Bardoux qui rédigea le programme. Aux idées qu'il exprima, sa vie entière devait demeurer fidèle. Il ne se dissimulait pas les obstacles : « les préjugés résultant du défaut d'éducation politique » et les mauvaises mœurs qu'avait créées « une longue tradition de servitude administrative ». Il voulait les vaincre, en évitant avant tout de faire œuvre de coterie ou d'ambition personnelle, en poursuivant un but très élevé, « en faisant aimer la liberté qu'on ne connaît pas, et qui est le seul abri contre le désordre et l'anarchie »; il mettait au premier rang la liberté politique et la liberté religieuse. Autour de ce programme s'était groupée une élite. A côté de Bardoux qui représentait les aspirations républicaines, on voyait des jeunes gens, écrivains ardents, penseurs généreux connaissant à fond l'histoire de notre pays, revenus de longs voyages, ayant étudié à l'étranger les lois et les mœurs; pour ne pas parler des survivants, nous ne citerons que le nom de Charles de Lacombe qui mettait au service de ses convictions monarchiques une âme de libéral et de patriote; entre lui et Bardoux, entre ceux qui, à leur exemple, aimaient la France avec un plein désintéressement, se formaient des liens d'honneur et de loyauté que devaient respecter toutes les crises de la politique. Le succès du journal fut rapide. L'apparition de cet organe ferme et modéré propagea au loin le réveil de la province. Un procès allait appeler bien plus vivement l'attention publique sur l'*Indépendant du Centre*.

A l'heure où les gouvernements perdent la foi en eux-

mêmes et cherchent en vain leur route, l'expédient le plus simple, le plus souvent employé, si on en juge par les incidents répétés de tout un siècle, c'est d'imaginer, pour sortir d'embarras, un vaste complot. A la fin de 1868, les parquets reçurent ordre de considérer la souscription en l'honneur du député Baudin non comme un acte d'opposition, mais comme une conspiration. L'*Indépendant du Centre*, qui avait publié une liste de souscription, fut poursuivi, et Bardoux chargé de le défendre.

Tout ce que Clermont contenait de libéraux, d'esprits jeunes et ardents, remplissait la salle d'audience, lorsque, le 21 novembre 1868, il se présentait à la barre. Depuis huit jours, les journaux de Paris étaient pleins des débats du tribunal de la Seine, où on avait vu éclore le nom, la veille inconnu, d'un jeune orateur qui avait déployé le talent d'un tribun, avec toutes ses hardiesses. Rien de semblable à Clermont; mais, là aussi, l'effet fut considérable. Ce qui blessait l'Empire, et ce qui faisait la gravité du débat, ce n'était pas seulement la condamnation du coup d'État, c'était le cortège d'adhésions qui entourait la défense. Punir les journalistes qui avaient ouvert des souscriptions, c'était condamner la lettre de Berryer, la dernière qu'il ait écrite; les lettres de Dufaure et de Rémusat, celles de Duvergier de Hauranne et d'Odilon Barrot, d'Allou et d'Ernest Picard, du comte d'Haussonville et de Prévost-Paradol, de tout ce qui représentait alors en France le droit et la liberté. L'orateur était digne de la cause : une parole d'une rare netteté, une discussion serrée, une chaleur de conviction qui remuait l'auditoire, une élévation constante de la pensée sans emphase, firent une impression que rendit plus profonde l'acquittement, prononcé sur-le-champ par le tribunal de Clermont. C'était un événement dont le retentissement fut général; il fut d'autant plus grand à Paris, qu'il venait d'un département où régnaient, depuis seize ans, sans conteste,

les confidents les plus intimes de la pensée impériale. L'appel aussitôt porté devant la Cour permit à Bardoux de présenter quelques jours plus tard, une défense entièrement nouvelle, qui, si elle ne parvint pas, cette fois, à convaincre ses juges, confirma du moins, devant le public, son premier succès.

Désormais, la politique le disputait aux affaires; il n'y eut plus un procès de presse, à vingt lieues à la ronde, qui ne lui fût apporté. Il se sentait en pleine force, il était soutenu par ses amis, entouré de la sympathie de tous; il n'avait aucun lien avec un parti; il était décidé à aller vers la liberté, sans se demander qui la donnerait; et les événements lui prouvaient qu'il ne l'attendrait pas longtemps. S'il est vrai que l'espérance succédant à des années de tristesse est un des plus doux sentiments de l'âme humaine, on comprendra que cette période d'activité féconde soit demeurée dans ses souvenirs une des plus heureuses de sa vie; ses confrères le mettaient à la tête du barreau de Clermont; ils se sentaient fiers de lui, et leur accord contribuait à sa popularité croissante.

Avec l'année 1870, sonnait pour chacun l'heure des responsabilités. Bardoux était trop sincèrement libéral pour ne pas se réjouir du ministère Ollivier, et pour ne pas ressentir profondément la déception du plébiscite. Il manifesta hautement sa désapprobation, ce qui n'empêcha pas les électeurs de Clermont de l'envoyer siéger le premier au Conseil municipal.

A la fin d'août, au milieu des douleurs et des colères que semait la nouvelle de nos désastres, au moment où les représentants de l'Empire sentaient le pouvoir vaciller, le préfet envoya chercher Bardoux, et le supplia de protéger les intérêts de la ville, en acceptant d'exercer les fonctions municipales. Il entrait à la mairie le 1er septembre.

Le désarroi était général. A Clermont, comme ailleurs, deux jours avant Sedan, tous les dépositaires de l'autorité

avaient abdiqué. Pendant quatre mois, la municipalité dut suffire à tout, et avec quelle hâte! Organiser la garde nationale, l'équiper, la munir d'armes, créer le Comité de défense, c'étaient les premiers soins; mais, entre les séances du Conseil municipal en permanence, le maire avait à tenir tête aux plus graves difficultés. Le drame terrible qui se jouait à Paris et à Metz ne doit pas faire oublier les scènes qui se multipliaient sur de plus petits théâtres. Partout, l'émotion qui faisait battre les cœurs risquait de troubler la paix publique. Un jour, il fallait annoncer à la population la mobilisation de la garde nationale sédentaire; le lendemain, c'était l'assaut de la misère publique, avec le cortège des familles sans ressources, et la création de grands ateliers de travall. On se souvient encore, à Clermont, des harangues patriotiques du maire, saluant à la gare le départ des vaillants mobiles du Puy-de-Dôme, à peine encadrés de la veille, ouvriers, paysans, héros obscurs, qui devaient s'illustrer à Coulmiers. A l'heure même où partaient les jeunes gens d'Auvergne, arrivaient de longs convois de blessés; le maire créait des ambulances, félicitait les habitants qui s'offraient à les loger, et multipliait les efforts pour susciter les sacrifices. Dans cette effervescence populaire, il y eut des heures de péril. Des prisonniers allemands avaient été acheminés vers Clermont; ils avaient été reçus sans incidents; à la fin de septembre, on apprit la venue de trente officiers prussiens. Le départ tout récent des mobiles, l'arrivée continuelle des blessés avaient excité la population; une foule irritée se porta vers le collège, où ils étaient internés. Un instant, l'inquiétude fut vive. Le maire, à la tête d'une compagnie de gardes nationaux, arriva à temps pour les délivrer; il dut lutter pour les défendre, et, il eut la joie de les ramener sains et saufs à l'Hôtel de Ville. Exciter le patriotisme et contenir, en même temps, les passions; calmer les colères et soulever les cœurs, telle était la double mission qu'il

sut accomplir. Clermont vit plus d'une émotion populaire; mais, comme à Paris, elles aidèrent à grouper, autour de ceux qui défendaient l'ordre, la majorité des bons citoyens.

Grâce à l'énergie de ceux qui avaient pris en mains l'administration de la ville, on évita les écueils : les avances dangereuses du Comité de Salut public de Lyon furent repoussées; on ne cessa de se tourner vers le gouvernement qui représentait l'unité de la patrie. Tout occupés de la guerre, ni la municipalité, ni son chef ne se laissèrent distraire un seul jour de la défense nationale; ils n'obéirent pas un instant à un parti, et surent, jusqu'à la fin de la lutte, demeurer fidèles à l'ordre et à la liberté.

Combien il est rare que la reconnaissance publique s'exprime par des témoignages immédiats ! Le 8 février 1871, le Puy-de-Dôme envoyait Bardoux, en tête de liste, à l'Assemplée nationale, en lui donnant 81.000 voix, sur 91.000 votants. Le département tout entier, sans distinction d'arrondissement ou d'opinion, rendait hommage à celui qui avait uni les volontés, empêché les violences, maintenu la paix de la cité, et qui s'était montré, à travers la crise la plus cruelle, « un patriote résolu, sans faiblesse, ni jactance » (1).

Quelle surprise auraient éprouvée les hommes qui arrivaient à Bordeaux, si on leur eût prédit, quelques années plus tôt, en 1865, alors que toutes les ambitions de leur jeunesse étaient tournées vers le succès électoral, que le jour où, élus députés à l'Assemblée nationale, ils siégeraient pour la première fois, serait le plus douloureux de leur vie! Et, en fait, telle fut leur angoisse de patriotes que toute ambition, tout sentiment personnel disparut. Parmi ceux qui les ont vus de près, qui oserait parler de leur esprit de parti? Leur sincérité fut si profonde, qu'ils en arrivèrent devant les maux de la patrie à ajourner tout

(1) Délibération du Conseil municipal de Clermont du 1er février 1871.

vote qui aurait rompu le faisceau. C'est ce qui demeurera devant l'histoire le trait incomparable de l'Assemblée de Bordeaux.

Le député de Clermont comprit, comme toute l'Assemblée, la nécessité de se serrer autour de celui qui allait entreprendre de relever la France : il ne lui apportait pas seulement son adhésion mais toute l'ardeur de son admiration. Il y a des blessures qui, reçues le même jour, sur le même champ de bataille, créent entre les hommes des liens que le temps ne brise pas. Ils en ont à tout jamais porté la cicatrice, ceux qui ont ressenti le choc de nos défaites. La cession de nos provinces lui faisait horreur. Il se donna tout entier à celui qui venait de négocier, au nom de la France vaincue, avec autant de douleur que de vaillance.

La forme de gouvernement satisfaisait ses convictions, sa raison. L'Empire avait fait de lui comme des libéraux de son âge des républicains; les malheurs de la patrie, loin d'ébranler leurs résolutions, les avaient affermies. La Constitution de 1852, en proclamant l'universelle responsabilité du chef de l'État, l'avait condamné à être toujours heureux : à la mauvaise fortune ne pouvaient survivre ni le système de l'Empire, ni le prestige de la monarchie. La République, en établissant d'abord la trêve des partis, en triomphant ensuite de la plus criminelle insurrection qu'ait vue notre temps, venait de prouver qu'elle n'était incapable ni de calmer les esprits, ni de combattre les révolutionnaires en rétablissant l'ordre dans la cité. Ce qui était une préférence devint une conviction.

Les grandes secousses ne font pas naître les hommes; elles les font apparaître. Dans nos sociétés où toute l'activité se porte vers les intérêts privés, il existe des réserves de forces ; elles pourraient être tournées vers l'intérêt général. Le malheur des gouvernements vieillis est

qu'ils ignorent l'art de les réveiller et de les mettre en action. Il faut une révolution pour rendre tout d'un coup à la nation en péril ses forces perdues. Les électeurs de 1871 surent les découvrir. Ce fut l'honneur de l'Assemblée nationale de réunir un tel nombre d'hommes avant tout soucieux du bien public. Les contemporains, qui, suivant le mot profond de Guizot, croient toujours les maux de leur temps incomparables, ne virent que l'impuissance d'hommes politiques ballottés entre les traditions d'une monarchie qu'ils s'épuisaient à ressusciter et le flot montant de cette démocratie dont Tocqueville avait prédit le caractère irrésistible. Ne voyant que ce drame, les historiens qui, les premiers, ont recueilli les échos de Versailles se sont plu à tracer un tableau où ils ont entassé les chimères et les déceptions. Ils n'ont étudié ni l'œuvre législative, ni ces travaux préparatoires qui contiennent tout ce qu'avaient rêvé des hommes d'élite dans un absolu désintéressement. Bardoux était bien fait pour les comprendre. Il avait une ambition très haute : il voulait réaliser une série de réformes. En le suivant pendant cinq années, en lisant ses rapports, en l'écoutant à la tribune, on ne surprend pas une idée, pas un mot qui ne représente l'état d'esprit de toute une génération de patriotes et de libéraux, éprise d'idéal et passionnée pour toutes les causes généreuses.

Au milieu de l'intérêt des questions qui se débattent, grandit l'influence de celui qui les traite. Combien d'avocats, entourés d'une auréole locale, sont arrivés dans nos Chambres pour voir décliner et pâlir leur renommée surfaite ! Bardoux parla rarement, toujours à propos ; il prit rang parmi les rapporteurs les plus laborieux. Dans cette intelligence qui semblait faite d'ardeur et d'élan, rien de superficiel ni de hâtif. Tout était appuyé sur un travail si consciencieux que, peu à peu, on s'habitua à accueillir sa parole avec cette estime qui assure ce qu'il y a de plus

rare et de plus précieux dans les réunions d'hommes : l'autorité.

La réforme électorale l'attira tout d'abord : ce fut son début. Non qu'il pensât à porter la main sur le suffrage universel qu'aucun parti dans l'Assemblée, ni dans le pays ne songeait à restreindre, mais parce qu'il voulait créer des garanties contre la corruption, la violence, en un mot les abus de toutes sortes qui avaient vicié les élections sous la pression préfectorale : agents du pouvoir au service d'une candidature officielle, électeurs paralysés par les faveurs du ministère, scrutins altérés ou bulletins détournés, voilà des faits que, sans attendre la fin de la législature, Bardoux croyait urgent de punir. Dans leur confiance des premiers jours, ses amis et lui pensaient que ces mauvaises mœurs, inhérentes au régime déchu, disparaîtraient avec lui, qu'il suffirait de les signaler pour qu'une bonne loi en eût facilement raison. Ils auraient été bien surpris s'ils avaient pu prévoir que, trente-six ans plus tard, la loi des élections serait toujours en projet. Ils n'avaient pas encore appris que la confection d'une législation électorale répugne aux élus du peuple : c'est un testament. Une assemblée, comme un homme, y voit un signe de mort.

Elle préfère ceux qui lui parlent de force, d'espérance et de vie. Ce langage convenait particulièrement à Bardoux. Il était convaincu qu'il n'y avait que « deux politiques : renoncer au suffrage universel, ce que personne ne proposait, ou bien l'éclairer à force de science, de lumière et d'éducation » (4 juillet 1871). Il répétait qu'on avait assez parlé aux citoyens de leurs droits, qu'il était temps de leur enseigner leurs devoirs (15 juillet 1871). Membre de la Commission du budget, rapporteur pendant trois sessions de l'Instruction publique, il exprimait le sentiment de la Chambre entière en réclamant la diffusion de l'enseignement à tous les degrés et résumait sa pensée en disant :

« Toutes les fois qu'il y aura quelque chose d'humain à faire, quelque chose qui pourra élever les cœurs dans ce pays, toutes les fois qu'il y aura une âme à éclairer, à instruire, nous sommes prêts à tous les sacrifices » (13 décembre 1873).

Il tint parole lorsque vint la grande discussion sur la liberté de l'enseignement supérieur, qui mit aux prises les deux partis qui divisaient la Chambre. Bardoux n'hésita pas. Les orateurs venaient d'exciter les passions, lorsqu'il monta à la tribune : « Au milieu, dit-il, de toutes les crises sociales, politiques et religieuses qui, depuis la fin du siècle dernier, menacent la société française, il n'y a qu'une solution, c'est la solution libérale. Nous n'avons qu'un but, c'est la grandeur morale et intellectuelle de notre pays. Ce but, personne ne l'a désigné à nos efforts en termes plus éloquents que M. Guizot : « Il faut bien se garder d'altérer ce caractère d'unité puissante qui se retrouve dans « toute notre histoire et qui a présidé à la constitution de « notre nation. En ce qui touche à l'enseignement supérieur, « il faut soumettre notre vieille Université à une concurrence « libre, sérieuse, variée. » Concilier la liberté qu'on vous demande avec l'esprit d'unité de la civilisation française, tel est le problème à résoudre. Vos prédécesseurs l'ont déjà résolu, sauf des améliorations à introduire, pour l'instruction primaire et secondaire. Le problème est posé aujourd'hui pour l'instruction supérieure, vous ne pouvez pas l'écarter... Le droit d'enseigner n'est pas de son essence propre à l'État ; ce droit est une manifestation de la liberté de conscience. L'état moderne, en fait d'enseignement, n'est pas souverain ; il ne doit être qu'un protecteur et un guide. » Mais il refusait aux Universités libres le droit d'ouvrir, au gré de leurs diplômes, les fonctions publiques, maintenant à l'État, comme un droit essentiel, la collation des grades. Il prenait dès lors position, ne se faisant l'esclave d'aucun parti, mais ne perdant pas une occasion de proclamer que

« dans la grande lutte politique qui se poursuit sous des formes diverses, la victoire définitive sera toujours à ceux qui, dans toutes les circonstances, malgré des défiances passagères, auront porté haut le drapeau de la liberté » (5 décembre 1874).

De tous les sophismes de nos jours qui compromettent la liberté, il n'en est pas de plus dangereux que le prétendu droit pour une assemblée de tout faire. Sous la République comme sous la Monarchie, l'ambition d'une Chambre est de se dire souveraine. Bardoux croyait fermement qu'il y avait des principes immuables qui s'imposaient à tout gouvernement; il disait bien haut qu'il n'était pas de l'école de Jean-Jacques, mais un disciple de Montesquieu; il voulait des pouvoirs limités et en juste équilibre. L'omnipotence des élus du pays, c'était la doctrine jacobine. Dès 1872, il le dit à l'Assemblée : « Oui, Messieurs, vous êtes souverains, mais vous n'avez pas le droit de tout faire. Non, vous ne pouvez pas violer certaines lois, malgré votre souveraineté. Non, vous ne le pouvez pas : autrement, vous ne seriez pas une assemblée libérale » (30 avril 1872).

Il pressentait ainsi le problème qui s'impose aux politiques : la recherche des garanties qui peuvent mettre un petit nombre de principes essentiels au-dessus des volontés changeantes des majorités. Ni lui, ni ses collègues — et ce fut la faute de l'Assemblée nationale — n'osèrent aller jusqu'à l'application résolue des réformes qu'ils entrevoyaient. Au lieu de s'inspirer franchement de la Constitution des États-Unis, au lieu de proclamer une loi fondamentale contenant les droits primordiaux, mettant la liberté individuelle, la liberté des cultes, la liberté électorale, sous la protection du pouvoir judiciaire, l'Assemblée se contenta d'une loi réglant les rapports des pouvoirs publics; elle aurait pu inscrire dans la Constitution française une loi de garantie qui aurait à jamais mis des bornes à la

raison d'État, à ces expédients que des politiques cyniques essayent de ressusciter en osant invoquer, sous la République, le « fait du prince ». Elle ne fit pas cette grande réforme : elle en laissa, il faut l'espérer, l'honneur au XXe siècle.

En revanche, elle eut la sagesse, étant une assemblée unique, de vouloir partager le pouvoir législatif en deux Chambres. La discussion fut vive. Bardoux y prit une grande part. Le projet présenté par Thiers et Dufaure faisait élire au scrutin de liste, par le suffrage universel, les sénateurs pris dans des listes d'éligibilité qui assuraient toutes les compétences. Écarté par la Commission des Trente, il fut repris par Bardoux qui s'en porta le champion : il en fit passer toutes les dispositions. Un retour d'opinion donna au Sénat une autre forme, mais la victoire n'était plus douteuse. Une Chambre haute maintiendrait les rouages constitutionnels en équilibre, empêchant les majorités de céder à leur imagination et d'adopter soudainement des lois exécutoires quelques heures après le vote.

Les débats parlementaires ne furent pas la seule formation de son esprit. Retrouvant d'anciennes amitiés, en contractant de nouvelles avec les plus éminents des collègues de son âge comme Léon Say, avec de jeunes et brillants esprits comme Ernest Duvergier de Hauraune, il avait appris à connaître les hommes. Il avait vécu dans la mêlée; il était passé au milieu des haines aussi incapable de les attirer que de les concevoir, vivant auprès des petitesses sans s'abaisser à leur niveau, et parmi les colères sans s'aigrir. De bonne heure, ceux qui, vieillis dans la politique, regardaient de tous côtés pour découvrir des hommes jeunes, à qui souriait l'avenir, avaient jeté les yeux sur lui. Thiers l'avait distingué; il aimait à l'avoir pour auditeur dans le cercle où il se plaisait à essayer l'effet de ses discours. Bardoux y était venu à Versailles, puis à l'Élysée. Il y vint surtout depuis la retraite, jouissant de ne pas être

confondu avec les courtisans de la fortune; l'ancien président était rentré dans sa maison jadis détruite par la Commune, puis rebâtie par l'Assemblée nationale; il retrouvait, autour de l'homme d'État qu'accompagnait la reconnaissance publique, l'élite des intelligences : historiens et philosophes, politiques et jurisconsultes, diplomates et savants. A l'heure où les partis dénonçaient dans les journaux les intrigues qui, disait-on, l'absorbaient, Thiers se plaisait à confondre les calomniateurs en montrant la liberté de son esprit et en charmant les hommes de science par l'éveil de son universelle curiosité. Bardoux l'écoutait avec respect; il voyait autour de lui dans la plus étroite intimité Mignet, Rémusat et Barthélemy Saint-Hilaire; il y rencontrait aussi Dufaure et Renouard. Il se sentait attiré, avec toute l'ardeur de son âge mûr, vers ces grands vieillards qui consacraient la fin de leur vie à relever leur patrie vaincue. Il les avait admirés à la tribune, était heureux de s'approcher d'eux, savait les écouter et jouissait de les retrouver dans ce salon ouvert chaque soir, où devaient s'accumuler, avec plusieurs générations de l'intelligence française, des souvenirs qui font de l'hôtel de la place Saint-Georges désormais confié, comme un dépôt, à la fidélité de l'Institut, une demeure historique.

Les nuages qui s'étaient amoncelés sur l'Assemblée Nationale semblaient se dissiper : on approchait du dénouement. Les principes étaient posés; la République votée; il s'agissait d'achever les lois constitutionnelles. Dans le Cabinet reconstitué, entraient sous la présidence de M. Buffet, M. Dufaure et M. Léon Say. Le lendemain, Bardoux devenait sous-secrétaire d'État à la Justice. Il allait passer l'année 1875 à côté d'un maître auquel il devait vouer à jamais sa vénération. Nos pères ont connu au XIXe siècle de grands serviteurs du pays qui, sous les régimes les plus différents, ont fait honneur à la France. Jamais elle n'a eu un homme d'État plus digne d'être garde des sceaux. Dufaure

représentait ce que pouvait être, dans le passé de notre pays ou chez d'autres nations, ce chancelier, chef de la Justice, juge des juges, ayant le perpétuel souci de son immense responsabilité, le sentiment très élevé de sa mission et l'exerçant de toute la hauteur de sa conscience. Bardoux n'avait pas perdu de vue ses études sur les grands bourgeois qui avaient fait notre histoire : il était émerveillé de voir, non plus dans les manuscrits, ni dans les livres, mais en pleine réalité de la vie, cette figure digne d'appartenir à la race de nos vieux parlementaires d'autrefois, vigoureuse, austère et lettrée; lui qui avait le besoin d'admirer était fier de vivre auprès du garde des sceaux. Dufaure estimait les qualités d'esprit et de caractère de son collaborateur; il le trouvait souple envers les personnes et, par un contraste assez rare, inébranlable sur les idées; ayant le mépris des complaisants, il était heureux de sentir devant lui une conviction arrêtée : les dissentiments ne diminuaient pas son estime. Aussi, lorsqu'en novembre 1875, le ministère ayant opté pour le scrutin d'arrondissement, son sous-secrétaire d'État, partisan du scrutin de liste, crut devoir se démettre, Dufaure l'accompagna dans sa retraite d'une affection dont il ne devait pas tarder à lui donner de nouveaux témoignages.

Élu président du centre gauche le lendemain de sa démission, Bardoux, en revenant s'asseoir à son banc de député, trouvait autour de lui les sympathies les plus vives. On avait compris qu'il était de ceux qui mettent leurs convictions au-dessus de leur fortune. L'Assemblée Nationale allait se séparer : une campagne électorale se préparait contre lui dans le Puy-de-Dôme; l'opposition prit pour champion M. Rouher. Bardoux l'emporta et le retentissement de la lutte donna à la rentrée du député de Clermont à la Chambre tout le prestige d'une victoire.

Il ne revint à Versailles ni excité, ni aigri. Il était trop impatient de réformes utiles pour se plaire aux batailles;

voyant avec chagrin s'envenimer les querelles de parti, il épanchait ses inquiétudes dans ses entretiens, dans sa correspondance. Lors de la rupture entre les conservateurs et les républicains, ses lettres nous révèlent la profondeur sinistre de ses prévisions : « Quelle situation, écrivait-il! Vaincus, c'est l'empire. Victorieux, c'est le jacobinisme. » Mais tout en avertissant ses amis, il leur demeurait fidèle et ne cessait ni d'étudier nos maux, ni de chercher les remèdes. Aux heures d'alarmes qui marquèrent la fin de l'année 1877, alors que les esprits étaient hantés par le spectre du coup d'État, il présenta seul une proposition de loi destinée à régler la mise en état de siège, afin de ne pas permettre que cette mesure fût livrée aux caprices du pouvoir exécutif. Au milieu du désarroi, il avait su conserver son sang-froid.

Aussi était-il appelé, le 14 décembre 1877, par M. Dufaure, à faire partie, comme ministre de l'Instruction publique et des Cultes, du Cabinet qui devait rétablir l'harmonie entre les pouvoirs publics. De toutes les années qui virent la fondation de la République, les quatorze mois de ce ministère furent les plus paisibles. Ce fut, comme une éclaircie brillante de soleil, entre deux journées d'orage. Aux esprits las de la lutte, l'Exposition universelle offrait une occasion de désarmer : on était fier de montrer aux étrangers la paix intérieure et la renaissance de la prospérité publique; jusqu'aux manifestations nationales auxquelles présidait le gouvernement, rien ne se ressentait du triomphe d'un parti.

L'Université était heureuse de se sentir sous la direction du nouveau ministre. Elle le connaissait et savait qu'elle pouvait attendre de lui justice et apaisement. Son premier acte fut de déclarer que « le maître et l'école devaient rester en dehors des agitations de la politique », d'ordonner contre des révocations arbitraires des mesures de réparation et de déposer un projet de loi modi-

fiant le mode de révocation des instituteurs primaires. Très soucieux de connaître exactement les faits avant d'agir, il fit commencer par les trois ordres de l'enseignement une enquête précise sur les établissements et les maîtres, sur leur situation matérielle et morale, enquête d'où sortirent trois rapports qui ne sont pas seulement des modèles de statistiques, mais qui furent le point de départ de projets considérables. Il voulait relever la situation des maîtres, accroître leur traitement, leur assurer plus d'indépendance et les entourer de respect. Il entendait rendre à l'État la collation des grades, mais il était résolu à ne pas toucher à la liberté d'enseignement qu'il tenait pour le complément de la liberté de conscience; il avait imaginé, pour faire cesser les conflits, la création de deux conseils supérieurs, l'un destiné à l'Université, l'autre à l'enseignement libre, se mouvant l'un et l'autre, sans heurt possible, dans une sphère différente. Il déposait enfin un projet de loi organisant l'obligation de l'instruction primaire et dépouillant cette mesure de tout ce qui pouvait en faire un instrument de lutte. L'éducation était, selon lui, une œuvre d'amour et non de haine. Il répétait que l'Université devait être, à tous les degrés, une école de patriotisme. Il ne perdait pas une occasion de le proclamer à la tribune, de le dire aux professeurs partout où il élevait la voix, en posant la première pierre d'un collège, en inaugurant un lycée. « L'école, disait-il, doit avant tout, faire aimer le pays, faire connaître ses malheurs comme les causes de sa prospérité, donner la confiance en ses destinées », et, dans la plus solennelle des cérémonies que présidait le Grand Maître de l'Université, au concours général, où le Ministre se plaisait jadis à exposer son programme, il résumait sa pensée en disant aux maîtres et aux élèves : « L'enseignement de l'Université est la tradition de la patrie vivante. »

Il voulait que son passage au ministère servît à fonder

des œuvres durables. La création du Musée d'ethnographie et du Musée pédagogique, la Caisse des Écoles et celle des Lycées, le projet d'agrandissement de la Sorbonne, la reconstruction de la Faculté de médecine, la protection des monuments historiques assurée par une législation nouvelle, marquent l'impulsion qu'il avait à cœur de donner à tout ce qui pouvait favoriser les arts et la science.

Le pouvoir ministériel n'a de prix pour les âmes élevées que s'il sert à créer, à agir et à réparer les injustices de la vie. Jamais Bardoux ne se sentit plus heureux que le jour où, apprenant que le poète des *Iambes* refusait la Légion d'honneur, il gravit les marches de son petit logis, pour apporter la croix à Auguste Barbier, vaincre ses scrupules et lui apprendre qu'il n'était ni oublié, ni méconnu. Il s'honorait en faisant décorer, dès son arrivée au ministère, Sully Prudhomme et peu après André Theuriet, en recherchant la nièce de Lamartine pour lui donner une pension. Rien ne le blessait davantage que les haines politiques : elles étaient si vives qu'on tint pour un acte de courage en pleine Sorbonne, l'hommage qu'il rendit à Victor Duruy. Envers ceux qui avaient bien servi la France il se tenait pour l'organe officiel et respectueux de la reconnaissance publique.

Ministre des Cultes, il appliqua les principes qu'il avait toujours soutenus. En face de l'extrême gauche réclamant l'abolition du budget des Cultes, il n'avait pas hésité à défendre le Concordat; il le voulait loyalement appliqué, avec un respect mutuel des deux pouvoirs; il était persuadé que ce régime était plus favorable à la liberté de conscience que toutes les expériences de solutions conçues par la haine et livrées aux hasards des passions. Les relations avec le Saint-Siège ne lui semblaient pas indignes d'une République; il aurait eu la patience de négocier au milieu des difficultés diplomatiques, même avec Rome. Il

eut la joie d'assister à un apaisement et de voir naître une ère de concorde et d'entente qui, sous un grand pontificat, devait, à force de sagesse et d'esprit politique, retarder de vingt-quatre ans l'explosion en notre pays des colères antireligieuses.

Pendant tout son ministère, il tint tête à la fois aux partis extrêmes de droite et de gauche. Ce fut le caractère de sa vie publique tout entière. Quand il revint, en 1879, à son banc de député, il assista au développement d'une politique nouvelle. On s'était avisé que le seul lien qui pût assurer l'union de toutes les gauches était la lutte contre le cléricalisme, elle devint en un instant le cri de guerre d'une coalition dont il ne devait pas voir le terme.

Dès le premier jour, il comprit que cette campagne se poursuivrait aux dépens de la liberté. Il n'eut pas un instant d'hésitation. Il accomplit l'acte qui coûte le plus à un homme politique : il se sépara d'amis qui lui étaient très chers et combattit l'article 7 qui refusait aux congréganistes le droit d'enseigner. « Nous sommes de ceux, disait-il, qui pensent que l'on peut être le respectueux et énergique défenseur de l'Université sans redouter pour elle la concurrence. Nous sommes de ceux qui croient qu'on peut être fidèle aux traditions glorieuses de nos pères, sans remonter en arrière et sans avoir besoin de recourir à des exemples, à des principes qui, à nos yeux, ne sont plus de notre temps (1). » Il était blessé dans ses convictions, froissé dans son orgueil de libéral, en retrouvant, dans la bouche des ministres de la République, les théories de ceux qui, sous l'ancien régime, avaient applaudi aux violences des guerres de religion, aux persécutions contre Port-Royal ou à la révocation de l'Édit de Nantes.

Ce qui dominait son esprit, c'était la volonté de défendre, avant tout, la liberté de la pensée. De ses études

(1) Discours du 30 juin 1879.

d'histoire, il avait rapporté une répugnance profonde pour tout ce qui ressemblait aux guerres religieuses. De ses études philosophiques, il avait appris ce qu'est le respect de la conscience. Il n'admettait pas que l'État eût une doctrine et voulût l'imposer, en la substituant de force à la doctrine contraire. Il voyait clairement qu'il s'agissait d'exclure Dieu de l'école. « Nous ne demandons qu'une chose, disait-il, mais nous le demandons impérieusement; nous voulons nettement que, dans le programme de l'enseignement primaire, la morale soit basée sur Dieu et sur la vie future. » C'était l'heure où Jules Simon disait : « Vous voulez l'école neutre et, malgré vous, vous fondez l'école athée; vous préparez une jeunesse démoralisée. » Bardoux entrevoyait une succession de luttes qui mettraient le pays en feu, qui troubleraient les âmes pendant plusieurs générations, altéreraient l'esprit de la jeunesse, mettraient en péril l'ordre public, en supprimant cette partie idéale de l'instruction populaire qui prépare le jeune homme à comprendre l'idée de devoir, qu'elle s'applique à la famille, à la République ou à la patrie.

Il ne se découragea pas. Ses déceptions ne se tournèrent ni en aigreur, ni en faiblesse. C'est en libéral, uniquement préoccupé d'épargner à son pays les maux de la guerre antireligieuse qu'il intervint sans se lasser dans les discussions scolaires, persuadé qu'il était possible de développer à tous les degrés l'instruction publique sans l'asseoir sur les ruines.

Bardoux trouva devant lui les mêmes adversaires lorsque le gouvernement voulut, sous prétexte de réforme, porter la main sur le pouvoir judiciaire.

La majorité passait outre, compromettant tour à tour l'école et la magistrature, en prétendant les sauver. Bardoux cherchait les causes de cette mauvaise politique; dans son indulgence pour les hommes, il préférait accuser les lois : l'étroitesse des esprits lui paraissait favorisée

par le scrutin d'arrondissement. Il n'hésita pas à proposer le rétablissement du scrutin de liste; il soutint que « le meilleur instrument pour élire une Chambre était une loi électorale développant l'horizon des électeurs et des élus », se refusant « à la vulgarité et à la vénalité, ces deux vices de la démocratie ».

Il voyait grossir, comme une marée montante qui menaçait de submerger les élus du peuple, l'abus des recommandations, les exigences des clientèles électorales. A ses yeux, il n'était que temps d'arrêter un mal qui allait grandissant : l'ingérence continue du député dans l'administration entraînant « le relâchement de tous les ressorts gouvernementaux ».

Cette campagne inspirée par la perspicacité politique, devait avoir des conséquences bien diverses : couronnée de succès à la Chambre, désapprouvée par le gouvernement et par le Sénat qui laissèrent tomber le projet, elle se poursuivit dans le pays et l'auteur de la proposition, victime de sa franchise, fut battu par le scrutin d'arrondissement. Élu trois fois depuis 1871, il serait demeuré député de Clermont, s'il avait eu l'habileté de garder le silence et s'il s'était mis au service des intérêts étroits; il avait préféré parler et agir pour le pays, combattre pour ce qu'il croyait la vérité. Il était allé aux élections avec une patriotique imprudence, chargé du poids de toutes ses sincérités : il devait succomber.

Il n'est pas de pays libres où les hommes publics ne soient sujets à tels accidents. Mais, si ce sont des chefs, il faut que ces blessés, tombés sur le champ de bataille, soient promptement relevés. L'intérêt public l'exige; les institutions doivent être prêtes à abréger leur exil. En Angleterre, les Universités les envoient à la Chambre des communes, la Couronne leur ouvre la Chambre des lords. En France, le Sénat avait la puissance de ressusciter les vaincus du suffrage populaire, en les appelant dans

son sein : c'était une de ces mesures de salut à l'aide desquelles une Constitution prévoyante ménage aux pouvoirs publics des réserves de force. La République était assurée d'une élite qui aurait pu, si on avait eu le courage de résister aux jalousies égalitaires, la préserver des écueils de l'inexpérience ou de la médiocrité. Seize mois après la défaite de Clermont, le Sénat nommait Bardoux sénateur inamovible.

Dans l'atmosphère sereine du Luxembourg, toutes ses qualités devaient se développer. Il était en pleine possession de son talent. Sa parole vive, alerte et colorée avait acquis l'autorité que donnent à un orateur dix années d'une vie politique au cours de laquelle ses adversaires ne pouvaient relever une concession à la popularité, ni une faiblesse; fidèle à ses convictions comme à ses amis, les causes qu'il avait servies le trouvaient toujours prêt, debout pour les défendre. Ses discours étaient précis, généralement brefs, visant un seul point, mais frappant juste et retenant l'attention; il élevait le ton des débats et les maintenait à une hauteur dont ses collègues lui savaient gré. Il avait surtout l'art de combattre fortement ses adversaires sans les blesser jamais. Très versé dans l'histoire parlementaire, connaissant à merveille le drame de la Révolution, aussi fidèle aux inspirations de 1789 que sévère pour les fautes et les crimes révolutionnaires, il avait toujours à son service les plus heureuses évocations de jugements et de faits pour combattre l'esprit despotique ou jacobin. Il avait reconnu dans le tempérament français la trace d'un atavisme autoritaire qui lui inspirait les plus vives inquiétudes. En relisant l'ensemble de ses discours, on saisit sur le vif les problèmes qui l'obsèdent. Comment relever le niveau intellectuel et moral des électeurs? Dans une démocratie maîtresse de ses destinées, toute la politique en dépend. Il avait longtemps cru que, comme la vie au grand air assainit le corps

humain et assouplit les organes, l'action de la liberté suffirait à donner au corps électoral un renouveau de forces vives. Il était frappé du contraste persistant que présentaient les vertus privées des Français et la médiocrité de leurs mœurs publiques. Il voyait avec effroi qu'entre l'élu et l'électeur, s'accomplissait peu à peu un travail de corruption mutuelle : l'électeur devenant un perpétuel quémandeur et l'élu perdant de vue tous ses devoirs de député, négligeant l'intérêt général pour se faire le serviteur de toutes les sollicitations locales. Si on voulait sauver les institutions libres, il n'y avait pas une heure à perdre : il fallait faire des citoyens et on s'appliquait à multiplier les clients. Le scrutin d'arrondissement aggravait, selon lui, tous ces vices; il se sentait porté de plus en plus vers le scrutin de liste qu'il contribua, après de longs efforts, à faire prévaloir.

Mais comment refaire les mœurs publiques? Comment donner au peuple le sens de la justice et de la liberté? Avec tous les grands ministres de l'Instruction publique, avec Guizot, avec Duruy, il croyait fermement à l'efficacité de l'instruction primaire, mais, suivant un mot profond, il estimait qu'elle n'était efficace que si à un certain âge, entre l'enfance et l'adolescence, elle se tournait en éducation. Il suivait avec une attention anxieuse l'action des lois nouvelles; il voulait espérer qu'elles échapperaient aux périls qu'il avait signalés. Un jour vint où il ne put résister au devoir de tout dire; il était las de son silence. Il avait vu les incidents se multiplier, les actes de pression qu'il avait pressentis se produire. Il sentait qu'en introduisant la politique dans l'enseignement, on avait trouvé le moyen le plus sûr de troubler le pays jusque dans ses entrailles. Il demanda qu'on enlevât aux préfets, pour la confier aux recteurs, la nomination des instituteurs : « Vous en faites, dit-il, des agents électoraux. Vous les transformez en politiciens de villages. Précisément parce que vous

avez proclamé la neutralité, il faut sauvegarder l'école de la politique (1). » Il ne parvint pas à obtenir cette réforme. Il avait bien vu qu'il s'agissait, non d'une législation de paix, mais d'une loi de combat, il était épouvanté de la laïcisation des 16.000 écoles de filles et voulait que le conseil municipal fût maître d'en décider. « Ce n'est pas une question scolaire qui se débat, disait-il. Il s'agit de savoir comment la République se conduira vis-à-vis de la société religieuse. » Or « toutes les dispositions de la loi sont inspirées par un seul et même esprit. Nous avons cru que les deux grands principes apportés par la Révolution française, d'une part la liberté de conscience, d'autre part l'incompétence absolue de l'État en matière de dogmes et d'opinions philosophiques, étaient suffisamment sauvegardés, sans recourir à des mesures d'exception. Cette politique arrive à couper la France en deux. Il nous a toujours semblé que, dans ce pays de tolérance et d'esprit, où l'esprit, quand il est de bon aloi, n'est que l'étincelle même de la raison et du bon sens, il y avait place pour toutes les croyances religieuses, à côté des opinions politiques (2) »; et il protestait contre l'apparition dans les écoles primaires de ce qu'il nommait « un enseignement confessionnel laïque ».

En refusant d'écouter l'avis des conseils municipaux, c'est-à-dire l'expression de l'opinion publique, le gouvernement rompait avec toute la tradition libérale, et inaugurait la politique qui, déniant aux minorités un droit, investit les majorités de l'omnipotence. Bardoux dénonçait ces tendances : « Vous ne pouvez pas, disait-il, invoquer, vis-à-vis des âmes et des croyances religieuses, cette théorie absolue — je ne veux pas dire jacobine — qui veut que tout le monde s'incline quand la loi a parlé... Vous

(1) Discours au Sénat du 15 février 1886.
(2) Discours du 7 février 1886.

voulez l'absolu et moi je vous dis : Vous ne pouvez pas dans une loi pareille faire de l'absolu (1). »

Du droit souverain de l'État, ayant la toute-puissance, écrasant les faibles, découlaient une série de sophismes que Bardoux ne laissa pas passer sans les combattre : ce fut son honneur. Il savait bien qu'il ne l'emporterait pas, mais il voulait dégager sa conscience. Lorsqu'on assimila les membres des familles ayant régné en France à des étrangers nomades qu'un décret du pouvoir exécutif peut chasser, lorsqu'on frappa d'exil l'aîné de leur race, il se leva pour proclamer bien haut que c'étaient là des actes aussi injustes qu'impolitiques. Vous voulez, dit-il, supprimer une opinion. « On n'en finit pas avec les minorités. Il faut qu'on les tolère ; on ne le fait qu'en gouvernant bien. Le gouvernement répond : sur cette question, on fera l'union du parti républicain — L'union, avec qui ? avec les exagérés, avec les violents ? mais c'est la négation de toute politique, c'est la négation de tout programme. L'union ! je pourrais dire que le parti républicain en meurt, parce qu'il n'a jamais pu créer deux écoles distinctes, deux grands partis se succédant au pouvoir. »

Qu'on présentât une loi pour réprimer les attentats, il était prêt à la voter, mais qu'on fît une loi contre les personnes, il ne pouvait l'admettre ; son sens du droit se révoltait contre une atteinte à ce qu'il y a de plus sacré : la liberté individuelle. « Toutes les fois, disait-il, que sous prétexte d'intérêt d'État, vous mettez en échec la liberté, vous ne faites pas acte de justice ; vous violez la loi de séparation des pouvoirs... Vous oubliez que les garanties de la liberté individuelle doivent être pour la démocratie française la base de toute éducation politique (2). »

(1) *Ibid.*

(2) Discours des 12 février 1883 et 21 juin 1886.

Ayant le respect des principes et l'horreur des expédients, il voulait fonder la République sur l'idée de justice. Il ne la concevait pas sans une magistrature indépendante. Suivant lui, en brisant l'inamovibilité, on commettait une faute irréparable. De grandes voix s'élevèrent pour protester. Parmi ceux qui se sont le plus honorés dans ce combat, il y a ici des survivants. Ils peuvent attester ce que fut ce jour-là notre éloquent confrère. Il était partisan d'une réforme judiciaire, mais repoussait une politique de rancune, de haine et de bataille. « Vous pouviez, disait-il, faire une réforme que tout le monde souhaite, sans blesser un principe tutélaire nécessaire aux justiciables. Vous ne l'avez pas fait. Vous préférez rechercher, dans l'histoire, des faits que nous ne pouvons louer. Vous édifiez une loi en prenant pour base les fautes que vous nous avez appris les premiers à ne pas imiter... S'il y a pour le gouvernement un devoir, lorsqu'une démocratie est forte, lorsqu'elle est impatiente, lorsqu'elle possède un personnel avide de places, plein de convoitises, c'est de créer, avant tout, l'indépendance judiciaire », seul contrepoids à la raison d'État. Il démontrait que l'inamovibilité suspendue pendant un an, c'était la justice elle-même suspendue pendant un an. La force de la vérité s'exprimant par sa bouche et par celle de ses amis ne put empêcher « l'épuration » des corps judiciaires.

Dans notre histoire parlementaire, ces luttes marquèrent une date. Elles groupèrent dans les rangs du parti républicain des hommes de talent et de caractère. Quel n'eût pas été le succès de leur politique s'ils avaient emprunté aux mœurs démocratiques l'art de parler directement aux foules, s'ils avaient su persuader au pays que, voulant fortement des réformes pratiques, eux seuls sauraient les faire aboutir et les donner au peuple! Dans le sein des Chambres qu'ils préféraient, hélas! à la place publique, leur éloquence était à la hauteur de leur courage.

Ils savaient que nul profit ne les récompenserait de leur effort. Ils n'obéissaient qu'à leur conscience et à cette conviction que la paix intérieure serait pour longtemps troublée, l'honneur de la République atteint et les destinées du gouvernement qu'ils avaient eu l'ambition de fonder compromises, si on méconnaissait les principes de justice et de liberté. Ils ne sont pas demeurés aux affaires; leur vie ministérielle a été courte; d'autres, entourés de flatteurs et de courtisans, ont fait plus de bruit dans le monde; mais le mérite de cette phalange est d'avoir tout fait pour épargner aux pouvoirs publics un ensemble de fautes qu'ils signalaient avec une précision inconnue des hommes de leur temps.

La politique telle que la pratiquent nos contemporains a ouvert parmi nous une école de scepticisme. Pour en combattre les effets, Bardoux était persuadé qu'il n'y avait d'efficace que l'étude de l'histoire. A force de vivre avec les hommes des générations qui l'avaient précédé, son esprit encore jeune avait un siècle d'expérience. Aux débats de nos assemblées, il avait joint l'étude des hommes, de leur caractère et de leur influence. Dans les notes qu'il accumulait pour lui-même, on le voit chercher à reconstituer les traits des sociétés disparues. Ainsi se préparait de longue main, par une suite de patientes lectures, l'étude qu'il avait conçue tout jeune sur la Bourgeoisie française.

Il la prend à son avènement en 1789, montre ses aspirations et ses fautes, la retrouve en 1815, la suit pas à pas et arrive au règne de Louis-Philippe, où la bourgeoisie, qui s'est montrée capable de fonder son gouvernement, se montre incapable de le soutenir. Bardoux, entraîné par l'intérêt du drame, nous fait partager ses émotions; nous éprouvons avec lui les espoirs et les déceptions dont nos pères ont souffert. De 1815 à 1848, le résumé est saisissant. Mais pourquoi s'arrête-t-il à cette date? La Bour-

eoisie n'était pas une caste fermée que le suffrage universel a tuée en venant au monde. Quoi qu'on en dise, elle st un être vivant, dont l'histoire n'est pas terminée. Elle un rôle à jouer, rôle considérable et décisif dans l'éduation de la démocratie. C'est à elle à servir de trait l'union; elle est sortie de la foule, elle doit, par son xemple, montrer comment le travail ennoblit et élève; erpétuellement recrutée dans le peuple, elle doit lui tenre la main, l'apaiser, soulager ses maux, faciliter son xistence, multiplier tous les efforts pour l'affranchir des préjugés, combattre le premier et le plus fatal de tous, en prouvant par ses actes qu'elle n'est pas égoïste, proclamer enfin sa mission se résumant en un mot qui dit tout : le devoir social. Mais comment faire entendre tout cela au milieu de la lutte des classes qui nous assourdit?

En écrivant la vie de Guizot, Bardoux faisait une œuvre qui satisfaisait plus complètement son esprit. Il était prêt à comprendre à merveille l'homme d'État et l'écrivain. Il se sentait à l'aise pour tout dire. Les enthousiasmes de sa jeunesse avaient été confirmés par les études de l'âge mûr. La philosophie de l'histoire n'a rien produit de plus grand. Sous une forme simple et grave, Guizot a émis des idées nouvelles qui ont changé la direction des études historiques. Tout ce que sa plume a touché s'est élevé sous l'action d'une pensée haute et sereine. Son œuvre est immense; son labeur prodigieux. Il travaillait sous le premier Empire, et c'est en 1874, peu de mois avant sa mort que nous avons vu la plume tomber de ses mains défaillantes. Son travail n'avait d'égal que la dignité de sa vie. Bardoux a dit tout cela avec précision, avec des détails d'un heureux choix et d'un intérêt soutenu; il l'a dit avec chaleur et avec cette sincérité qui, vis-à-vis d'un historien, est une forme de respect. Il a fait ressortir les idées maîtresses de l'homme d'État, convaincu qu'il n'y avait pas d'œuvre plus digne de l'intelligence humaine

que le gouvernement des sociétés et que, dès lors, toute constitution devait s'attacher à découvrir les hommes les plus capables pour leur confier la direction des affaires. Il voulait que les luttes de la liberté ouvrissent un concours public où triompheraient les plus dignes à force d'expérience, d'honnêteté, de valeur et d'énergie. Cette forme de gouvernement où le travail assurait l'ascension des classes, où l'influence ouvrait la carrière politique, où le pouvoir était donné aux services, conservé et défendu par l'éloquence, n'était fondé que sur les qualités de l'homme et tenait peu de compte de ses défauts. Guizot et ses amis estimaient que l'optimisme était la vertu des hommes publics et qu'elle préservait de ces épidémies de découragement que répandent dans le sein des peuples, las de l'effort, le pessimisme des philosophes et le scepticisme des gouvernants!

L'histoire parlementaire était encore de la politique. Sans la perdre de vue, Bardoux s'en éloignait en se sentant attiré vers la société de la Restauration qu'avait dominée et enchantée Chateaubriand. Voilà plus de cent ans que Chateaubriand a remué l'imagination française, et le XIXe siècle, qui est né aux échos de son nom, n'a pas vu la fin de la révolution littéraire dont il a été l'initiateur. Que de gens sentent le charme d'un écrivain et sont impuissants à le faire éprouver!

Le volume consacré à Chateaubriand, à sa vie et à ses œuvres, est un des meilleurs qu'ait écrits Bardoux; on sent revivre l'admiration des contemporains avec cette impression indéfinissable que la postérité ajoute au génie; l'auteur a évidemment écrit sous la dictée de ceux qui ont le mieux connu l'homme, de celles qui ont poussé l'affection jusqu'au sacrifice; il a voulu voir de près ces témoins intimes, il a écouté leurs confidences, a recueilli leurs larmes et, tandis qu'il voulait analyser avec elles l'âme de René, il s'est senti gagné par un charme invin-

cible ; peu à peu, il s'est épris de celles même qu'il interrogeait; leur sincérité, leur oubli d'elles-mêmes, les sentiments et les caractères les plus divers se confondant en une admiration semblable, tout contribuait à l'attirer. Il s'aperçut bientôt qu'avant ce roman, qui était la page la plus brillante de leur vie, chacune d'elles avait été mêlée aux événements de la Révolution, et qu'elle portait dans ses souvenirs les souffrances, les misères et les deuils les plus tragiques. C'était la fille de M. de Montmorin perdant son père dans les massacres de septembre, sa mère et son frère sur l'échaufaud, Mme de Custine échappant par miracle au supplice, Mme de Duras assistant avec son père, M. de Kersaint aux débuts de la Révolution dont il allait être une des premières victimes. Bardoux résolut de faire revivre ces figures effacées, de jeter, grâce à elles, un regard sur la société de l'ancien régime, de la peindre en ses derniers ébranlements et de voir comment ces épaves, meurtries par le flot de la Révolution, avaient peu à peu repris vie dans la société nouvelle. Il rassemblait à la fois le rêve et la réalité, les faits certains et la poésie, tout ce qui peut séduire l'écrivain. L'histoire ainsi comprise a tout le charme du roman et le domine. Peindre dans le même cadre la société brillante et paisible de Louis XVI et les tragédies de la Terreur, puis montrer dans ce pays où, sous les ruines du passé, tout semble nivelé, l'esprit français se ressaisisant aux accents de Mme de Staël et de Chateaubriand, assister à cette résurrection en suivant pas à pas la jeunesse d'une femme d'élite qui a éprouvé tous les contrastes de la fortune, qui a été brisée par la douleur et dont l'enthousiasme ranime pour un instant les forces et la vie, tel est le drame au centre duquel Pauline de Baumont apparaît comme la plus touchante héroïne.

Des études si variées, tant d'écrits publiés avec un tel succès et, par-dessus tout, vingt années de vie politique

consacrées aux causes les plus généreuses, sans une défaillance, devaient attirer l'attention de l'Académie. En 1890, vous l'appeliez à succéder à M. de Pressensé. Jules Simon était heureux de l'accueillir; il jouissait de se retrouver auprès de Léon Say et de Gréard, de Martha et de Sorel, de ceux qui avaient été ses maîtres ou ses émules. Il rencontrait parmi vous cette atmosphère de paix qui, dans les tourbillons de l'existence moderne, et surtout dans les heurts de la politique, nous rend l'air respirable et sert de contrepoids aux forces perturbatrices en ramenant l'équilibre dans la vie.

Votre choix lui montrait qu'il avait eu raison de se partager entre les lettres et la politique. En l'approuvant, vous encouragiez sa persévérance. Le Sénat, où son autorité n'avait cessé de croître, l'avait élevé à la vice-présidence et l'y maintenait, et cette fonction n'avait diminué ni son activité, ni ses devoirs. Aucune des causes auxquelles il s'était voué depuis 1871 ne fut abandonnée dans les dernières années de sa vie. Soit qu'il défende l'instituteur communal contre l'enseignement primaire d'État qui ne manquerait pas de dénaturer son caractère, soit qu'il proteste contre de nouvelles atteintes à l'inamovibilité des magistrats, soit qu'il lutte contre le droit d'accroissement où il voit la reprise d'une campagne « contre les œuvres de charité qui, dit-il, font de la France la première des nations », c'est toujours la même résolution de ne laisser passer aucune atteinte à la liberté. Ennemi des lois à étiquette tapageuse qui sont l'arme des charlatans, il n'était pas de ces esprits timorés qui craignent les réformes. Il les appelait de tous ses vœux, convaincu que l'œuvre des libéraux était de faire aboutir dans la sagesse des modifications législatives que faisait échouer l'exagération des partis.

Sa profession d'avocat l'avait mis jadis en contact avec les ouvriers; il avait suivi leur existence, observé leurs

besoins; mêlé à la grande industrie des chemins de fer, comme administrateur, puis comme vice-président de la Compagnie d'Orléans, il avait retrouvé les mêmes problèmes et les avait étudiés avec une sympathie croissante. Il poursuivit en vain le libre emploi des Caisses d'Épargne auquel la Belgique doit en grande partie l'étonnante fécondité de ses réformes sociales. Il s'attacha au remaniement difficile de la législation sur les accidents du travail et défendit la loi sur les Habitations à bon marché.

Deux œuvres remplirent les dernières années de l'orateur et de l'écrivain. Il voulait accroître la vie intellectuelle du pays; les Facultés lui semblaient sans initiative. En les réunissant en un faisceau, en donnant aux Universités, devenues le centre de l'activité provinciale, des bibliothèques, des laboratoires, tous les instruments du travail, on transformait l'enseignement supérieur. Il demandait que la loi conférât aux Facultés comme aux Universités, avec la personnalité civile, le droit d'acquérir comme de recevoir les dons et legs. Deux fois rapporteur, il échoua en 1892 et réussit en 1896. Il prévoyait dans l'avenir la constitution et le développement sans limites de corps savants qu'auraient dotés de généreux fondateurs et qui constitueraient, dans notre pays démocratique, à l'encontre des préjugés sur la main-morte, des puissances fécondes encourageant les professeurs et les étudiants, leur donnant des missions et suscitant à tous les degrés les recherches de la science.

Il se reposait des travaux du Sénat en poursuivant une étude depuis longtemps commencée sur Mme de Duras. Des papiers précieux lui avaient été communiqués. Il en usa avec autant de discrétion que d'habileté. Sous sa plume reparurent la figure si touchante de M. de Kersaint, de sa fille jetée orpheline en exil, puis revenant une des premières en France sous le Directoire, traversant sans bruit

l'Empire, se trouvant tout d'un coup, sous la Restauration, une puissance dans l'État, devenant le conseil et l'appui le plus intime de Chateaubriand qui, dans la correspondance la plus longue et la plus intime, la traite comme sa sœur en ne cessant pas de lui donner ce nom.

Ce n'est plus le charme attendri de Pauline de Beaumont, c'est un mélange d'enthousiasme et de raison, de dévouement et d'ambition qui donne une place exceptionnelle dans la vie de Chateaubriand à l'amitié de Mme de Duras qui, elle-même, est un modèle à part dans l'histoire du cœur humain. Il s'attachait à ces recherches, découvrait avec respect les trésors d'une correspondance sur laquelle nul avant lui n'avait été autorisé à jeter les yeux. Son premier volume était achevé; il en prévoyait un second. Sa santé ébranlée diminuait son activité extérieure. Entre les études qu'il mènerait à leur terme et le Sénat auquel il consacrerait le reste de ses forces, il entrevoyait une existence se terminant dans le labeur et la paix.

Aucun fait, aucune date n'avait rompu l'unité de sa carrière : il avait été fidèle à ses amis; aux heures de passion, il avait été un modérateur; aux heures de doute, il avait inspiré l'énergie. Spiritualiste convaincu, il puisait en son âme le sentiment du devoir; il y trouvait des réserves de force et savait combattre le découragement qui lui semblait de toutes les épidémies morales la plus menaçante pour l'avenir de la France. Il cherchait comment de l'histoire, cette grande consolatrice des déceptions humaines, il pourrait tirer la preuve que le pessimisme, en tuant l'effort, engendre tous les maux de l'humanité.

Chaque année, il emportait ses manuscrits inachevés dans sa retraite d'Auvergne; il y vivait dans sa bibliothèque, entre ses livres et les notes accumulées par le barreau, les lettres et la politique. Il retrouvait tous ses souvenirs dans cette maison qu'il avait achetée, jeune avocat, avec les fruits de son travail, où il avait entouré

soins sa vieille mère, où il avait conduit avec joie sa jeune femme, où il avait fondé son foyer et vu grandir ses enfants. Assise sur les dernières pentes des montagnes à la fin de deux vallées qui la bordent, elle dominait de loin les plaines de la Limagne et le regard n'était arrêté que par les monts du Forez; en face de ces horizons qui donnent une impression de splendeur et de calme, il était assuré de repos; les querelles de partis naguère si vives, ne montaient plus jusqu'à lui. N'ayant rien à demander au suffrage, il rencontrait chez tous un accueil où ne se peignait que la reconnaissance d'innombrables services rendus.

Il en revenait à l'automne de 1897 en se disant qu'il irait de plus en plus y chercher les forces qu'usaient les devoirs accumulés de Paris. Il ne devait pas y conduire sa vieillesse. De l'âge mûr à la mort, il ne connut pas de déclin. Un mal aigu l'envahit. Il vit venir l'heure suprême : il la regarda sans faiblir. Il n'y avait pas une de ses paroles, un de ses discours, un de ses livres qui n'eussent été inspirés par un sentiment élevé. Entre le culte de l'idée et la foi aux destinées futures, bien courte est la distance. C'était bien l'heure du repos et du sommeil due à un lutteur qui avait toujours combattu pour ses convictions et non pour lui-même, qui n'avait cessé de placer son but au-dessus de toutes les ambitions basses : partisan résolu de l'instruction populaire pour accroître la valeur du citoyen, il avait toujours puisé la morale à sa vraie source, — il n'avait vu dans la politique que le moyen de faire le bien; — au milieu des entraînements des partis, il avait su demeurer fidèle à la liberté, et, ce qui est plus rare, passionnément modéré.

ANNONCE DES PRIX DÉCERNÉS

EN 1907

SECTION DE PHILOSOPHIE (PRIX GEGNER).

Rapport verbal de M. Boutroux, le 15 juin 1907.
Le prix (3.800 fr.) est continué à M. PILLON (François).
Pour sa publication : *L'année philosophique.* 1(

SECTION DE PHILOSOPHIE (PRIX DU BUDGET).

LA PHILOSOPHIE DE SCHOPENHAUER. (Mis au concours sur la propositi de M. Lachelier, le 15 novembre 1902, pour 1905, et prorogé 29 avril 1905, sur la proposition du même, au 31 décembre 190 1(

Rapport de M. Boutroux, lu dans la séance du 22 juin 1((*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiq* t. CLXVIII, p. 326). Valeur du prix : 2.000 francs.

Le prix n'est pas décerné.

Récompense de 500 francs : M. JURET, professeur au Collège ligny (Jura). — [Mém. n° 1.] Ms. in-4° de 187 pages. (Archiv l'Institut.)

SECTION DE PHILOSOPHIE (PRIX DU BUDGET).

ÉTUDIER LES PRINCIPALES THÉORIES DE LA LOGIQUE CONTEMPORAI au concours sur la proposition de M. Lachelier, le 28 bre 1903. Terme : 31 décembre 1906.)

Rapport de M. Th. Ribot, lu dans la séance du 6 juil (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et p* t. CLXVIII. p. 330.) Valeur du prix : 2.000 francs.

Le prix n'est pas décerné,

Récompense de 1.500 francs : M. MINNAERT (Paul) à Br

[Mém. n° 1.] Ms. in-4° de 369 feuillets. (Archives de l'Institut.) 1675

SECTION DE PHILOSOPHIE (PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN).

Rapport de M. Bergson, lu dans la séance du 26 octobre 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXIX, p. 91.) Valeur du prix : 2.000 francs. 1676

Prix de 1.500 francs : M. Évellin (F.), inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, à Paris.

Pour son ouvrage : *La raison pure et les antinomies*. — Paris, 1907, in-8°. 1677

Récompense de 500 francs : M. Belot (Gustave), professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, à Paris.

Pour son ouvrage : *Études de morale positive*. — Paris, 1906, in-8°. 1678

SECTION DE LÉGISLATION (PRIX BORDIN).

Etude critique sur le casier judiciaire en France et dans les pays étrangers. (Mis au concours sur la proposition de M. Aucoc, le 28 novembre 1903. Terme : 31 décembre 1906.) 1679

Rapport de M. Lyon-Caen, lu dans la séance du 27 juillet 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVIII, p. 163.) Valeur du prix : 2.500 francs. 1680

Le prix est porté à 5.000 francs et partagé entre :

M. Le Poittevin (Charles-Gustave), juge d'instruction à Paris. — [Mém. n° 2.] Ms. in-4° de 390-xxii feuillets. (Archives de l'Institut.) 1681

M. Richaud (Gustave), conseiller à la Cour d'appel de Bourges. — [Mém. n° 1.]. Ms. in-4° de 171 feuillets. (Archives de l'Institut.) 1682

SECTION DE LÉGISLATION (PRIX SAINTOUR).

Des modifications à apporter à la législation française sur les aliénés au double point de vue de la liberté individuelle et de la sécurité des personnes. (Mis au concours sur la proposition de M. Aucoc, le 28 novembre 1903. Terme : 31 décembre 1906.) 1683

Rapport de M. Esmein, lu dans la séance du 10 août 1907.

(*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVIII, p. 200.) Valeur du prix : 3.000 francs, auxquels sont ajoutés 3.000 francs prélevés sur des reliquats disponibles. 1684

Le prix n'est pas décerné.

Récompense de 2.000 francs : M. Cossa (le docteur S.), médecin en chef des asiles d'aliénés, à Nice. — [Mém. n° 15.] Ms. dactylographié in-4° de 193 feuillets. (Archives de l'Institut.) 1685

Récompense de 1.000 francs : MM. Antheaume (le docteur André) et Antheaume (Léon), auditeur à la Cour des comptes. — [Mém. n° 16.] Ms. dactylographié, 2 vol. in-4° de 257 et xxxiv feuillets. (Archives de l'Institut.) 1686

Récompense de 1.000 francs : MM. Decante (René), juge au tribunal civil de Châteaudun, et Marie (le docteur A.), médecin des asiles d'aliénés de la Seine, à Villejuif. — [Mém. n° 18.[Ms. in-4°, 3 vol. I et II ensemble 799 feuillets, III 384 feuillets. (Archives de l'Institut.) 1687

Récompense de 1.000 francs : M. Gimbal : (le docteur Pierre), à Prémontré (Aisne). — [Mém. n° 17. [Ms. in-4° de 295 feuillets. (Archives de l'Institut.) 1688

Récompense de 1.000 francs : MM. Spach (Gustave), avocat à la Cour d'appel de Paris, et Viollet (le docteur Marcel), médecin adjoint des asiles d'aliénés à Paris. — [Mém. n° 7.] Ms. in-8° de 188 feuillets. (Archives de l'Institut.) 1689

SECTION DE LÉGISLATION (PRIX ODILON BARROT).

Des lettres missives. (Mis au concours sur la proposition de M. Aucoc, le 29 novembre 1904. Terme : 31 décembre 1906.) 1690

Rapport de M. Renault, lu dans la séance du 16 novembre 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXIX, p. 84.) Valeur du prix : 5.000 francs. 1691

Le prix n'est pas décerné,

Le concours est prorogé, pour l'année 1910, avec un programme légèrement modifié.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE (PRIX ROSSI).

Étude sur les ventes des biens nationaux pendant la révolution française et sur leurs conséquences économiques et sociales. (Mis au

concours sur la proposition de M. Levasseur, le 27 juin 1903. Terme : 31 décembre 1906.) 1692

Rapport de M. Stourm, lu dans la séance du 3 août 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVIII, p. 337.) 1693

Valeur du prix : 4.000 francs. — L'Académie décide d'y ajouter une somme de 6.000 francs, prélevée sur les reliquats disponibles de la fondation et d'accorder diverses récompenses.

Prix : M. Marion, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. — [Mém. n° 8.] Ms. 2 vol. in-fol. de 407-42 pages. (Archives de l'Institut.) 1694

Récompense de 2,000 francs : M. Bournisien (Ch.), sous-lieutenant au 45e régiment d'infanterie à Laon. — [Mém. n° 5.] Ms. in-4° de 211 feuillets. (Archives de l'Institut.) 1695

Récompense de 1.500 francs : M. Jollivet (Maurice), à Joinville (Seine). — [Mém. n° 3.] Ms. 3 vol. in-8°; I et II de 280 feuillets; III de 85 feuillets. 1696

Récompense de 1.000 francs : à l'auteur du mémoire n° 9 qui ne s'est pas fait connaître. — [Mém. n° 9.] Ms. 4 vol. in-4°; I de 292, II de 319, III et IV ensemble 1.129 feuillets. (Archives de l'Institut.) 1697

Récompense de 1.000 francs : M. Vialay (Amédée), à Dijon. — [Mém. n° 2.]. Ms. dactylographié in-4° de 314 pages. (Archives de l'Institut.) 1698

Récompense de 500 francs : M. Lecarpentier (Georges), avocat à la Cour d'appel de Paris. — [Mém. n° 6.] Ms. 2 vol.; I in-4° de 125-III feuillets; II in-fol. 16 feuillets. 1699

SECTION D'HISTOIRE (PRIX DU BUDGET).

Le Concordat de 1516 : ses origines, son histoire au XVe siècle. (Mis au concours sur la proposition de M. Georges Picot, le 5 décembre 1903. Terme : 31 décembre 1907.) 1700

Rapport de M. Georges Picot, lu dans la séance du 19 octobre 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVIII, p. 484.) Valeur du prix : 2.000 francs. 1701

Le prix n'est pas décerné.

Récompense de 1.500 francs : M. Bourdon (Pierre), membre de l'É-

cole française de Rome. — [Mém. n° 2.] Ms. in-4° de 398 pages. (Archives de l'Institut.) 1702

Récompense de 500 francs : M. THOMAS (J.), curé-doyen de Notre-Dame de Dijon. — [Mém. n° 3.] Ms. dactylographié de 1.070 pages in-4°. (Archives de l'Institut.) 1703

SECTION D'HISTOIRE (PRIX SAINTOUR).

HISTOIRE DE LA LIBERTÉ D'ÉCRIRE EN FRANCE AUX XVIIIe ET XIXe SIÈCLES. (Mis au concours sur la proposition de M. Rocquain, le 19 janvier 1901; prorogé au 31 décembre 1906, sur la proposition du même le 23 avril 1904.) Valeur du prix : 3.000 francs. 1704

Rapport de M. Welschinger, lu dans la séance du 31 août 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVIII, p. 367.) 1705

Le prix n'est pas décerné.

Le sujet est retiré du concours.

SECTION D'HISTOIRE (PRIX DROUYN DE LHUYS).

Rapport de M. Rocquain lu dans la séance du 6 juillet 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVIII, p. 133.) Valeur du prix : 3.000 francs. 1706

Prix : M. CHÉRADAME (André), à Paris.

Pour son ouvrage : *Le monde et la guerre russo-japonaise*. — Paris, 1906, in-8°. 1707

Récompense de 700 francs (prélevés sur les reliquats de la fondation) : M. DEHÉRAIN (Henri), à Paris.

Pour son ouvrage : *L'expansion des Boërs au* XIXe *siècle*. — Paris, 1906, in-12. 1708

SECTION D'HISTOIRE (PRIX PAUL-MICHEL PERRET).

Rapport de M. Fagniez, lu dans la séance du 29 juin 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVIII, p. 178.) Valeur du prix : 2.000 francs. 1709

Prix partagé entre :

M. MICHON (Louis), avocat à la Cour d'appel de Paris.

Pour son ouvrage : *Le Gouvernement parlementaire sous la Restauration*. — Paris, 1905, in-8°. 1710

M. Sée (Henri), professeur à l'Université de Rennes.
Pour son ouvrage : *Les classes rurales en Bretagne du* XVIe *siècle à la Révolution.* — Paris 1906, in-8°. 1711

PRIX FÉLIX DE BEAUJOUR.

De l'enseignement professionnel et de son efficacité comme moyen de prévenir la misère : son histoire, ses diverses formes, ses résultats. (Mis au concours sur la proposition de M. Eugène Rostand, le 18 juin 1904. Terme : 31 décembre 1906.) 1712

Rapport de M. Fagniez, lu dans la séance du 22 juin 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques,* t. CLXVIII, p. 477.) Valeur du prix : 5.000 francs. 1713

Prix : M. Paquier (J.-B.), professeur d'histoire au lycée Saint-Louis, à Paris. — [Mém. n° 3.] Ms. 2 vol. in-8°, 602 feuillets. (Archives de l'Institut.) 1714

PRIX BLAISE DES VOSGES.

Des écoles ménagères en France et a l'étranger et des moyens de propager en France cette institution. (Mis au concours sur la proposition de M. P. Leroy-Beaulieu, le 8 avril 1905.) 1715

Rapport de M. Cheysson, lu dans la séance du 20 juillet 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques,* t. CLXIX, p. 49.) Valeur du prix : 1.500 francs, auxquels sont ajoutés 300 francs prélevés sur les reliquats disponibles de la fondation.

Le prix n'est pas décerné. 1716

Récompense de 1.000 francs : Mmes Moll-Weiss (Augusta), à Paris, Bruhnes (Jean) et de Gottrau de Watteville, à Fribourg. — [Mém. n° 3.] Ms. in-8° de 560 feuillets. 1717

Récompense de 800 francs : M. Beaufreton (Maurice), avocat à Paris. — [Mém. n° 1.] Ms. in-8° de 282 pages. 1718

PRIX JEAN-BAPTISTE CHEVALLIER.

Rapport de M. Lyon-Caen, lu dans la séance du 23 juin 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques,* t. CLXVIII, p. 196.) Valeur du prix : 3.000 francs. 1719

Prix : M. Bourguin (Maurice), professeur adjoint à la Faculté de droit de Paris.

Pour son ouvrage : *Les systèmes socialistes et l'évolution économique.* — Paris, 1904, in-8°. 1720

PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED (OUVRAGES).

Rapport de M. Monod, lu dans la séance du 22 juin 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVIII, p. 155.) Valeur du prix : 10.000 francs. 1721

Le prix n'est pas décerné.

Récompense de 1.500 francs : M. Blanchard (Raoul), maître de conférences à l'Université de Grenoble.

Pour son ouvrage : *La Flandre.* — Paris, 1906, in-8°. 1722

Récompense de 1.500 francs : M. Masson (Paul), professeur à l'Université d'Aix-Marseille.

Pour son ouvrage : *Marseille et la colonisation française.* — Marseille, 1906, in-4°. 1723

Récompense de 1.000 francs : MM. Bernard (Augustin), chargé de cours à la Sorbonne, à Paris, et Lacroix (le commandant), à Alger.

Pour leur ouvrage : *La pénétration saharienne, 1830-1906.* — Alger, 1906, in-8°. 1724

Récompense de 1.000 francs : M. Gache (Ferdinand), professeur au lycée d'Alais.

Pour ses ouvrages : *Collégiens et familles.* — Paris, 1906, in-12, et *L'Éducation du peuple.* — Paris, in-12, s. d. 1725

Récompense de 1.000 francs : M. Lorin (Henri), professeur à l'Université de Bordeaux.

Pour son ouvrage : *La France puissance coloniale.* — Paris, 1905, in-8°. 1726

Récompense de 1.000 francs : M. Rouvier (Gaston), à Paris.

Pour son ouvrage : *L'enseignement public en France au début du* xx*e siècle.* — Paris, in-8°, s. d. 1727

Récompense de 500 francs : M. Chantriot (Émile), professeur au lycée de Nancy.

Pour son ouvrage : *La Champagne, étude de géographie régionale.* — Paris, 1906, in-8°. 1728

Récompense de 500 francs : M. Cuche (Paul), professeur à la Faculté de droit de Grenoble.

Pour son ouvrage : *Traité de science et de législation pénitentiaires.* — Paris, 1905, in-8°. 1729

Récompense de 500 francs : M. Finot (Jean), à Paris.

Pour son ouvrage : *La philosophie de la longévité.* — Paris, F. Alcan, 1906, in-8°. 1730

Récompense de 500 francs : M. Gaultier (Paul), à Versailles.

Pour son ouvrage : *Le sens de l'art.* — Paris, 1907, in-12. 1731

Récompense de 500 francs : M. Parisot (Edmond), professeur de philosophie au collège de Vannes.

Pour son ouvrage : *Un éducateur moderne au* XVIII*e siècle : Jean-Frédéric Oberlin.* — Paris, 1907, in-8°. 1732

Récompense de 500 francs : M. Surchamps (Henry), en littérature Nesmy (Jean), à Troyes.

Pour son ouvrage : *Les égarés.* — Paris, 1906, in-8°. 1733

PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED (ACTES DE DÉVOUEMENT).

Rapport de M. Lyon-Caen, lu dans la séance du 6 juillet 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques,* t. CLXVIII, p. 145). Valeur du prix : 15.000 francs. 1734

Prix : Mlle Chaptal, à Paris.

Pour ses œuvres : *Création et direction des dispensaires de la Villette et de Grenelle; — Création et direction de l'Assistance maternelle et infantile de Plaisance; — Fondation et direction de l'École d'infirmières de Plaisance; — Fondation de la Société des logements de Plaisance; — Fondation de la Société coopérative de consommation des boissons hygiéniques, etc.* 1735

PRIX CARLIER.

Rapport de M. A. Leroy-Beaulieu, lu dans la séance du 16 novembre 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques,* t. CLXIX, p. 86.) Valeur du prix : 1.000 francs. 1736

Prix : MM. Landouzy (Louis), professeur à la Faculté de médecine de Paris, et Labbé (Henri et Marcel), chefs de laboratoire de la Clinique médicale Laënnec.

Pour leur ouvrage : *Enquête sur l'alimentation d'une centaine d'ouvriers et d'employés parisiens; ce qu'elle est, ce qu'elle pourrait être.* — Paris, 1905, in-8°. 173

PRIX MAISONDIEU.

Rapport de M. Rocquain, lu dans la séance du 13 juillet 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXIX, p. 70.) Valeur du prix : 3.000 francs. 1738

Prix : Mlle Koppe (Angèle), fondatrice et directrice de l'œuvre *La maison maternelle*, rue Manin, 38 *bis*, à Paris. 1739

PRIX CORBAY.

Rapport de M. Louis Passy, lu dans la séance du 17 août 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVIII, p. 553.) Valeur du prix : une rente viagère de 250 francs. 1740

Prix : M. Bellom (Maurice), ingénieur au corps des Mines, professeur à l'École nationale supérieure des mines, à Paris.
Pour l'ensemble de ses œuvres. 1741

FONDATION CARNOT.

(Revenu de la fondation : 15.000 francs.)

Rapport de M. Villey-Desmeserets, lu dans la séance du 25 mai 1907. (*Séances et travaux de l'Acad. des sc. morales et politiques*, t. CLXVIII, p. 186.) 1742

En souvenir du président Sadi-Carnot l'Académie a fait remettre, le 24 juin 1906, *soixante-quinze secours de deux cents francs* chacun à *soixante-quinze veuves d'ouvriers chargés d'enfants*, jugées les plus méritantes.

FONDATION GASNE.

(Revenu de la fondation : 750 francs.)

L'Académie a distribué, cette année, *quatre secours de deux cents francs chacun à quatre veuves sans ressources et chargées d'enfants*.

BOURSES TRIENNALES.

Ces bourses sont décernées chaque année à cinq anciens élèves sortis des lycées Louis-le-Grand, Charlemagne, Henri IV, Condorcet et Hoche, après avoir obtenu un prix ou un accessit (autrefois au Concours général; depuis sa suppression, dans leurs lycées respectifs), en philosophie, en mathématiques spéciales, en discours français ou en histoire.

PROGRAMME DES PRIX A DÉCERNER

EN

1908, 1909, 1910, 1911, 1912 ET 1913

PRIX DU BUDGET

SECTION DE PHILOSOPHIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *De l'état actuel de la psychologie animale.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur.*

SECTION DE MORALE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1908, le sujet suivant :

« *Des causes et des remèdes de la criminalité croissante de l'adolescence.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *Rôle de l'assistance publique et de la bienfaisance privée en*

France et à l'étranger. — Rapports à établir entre ces deux modes d'assistance. »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur.*

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1908, le sujet suivant :

« *De la contrebande de guerre.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

L'Académie propose, pour l'année 1911, le sujet suivant :

« *Étude critique et de législation comparée sur la minorité pénale.* »

PROGRAMME. — Les concurrents auront, après avoir étudié les principales législations positives, à indiquer, dans leurs conclusions, jusqu'à quel âge il y a lieu d'exclure ou d'atténuer la responsabilité pénale, quelles peines ou quelles mesures de protection doivent être appliquées aux délinquants mineurs, et si les juridictions ordinaires ou les juridictions spéciales doivent connaître de leurs infractions.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institu le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur.*

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé pour l'année 1909 le su suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1906 :

« *La grève et le contrat de travail au point de vue économi et social.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant :

« *La situation et le rôle de la femme dans les institutions de prévoyance.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

L'Académie propose pour l'année 1911, le sujet suivant :

« *Les méthodes d'évaluation de la richesse publique et de la richesse privée.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur.*

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant :

« *Du régime de centralisation dans l'administration de la France depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la fin du* XIXe *siècle.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

PRIX BORDIN

SECTION DE PHILOSOPHIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *Nicolas de Cusa.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur.*

SECTION DE MORALE

L'Académie propose, pour l'année 1911, le sujet suivant :

« *De la place qui doit appartenir à la morale aux divers degrés de l'enseignement public.*

« *Examen critique des méthodes.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur.*

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1908, le sujet suivant :

« *L'assurance contre le chômage.*

« *Statistique du chômage. — Les causes. — Les remèdes proposés. — L'assurance contre le chômage. — Applications en France et à l'étranger. — Résultats.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant.

« *La prépondérance française en Occident sous les quatre premiers Valois.* »

« Après avoir indiqué comment elle s'est établie dès le XIIIe siècle, on recherchera par quels faits d'ordre politique et économique elle s'est maintenue et développée au siècle suivant. On étudiera, en particulier, pour cette dernière époque, le caractère et le progrès de la diplomatie royale. »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

PRIX SAINTOUR

SECTION DE PHILOSOPHIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *Les principales théories de la philosophie religieuse en Allemagne, depuis Kant.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur.*

SECTION DE MORALE

L'Académie propose, pour l'année 1911, le sujet suivant :

« *Des origines et des progrès de l'idée de morale dans les rapports internationaux.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur.*

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1908, le sujet suivant :

« *Étudier au point de vue de ses effets financiers et économiques une grande guerre contemporaine.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé pour l'année 1908, après en avoir modifié le libellé, le sujet suivant, qu'elle avait proposé pour l'année 1902 et prorogé déjà au 31 décembre 1904 :

« *La conception de l'État et de ses attributions politiques telle qu'elle se dégage des écrits des penseurs du* XVIIIe *siècle, et l'influence qu'elle a exercée sur la conception de l'État que se sont faite les hommes de la Révolution, sur leurs mesures législatives, sur leurs mesures du gouvernement, dans leurs assemblées, leurs comités, leurs missions.* »

« Les concurrents pourront, à leur choix, faire porter leur étude soit sur ce qui concerne la propriété, soit sur ce qui concerne l'émigration, soit sur ce qui concerne la guerre, la conquête et les relations avec les nations et les États étrangers.

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant :

« *Le Parlement de Paris depuis l'avènement de Charles VI jusqu'à la mort de Henri II.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

PRIX VICTOR COUSIN

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1908, le sujet suivant :

« *Exposer, d'après les textes et les documents, ce que nous pouvons savoir de la vie de Chrysippe, de ses œuvres, et de la part qu'il a prise à la fondation du stoïcisme.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

L'Académie propose, pour l'année 1911, le sujet suivant :

« *Théophraste : sa vie, ses rapports avec Aristote, son œuvre philosophique et littéraire, son influence sur le développement ultérieur de la philosophie grecque.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur.*

PRIX CROUZET

SECTION DE PHILOSOPHIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant :

« *Les principes philosophiques de la pédagogie.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

PRIX GEGNER

SECTION DE PHILOSOPHIE

Ce prix, d'une valeur de *trois mille huit cents francs, « destiné à un écrivain philosophe, sans fortune, qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au progrès de la science philosophique »*, sera décerné en 1908.

PRIX CHARLES LÉVÊQUE

SECTION DE PHILOSOPHIE

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs,* à décerner tous les quatre ans, sera décerné, en 1910, à l'auteur d'un *ouvrage de métaphysique* publié dans les *quatre années* qui auront précédé la clôture du concours.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN

SECTION DE MORALE

Ce prix sera décerné *à un auteur dont les travaux rentrent dans le cadre des attributions de l'Académie.*

Suivant un roulement arrêté par l'Académie, le prix sera décerné en 1908 à un *ouvrage de morale,* en 1909 à un ouvrage de législation, en 1910 à un ouvrage d'économie politique, en 1911 à un ouvrage d'histoire, en 1912 à un ouvrage dont le sujet ne rentre pas exclusivement dans les attributions d'une des sections de l'Académie et, en 1913, à un ouvrage de philosophie.

Tous les ouvrages devront être publiés dans les *six dernières années* qui auront précédé la clôture du concours.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les ouvrages de *morale* devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX STASSART

SECTION DE MORALE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant :

« *Des causes et conséquences morales et sociales de la diminution de la natalité française et des théories et propagandes récentes qui peuvent en aggraver les dangers.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

PRIX ODILON BARROT

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant :

« *Faire l'histoire d'une coutume générale ou d'un groupe de coutumes locales, au choix des concurrents. En rechercher l'origine et les modifications successives. En retrouver autant que possible les sources, en étudier les manuscrits, en montrer l'application, dire en quoi et pourquoi elles se rapprochent des coutumes voisines ou en diffèrent.* »

L'Académie laisse aux concurrents le soin de choisir un territoire qui se prête à un travail original et où ils auront trouvé des documents intéressants et peu ou mal connus.

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

L'Académie proroge pour l'année 1910, avec un programme légèrement modifié, le sujet suivant, qu'elle avait proposé pour l'année 1907 :

« *Des lettres missives.* »

« *Examiner l'ensemble des questions auxquelles elles peuvent donner lieu au point de vue soit de la propriété et du secret, soit du droit d'auteur, soit enfin de la preuve tant en droit civil qu'en droit criminel; étudier à ce sujet les règlements de l'Administration des Postes.* »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur.*

PRIX KŒNIGSWARTER

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

Ce prix, d'une valeur de *quinze cents francs,* à décerner tous les cinq ans, et destiné à récompenser le *meilleur ouvrage sur l'his-*

toire du Droit, publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours, sera décerné en 1909.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE

Ce prix sera décerné, en 1909, *à un ouvrage de législation, droit public ou jurisprudence* publié dans les *six dernières années* qui auront précédé la clôture du concours.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

PRIX LÉON FAUCHER

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1908, le sujet suivant :

« *Décrire dans une région de la France (département ou pays) l'état de la culture et les changements survenus depuis une cinquantaine d'années dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix et dans la condition des cultivateurs, exploitants et salariés.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

L'Académie propose, pour l'année 1911, le sujet suivant :

« *L'hygiène publique au point de vue économique et social. Ses droits et leurs limites.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur.*

PRIX ROSSI

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1908, le sujet suivant :

« *De la plus-value et de la moins-value résultant de circonstances étrangères à l'action de celui qui en a le bénéfice ou qui en subit le dommage.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1909, le sujet suivant :

« *Histoire économique de la soie.* »

« Les concurrents devront insister principalement sur la seconde moitié du XIXe siècle et traiter de la production et du marché de la soie, des changements survenus dans la fabrication, le commerce et la consommation des soieries en France et à l'étranger. »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

L'Académie propose, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *Le lin, le chanvre, le jute et leurs succédanés. Culture, industrie, commerce au* XIXe *et au* XXe *siècle.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur.*

L'Académie propose, pour l'année 1911, le sujet suivant :

« *Le cuivre et ses alliages (plomb, étain, zinc). Son histoire au* XIXe *siècle : production, utilisation, commerce.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur.*

PRIX DROUYN DE LHUYS

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, à décerner tous les ans, est destiné à récompenser les œuvres imprimées publiées depuis moins de trois ans et *consacrées à l'histoire des négociations de la France ou à des questions qui se rattachent directement à la diplomatie.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX PAUL-MICHEL PERRET

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

Ce prix annuel, de la valeur de *deux mille francs*, sera décerné à l'auteur *d'un ouvrage historique publié dans les trois années qui auront précédé la clôture du concours.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX BARON DE COURCEL

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des Sciences morales et politiques, est destiné à récompenser *une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'Histoire de France (époques mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000.*

Ce prix triennal sera décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1913.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1912, *terme de rigueur*. Ils devront, en outre, avoir été publiés dans les *neuf années* qui auront précédé la clôture du concours.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX COMMUNS A PLUSIEURS SECTIONS

PRIX WOLOWSKI

SECTIONS DE LÉGISLATION ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE RÉUNIES

L'Académie a décidé que ce prix serait décerné, tous les quatre ans, sur la proposition des sections d'économie politique et de législation réunies, *à l'ouvrage imprimé ou manuscrit, soit de législation, soit d'économie politique, que les deux sections auront jugé le plus digne de l'obtenir.*

L'Académie décernera, en 1911, le prix Wolowski au meilleur ouvrage *de législation, droit public ou jurisprudence* qui aura été publié dans les huit années qui auront précédé la clôture du concours.

Ce prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX EDMOND FRÉVILLE

SECTIONS DE LÉGISLATION ET D'HISTOIRE RÉUNIES

Ce prix, de la valeur de *quinze cents francs*, à décerner tous les deux ans « au meilleur travail original, livre, brochure, note ou notice, écrit en français, imprimé ou manuscrit, fait dans les *deux années* qui auront précédé la clôture du concours, travail d'une étendue correspondant au moins à quatre-vingt-seize pages d'impression in-8, sur *l'organisation, le régime ou le fonctionnement des ministères (Guerre ou Marine) français ou étrangers; administration centrale, commandement, officiers, troupes, services divers* », sera décerné en 1908.

Les manuscrits ou livres présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

CONCOURS SOUMIS A L'EXAMEN DE COMMISSIONS MIXTES

PRIX JEAN REYNAUD

« Ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur JEAN REYNAUD. »

Ce prix, d'une valeur annuelle de *dix mille francs,* sera décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1908.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

PRIX ESTRADE-DELCROS

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le revenu de ce legs devra être partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, par chacune d'elles, un prix tous les cinq ans.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs,* sera décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques, en 1910, à un ouvrage publié dans les cinq années précédentes, et rentrant dans l'ordre des études dont elle s'occupe.

Le prix ne pourra être partagé.

Les auteurs pourront déposer eux-mêmes leurs ouvrages au Secrétariat de l'Institut avant le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER

Ce prix, de la valeur de *quinze mille francs,* à décerner tous les cinq ans *à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris,* sera décerné en 1911.

Les concurrents devront justifier de leur qualité de Français.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 *décembre* 1910, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX FÉLIX DE BEAUJOUR

L'Académie propose, pour l'année 1912, le sujet suivant :

« *Des organisations de prêts sur l'honneur, à faible intérêt, ou*

sans intérêt, comme moyen d'empêcher que les crises de la vie des travailleurs ne se résolvent en misère. »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1911, *terme de rigueur.*

PRIX BLAISE DES VOSGES

L'Académie propose, pour l'année 1910, le sujet suivant :

« *Les institutions de prévoyance dans nos populations rurales. — Situation actuelle. — Lacunes. — Moyens de développer le réseau de ces institutions et de les faire entrer dans les mœurs.* »

Le prix est de la valeur de *quinze cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur.*

PRIX HALPHEN

Ce prix, d'une valeur de *quinze cents francs,* à décerner tous les trois ans, — *soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire,* — sera décerné en 1909.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur.*

Les ouvrages devront être publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX ERNEST THOREL

Ce prix, d'une valeur de *deux mille francs,* à décerner tous les deux ans à l'auteur du *meilleur ouvrage, soit imprimé, soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple, non un livre pédagogique,*

mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante, sera décerné en 1908.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED

(*Ouvrages.*)

Ce prix, à décerner tous les ans, est fondé en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre « *à faire aimer la morale et la vertu, et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie* ».

Le prix est de la valeur de *dix mille francs.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur,* pour être inscrits au concours de 1908. Ils devront, en outre, avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

Les conditions du concours seront les mêmes pour les ouvrages qui seront déposés le 31 *décembre* 1908 pour le concours de l'année 1909.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX BIGOT DE MOROGUES

Ce prix, à décerner tous les dix ans, est destiné à récompenser le meilleur ouvrage *sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier,* publié dans les *cinq années* qui auront précédé la clôture du concours, sera décerné en 1908.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatu d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX CARLIER

Ce prix annuel, de la valeur de *mille francs,* est destiné à récc penser le *meilleur ouvrage ayant en vue des moyens nouveau suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de classe la plus nombreuse dans la ville de Paris.*

Le prix sera décerné en 1908.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institu 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.* Ils devront en outre avoir publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du c cours.

Les conditions du concours seront les mêmes pour les ouvra qui seront déposés le 31 *décembre* 1908.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candi tures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX MAISONDIEU

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs,* à décerner tous deux ans, *à l'auteur ou fondateur d'une œuvre ayant contrib ou pouvant contribuer à l'amélioration du sort des classes laborie ses,* sera décerné en 1909.

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les *de années* qui auront précédé la clôture du concours; ils devront ê déposés au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 *décem* 1908, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatu d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX JULES AUDÉOUD

Le prix Jules Audéoud, d'une valeur de *douze mille francs,* s décerné, en 1909, à des ouvrages imprimés et à des institutio établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services

latifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres.

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans la période des quatre années qui précéderont l'échéance du concours ; ils devront être déposés au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 *décembre* 1908, *terme de rigueur*.

Les institutions, établissements ou œuvres *ne doivent pas* se proposer au concours : l'Académie se réserve le droit de les désigner.

PRIX BARON DE JOEST

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par chacune des Académies en un prix annuel, *à celui qui dans l'année aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public*, sera décerné, en 1908, par l'Académie des Sciences morales et politiques.

Les ouvrages destinés à ce concours, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX JEAN-BAPTISTE CHEVALLIER

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, à décerner tous les trois ans, est destiné à récompenser l'auteur français du meilleur travail publié, dans chaque période triennale, *pour la défense soit de la propriété individuelle, soit du droit de tester tel qu'il est établi par le code civil, soit du droit de succéder* AB INTESTAT, *d'après les divers ordres de succession établis par le même code ;* il sera décerné en 1910.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX LE FÈVRE-DEUMIER

Ce prix d'une valeur de *vingt mille francs*, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué à *l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées.*

Le prix sera décerné en 1913.

Les ouvrages étrangers, traduits en français, seront admis à prendre part au concours.

L'ouvrage doit être postérieur à l'année 1902.

Les manuscrits ou livres présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1912, *terme de rigueur.*

PRIX CORBAY

Ce prix annuel est destiné à récompenser celui qui aura produit l'œuvre la plus utile dans l'ordre des sciences, des arts, des lois, de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce.

Les auteurs de manuscrits ou d'ouvrages imprimés devront les déposer au Secrétariat avant le 31 *décembre*. L'Académie pourra couronner les auteurs qui n'auraient pas posé leur candidature.

Le prix consiste en une rente dont le lauréat jouira pendant sa vie.

(*Les rentes décernées en 1904, 1905, 1906 et 1907 étaient de deux cent cinquante francs.*)

PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED

(*Actes de dévouement.*)

Ce prix, fondé par Mme veuve Audiffred, est destiné à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements de quelque genre qu'ils soient; il est décerné tous les ans; il est d'une valeur de *quinze mille francs.*

L'Académie n'admet pas de candidatures au prix François-Joseph Audiffred; elle se réserve le droit de chercher et de désigner elle-même les dévouements qu'elle récompense. Toutefois elle accueillera les informations que des tiers pourraient lui fournir.

Ces informations doivent être remises au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 *décembre* 1907, *terme de rigueur.*

Les conditions du concours seront les mêmes pour l'année 1909.

PRIX TANESSE

Ce prix triennal, d'une valeur de *trois mille francs*, est destiné à la personne ayant, dans les trois dernières années précédant le concours, le plus contribué à améliorer la condition de la femme, soit par des écrits, soit par des œuvres.

Il sera décerné pour la première fois en 1910.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1909, terme de rigueur.

FONDATION CARNOT

Mme Carnot a fait donation à l'Académie d'un titre de rente de *onze mille francs*, provenant du produit d'une souscription ouverte par les Dames françaises à la suite de la catastrophe du 24 juin 1894, à la charge, par l'Académie, de remettre, le *vingt-quatre juin* de chaque année, en souvenir du président CARNOT, *cinquante-cinq secours de deux cents francs* chacun à *cinquante-cinq veuves d'ouvriers chargées d'enfants*, que l'Académie aura jugées les plus méritantes.

Mme Carnot ayant, par son testament, en date du 5 août 1898 légué ses diamants pour être vendus au profit de la fondation, le produit de cette vente a permis la création de *dix-huit* nouveaux secours, ce qui portait le total des secours à *soixante-treize*.

M. et Mme Sadi Carnot, à l'occasion de leur mariage, ont fait don à l'Académie, le 24 avril 1904, d'une rente de *quatre cents francs* qui a permis de porter à *soixante-quinze* les secours de *deux cents francs chacun* à décerner annuellement.

CONDITIONS POUR OBTENIR LE SECOURS

Les demandes doivent être parvenues au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 *décembre*, la commission d'examen se réunissant au mois de *janvier*.

Elles peuvent être adressées, après légalisation des signatures,

soit aux préfets des départements, soit directement au Secrétariat de l'Institut, sans passer par l'intermédiaire des préfets. Elles doivent comprendre les indications suivantes :

1° Nom, prénoms, âge, profession, domicile de la veuve;

2° Profession du mari et date de sa mort;

3° Nom, prénoms, âge et sexe de chacun des enfants;

4° Attestations des autorités locales et personnes autorisées, sur la situation matérielle et morale de la famille et ses mérites particuliers.

NOTA. — Aux termes des donations, les secours sont exclusivement réservés aux veuves CHARGÉES D'ENFANTS. (Il est à remarquer que l'Académie, sollicitée par la misère de familles exceptionnellement nombreuses, n'a pu accorder les secours qu'à des veuves ayant *au moins trois enfants à leur charge.*)

Toute demande non accueillie peut être renouvelée l'année suivante.

LES VEUVES QUI AURONT OBTENU UN SECOURS NE POURRONT PLUS EN OBTENIR LES ANNÉES SUIVANTES.

On trouvera au Secrétariat de l'Institut les formules des notices à fournir à l'appui des demandes.

FONDATION GASNE

Cette fondation, d'un revenu annuel de *sept cent cinquante francs,* est destinée *à l'attribution de secours de deux cents francs à des veuves sans ressources et chargées d'enfants, afin de permettre de donner plus d'extension à l'œuvre de Mme Carnot qui ne vise que les œuvres d'ouvriers.*

BOURSES TRIENNALES

Ces bourses sont décernées chaque année à cinq anciens élèves sortis des lycées Louis-le-Grand, Charlemagne, Henri IV, Condorcet et Hoche, après avoir obtenu un prix ou un accessit, en philosophie, en mathématiques spéciales, en discours français ou en histoire.

CONDITIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS

L'Académie n'admet à ses concours que des *mémoires écrits en français* ou *en latin*, et adressés, *francs de port*, au Secrétariat de l'Institut.

Les manuscrits *doivent toujours être entièrement inédits*. Ils doivent être paginés, suivis d'une table et brochés. Chaque manuscrit devra porter une épigraphe ou devise *qui sera répétée sur un pli cacheté* joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur. L'AUTEUR NE DEVRA PAS SE FAIRE CONNAÎTRE SOUS PEINE D'ÊTRE EXCLU DU CONCOURS.

Les ouvrages imprimés doivent être directement adressés par l'auteur au Secrétariat de l'Institut, au nombre de CINQ EXEMPLAIRES, avec une lettre constatant l'envoi et indiquant le concours pour lequel ils sont présentés.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté la même année aux concours de deux Académies de l'Institut.

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est donné qu'à titre d'indication subordonnée aux variations du revenu des fondations.

Les manuscrits déposés pour les concours appartiennent aux archives de l'Académie. Ils ne sont point rendus aux auteurs, qui peuvent en prendre ou en faire prendre copie.

L'Académie, afin d'éviter les inconvénients attachés à des publications inexactement faites des mémoires qu'elle a couronnés, invite les auteurs de ces mémoires *à indiquer formellement, dans une préface, les changements ou les additions qu'ils y auront introduits.*

Les personnes qui ont reçu un prix sont seules autorisées à prendre le titre de LAURÉAT DE L'INSTITUT.

Les personnes qui ont obtenu des récompenses ont le droit d'inscrire sur les ouvrages qu'elles publient la seule mention qui suit : *Récompensé par l'Académie des Sciences morales et politiques.*

Les personnes qui ont obtenu une mention honorable ont le droit d'inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Mention honorable au concours de... (Académie des Sciences morales et politiques).*

DISCUSSION

SUR

L'ÉTATISME MUNICIPAL

Dans ses séances des 5 et 19 janvier 1907, l'Académie a entendu une communication de M. Levasseur ayant pour titre : « Observations critiques sur l'étatisme municipal ».

Cette communication a donné lieu à la discussion suivante :

M. Paul Leroy-Beaulieu dit qu'il connaît de longue date lord Avebury ou plutôt sir John Lubbock, nom sous lequel, avant l'arrivée à la pairie, il a publié des ouvrages très divers et d'un haut intérêt.

M. Leroy-Beaulieu ne peut qu'approuver et l'exposé plein de renseignements précieux et les conclusions de lord Avebury dans son livre : *On Municipal and National Trading*. Des industries ou du commerce d'État ou des municipalités. M. Leroy-Beaulieu se permettra d'ajouter quelques observations à celles qui ont été présentées par M. E. Levasseur.

Il y a trois aspects sous lequels ce vaste sujet peut être étudié : 1° l'aspect ou l'ordre financier pur; 2° l'aspect de l'ordre technique; 3° l'aspect ou l'ordre politique et social.

En ce qui concerne le premier point de vue, il est incon-

testable que l'extension des industries et des commerces d'États ou de municipalités complique d'une façon qui tend à devenir anormale et dangereuse les finances publiques. Les budgets s'en trouvent considérablement enflés; le public et même le parlement, devant ces budgets énormément grossis par les dépenses et les recettes brutes de ces industries d'État ou de villes, perdent la notion exacte de ce qui est une recette d'impôt et de ce qui est une recette d'industrie nationale ou municipale.

Ainsi on lit fréquemment dans les journaux que les budgets des États allemands montent à 7 1/2 ou 8 milliards de francs tandis que le budget français n'atteint pas 4 milliards; mais l'on ne tient pas compte de ce que plus de la moitié des budgets des États allemands est formée par les produits bruts de diverses industries qui sont exercées par l'État en Allemagne tandis qu'elles le sont par les particuliers ou les associations libres en France : chemins de fer, mines, hauts fourneaux, assurances, etc.

Ainsi enflé et compliqué par toute une végétation de comptes industriels, le budget échappe absolument à l'intelligence et au contrôle du public.

Ce qui vient d'être dit de l'Allemagne peut être dit de la Russie, de la Roumanie et de divers autres États.

La comptabilité des États ou des municipalités encombrée de tous ces comptes industriels devient inextricable et tend à échapper à tout contrôle. Quelle part faut-il faire, dans toutes ces recettes et ces dépenses d'ordre industriel, aux amortissements spéciaux, aux provisions, aux réserves, nulle règle a priori et même aucun principe absolument général ne peut l'établir : de là une cause très grave d'incertitude et d'obscurité. Les corps délibérants d'État et de Villes, surtout sous un régime électoral strictement démocratique, sont enclins à réduire au-dessous des nécessités réelles ces amortissements et à étendre d'autant les emprunts; c'est notamment ce qui a été cons-

taté bien des fois en ce qui concerne la gestion des chemins de fer appartenant aux colonies australiennes.

Le crédit des États et des municipalités tend aussi à être gravement affecté par les emprunts divers, successifs, presque constants, auxquels doivent recourir les États et les Villes qui se sont chargés d'industries importantes.

Le crédit d'un État et d'une Ville n'est solidement établi que quand les emprunts publics ou municipaux sont rares, qu'ils ne surviennent qu'à de longs intervalles. La fréquence des emprunts publics, quel qu'en soit l'objet, produit mécaniquement une dépression des cours des dettes publiques. Le montant même d'une dette publique, quelle que soit la contre-partie en actif que l'on puisse invoquer, impressionne les capitalistes et les rentiers.

La France, malgré l'ensemble de ses dettes atteignant une trentaine de milliards de francs ou même dépassant un peu ce chiffre, a un crédit de premier ordre; ses titres 3 0/0, longtemps au pair ou au-dessus du pair ne se trouvent que peu au-dessous aujourd'hui. C'est que, depuis une quinzaine d'années, la France, qui a généralement jusqu'ici pratiqué une politique abstentioniste en ce qui concerne les industries d'État, n'a émis qu'un nombre très restreint d'emprunts publics. Au temps où l'État avait assumé la tâche de la construction des chemins de fer, on émettait constamment des emprunts qui, s'ajoutant les uns aux autres, dépréciaient le crédit public. Depuis les conventions de 1883 avec les grandes Compagnies de voies ferrées, l'État français a pu s'abstenir de nombreuses émissions de rentes; depuis une quinzaine d'années il ne s'est pas émis en France de Rentes Perpétuelles ni de Rentes 3 % amortissables; en fait, on n'a pas contracté, sous la forme de Rentes Perpétuelles ou amortissables d'emprunt depuis 1891. Cette abstention, qui est un acte de relative sagesse, au milieu de nombreuses fautes financières, est la raison principale qui maintient très

élevé le crédit français. Supposez, au contraire, que l'État français eût assumé la construction et l'exploitation des chemins de fer, les emprunts d'État eussent été constants et le taux du crédit public se serait terriblement abaissé.

Voyez, par exemple, l'Allemagne et les États allemands ; à coup sûr les conditions politiques, économiques et sociales de l'Allemagne valent bien les conditions politiques, économiques et sociales de la France; on peut même dire qu'elles leur sont de beaucoup supérieures. Néanmoins, les fonds publics allemands se trouvent actuellement le 3 1/2 % à 94, le 3 % à 83 1/2 ou 84, soit 11 à 12 points au-dessous du 3 % français. On dira peut-être que la grande activité économique de l'Allemagne, qui fait que les capitaux y sont toujours vivement demandés et peuvent y être amplement rémunérés, sont la cause de cet écart; mais cela n'est exact qu'en partie. Une des causes effectives de la dépression des fonds publics allemands et de leur manque d'élasticité, c'est qu'il en est constamment émis; non pas, il est vrai, pour des sommes très considérables à la fois, mais pour des 250, 300 ou 350 millions; ces émissions fréquentes de fonds publics allemands, même en proportions modestes, pèsent sur ces titres et les privent d'essor.

A plus forte raison en est-il ainsi des fonds Russes et Roumains; c'est en ce qui concerne les premiers que l'on voit, d'une manière saisissante à l'heure actuelle, les inconvénients très graves, le véritable danger national même de l'extension des industries d'État. La dette russe est aujourd'hui (1907) de 23 à 24 milliards de francs, soit de 6 à 7 milliards environ moindre que la dette publique française : il est vrai qu'elle est constituée pour la plus grande partie en fonds 4 % et, même pour une fraction en fonds 4 1/2 et 5 %, les fonds 3 1/2 et 3 % ne formant que la minorité de cette dette. Grâce à cet écart des intérêts, malgré sa moindre importance en capital, le poids annuel

de la dette russe peut être regardé comme équivalant au poids de la dette française, sinon même un peu supérieur. Quoique la Russie ait trois fois la population de la France, étant donné que les ressources de son sol et de son sous-sol très considérables ne sont pas encore développées comme dans l'Occident de l'Europe, une dette de 23 à 24 milliards coûtant des intérêts de 4 %, sinon un peu plus, peut être regardée comme lourde, mais non pas comme écrasante. Une circonstance tendrait à diminuer l'effet déprimant que le chiffre global de la dette russe peut exercer sur le crédit russe, c'est qu'une partie importante de la dette russe, à coup sûr le tiers, sinon la moitié, provient de ce que l'État a construit lui-même ou racheté la plus grande partie de ses chemins de fer et qu'il les exploite; la dette russe a donc, à concurrence d'un tiers ou de moitié, un actif sérieux, productif d'un revenu important. En réalité, la dette russe est donc beaucoup moins grosse qu'en apparence et le poids en est plus faible que le poids nominal, puisqu'il y a des recettes propres qui réduisent le chiffre des intérêts à se procurer par l'impôt. Mais si quelques spécialistes financiers prennent en considération cette situation, le gros public l'ignore et n'en tient aucun compte. Il voit une dette de 23 à 24 milliards de francs, exigeant pour l'intérêt et l'amortissement environ 1 milliard et il ferme les yeux à l'actif productif de revenu pour l'acquisition duquel une notable partie de la dette a été constituée.

Il eût infiniment mieux valu pour le crédit russe que l'État russe n'eût pas construit ou racheté ses principaux chemins de fer et qu'il ne les exploitât pas. Au lieu de 23 à 24 milliards de dette, l'État russe n'aurait qu'une dette d'une quinzaine de milliards, et le public de capitalistes en serait moins impressionné; le taux du crédit russe en serait plus élevé, peut-être de 1/2 %.

En jetant les yeux actuellement sur une cote de la

Bourse de Paris et en laissant de côté les emprunts anciens, on voit que la Russie a émis un emprunt tous les trois ou quatre ans; on cote, en effet, des emprunts 1889, 1890, 1893, 1894, 1901, 1903 avant la guerre contre le Japon, et nombre de personnes en concluent que la Russie empruntait pour payer les intérêts de ses emprunts antérieurs; cela n'était nullement exact; elle empruntait surtout pour construire ou pour racheter des voies ferrées; mais la simple constatation d'emprunts d'État aussi fréquents, sans que l'on en recherche la cause et l'objet suffit pour impressionner le public et pour déprécier dans une certaine mesure le crédit russe.

Le danger financier des industries d'État ressort encore, d'une autre façon, très saisissante aussi, de la situation présente de la Russie. Les chemins de fer appartenant à l'État russe et exploités par lui se ressentent gravement de la guerre désastreuse de 1904-1905 avec le Japon: le matériel a été en partie usé ou perdu par les transports des troupes; les voies elles-mêmes et installations diverses ont été, à cause de la pénurie du trésor, moins bien entretenues; il faudrait de grosses sommes pour remettre en bon état toutes ces lignes appartenant à l'État russe; si ces lignes appartenaient à des compagnies privées, celles-ci auraient leur crédit propre, indépendant et plus ou moins séparé et distinct du crédit de l'État; elles pourraient émettre des emprunts à l'intérieur ou à l'extérieur pour la réparation des voies, des gares et l'augmentation du matériel; et tout cela se ferait, sinon aisément, du moins pratiquement et avec une relative rapidité.

La situation actuelle des principales voies ferrées russes, étant donné que c'est l'État qui les possède et les exploite, est toute différente; elles ne peuvent être réparées qu'au moyen d'emprunts d'État; or l'État doit faire face à toutes sortes de dépenses pour la reconstitution de son armée, et son crédit est déprécié; il en résulte que les principales

voies ferrées russes ne peuvent pas être suffisamment réparées et que le matériel insuffisant n'en peut être assez accrû. Toute l'économie de la Russie est profondément atteinte par cette circonstance, la dépendance étroite des chemins de fer russes du crédit de l'État russe; les transports sont entravés dans tout l'Empire, faute de fonds; les industries métallurgiques et autres, faute d'ordres de l'État, languissent et le relèvement économique de l'Empire russe en est ajourné.

Les circonstances actuelles démontrent ainsi de la façon la plus frappante que c'est un énorme danger de lier étroitement la destinée des voies ferrées à celle d'un État, de faire que les premières ne puissent se procurer des fonds que par l'intermédiaire du second. On augmente ainsi les répercussions de tout affaiblissement du crédit de l'État.

Ce que nous avons dit de la Russie pourrait se dire également, sauf qu'elle n'a pas été victime d'une catastrophe extérieure, de la Roumanie et de bien d'autres pays.

Ainsi, au premier point de vue que nous avions à envisager, celui de l'ordre financier, il est de toute évidence que le développement des industries d'État offre des inconvénients graves qui peuvent même, à certains moments, devenir un danger national.

II

Plaçons-nous maintenant, non plus au point de vue financier, mais au point de vue technique. Là aussi éclate l'infériorité de la généralité des administrations d'État relativement aux administrations privées bien conduites. Cette infériorité est considérable, surtout dans les pays parlementaires et notamment dans les pays démocratiques

où le régime politique électif ne contient aucun contrepoids.

Il ne faut pas juger de la généralité des administrations publiques par la bureaucratie prussienne par exemple, la Prusse étant un pays qui n'est ni complètement parlementaire, ni surtout démocratique; c'est un pays où les administrations douées de stabilité, de discipline et guidées par de fortes traditions, sont presque soustraites aux influences et aux poussées électorales.

Comme nous l'avons montré dans notre ouvrage : *L'État moderne et ses fonctions,* il n'y a, dans les pays démocratiques à régime électif sans contrepoids, aucun représentant efficace des intérêts généraux et permanents : tout est sacrifié aux intérêts, aux passsions ou aux préjugés des corps ou des combinaisons de corps les mieux électoralement constitués; tout l'est également aux intérêts immédiats ou, du moins, tout prochains.

Dans le choix de ses fonctionnaires, l'État ne se place presque jamais au simple point de vue technique, c'est toujours chez lui le point de vue électoral, la considération des influences électorales qui dominent. De là une infériorité technique habituelle des administrations d'État relativement aux bonnes administrations privées. L'État doit faire à tous les fonctionnaires de même ordre un traitement égal; il ne peut donc pas rémunérer convenablement les talents exceptionnels, ni les attirer, ni les retenir. Il le peut d'autant moins que, dans les démocraties, les distinctions honorifiques, du moins celles héréditaires, qui sont les plus attractives, sont abolies ou démodées ou bien ont perdu leur prestige.

Les administrations publiques sont, en outre, beaucoup plus garrottées par les règlements, bien plus astreintes à des formalités et à des routines, bien moins libres de prendre des initiatives, que les administrations privées. La crainte de la responsabilité, conséquence de toute décision rapide,

imprévue, personnelle, est l'une des caractéristiques des administrations publiques.

Les pouvoirs gouvernementaux et municipaux sont, pour des raisons politiques et électorales, d'une grande timidité dans leurs rapports avec leur personnel, surtout avec le personnel inférieur qui comprend des effectifs nombreux, avec les postiers, les instituteurs, les ouvriers des arsenaux ou des manufactures nationales. Les ministres tremblent devant les employés qui ont pris l'habitude de se coaliser et de se syndiquer.

On en a la preuve la plus évidente, dans la déplorable indiscipline, l'incurable routine et l'habituelle fainéantise qui règnent en France dans les arsenaux de l'État, notamment dans ceux de la marine. Il y a là, depuis une quinzaine d'années, un scandale permanent, qui est dénoncé chaque année par les rapporteurs des budgets de la marine, soit à la Chambre, soit au Sénat. Personne n'ose porter remède à cette situation lamentable.

Comment l'État électif et démocratique, de plus en plus incapable de remplir ses tâches traditionnelles, qui sont d'avoir une armée et une marine fortes et disciplinées, une police exacte, une magistrature impartiale et efficace, pourrait-il s'acquitter convenablement des tâches nouvelles, infiniment plus minutieuses et plus compliquées qu'on prétend lui confier?

Un des défauts des administrations d'État, c'est l'irresponsabilité. L'État a l'effronterie de se déclarer nettement irresponsable dans une foule de cas, par exemple pour les erreurs dans les transmissions télégraphiques. Là où il ne supprime pas sa responsabilité, il la limite très étroitement, et il n'y a aucun recours contre ses règlements ou ses lois.

L'État est à la fois juge et partie : dans son monopole des téléphones, on l'a vu s'arroger le droit de supprimer le service quand il juge que tel abonné a des torts.

L'État, d'autre part, a la prétention que ses employés aient des droits supérieurs à ceux des administrations privées, qu'il faille les traiter avec des marques spéciales de respect ou de déférence. On l'a bien vu dans les procès, d'ailleurs ineptes, intentés par l'administration des téléphones à des abonnés, qui auraient parlé un peu trop vertement aux employés de cette administration; l'un de ces procès, celui de Mlle Sylviac, est devenu célèbre.

Pour l'établissement des tarifs aussi, l'État agit de la façon la plus arbitraire, tantôt recherchant la quasi-gratuité pour la grande masse de la clientèle, au point qu'il constitue en perte des services qui devraient être légitimement rémunérateurs, tantôt recourant à un tarif progressif et gradué qui fait fuir la clientèle riche et aisée. Tel est le cas pour l'administration sanitaire de la ville de Paris en ce qui concerne la désinfection des pièces où se sont produites des maladies contagieuses. La ville a mis en vigueur un tarif progressif si excessif qu'il en coûte, dans certains quartiers et dans certains immeubles, des centaines de francs pour faire désinfecter la plus petite pièce. Il en résulte que la clientèle riche ou aisée ne peut s'adresser, en ce cas, à l'administration sanitaire de la ville de Paris et recourt à des administrations privées qui font la désinfection pour un prix des trois quarts ou des quatre cinquièmes moindre, parfois des neuf dixièmes moindre.

Là où il n'existe pas de monopole national ou municipal, les citoyens ont ce moyen d'échapper aux vices des administrations publiques. Mais quand on a constitué, en faveur de celles-ci, un monopole, il ne reste plus alors que la dissimulation ou la fraude.

Les administrations publiques, dans les pays démocratiques et électifs, font, d'ailleurs, toujours acception de personnes; elles se montrent favorables à tous ceux qui appartiennent au parti dominant ou que l'on pense pouvoir

attirer à lui et sont hostiles aux autres. Pour employer un langage pittoresque que des incidents d'il y a quelques années ont fait connaître, il y a Corinthe et Carthage, la liste des Corinthiens que l'on favorise systématiquement, la liste des Carthaginois que, systématiquement aussi, on maltraite. Supposez les assurances dans les mains de l'État, s'il éclate un sinistre, un Corinthien, dans des circonstances absolument identiques, sera deux ou trois fois plus indemnisé qu'un Carthaginois. C'est là un vice irréductible des administrations publiques dans les pays démocratiques.

Il en résulte que l'on ne saurait trop détourner les nations éclairées d'accroître, en dehors d'une quasi-nécessité, les attributions des pouvoirs publics soit nationaux soit municipaux; il est presque certain que les nouvelles attributions qu'on leur conférerait, dans les pays démocratiques sans contrepoids du moins, seraient remplies avec peu de compétence, peu de souplesse, peu d'impartialité et peu d'efficacité.

III

Des raisons philosophiques d'ordre plus général militent dans le même sens et doivent conduire à la même conclusion.

L'extension des attributions d'État, des provinces et des municipalités réduit non seulement la sphère de la liberté industrielle et commerciale, mais tend même à réduire la sphère de la liberté politique dans le pays.

Plus il y a de fonctionnaires dans une contrée, plus la liberté politique y subit d'amoindrissement. L'État, prenons comme exemple et témoin l'État français, émet et proclame même l'opinion que tous les fonctionnaires, petits

et grands, d'ordre technique ou d'ordre général, doivent, dans les élections, voter pour ses candidats; on citerait nombre de circulaires ministérielles à ce sujet. Le devoir de « voter pour le gouvernement qui le paie » est constamment rappelé par les agents du gouvernement. Bien plus, depuis quelques années on émet la prétention que non seulement les fonctionnaires, mais tous leurs parents, pères, beaux-pères, fils, gendres sont tenus de voter pour les candidats du gouvernement. Tel propriétaire, qui habite le Tarn ou l'Aude, se croit obligé de voter, contrairement à son opinion pour le candidat gouvernemental parce qu'il a un fils ou gendre employé dans les postes ou l'enregistrement à cent ou deux cents lieues dans l'Est ou en Normandie; et l'on surveille son vote, on l'inquiète, on le menace, toujours avec cette formule : « voter pour le gouvernement qui le paie. » A la menace, si elle est insuffisante, on joint ou l'on substitue la promesse d'avancement, de rapprochement, etc.

La liberté politique ne peut se maintenir dans ces conditions; on n'obtient que des votes de servilité et l'on propage dans la masse de la population les habitudes serviles. C'est ainsi que tel pays donne toujours raison par ses votes au gouvernement, quoique souvent la majorité des citoyens désapprouve ses lois et ses procédés; on est étonné alors, quand une circonstance grave survient, qui libère momentanément la population de la servitude administrative, de voir le pays se retirer brusquement et abandonner résolument un gouvernement auquel il paraissait complètement inféodé.

Au point de vue industriel et civil, dans un pays où l'État et les municipalités accaparent de plus en plus les services, il est naturel que les habitudes d'association privée, d'action collective et spontanée, aillent en s'amoindrissant. La plasticité sociale se restreint, l'engourdissement gagne; ces conséquences peuvent n'être pas immé-

diates et ne pas frapper l'observateur superficiel; mais avec le temps elles sont inéluctables.

L'initiative privée, l'association spontanée et libre, ont été les causes principales des immenses progrès industriels et sociaux accomplis au cours du XIXe siècle. Si ces puissants facteurs de la civilisation viennent à être comprimés par l'extension des organismes de contrainte comme l'État et les municipalités, il est à craindre que le développement des progrès industriels et sociaux ne se ralentisse; l'humanité civilisée y perdrait grandement.

M. René Stourm. — Veuillez m'excuser, Messieurs, de continuer une discussion que semblaient avoir épuisée les exposés si complets de mes confrères, mais je voudrais envisager la question à un autre point de vue que les orateurs précédents en recherchant brièvement quels freins, quels obstacles, quelles barrières pourraient être opposés à l'intrusion de l'État ou des autorités locales dans le domaine de l'industrie privée qui ne leur appartient pas. Le danger est indiscutable surtout de part de l'État; il est moins grave, quoiqu'il existe néanmoins, dans le périmètre plus restreint des localités. Quels sont les moyens de lutter ici et là contre ce danger?

L'État, auquel M. Paul Leroy-Beaulieu s'est particulièrement attaché, est souverain maître de ses décisions. Il n'y a pas en France jusqu'ici d'acte constitutionnel supérieur et inviolable qui puisse mettre en échec sa volonté. Je ne vois donc pas quelle barrière efficace lui serait éventuellement opposée s'il prétendait sortir de son domaine pour envahir celui de l'initiative privée. La seule ressource alors, assez précaire, est d'avoir confiance dans sa sagesse.

Cependant la socialisation, comme nous le disions, est plus redoutable dans les mains de l'État que dans les mains des municipalités. C'est donc là où le remède serait le

plus nécessaire qu'il fait défaut. L'État, en effet, par le fait seul de l'étendue de son action, par suite de son organisation et de ses règles budgétaires, imprime à ses services des directions rigides, simplistes, dépourvues de plasticité, incapables de se plier aux mille formes et à la mobilité des besoins individuels. Un règlement central détermine les mouvements automatiques de la machine jusqu'aux extrémités du territoire, centralisation qui constitue une force aux points de vue politique, administratif et financier, mais qui devient une cause d'impuissance et de tyrannie aux points de vue commercial et industriel.

Pour les municipalités, le danger des monopolisations abusives, tout en subsistant, semble dans bien des cas, revêtir une apparence plus tolérable, parce que les administrateurs rapprochés des administrés connaissent mieux leurs besoins, que ces besoins sont d'ailleurs moins diversifiés que dans un cercle plus étendu, que les réclamations du public peuvent se faire entendre et exercer quelque influence sur des proches et des voisins, au lieu de se perdre dans les cartons d'une bureaucratie lointaine. Certaines exploitations donc, telles que celles de la distribution des eaux, semblent à la rigueur, en raison de leur nature spéciale, susceptibles d'être confiées, sans beaucoup d'inconvénients, aux localités elles-mêmes.

L'Académie s'est spécialement préoccupée des exploitations municipales en Angleterre. Les freins qui existent contre leurs abus chez nos voisins sont plutôt théoriques que pratiques. Le bureau du gouvernement local (local government board) a été créé en 1871 avec des pouvoirs considérables. Son président est membre du Cabinet. Le bureau a la mission de sanctionner tous les emprunts votés par les conseils locaux, de vérifier leurs comptes financiers, de procéder même à des contrôles sur place. De son côté, le Parlement est consulté dans beaucoup de cas sur les opérations locales soumises à ses approbations.

Mais le principe des libertés locales est trop profondément enraciné dans l'esprit du peuple anglais pour que ses excès soient ouvertement réprimés. Jusqu'en 1871 l'administration des intérêts régionaux et locaux, en vertu de ce principe, était demeurée à peu près indépendante. La création du *local government board* en 1871, tout en inaugurant d'utiles règlements, n'a pu changer l'esprit public. Le bureau ministériel, d'ailleurs, n'a peut-être pas même essayé de s'y employer, continuant au contraire à se montrer tolérant à l'égard des envahissements des municipalités dans le domaine industriel, sur lesquels il ferme les yeux, quand il ne les encourage pas. Le Parlement paraît suivre la même politique. Les freins, dès lors, comme nous le disions, n'ont guère en Angleterre d'action préventive dans la matière qui nous occupe.

En outre, comme les taxations locales, en Angleterre, assises sur l'occupation des terres et des maisons, puisent déjà à cette source unique, qui semble à peu près épuisée, 1.200 millions de francs environ, force est aux municipalités de recourir aux monopoles pour se procurer de l'argent supplémentaire.

C'est ce qui a guidé M. Chamberlain, en 1873, lorsque la ville de Birmingham qu'il dirigeait voyant qu'elle ne pouvait plus recourir à la taxation locale pour payer des travaux nouveaux jugés nécessaires, demanda aux monopoles des eaux et du gaz, rachetés aux concessionnaires avec l'approbation du conseil municipal et de l'assemblée des contribuables, les ressources dont elle avait besoin. La régie de l'eau à elle seule lui procura, dit-on, le bénéfice considérable de 800.000 francs par an.

En France, au contraire, existent certains freins jusqu'ici efficaces contre l'abus des municipalisations. Au-dessus des communes, en effet, le Conseil d'État, par sa jurisprudence, domine la matière. Ce n'est qu'une jurisprudence, sans doute, mais par là précisément la règle

réussit à s'adapter aux situations en ouvrant ou fermant la main suivant les circonstances, en modérant, quand il le faut, son action pour la rendre acceptable. L'esprit de cette jurisprudence se résume ainsi : la commune n'a pas le droit de jeter dans la lutte industrielle le poids de sa richesse collective. Elle ne peut modifier artificiellement les conditions économiques résultant de la libre concurrence. La loi du 2 mars 1791 sur la liberté du travail doit être respectée. Le Conseil d'État maintient la juste observation de cette loi primordiale tout en reconnaissant les exceptions légitimes qu'elle comporte, comme le montre un de ses arrêts récents.

La ville de Paris, en effet, a installé des bains-douches sur l'emplacement du marché de Belleville. Ces bains sont gratuits sous la réserve d'une perception de 0,10 pour le linge. Les propriétaires de bains de Paris et des départements, émus de la concurrence, recoururent au Conseil d'État pour lui faire décider que la ville n'avait pas le droit d'empiéter sur leur industrie et de leur faire tort par son ingérence. Le Conseil d'État jugea que les bains gratuits ne pouvaient pas être considérés comme attentatoires au commerce ou à l'industrie des particuliers ; que c'était là simplement une amélioration dans le service de l'hygiène, lequel a été mis dans les mains des municipalités par la loi du 3 février 1851. Les avocats donnèrent même ce singulier argument que les clients des bains gratuits de Belleville n'auraient probablement jamais pris de bains payants. Bref, l'arrêt du 2 février 1906 rejeta le pourvoi du Syndicat des propriétaires de bains en considérant que la « commune, par son action économique, ne porte pas ici une atteinte volontaire et systématique à la liberté du commerce ».

Dans certains cas, le Conseil d'État a été plus sévère, notamment pour le gaz à Paris, pour la pharmacie et la boulangerie de Roubaix, etc. Il existe donc, en somme,

en France un *modus vivendi*, une barrière qui s'oppose actuellement, tant qu'elle ne sera pas franchie, aux entreprises abusives des municipalités, et, en fait, jusqu'ici la liste des communes qui possèdent des exploitations industrielles demeure assez courte.

Cependant, en France, comme en Angleterre, les ressources de la taxation locale devenant insuffisantes, de là pourra surgir un jour une situation dangereuse. Les centimes additionnels aux quatre contributions directes, en effet, sont le principal revenu fiscal des communes, assez peu extensible maintenant. Cette extensibilité touche même à sa fin puisque les départements tirent plus de 220 millions des centimes et les communes plus de 250 millions. Il ne semble pas qu'on puisse aller beaucoup plus loin, si déjà le terme n'est pas dépassé. Les autres revenus fiscaux des communes, prestations 60 millions environ, taxe sur les chiens 10 millions environ, octrois 279 millions sont, ou bien sans importance, ou immobilisés au point de vue de leur progression, comme les prestations et les octrois. Or, les besoins des communes, au contraire, ne semblent pas du tout arrivés à leur terme. L'État, d'ailleurs, leur assigne incessamment de nouveaux sacrifices, aliénés, pensions aux vieillards, constructions d'écoles, etc., toujours imputés sur les centimes additionnels. Si cette base des centimes additionnels finit par faire défaut, la jurisprudence du Conseil d'État risquera de devenir bientôt impuissante à contenir les tentatives municipales à l'égard des monopoles lucratifs.

L'Italie, par sa loi sur la municipalisation des services publics du 29 mars 1903 fournit des exemples qu'il pourrait être utile de suivre en France. On y trouve l'indication d'assez curieux obstacles opposés à l'initiative trop hardie des communes, spécialement dans les formalités qui précèdent l'approbation d'une exploitation municipale industrielle. Le Conseil municipal, pour la voter, est obligé,

d'abord de procéder à deux délibérations successives à vingt jours d'intervalle. Sa décision, si elle est favorable, est ensuite examinée par la *Giunta provinciale* (conseil général) qui donne son avis. Puis la Commission royale centrale, qui serait en quelque sorte notre Conseil d'État et qui est souveraine, décide si la délibération doit être soumise au referendum. Survient alors le referendum communal sur lequel chaque habitant vote par oui ou par non. Le projet, en cas de refus, ne peut être représenté avant trois ans. Les avantages et les inconvénients du referendum sont discutables. Ici, je ne vois que ses mérites : d'abord l'opinion publique a voix au chapitre, ce qui ne semble pas un mal, au contraire. En outre, la vie communale, trop délaissée chez nous, trouverait, dans cette consultation universelle, un élément initial de résurrection dont le pays tout entier profiterait.

Je termine par de brèves conclusions. En premier lieu, les finances locales, au point de vue surtout des centimes additionnels, ont besoin d'être profondément remaniées chez nous. Tout le monde en convient. Des projets ministériels ont été présentés à ce sujet, qui n'ont pas abouti et sur lesquels il semblerait urgent de délibérer. La situation actuelle des centimes locaux, avec leur exagération incessamment croissante et leur perception sur un principal *fictif* depuis 1890, ne saurait se prolonger.

En second lieu, le statut municipal édicté par l'Italie, surtout le referendum qu'il inaugure, renforcerait utilement, semble-t-il, la tutelle du Conseil d'État, très heureusement obéie jusqu'ici, mais qui peut-être ne suffira plus longtemps à maintenir les communes dans l'abstention relative qu'elle avait su leur imposer.

Enfin, pour tout ce que la loi ne paraît guère capable de régler utilement tant que l'opinion publique n'aura pas compris les dangers et les vexations devant inévitablement résulter de l'abus des monopoles publics,

c'est à cette opinion publique elle-même qu'il faut s'adresser pour essayer de l'éclairer, comme viennent de le faire avec tant de compétence les orateurs qui ont parlé avant moi.

M. Georges Picot. — A cette longue et intéressante discussion, je ne veux ajouter qu'un mot, une sorte de note au bas d'une page.

Lord Avebury a dit qu'au moment où le conseil de comté de Londres avait tracé ses plans de construction, il avait écrit aux grandes sociétés privées pour leur demander leurs intentions et que celles-ci lui avaient répondu qu'elles cesseraient de construire (p. 53).

J'ai regretté de ne pas trouver à l'appui de ce souvenir une statistique.

Je crois très nécessaire de dire que le pronostic de lord Avebury s'est réalisé. Le ralentissement, puis l'arrêt ont été presque absolus. Ce résultat serait de peu d'importance si les constructions du « London County Council » avaient dépassé celles dues à l'initiative privée, mais sur ce point quelques chiffres sont utiles à donner.

Voici l'œuvre accomplie à Londres par les trois plus grandes sociétés qui ont élevé des logements pour les ouvriers :

	Logements.	Population.	Capital.
Donation Peabody.....	5.000	20.000	35.000.000
Cie des Logements perfectionnés (sir Sidney Waterlow).	5.000	25.000	27.940.000
Artizans' Dwelling (sir Th. Farrant).....	7.965	35.000	63.000.000
	17.965	80.000	125.940.000
Si on évalue les groupes dont la construction a été inspirée par un sentiment philanthropique (Guiness, Rothschild, Burdett Coots, etc.) on arrive aisément aux chiffres suivants.....	10.800	48.000	75.000.000
portant les totaux a.....	28.765	128.000	200.940.000

Comparons ce résultat de l'initiative privée à l'œuvre du « London County Council ». De 1894 à 1906, il a construit et loué 106 immeubles, contenant 6.326 logements, divisés en 16.352 chambres, et abritant 21.798 habitants. Le loyer total encaissé s'est élevé à 136.315 livres sterling faisant ressortir le loyer de chaque logement à 21 livres 1/2 soit 537 fr. 50.

Au prix de quels sacrifices la municipalité de Londres est-elle parvenue à loger 6.326 familles?

On calcule, à travers les comptes compliqués et obscurs qu'elle publie, que chaque logement lui coûte 7.000 fr. C'est environ 45 millions qui ont été dépensés de ce chef. En résumé, elle n'a pas fait le quart de ce qu'a accompli l'initiative privée et elle l'a en partie paralysée.

M. le comte d'Haussonville. — Je suis absolument opposé au socialisme d'État, mais quand il s'agit de socialisme municipal je me demande s'il n'y a pas une distinction à faire et si les objections sont aussi fortes que contre le socialisme d'État. Il me semble que M. Stourm a fait quelques concessions mais en sa qualité d'économiste il s'est arrêté tout de suite. Moi qui n'ai pas de principes je crois qu'il y a certaines industries qui peuvent, sans grand inconvénient, être exercées par les communes. Il faut s'opposer à ce que les communes s'occupent de tout ce qui implique commerce, ou recherche de la clientèle, comme les tramways, le gaz, etc... Mais lorsqu'il s'agit de services qui touchent à l'hygiène n'y aurait-il pas quelquefois avantage à ce que les communes s'en chargeassent? La distribution d'eau, par exemple. Est-ce qu'il n'est pas dans les fonctions de la commune de donner de l'eau potable? N'en est-il pas de même pour les services de désinfection? Ce service, à Paris, est à la fois municipal et privé; les deux fonctionnent en même temps : Je ne suis pas très frappé de l'objection que l'on fait en disant

qu'un service public décourage l'initiative privée. Lorsqu'une municipalité prend une industrie elle fait souvent moins bien et à un prix plus élevé que l'initiative privée. A Paris, le service municipal de désinfection se fait mal, la ville demande un tarif uniforme, mais ce n'est pas une raison pour proscrire tous les services municipaux. Il y a évidemment un inconvénient : c'est que cela crée de nouveaux fonctionnaires et que la politique s'en mêle.

Mais, je pense que les services municipaux relatifs à l'hygiène peuvent avoir de grands avantages surtout si on introduisait la sanction du referendum. J'ai vu fonctionner le referendum dans un canton de la Suisse que j'ai beaucoup habité et j'ai vu qu'il avait plus d'avantages que d'inconvénients.

M. Cheysson. — M. le comte d'Haussonville citait, parmi les services qu'il verrait sans regret livrés au municipalisme, celui de la désinfection et celui des eaux.

Pour le premier de ces services, les formules d'une régie officielle manquent de plasticité et ne savent pas s'accommoder aux exigences des cas particuliers.

On en peut dire autant pour le service des eaux, qui a des contacts intimes avec la population et demande beaucoup de doigté. Il n'est pas plus facile pour une ville de manier l'eau que le gaz. Ce sont deux exploitations très voisines et qui exigent chez leurs directeurs des qualités analogues. On a vu des régies d'eau, onéreuses entre les mains des municipalités, devenir productives quand elles psssaient à une compagnie concessionnaire.

Dans les questions d'assainisment du logement populaire, de bonne tenue physique et morale du ménage, en un mot d'hygiène sociale, l'eau joue un rôle prépondérant. Il serait assurément beaucoup plus facile de débattre les questions relatives aux tarifs, aux abonnements individuels, aux compteurs divisionnaires.., pour ne citer que

celles-là, avec une compagnie privée qu'avec une régie officielle.

M. Levasseur. — J'ajoute à ce qu'a dit M. le comte d'Haussonville que, dans les entreprises privées, si on est mal servi, on a le droit de réclamer, tandis qu'avec les administrations publiques, les réclamations sont plus difficiles. Je ne suis pas absolument ennemi des exploitations municipales mais sous réserves.

M. Alexandre Ribot. — Tout cela est une question de mesure. La dette communale en Angleterre est de très peu inférieure à la dette nationale. Elle est environ de douze milliards.

Les communes chez nous sont tenues en tutelle quelquefois même trop. Je connais une commune qui avait des terrains. Elle voulut établir sur ces terrains des jardins et des maisons pour les ouvriers. Le préfet est intervenu pour dire qu'elle n'en avait pas le droit.

Il y a des cas où il y a intérêt à ce que les municipalités exercent une industrie. Mais où sera la limite ?

L'hygiène est une expression un peu trop compréhensive.

Tout peut se ramener à des questions d'hygiène.

La distribution, la vente des médicaments touche à l'hygiène; la vente du lait, la distribution de l'eau aussi.

Je ne sais pas si la jurisprudence du Conseil d'État se défend très bien au point de vue juridique.

Ce qu'il fait, en somme, c'est de l'arbitraire intelligent.

Si les entreprises municipales étaient bien menées, elles devraient être une source de bénéfices. En réalité ce n'est pas vrai.

M. Stourm était bien audacieux en disant que les communes y trouveraient le Pactole. Je crois plutôt qu'elles y trouveraient la ruine. L'exemple de l'Angleterre est là

pour nous le montrer, puisque sa dette communale est de douze milliards.

Les communes, si elles sont sages éviteront tant qu'elles le pourront les entreprises municipales. Pour les communes il y a une autre sanction que pour les commerçants, c'est la fréquence des élections. Le contrôle se fera par les électeurs.

On peut trouver que le referendum est un frein excessif. Il empêche, dit-on, les bonnes et les mauvaises choses.

Je répondrai à M. d'Haussonville, qui se défend d'avoir des principes, que je suis disposé, pour ma part, à me rallier à l'idée du referendum municipal.

M. le comte d'Haussonville. — C'est le referendum qui a supprimé l'absinthe en Suisse. Le mouvement se propage, on finira par interdire la fabrication de l'absinthe. Ce qu'il y a de curieux c'est que le point de départ de ce mouvement a été occasionné par un alcoolique qui avait tué sa femme et ses enfants, on a reconnu depuis qu'il ne prenait jamais d'absinthe.

M. Paul Cambon. — Nous assistons en ce moment à un spectacle très intéressant en Angleterre, c'est la préparation des élections pour le County Concil.

Il a joui d'une grande popularité en faisant du socialisme municipal. Il en est résulté une telle augmentation des taxes municipales, que les habitants de Londres sont écrasés.

Une campagne se poursuit en ce moment et réussira peut-être contre le County Concil.

Il faut attendre le résultat des élections pour se faire une opinion. Il se produit une grande réaction contre le County Concil. Nous assisterons peut-être à son écrou-

lement à cause de l'insuffisance des services qu'on paie très cher.

A Glasgow le socialisme municipal fleurit. La municipalité est devenue un chef d'industrie. Toutes les industries privées sont supprimées, je ne vois pas de traces de réaction dans la ville de Glasgow.

M. Levasseur. — On s'est demandé si les exploitations municipales, en Angleterre, donnaient ou non des bénéfices.

Lord Avebury est à cet égard très affirmatif.

Les industries municipales n'ont donné de bénéfices que lorsqu'on a établi le monopole absolu qui permettait d'augmenter les prix.

Pour le gaz il y a eu 7 ou 8 communes qui ont fait des bénéfices; 127 autres ont été en déficit. Il montre qu'en général il y a eu déficit.

Séances des 26 janvier et 9 février 1907.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Les royalistes contre l'armée 1815-1820.

D'après les archives du Ministère de la Guerre.

Par M. Ed. Bonnal, 2 vol. in-8°.

M. Chuquet. — Je présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Ed. Bonnal, un ouvrage en deux volumes, *Les royalistes contre l'armée*. L'auteur y raconte la conduite des Bourbons envers l'armée, à leur retour en 1815. Le sujet est passionnant et ces deux tomes ont coûté sûrement à M. Bonnal beaucoup de temps et de peine, beaucoup de recherches longues, patientes, ardues dans la bibliothèque et les archives du ministère de la Guerre. Ceux qui veulent que l'histoire reste absolument impartiale et sereine, seront parfois choqués du ton de M. Bonnal. Son patriotisme indigné n'a pu comprimer ses vivacités et ses révoltes. Les iniquités nombreuses qu'il relate n'ont pu le laisser calme et indifférent. Malgré tout, l'ouvrage est utile; il foisonne de documents, et l'auteur a traité cette matière difficile d'une façon intéressante, en accumulant les détails curieux et les témoignages importants.

Séance du 24 août 1907.

Attraverso la Rivoluzione e il Primo Impero.

Par M. Alberto Lumbroso.

Milano, Torino, Rome, fratelli Bocca. In-8°, 498 p.

M. Chuquet. — M. Lumbroso a réuni dans ce volume des articles et essais sur la Révolution et le premier Empire. Ils sont tous intéressants, tous écrits avec esprit et avec une connaissance merveilleuse des choses napoléoniennes. Nous ne pouvons les énumérer ici, et, non sans embarras, nous citerons les plus originaux, à notre

avis, et les plus saillants; la lettre d'Alfieri à Louis XVI, les écrits anti-napoléoniens de Barzoni — article vraiment neuf et instructif, — le général Théodore Lechi et sa famille, et les séries intitulées *Stendhaliana* et *Muratiana* (à remarquer principalement dans les *Muratiana* les pages sur « le roi Joachim Murat et sa cour »). Mais tous les articles — même quand ce ne sont que des comptes rendus ou des résumés d'ouvrages récents — méritent d'être lus et consultés, et on y louera, de même que dans les publications précédentes de M. Lumbroso, la verve de l'auteur, l'étendue de ses lectures, l'abondance et l'heureux choix de ses citations, l'ingéniosité de ses aperçus. Le ton est agréable, et l'on dirait parfois une causerie; la science est réelle, profonde, puisée aux sources, et l'érudit italien ne recherche, pour lui prendre son expression (p. 77) que la vérité et la documentation exacte. N'a-t-il pas, n'avait-il pas une bibliothèque napoléonienne, unique au monde, composée de trente mille volumes? J'ai dit « n'avait-il pas »? Car, cette bibliothèque, il ne l'a plus. Noblement, généreusement, il l'a donnée à la bibliothèque de Turin, après l'incendie de 1904, et il faut lire, dans le dernier article du livre, intitulé *I miei libri,* l'adieu touchant que l'auteur adresse à ses livres, ses premiers et plus fidèles compagnons, à ses chers, très chers livres, *cari, carissimi libri,* qu'il avait recueillis, rassemblés, avec tant de soin et de patience, qu'il avait lus et relus avec un religieux respect, et... qu'il ne prêtera plus.

Séance du 24 août 1907.

---

1. Les Républiques parlementaires. — 2. La République démocratique.

Par MM. Soubies et Carette.

M. Henri Welschinger. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie deux ouvrages de MM. Albert Soubies et Ernest Carette, le premier sur *les Républiques parlementaires,* le second, sur *la République démocratique* (E. Flammarion éditeur, 1906-1907.) Ces deux volumes font partie d'une œuvre qui, sous ce titre : *les Régimes politiques au* xx*e siècle* comprendra avec les régimes déjà étudiés, *les Républiques représentatives, les Monarchies parlementaires, les Monarchies représentatives* et *les Monarchies absolues.*

MM. Albert Soubies et Ernest Carette, qui ont profité des beaux tra-

vaux de notre confrère, M. Esmein, et des récits de MM. Jalabert, Eugène Pierre, de Prévost-Paradol, du duc Victor de Broglie, de Wiener, Michon, Pauléus-Simon, Bonamy et autres spécialistes, fait remarquer que si tout le monde reconnaît l'existence de deux formes de gouvernement, la République et la Monarchie, les publicistes modernes s'accordent à distinguer dans la République trois régimes différents : 1° Le régime républicain démocratique, où le peuple exerce par lui-même et non par délégués une part des fonctions du gouvernement ou des Assemblées : tel est le régime de la Confédération suisse. C'est l'objet de leur second volume paru tout récemment.

2° Le régime républicain représentatif où le peuple exerce le pouvoir par délégués, mais où gouvernement et Assemblée sont respectivement indépendants : tel est le régime dont le type classique est offert par la constitution des États-Unis.

3° Le régime républicain parlementaire où le peuple exerce le pouvoir par délégués, mais ici gouvernement et Assemblée sont solidarisés par un cabinet nommé par le chef du pouvoir exécutif ou Président, mais responsable devant les Chambres, tel est le régime sous lequel nous vivons. C'est l'objet du premier volume des deux auteurs.

Ils font observer, après la division indiquée par eux, que si l'on a bien, en droit constitutionnel général, jeté ainsi les fondements de la classification des régimes, on n'a encore pas fait de droit constitutionnel descriptif sur les bases de cette classification. C'est ce qu'ils ont tenté de réaliser aujourd'hui, d'abord pour le régime dont relève l'organisation politique de notre pays.

Leur premier volume, *les Républiques parlementaires,* tant pour la France que pour le Chili, Haïti, le Venezuela et la République dominicaine, examine la formation et le fonctionnement du gouvernement, des Assemblées et des Cours souveraines, ainsi que les diverses réformes constitutionnelles opérées par les Assemblées. Une table détaillée, fort bien faite, renvoie exactement à chacun des objets traités.

Le second volume, *la République démocratique,* forme l'étude du régime républicain démocratique dans le seul type qui en existe aujourd'hui et que nous offre la Suisse. Entre la République suisse, où le peuple peut statuer sur les lois au moyen du referendum, et la République française où il n'a aucune participation au pouvoir législatif, le contraste est absolu, mais cette opposition s'atténue singulièrement si l'on parcourt les Constitutions d'autres pays. Ainsi, au Chili, le Président est élu par le peuple et il en est de même aux

États-Unis. Cependant, le Chili est une République parlementaire et les États-Unis sont une République représentative. C'est que l'élection du chef de l'État par le peuple ne suffit pas à imprimer à l'ensemble du régime le caractère démocratique. « Ce caractère, remarquent MM. Soubies et Carette, ne saurait résulter que de l'intervention directe du peuple dans des domaines considérés comme réservés à ses représentants, dans l'exercice du pouvoir exécutif ou du pouvoir législatif. Or, un seul État, la Confédération suisse, a jusqu'ici admis cette intervention directe. » Les auteurs font remarquer très justement que le mot *démocratie* n'a pris le sens où on l'emploie aujourd'hui que dans le dernier quart du XIXe siècle, c'est-à-dire de régime comportant une action directe du peuple.

Ce n'est pas le seul trait original que présente la Constitution helvétique. Sa république ne peut, en effet, être comprise dans le cadre des républiques représentatives ou parlementaires, puisque les pouvoirs y sont si peu séparés que le gouvernement n'est que le comité exécutif des Assemblées et que le président de la Confédération n'est que le chef, élu par les Chambres, d'un Cabinet issu également de leurs suffrages.

MM. Soubies et Carette ont donc étudié les traits particuliers de la Constitution helvétique dans cinq chapitres très clairs : « le Gouvernement, les Assemblées, la Cour souveraine, le Referendum, les Réformes constitutionnelles ». Cet ouvrage, très utile à ceux qui s'occupent de matières politiques et de droit international, est complété par un excellent Index alphabétique. La France pourrait emprunter quelques réformes à ce pays qu'on a justement appelé « une démocratie historique ».

Séance du 5 octobre 1907.

Pour les petits et pour les grands.

Par M. Charles WAGNER.

M. Frédéric Passy. — J'offre à l'Académie, en lui demandant la permission de le signaler particulièrement à son attention, le dernier livre publié par M. Charles Wagner : *Pour les Petits et pour les Grands.* Le nom de l'auteur est par lui seul de bon augure. Après *Justice ; Jeunesse ; Vaillance ; La vie simple ; Sois un homme ;* et autres œuvres depuis longtemps justement appréciées, on peut,

à ce qu'il semble, ouvrir de confiance, avec la certitude d'en être satisfait, un volume signé de ce nom. Mais cette fois, je ne crains pas de le dire, M. Charles Wagner s'est surpassé. Ce volume de 400 pages (malheureusement trop compactes, et c'est leur seul défaut) est le recueil le plus complet, le plus familier, le plus élevé en même temps des leçons et conseils que, pendant une carrière de vingt-cinq ans, l'aimable et sérieux moraliste, l'éducateur par excellence, dont tant de générations ont heureusement subi l'influence, a donnés tour à tour à son jeune troupeau. Par la grâce et la simplicité du ton, ces causeries (car ce n'est pas autre chose) sont absolument à la portée des plus jeunes et, par la gravité des réflexions que tout naturellement elles suggèrent, elles ne sont pas indignes de l'attention des esprits les plus mûrs. Elles justifient pleinement, en un mot, leur titre, à la fois modeste et ambitieux : *Pour les Petits et pour les Grands.*

Séance du 12 octobre 1907.

Le stoïcisme de Montaigne.

Par M. Armaingaud.

M. Luchaire présente à l'Académie, de la part du docteur Armaingaud, trois études des plus intéressantes, relatives l'une au stoïcisme de Montaigne, dans laquelle l'auteur combat la thèse du professeur Strowski, de l'Université de Bordeaux, les deux autres à un sujet dont on a déjà entretenu l'Académie, l'attribution à Montaigne du *Discours sur la servitude volontaire*. D'après M. Armaingaud, qui répond sur ce point à M. Strowski, l'entente de Montaigne avec les Réformés, commencée après la Saint-Barthélemy, se serait continuée après la reprise de la guerre civile, en 1574, et l'union sous le même drapeau des Réformés et des amis de Montaigne, les *politiques*, expliquerait sa collaboration avec les publicistes protestants. D'autre part, l'auteur soutient contre M. Paul Bonnefon que les Mémoires de l'État de France sont de 1576, non de 1574, et que la Boëtie ne peut être l'auteur des parties les plus significatives du *Discours de la servitude volontaire*.

Séance du 19 octobre 1907.

Les Seigneurs de Nemours du XIIe au XVe siècle.

Par M. RICHEMOND.

M. Luchaire. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. E. Richemond, ancien président du tribunal de commerce de la Seine, régent de la Banque de France, un ouvrage de 317 pages de texte et de 122 pages d'appendice intitulé *Recherches généalogiques sur la famille des seigneurs de Nemours du* XIIe *au* XVe *siècle, tome I.* Ces seigneurs de Nemours intéressent l'histoire générale : il ont été les ministres de Louis VII et de Philippe-Auguste, sans parler des hauts dignitaires qu'ils ont fournis au clergé de ce temps. Je connais peu d'ouvrages d'histoire locale aussi consciencieusement établis d'après les sources (la plupart inédites) et aussi soigneusement imprimés et illustrés, le tout pour l'agrément du lecteur et le profit des savants. M. Richemond est au courant des travaux français et étrangers relatifs à l'histoire de la France de la fin du XIIe et du commencement du XIIIe siècle. L'exactitude et la richesse de son information, la sûreté de sa critique, rendent son ouvrage particulièrement précieux pour les médiévistes.

Séance du 19 octobre 1907.

True and false democracy.

Par M. N.-M. BUTLER,

Président de l'Université Columbia (New-York).

M. Boutroux. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Butler, président de l'Université Columbia, un ouvrage intitulé : *True and false democracy.* Cet ouvrage est formé de la réunion de trois conférences, données en différents lieux, et traitant : la première, de la vraie et de la fausse démocratie; la seconde, de l'éducation de l'opinion publique; la troisième, de la démocratie et de l'éducation. C'est le résumé, condensé en quelques pages singulièrement pleines, des études, des observations et des méditations d'un esprit supérieur, aussi pratique que philosophique, sur les conditions d'existence, de santé et de prospérité de la démocratie, notamment dans les États-Unis d'Amérique.

M. Butler ne s'attarde pas à rechercher si les sociétés actuelles, telles que les a faites le progrès extraordinaire des sciences et de l'esprit démocratique, sont meilleures ou pires que les sociétés antérieures. Il est d'ailleurs un ami passionné de la science et de la liberté, et applaudit de tout cœur à leur développement. Mais avant tout il prend le monde tel qu'il est, bien convaincu que le temps ne rebrousse pas chemin; et il se demande à quels écueils son pays, en particulier, risque de se heurter sur la route où il est engagé, et quelle conduite il doit tenir pour les éviter.

Quoiqu'il songe avant tout à ses concitoyens, il signale des dangers qui paraissent exister, à peu près semblables, dans tous les pays où règne la démocratie, c'est-à-dire, aujourd'hui ou demain, dans tous les pays civilisés.

La démocratie doit être le gouvernement du peuple par le peuple; elle doit avoir pour fin de permettre à tous les citoyens de s'élever le plus possible, moralement, intellectuellement et matériellement. La déviation à redouter, c'est la substitution, au peuple proprement dit, c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens, d'une masse irréfléchie, uniquement mue par des passions aveugles, qui exploite à son profit le mot travail, et, se prétendant seule travailleuse et productrice, s'arroge délibérément tous les droits. Or, si cette masse était en possession du pouvoir, elle l'emploierait infailliblement à réduire les supériorités au niveau des médiocrités, et à satisfaire égoïstement ses appétits, au lieu d'appeler tous les hommes à s'élever selon leurs forces, pour coopérer au bien public.

Le point de départ d'une telle déviation, c'est la confusion de deux idées que les démocraties se plaisent à prendre concurremment pour devises : l'idée de liberté et l'idée d'égalité. Il faut le dire sans faux ménagements : liberté n'est pas égalité. La liberté comme principe et l'égalité comme principe sont incompatibles. Entre les deux il faut opter.

Selon M. Butler, la vraie démocratie est celle qui prend pour principe la liberté; la fausse, celle qui sacrifie la liberté à l'égalité. Non seulement l'inégalité est partout dans la nature, mais elle est liée nécessairement à toute production, à toute action, à tout progrès. Une action, c'est le déploiement d'une énergie qui a été accumulée, emmagasinée en un point déterminé, au détriment de l'égalité. La répartition égale de l'énergie dans l'univers serait l'immobilité et le néant universels. Qu'est-ce que la vie, sinon un développement très prononcé de l'hétérogène, du dissemblable, de l'inégal? L'humanité ne peut se soustraire à cette loi. Ce qu'il nous faut favoriser, c'est la liberté, c'est-à-dire la possibilité, pour chaque

individu, d'acquérir, d'emmagasiner des forces, et de les dépenser pour le service public. L'égalité, d'ailleurs, n'est nullement sacrifiée, dans la vraie démocratie; car celle-ci prend à tâche d'assurer également à tous les citoyens l'éducation et les facilités nécessaires pour que chacun puisse s'élever, autant que sa nature et ses vertus le comportent.

C'est de ce point de vue qu'il convient de considérer les divers éléments des sociétés, si l'on veut réellement les apprécier dans leur rapport à la démocratie.

Que penser, par exemple, de la propriété et de la richesse individuelles? Elles constituent précisément ces réserves de forces qui seules rendent l'action possible. Elles sont indispensables à l'existence et au développement de la fortune publique, elles sont l'instrument par excellence des initiatives hardies dans tous les domaines, industriel, scientifique, artistique, moral. Aux États-Unis, d'ailleurs, il n'est pas à craindre qu'elles créent une caste séparée et permanente. La fortune y circule continuellement, et l'on a pu dire qu'entre les manches de chemise et les manches de chemise il n'y a souvent que l'épaisseur de trois générations. M. Butler remarque que l'expression à la mode : lutte des classes, aux États-Unis, ne veut rien dire, parce qu'il ne s'y trouve pas de classes.

Ce n'est pas que les problèmes économiques et sociaux ne soient, à notre époque, aux États-Unis comme ailleurs, de première importance. Mais la meilleure manière de les résoudre est précisément de les aborder avec les armes que nous offre la vraie démocratie. Le socialisme, certes, a droit à notre approbation en tant qu'il se propose comme fin d'aider les masses à conquérir la dignité humaine. Mais les moyens qu'il emploie sont indignes du but qu'il vise. « Sa méthode, dit M. Butler, consiste à substituer, à l'initiative individuelle, la responsabilité collective et corporative, relativement à la propriété et à la production, dans l'espoir de corriger ainsi et de supprimer les maux qu'engendre ce qu'il appelle l'anarchie individualiste. Mais nous ne devons pas perdre de vue ce fait élémentaire, que ce sont les mêmes hommes qui agissent comme individus et comme membres d'un groupe. Le postulat du socialisme, c'est que les imperfections individuelles s'annulent en s'additionnant. Ceci n'est pas seulement de la mauvaise arithmétique, c'est encore et surtout de la mauvaise psychologie. Dans sa poursuite d'une formule, le socialisme quitte le terrain des faits. Il tend à changer le peuple en populace, oubliant que la populace, dirigée ou abandonnée à elle-même, est le plus redoutable ennemi du peuple. La république romaine, qui a vaincu le monde,

a succombé à ses propres vices. » Les questions sociales veulent, pour les résoudre, des individus forts, actifs, dévoués au bien public.

L'un des points les plus fortement mis en relief par notre auteur, c'est précisément la nécessité, dans une vraie démocratie, de la valeur personnelle des individus. Il faut que ceux-ci soient bien persuadés que la répression des tendances égoïstes et la culture des facultés de dévouement sont requises pour la santé et la grandeur de la république, comme pour la noblesse de la vie privée. Le bon citoyen songe aux autres, et s'occupe activement des affaires de l'État.

L'une des misères des fausses démocraties, c'est l'empire des politiciens, ou gens qui font de la politique une industrie, le rôle prépondérant de ces faux chefs de parti, qui ne travaillent que pour la satisfaction de leur ambition personnelle et de celle de leurs amis, *leaders* de mauvais aloi, que les Américains désignent d'un nom spécial, dérivé du hollandais : *boss*, maître. A ces funestes influences le bon citoyen en oppose de salutaires. Il ne se borne pas à critiquer, spirituellement ou doctement, les hommes politiques et leurs manœuvres : des succès de polémique ne sont qu'une vaine satisfaction d'amour-propre. Il adopte une cause déterminée, il se fait membre d'un parti. Constituer des partis est, en politique, une nécessité, notamment aux États-Unis, où, comme l'explique excellemment M. Butler, la constitution ne pourvoit pas, par elle-même, à l'unité de direction et à l'harmonie des forces publiques. Les partis élaborent les principes politiques, les dispositions législatives, dans un esprit conforme à la vie économique, morale, religieuse de la nation. Le bon citoyen n'est pas l'esclave de son parti, et il s'en séparerait le jour où sa conscience lui en ferait décidément un devoir; mais, comprenant ce qu'est et vaut un parti honnête, il se dévoue au sien en conscience, et, au besoin, avec abnégation.

Les partis sont des organes de la vie publique. Il faut, avant tout et essentiellement, un parti gouvernemental et un parti d'opposition. Une conduite sage se caractérise par l'équilibre d'une force impulsive et d'une force inhibitive. Donc les partis se respecteront et s'estimeront entre eux, en tant qu'ils remplissent, les uns et les autres, une fonction également indispensable.

Au-dessus des partis il y a l'opinion publique. Elle est l'inspiratrice morale de la politique. Le bon citoyen travaille à la constituer, à la rendre éclairée, droite et efficace.

« L'un des dangers qui se manifestent dans la démocratie américaine, dit M. Butler, c'est l'exagération de la puissance du pou-

voir législatif et la diminution de sa responsabilité. » Il estime qu'il faut appuyer l'exécutif, notamment en Amérique, où, issu du suffrage populaire pris dans son ensemble, il représente le pays d'une manière plus authentique qu'aucun autre produit de l'élection. Le pouvoir législatif doit représenter des principes et des idées, plutôt que des intérêts spéciaux et locaux. Il faut protéger l'exécutif contre ses envahissements, en ce qui concerne les matières de pure administration. Il faut faire en sorte qu'il porte, strictement et effectivement, toutes les responsabilités qui lui incombent.

Il importe encore de signaler l'énergie avec laquelle M. Butler flétrit l'immixtion des affaires dans la politique. Cette immixtion est résultée, à notre époque, de la nécessité d'assurer une sanction législative et une protection administrative à d'innombrables entreprises de caractère semi-public, qui se sont développées de toutes parts, notamment dans les grands centres, si rapidement croissants, de population. Quoi de plus tentant, pour un homme politique, que de favoriser une entreprise parce que ses promoteurs sont de son parti, le bon selon lui; et quoi de plus indiqué que de bénéficier soi-même de l'appui que l'on donne à une entreprise jugée d'intérêt public? Certains hommes en arrivent ainsi à identifier la politique et les affaires avec une surprenante inconscience. Véritable trahison, déclare M. Butler, plus dangereuse mille fois pour la liberté que tant d'autres, plus évidentes et plus dramatiques. « La seule question, dit-il, que l'on ne doive jamais entendre poser en politique est la même qui ne doit jamais être faite dans une université, c'est la question de l'homme d'affaires : cela paiera-t-il? Demandez : cela est-il juste, sage, nécessaire? Ne demandez jamais : cela paiera-t-il? *Never ask, will it pay?* »

On conçoit, d'après ces indications, comment le problème de l'éducation est, pour M. Butler, le problème vital d'une démocratie, et comment ce problème est essentiellement moral. « Le devoir des maîtres de la jeunesse, dit-il en terminant, c'est de comprendre ce que sont, en réalité, les institutions humaines, et à quel point elles dépendent des principes moraux et réagissent sur la vie morale. La famille, la propriété, les coutumes, l'État, l'Église y sont engagés. Or ces choses sont ce qu'on appelle la civilisation; ce sont elles qui nous tirent hors de la barbarie. Héritière d'un glorieux passé, chaque génération est la tutrice des générations futures. Transmettre intact à ces générations le dépôt qui lui est confié est son premier devoir. Et ce devoir, dans un État donné, n'incombe pas à quelques-uns, mais à tous.

« Seule triomphera dans la lutte pour l'existence la démocratie qui

réunira l'intelligence et le caractère. Développer ces qualités dans le peuple tout entier est la tâche d'une éducation démocratique. Ce n'est pas par une vaine forfanterie, par une indifférence satisfaite, par un dédain égoïste et paresseux des affaires publiques, c'est par l'enthousiasme, né de la conviction intense que le bonheur de chacun est dans le bien de tous, que nous réaliserons les vraies fins de l'éducation, et mettrons notre libre gouvernement hors de la portée des forces de dissolution et de destruction. »

Tel est le livre de M. Butler. La solidité du fond, la vigoureuse clarté de la forme, la hauteur des vues en même temps que le contact immédiat avec les faits, en font un ouvrage utile à méditer pour tout homme qui veut remplir son devoir de citoyen, et, par là même, contribuer à l'honneur et au bien de l'humanité.

Séance du 26 octobre 1907.

L'Enseignement supérieur à Lyon.

Par M. CAILLEMER.

M. Lyon-Caen. — M. Caillemer, qui, depuis trente ans, est professeur et doyen de la Faculté de droit de Lyon, a publié, l'année dernière, à l'occasion du Congrès de l'association française pour l'avancement des sciences qui s'est tenu dans cette ville, un résumé de l'histoire et un tableau de l'état actuel de l'enseignement supérieur à Lyon. Il montre quels résultats heureux a produits la création, en 1896, de l'Université de Lyon. Elle occupe, par le nombre de ses maîtres et de ses élèves le second rang parmi les Universités de France, 250 personnes y participent à l'enseignement et, au début de 1905, elle avait 2.551 étudiants. Elle n'est distancée que par l'Université de Paris, où le nombre des étudiants dépasse 13.000 et ne cesse de s'accroître par suite surtout de l'augmentation du nombre des étudiants en droit, de l'affluence des étudiants étrangers et de l'accroissement de la partie féminine de la population scolaire, spécialement à la Faculté des lettres.

L'étude de M. Caillemer, pleine de faits et de chiffres, sera utilement consultée par la Commission du Sénat qui va, à une époque très prochaine, procéder à une enquête sur l'enseignement supérieur analogue à celle qu'a si brillamments dirigée, il y a quelques années, à la Chambre des députés, notre confrère M. Alexandre Ribot.

Séance du 2 novembre 1907.

Pour les jeunes gens.

M. Frédéric Passy. — Le petit ouvrage que j'offre à l'Académie est de moi, c'est le pendant de celui que je lui ai présenté il y a un an : *Entre mère et fille.* Dans celui-ci, j'avais essayé de montrer discrètement, aux mères de famille embarrassées de leur responsabilité, comment, sans compromettre en rien la pureté de leurs filles, en la garantissant, au contraire, elles peuvent, avec du tact et de la patience, satisfaire, dans la mesure variable que comportent les différences de caractères et de situations, les inévitables curiosités qu'éveillent l'âge et les circonstances, et éviter les dangers parfois si grands de l'ignorance ou de la recherche aveugle. Dans ce second volume, je me suis préoccupé des jeunes gens, depuis le moment où, sortant de la première enfance, ils sont exposés, par les hasards de fréquentations mauvaises, à des dangers de nature à compromettre leur moralité et leur santé, jusqu'à celle où, arrivés à l'âge adulte, ils songent à former une famille et à assumer les responsabilités de l'union conjugale. La tâche était difficile, plus difficile que la première, et j'en ai senti toute la gravité. Il ne m'appartient pas de dire si j'y ai réussi. J'ai fait du moins de mon mieux.

Séance du 16 novembre 1907.

Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe Ier.

Par M. Bernard Monod.

M. Luchaire. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Gabriel Monod, la thèse de son fils Bernard Monod, un *Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe Ier* (*1099-1108*). C'est une monographie excellente sur un point d'histoire important. On y voit très clairement comment Pascal II, en adoptant une politique plus conciliante à l'égard de Philippe Ier, a non seulement rétabli les rapports amicaux du Saint-Siège et de la monarchie capétienne, compromis par les violences d'Urbain II, mais encore scellé avec Philippe une alliance qui lui permit de lutter avec plus d'autorité contre l'empereur allemand, tout en travaillant au progrès des principes de la réforme en France. Le pape continua à se servir du clergé régulier et à consolider la puissance de Cluny dont il était sorti, mais il évita de favoriser le monachisme aux dépens des

évêques ou des chanoines, comme l'avait fait son prédécesseur. Il tint à sauvegarder les droits de chacun des éléments de la société ecclésiastique et à leur permettre d'accomplir leur œuvre en paix. Il développa les abbayes sans nuire au clergé séculier. Il favorisa les ordres monastiques qui se constituaient en face de Cluny pour réaliser plus complètement l'idéal de vie religieuse que la grande abbaye semblait alors oublier. L'ouvrage posthume de Bernard Monod intéresse à la fois l'histoire de la monarchie capétienne, et celle de la papauté. Il jette une vive lumière sur la question des relations de l'Église et de l'État en France, comme sur celle de la querelle des investitures et des origines de l'Église gallicane. Ce petit volume de 163 pages in-8°, qu'un excellent index rend facilement utilisable, augmente encore les regrets unanimes qu'a fait naître la disparition, prématurée et bien fâcheuse pour la science, de l'auteur du livre si apprécié sur Guibert de Nogent.

Séance du 16 novembre 1907.

Histoire de l'industrie sous l'ancien régime.

Par M. François Dumas.

M. Luchaire. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. François Dumas, doyen de la Faculté des Lettres de Toulouse, trois chapitres de son ouvrage en préparation sur l'histoire de l'industrie sous l'ancien régime. Les deux premiers sont relatifs à la réglementation industrielle sous Colbert, le troisième aux rapports de la royauté avec l'industrie depuis la mort de Colbert jusqu'à la mort de Louis XIV (1683-1715). La conclusion de ce dernier chapitre est que l'intervention de la royauté dans l'industrie à cette époque fut aussi funeste qu'elle avait été fructueuse sous le ministère de Colbert. L'étroite et tyrannique réglementation est maintenue, le commerce intérieur et extérieur subit une diminution grave, les communautés sont ruinées par la création de nombreux offices presque toujours inutiles. La guerre produit la misère générale, et la révocation de l'Édit de Nantes rend la concurrence étrangère plus facile sur tous les marchés. M. Dumas est un lauréat de nos concours, et sa science précise, fondée sur des documents d'archives souvent inédits, paraît être de très bon aloi.

Séance du 16 novembre 1907.

Voyage en France.

Par M. Ardouin-Dumazet.

M. Monod. — J'ai présenté, il y a peu de temps, à l'Académie les volumes 42 à 47 du *Voyage en France* de M. Ardouin-Dumazet et j'ai dit l'intérêt si vivant de ces récits de voyage qui contiennent une étude très approfondie de l'état économique des diverses régions en même temps que des descriptions pittoresques du pays et des renseignements historiques habilement choisis. Je présente aujourd'hui à l'Académie les volumes 48 et 49 sur la haute et la basse Alsace. M. Ardouin Dumazet a apporté à l'étude des provinces perdues un soin tout particulier. Connaissant l'Alsace mieux que toutes les autres parties de la France, pour y avoir, pendant vingt ans, passé toutes mes vacances et l'avoir visitée dans tous les sens, j'ai pu apprécier la vérité et le charme des descriptions de M. Ardouin-Dumazet, et l'exactitude surprenante des renseignements qu'il fournit sur l'industrie du haut et du bas Rhin, comme aussi sur leurs productions agricoles. L'ouvrage de M. Ardouin-Dumazet est, en même temps que le meilleur des guides du touriste intelligent, un recueil précieux pour l'économiste.

Séance du 16 novembre 1907.

Les exactions des gens de guerre dans le bas Limousin au XVIIe siècle.

Par M. R. Fage.

M. Monod. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. René Fage, une intéressante brochure sur *Les exactions des gens de guerre dans le bas Limousin au* XVIIe *siècle* (Tulle, imp. Chauffon).

M. Fage a choisi, entre beaucoup de documents semblables, un certain nombre de textes qui montrent combien, jusqu'aux énergiques mesures prises par Louvois, les populations des villages eurent à souffrir des exactions des troupes royales, en dépit de l'ordonnance du 21 septembre 1695 qui réglementait la police des étapes, et malgré les sauvegardes et exemptions de logement accordées aux paroisses. M. Fage publie deux informations, l'une de 1635 contre les chevau-légers de la Cie du baron de Saint-Antoine pour meurtres commis à Saint-Antoine, l'autre de 1638 contre le Sieur de

Montau capitaine, pour excès commis dans la paroisse de Saint-Hilaire et un long procès-verbal de 1653, sur les dégâts commis par les gens de guerre du Sieur Bousquet de Chavanac dans les paroisses d'Ussac et Malemort.

Séance du 16 novembre 1907.

La terreur en Pologne en 1832.

Par M. Alfred Stern.

M. Monod. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de M. Alfred Stern, professeur à Zurich, correspondant de notre compagnie, les trois brochures suivantes : Un rapport très curieux adressé en 1832 au gouvernement prussien par Niederstetter, consul de Prusse à Warsovie, sur le régime de terreur que Paskiewitch fit peser sur la Pologne après la répression de la Révolution. Ce rapport a été publié par M. Stern, en allemand et en polonais, dans la revue *Przegladu Polskiego* de mai 1907; deux lettres françaises parues dans la même revue et adressées le 20 juin et le 8 juillet 1836 par le comte Alfred Potocki au prince de Metternich, dans lesquelles il réclame de la part des puissances protectrices de la République de Cracovie non-seulement d'y assurer le bon ordre, mais aussi la possibilité de vivre en l'englobant dans les douanes autrichiennes; un tirage à part de la *Rivista d'Italia* de juillet 1907 contenant des lettres de Gerolamo Ramolino, Emilio Dandolo, Nino Bixio et Garibaldi, adressée à Gustave de Hoffstetter, adjudant de Luciano Marana pendant le siège de Rome de 1849, et chef d'état-major de Garibaldi pendant la retraite. M. Stern a joint à ses trois brochures une communication qu'il a faite à l'assemblée de la société générale d'histoire suisse à Winterthur le 10 septembre 1906 sur le nom de Tell. On sait que la source de la légende de Tell se trouve dans le récit qu'a donné Saxo Grammaticus sur l'archer Tokko. Or Tokko veut dire le fou, le sot. Le nom de Tell qui dans le *Weisses Buch,* où il se trouve pour la première fois, est *Tall* et non pas Tell, a le même sens. Tall dit lui-même dans le récit du Weisses Buch qu'il s'appelle ainsi parce qu'il est dépourvu d'esprit.

Séance du 16 novembre 1907.

L'Alsace au XVIIIe siècle.

Par M. l'abbé HOFFMANN.

M. Lefébure. — J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, de la part de l'éditeur qui a le mérite, et de l'avoir publié et d'y avoir collaboré très utilement, d'un ouvrage intitulé : « L'Alsace au XVIIIe siècle, au point de vue historique, judiciaire, administratif, économique, intellectuel, social et religieux. »

L'auteur, M. l'abbé Hoffmann, enfant de l'Alsace, né à Colmar, a consacré vingt années de sa vie à ce grand travail. Il est mort avant d'avoir pu y mettre la dernière main. Son ami, M. Ingold, qui a appartenu à l'Oratoire et qui dirige la *Revue d'Alsace,* fondée il y a cinquante-sept ans dans cette province où il maintient haut et ferme, avec courage et persévérance, le drapeau de la science historique française, ayant hérité des manuscrits, les a revisés et complétés; il vient de les publier, sans autre appui que celui d'un certain nombre de souscripteurs, insuffisant pour couvrir les frais d'impression.

De fortes études avaient préparé M. Hoffmann au travail qu'il a entrepris. Docteur en droit, jurisconsulte très au courant de tout ce qui regardait le passé de son cher pays, il n'a négligé aucune source et il a réuni, avec une patience infatigable, d'innombrables matériaux, consultant sans cesse les documents originaux et authentiques des archives de Colmar, Strasbourg, Bâle, Schlestadt, Berne, Besançon, Trèves.

Ses quatre volumes font suite en quelque sorte, à l'histoire d'Alsace au XVIIe siècle de M. Reuss, ouvrage magistral, dont le succès a été consacré par le prix Gobert de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Seulement, M. Reuss nous dépeignant l'Alsace à la veille et au lendemain de la conquête française, c'est moins l'histoire d'une province française qu'il retrace, que celle d'une partie de l'Empire germanique.

M. Hoffmann, au contraire, dont les récits nous conduisent jusqu'en 1789, fait ressortir l'œuvre de la France en Alsace. C'est la période durant laquelle l'Alsace se transforme, se reconstitue. Elle sort du chaos des juridictions féodales, elle cesse d'être émiettée, partagée entre je ne sais combien de maîtres, de petites souverainetés; les éléments qui la composent se rapprochent et se fondent. Tout y est remanié, réorganisé : instruction publique, justice, finances, travaux publics, administration. Jamais, on peut le dire, le génie de la France ne s'est plus merveilleusement déployé, et

rarement il a été servi par des agents plus judicieux, plus clairvoyants, plus souples, plus habiles. Des noms tels que ceux de Lagrange, de la Houssaye et des frères Colbert devraient être connus et honorés à l'égal des noms de généraux victorieux.

Au moment où la France établissait sa domination en Alsace, elle trouvait le pays absolument ruiné par la guerre de Trente ans. Les mémoires du temps constatent que le tiers de la province était ravagé de fond en comble, dépeuplé, et les deux autres tiers épuisés par les réquisitions de guerre, les exactions, les pillages des armées de quatre ou cinq nations qui n'avaient cessé de fouler et de pressurer le pays. L'intendant Lagrange, parlant d'une grande ville comme Strasbourg, écrivait en 1692 « qu'il n'était personne qui y eût du bien plus qu'il n'en fallait pour vivre médiocrement ». Qu'était-ce ailleurs, dans les campagnes, par exemple? La pauvreté était générale.

Or, cent ans plus tard, c'est l'aisance et le bien-être que nous signalent les documents les plus autorisés. Il n'avait pas fallu plus de temps à la France pour atteindre ce résultat : donner à l'Alsace une sécurité, une prospérité que jamais elle n'avait encore connues, la faire entrer dans l'unité nationale sans tracasseries, sans attenter à ses traditions, à sa vie propre, sans lui imposer l'uniformité.

Il suffira d'une rapide analyse des quatre volumes de M. Hoffmann pour fournir la preuve que bien peu de régions de notre pays ont donné lieu à une enquête aussi minutieuse et aussi détaillée sur l'état des choses tel qu'il existait avant la Révolution.

Le tome I traite d'abord de la population en général. Il caractérise ensuite la noblesse alsacienne, puis la condition sociale du tiers état. L'habitation, le costume, les rapports des paysans entre eux et avec leurs maîtres, font l'objet d'une étude approfondie et curieuse. L'auteur traite successivement de l'agriculture, des différentes sortes de baux usités vers la fin de l'ancien régime, des cultures les plus généralement pratiquées; il fait connaître l'influence exercée par la Révolution sur les conditions du fermage. Au point de vue commercial et industriel, l'Alsace avait une situation spéciale dans la France de cette époque. Ses excellentes routes favorisaient un transit fort actif; ses filatures et ses fabriques d'étoffes peintes (indiennes) attiraient en foule les ouvriers qui ne trouvaient pas à s'employer dans les corps de métiers ou dans l'agriculture. Un exposé des conditions qui régissaient les corporations en Alsace termine le volume. Il contient aussi une étude sur l'administration et la juridiction forestière du territoire alsacien.

Le tome II traite d'abord de l'instruction publique. Il met en lumière les différentes phases par lesquelles a passé l'école primaire, l'amélioration de la condition de l'instituteur, longtemps précaire, son recrutement dans les classes nécessiteuses, son peu d'autorité morale dans les premiers temps. L'instruction secondaire, mieux organisée, est entre les mains des Jésuites; après leur expulsion, elle périclite, mais se relève vers la fin du XVIIIe siècle.

L'auteur s'occupe ensuite de l'organisation de la charité, seule forme d'assistance sociale alors existante; il fait voir en détail, dans de savants exposés, comment fonctionnaient les œuvres charitables, couvents, établissements hospitaliers, dépôts de mendicité. Il examine ensuite les institutions judiciaires, et enfin les différentes charges royales et provinciales, impositions, corvées, capitation, logement des gens de guerre, qui incombaient aux habitants de la province.

Le tome III contient, sous forme alphabétique, l'état des droits seigneuriaux et féodaux, des impositions seigneuriales, taxes, charges, revenus de communautés, etc., autres que les impositions royales et provinciales. Il nous donne sur les particularités du droit alsacien, des coutumes et institutions, une foule de renseignements difficiles à trouver ailleurs.

Enfin, le tome IV, qu'accompagne une table générale ne comprenant pas moins de 50 pages à deux colonnes, étudie, en trois livres, le régime féodal en Alsace, les privilégiés et les juifs.

Tel est cet ouvrage que l'on peut rapprocher, eu égard à son importance, des grands travaux de Schœpflin et de Grandidier.

Dira-t-on que l'auteur s'est fait surtout l'historien de la Haute-Alsace, ses recherches ayant porté principalement sur les archives de Colmar? Mais, outre qu'il a mis à profit les archives de beaucoup d'autres villes, on peut très vite s'assurer que c'est bien l'état de toute la province au XVIIIe siècle qui se trouve décrit.

Reprochera-t-on à M. Hoffmann de ne pas assez conclure et de se borner parfois à présenter un ensemble d'informations? Sans doute il s'est attaché avant tout à recueillir des témoignages, laissant au lecteur le soin de décider si les dépositions lui semblent suffisantes pour déterminer ou légitimer une opinion. Cependant, il sait conclure et on n'est pas fondé à lui faire un grief d'y apporter une prudence scrupuleuse. Quelques critiques d'ailleurs ne sauraient diminuer en rien l'impression d'ensemble que laissent ces quatre volumes. Ce qui les caractérise, c'est la sincérité, la conscience, l'impartialité avec lesquelles ils sont composés.

L'abbé Hoffmann a travaillé à cet ouvrage jusqu'à son dernier

jour, avec autant de désintéressement que de patience et de modestie, ne quittant ses humbles occupations d'aumônier d'un établissement d'instruction, les devoirs de sa vie pieuse et charitable, que pour s'adonner à la recherche de la vérité historique et faire mieux connaître son pays qu'il aimait passionnément.

Son livre était digne d'appeler l'attention de l'Académie; mais il y a lieu de féliciter en même temps celui dont le courageux et persévérant effort a préservé les manuscrits de M. Hoffmann et les a empêchés de se perdre dans le néant où sa mort prématurée risquait de les faire tomber.

En les publiant, M. Ingold a rendu à la science historique un service qui mérite d'être apprécié aussi bien en France qu'en Alsace.

Séance du 23 novembre 1907.

La Pensée moderne.

Par M. Joseph Fabre.

M. Frédéric Passy. — Le volume que j'offre à l'Académie, *la Pensée moderne*, est la dernière œuvre de M. Joseph Fabre, ancien professeur de philosophie et ancien député et sénateur de l'Aveyron, dont le nom est particulièrement attaché à la glorification de Jeanne d'Arc. C'est le troisième d'une série qui doit en avoir cinq, et qui n'est rien moins, en réalité, que l'histoire de la pensée humaine à travers les siècles : *la Pensée antique,* de l'origine à Jésus-Christ; *la Pensée chrétienne,* de Jésus à Luther, dont j'ai rendu compte l'an dernier; *la Pensée moderne,* de Luther à Leibniz, que je dépose aujourd'hui sur le bureau; *les Pères de la Révolution,* sous presse; et *la Pensée actuelle,* en préparation, que je ne puis guère me flatter de présenter à leur tour.

J'ai dit, en parlant de *la Pensée chrétienne,* que c'était une œuvre de bénédictin. Je ne puis que dire la même chose en parlant de *la Pensée moderne;* œuvre qui accuse véritablement une lecture prodigieuse, et, au milieu de cet amoncellement de documents, une liberté d'allure, une sobriété de commentaires, une sûreté de jugement, et une impartialité d'analyse extraordinaires. Deux qualités sont particulièrement remarquables sous la plume de M. Joseph Fabre : la clarté de l'exposition, et l'heureux choix des citations destinées à faire parler eux-mêmes les personnages. Et quels per-

sonnages! Luther, et, autour de lui, ses contemporains, collaborateurs ou adversaires : Calvin, Théodore de Bèze, Zwingle, Mélanchton, Erasme, Ramus et les autres. Ailleurs, Galilée, Savonarole, Campanella, Giordano Bruno, Thomas Morus, William Penn, Descartes et Pascal, Hobbes, Locke et Leibniz. J'en passe, et beaucoup car l'érudition de M. Fabre n'ignore rien, et l'on est confondu, à toutes les pages, de l'abondance, en même temps que de la sûreté de sa documentation. C'est véritablement, comme le promet le titre, la revue, abrégée, mais fidèle, de la pensée moderne, sous toutes ses formes et avec tous ses aspects. Quelques figures, naturellement, dans cette galerie, occupent une place plus considérable que d'autres; Luther et Calvin, Descartes, Pascal et Leibniz, Spinosa et Galilée, pour ne citer que les principaux, sont l'objet de véritables monographies dont on trouverait difficilement ailleurs l'équivalent.

Comme on le pense bien, les appréciations de M. Fabre, quelque sincères et impartiales qu'elles soient, ne peuvent être toujours du goût de tous ses lecteurs. C'est un esprit libre, dont les convictions et les sentiments tout personnels ne se laissent emprisonner dans les formules d'aucune école ni d'aucune secte; mais c'est un esprit élevé, généreux, et un cœur chaud, respectant, comprenant et sentant même tout ce qu'il n'accepte pas, et professant, pour les opinions et les idées qu'il ne partage pas, la même liberté et le même respect qu'il réclame pour les siennes; une âme élevée au-dessus des divisions qu'il constate, un grand libéral, en un mot, en même temps qu'un grand érudit et qu'un grand convaincu, un philosophe dans la plus haute acception du mot. *La Pensée moderne*, si elle n'est pas destinée à l'un de ces succès retentissants qui sont réservés aux œuvres de passion et de polémique, aura certainement, auprès de l'élite des lecteurs sérieux qui cherchent la vérité et s'inquiètent de la destinée humaine, un succès durable et une influence efficace.

Séance du 23 novembre 1907.

BULLETIN

DES SÉANCES DE NOVEMBRE 1907

Séance du 2. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1906.* Paris, imp. nationale, 1907, in-8° (Publié par le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale). — *Projet d'impôt global et progressif sur le revenu* par M. L. Petiot, percepteur des contributions directes. Paris, Dorbon ainé, 1907, in-8°. — *French Colonists and Exiles in the United States*, by J. G. Rosengarten. Philadelphia et London, J. B. Lippincott, 1907, in-8°. — *Historical Essays,* edited by T. F. Tout and James Tait. Manchester, University Press, 1907, in-8°. (Publications of the University of Manchester). — *Annuaire statistique de la ville de Buenos-Ayres*, XVIe année, 1906. Buenos-Ayres, 1907, in-8°.

M. Lyon-Caen présente un fascicule intitulé : *L'Enseignement supérieur à Lyon*, par M. E, Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon, correspondant de l'Institut. Lyon, A. Rey et Cie, 1906, in-4°.

Le Secrétaire perpétuel commence la lecture d'une étude de M. Lair, correspondant de l'Académie, sur *Damiron intime,* étude faite sur des documents inédits.

M. Welschinger achève la lecture d'une *Étude sur M. Klaczko,* correspondant de l'Académie.

Le samedi 9 novembre, l'Académie n'a pas tenu de séance en raison de la séance publique annuelle de l'Académie des Beaux-Arts qui s'ouvrait à une heure.

Séance du 16. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Projet de loi présenté à la Chambre des députés portant fixation du*

Budget général de l'exercice 1908, numéro 943 (2e volume). Paris, imprimerie nationale, 1907. — *République Française. Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Direction du Travail. Statistique générale de la France. Statistique internationale du mouvement de la population d'après les registres d'État civil. Résumé rétrospectif depuis l'origine des statistiques de l'État civil, jusqu'en 1905.* Paris, imprimerie nationale, 1907, in-8°. — *Institution Saint-Jude, Armantières (Nord). Vingt-cinq ans! 1882-1907.* Lille, A. Maeght et Cie, 1907, in-8°. — *Reale Istituto Lombardo di Scienze et Lettere. Rendiconti*, Série II, vol. XXXIX, fasc. XVII à XX; série II, vol. XL, fasc. I, à XV. Milano, U. Hoepli. 1906 et 1907, 16 fasc. in-8°. — Koninkrijk der Nederlanden. Statistiek van den in-uit-en Doorvoer over het jaar, 1906, uitgegeven door het department van Financiën Tweede gedeelte. La Haye, 1907, in-8°.

M. Gabriel Monod présente les ouvrages suivants : 1° *Exactions des gens de guerre dans le bas Limousin au* XVIIe *siècle*, par M. René Fage. Tulle, 1907, fasc. in-8°. — 2° A.) *Lettere di Ramorino, Emilio Dandolo, Nino Bixio, Garibaldi, mandate à Gustavo di Hoffstetter*, par M. Alfred Stern. Rome, 1907, fasc. in-8°. — B) Diva listy hr. Alfreda Potockiego i ks. Metternicha. Fasc. in-8°, s. l. n. d., par M. Alfred Stern. — C) *Terroryzm Paskiewicza*, par M. Alfred Stern Krakoiv Drukarnia « Czasu » 1906, fasc. in-8e. — 3° *Voyage en France*. Séries 48 et 49. *Haute et Basse Alsace. Les provinces perdues*, par M. Ardouin-Dumazet. Paris, Berger-Levrault, 1907, in-16.

M. Luchaire présente deux ouvrages : 1° *Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe Ier* (1099-1108) par M. Bernard Monod, licencié ès lettres, archiviste paléographe, élève diplômé de l'École des Hautes-Études. Paris, H. Champion, 1907, in-8°. — 2° Trois fascicules par M. François Dumas, doyen de la Faculté des lettres de Toulouse intitulés : *La réglementation industrielle sous Colbert* (Extrait des mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, Xe série, tome V).

M. Frédéric Passy fait hommage à l'Académie d'un petit volume qu'il vient de publier sous le titre : *Pour les jeunes gens*. Paris Fischbacher, in-32, s. d.

M. Eugène Rostand fait hommage à l'Académie du volume qu'il vient de publier sous ce titre : *L'Action sociale, par l'initiative privée, avec des documents pour servir à l'organisation d'institutions populaires, et des plans d'habitations ouvrières.* — Quatrième série, Paris, Félix Alcan, 1907, in-8°.

Le Secrétaire perpétuel présente au nom de M. Fouillée, absent de Paris, un volume intitulé : *Morale des Idées-Forces*. Paris. F. Alcan, 1907, in-8°. Il donne lecture d'une note que l'auteur adresse à l'Académie en lui faisant hommage du livre.

M. Raphaël-Georges Lévy est admis à lire un mémoire ayant pour titre : *La Monnaie de l'avenir et l'avenir de la Monnaie.*

M. Paul Leroy-Beaulieu fait connaître qu'il se propose de présenter des observations sur ce sujet à une prochaine séance,

M. Louis Renault lit un rapport sur le concours pour le prix Odilon Barrot qui avait pour sujet : *Les lettres missives.*

Il conclut à l'ajournement du concours et propose la formule suivante légèrement modifiée :

« Des lettres missives. »

« Examiner l'ensemble des questions auxquelles elles peuvent donner lieu au point de vue soit de la propriété et du secret, soit du droit d'auteur, soit enfin de la preuve tant en droit civil qu'en droit criminel ; étudier à ce sujet les règlements de l'Administration des postes. »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 11 décembre 1909, terme de rigueur.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Anatole Leroy-Beaulieu lit un rapport sur le *concours Carlier.* La commission propose de décerner le prix à MM. le professeur Landouzy, Henri Labbé et Marcel Labbé pour leur travail intitulé : *Enquête sur l'alimentation d'une centaine d'ouvriers et d'employés parisiens.*

Cette proposition est adoptée.

M. Rostand, au nom de la commission Félix de Beaujour, propose de mettre au concours le sujet suivant, pour l'année 1912. « Des organisations de prêts sur l'honneur, à faible intérêt ou sans intérêt, comme moyen d'empêcher que les crises de la vie des travailleurs ne se résolvent en misère. »

Le prix est la valeur de *cinq mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1911, terme de rigueur.

Cette proposition est adoptée.

M. Boutroux, au nom de la section de philosophie, propose le sujet suivant pour le *prix Victor Cousin* à décerner en 1911 : « Théophraste ; sa vie, ses rapports avec Aristote, son œuvre philosophique et littéraire, son influence sur le développement ultérieur de la philosophie grecque. »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre, 1910, terme de rigueur.

Cette proposition est adoptée.

Séance du 23. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie d'un ouvrage autographié, intitulé : *L'autographie, ses dérivés et ses applications* par M. H.-D. Renaud, ancien professeur à l'école municipale Étienne.

M. Frédéric Passy présente un volume ayant pour titre : *La pensée moderne, de Luther à Leibniz*, par M. Joseph Fabre. Paris, Félix Alcan, 1908, in-8°.

M. Lefèbure présente, avec quelques développements, un ouvrage ayant pour titre : *L'Alsace au dix-huitième siècle au point de vue historique, judiciaire, administratif, économique, intellectuel, social et religieux*, par M. Charles Hoffmann, publié par A.-M.-P. Ingold. Colmar, Henri Huffel, 1906 et 1907, 4 vol. in-8°.

M. Luchaire, en faisant hommage de la notice qu'il a publiée sur *M. Fustel de Coulanges*, signale à l'Académie la publication de M. Édouard Bertrand sur la jeunesse de l'historien dans la revue : *l'Amitié de France*.

Le Secrétaire perpétuel, fait hommage à l'Académie au nom de M. Beernaert, associé étranger, d'un discours qu'il vient de prononcer, en qualité de Président de la Commission Hollando-Belge pour l'étude des questions économiques relatives aux deux pays.

M. Jacques Bardoux est admis à communiquer à l'Académie l'Introduction qui doit figurer en tête de la traduction des *Lettres de la Reine Victoria* (1837-1861).

Séance du 30. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.*

M. le Président exprime les regrets qu'à éprouvés l'Académie en apprenant la mort de M. Brochard, survenue le 25 novembre. Il propose de lever la séance en signe de deuil : la proposition est adoptée.

M. Cheysson, au nom de la Section d'Économie politique, lit, en comité secret, les trois sujets de concours qu'a proposés M. Levasseur :

1° Pour le prix du budget à décerner en 1911 : *Les méthodes d'évaluation de la richesse publique et de la richesse privée.*

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1910, terme de rigueur.

2° Pour le prix Léon Faucher à décerner en 1911 : *L'hygiène publique au point de vue économique et social. Ses droits et leurs limites.*

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1910, terme de rigueur.

3° Pour le prix Rossi à décerner en 1911 : *Le cuivre et ses alliages (plomb, étain, zinc). Son histoire au* XIXe *siècle : production, utilisation, commerce.*

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1910, terme de rigueur.

M. Cheysson au nom de la Commission mixte propose, pour le prix Blaise des Vosges à décerner en 1910, le sujet suivant :

« *Les institutions de prévoyance dans nos populations rurales. Situation actuelle. Lacunes. Moyens de développer le réseau de ces institutions et de les faire entrer dans les mœurs.* »

Le prix est de la valeur de *quinze cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1909, terme de rigueur.

Ces propositions sont adoptées.

M. Bérenger, au nom de la Section de la morale propose deux sujets de prix :

1° Pour le prix Bordin à décerner en 1911 : *De la place qui doit appartenir à la morale aux divers degrés de l'enseignement public. Examen critique des méthodes.*

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1909, terme de rigueur.

Cette proposition est adoptée.

2° Pour le prix Saintour à décerner en 1911 : *Des origines et des progrès d'une morale internationale.*

Après observations de MM. Liard, A. Leroy-Beaulieu, Louis Renault, Lachelier, Welschinger la rédaction suivante est adoptée :

Des origines et des progrès de l'idée de morale dans les rapports internationaux.

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1910, terme de rigueur.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE DÉCEMBRE 1907

Séance publique annuelle du 7 décembre 1907. — Présidée par M. Luchaire, président de l'Académie.

1° Discours de M. le Président.
2° Notice sur M. Bardoux, par M. G. Picot, secrétaire perpétuel.
3° Annonce des prix décernés en 1907.
4° Programme des prix à décerner de 1908 à 1913.

Séance du 14. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Le plateau central nigérien* par le lieutenant Louis Desplagnes, de l'Infanterie coloniale. Paris, Larose, 1907, in-8°. — *Cryptodidaxie*, par M. Jean Fouquet, professeur honoraire de l'Université. Cannes, imp. Guiglion, 1907, fasc. in-8°. — *L'origine des sciences et la religion*, par M. Charles Lejeune. Paris, 1906, fasc. in-8°. Extrait des *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 5 avril 1906). — *Religion nouvelle*, par M. Charles Lejeune. Paris, fasc. in-8° (Idem). — *Une critique de la liberté commerciale aux Pays-Bas en 1773*, par M. Victor Brant's, correspondant de l'Institut de France. Bruxelles, Hayez, 1907, fasc. in-8°. — *Statistica delle cause di morte nell'anno 1905*, con un' appendice sull' assistenza agli esposti nel quinquennio 1902-1906. Roma, tip. G. Bertero, 1907, in-8°. — Años, 1904 à 1906. *Anuairio estadistico de la Republica Oriental del Uruguay*. Tome I, Montevideo, 1907, in-4°.

M. Frédéric Passy présente un ouvrage intitulé : *Sophismes socialistes et faits économiques*, par M. Yves Guyot. Paris, Félix Alcan, 1908, in-12.

M. Esmein présente un ouvrage ayant pour titre : *Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire*, d'après des documents et des souvenirs inédits, par M. J. Tchernoff, docteur en droit. Paris, A. Pedone, 1906, in-8°.

M. Luchaire présente un ouvrage intitulé : *Histoire de la maison de Baglion. Les Baglioni de Pérouse*, d'après les chroniqueurs, les historiens, les archives, par le comte de Baglion de la Dufferie. Poitiers, Société française d'imp. et de lib., 1907, in-8°.

M. Alexandre Ribot présente un volume intitulé : *Institutions politiques de l'Europe contemporaine*. Tome I. — *Angleterre-Belgique;* deuxième édition revue et augmentée par M. Étienne Flandin, ancien procureur général, député de l'Yonne. Paris, H. Le Soudier, 1907, in-12°.

M. Welschinger présente un volume ayant pour titre : *Histoire de la sténographie dans l'antiquité et au moyen âge; les notes tironiennes*, par M. Louis Prosper Guénin, sténographe-reviseur au Sénat et Eugène Guénin, sténographe-reviseur au Sénat. Paris, Hachette et Cie, 1908, in-12.

M. Bérenger fait hommage à l'Académie du livre qu'il vient de publier sous ce titre : *Manuel pratique pour la lutte contre la pornographie*. Paris, P. Mouillot, 1907, in-18.

Sur la demande de M. des Cilleuls qui se fait connaître comme l'auteur du mémoire numéro 9 présenté au prix Rossi, le pli cacheté est ouvert par M. le Président qui lit le nom de M. des Cilleuls qui recevra la récompense de mille francs attribuée à ce mémoire.

M. Lefèbure donne lecture d'une *Notice sur la vie et les travaux de son prédécesseur M. Antonin Lefèvre Pontalis.*

M. Paul Leroy-Beaulieu présente des observations au sujet de la lecture faite le 16 novembre par M. Raphaël-Georges Lévy sur *la Monnaie.*

M. le comte d'Haussonville ajoute quelques indications à propos d'une *Lettre de Madame de Maintenon* citée par M. Paul Leroy-Beaulieu.

M. Aucoc, au nom de la section de Législation, propose, pour le prix du Budget à décerner en 1911, le sujet suivant : *Étude critique et de législation comparée sur la Minorité pénale.* Programme. — Les concurrents auront, après avoir étudié les principales législations positives, à indiquer dans leurs conclusions, jusqu'à quel âge il y a lieu d'exclure ou d'atténuer la responsabilité pénale, quelles peines ou quelles mesures de protection doivent être appliquées aux délinquants mineurs et si les juridictions ordinaires ou des juridictions spéciales doivent connaître de leurs infractions.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1910, terme de rigueur.

Séance du 21. — *Présidence de* M. Luchaire, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Mémoire de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne;* 2e série. Tome IXe (*1905-1906*). Châlons-sur-Marne, 1907, in-8°. — *Twenty-first annual report of the commissioner of labor, 1906.* Washington, 1907, in-8°.

M. de Foville présente les ouvrages suivants : 1° *Administration des monnaies et médailles. — Rapport au ministre des finances, douzième année 1907*, par M. A. Arnauné, directeur de l'Administration des monnaies et médailles. Paris, imprimerie nationale 1907; 2° *Cours d'Économie politique* professé à l'École nationale des ponts et chaussées, par M. C. Colson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, conseiller d'État, livre sixième : les travaux publics et les transports. Livre premier : *Théorie générale des phénomènes économiques;* deuxième édition revue et augmentée. Paris, F. Alcan, 2 vol. in-8°.

M. Monod présente les trois ouvrages :

1° *Voyage en France;* série 50, *Les provinces perdues, La Lorraine*, par M. Ardouin-Dumazet. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1907, in-16. — 2° *La politique coloniale de la France*, par M. Paul Gaffarel, doyen-honoraire, professeur à l'Université d'Aix-Marseille. Paris, F. Alcan, 1907, in-8°. — 3° *Un terroriste au XVIIe siècle. L'intendant Etienne Foullé*, par M. René Fage. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1906, fasc. in-8°.

M. H. Vidal de la Blache fait hommage à l'Académie de l'ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *La France, tableau géographique*. Paris, Hachette et Cie, 1908, in-4°.

M. le Président exprime à M. Louis Renault, lauréat du prix Nobel, les sentiments de l'Académie à l'occasion de la haute distinction dont il a été l'objet.

M. Louis Renault fait un exposé étendu des travaux de la conférence à laquelle il vient de prendre part à la Haye en 1907 et dépose sur le bureau le *Recueil des textes arrêtés par la Conférence*. Paris, A. Rousseau, 1908, in-8°.

Cette communication est accueillie avec le plus vif intérêt.

M. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences (pour les sciences mathématiques) offre à l'Académie des Sciences morales et politiques un exemplaire de la photographie qui reproduit un portrait de Descartes récemment découvert en Suède.

M. Relsius, président de l'Académie de Suède, a fait connaître à l'Académie des Sciences de Paris la découverte de ce portrait datant des dernières années de la vie de Descartes.

M. le Président adresse à M. Darboux les remerciements de l'Académie.

Séance du 28. — *Présidence de* M. LUCHAIRE, *président.*

M. P. Leroy-Beaulieu présente un volume intitulé : *L'École individualiste; le socialisme d'État,* par M. A. Béchaux, correspondant de l'Institut de France. Paris, A. Rousseau et F. Alcan, 1907, in-8°.

M. Levasseur offre à l'Académie la notice qu'il vient de publier sur *Marcelin Berthelot* (1828-1907). Paris, E. Leroux, 1907, fasc. in-8°. (Extrait de l'*Annuaire du Collège de France*).

M. Luchaire présente trois fascicules de M. G. Pinet intitulés : *Arago, Auguste Comte, La Moricière.*

Il offre à l'Académie ses ouvrages intitulés : *Innocent III; La croisade des Albigeois, deuxième édition,* Paris, Hachette et Cie, 1906, in-12 ; *et Innocent III, Rome et l'Italie,* troisième édition. Paris, Hachette et Cie, 1907, in-12.

M. Lefebvre, professeur à la Faculté de Droit, lit un mémoire sur la *Communauté conjugale.*

L'Académie procède conformément à son ordre du jour à *l'élection de son vice-président* pour l'année 1908.

31 membres titulaires prennent part au vote.

Majorité absolue..... 16.

Au premier tour de scrutin.

M. Lachelier obtient.....	30	suffrages.
Il y a.....	1	bulletin blanc.
	31	

Le Secrétaire perpétuel informe l'Académie qu'il a reçu une communication de M. Lachelier qui, en cas d'une élection éventuelle, le prie de remercier en son nom ses confrères et de leur faire connaître que sa santé ne lui permet pas d'accepter cette charge ; il en exprime tous ses regrets, mais son insistance est si précise que M. le Secrétaire perpétuel estime que l'Académie doit résister au désir qu'elle aurait de refuser cette démission et qu'il convient d'obéir à la volonté si formellement exprimée de M. Lachelier.

L'Académie décide qu'elle accepte avec des regrets très vifs la démission de M. Lachelier, et M. le Président déclare le scrutin ouvert pour l'élection d'un vice-président pour 1908.

30 membres titulaires prennent part au vote.

Majorité absolue..... 16

Au premier tour de scrutin.

M. Stourm obtient..... 29 suffrages.

il y a..... 1 bulletin blanc.

30

M. Stourm ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé vice-président de l'Académie pour l'année 1908.

A la demande de plusieurs de ses membres l'Académie procède à mains levées à l'élection des membres des commissions suivantes :

Sont élus :

Membres de la *Commission administrative de l'Académie* et de la *Commission administrative centrale de l'Institut :* MM. Levasseur et Aucoc, membres sortants rééligibles.

Membres de la *Commission de Vérification des comptes de l'Académie* pour 1907 : MM. de Foville et Stourm, membres sortants rééligibles.

Membres de la Commission du *Legs Debrousse :* MM. Bétoland et Liard, membres sortants rééligibles.

Membre du *Comité du Journal des Savants :* M. Dareste, membre sortant rééligible.

Membres de la *Commission pour la publication des ordonnances des Rois de France :* MM. Aucoc, Dareste, Levasseur, Rocquain et Luchaire, membres sortants rééligibles, et M. Esmein, en remplacement de M. Glasson décédé.

Membres de la *Commission du prix Jean Reynaud :* MM. Boutroux, Compayré, Dareste, de Foville, Welschinger, Babeau.

Membres de la *Commission du prix Ernest Thorel :* MM. Bergson, Compayré, Morizot-Thibault, P. Leroy-Beaulieu, Luchaire, L. Passy.

Membres de la *Commission du prix F. J. Audiffred* (*ouvrages*) : MM. Th. Ribot, Gebhart, Esmein, F. Passy, Chuquet, Monod.

Membres de la *Commission du prix Bigot de Morogues :* MM. Espinas, d'Haussonville, Renault, d'Eichtal, Fagniez, Rostand.

Membres de la *Commission du prix Carlier :* MM. Th. Ribot, A. Leroy-Beaulieu, de Franqueville, Beauregard, Chuquet, Villey-Desmeserets.

Membres de la *Commission du prix Corbay :* MM. Espinas, Waddington, Lyon-Caen, Cheysson, de la Gorce, Villey.

Membres de la *Commission du prix de Joëst* : MM. Lachelier, A. Ribot, Esmein, Stourm, Vidal de la Blache, de Courcel.

Membres de la *Commission du prix Audiffred* (*dévouement*) : MM. Liard, d'Haussonville, Lyon-Caen, Levasseur, Rocquain, Charmes.

Membres de la *Commission des Fondations Carnot et Gasne* : MM. Bergson, Lachelier, Joly, Bérenger, Bétolaud, Morizot-Thibault, d'Eichthal, Stourm, de la Gorce, Welschinger, Lefébure, Voisin.

Le gérant responsable :
Henry VERGÉ.

HOMO MEDIUS

L'homme dont je vais parler n'est pas une de ces figures originales qui, par l'étrangeté, s'imposent à l'attention. Loin de là : on chercherait en vain, dans une collection de passeports ou de permis de chasse, un signalement aussi banal que le sien : visage ovale, nez ordinaire, yeux gris, bouche quelconque...; signes particuliers : Néant! La seule caractéristique de l'*Homo medius*, c'est de n'en avoir aucune puisqu'il représente, par essence, l'exacte moyenne des qualités et des défauts de l'espèce : taille moyenne, poids moyen, appétit moyen, santé moyenne, intelligence moyenne, ce qui est peu; moralité moyenne, ce qui n'est pas beaucoup. Tout cela ne constitue point un ensemble très séduisant, ni même très réel. Qui a jamais, sur son chemin, rencontré le vrai *Homo medius* ou la vraie *Femina media?* Je me souviens pourtant d'avoir eu en main leurs portraits. Dans certains cantons suisses, un patient opérateur avait photographié, de face, tous les mariés, pendant plusieurs années de suite, et était arrivé, par voie de superposition, à fondre tous ces jeunes couples en un seul. Le résultat n'avait rien de savoureux : ni beauté, ni laideur; pas d'expression et, comme de juste, aucune personnalité.

L'*Homo medius* des statisticiens est nécessairement,

aussi incolore que celui des photographes. Nous ne saurions toutefois lui refuser notre bienveillance, étant donné son origine. On sait qu'il eut pour père Adolphe Quételet, l'illustre auteur de la *Physique sociale*, à qui Bruxelles a élevé une statue, et qui a tant fait pour le développement de la statistique internationale.

Que l'*Homo medius* nous soit venu de Belgique, il n'y aurait point à s'en étonner s'il était vrai que le Belge soit — comme l'écrivait naguère un sénateur belge dans une revue belge (1) — « un être enclin à la moyenne mesure en toutes choses ». Et ce serait encore pour l'*Homo medius* une bonne note que de pouvoir se réclamer du peuple excellent, libéral et pacifique, vaillant et discipliné, qu'a toujours été le peuple belge. Mais en fait, nos chers voisins sont moins *Homines medii* que ne le croit M. Edmond Picard.

Quételet n'a pas eu que de l'agrément de ce fils en qui il avait mis toutes ses complaisances. Les pères qui disent trop de bien de leurs enfants donnent aux autres l'envie d'en dire du mal. L'*Homo medius* se heurta aux mêmes préventions que son cousin d'Angleterre l'*Homo oeconomicus*. Il fut critiqué, raillé, honni, plus que de raison. Je ne m'attarderai pas à reproduire ici les attaques, souvent spirituelles, quelquefois spécieuses, rarement probantes dont il a été l'objet. Mais puisque, par une singulière ironie des choses, cette personnification du juste milieu fut l'objet de jugements excessifs et contradictoires, il serait peut-être temps de reviser son procès : d'autant que le procès de l'homme moyen c'est le procès des moyennes en général et qu'il est peu de

(1) Voir, dans la *Revue Économique Internationale* de novembre 1906, l'article de M. Edmond Picard intitulé : « Essai d'une psychologie de la nation belge ». M. Paul Adam, dans une conférence faite à Ostende, montrait aussi dans la pondération la vertu belge par excellence.

questions sur lesquelles la statistique ait autant d'intérêt à prendre parti.

Quételet disait : « L'homme que je considère ici est dans la société l'analogue du centre de gravité dans les corps. Il est la moyenne autour de laquelle oscillent les éléments sociaux. Ce sera, si l'on veut, un être fictif pour qui toutes les choses se passeront conformément aux résultats moyens obtenus dans la société. »

Était-ce là, au siècle dernier, une conception nouvelle? Le maître assurait que « la théorie des proportions moyennes était inconnue aux anciens et n'avait guère été cultivée par les modernes ». Il se félicitait d'autant plus de l'avoir créée. Il attendait merveille de cette sorte d'étalon humain dont la science ferait état désormais pour apprécier à leur juste valeur les écarts ou même les anomalies dont les divers facteurs de notre individualité sont susceptibles. C'est ainsi, remarque-t-il, que procède le médecin dans ses diagnostics. Il regarde le patient; il le palpe; il l'ausculte; il lui tâte le pouls; il prend sa température; il analyse ceci ou cela... Mais chacune de ces constatations ne vaut que par voie de comparaison avec l'invisible modèle que l'expérience a fabriqué en combinant des moyennes et dont le praticien exercé sait se faire suivre au chevet des malades.

Ce qui avait été pour Quételet une révélation et ce qui, pour ses disciples, est devenu une notion traditionnelle, c'est la tendance qu'ont beaucoup de variables, dans l'homme et hors de l'homme, à se grouper, à se serrer, pour ainsi dire, autour d'un point central qui semble les appeler à lui. La théorie des moyennes se relie par là au calcul des probabilités et Quételet, sans s'en douter peut-être, allait continuer Leibnitz et Bernouilli.

On sait que, sur une cible, les flèches, les balles ou les obus s'approchent au moins du but quand ils ne l'at-

teignent pas et qu'une règle mathématique préside à leurs déviations. Eh bien, la nature, dans mainte circonstance, semble aussi avoir un but. Elle l'atteint ou elle le manque; et ses approximations se répartissent, comme celles de ces tireurs dont les erreurs même obéissent à d'invariables lois.

Exemple. Mille conscrits viennent de passer sous la toise réglementaire. Si, sur le papier, on les classe, un à un, d'après leurs statures respectives, on reconnaît vite qu'il existe une taille plus usuelle que toutes les autres et, à mesure que l'on monte ou l'on descend vers ce chiffre-là, le nombre va croissant des hommes qui répondent à l'appel. Donnez à ce classement la forme graphique en prenant pour abscisses les tailles et pour ordonnées les nombres correspondants. Le diagramme affectera une forme régulière, avec un sommet arrondi et deux versants à peu près symétriques dont la descente, à droite et à gauche sera lente d'abord, puis s'accélèrera, puis se ralentira encore. C'est ce que les géomètres appellent la courbe de Gauss. C'est ce que Quételet appelait la ligne binomiale. C'est ce que les statisticiens français appellent, plus familièrement, le chapeau de gendarme.

Notre juste déférence pour la gendarmerie n'est pas seule à nous faire saluer cette courbe symbolique à laquelle semblent acquises les sympathies du créateur. L'allure en est moins simple que celle de l'ellipse ou de la parabole; mais la souple eurythmie de ses flexions alternées nous montre comment peuvent se concilier ici-bas l'esprit d'autorité et l'esprit de tolérance. La nature ne souhaite pas l'uniformité, qui serait fastidieuse; elle ne consent, toutefois, ni à l'incohérence ni même à la discontinuité. *Natura non facit saltum.* Un minimum, un maximum et, entre les deux limites, une moyenne, voilà ce qui constitue le cadre et l'axe directeur de beaucoup de phénomènes. La

variable aurait pu être autorisée à se mouvoir à son gré entre les deux barrières qu'il lui est interdit de franchir. Mais non : c'est visiblement la région médiane qui l'attire et, quand elle n'arrive pas au lieu marqué, il faut au moins qu'elle en soit le plus près possible. Les grands écarts ne sont permis qu'à titre exceptionnel et c'est le cas de dire que l'exception confirme ou suppose la règle. Cette loi de centralisation, cette loi de médiofréquence — qu'on nous passe le néologisme — se retrouve dans beaucoup de milieux différents. Qu'il s'agisse des gains de la roulette à Monte-Carlo ou de la force musculaire de l'homme, qu'il s'agisse des quantités de pluie annuellement enregistrées par un observatoire ou de l'excédent des naissances masculines sur les naissances féminines; qu'il s'agisse des notes données aux élèves d'un lycée ou de la durée de la gestation chez la femme, l'inégalité fatale des résultats successivement observés ne les empêche pas d'obéir à la voix mystérieuse qui leur assigne un point de ralliement. La variété dans l'unité, c'est ce qui fait, a-t-on dit, non seulement l'harmonie, mais même la beauté. En y regardant bien, on peut trouver tout cela dans un chapeau de gendarme.

Quételet, qui était à la fois astronome et moraliste, calculateur et même poète, sentit vivement la grandeur de ce qu'il appelait sa découverte et, à plusieurs reprises, il s'est plu à la célébrer. « Un peuple, dit-il, au dernier chapitre de son *Anthropométrie,* ne doit point être considéré comme un assemblage d'hommes n'ayant aucuns rapports entre eux. Il forme un ensemble, un corps des plus parfaits, composé d'éléments qui jouissent des propriétés les plus belles et les plus admirablement coordonnées. »

A la page suivante, l'auteur, renchérissant encore sur ce qu'il vient d'écrire, se fait gloire d'avoir résolu « le

problème capital de la théorie de l'homme » et, dans une prose qu'on voudrait plus alerte et plus claire, il s'évertue à résumer la chose. Voici le passage textuellement reproduit : « L'homme est unique dans son espèce : autour d'une constante, ses variations ont lieu suivant la loi qui accuse cette unité et qui est une des lois les plus remarquables, je ne dirai pas pour l'homme, mais pour la nature en général. Cette loi remarquable a été entrevue par quelques philosophes, mais sans qu'ils fussent frappés par l'élégance et la généralité qu'elle comporte. »

Cette généralité, le tort de Quételet est de l'avoir exagérée. Il n'ignorait pas les exceptions auxquelles sa loi est sujette, mais il les négligeait; et, comme il tenait à mettre dans l'homme moyen tout l'homme, son système perdit en solidité ce qu'il voulait gagner en surface. Il existe ici-bas des moyennes de qualités très inégales et il s'en faut de beaucoup que la courbe binomiale soit le régulateur universel de la création. Le corps humain lui-même, champ d'exploration préféré du grand sociologue belge, a ses caprices aussi bien que ses habitudes. La constante, comme dit Quételet, varie avec les sexes et à plus forte raison avec les âges, mais aussi avec les races, les lieux, les temps... Dans certaines parties de notre territoire où les petits-fils des Francs et les petits-fils des Celtes vivent entremêlés, les tailles n'évoluent pas de la même façon pour les deux races et la courbe que je décrivais tout à l'heure porte alors, dans sa région supérieure, deux saillies voisines au lieu d'une seule.

Voilà une première dérogation à la formule simpliste dont Quételet inclinait à faire une loi générale. Il en est de plus graves. Ne voit-on pas le principe de médiofréquence faire place au principe contraire là où, dans la marche des phénomènes, des fluctuations rythmées et périodiques rappellent soit le balancement de la vague, soit l'oscillation du pendule? Suivez des yeux un pendule en

mouvement : la position verticale, qui est sa position moyenne, est celle où il reste le moins et c'est aux deux bouts de sa course qu'il s'attarde le plus et s'arrête même un instant. Pareillement la durée du jour, comptée du lever du soleil à son coucher, augmente ou diminue d'une manière assez rapide au moment des équinoxes et ne varie plus que très lentement aux solstices. Bien d'autres exemples pourraient venir s'ajouter à ceux-là.

Il se rencontre notamment en matière démographique certaines moyennes dont les faits quotidiens semblent fuir le contact au lieu d'y aspirer. De toutes les moyennes qui nous concernent personnellement, je n'en sais guère de plus importante pour nous que l'âge moyen de la mort; et les statisticiens mettent depuis longtemps tous leurs soins à le bien déterminer. Mais, contrairement à ce qu'on observerait s'il en était de nos existences comme de nos tailles ou de nos poids, la vie moyenne n'est pas la même chose que la vie probable; et ni la vie probable ni la vie moyenne ne sont la vie normale, celle à laquelle la nature convie l'homme sain. En fait l'âge moyen de la mort est un âge où l'on meurt peu et nos cimetières le savent bien. La mortalité humaine accuse deux maximums différents dont l'un précède de beaucoup l'âge moyen du décès — c'est la mortalité infantile — et dont l'autre le suit d'assez loin — c'est la mortalité sénile. Oui : cette « difficulté de vivre », dont se plaignait Fontenelle quasi-centenaire, sévit chez les nouveau-nés comme chez les vieillards; et entre ces deux pôles mortuaires, la vie moyenne se fixe comme elle peut, déterminée par une simple association de chiffres divergents et ne correspondant nullement aux conditions ordinaires de notre destinée.

C'est ce que M. le professeur Wilhelm Lexis faisait ressortir d'une manière concluante dans un mémoire qui remonte à quelque trente ans. Il y distinguait ju-

dicieusement les *normales* des *moyennes* proprement dites et, en particulier, la *durée normale* de l'existence humaine de sa *durée moyenne*. L'homme moyen de Quételet n'a qu'une vie écourtée. Bien qu'il nous apparaisse sous les traits d'un adulte, sa carrière se trouve réduite d'avance par ces légions de petits êtres qui meurent au berceau. L'homme normal de M. Lexis, l'homme-type, comme on le pourrait nommer, n'a pas à tenir compte, lui, de toutes ces non-valeurs, de tous ces faux départs. Il est né viable; il sait son métier d'homme; il vivra plus ou moins, mais il vivra assez pour survivre à son père, à sa mère; et il ne descendra lui-même au tombeau que le soir venu et sa journée faite. Sans être très nette, la définition de l'homme normal, sous la plume de M. Lexis, aboutissait à un nombre d'années assez précis, 72 ou 73 (1), et venait ainsi fortifier l'antique sentence du psaume 89 : « Le cours naturel de notre vie est de 70 ans : les mieux constitués vont à 80. Et le surplus est peine et douleur (2). »

On n'a que trop souvent confondu l'homme normal avec l'homme moyen. L'autre jour encore (11 juillet 1907), au cours de la discussion du projet d'impôt sur le revenu dont est saisi le Parlement français, cette facile erreur a été commise par un de nos hommes d'État, financier expérimenté et orateur persuasif. Il critiquait à la tribune la méthode qui consiste, pour évaluer la richesse privée d'une nation à multiplier l'annuité successorale par la survie moyenne des héritiers. En ligne directe, cette survie ressort à un tiers de siècle environ : mais M. Jules Roche le contestait : « Ce doit être beaucoup moins que cela, dé-

(1) Voir les *Annales de démographie*, année 1878, page 481, et l'opuscule antérieur intitulé *Theorie des Massenercheinungen in der menschlicher Gesellschaft*.

(2) Verset 10 : « Dies annorum nostrorum in ipsis septuaginta anni. Si autem in potentatibus, octoginta anni. Et amplius eorum labor et dolor. »

clarait-il, car, si de la vie moyenne des Français, soit 46 ans, on retranche 30 et quelques années, on tombe à 13 ou 14 ans; et à qui fera-t-on croire que ce soit là, en moyenne, l'âge où les Français héritent? » Je ne sais si la Chambre des députés a jugé l'objection pertinente. Pour des statisticiens, le quiproquo est manifeste. C'était ici la vie pleine qu'il fallait prendre pour point de départ et non la vie moyenne, abrégée comme elle l'est par la mortalité du premier âge; car, de tous ces innocents que la mort reprend au lendemain de la naissance, il est clair qu'en matière successorale nous devons faire totalement abstraction.

Aussi bien, ce n'est pas seulement en ce qui touche l'âge de la mort que l'*Homo medius* risque parfois de nous induire en erreur au lieu de nous éclairer. Combien de moyennes nous pourrions citer qui, arithmétiquement exactes, n'en sont pas moins vraies et décevantes, parce qu'elles confondent dans leur aveugle étreinte des données trop hétérogènes ou trop inégales. Toutes celles derrière lesquelles se cachent de violents contrastes manquent par cela même leur but et j'estime que le mieux est de n'en point user. Là où il n'y a ni continuité ni attraction mutuelle entre les unités diverses auxquelles on a affaire, l'idée de moyenne ne peut être introduite sans danger et — à de rares exceptions près, — nous ne songerions pas à défendre ces moyennes-là contre les esprits défiants dont elles choquent la logique ou dont elles égaient l'ironie.

Sacrifions-les. Par contre, défendons courageusement contre leurs détracteurs les moyennes de bon aloi, celles qui sont dans la nature des choses et qui constituent, soit pour nos recherches, soit pour nos démonstrations, un instrument aussi légitime que nécessaire. Comme le faisait remarquer naguère le professeur Mandello, de Presbourg, dans un suggestif mémoire sur *l'avenir de la sta-*

tistique, le cerveau humain n'est pas de force à dégager directement la signification collective d'une masse de chiffres juxtaposés et nous n'arrivons à bien interpréter nos propres enquêtes que par voie de condensation. Il suffit quelquefois de totaliser. D'ordinaire il y a avantage à diviser après avoir additionné. Aux mille unités inégales parmi lesquelles on risquait de se perdre on substitue alors un terme unique qui, répété mille fois, donnera le même total. Et pour peu que toutes ces unités soient comparables entre elles, nous pourrons souvent faire parler pour elles ce quotient qui en est précisément la moyenne arithmétique. A qui ne voudrait voir là qu'un expédient, un artifice de théoricien, nous prouverions vite que cette synthèse numérique fournit, au contraire, la solution pratique de la plupart des problèmes de la vie quotidienne. La probabilité est, dans bien des circonstances, notre unique guide, et — comme le remarque Quételet — « la considération des moyennes nous est si familière que nous l'employons, en quelque sorte, à notre insu ». Les organisateurs d'un banquet se préoccuperont-ils du plus ou moins d'embonpoint ou du plus ou moins d'appétit de chaque convive? Non. Ils savent que, la compensation se faisant d'elle-même entre les gros et les maigres, entre les sobres et les affamés, tout ira bien si, pour l'espacement des couverts et pour la consistance du repas, on a pris mesure sur l'*Homo medius*.

« La théorie des moyennes, dit encore l'auteur de la *Physique sociale*, sert de base à toutes les sciences d'observation; mais elle est si simple et si naturelle qu'on n'apprécie pas assez le pas immense qu'elle a fait faire à l'esprit humain. Et nous ignorons à qui elle est due : c'est ainsi que toutes les grandes découvertes se sont établies sans qu'on en ait connu les inventeurs (1). »

(1) Voir *Physique sociale*, livre V, pages 369 et suivantes.

La foi de Quételet dans les moyennes l'avait rendu extraordinairement ambitieux pour cet *Homo medius* dont il entendait faire l'arbitre, non seulement de la vie physique, mais de la vie économique, de la vie intellectuelle, de la vie littéraire, de la vie artistique des sociétés civilisées.

Son programme, à cet égard, est curieux à relire, à quarante années de distance, surtout quand on en rapproche certains documents de dates plus récentes.

Sans doute la mensuration et le classement de nos intelligences, si c'étaient choses possibles, l'emporteraient de beaucoup, comme intérêt, sur la mensuration et le classement de nos tailles et de nos poids. Il existe des degrés pour la puissance cérébrale des individus, comme pour l'ampleur de leurs membres; et ici encore les inégalités existantes n'excluent pas une solidarité au moins relative : l'homme de génie et l'imbécile, de même que le géant et le nain, sont les extrémités d'une chaîne dont tous les anneaux se touchent ou se cherchent, et, dans un cas comme dans l'autre, c'est vers le milieu de la chaîne que les majorités se donnent rendez-vous. Mais ici avec quelle toise, avec quel compas, avec quelle balance pourra-t-on opérer? Comment saisir l'insaisissable?

La difficulté serait résolue s'il suffisait d'interroger attentivement le corps pour savoir ce que vaut l'esprit? Quelles qu'en soient les mutuelles réactions, avouons que la science n'a pas encore réussi à découvrir dans les organes des morts et surtout des vivants la mesure de leurs capacités et de leurs mérites. Le Dr Gall, avec sa phrénologie, avait donné à ses contemporains des espérances que l'événement n'a pas justifiées; et les recherches de ses successeurs, bien que mieux dirigées, n'ont pas été beaucoup plus fructueuses. N'est-ce pas hier que l'un d'eux, et non le moins optimiste, trouvait l'explication, trouvait presque l'excuse des forfaits d'un monstre de per-

versité dans la configuration de deux mains dépareillées dont l'une était la main droite d'un inoffensif laveur de voitures et dont l'autre était la main gauche d'un honnête gratteur de peaux de moutons? Le facile succès d'une telle mystification est une terrible leçon de scepticisme.

Faut-il alors, renonçant à l'observation expérimentale, se rabattre sur le simple calcul des probabilités et admettre que les mentalités humaines, depuis les plus puissantes jusqu'aux plus incomplètes, doivent s'échelonner comme les combinaisons numériques qu'on obtient en jetant mille ou dix mille fois sur une table une poignée de dés? C'est ainsi qu'ont raisonné les Francis Galton (1), les Otto Ammon (2).

A ce compte, la loterie des intelligences ne serait pas autrement organisée que la loterie des poids ou des tailles; et Quételet triompherait. Ce lui serait même un encouragement à étendre le jeu de ses équations du domaine des esprits au domaine des consciences. Il n'y était que trop disposé.

Où sa hardiesse me semble aller jusqu'à la témérité, c'est quand, à la fin de son livre, il prétend nous convaincre que le chef-d'œuvre de la nature c'est l'homme moyen. Seul, à l'entendre, l'homme moyen est beau! Seul l'homme moyen est sage! Seul l'homme moyen est grand! Le vrai grand homme, c'est l'homme moyen.

L'amour paternel a des illusions d'optique auxquelles il faut être indulgent. Cependant comment ne pas protester quand d'une moyenne un statisticien ose faire un maximum?

Le plaidoyer qui, dans la *Physique sociale*, aboutit à l'apothéose de l'*Homo medius* est assez déconcertant. Il roule sur une double équivoque, consistant d'abord à ne

(1) Voir ses *Enquêtes sur les facultés de l'homme.*

(2) Voir son livre sur *l'Ordre social et ses bases naturelles.*

plus voir dans l'idée de moyenne que l'idée d'équilibre, et ensuite à considérer le mot équilibre comme synonyme — ou peu s'en faut — du mot perfection. Le sophisme se dénonce lui-même. Reconnaissons toutefois que Quételet pouvait invoquer à l'appui de son interprétation de nombreux précédents. Les proverbes sont pour lui. L'adage français « l'excès en tout est un défaut » n'est qu'un inutile truisme; mais, en latin, l'expression consacrée « *in medio stat virtus* » implique, si on la prend à la lettre, toute une débilitante doctrine...

Un grand journal de New York — il n'y a pas de cela bien longtemps — avait prié les notabilités des deux mondes de lui communiquer leur avis sur les conditions essentielles du bonheur, de la dignité et du progrès chez l'homme. Les réponses, qui furent luxueusement éditées, ne concordent guère puisque j'y vois célébrer au même titre les bienfaits d'un bon estomac et les joies d'une âme en paix avec Dieu. Mais ce qu'on loue et ce qu'on recommande surtout dans cet éclectique recueil, c'est l'équilibre des facultés; c'est *mens sana in corpore sano;* c'est l'assemblage, à doses discrètes, des qualités courantes et des vertus communes. Voilà bien à quoi se réduisent aujourd'hui les aspirations d'une démocratie trop égalitaire. Intellectuelle ou morale, la grandeur devient de moins en moins populaire et le suffrage universel en témoigne par son indifférence croissante à l'égard des sommités. Démocratie, médiocratie. Giuseppe Guerzoni, quand il est mort, se préparait à écrire une *storia delle idee medie* dont la conclusion eût été que ce sont les idées moyennes qui gouvernent le monde. « Peut-être, mais tant pis! » protestait M. Achille Loria (1). Ce qui est sûr, c'est que le « *héros* » de Carlyle et le « *surhomme* » de Nietsche ont également cessé de plaire. La supériorité individuelle devient plutôt

(1) Voir la *Rivista di sociologia*, de février 1895, page 101.

un grief qu'un titre à l'admiration et à la reconnaissance publiques.

Nous ne sommes point ici pour faire parler la psychologie, même la psychologie des foules. La statistique nous suffit. Cependant, puisque j'ai évoqué devant vous cette énigmatique abstraction qui a nom *Homo medius,* il convenait de dire à la fois ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas. L'homme moyen restera, pour quiconque s'adonne à « l'étude numérique des faits sociaux », une forme de comparaison instructive, un instrument de travail commode, un bon serviteur si l'on veut : mais ne laissons pas dire que les statisticiens font de lui leur idéal.

Dans un monde, où il y a place pour la laideur comme pour la beauté, pour la folie comme pour la sagesse, pour la maladie comme pour la santé, pour le vice comme pour la vertu, l'homme moyen où tous ces éléments contraires viennent s'amalgamer et se neutraliser, ne peut être, en somme, qu'un piètre sire. L'homme moyen, nous l'avons vu, n'est pas même l'homme normal. Qu'on cherche à rapprocher de lui tout ce qui lui est inférieur, ce sera déjà un forme du progrès. Mais, par cela seul qu'au-dessous de lui s'agitent des centaines de millions d'être plus ou moins déshérités, il faut — la définition l'exige — que l'homme moyen ait au-dessus de lui une hiérarchie d'élites morales et intellectuelles. Nos modèles c'est là que nous devons les prendre, et c'est à cette ascension volontaire vers le mieux, vers le vrai, vers le beau, vers le grand, que la philosophie de la statistiqne, comme celle de toute autre science, convie les esprits et les âmes. Laissons au vulgaire son idéal bourgeois : *in medio virtus.* La devise de l'homme de cœur, c'est : *Excelsior.*

A. DE FOVILLE.

Séance du 12 octobre 1907.

LES TROIS GRANDS RESSORTS DE LA VIE

Deux démons à leur gré gouvernent notre vie;
J'appelle l'un Amour et l'autre Ambition.

Ainsi parle, et il parle bien, selon son habitude, le Bonhomme La Fontaine.

Il y a peu d'existences, en effet, dans lesquelles, à une époque ou à une autre, et sous une forme ou sous une autre, l'un de ces mobiles, et parfois tous les deux, soit pour s'accorder, soit pour se combattre, n'aient tenu leur place. Mais il y a un troisième mobile dont le Bonhomme, ci du moins, ne parle pas, et dont le rôle n'est pas moindre : c'est le Devoir.

Or ces trois mobiles : *Amour, Ambition*, *Devoir* même, peuvent être, et sont, en réalité, entendus, selon les circonstances et suivant les personnes, de façons bien diverses; et bien différente, par suite, bien contraire même, est souvent l'influence qu'ils exercent sur nos destinées. Il n'est pas inutile, dès lors, de chercher à en définir le véritable caractère et à en déterminer le rôle.

L'amour d'abord. Qu'est-ce que l'amour? C'est bien simple, disent quelques-uns, c'est l'attrait qu'exercent l'un sur l'autre les individus de sexe différent, et l'instinct qui les invite à se rapprocher. Oui; mais de combien de manières cet instinct ne peut-il pas se manifester! Il y a un amour, ou soi-disant tel, purement physique, tout entier

dans la grossière satisfaction des sens, et passager comme elle; il y a un amour immatériel, ou se croyant tel, né d'affinités morales et de communes ambitions; et il y a un amour tout ensemble moins grossier et moins subtil, dans lequel se mêlent, en proportions diverses, l'influence des appétits de la chair et le partage des travaux, des devoirs, des affections de l'esprit et du cœur. Il y a la bête, il y a l'ange et il y a le mélange de l'ange et de la bête, l'être humain que nous sommes, qui n'est ni l'un ni l'autre, mais un peu de l'un et un peu de l'autre; et tout cela dans des proportions indéfiniment et incessamment variables.

Il y a le simple et brutal accouplement du débauché, et il y a les orageuses passions ou les défaillances douloureuses d'un Othello, d'un Musset, d'un Berlioz, et la cynique et hypocrite dépravation de ce qu'on a osé appeler l'idylle des Charmettes. Il y a la poétique adoration de Pétrarque pour celle dont il avait fait sa madone, et le culte idéal du Dante pour cette figure, imaginaire ou réelle, de la beauté suprême, pour cette Béatrix qui passait, dit-il, enveloppée de sa pureté comme d'un voile, et que l'on ne pouvait voir sans éprouver le besoin de devenir meilleur. Saintes visions dont le rayonnement, après des siècles, nous charme encore, et dont des milliers de cœurs et d'intelligences ont ressenti et ressentiront la bienfaisante et fortifiante influence. Et il y a, plus admirable, en même temps que plus accessible et plus vrai, le loyal et sincère amour de deux jeunes gens qui, pour mériter d'être un jour l'un à l'autre, se gardent purs, laborieux et patients: il y a, après l'union attendue et obtenue, la longue et constante tendresse d'un Philémon et d'une Baucis; il y a les joies et les douleurs partagées, les soucis et les espérances de la vie commune, les naissances et les morts, les enfants élevés et perdus, et tout cet ensemble d'espérances, de travaux et d'actions qui de deux existences n'en fait

plus qu'une, et fond ensemble, selon la parole sacrée, les âmes aussi bien que les corps : *Duo in unum*. Inutile de dire laquelle de toutes ces formes de l'amour est la vraie, laquelle répond réellement à notre double nature, à la fois matérielle et spirituelle.

Je n'en dirai pas davantage. J'ai dit ailleurs, dans une communication spéciale, que l'Académie a bien voulu entendre, ce qu'il faut, à mon avis, penser du vrai et du faux amour. Je me borne, pour ne pas me répéter, à y renvoyer.

L'ambition, comme l'amour, prend plusieurs formes, et elle peut être la plus basse comme la plus haute des passions. Un père de famille qui, pour faire à ses enfants une situation supérieure à la sienne ou tout simplement pour maintenir ce qu'il appelle la grandeur de sa maison, capitule avec sa conscience, fait des opérations louches, contracte des amitiés équivoques, s'allie, par ce qu'on appelle un beau mariage, à une famille tarée, et met sans vergogne l'argent au-dessus de l'honneur, est un ambitieux méprisable et un malfaiteur dont l'exemple devient un malheur public.

Autant et davantage en faut-il dire du magistrat qui, pour avancer, rend des services plutôt que des arrêts; du fonctionnaire complaisant qui n'a d'autres opinions que celles de ses chefs; du candidat qui prend le mot d'ordre auprès de ses électeurs; du député qui vote pour complaire aux ministres dont il sollicite les faveurs ou au parti qui le poussera lors de la prochaine combinaison, et, dans d'autres milieux ou d'autres camps, de l'orateur de réunions publiques, de l'agitateur populaire, du fauteur de troubles et du semeur de divisions et de haines qui vit du mal qu'il fait et exploite l'ignorance et les passions de la foule qu'il méprise. Autant encore, et davantage, des chefs de Gouvernements, conseillers ou représentants qui, par calcul personnel, pour conserver ou pour agran-

dir leur influence ou leur pouvoir, pour obtenir, conquérir ou récolter des grades, des pensions et ce qu'ils considèrent comme des honneurs, lancent leurs pays dans les aventures, font répandre le sang et les larmes, pervertissent, en la confondant avec l'injustice, la mauvaise foi et la barbarie, la notion sacrée du patriotisme et de la gloire nationale, et laissent, comme les Alexandre, les César, les Napoléon et les Bismark, derrière eux une longue trace de haines, de misères et d'erreurs. Fléaux pires, cent fois pires, que les catastrophes naturelles contre lesquelles nous cherchons des remèdes et qu'ils nous apprennent à cultiver et à dépasser par leurs œuvres maudites, tournant à mal jusqu'aux plus nobles vertus et aux plus respectables sentiments de la nature humaine, et faisant d'êtres raisonnables, destinés à s'aider et à s'aimer comme des frères, des loups qui, contrairement au proverbe, se mangent entre eux.

Mais il y a, Dieu merci ! une autre ambition. Il y a l'ambition laborieuse et sainte de l'homme, de la femme, qui, en cherchant le bien-être, la richesse, l'influence pour soi ou pour les leurs, ne songent à les acquérir que par des moyens honnêtes et à ne s'en servir que pour le bien de leurs semblables ; du savant qui travaille pour fournir aux mains laborieuses des forces et des ressources, pour alléger l'effort, pour écarter la peine et le danger, pour ouvrir à l'esprit des horizons plus larges et plus clairs, pour dissiper les préjugés et les malentendus, pour soulager les corps et pour éclairer et améliorer les âmes. Il y a l'ambition de l'explorateur qui s'expose pour agrandir notre domaine terrestre ; celle de l'astronome qui fouille pour nous l'immensité des espaces célestes et nous dévoile à la fois notre grandeur et notre petitesse ; celle du moraliste qui nous enseigne nos devoirs et leur concordance avec notre véritable intérêt ; celle du politique qui, soucieux d'être utile et non de plaire, ose dire la vérité

aux puissances d'en bas comme à celles d'en haut, brave l'impopularité, supporte les injures et les calomnies, et se dévoue, nouveau Curtius, jusqu'au dernier sacrifice s'il le faut, pour sa patrie et pour l'humanité. Et il y a, plus humble en apparence et non moins haute en fait, l'ambition journalière de ce brave bourgeois, de ce modeste ouvrier, de cette simple femme qui, heure après heure, travaillent à donner au monde, par l'exemple et par la leçon, quelque échantillon de plus de ce que peut être une vie de probité et à laisser après eux des successeurs dignes d'eux. Il y a tous ceux, en un mot, qui, sans s'en rendre compte souvent, pourraient s'appliquer la belle déclaration du Père Gratry : « Je vous dirai mon ambition; elle est immense. Elle est de ne pas mourir sans avoir contribué, par mes paroles ou par mes actes, à diminuer la part du mal dans le monde et à y accroître la part du bien. » Ambition qui, si immense qu'elle soit, n'est pas vaine et chimérique, s'il est vrai (et il l'est), que tout se tient dans l'univers, et qu'il n'y a pas un mouvement, pas une parole, pas une pensée qui, de proche en proche, ne réagisse sur l'équilibre matériel et moral de l'ensemble et ne soit tout à la fois éternel et infini.

Reste le devoir, que le Bonhomme omet de nommer, et auquel, évidemment, pour être avouables et bons, l'amour et l'ambition ont à se subordonner. Celui-ci au moins, va-t-on dire, est simple, et il n'y a qu'à s'y soumettre. Pas si simple, puisqu'il est reconnu qu'il est plus difficile souvent de le discerner que de le faire. Pas si simple, car il y a, de même qu'un faux amour et une fausse ambition, un faux devoir, un devoir trompeur ou insuffisant tout au moins, qui, trop aisément, nous masque le vrai, ou en prend la place. Il y a, dit avec raison M. Ernest Naville, un devoir passif, neutre, de privation et d'abstention; et il y a un devoir énergique et fécond, un devoir

CONSEILS D'UN PÈRE

A SES FILLES

Ceux à qui le moyen âge et sa littérature sont familiers connaissent le chevalier de la Tour Landri. Il écrivit, pour ses filles, en 1372, un petit livre, dont il me semble que les historiens n'ont pas encore tiré tout le profit possible. L'ouvrage est, à la fois, plein de saveur, et très ennuyeux. L'ennui vient de ce que l'auteur, aidé de l'érudition de ses chapelains, s'est plu à réciter des anecdotes banales, empruntées à l'antiquité sacrée et profane, et à passer en revue toutes les femmes de la Bible, les bonnes et les mauvaises, depuis Ève inclusivement. Cela piquera peut-être un jour la curiosité de la jeune génération d'aujourd'hui, à qui l'on n'enseigne plus l'histoire sainte; mais les gens comme nous, ceux de l'ancienne culture, y trouvent vraiment peu de nouveauté. Heureusement que la Tour Landri a étayé aussi sa morale de nombreuses historiettes où il fait agir et parler les personnages de son temps, nobles et bourgeois; et c'est par là qu'il nous amuse, en même temps qu'il nous instruit.

L'objet qu'il s'est proposé est surtout l'éducation morale de ses filles. Sans doute, son livre leur servira à étudier la langue française, mais elles y apprendront principalement à se gouverner elles-mêmes, à distinguer le bien du

mal, et à régler leur conduite sur les leçons du passé. L'instruction proprement dite tient ici peu de place. On voit que l'auteur n'y attache aucune importance. Qu'elles connaissent leurs prières, la « sainte Écriture », la vie des Pères et des Saints; inutile de leur en demander davantage. Pas de lectures profanes : ce ne sont que fables et mensonges dont elles ne tireraient aucun profit. Le sire de la Tour Landri cite même des gens qui s'opposent, par principe, à ce que leurs femmes et leurs filles sachent lire et écrire. Lui-même ne va pas jusque-là. Homme de progrès (car tout est relatif), il veut bien qu'elles ignorent l'écriture, mais il estime qu'elles doivent apprendre à lire, « pour mieux connaître, dit-il, la foi, les périls de l'âme, et les moyens de faire leur salut ».

On se contentait de peu, au moyen âge, et j'entends d'ici le cri indigné de nos féministes. Je ne leur conseille pas de lire ce petit livre; ils souffriraient à chaque ligne, car tout y démontre que la femme, loin d'être l'égale de l'homme, n'a qu'une raison d'être : le servir humblement, en perpétuant sa race. L'obéissance passive au mari, tel est le précepte qui est répété à satiété dans cette sorte de morale en action. Et quand je parle de mari, le terme est impropre; le mari, c'est le maître, le *seigneur;* le chevalier de la Tour Landri n'emploie pas d'autre mot. Se soumettre aux volontés de son seigneur, tel est le premier devoir de la femme. Et pourquoi le mari a-t-il tous les pouvoirs, comme tous les droits? Parce qu'il est d'institution divine. Je n'exagère pas; le père l'a dit expressément à ses filles. « Une femme ne peut jamais trop honorer son seigneur, ni trop lui obéir, quel qu'il soit, *parce que Dieu le lui a donné.* »

De ce principe redoutable découlent toutes les obligations de détail : garder le secret de son mari; aimer les parents de son mari; ne jamais l'abandonner, quelle que

soit sa conduite; supporter patiemment ses caprices, ses colères, ses violences mêmes; éviter surtout de le railler et de lui tenir tête devant le monde, qu'il ait tort ou raison. Le bon chevalier admet que l'épouse pourra, dans l'intimité, faire doucement quelques remontrances. Mais, pour éclairer ses filles sur le danger de désobéir au maître, il leur raconte, entre autre anecdotes terrifiantes, l'histoire d'une dame qui, publiquement, répondit mal à son mari. Celui-ci lui ordonne de se taire; elle n'en fait rien. Alors, d'un coup de poing, il la renverse, lui piétine la figure, et lui écrase le nez. Moralité : « Le seigneur, dit textuellement la Tour Landri, doit, en vertu de son droit, avoir sur sa femme le haut parler. »

Si autoritaire qu'il paraisse, notre auteur n'appartient cependant pas à la catégorie de ces soudards brutaux qui infestaient tous les grands chemins à l'époque de la guerre de Cent Ans. Esprit assez cultivé, il a même un grain de poésie. Au temps de sa jeunesse, il composait pour les dames des vers de toutes les coupes : « chansons, lais et rondeaux, ballades et virelais ». L'âge venu, il aimait à s'asseoir à l'ombre de son verger, pour écouter les oiseaux qui chantent le printemps; et là, il s'attendrissait au souvenir des jours heureux.

Ce féodal professe même des idées humanitaires qui, sans doute, n'étaient pas très communes chez ses pareils. Convaincu de l'obligation rigoureuse de la charité, il veut que ses filles aient pitié des misérables « qui sont les sergents et les ouailles de Dieu »; qu'elles visitent les prisonniers, les malades, les pauvres femmes en couches, et nourrissent les orphelins. Il dit que le devoir de ceux qui possèdent est de donner largement à ceux qui n'ont rien, et que tout seigneur est tenu d'aimer ses sujets, à plus forte raison de ne leur faire aucun mal. Il s'indigne contre les riches qui nourrissent trop bien (je cite littéralement) « leurs ventres et leurs charognes ». Pourquoi ne songent-

ils pas aux pauvres qui meurent de froid et de misère? Dieu leur en demandera compte « au grand jour d'épouvante », au jugement dernier. Une chose qui paraît surtout intolérable au seigneur de la Tour Landri, ce sont les dames qui ont des chiens, et les aiment trop. Il est inconvenant, déclare-t-il, que ces animaux, bourrés de bonne viande et de friandises, deviennent gros et gras, alors que tant de pauvres, « créatures de Dieu, faites à sa ressemblance », n'ont rien à manger et « maigrissent de faim ». Voilà, en raccourci, la question sociale, telle que l'entendait un chevalier du XIVe siècle! Point de vue étroit, sans doute; mais pour des gens d'épée, ce commencement d'altruisme était déjà méritoire, et l'idée fera son chemin.

En matière de religion, la Tour Landri est de son époque; croyant et pratiquant, il veut que ses filles soient pénétrées de ses principes. Dire ses heures et prier pour les morts avant le repas du matin, se confesser souvent, observer jeûnes et abstinences, respecter les églises en évitant d'y causer de choses légères, et de regarder tendrement d'autres personnes qu'un fiancé ou un mari, honorer et héberger les ministres du culte, entendre le plus de messes qu'on pourra (autrefois les dames assistaient à trois messes, aujourd'hui elles en ont assez d'une seule), prendre garde surtout d'arriver en retard aux offices parce qu'on a fait la grasse matinée ou mis trop de temps à sa toilette, car Dieu doit toujours « être servi le premier », tels sont les conseils de ce châtelain édifiant. Lorsqu'il s'élève, avec une véritable éloquence, contre ceux qui commettent le péché, dans le fol espoir de vivre longtemps et d'attendre, pour s'amender, la dernière heure, et qu'il leur montre la mort entrant chez eux à l'improviste, « comme un larron », on croirait entendre du Bossuet. Tournez la page, et vous lisez un conte plus que gras, développé avec une complaisance et un luxe de détails que ne rachètent pas les recommandations dévotes.

Étrange petit livre, où chaque précepte de piété et de morale s'appuie sur une historiette scandaleuse ou terrible! Il faut bien savoir ce qu'il en coûte aux pécheresses pour avoir enfreint la loi de Dieu. Pénalité plus ou moins grave, suivant le cas. Pour les dames qui, trop longues à s'habiller, font attendre leur curé et retardent la messe, le châtiment est léger : elles voient le diable dans leur miroir. Mais les gourmandes, les envieuses, les médisantes, les colères, les avares, les impudiques s'exposent aux pires aventures; et sur la punition de l'adultère, en particulier, notre chevalier ne tarit pas. C'est qu'il retrouve ici la verve cruelle de nos conteurs de fabliaux : le mari qui casse les jambes à sa femme pour l'empêcher de rejoindre l'amant; le frère qui coud dans un sac et jette à l'étang sa sœur déshonorée ; le seigneur qui coupe le cou à une servante convaincue d'avoir vendu sa maîtresse. Et ces faits divers effrayants se combinent avec les anecdotes sanglantes des livres bibliques pour apprendre aux jeunes châtelaines de la Tour Landri qu'elles ont intérêt à rester sages et qu'il est non seulement immoral mais dangereux de tromper son mari. L'inévitable châtiment attend la coupable ici-bas; et, dans l'autre vie, l'expiation se complète. Le chevalier semble avoir, là-dessus, des lumières spéciales, car il révèle, sans hésiter, le tarif de la justice d'en haut. Pour chaque infidélité commise par la femme adultère, sept ans de purgatoire, si elle s'est confessée de son péché; et si elle ne s'en confesse pas, la damnation!

Ne nous attardons pas sur cette impression attristante. Imitons plutôt le seigneur de la Tour Landri qui passe avec une rare désinvolture du sacré au profane, du sérieux au frivole. Il y a de tout dans son livre, et même un code de la vie mondaine à l'usage des personnes bien nées.

Quand on traite de l'éternel féminin, la question qui se pose tout d'abord est celle de l'habillement, autrement dit

de la mode. La Tour Landri est indigné des coiffures extravagantes de ses contemporaines. Toutes ces dames « cornues et branchues », qui font assaut de toilette pour attirer les regards, lui rappellent l'araignée qui tend ses fils pour attraper des mouches. Les demoiselles de la Tour-Landri doivent y prendre garde! Avec le prix d'une robe élégante, on pourrait vêtir cinquante pauvres! Au temps de Noé, l'humanité avait déjà la folie des mascarades ruineuses; c'est pourquoi la colère de Dieu a déchaîné le déluge. Et combien de femmes, pour s'être trop bien habillées sur cette terre, sont tourmentées dans l'autre monde! Ce père, économe et prudent, ne veut donc pas que ses filles soient les premières à prendre les nouveautés; mais comme il est homme de sens et de juste milieu, il admet qu'elles cèdent au goût du siècle et s'habillent autrement que leurs grand'mères. Lui-même reconnaît que les maris de son temps ne pouvaient pas résister à leurs femmes, quand celles-ci leur tenaient ce langage : « Mon seigneur, notre voisine porte une parure qui lui sied à ravir et qui est très jolie : pourquoi n'aurais-je pas la pareille? » L'époux a beau répondre : « M'amie, si cette dame a cette parure, j'en connais beaucoup d'autres et d'aussi sages, qui ne l'ont pas. » La réplique est péremptoire : « Est-ce ma faute à moi si elles n'ont pas su s'y prendre pour l'avoir? Je vous prie, sire, de me la donner, je la porterai tout aussi bien et de façon à vous faire honneur. » Raisonnement bien féminin, dont le succès n'est pas encore épuisé.

Qu'on suive la mode avec discrétion et sans hâte, passe encore, dit le chevalier. Mais que la coquetterie n'aille pas plus loin! Défense absolue de se farder, si peu que ce soit, et d'altérer la couleur naturelle de ses cheveux. Dieu a fait notre figure à son image : on n'a pas le droit d'y rien changer. Mais surtout, pas de flirt! Si le mot n'existait pas alors, il paraît que la chose se pratiquait déjà

beaucoup. Sur ce point, le châtelain de la Tour Landri n'est pas aussi intraitable que la châtelaine. Dans le dialogue charmant et plein de nuances délicates où il discute avec sa femme cette question du flirt, il admettrait encore volontiers la tradition galante de son siècle, l'amour chevaleresque voué à une personne librement choisie, qui ne serait pas l'épouse légitime. Quand on lui parle de la dame de Villon qui faisait subir sept ans d'épreuve à ses amoureux avant de leur accorder la faveur d'un simple baiser, il trouve qu'elle avait le cœur bien dur et qu'étant donné le bénéfice, le stage était vraiment trop long. Mais ailleurs il interdit rigoureusement à ses filles (ce qu'il serait bien inutile aujourd'hui de refuser aux nôtres), le tête à tête avec les jeunes gens et le marivaudage léger et malicieux, cette fleur exquise des plaisirs mondains. Pour lui, les coquettes perdent toujours leur peine : le meilleur moyen de trouver un mari, c'est de ne pas être trop aimable et de parler le moins possible. Que son propre exemple serve de leçon! Il a refusé lui-même une belle jeune fille à qui on voulait le fiancer, uniquement parce que, dans leur première entrevue, elle s'était mise en frais pour lui plaire. — Comme ce temps est loin! et que ce personnage est singulier!

J'en ai dit assez sur son livre. A tout prendre il est rempli d'excellents conseils; mais il a un défaut : c'est de ressembler fort peu aux ouvrages d'éducation que couronnent chaque année nos confrères de l'Académie Française. Les mères d'aujourd'hui n'en permettraient certainement pas la lecture à leurs filles. Il est un problème très délicat et très grave que beaucoup de personnes bien intentionnées (et même de nobles esprits) se posent, depuis quelque temps, avec insistance, et d'où est sortie toute une floraison de brochures et de livres parfois bizarres. « Comment révéler à la jeunesse ce qu'il est nécessaire de lui apprendre sur les réalités intimes de la vie? » Ques-

tion troublante, que la Tour Landri ne serait pas embarrassé de résoudre. Il suppose tout simplement que ses trois fille n'ignorent rien (ce qui s'appelle rien) de ce que savent les grandes personnes, puiqu'il leur raconte des choses énormes avec une clarté d'expression qui ne permet pas de ne pas comprendre. Faut-il en conclure que les mœurs déplorables du XIVe siècle ne respectaient même pas l'enfant? Disons plutôt que les filles étaient élevées alors comme les garçons, à qui l'on ne cachait pas grand'-chose, et aussi que la pudeur n'existait pas encore dans les mots.

L'excellent bibliophile, Anatole de Montaiglon, qui a savamment édité ce petit livre, le défend, dans sa préface, comme s'il en était lui-même l'auteur. A peine admet-il qu'on y trouve, pour employer un euphémisme de sa façon, des « grossièretés ». « Après tout, observe-t-il, les prédicateurs de l'époque en disaient presque d'aussi fortes à leur auditoire, et les jongleurs en faisaient entendre bien d'autres aux nobles et aux bourgeois que délectaient les fabliaux. Le sire de la Tour Landri n'est pas un rustre : ce n'est qu'un naïf. »

Il a raison : seulement si je m'avisais de donner lecture ici des « naïvetés » que s'est permises par endroits cet honnête père de famille, on ne serait pas long à me faire comprendre que du roi Charles V au président Fallières, la moralité publique a fait tout de même quelques progrès et que les justes lois qui en ont la garde sont applicables même aux académiciens. Cela me dispense d'aller plus loin.

A. LUCHAIRE.

Séance publique annuelle des cinq académies du 25 octobre 1907.

LETTRE ADRESSÉE A L'ACADÉMIE

PAR

M. ALFRED FOUILLÉE

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un volume que je viens de publier sous ce titre : *Morale des idées-forces*. Dans la crise actuelle où l'existence même et l'utilité de la morale sont mises en question, il m'a semblé qu'il fallait chercher un domaine où la vraie moralité ne pût être atteinte. Un fait indéniable, le fait de conscience, une idée indéniable et qui est elle-même un fait, l'idée-force de moralité, avec sa puissance de réalisation effective, telles sont les bases psychologiques de la doctrine, sans compter les bases sociologiques et cosmologiques. La moralité se fonde en se concevant et se conçoit par le seul fait que nous sommes des êtres conscients, ayant l'idée du tout comme de nous-mêmes. Telle est la pensée dominante de ce livre.

Alfred FOUILLÉE.

Séance du 16 novembre 1907.

LA REINE VICTORIA

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE

Il est inutile de chercher dans la correspondancs de la Reine Victoria, ni des joies littéraires, ni des émotions artistiques. Cette correspondance, sous la forme de lettres d'affaires et de rapports de ministres, dans une langue d'une simplicité toujours voulue, ne prétend apporter au lecteur qu'une masse considérable de documents psychologiques et surtout de faits historiques. Rarement un mot d'esprit, jamais une description élégante ou une analyse philosophique ne viennent altérer le caractère de cet ouvrage. Il n'a d'autre attrait que celui, — singulièrement puissant, — que donne la vie d'une grande Reine et celle d'un grand peuple, non pas toute leur vie sous ses formes diverses, mais leur activité politique. Ces trois volumes constituent le recueil des actes de la Couronne, du Gouvernement, de la Nation britanniques, pendant près d'un demi-siècle. Ils forment l'histoire de l'héritage politique, légué par les générations de 1815-1830 à l'Angleterre moderne.

Certes, les grandes biographies d'hommes d'État, qui sont une des œuvres préférées, une des contributions les plus précieuses des écrivains d'outre-Manche, étaient venues, depuis longtemps déjà, jeter dans la circulation une masse énorme de documents inédits et de faits nouveaux. Sans remonter jusqu'aux volumes déjà anciens que

Bulwer et Ashley ont consacrés au vicomte Palmerston, Spencer Walpole à lord John Russell, Trevelyan à lord Macaulay, rien que dans les cinq ou six dernières années, les biographies de Gladstone par J. Morley, de lord Randolph Churchill par son fils, le jeune et brillant ministre des colonies, de lord Granville par lord E. Fitzmaurice, de sir James Graham par Parker, ont apporté sur l'évolution des partis anglais, sur les tendances de la politique étrangères, des précisions nouvelles et des renseignements inconnus. Sans doute, les archives de Windsor, avant la publication de la Correspondance inédite de la Reine Victoria, avaient déjà entr'ouvert leurs portes. Deux vies officielles du Prince Consort, écrites sous le contrôle, et nous pourrions presque dire avec la collaboration de la Souveraine elle-même, ont jeté une lumière précieuse sur le tempérament, les idées et le rôle du prince Albert, et partant sur le caractère et l'œuvre de la Reine. Les fragments de son journal, publiés à deux reprises différentes, en 1868 et en 1884, constituent des documents indispensables pour connaître l'histoire de sa sensibilité et les traits de son tempérament. Hier encore, une minutieuse biographie et des fragments du journal du duc George de Cambridge, imprimés avec l'autorisation de S. M. Édouard VII, sont venus éclairer d'un jour nouveau la vie de la famille royale.

Quels que soient le nombre et l'importance de tous les documents inédits, que les biographes des politiques et les archivistes de la Couronne ont apportés dans ces dernières années, sur ce règne de soixante-trois ans, si plein de faits, qu'il a mérité de donner le nom à un siècle de l'histoire du peuple anglais, les trois volumes de lettres de la Reine Victoria méritent de retenir l'attention du savant scrupuleux, aussi bien que celle du lecteur simplement cultivé. Bien que la Correspondance s'arrête en 1861, elle constitue une publication capitale pour comprendre son rôle de

femme dans son foyer, de reine dans son pays, de souveraine dans le monde.

*
* *

Mais sur ces trois points, — la vie intime, politique et diplomatique de la Reine Victoria, — l'ouvrage, dont S. M. Édouard VII a lui-même contrôlé la composition et corrigé les épreuves, n'est point également riche en faits nouveaux. Pour les causes qu'il est facile de deviner, les documents sur l'existence familiale de la Souveraine n'abondent pas. Les fragments de son journal sont rares. Les lettres à sa mère, la duchesse de Kent, manquent complètement. La correspondance avec ses enfants n'est représentée que par deux ou trois missives de la Princesse Royale, la femme de l'empereur Frédéric III. Seuls, quelques billets, échangés entre la Reine et le prince Albert, pendant leurs fiançailles, ont trouvé grâce devant les éditeurs.

Il est impossible de trouver, dans les pages qui suivent, les éléments nécessaires pour évoquer la silhouette du duc et de la duchesse de Kent, de ce soldat élevé à la rude école de l'ancienne armée prussienne, de cette princesse allemande, parente dévouée, économe rigide et chrétienne austère, pour reconstituer le milieu sévère (1) et la famille gênée (2), où naquit et grandit la Reine Victoria. Il est du moins facile de recueillir des anecdotes nouvelles, qui précisent ce que les historiens nous ont dit de son tempérament psychologique.

Quand, rappelant ses souvenirs d'enfance, la Souveraine nous parle de sa grand'mère, la duchesse douairière de Saxe-Cobourg-Saalfeld, de ses yeux bleu clair et de sa

(1) Voir cependant quelqves détails nouveaux. Tome I, p. 19 et 21.
(2) Consulter néanmoins tome I, p. 14 et 15.

taille courte, de sa sévérité pour les enfants et de ses compliments en allemand, de son goût pour les promenades en voiture et de la canne, sur laquelle elle s'appuie (1), la Reine Victoria, par cela seul qu'elle trace son portrait, nous renseigne sur ses antécédents. Ici c'est l'extraordinaire vigueur d'un organisme physique, sensible aux petits ennuis, mais capable de résister aux plus grandes épreuves de la vie (2), que mettent en relief le tableau d'une folle excursion, faite dans les Highlands à quarante ans sonnés (3), le récit d'une seule de ces journées, par exemple celle du 2 février 1855, où elle s'entretient longuement avec trois hommes d'État, rédige sur leurs conversations trois mémorandums, écrit et reçoit plusieurs lettres importantes. Là, c'est une sensibilité dont nous saisissons mieux les caractères. Fermée aux émotions artistiques (4), elle se dépense dans une sentimentalité qui, si elle impose parfois des manifestations peu conformes à la dignité monarchique, et où les petits chiens jouent un grand rôle (5), dicte souvent vis-à-vis d'adversaires malheureux, — le roi Louis-Philippe et le tsar Nicolas (6), — vis-à-vis d'indigènes, qu'on pourchasse (7), des gestes de bonté, d'une réelle grandeur. De même, lorsque l'amitié ou l'amour l'anime, la Reine Victoria passe tour à tour des petits soins, qui ne sont que touchants (8),

(1) Tome I, p. 17.

(2) Tome III, p. 342.

(3) Lettre du 10 septembre 1860, datée de Balmoral.

(4) Pour apprécier le caractère du sens de la nature, voir tome I, p. 646, 647.

(5) Tome I, p. 570-572, 712, 755.

(6) Tome II, p. 237 et 256; tome III, p. 175.

(7) La Reine prend en mains les intérêts des princes indiens détrônés, tome III, p. 72-73; défend l'un d'entre eux contre des calomnies lors de l'arévolte des Cipayes, tome III, p. 389, 395, etc.

(8) Par exemple les petits soins pour lord Melbourne, tome I, p. 263, 265, 713; ou le goût de faire des mariages, tome I, p. 681, 743, 757.

et des partialités qui peuvent être dangereuses (1), aux actes de dévouement les plus sincères et aux cris de passion les plus admirables (2). Il a été écrit peu de choses aussi belles que les lettres dans lesquelles, au lendemain de la mort du Prince Consort, sa veuve désolée dit ses souffrances et exprime ses espoirs (3) : « Il n'existe plus pour *moi* de *bonheur* dans la *vie!* Le monde entier ne *m'*est plus rien! Si je *dois* continuer à *vivre,* et je ne ferai rien pour que mon état s'aggrave, ce sera pour nos pauvres enfants orphelins, — pour mon infortuné pays qui a *tout* perdu en le perdant, — et pour faire *uniquement* tout ce que je sais et je *sens* qu'il aurait désiré que je fis. Il *est* près de moi : — son esprit me guidera et m'inspirera! Mais être séparés au printemps de la vie, — voir à quarante-deux ans DÉTRUIRE notre foyer pur, heureux et paisible, qui *seul* me rendait capable de supporter une tâche *si* détestée, — alors que j'*avais* espéré, avec une certitude instinctive, que Dieu ne nous *séparerait* jamais et nous laisserait vieillir ensemble, — bien qu'*il* parlât toujours de la brièveté de la vie, — c'est *trop affreux* et trop cruel! Et cependant ce *doit* être pour *son* bien, pour son bonheur. Sa pureté était trop grande, son idéal *trop élevé* pour ce monde malheureux et méprisable! Ce n'est *que maintenant* que sa belle âme jouit de *ce* dont elle *était* digne! Et je ne veux *pas* l'envier, — je prierai simplement pour que *la mienne* soit purifiée par cette épreuve et que je mérite d'être réunie à lui pour l'éternité, — heure bénie à laquelle j'aspire ardemment. »

Ce jour-là la Reine Victoria atteignit, sans efforts, l'éloquence. Dieu sait, cependant, qu'elle n'a jamais pré-

(1) Voir tome I, p. 487 et 489.

(2) Quand lord Melbourne (tome I, p. 448, 450, 456), lord Aberdeen (tome III, p. 158) quittent le pouvoir; lorque meurt la duchesse de Nemours (tome III, p. 398).

(3) Tome III, p. 741.

tendu à la gloire littéraire. On connaît la dédicace du livre qu'elle offrit à Dickens : « Le plus humble des écrivains au plus glorieux ». L'explication de cette modestie, les caractères de cette intelligence sont éclairés, çà et là, dans les pages qui suivent, par des anecdotes inédites. Victime autant de son éducation (1) que de son tempérament, la Reine n'a ni curiosité pour les esprits d'une haute culture, ni sympathie pour les intelligences d'une brillante souplesse. Lorsque le prince Albert rêve d'attirer à la Cour l'élite de l'Angleterre qui pense et qui cherche, son projet se heurte, chez la Reine, à une invincible méfiance, dictée autant par une modestie excessive, que par une indifférence naturelle (2). Quand elle s'amuse à dresser ce parallèle entre le roi Louis-Philippe et l'empereur Napoléon III, — qui constitue un des fragments les plus précieux de tout l'ouvrage, — elle ne peut pardonner au Français de vieille souche, formé par la haute culture du XVIIIe siècle, l'esprit de ses réparties, la subtilité de ses raisonnements. Quelque grandes que soient la vivacité de l'intelligence et la variété des connaissances dont fait preuve, dans ses conversations, le Roi, elle n'apprécie point ce genre particulier d'intelligence, dont la souplesse la surprend et dont les ressources l'indignent (3). Les seules qualités qu'elle recherche dans un cerveau humain sont l'équilibre du jugement moral et la solidité du sens pratique. Si la Reine Victoria les admire, c'est qu'elle les a eus à un degré éminent. Ici, quelques anecdotes laissent deviner qu'elle savait gérer ses intérêts avec toute la capacité d'un homme d'affaires (4). Là, la discussion du texte d'une dépêche diplomatique, dont la Reine sort victorieuse, prouve que, lorsqu'elle n'était point, — et les cas en sont

(1) Tome I, p. 384.
(2) Tome I, p. 384, 385.
(3) Tome III, p. 196.
(4) Tome I, p. 511-512; tome II, p. 37, 471.

rares, — aveuglée par les partialités de ses sentiments, elle avait des intuitions si fines, un jugement si sûr, qu'elle imposait silence à des hommes d'État, dont le nom cependant a échappé à l'action destructrice des années qui passent, à un Palmerston, à un Russell (1).

C'est à cet admirable bon sens que la Souveraine doit d'avoir sauvegardé le rôle du monarque, malgré les événements économiques et politiques, la révolution industrielle et la poussée démocratique, qui vinrent, sous ses yeux, bouleverser l'Angleterre. C'est grâce à la pureté de son foyer et à la noblesse de sa conscience, qu'elle a rendu à la Couronne le prestige moral, la popularité respectueuse qu'elle n'avait pas encore le 20 juin 1837. Ici encore, les anecdotes n'abondent pas dans le choix de lettres inédites. Un mot à l'occasion du mariage d'un de ses enfants (2), quelques lignes sur son mari, à propos du dernier anniversaire qu'ils passèrent côte à côte (3), permettent seuls de comprendre la beauté de cette vie familiale, la grandeur de cette conscience religieuse. Il faut avoir lu ces trois volumes, pour apprécier le souffle moral qui perce partout, malgré la sécheresse de la forme dénuée de toute prétention, malgré l'aridité du document consacré à une réforme législative. Jamais, dans tout ce qui tombe de la plume de la Reine Victoria, on ne trouve autre chose qu'une préoccupation exclusive des intérêts dont elle a la garde, qu'un respect scrupuleux du devoir auquel elle obéit. Ici, c'est un refus de croire à certaines perversités morales (4), là, c'est une sympathie instinctive pour des âmes d'élites (5), qui jettent une tonalité plus vive. Mais la lumière, qui éclate derrière ces carac-

(1) Tome II, p. 142, 277, 695, 699.
(2) Tome III, p. 229.
(3) Tome III, p. 680.
(4) Tome I, p. 374.
(5) Par exemple lord Aberdeen. Tome III, p. 158.

tères noirs et ces renseignements politiques, n'en est pas moins partout aussi vive et aussi noble. Sa source ne réside, ni dans un système métaphysique, ni dans une théologie rigide. La Reine Victoria a trop horreur de l'idée, pour obéir, dans ses actes quotidiens, à une doctrine abstraite. Elle cède à l'impulsion de sentiments moraux, qu'elle ne raisonne pas, à des traditions religieuses, qu'elle ne codifie point. Dans cette correspondance à chaque ligne le mot « devoir » apparaît, à maintes reprises les espérances chrétiennes de l'immortalité, les habitudes religieuses de la prière sont mentionnées. Mais, nulle part, on ne trouve trace ni de besoins mystiques, ni d'intransigeances dogmatiques. Non seulement les querelles religieuses l'indignent (1), mais elle se refuse, dans les nominations de l'Église, dont elle est le chef, à prendre parti entre les tendances néo-catholiques et protestantes qui la déchirent. Elle condamne les exagérations du dimanche puritain (2), autant que celles des prières publiques (3). Les traditions d'un christianisme libéral suffisent pour la guider et la consoler (4). « Je *continue* à vivre avec lui et pour lui, écrit-elle au roi Léopold après la mort du prince Albert, en réalité, *je* ne suis séparée de lui qu'*extérieurement* et *simplement* pour *quelques temps*... Je sais que vous m'aiderez dans cette nuit profonde. Ce n'est que pour peu de temps, *puis* j'irai là-bas, et nous ne serons *jamais*, *jamais* séparés ! Bénie soit cette pensée! Il me semble qu'il est si *près de moi, qu'il m'appartient plus complètement* maintenant, mon cher aimé ! »

Si elle a été forte le jour de sa grande douleur, c'est qu'elle l'a été toute sa vie. L'équilibre du tempérament explique sa résistance et son activité. Enfant et jeune fille,

(1) Tome II, p. 418.
(2) Tome II, p. 361 et tome III, p. 304.
(3) Tome III, p. 30, 62, 388.
(4) Tome III, p. 745.

elle attirait et retenait plutôt les yeux par l'éclat de la santé et la vie du regard, que par la pureté des lignes et la beauté de la taille. Femme, elle a eu plus de sentimentalité bonne que de sensibilité esthétique, plus de jugement droit que de culture raffinée, plus de volonté morale que d'idéalisme mystique. Ni éclat, ni brillant : tout est sacrifié à ces qualités solides et utiles, qui ne font pas seulement les épouses passionnées et les mères capables, mais aussi les reines qui gouvernent et les souverains qui marquent.

*
* *

Peu complet sur le rôle que la Reine Victoria a comme femme à son foyer, le choix de Lettres l'est absolument sur celui qu'elle a joué dans son pays. Cette correspondance éclaire, d'une manière définitive, la conception, singulièrement complexe, à la fois bourgeoise et impériale, religieuse et militaire, constitutionnelle et conservatrice, qu'elle s'est faite de la monarchie.

Il faut lire les conseils que donne la reine des Belges sur la manière dont il convient de recevoir le roi Louis-Philippe à Windsor, pour apprécier à sa juste valeur la bourgeoise simplicité de cette cour royale. Il faudra, tous les matins, « un bol de bouillon de poule ». « Un matelas de crin de cheval avec une planche de bois dessous (1) » sera nécesaire. Et ces conseils, qui remplissent deux longues pages, sont reçus avec gratitude par la Reine Victoria, qui préfère la vie des cottages à celle des palais (2). Un jour, elle insiste sur l'éducation simple que doivent recevoir les fils de rois (3). Un autre, emportée par son goût pour la paix du foyer, elle va jusqu'à écrire :

(1) Tome II, p. 32 et 33.
(2) Tome II, p. 7.
(3) Tome II, p. 271 et 481.

« Chaque jour, je suis davantage convaincue que les femmes qui sont *véritablement femmes*, qui ont *le caractère*, la sensibilité, les *qualités* domestiques de leur sexe, n'ont pas les aptitudes pour régner, du moins c'est à contre gré, (*sic*) qu'elles s'astreignent au travail, qui leur est imposé (1). » Et la même Reine, qui par moments, « déteste ses occupations masculines (2) », est tellement pénétrée de la tâche qui lui incombe, a, à un si haut degré, le sens de sa mission, que, non contente de rappeler à l'ordre, avec une énergie singulière, les Ministres qui défendent leur idées avec trop de vivacité, il lui arrive d'écrire des billets, d'un ton impérial, qu'eût signés un César ou un Kaiser (3). Elle fait plus, elle revendique, avec une autorité jalouse, le privilège exclusif de distribuer ces titres et ces ordres, dont la propriété accroît le prestige monarchique (4). Elle s'oppose à ce que des distributions trop fréquentes de parchemins et de croix diminuent la valeur de la prérogative, la moins bourgeoise, d'une monarchie contitutionnelle. Elle défend avec une égale âpreté les droits (5) que la couronne tient du passé féodal sur les parcs de Londres (6) et les forêts d'Angleterre (7). Elle gère tous les joyaux de la couronne impériale, qu'elle entend conserver intacts, dans cette cour d'une simplicité respectable, avec la capacité d'une bourgeoise de forte souche.

Si elle eut, à un pareil degré, le sens de la dignité monarchique, c'est qu'elle croyait en sa mission religieuse. « Si quelqu'un lui eût demandé de signer sur le papier une

(1) Tome II, p. 551.
(2) Tome II, p. 544.
(3) Tome III, p. 397.
(4) Tome III, p. 297.
(5) Tome II, p. 480. Tome III, p. 334.
(6) Tome II, p. 384.
(7) Tome II, p. 420.

déclaration constatant qu'elle croyait au droit divin des rois, elle eut jugé prudent de refuser », écrit un témoin bien renseigné. « Mais, dans son propre cœur, elle n'a jamais douté qu'elle ne fut l'ointe du Très-Haut (1). » Pour s'en convaincre, il suffit de lire, dans le premier volume, le récit que la Reine Victoria a fait de son avènement et de son couronnement (2). Dans son sens des rites monarchiques (3), comme dans sa fierté naïve d'être souveraine (4), perce la même conception religieuse de la monarchie. Ce n'est point impunément, que la Reine Victoria nomme des chanoines et crée des évêques : elle a conservé, de son rôle de chef d'Église, une tendance à croire à l'origine chrétienne de la couronne, à la valeur religieuse des cérémonies. Et il est impossible de comprendre la ténacité avec laquelle elle défend les trônes des petits souverains italiens (5), balayés par la tempête qui emporte leurs peuples vers l'unité, si l'on ne sait pas qu'elle voyait dans ces insignes de la monarchie autre chose que des souvenirs passés et des symboles constitutionnels. Mais cette couronne sacrée est, aux yeux de la Reine Victoria, inséparable de l'épée. Fille de soldat, elle en a les enthousiasmes et les préoccupations. « Il n'y a rien que j'admire plus que la valeur militaire », écrit-elle un jour (6). Et, ajouterons-nous, il n'y a pas d'homme au monde, qui l'ait plus enthousiasmée que Wellington (7). Cette femme, si sensible aux souffrances du moindre animal, impose la discipline avec la rigueur d'un vieil

(1) *Quarterly Review*, avril 1901.
(2) Chap. VI et VII.
(3) Tome I, p. 707-708.
(4) Tome II, p. 18.
(5) C'est là une des révélations capitales de cette correspondance inédite.
(6) Tome II, p. 324.
(7) Tome II, p. 594.

officier (1), accepte sans s'indigner les sacrifices des champs de bataille (2), visite sans sourciller les hôpitaux encombrés de blessés et de malades (3). Il n'est pas de spectacles qui l'aient émue aussi profondément que la revue de ses escadres (4), ou le défilé de ses troupes victorieuses (5). Il n'est pas de questions au monde dont elle ne se soit occupée, sous la direction du Prince consort, avec autant de ténacité et de minutie que de celles relatives à « son » armée. Elle se prononce sur les nominations de généraux (6) et se renseigne sur les officiers de valeur (7). Elle entend correspondre avec les commandants des corps expéditionnaires (8) et exercer son contrôle sur les nouveaux organismes militaires (9). Elle esquisse des plans de défense (10). Elle connaît le chiffre des fusils de réserve (11). Elle a des opinions passionnées sur l'embrigadement des troupes (12) et sur le train des équipages (13). Elle proteste contre les diminutions de crédits et les réductions d'effectifs. Si l'armée anglaise a été éprouvée en Crimée, surprise aux Indes, par la mutinerie des cipayes, ce n'est pas qu'elle ait économisé ni les conseils, ni les mémorandums (14). Souvent même, les prévisions militaires de cette Reine ont été prophétiques (15).

(1) Tome I, p. 331; T. III, p. 93, 239.
(2) Tome I, p. 392, 665-668, etc.
(3) Tome III, p. 176.
(4) Tome I. p. 578-548; Tome III, p. 24.
(5) Tome III, p. 189, et surtout p. 198.
(6) Tome III, p. 61.
(7) Tome III, p. 241.
(8) Tome III, p. 105.
(9) Tome III, p. 109.
(10) Tome III, p. 333.
(11) Tome III, p. 333.
(12) Tome III, p. 247.
(13) Tome III, p. 370.
(14) Exemples pour les Indes. Tome III, p. 378, 380, 383, 833, 385.
(15) Tome III, p. 294, 300.

Mais il importe de ne point se méprendre. Si le monarque est, aux yeux de la Reine Victoria, couronné d'une auréole religieuse et appuyé sur un glaive militaire, il ne s'ensuit point que sa volonté soit libre de tout contrôle et affranchie de toute limite. Si le souverain veille sur l'armée, c'est qu'elle est la garantie de l'unité nationale et l'incarnation du sens patriotique. S'il a une conception religieuse de sa mission, ce n'est que pour être plus grave dans l'exécution de sa tâche, et plus scrupuleux dans l'exercice de ses devoirs. La Correspondance, d'ailleurs, nous apprend que la Reine Victoria eut un sens précis des obligations, que lui imposaient l'esprit de la Constitution et les caractères du siècle.

Il faut l'entendre s'exprimer avec sévérité, sur le coup d'État de Napoléon III (1); il faut la voir refuser de laisser, par la menace d'une dissolution hypothétique, exercer une pression sur le Parlement (2), pour comprendre que cette Reine, si militaire et si religieuse, n'a rien d'un souverain plébiscitaire. Elle est complètement et loyalement constitutionnelle. Bien qu'au début de son règne, sous l'action des souvenirs de son père et des conseils de lord Melbourne, elle ait fait preuve d'une sympathie très partiale pour les whigs, elle a toujours compris que son devoir autant que son intérêt lui commandaient de rester au-dessus des luttes de partis. Elle a imposé cette neutralité à ses enfants (3), comme à ses cousins. Elle ne veut ouvrir au duc George de Cambridge la porte de la Chambre des Lords, que « s'il promet d'être très modéré dans sa politique, et de soutenir le Gouvernement toutes les fois qu'il le pourra. Les princes de la famille royale devraient se tenir, autant que possible, en dehors des partis. » Elle a, elle-même, respecté scrupuleusement la même

(1) Tome II, p. 535.
(2) Tome III, p. 442.
(3) Tome I, p. 700.

règle, lors des crises ministérielles, qu'elle a dû résoudre (1). Certes la Reine Victoria était une personnalité trop équilibrée et trop vigoureuse, pour ne pas avoir des sympathies — et des sympathies souvent partiales : — sa froideur pour sir Robert Peel (2) et ses colères contre lord Palmerston (3) sont des faits historiques. Néanmoins, lorsqu'elle a à faire choix d'un nouveau premier Ministre, elle se préoccupe exclusivement, par des conversations multiples, de découvrir, dans les rangs des adversaires du cabinet sortant le parlementaire qui dispose d'un nombre suffisant de partisans sûrs et de collaborateurs dévoués, pour constituer un Gouvernement respecté et un Ministère durable. Cette neutralité mérite d'autant plus d'être signalée, qu'à la suite de la réforme électorale de 1832 et de la crise libre-échangiste de 1846, les deux anciens partis s'étaient fractionnés en groupes, dont la multiplicité (4) et la rivalité auraient pu permettre à un monarque moins constitutionnel de donner libre cours à ses préférences politiques, et libre jeu à ses ambitions personnelles. — La Reine Victoria a fait plus, sauf dans les questions militaires et, nous le verrons, sur le terrain diplomatique, elle s'est cantonnée dans le rôle d'agent de contrôle, que lui prescrivent les traditions constitutionnelles. Encore n'exerce-t-elle son droit de surveillance active que dans un domaine spécial. Jusqu'en 1861, il n'est pas de réformes strictement législatives auxquelles elle se soit opposée : libre échange (5), impôt sur le revenu, elle a tout laissé passer. Elle réserve les forces de son jugement avisé et de son énergie tenace pour défendre les droits de contrôle du monarque sur le pouvoir exécutif.

(1) Tome II. p. 362, 363, 364.
(2) Tome I. p. 404, 405 et 408.
(3) Tome II, p. 258, 263 et 268.
(4) Tome II, p. 125.
(5) Tome II, p. 116.

La Reine Victoria refuse de renoncer à viser les lettres de service des officiers (1). Elle exige d'être consultée sur toutes les nominations administratives (2), et en fait casser plusieurs (3). Elle ne veut pas être une simple « machine à donner des signatures », ce sont ses propres expressions. Elle oblige les hauts fonctionnaires comme les Ministres (4) à lui laisser le temps d'examiner les documents, avant d'y apposer sa griffe. Quand on crée un nouvel organisme administratif, le secrétariat d'État des Indes, elle fait régler minutieusement la manière dont s'exercera son contrôle (5). L'institution des concours soulève la méfiance de la Reine (6) : elle y voit une atteinte portée à son droit de nommer les fonctionnaires, un doute jeté sur la valeur de ses promotions. Et lorsque la loi organique de l'*Indian civil Service* tranfère au Parlement le soin de règler, par l'intermédiaire d'une commission dûment déléguée, examens et programmes, jusqu'alors fixés par ordonnances royales, elle est sur le point de créer un incident politique (7).

Évidemment, la poussée démocratique l'inquiète. Elle redoute le suffrage universel. Elle interdit, aussi longtemps qu'elle le peut, l'entrée du pouvoir aux premier radicaux, Molesworth et Cobden (8). Quand des désordres, d'un caractère révolutionnaire se produisent, la jeune Reine pousse ses ministres à une répression rigoureuse (9). Cette Souveraine constitutionnelle serre les freins, avec toute l'énergie d'une ardente conservatrice, mais

(1) Tome II, p. 273.
(2) Tome II, p. 199; t. III, p. 298, 200.
(3) Tome III, p. 297.
(4) Tome III, p. 60.
(5) Tome III, p. 466, 467.
(6) Tome III, p. 13.
(7) Tome II, p. 459, 462.
(8) Tome II, p. 500, 501.
(9) Tome I, p. 727, 728.

elle ne bloque pas les roues. Elle a trop de jugement pour ne pas reconnaître la nécessité des concessions opportunes : « L'extension du droit de vote était presque inévitable, écrit-elle au roi des Belges en 1852, et il valait mieux faire cette réforme tranquillement, que d'attendre d'être obligée de céder, lorsqu'elle nous aurait été réclamée à cor et à cri (1). » Quelques mois auparavant, elle s'exprimait, comme il suit, sur les monarques européens : « Sans doute, à notre époque, la situation des Princes est devenue difficile; mais elle le serait beaucoup moins, s'ils accordaient graduellement au peuple tous les privilèges, qui sont à même de satisfaire les gens raisonnables : [en agissant ainsi] on affaiblirait sûrement l'autorité des républicains rouges. Au lieu de cela, on prend comme drapeau et comme programme la *réaction*, le retour à toute la tyrannie et à l'oppression d'autrefois; et l'on arrive à saisir les journaux et les livres, à les prohiber comme aux beaux jours de Metternich (2). »

La Reine Victoria était bien décidée à ne pas suivre le sort du roi Louis-Philippe, à ne pas imiter les procédés de l'empereur Napoléon III. Cette sagesse et cette loyauté lui ont permis de faire plus que régner : elle a gouverné.

*
* *

Sa Correspondance, confirmant les biographies des hommes d'État anglais, nous rappelle par des anecdotes inédites que cette distinction est justifiée par le rôle personnel que la Reine Victoria a joué dans le domaine de la politique intérieure. Les lettres nous révèlent enfin que son action sur la diplomatie britannique, et partant sur les destinées européennes, a été constante et profonde. Toutes

(1) Tome II, p. 551.
(2) Tome II, p. 483.

les nominations d'agents à l'étranger passent sous ses yeux : elle formule des appréciations et impose des mutations (1). Le *Foreign Office* n'expédie ni ne reçoit une dépêche, sans qu'elle soit soumise à la Reine. Tenue quotidiennement au courant de toutes les négociations, elle modifie (2) coupe, arrête (3) les messages diplomatiques. Parfois elle n'obtient pas gain de cause. Mais quand un Ministre, comme Palmerston, systématiquement expédie les dépêches sans son visa, engage des négociations malgré ses objections, la Reine lutte avec tant de ténacité qu'elle l'affole, l'étourdit, et profite de la première maladresse, pour l'obliger à se démettre de ses fonctions (4). Souvent, les coups de barre qu'elle imprime sont si énergiques, que la direction est radicalement changée. En novembre 1853, elle retarde la déclaration de guerre à la Russie. Au cours de la guerre de Crimée, elle fait interdire l'émission de l'emprunt russe (5). En janvier 1856, elle arrête l'envoi d'une dépêche menaçante à la Prusse, qui l'eût décidée à intervenir dans le conflit (6).

Dans cette intervention, dont l'importance constitue une révélation capitale, la Reine Victoria a été dirigée par des forces psychologiques, qu'il convient d'analyser brièvement (7).

Elle a obéi, d'abord, à une conception, qui lui est particulière, de la moralité internationale. Il importe de préciser. La Reine avait l'âme trop militaire et l'esprit trop concret pour subir l'action d'une philosophie humanitaire ou d'une doctrine juridique. Mais, d'autre part, sa cons-

(1) Tome II, p. 258 et 425.
(2) Ex. : Tome II, p. 142 et 277.
(3) Ex. : Tome III, p. 20.
(4) Tome II, p. 258, 263 et 265.
(5) Tome II, p. 695, 699.
(6) Tome III, p. 54.
(7) Tome III, p. 252,

cience morale, son culte du devoir et son amour de la franchise l'empêchaient d'admettre certaines roueries de la diplomatie, certains défis portés à l'opinion. Elle rappelle à ses ministres la nécessité d'être approuvés par la voix populaire sur le continent européen (1), de respecter certaines maximes chrétiennes, qui sont vraies même dans les relations internationales (2). Elle s'oppose à ce qu'on tente une médiation, si elle cache un piège ou n'est qu'un moyen de gagner du temps (3). Même dans le domaine diplomatique, elle a soif de loyauté et besoin d'honnêteté. Si les traités doivent, à ses yeux, être respectés autant dans leur lettre que dans leur esprit (4), ce n'est pas seulement parce qu'ils constituent un engagement solennel, qui lie sa conscience, c'est aussi parce qu'ils forment une réalité tangible, devant laquelle s'incline son esprit concret. La Reine Victoria a pour les parchemins un peu du respect de l'homme de loi pour le papier timbré. Si elle s'est refusée avec autant d'obstination à ce que son gouvernement, en 1848 (5), comme en 1859, intervienne en faveur de l'unité italienne, c'est qu'entre le principe des nationalités et les traités de 1815, elle avait fait son choix. La formule idéaliste ne mordait pas sur sa pensée. Le pacte signé forçait son attention. Mais quand les intérêts de son peuple étaient en jeu d'une façon précise, la Reine Victoria n'obéissait plus à l'impulsion, cependant bien limitée, de cette moralité internationale. Elle, qui avait tout fait pour éviter la guerre de Crimée, fut la dernière à se résigner à signer la paix : la souveraine craignait que le prestige de l'Angleterre ne fût compromis, parce que la lutte se terminait sur l'échec des troupes

(1) Tome II, p. 193.
(2) Tome II, p. 296.
(3) Tome II, p. 331, 402.
(4) Tome II, p. 368.
(5) Tome II, p. 257, 269, 276.

britanniques devant le Redan (1). Quand son gouvernement décide de reprendre, vis-à-vis de la Perse, les procédés des Russes vis-à-vis de la Turquie, qu'il vient de condamner, la Reine signale l'immoralité de cette contradiction, mais s'incline (2). Lorsque lord Palmerston saisit le prétexte de l'incident de l'*Arrow* pour arracher à la Chine des concessions précieuses pour le commerce national (3), elle ne s'aperçoit même pas de l'inanité des griefs de la Grande-Bretagne. La fermeté de son jugement et les scrupules de sa conscience cédaient devant la vision des intérêts nationaux, devant le souffle de la poussée impériale.

Singulièrement plus puissante que l'action de cette moralité internationale, de ce facteur intellectuel, a été l'influence exercée sur la politique étrangère de la Reine Victoria, par ses sentiments personnels. Elle eut dans sa vie deux grandes affections viriles pour la guider. Pendant sa jeunesse, le roi Léopold, — un grand politique qui fut aussi un économiste avisé et un moraliste attristé, — subvient partiellement aux frais de son éducation, éveille ses premières notions de moralité (4), rédige pour elle un vrai manuel de droit constitutionnel (5), choisit ses conseillers (6), désigne et forme son mari. Avec un tact de grand diplomate, il fournit des renseignements et formule discrètement des conseils. Gendre du roi Louis-Philippe, son action sur sa nièce et son élève s'exerce jusqu'en 1848 dans un sens favorable à la France. Si, en 1840, la Reine pèse, avec toute son énergie, pour une solution pacifique de la question d'Orient, elle cède à la fois

(1) Tome III, p. 255 et 258.
(2) Tome III, p. 5.
(3) Tome III, p. 361.
(4) Tome III, p. 152.
(5) Tome III, p. 45-48.
(6) Tome I, p. 113, 118.

à son désir de la paix et à ses sentiments de nièce (1). Si, en 1843, malgré la gallophobie des whigs (2), elle noue les premiers liens de l' « entente cordiale », c'est qu'elle obéit encore, autant à ses convictions politiques qu'à ses affections personnelles (3). Et pour comprendre l'étroitesse des liens qui unissent, à cette date, la Reine Victoria et le roi Léopold, il faut lire les lettres relatives au voyage du duc de Bordeaux, depuis comte de Chambord, en Angleterre, assister aux efforts de la Souveraine pour écarter cet importun, éviter sa visite, empêcher les manifestations, de crainte d'éveiller les susceptibilités des d'Orléans (4). Les mariages espagnols, la révolution de 1848 et l'autorité grandissante du prince Albert mettent un terme à cette action du roi Léopold sur l'activité diplomatique de la Reine Victoria. Ses sentiments subsistent intacts. Mais ils ne retrouvent leur influence que lorsqu'elle s'exerce dans un sens conforme à celle du prince Albert. On la voit peu à peu grandir (5), à travers le tome I de la Correspondance. Paralysé au début de son mariage par l'autorité de lord Melbourne et l'intimité de la baronne Lehzen, il étend peu à peu, grâce au prestige de sa hauteur morale et au dévouement de son ami Stockmar, le champ de son activité. L'avènement de sir Robert Peel permet au Prince consort de gagner du terrain et d'affirmer ses droits (6). Il profite des services qu'il rend et des succès qu'il remporte, pour enrayer progressivement la correspondance secrète de la Reine avec lord Melbourne (7). Une troisième étape est franchie, le jour où les mariages espagnols dé-

(1) Tome I, p. 341, 351, 352.
(2) Tome I, p. 739.
(3) Tome I, p. 738, 747, 748.
(4) Tome I, p. 746, 747, 748, 749, 752.
(5) Elle est nulle au début du mariage. Tome I, p. 297, 298, 300.
(6) Tome I, p. 338, 339, 341.
(7) Tome I, p. 530-531.

truisent les sympathies naissantes pour les d'Orléans et éveillent une méfiance nouvelle pour les conseils du roi Léopold. Il peut dès lors jouer, dans les limites que lui prescrivait la constitution et dictait sa conscience, tout son rôle de conseiller confidentiel (1). Sous son influence, les sympathies allemandes et de la Reine Victoria (2) reçoivent une nouvelle impulsion et finissent par s'étendre aux ambitions de la Prusse. Les liens avec les héritiers de Frédéric le Grand se resserrent dès 1842 (3). Chaque événement de famille vient constituer un chaînon de plus (4), jusqu'au jour où le mariage de l'enfant préférée de la Reine avec le futur empereur Frédéric III crée, entre les deux foyers et les deux cours, une profonde intimité. Lorsque l'affaire du Schleswig-Holstein se pose pour la première fois, elle lutte, avec toute son énergie, contre les revendications danoises, défendues par lord Palmerston (5). Dès novembre 1850, elle considère l'unité allemande comme conforme aux intérêts de l'Angleterre et s'efforce de favoriser le premier mouvement vers la concentration impériale (6).

Le conflit avec la Russie et l'attitude de la Prusse (7) dans la question d'Orient provoquent une crise dans cette liaison sentimentale. Une admiration passionnée pour Napoléon III achève de détendre les liens (8).

(1) Il est difficile de saisir avec exactitude le sens dans lequel s'exerça l'action du prince Consort au point de vue intérieur (tome III, p. 376). On sent que c'est lui qui a converti la Reine au libre-échange, qui lui a dicté ses programmes de réorganisation militaire. Voir tome III, p. 346.

(2) Tome II, p. 285.

(3) Tome I, p. 549, 569-71.

(4) Tome II, p. 372.

(5) Tome II, p. 368.

(6) Tome II, p. 408,409.

(7) Tome III, p. 25.

(8) Tome III, p. 196, 210-216, 217-218.

La Reine Victoria au baron Stockmar.

Osborne, 1er septembre 1855.

« Vous continuez à ne pas me répondre, mais je ne me décourage *pas,* au contraire, je *veux* vous écrire pour donner libre *cours* à l'*enchantement* où m'a plongée notre triomphale visite à Paris, si intéressante et si joyeuse! Le Prince vous a écrit, et vous aura tracé quelques tableaux d'ensemble. Vous avez lu dans le *Times* quelques descriptions... de la merveilleuse beauté et de la magnificence de *toutes* choses. Je ne me suis jamais autant amusée; rien jamais ne m'a enchantée ou intéressée davantage; *je ne peux plus penser* à autre chose, et j'en parle sans cesse. J'ai été profondément touchée de l'accueil chaleureux, cordial et enthousiaste, que nous avons reçu de *toutes* les classes, et nous revenons pleins de reconnaissance, de joie, d'admiration pour la bonté qui nous a été témoignée à tous, depuis nous-mêmes jusqu'au dernier de nos serviteurs, — avec le seul regret que tout ceci soit passé et un très vif désir que cette visite se renouvelle! C'était touchant et agréable au suprême degré de sentir l'alliance si complètement scellée, sans *qu'aucune* des deux nations ait été le moins du monde abaissée, et de voir les anciennes inimitiés et rivalités effacées sur le tombeau de Napoléon Ier, devant lequel, à la lueur des torches, je me tenais debout au bras de Napoléon III, mon plus proche et plus cher allié! Nous sommes revenus avec des sentiments de *réelle* affection et d'intérêt pour la France, — et, sincèrement, peut-il en être autrement, quand on a vu *tout* ce qui a été fait pour nous *plaire* et nous être agréable? Je me sens aussi une vraie affection pour l'armée, une si belle armée! la compagne de mes troupes bien-aimées.

« Quant à la *personne* de l'Empereur, je ressens pour lui

un *sincère* attachement et une grande amitié, et je puis vraiment dire que le Prince partage mes sentiments. Vous connaissez l'impression que Napoléon III m'a *produite,* quand je le vis pour la première fois et entrai en relations avec lui, et ce que j'écrivis alors à son sujet, etc. Nous venons maintenant de passer *dix longs jours* dans sa compagnie, douze à quatorze heures par jour, souvent en tête à tête, et je ne puis assez dire *combien* il est agréable et facile de vivre auprès de lui et combien on s'attache à lui. Je ne connais *personne* qui, plus que l'Empereur, me mette à mon aise, ou avec qui je me sente plus disposée à parler sans réserves ou à qui je serais plus portée à me confier, sans m'en rendre compte. Il paraissait entièrement à son aise avec nous, — et s'entretint de tous les sujets, — MÊME des *plus* délicats c'est-à-dire de la famille d'Orléans, alors qu'il était en voiture seul avec *moi;* et je suis heureuse de sentir que maintenant il n'y a plus rien entre nous, qui puisse *troubler* notre bonne *entente* personnelle, nos relations amicales et intimes. Il est très simple, *naïf* (1) même, et ne fait jamais *de phrases* (*sic*) (2) ou de compliments. Il est plein de tact, de bon goût, et d'une haute éducation. Ses attentions et son respect envers nous étaient très simples et sans affectation; et l'on jugeait sa bonté et son amitié pour le Prince très naturels et très flatteurs *parce que rien* n'était forcé, ni *pour faire des compliments* (3) (*sic*). Il est, à ne pas s'y tromper, *l'Empereur,* bien qu'il n'y joue en *aucune* façon. La Cour et toute la Maison sont infiniment plus *royales* qu'au temps du pauvre roi Louis-Philippe, alors qu'il y avait tant de bruit et de désordre et en réalité *pas* de Cour. Nous nous sommes séparés avec un *mutuel* regret et l'Empereur a exprimé l'espoir que nous nous rencontrions souvent et

(1) En français dans le texte original.
(2) En français dans le texte original.
(3) En français dans le texte original.

« pas avec de si grandes cérémonies ». Je puis écrire en toute sincérité et conviction : il est merveilleux que cet *homme,* — envers lequel nous n'étions certainement *pas* particulièrement bien disposés, — soit arrivé par la *force* des *circonstances* à se lier si intimement avec nous, et à devenir notre ami *personnel,* et *cela* uniquement par le fait de ses *propres qualités,* et malgré tout ce qu'on a dit contre lui! Il fut d'une *grande* bonté et d'une bonté intelligente pour les enfants, qui l'aiment *énormément:* ils se sont fort bien tenus et ont eu beaucoup de succès. En un mot, sans *essayer* de rien *faire* de particulier pour qu'on s'attache à lui, et, sans avoir RIEN de particulièrement séduisant dans son extérieur, il a une puissance de fascination *incroyable,* que subissent tous ceux qui l'approchent et le connaissent. Dans l'intimité il est excessivement aimable et d'un calme extraordinaire. Je penserai bien souvent non seulement au temps que j'ai passé à Paris, mais à celui où je me suis trouvée avec *lui* dans l'intimité comme à des heures *très* agréables. Je vois bien que le Prince, quoiqu'il soit moins enthousiaste que moi, partage mes sentiments, et je crois qu'ils sont très réciproques, de la part de l'Empereur : il aime beaucoup le Prince et l'apprécie vraiment. »

Mais peu à peu les efforts du roi Léopold et du prince Albert, servis par des incidents diplomatiques (1), facilités par les variations de la politique impériale, battent en brèche cette amitié, soudaine et ardente. La question italienne fit le reste. De nouveau le spectre de la France révolutionnaire et impériale, dominant l'Italie, appuyée sur la rive gauche du Rhin, se dresse devant les yeux

(1) Tome III. p. 326-7 : 364-5.

de la Reine, dont l'enfance a été bercée par les récits des guerres napoléoniennes. Jour par jour, elle s'efforce de créer des obstacles au jeu de la politique française, au progrès de l'unité italienne. Dès que l'un est brisé, elle en crée un autre. En août 1858, elle fait accroître les forces de la marine anglaise (1). Le 3 mai 1859, elle arrête une dépêche trop aimable pour la France à l'occasion de la déclaration de guerre (2) et, le 22, s'oppose à ce que ses ministres négociant avec la Russie pour limiter le champ des hostilités (3). En juin, elle tente de faire modifier son discours du Trône trop pacifique, de manière à exercer une pression sur Napoléon III (4). En août, septembre, décembre 1859, en janvier 1860, elle refuse de laisser le Cabinet anglais intervenir, directement ou non, pour faciliter la réalisation intégrale de l'unité italienne (5). Le 25 mars 1860, elle s'efforce d'obtenir qu'on prenne en mains la protestation de la Suisse contre l'annexion à la France des régions de la Savoie, dont la neutralité est garantie par les traités de 1815. Une idée fixe ne la quitte pas : les victoires françaises et la crise autrichienne affaiblissent l'Allemagne; la rive gauche du Rhin est menacée (6). Irritée contre le « perturbateur universel » (7), inquiétée par une conversation avec le roi de Suède (8), elle charge, le 20 octobre 1861, lord Clarendon, qui représente l'Angleterre au couronnement du roi de Prusse, d'avertir officieusement les souverains des visées de la

(1) Tome III, p. 429 et 464.
(2) Tome III, p. 519.
(3) Tome III, p. 524.
(4) Tome III, p. 531.
(5) Tome III, p. 565, 576, 586, 598.
(6) Tome III, p. 555, 558, 589.
(7) Le 8 mai 1861, p. 626.
(8) Le 14 août 1861, p. 703.

France, menaçantes pour l'intégrité de l'Allemagne et la grandeur de la Prusse (1).

Le comte de Clarendon à la Reine Victoria.

Berlin, 20 octobre 1861.

« Lord Clarendon présente ses humbles devoirs à Votre Majesté et l'informe humblement que, hier, il a eu l'honneur d'être mandé par la Reine avec laquelle il a eu une longue et intéressante conversation.

« La Reine a exprimé son profond regret du ton des journaux anglais, mais a reconnu que la presse germanique rendait avec usure les insultes anglaises. Cependant, Sa Majesté dit qu'elle et le Roi, ainsi que tous les hommes sensés avec lesquels leurs Majestés sont en rapport, étaient décidés à dédaigner les attaques, et, par tous les moyens possibles, à se rapprocher de l'Angleterre.

« Lord Clarendon a profité de l'occasion pour mettre en garde la Reine contre le caractère de l'Empereur et son *idée fixe* (2) qu'il ne pouvait affermir sa dynastie que par l'agrandissement territorial de la France. Lord Clarendon a exprimé sa conviction que, si le Roi avait ressemblé à M. de Cavour, des propositions radicales lui auraient déjà été faites, mais que les desseins de l'Empereur ont été déjoués par le caractère honorable du Roi. Il ne faut pas, néanmoins, qu'on se fasse ici d'illusion, mais, au contraire, qu'on veille à éviter les pièges cachés derrière les cajoleries et les flatteries faites à la Prusse, parce que, à n'importe quel moment, l'Empereur pourrait penser qu'il est nécessaire, pour ses propres intérêts en France, de s'emparer de la rive gauche du Rhin : toutes les classes en France, à quelque parti qu'elles appartiennent, se réjoui-

(1) Tome III, p. 719.

(2) En français dans le texte original.

raient s'il le faisait, et sa popularité et son autorité auprès du peuple français en seraient énormément accrues. La Reine en convint, mais elle était sous l'impression, que lord Clarendon fut à même de dissiper, que l'état de délabrement des finances françaises empêcherait l'Empereur d'entreprendre une guerre sur une vaste échelle.

« Lord Clarendon pense qu'il a fortifié l'opinion de la Reine relativement aux « éventualités » et à la nécessité de faire des préparatifs et d'éveiller un sentiment patriotique pour résister à l'agression étrangère. »

On sait ce qui suivit neuf ans plus tard. De même que Napoléon III a servi les rêves de Cavour, la Reine Victoria a favorisé les projets de Bismark. L'unité allemande est — en partie — son œuvre.

*
* *

Elle a donc sa place, et une place importante, non seulement dans l'histoire de son pays, mais dans celle du monde. Mais si elle lui est accordée, d'un consentement unanime que facilitera encore, par ses révélations capitales, la publication de sa Correspondance inédite, l'honneur n'en saurait revenir à la seule Reine Victoria. Il est impossible de lire ces trois volumes, sans être frappé de la hauteur morale et du sens national des innombrables personnages mis en scène. Sans doute, des rivalités personnelles, des ambitions mesquines se manifestent parfois, mais avec quelle rareté! Il semble que les qualités mêmes de la Reine Victoria, sa tenue morale, son jugement équilibré, son patriotisme passionné, se soient propagés autour d'elle. Si elle a joué, comme Reine dans son pays, comme souveraine dans le monde, un rôle que peu de mo-

narques ont connu, le mérite de ces succès politiques et de ces victoires diplomatiques revient en partie aux amis qui l'ont guidée, aux ministres qui l'ont conseillée, au peuple qui l'a servie.

Jacques BARDOUX.

Séance du 23 novembre 1907.

LA

COMMUNAUTÉ DU CODE CIVIL

COMPARÉE A SA TRADITION PREMIÈRE DE COMPAGNIE CONJUGALE (1)

(28 DÉCEMBRE 1907)

Qu'il s'agisse d'une Communauté légale ou conventionnelle, toujours est-il que cette Communauté conjugale, aujourd'hui, nous apparaît comme une institution complexe et difficile à saisir en ses principes. Alors qu'au XIIIe siècle, notre grand jurisconsulte du Moyen-Age, *Beaumanoir*, la plaçait en tête des *Sociétés*, sous leur vieille appellation française de *Compagnies*, nos auteurs, d'après la rédaction des Coutumes, n'osaient plus la dire une société, sans la qualifier aussitôt d'exceptionnelle ou d'exorbitante. Et de nos jours, on la tient pour une société de nature si singulière qu' « aussi ne lui en donne-t-on plus le nom ». J'ai ouï dire à tel maître éminent que, dans l'ensemble de notre Code civil, rien ne lui avait paru aussi malaisé à comprendre et à expliquer, au point de ue des principes, que la situation juridique faite au mari

(1) Cet exposé doit servir de conclusion à une étude historique sur notre *umunauté française*, suivie à travers notre Ancien Droit depuis ses ines jusqu'au Code Civil. Il est extrait du 56e Cours, parmi ceux pu- en 1908, sur le *Droit des gens mariés*.

et plus encore à la femme dans notre régime de Communauté.

En dehors de ces critiques doctrinales, pareilles à celles qu'on adresse à nombre d'édifices composites, qui, lentement construits, ont porté la marque de plusieurs styles, il est avéré que notre Communauté, telle qu'elle a été retracée au Code civil, avec des remaniements qui n'ont pas été tous bien calculés, suscite plusieurs reproches au point de vue pratique de notre vie moderne. Il y a donc lieu, pour qui a dû se préoccuper de son histoire, d'examiner si, en remontant à la vraie source de cette Communauté, il ne serait pas possible de signaler et de corriger quelques déviations.

La conviction m'est lentement venue, mais je l'enseigne depuis nombre d'années, que notre Communauté, inconnue du monde antique, tant en Germanie qu'à Rome, a été conçue dans le Moyen-Age pour traduire entre les époux dans la sphère de leurs biens, la donnée d'association profonde qui résulta, pour tout le mariage, de la direction chrétienne des croyances et des mœurs. Aucune des nombreuses origines qu'on lui a cherchées ne peut aussi bien rendre compte de sa période de formation coutumière et de ses caractères primordiaux d'association disciplinée, ayant le mari pour chef et la femme pour « son aide semblable à lui ».

Or, à mon sens, la principale critique qui doive être dirigée contre la Communauté de nos derniers siècles et du Code civil, c'est que la jurisprudence française, oublieuse de la tradition première et cédant à des suggestions venues du droit romain, a trop méconnu la vraie notion de société ou de compagnie dans l'organisation de la communauté de biens entre époux. C'est à elle qu'il conviendrait de ramener et de rattacher plus franchement les principes juridiques et les notions pratiques de l'institution, sans cesser d'ailleurs de maintenir en de justes

limites l'autorité et la responsabilité du mari, chef de cette compagnie des intérêts comme de toute la compagnie du mariage.

I

Quand on revoit d'un coup d'œil d'ensemble notre communauté traditionnelle, on est aussitôt frappé de trois choses : que cette Communauté débute au jour du mariage avec les vrais caractères d'une société; mais qu'elle ne se liquide plus à son terme, comme une société ordinaire; et pourquoi? parce qu'on ne l'a pas laissée fonctionner comme société véritable entre les deux conjoints. Là s'est produite une conversion fâcheuse du plan initial de la coutume, d'où est sorti ce trouble ou ce défaut d'harmonie dans l'institution tout entière.

Qu'elle débute en véritable société, cela est bien clair, puisque chacun des époux apporte aussi bien, en communauté légale, ses meubles, et tout au moins la jouissance de sa fortune en communauté d'acquêts. La condition faite aux deux époux y est de tous points semblable : même loi pour la détermination de leurs apports, même loi pour tout ce qui leur adviendra de meubles, conquêts ou propres au cours du mariage. Tous deux doivent aussi leur collaboration et ses produits pécuniaires à cette Communauté. Et qui pourrait d'ailleurs lui contester l'*animus societatis*, condition essentielle de toute société expresse ou tacite? Elle a donc sa place, comme du temps de Beaumanoir, parmi les sociétés universelles, et l'article 1837 le donne bien encore à entendre.

Plus ou moins d'années ont passé, et voici maintenant qu'elle se dissout et se liquide. La voyons-nous encore une vraie société? Oui, à certains traits, surtout à ce trait capital qu'après détermination de la véritable masse com-

mune, il pourra s'en faire un partage entre les conjoints ou leurs héritiers; partage qui se fera même en principe à parts égales. Mais déjà s'observe qu'elle n'a pu se rompre, à l'instar des autres sociétés universelles, par le mutuel accord des conjoints ou la retraite volontaire d'un d'entre eux. La mort, la séparation de corps ou de biens, et aujourd'hui le divorce ont été fixés comme seuls modes de dissolution; ce qui ne saurait surprendre, puisqu'elle est rattachée au lien de mariage, pour se former comme pour se rompre. Il y a bien autre chose. La femme ou ses héritiers peuvent, après dissolution, répudier la communauté jugée par eux mauvaise. Il leur est octroyé d'ailleurs, même en l'acceptant, d'opposer le bénéfice d'émolument aux créanciers qui n'ont traité qu'avec le mari. Ils ont ainsi double moyen de se soustraire à l'excès du passif commun, en ne sacrifiant que leur part d'actif. Et voici venir des dérogations plus graves au principe de société, quant aux récompenses des conjoints. Au lieu de s'exercer contre la Communauté dans des conditions pareilles, (ce qui serait le droit commun), les récompenses de la femme passent avant celles du mari au point que, tout d'abord, la masse commune pourra être épuisée par elles, et que même, à défaut de biens communs, le mari en devra répondre sur sa fortune personnelle, sans qu'il soit besoin de faire preuve qu'il a commis des fautes de gestion.

Or, pourquoi donc cette liquidation de Communauté combinée avec tant de prérogatives pour la femme, dont plusieurs exorbitantes et contraires même aux notions normales des sociétés? Parce que la Communauté, telle que notre droit coutumier l'avait faite, n'a pas fonctionné comme une société véritable dont le mari serait seulement le directeur, à côté de sa femme traitée aussi en associée. La maîtrise de l'homme en cours de mariage a été ordonnée si excessive, le rôle de sa compagne a été juridiquement si dénaturé, qu'il est devenu comme impossible de recon-

naître en notre Communauté conjugale l'ensemble des traits essentiels d'une société. Pour s'en rendre mieux compte, ce n'est pas à la société de commerce ou d'affaires (eut-elle son gérant désigné par statut) qu'il convient de comparer utilement la compagnie conjugale. C'est bien plutôt à ces sociétés familiales (les plus pratiquées jadis en notre vieille France), et que dirigeait au milieu de ses compagnons ou *parsonniers* un *maître de Communauté,* désigné par la force des habitudes ou l'assentiment tacite des autres. Là, le principe était devenu que l'associé maître avait le droit de faire seul et de sa propre autorité tout ce qui est de libre administration, avec pouvoir d'aliéner les meubles et de rendre ses compagnons vrais codébiteurs de ses engagements. Mais du moins n'avait-il pas celui d'aliéner les immeubles, fût-ce à titre onéreux. Et sûrement il ne lui appartenait pas de faire aucune donation, même mobilière, non plus que de charger la compagnie des suites de ses délits, ou de ses dissipations visibles. « *Rien de ce qui sonne en donation ou mauvaise administration* », disait *Guy Coquille,* à propos des communautés familiales qu'il a si bien exposées, en combinant par son remarquable bon sens la doctrine venue du droit romain avec les pratiques séculaires de sa région. Notre Code, au sujet de ces sociétés universelles devenues si rares, n'a fait que reproduire en ses quelques articles les décisions données jadis depuis Coquille jusqu'à Pothier.

Or combien différente a été la situation finalement tracée aux deux conjoints du mariage.

Du mari, chef légal de la Communauté, la Coutume a fait jusqu'à nos jours bien plus qu'un associé maître ou gérant. On l'avait érigé en maître et seigneur, pouvant disposer de tous biens communs, même des immeubles, comme de sa propre chose, et pouvant aussi endetter la communauté par tous ses contrats et délits. On avait, pour ainsi

dire, confondu les biens communs avec les siens, comme il se dit encore de nos jours. Mais aussi, sa responsabilité de maîtrise avait été sensiblement accrue, puisqu'il était tenu, durant le mariage, pour la totalité des dettes communes, provenues de lui ou de sa femme; puisqu'après dissolution, ce passif pouvait lui être laissé pour compte ou réclamé contre lui par un recours de la femme, au delà des forces de leur Communauté. Tout ce que l'épouse avait pu contracter, en conduisant son ménage, en exerçant un commerce séparé, en s'obligeant même sciemment et solidairement avec son mari, tout va retomber sur lui quand la Communauté a mal tourné. Nous voilà donc bien loin du maître des anciennes communautés taisibles sans compter toutes les responsabilités qui incombent au mari, pour tendre à une restitution intégrale des apports de la femme.

Quant *à l'épouse,* ce n'est plus en associée qu'on l'a considérée et qu'on la nomme. A peine redira-t-on qu'elle demeure associée éventuelle ou en espérance, pour le temps de la dissolution. On ne lui laisse d'ailleurs nul moyen d'engager en associée sa Communauté, pas même avec intervention de justice au défaut du mari. Mais, quand elle traitera avec des fournisseurs on la dira mandataire ou préposée, quand elle s'obligera avec son mari on la dira caution, quand il s'agira de régler les charges essentielles de Communauté on la verra pensionnaire ayant soldé sa contribution par le moyen de ses apports; et pour réclamer ceux-ci, c'est comme créancière munie d'hypothèque légale, qu'elle apparaît à tous, non comme une associée cherchant à recouvrer sa mise.

Ainsi la compagne affublée de qualités juridiques diverses, mais non reconnue en sa vraie qualité d'associée auxiliaire, voilà ce qu'avait imaginé le long et patient travail de nos anciens docteurs, bien plus en faveur de l'épouse que pour lui nuire. Je ne voudrais pas trop mé-

dire de toutes ces inventions qui, ainsi rapprochées, peuvent paraître ou bizarres ou choquantes; car un juriste ne peut ignorer de quels ressorts délicats ou subtils ont parfois besoin jurisprudence et doctrine pour aboutir à des fins meilleures. Les railler ne serait pas le plus sûr moyen de montrer qu'on a su les entendre. Mais pourtant, que de singularités entassées en vue de certains résultats désirables? Eh! n'est-il pas manifeste, encore de nos jours, qu'il a été laissé au mari trop de prérogatives de seigneur et maître avec une responsabilité parfois excessive; tandis qu'à la femme, on a octroyé trop d'avantages pour ses apports, proclamés dotaux, en ne lui donnant pas un rôle suffisant et des risques appropriés dans le maniement de sa communauté.

Il faudrait maintenant pour conclure, préciser les points qui nous semblent les plus dignes d'attention pour les hommes de doctrine. Car il serait téméraire, à plusieurs points de vue, d'appeler trop vite en matière aussi délicate quelque intervention législative.

II

Pour le mari, je ne vois pas qu'il soit possible et désirable de le réduire à n'être qu'un administrateur de sa Communauté, d'après le modèle d'un gérant, voire même d'un ancien maître de communauté taisible. Il y avait beaucoup de raison pratique dans la coutume ancienne, qui l'avait fait proclamer à la fois chef à libre maîtrise et principal répondant de la Communauté conjugale. C'est par réaction ou timidité excessive que le Code s'est borné à paraître confier au mari « l'administration de la Communauté. » La vérité est qu'on lui a reconnu encore un pouvoir de maître, à peine atténué en théorie, et qui s'est plutôt accru dans les faits à raison du progrès des va-

leurs mobilières, lesquelles, par leur nature même, sont encore plus librement dans sa main. — Il ne saurait être question que d'établir quelques tempéraments nouveaux pour modérer la trop libre action du mari, pour l'obliger surtout à de plus nombreuses récompenses, lorsqu'il est manifeste qu'il a abusé de sa maîtrise.

Le Code a certes bien fait de retirer au mari le droit de faire, à lui seul, donation valable des immeubles conquêts. Il conviendrait de statuer de même pour les donations mobilières de quelque importance. Donner, quand on est en société, dépasse la mesure d'une large maîtrise, et tout don entier d'un bien commun ne devrait être fait qu'à deux. Mais on a proposé de ne plus lui permettre d'aliéner, même à titre onéreux, sans concours de sa compagne, les valeurs communes, surtout les conquêts. Ce serait sans doute faire retour à la tradition du XIIIe siècle, et revenir aussi au droit commun des sociétés. Je ne crois pas pourtant qu'il y ait lieu de rompre ici avec une coutume séculaire, qu'avaient surtout réclamée les nécessités pratiques de la vie civile. La réforme serait d'autant moins applicable qu'on ne pourrait couramment interdire au mari de négocier les valeurs mobilières de la Communauté, souvent plus considérables que les immeubles. Comment la prohiber pratiquement, cette négociation, pour les titres au porteur? Comment aussi, même pour les acquisitions mises au nominatif (c'est-à-dire, en fait, au nom du mari), à moins d'exiger et d'obtenir que toutes valeurs de Communauté portent sur leur certificat le nom conjoint des deux époux? Il resterait d'ailleurs ce grave inconvénient d'entraver ainsi la marche générale des affaires, en imposant aux maris, à toute occasion, la double gêne d'obtenir le concours juridique de leurs femmes et d'en justifier suffisamment aux yeux des tiers. Et puis n'oublions pas l'extrême difficulté d'empêcher le mari d'aliéner indirectement les biens communs, par l'effet de ses multiples engagements; ce qui

avait tant frappé nos ancêtres et entraîné, dès le XIVe siècle, la concession du pouvoir d'aliénation directe sur les conquêts. Comment retirer au chef de la Communauté le pouvoir de l'endetter par ses contrats ? Et quel serait le moyen juridique de distinguer, parmi ses actes à titre onéreux, ceux pour lesquels on ne pourrait compter que sur lui comme débiteur, mais non sur la Communauté ! En dehors des donations proprement dites, il faut maintenir au chef de communauté, vis-à-vis des tiers, le pouvoir de traiter valablement et de toutes manières par voie d'aliénation et d'engagement à titre onéreux. — C'est vis-à-vis de sa compagne, par une réclamation plus étendue de récompenses, qu'il serait seulement possible de mieux délimiter et de restreindre les prérogatives excessives du seigneur et maître.

Le Code l'a déjà tenté faiblement en exigeant du mari la récompense des peines d'amende encourues par lui, pour ménager ainsi la femme innocente (art. 1424). Ne devrait-on pas aller, suivant l'ancienne opinion de *Guy Coquille*, jusqu'à lui imposer récompense des pertes infligées à la Communauté par les réparations civiles, dues à raison de ses actes coupables ? Lorsqu'il s'agit bien d'un *crime* ou d'un *délit*, c'est-à-dire d'une infraction grave tombant sous la loi pénale, il n'est ni juste, ni conforme au principe de société, d'en faire subir à l'associé ou à la compagne les lourdes conséquences. J'en dirais autant, même de délits purement civils poursuivis selon l'article 1382, du moment qu'ils rentreraient dans la catégorie de ceux commis avec intention de nuire à autrui. Ne seraient à excepter de cette obligation de récompense que les réparations dues par suite des quasi-délits ou des infractions dénommées simples contraventions, c'est-à-dire partout où a manqué l'intention malfaisante. Imprudences ou négligences ne sont pas toujours évitables pour des chefs de maison, si divers d'ailleurs d'origine ou d'intel-

ligence, et il ne serait ni pratique, ni humain de ne pas les envisager et supporter comme charges communes.

Je pense aussi que le mari pourrait être tenu de récompenses, *à raison de certains contrats*, dans les cas où, sans s'être enrichi aux dépens de la Communauté, il l'a diminuée ou grevée par des actes conçus manifestement en dehors de toute pensée d'intérêt commun. C'était déjà l'opinion de *Guy Coquille* s'appuyant sur les données élémentaires de société. Si le mari a voulu tout seul cautionner des parents ou amis personnels, si, par inconduite ou passion du jeu, il a dissipé une partie notable des biens communs, pourquoi n'en devrait-il pas récompense? Il y aurait là une juste sanction des abus de son pouvoir extraordinaire; le même frein pourrait s'appliquer aux *dons manuels*, qu'il n'aura pas été pratiquement possible d'empêcher, mais dont peuvent être ainsi modérées les suites préjudiciables à sa compagne.

Ne pourrait-on enfin pousser plus loin, jusqu'à reconnaître à l'épouse le droit de réclamer de son mari qu'il la renseigne et au besoin qu'il lui rende compte de l'état de leur Communauté? Il semble aller de soi que le chef de ménage communique à sa femme les principaux mouvements de l'inventaire intime de leur fortune, et il est fréquent d'ailleurs de la voir tenue au courant des affaires qui peuvent légalement être traitées sans elle. Un bon mari le doit à une bonne compagne, et l'homme prévoyant songera qu'il est de l'intérêt même de sa maison que sa femme soit mise au courant de ses opérations et de ses comptes, pour les temps où, par un voyage subit, par maladies, par mort, il viendrait à manquer. Mais il est nombre de maris insouciants de ces confidences ou de ces égards; et ceux dont la Communauté aurait le plus besoin d'être tirée au clair, ne seront pas les mieux disposés à la placer d'eux-mêmes sous les yeux de leur compagne. Faut-il aller jusqu'à permettre de leur rappeler en justice,

comme une obligation envers leur associée, ce qu'ils auraient dû faire par convenance? J'estime que oui, et qu'il ne faut pas réduire la femme à n'avoir d'autre ressource que de risquer trop tôt, ou de faire valoir trop tard une demande en séparation de biens. Ce serait beaucoup déjà, pour mieux faire obtenir ce résultat cherché des communications amiables, que d'affirmer le droit de les provoquer, au besoin, devant le juge. S'il y avait lieu d'user d'un tel droit, il y faudrait sans doute une procédure spéciale, à la fois rapide et discrète, qui tendrait plutôt à décourager les demandes capricieuses ou vindicatives. Mais il y a, dans cette proposition qui a été faite, une donnée qui ne dépasse pas les prétentions légitimes d'une associée, même subordonnée. — Serait-il hors de propos de relever ici tel passage de *Guy Coquille,* où n'était visé sans doute que le maître de Communauté taisible, mais qui, du point de vue moderne, semblerait surtout fait pour servir d'instruction tracée aux maris. « Mais, semble que les parsonniers peuvent demander « raison en gros à leur maistre de son administration, et « s'il a mal mesnagé, le contraindre à supporter sur sa « part le mauvais mesnage, et acquitter les parsonniers « envers les créanciers. Cela est général à tous qui ont « administration des affaires d'autruy, qu'ils soient tenus « de rendre raison de leur administration. Mesmement « parce qu'eux tous vivans d'un pain, couchans sous une « couverture et se voyans tous les jours, *le maistre est « mal advisé ou trop superbe s'il ne communique et « prend l'advis de ses parsonniers sur les affaires im- « portantes.* »

III

Pour la femme, tout ce qui vient d'être dit laisse assez entendre qu'en régime de Communauté, mieux vaudrait la

qualifier *associée* pendant le mariage et la traiter franchement comme telle, tout en la maintenant subordonnée à son mari et prémunie, avec plus de mesure, contre les mauvais effets d'une Communauté, où elle n'a pas eu la direction. Ce qui serait revenir à la vraie tradition du XIIIe siècle, et résolument écarter l'adage abusif : *uxor non est socia sed speratur fore.*

Sans doute on ne saurait l'assimiler à une associée ordinaire, puisque dans cette société des deux conjoints il a fallu reconnaître au mari une très large maîtrise. La compagne ayant dû s'incliner devant les pouvoirs, attribués à son chef, d'endetter et d'aliéner les biens communs, il est conséquent et juste que pour elle la responsabilité d'associée soit limitée. Dès lors il n'y a, au sujet des engagements provenus du mari, qu'à lui maintenir ses bénéfices traditionnels de renonciation et d'émolument. Pour sa sauvegarde, le *bénéfice d'émolument* pourrait suffire à mon sens, puisqu'il préserve bien la femme des dettes du mari, au delà de ce qu'elle recueille de la communauté ; et il n'a rien de contradictoire aux données essentielles des sociétés, vu qu'il est admis depuis longtemps, notamment dans la commandite, qu'un associé non gérant peut limiter son risque à la mesure de ce qu'il a mis au fonds social. — *La renonciation,* qui renie l'association, même après l'avoir longtemps pratiquée, paraît plus contraire au droit commun ; et peut-être n'aurait-elle pas été imaginée pour la femme commune, si le bénéfice d'émolument avait été dégagé plus tôt. Mais, la renonciation a du moins cet avantage de pouvoir éviter à la femme l'embarras d'une liquidation. Elle peut donc être conservée comme traditionnelle.

Il convient aussi que le mari demeure répondant principal de tout ce qui a formé dette vraiment commune, alors même qu'il s'agit d'obligations venues par sa compagne telles que dettes antérieures au mariage, et aussi les dettes

contractées avec l'assentiment du mari pour intérêt de Communauté. C'était au chef dirigeant de veiller à ce que la Communauté n'assume pas de trop lourdes dettes, ou qu'elle soit maintenue en état de les acquitter. Si la femme, s'y étant obligée, demeure exposée à l'action des tiers, il doit lui être permis de se retourner contre le chef de la Communauté et de se faire indemniser sur les biens communs, tant qu'il en reste. Mais, à mon sens, il faudrait s'en tenir là et ne pas laisser à la compagne ce recours subsidiaire qui lui est donné par surcroît jusque sur les biens personnels de son mari, en vue de mieux assurer son indemnité complète. S'ils ont été vraiment des associés, ils doivent courir l'un et l'autre le risque du naufrage de leur Communauté. Tout ce qu'il semble juste d'admettre, c'est que le mari ayant eu la direction, tel qu'un capitaine, ne doit sortir de son navire en détresse que le dernier. Eh! qu'on ne parle pas ici d'une obligation pour le mari d'assurer la restitution entière des propres, comme s'il était toujours tenu *dotem salvam fore!* Nous allons retrouver au terme de notre examen critique ces invocations de dot quant à l'apport de la femme commune, qui ont tant embrouillé la donnée de société. — Mais poursuivons quant à l'idée de qualifier et de traiter plus franchement la femme en associée au cours de la vie conjugale.

C'est en cette qualité, qu'elle devrait être considérée quand elle agit et contracte pour conduire le ménage commun. N'est-elle pas là dans son vrai rôle de compagne? Il pourrait même être proclamé qu'elle l'exerce comme sa fonction propre dans l'association. Il faut donc abandonner l'idée de ne voir dans la maîtresse de maison qu'une mandataire du mari. C'est bien elle qui agit, avec le consentement tacite du chef, tant qu'elle reste dans le cadre général de ressources et de dépenses tracé par sa direction. Autorisée comme compagne et non préposée comme intendante, l'intérêt pratique serait surtout qu'au

cas d'insuffisance des biens communs, il faudrait la tenir elle-même pour obligée par ce genre d'actes et demeurant débitrice des fournisseurs, avec qui elle aurait traité. Mais cela n'est-il pas juste? Est-ce seulement pour son mari, n'est-ce pas aussi bien pour elle-même, pour ses enfants, pour toutes raisons communes, qu'elle « a parlé » en maîtresse de maison. Pourquoi la tenir pour déchargée; et n'est-il pas étrange qu'une femme, qui a dépensé longtemps avec son mari pour une vie trop large, qui a pu beaucoup endetter la maison pour son entretien personnel, soit admise à répondre aux créanciers, que c'est uniquement l'affaire du mari pour qui elle a tout commandé? La maintenir obligée, on l'admet bien de longue tradition pour l'épouse marchande publique qui a conduit son commerce à profit et risque commun. Je n'aperçois pas pourquoi il en serait autrement au sujet des actes du ménage, où la compagne est naturellement comme à son poste distinct.

J'irai plus loin et j'estime qu'il faudrait suivre l'idée qu'elle est juridiquement une associée jusque dans les actes ou engagements souscrits par elle avec son mari. Pour ceux-là, nul doute d'ailleurs qu'elle soit liée envers les tiers; mais, entre époux, la présomption doit être qu'elle s'est obligée avec son mari pour leur Communauté sauf à chacun d'eux de prouver, le cas échéant, que l'engagement n'a été pris qu'en vue d'un intérêt personnel à l'autre des conjoints. L'art. 1431, quand il concède à la femme de se faire réputer caution, fait trop bon marché de la donnée de société. L'engagement solidaire souscrit par tous deux ensemble pour un emprunt, un achat, une location, est de prime abord une dette de la Communauté. Si le contraire n'est pas établi, le seul avantage, pour la femme poursuivie sur ses propres, doit être de s'en faire indemniser par la masse commune avant le mari. A défaut de biens communs, la perte doit retomber aussi sur

elle et non pas seulement sur son associé, avec qui elle a concouru.

Toujours dans ce même ordre d'idées, il me semble que la femme, en sa qualité d'associée, devrait être reçue à obliger sa Communauté, même en dehors du mari. Elle lui est subordonnée sans doute comme compagne et ne peut en principe contracter obligation sans son assentiment. Mais l'autorisation de justice donnée après examen, ne pourrait-elle suffire quand il y a empêchement ou absence du mari, parfois même à son refus?

Alors que le mari n'est pas là, il faut bien pourtant que la Communauté fonctionne, et qu'il soit pourvu à d'autres affaires que la simple conduite du ménage. Aussi admet-on déjà que le mari a pu donner à sa femme une *procuration* générale; et ici encore j'aimerais mieux parler, entre époux communs, d'une *autorisation* générale, avec toutes les conséquences juridiques d'une autorisation, pour les actes voulus et passés par la compagne. D'ailleurs, le mari n'a pas toujours pris cette précaution, quand il a délaissé plus ou moins longuement son principat. Que décider alors? Le Code civil a du moins prévu deux hypothèses, dont une vraiment capitale, pour l'établissement des enfants communs, et il a décidé qu'alors la femme autorisée de justice pourrait obliger les biens communs et le mari, en s'obligeant elle-même. Pourquoi ne pas étendre cette concession, qui n'est au fond qu'un retour aux principes de compagnie, sauf, par ménagement pour la responsabilité du chef absent, à faire intervenir l'autorisation et le contrôle de la justice, qui saura bien discerner s'il y a un intérêt commun?

Même au refus du mari, j'estime qu'il devrait être permis à la femme autorisée du juge, de contracter des engagements opposables au mari sur leur Communauté. Cette Communauté n'est-elle pas la chose de tous deux? Pourquoi la femme serait-elle privée de tout moyen d'y recourir

pour raisons jugées légitimes, si le refus du mari n'est qu'aveuglement ou mauvais vouloir? Sans doute il serait difficile de tenir alors le mari comme obligé personnellement, malgré lui, tant sur ses biens que sur sa part de Communauté. Mais pourquoi ne pas admettre du moins que la femme puisse aliéner ou engager la pleine propriété de ses propres, voire même, aux cas extrêmes, sa part des biens communs? Supposons que le mari refuse d'établir comme il conviendrait un enfant commun, supposons même, ce qui pourrait se rencontrer plus souvent, que la femme se voie refuser par lui le moyen d'établir quelque enfant d'un premier mariage ou de secourir par cautionnement ou autre voie quelqu'un de ses proches. Pourquoi ce système de Communauté intolérable et injuste, où la femme, même autorisée de justice, ne peut songer à tirer parti que de la nue propriété de ses propres? C'est trop oublier que la femme abandonne en Communauté la jouissance de toute sa fortune personnelle. Faut-il donc qu'elle soit réduite à rechercher la séparation de biens, ou à regretter de ne pas l'avoir stipulée, pour fuir une Communauté, pourtant naturelle et désirable, mais rendue pour elle si durement incommode!

Il va de soi, qu'en admettant de telles solutions en faveur de la compagne, il y aurait lieu de lui imposer récompense des sacrifices demandés par elle à la Communauté, pour des raisons à considérer comme personnelles. Eh bien! poussant toujours plus loin dans le même sens, je croirais juste aussi d'admettre que la Communauté puisse être tenue des suites pécuniaires *de délits commis par la femme*, comme elle l'est de ceux commis par le mari, mais aussi bien à charge de récompense. Puisque dans cette Communauté, où sont parqués pour vie entière tous les biens des époux, il a été reçu qu'on la ferait répondre des délits de l'homme, où est la raison majeure de ne pas décider de même à l'égard de la compagne sauf entre eux

règlement de compte ultérieur? Il est inouï que les tiers, victimes des délits d'une femme mariée, ne puissent s'en prendre qu'à la nue propriété de ses biens personnels, et soient ainsi sacrifiés ou réduits à une longue attente, sous le prétexte de droits inviolables acquis personnellement au mari sur la fortune de sa femme, et qui ne sont autres que ses attributs de chef de leur union conjugale.

Au surplus, ce résultat mauvais est si ressenti que notre jurisprudence française n'a cessé de rechercher le moyen de tourner la difficulté relative aux délits de la compagne, depuis qu'avait été abandonnée l'idée première du mari tenu pour responsable comme chef de sa *mesnie*. On a visé maintes fois à rendre la Communauté directement poursuivable du chef du mari, soit en lui imputant quelque faute personnelle s'il a tant soit peu participé à l'acte de sa femme, soit en lui imposant des données de responsabilité civile comme s'il s'était agi de quelque employé. L'idée a été appliquée aux méfaits d'une paysanne prodiguant l'eau dans le lait vendu à la ferme. Eh! ne l'a-t-on pas même alléguée, ou ne la reverra-t-on pas apparaître au sujet de quelque incendie mis par imprudence de la femme dans l'appartement loué pour l'habitation permanente ou la résidence de saison? Voici donc encore l'épouse traitée en préposée plutôt qu'en associée, jusque dans sa chambre ou dans son salon de mère de famille! Subtile invention de juriste, mais pour s'écarter d'une notion supérieure et plus juste de compagnie.

De ces diverses critiques et des réformes que nous serions tenté de proposer, il résulterait sans doute une multiplication sensible des récompenses légales, à quoi pourrait être objecté que le compte de ces récompenses serait parfois difficile à établir, notamment en ce qui concerne les dissipations du mari ou les délits de chacun des époux. Mais on s'est aperçu depuis longtemps que la Communauté offre cet inconvénient des liquidations compliquées

ou malaisées. N'en est-il pas ainsi déjà au sujet des récompenses relatives aux diverses dépenses concernant les propres ou au règlement des dettes personnelles acquittées par la Communauté? Il faut ici laisser quelque latitude aux notaires chargés d'opérer ou de conseiller la liquidation. Les Romains aussi, même en régime dotal, avaient ressenti cette nécessité d'un large pouvoir d'appréciation pour démêler *quod æquius melius erit in arbitrio rei uxoriæ?*

Si la femme, en Communauté, doit être une véritable associée, il faut enfin suivre cette donnée *au sujet des récompenses* qui peuvent lui être dues pour vente ou autres sacrifices de ses biens propres. Et c'est ici surtout que la donnée de société se heurterait souvent à celle de dot, qui a trop servi à exagérer les droits de l'épouse, comme à dénaturer la tradition première de compagnie.

Disons toutefois qu'il n'y aurait pas à modifier le principe même des récompenses que la femme peut avoir à prétendre. Elles lui sont dues, en Communauté légale pour toute aliénation de ses propres effectuée sans remploi, pour tout sacrifice fait sur ses propres à l'acquittement d'une charge ou dette commune, et aussi pour toute détérioration due à la mauvaise gestion du mari. Elles lui sont dues de même, en Communauté conventionnelle, à raison de ses meubles réservés propres et non retrouvés en nature ou sous forme d'emploi. Nul besoin pour justifier toutes ces récompenses de recourir à la notion spéciale d'une dot remise au mari contre obligation de la restituer. C'est son apport que la compagne est en droit de réclamer dans la liquid[illegible]on finale, là où elle n'a entendu faire qu'un apport [illegible]nu; or, tel il est quant aux immeubles, dans la Com[illegible]rale, tel il peut être quant aux meubles et denier[illegible]s ont été réservés propres par les clauses du [illegible]mariage. Si cet apport ne peut être recouvré en nature, s'il a été aliéné, engagé,

sacrifié d'une manière quelconque à l'intérêt commun, la récompense en est due à la femme, comme elle pourrait d'ailleurs, en la plupart de ces mêmes circonstances, être aussi bien réclamée du côté du mari pour sacrifice de ses apports personnels.

Mais comment ordonner l'exercice de ces récompenses? Il est juste, avons-nous dit, que jusqu'à épuisement de la masse commune, les récompenses de la femme passent avant celles du mari. C'est lui qui a eu la libre maîtrise avec responsabilité principale, il doit en subir les suites et ne venir que le dernier, même au cas de revers immérités. — Mais faudrait-il continuer d'admettre que la femme, placée en face d'une Communauté obérée, puisse prétendre ses récompenses jusque sur les biens personnels du mari, c'est-à-dire, comme on l'a entendu, tant sur ceux qu'il avait pu apporter ou acquérir dans le mariage, que sur ceux qui lui adviendront un jour, même après la dissolution. Eh bien! non, à mon sens, cela ne devrait pas être, même en faveur de la femme renonçante, quoique la renonciation semble confondre les épaves de Communauté dans les biens du mari. Cette renonciation ne saurait faire évanouir la Communauté jusqu'à empêcher une détermination préalable de ce qui fut la masse commune, pour limiter à elle le montant de reprises ou récompenses prétendues par la femme.

C'est ici surtout que les invocations d'analogies romaines ont trop pesé sur notre Communauté nationale jusqu'à la fausser. Qu'a-t-on redit depuis des siècles? Que la femme a droit à recouvrer son apport de biens propres comme une véritable dot confiée au mari, qui en doit personnellement la restitution; d'où il suit qu'à défaut d'une masse commune suffisant aux reprises de sa femme, il en demeurera tenu jusque sur ses biens et, par surcroît de précaution, grevé en outre d'hypothèque légale sur tous ses immeubles présents et à venir. Mais n'y a-t-il pas eu là une

exagération manifeste? N'a-t-on pas abusé en Communauté de cette donnée de dot restituable, prise au sens romain? D'Argentré et Dumoulin avaient bien observé pourtant que l'on ne devait pas se réclamer ainsi de l'idée de dot en pays coutumier. Dumoulin, précisant davantage, avait écrit que ni pour la propriété, ni même pour les fruits des biens propres de la femme, il n'y avait à parler de dot, parce que le mari n'a pas à leur endroit la situation d'un *dominus dotis,* mais seulement d'un chef de société. En effet, ce n'est pas pour lui-même, ni pour les faire entrer dans son patrimoine à son bon ou mauvais risque, qu'il reçoit le prix des immeubles de sa compagne ou tous autres deniers de source propre. Ces deniers viennent dans la Communauté, pour s'y perdre ou s'y gonfler d'acquisitions communes, suivant comme elle aura tourné pour tous deux. Les apports n'ont pu d'ailleurs être vendus, obligés, sacrifiés pour la Communauté, sans que la femme y ait consenti et parlé. Et longtemps il fut pratiqué que la compagne, sans récompense légale pour vente ou engagement de ses propres, pouvait s'obliger avec son mari et le suivre au labyrinthe des affaires, pour s'y retrouver ou s'y perdre avec lui. Parler d'une dot à rendre plutôt que d'un apport à liquider comme entre associés, ce fut, à partir de la fin du XVIe siècle, ou une méprise, ou un abus manifeste de ces emprunts au droit romain, dont nous avons vu déjà d'autres exagérations regrettables.

On a voulu, il est vrai, renforcer cette assimilation erronée des idées de dot, en redisant à satiété, toujours par suggestion romaine, que le mari avait tant d'action sur sa femme qu'il lui serait aisé d'en obtenir consentement aux aliénations, hypothèques ou engagements solidaires qu'il pourrait désirer. D'où raison nouvelle de le rendre débiteur personnel de tout ce que sa compagne aurait pu sacrifier sous sa direction à leur Communauté compromise. Sous quelque forme que tant d'auteurs l'aient

présenté, en dépeignant l'épouse, ou trop confiante par elle-même, ou dominée, soit par contrainte, soit par habileté de son mari, ne voit-on pas reparaître ici l'argument venu de Rome, et plus encore de Byzance, sur la *fragilitas sexus* et la *levitas animi?* Or, sa conséquence logique devrait être de faire déclarer la femme incapable d'intercéder valablement pour son mari, ou du moins de ne pas la laisser concourir avec lui, par voie d'aliénation et d'engagement, sans quelque contrôle de famille ou du juge? Et que deviendrait alors la Communauté?

Ici donc on a marché dans un sens contraire à notre vraie coutume française, en rabaissant la femme, en s'inspirant d'une idée trop manifeste d'incapacité présumée de l'épouse à l'endroit de son mari, pour appliquer, quoique à moindre dose, les idées romaines de méfiance et de précaution? C'est oublier que notre tradition nationale était la franche association des époux, sous la direction du mari chef de leur Compagnie; la femme lui demeurant subordonnée sans doute, mais tenue pour apte à discerner, à discuter, à refuser au besoin le concours qu'elle peut être appelée à lui donner. Eh! n'est-ce pas assez tenir compte de cette subordination même, que de lui conférer le double avantage d'une responsabilité limitée dans les engagements non souscrits par elle, et d'une priorité sur la masse commune pour tout sacrifice fait par elle à l'intérêt commun? — Chose d'ailleurs surprenante! Toute cette déviation, devenue maintenant séculaire, ne s'est produite après la renaissance romaine, qu'à une époque où la Communauté n'était plus le seul régime dicté par coutume, mais devait apparaître de plus en plus comme un régime de choix volontaire. Si notre jurisprudence n'avait pas été trop dominée par la doctrine romaine, n'est-ce pas une considération qui eût dû la retenir dans ses tendances à dénaturer entre époux les données essentielles d'une société de biens, qui ne semblait plus leur être imposée?

Eh bien! cela est encore plus vrai de nos jours avec notre liberté des conventions matrimoniales. Quand la femme est commune en biens, c'est qu'elle a accepté le régime de Communauté dont elle a couru les bonnes chances, et combien de femmes en profitent avantageusement! Elle est d'ailleurs préférée sur les débris, quand la chose commune a sombré au lieu d'arriver à bon port. Pourquoi réclamer plus? N'est-il pas arrivé souvent que la compagne ait participé aux mouvements mal ordonnés qui ont occasionné le naufrage? Et quelle raison de justice pourrait-elle invoquer, si des tempêtes sont venues sans la faute d'aucun d'eux? La femme ne devrait donc pouvoir recourir sur la fortune propre du mari, que s'il peut être démontré contre lui de lourdes fautes de gestion. Mais il n'est pas bon de lui donner ainsi, toujours et d'emblée, pleine action contre la fortune de son mari, et encore moins avec la garantie d'hypothèque légale vis-à-vis des tiers. Cette hypothèque je la contesterais, non pas même à raison de son caractère inquiétant ou gênant d'hypothèque générale et occulte, mais parce qu'elle m'apparaît en elle-même contraire aux vrais principes de communauté. Jamais il n'a été question pour les parsonniers en communauté taisible de prétendre une hypothèque légale sur les biens de leur associé maître, comme s'il avait fallu voir en lui un tuteur ou un comptable de deniers publics. Or nos anciens auteurs ont trop souvent laissé transparaître l'idée de la femme traitée en mineure sous tutelle du mari.

Tels sont, à ce que j'imagine, les résultats logiques et pratiques auxquels aurait abouti la notion coutumière de *compagnie*, s'il lui avait été donné de se développer spontanément après le XIIIe siècle sur son plan primordial de véritable société, où le mari n'aurait eu puissance et direction qu'à titre de chef de l'association conjugale.

IV

Le Code de 1804 aurait pu nous ramener à cette tradition première de vraie compagnie, tout en écartant la chimère des projets de codes conventionnels, qui avaient paru rêver pour la France entière une Communauté universelle, dominée par le principe d'égalité absolue entre conjoints, où mari et femme auraient eu même droit d'administrer les biens communs, sans pouvoir en rien aliéner l'un sans l'autre. Mais le législateur du Consulat, s'il a su garder notre ancienne Communauté des meubles et conquêts comme droit commun de notre pays, n'a guère songé, pour la régler, qu'à conserver presque intacte la jurisprudence antérieure du Parlement de Paris. Il s'est borné à atténuer timidement quelques attributs par trop abusifs de la prérogative maritale, en maintenant néanmoins le mari dans son rôle de maître à larges pouvoirs; pour l'épouse, il n'a visé ni à lui restituer son vrai rôle d'associée pendant le mariage, ni à diminuer les avantages excessifs accumulés pour elle après dissolution. Depuis un siècle, notre jurisprudence moderne n'a pu faire qu'appliquer et développer la coutume de nos derniers siècles, trop imprégnée de souvenirs dotaux. D'ailleurs, le texte formel qui interdit de déroger en contrat de mariage aux droits du mari comme chef, et par suite de déroger aux sauvegardes imaginées pour la compagne, aurait plutôt empêché la pratique et la jurisprudence de revenir à de meilleurs errements.

Aussi, notre communauté française a-t-elle été en butte, et de nos jours plus encore, à de graves et nombreuses critiques dirigées contre les défauts de sa constitution traditionnelle, ou contre la difficulté de satisfaire, à raison de ses principes surannés, à certaines exigences des temps nouveaux (1). Il serait temps d'y songer si l'on veut

(1) L'une des principales critiques, sans cesse rappelée, a trait surtout

conserver, pour tous ses bons côtés, cette belle institution nationale de Communauté. Eh! ne le faudra-t-il pas pour tenir compte du mouvement sérieux d'opinion, qui veut aux femmes une instruction plus forte, qui leur octroie aussi plus d'indépendance dans nos mœurs, et qui déjà réclame avec vivacité, pour la sphère du droit, que l'épouse devenant moins subordonnée et reconnue plus capable, compte davantage en sa Communauté devant son mari, fût-ce aux risques d'une responsabilité plus grande. Législation et jurisprudence pourraient atteindre ces résultats dans une mesure restreinte et raisonnable, par les voies que nous avons indiquées.

Pour ceux qui, ne se bornant pas aux seuls enseignements de l'histoire, veulent suivre en même temps la marche des législations voisines, il est bien à observer qu'au nouveau Code allemand, la Communauté, telle qu'elle y a été tracée et offerte aux époux comme régime conventionnel, se trouve organisée sur des données plus franches de société de biens entre époux. On n'y trouve pas seulement appliquée, jusqu'entre mari et femme, cette théorie un peu systématique de la *Gesammte hand*, qui impose en principe leur concours à tous deux pour l'aliénation des biens communs (1). Il est bien marqué à d'au-

à la composition de notre communauté légale, beaucoup moins bien équilibrée que dans l'Ancien régime, parce que le Code n'a pas maintenu l'immobilisation des rentes et a encore moins pensé à réserver comme propres les valeurs mobilières importantes, appelées à tant d'extension dans la société moderne. Mais le correctif est toujours ici dans les clauses de réalisation ou dans celle de communauté d'acquêts. La jurisprudence s'est d'ailleurs heureusement engagée dans la voie de restreindre, aux mains du mari, le pouvoir de disposer des meubles propres de sa femme. Et la pratique n'y a pas moins contribué par le développement des titres nominatifs, dont la femme peut user pour garder le droit de *parler* dans l'aliénation de ses apports mobiliers.

(1) D'où résulte à notre sens une limitation trop grande des pouvoirs du mari, quant aux opérations à titre onéreux, puisque le mari doit pren-

tres points de vue, que l'épouse demeure seulement subordonnée à son mari quant à certains de ses actes juridiques, sans nulle apparence d'incapacité pour prétendue faiblesse aux choses du droit. Cette subordination n'est pas laissée à l'arbitraire du mari, puisque la femme peut recourir au tribunal de tutelle pour engager même les biens communs (1). N'a-t-elle pas d'ailleurs un pouvoir propre, légalement consacré, quant aux actes de ménage (2)? Les biens communs n'étant plus autant placés sous la main du mari, qui ne semble plus les confondre avec les siens, il est admis qu'ils peuvent s'ouvrir à nombre d'obligations régulièrement contractées par la femme, même en dehors du mari (3). Et nul doute qu'ils aient à répondre aussi bien des délits de tous deux, sauf récompense à la charge de celui qui en est l'auteur (4). Aussi la Communauté de biens peut-elle se trouver parfois dissoute, même sur demande du mari justement inquiet des obligations de sa compagne (5). Enfin dans la liquidation de cette société ne se dressent plus autant de prérogatives pour la femme, pour laquelle il n'est même point parlé de renonciation, et qui sûrement ne s'y voit pas conférer priorité de ses récompenses avec hypothèque légale (6). C'est qu'aussi l'idée d'une dot apportée par la femme, pour conserver à travers la Communauté ses caractères romains de dot à

dre le consentement de sa femme, non seulement pour toute donation de biens communs (art. 1446), mais encore pour tout acte par lequel il dispose d'un fonds commun (art. 1445), ou s'oblige à disposer de la totalité des biens communs (art. 1444).

(1) V. art. 1451, et pour la capacité générale de la femme, art. 1396 et s.

(2) V. art. 1356 et s.

(3) V. art. 1459 et 1460.

(4) V. art. 1463.

(5) V. art. 1469.

(6) V. art. 1467 et 1476. — L'art. 1391 se borne à reconnaître à la femme le droit d'exiger des sûretés quand il y a lieu pour elle de craindre que ses apports soient gravement compromis. — Et par *apport* il faut

la charge du mari, n'apparaît plus au Code allemand, ni dans les mots, ni dans les choses.

Si dans l'ensemble de ce régime, qui heurte ainsi beaucoup de nos traditions françaises de communauté, tout n'apparaît pas éclairci, ou d'un fonctionnement bien sûr, il n'est pas à douter du moins qu'il procède de la pensée de traiter plus nettement les deux époux en véritables associés (1). Nous pourrions donc songer à y chercher plus d'un exemple; et d'autant mieux que, les imiter avec circonspection, serait moins emprunter une législation étrangère que revenir à notre tradition nationale de Compagnie des époux, obscurcie ou dévoyée trop longtemps (2).

Charles LEFEBVRE.

Séance du 28 décembre 1907.

entendre entre époux, communs de meubles et d'acquêts, leur patrimoine immobilier (art. 1551).

(1) Le mari n'a pour lui qu'un droit supérieur de décision dans toutes les circonstances de la vie commune conjugale, qui se traduit dans la communauté par son pouvoir d'administration des biens communs. Il reste à prévoir que le système allemand donnera lieu souvent entre époux à des démêlés judiciaires pour faire décider lequel des deux commet l'*abus de son droit*.

(2) Il est dans la critique de notre Code un souci très grave à l'heure présente, en ce qui concerne la situation des femmes des classes ouvrières qui ne peuvent guère avoir, en se mariant, d'autre régime que la communauté légale. C'est là une préoccupation toute moderne que notre société d'avant 1789 et nos anciens auteurs n'ont pas eu à connaître, qu'on ne saurait guère reprocher à notre Code de 1804 d'avoir méconnue. Elle reste en dehors de notre cadre d'explications historiques. Mais quoi qu'on ait pu tenter de faire par imitation de la donnée allemande des *biens réservés*, ou par création de lois nouvelles, il me paraît difficile par un remaniement des règles de communauté, quant aux salaires et épargnes des femmes mariées, de suppléer aux défauts de conscience et de moralité dans le chef de maison. Le mieux ne serait-il pas encore de faciliter la séparation de biens judiciaire, avec contribution imposée pour le ménage au mari, là où par son inconduite la communauté tourne contre la femme en intolérable misère?

FUNÉRAILLES

DE

M. VICTOR BROCHARD

LE VENDREDI 29 NOVEMBRE 1907

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. LUCHAIRE

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

MESSIEURS,

J'ai pour la seconde fois, cette année, comme Président de l'Académie des Sciences morales et politiques, le devoir très douloureux de prononcer quelques paroles sur la tombe d'un confrère qui fut le camarade et l'ami de plusieurs d'entre nous. Au mois de février dernier, Paul Guiraud nous était ravi par une courte maladie dont on ne pouvait pressentir l'effet si prompt et si meurtrier. Le coup qui nous frappe aujourd'hui, pour être moins imprévu, est tout aussi cruel, car la belle intelligence de Victor Brochard avait si complètement échappé à la

ruine du corps, qu'on avait le droit de s'imaginer qu'elle suffirait, longtemps encore, à le maintenir vivant.

Il y a d'ailleurs entre ces deux hommes, qui étaient à peu près du même âge, une singulière parité de vocation et de destin. Tous deux, historiens profondément érudits du monde antique, mais l'un, de ses institutions, l'autre, de sa pensée; tous deux professeurs admirables, et dont l'enseignement a laissé, d'abord à l'École Normale Supérieur, puis à la Sorbonne, des souvenirs qui ne s'effaceront pas; tous deux doués d'un talent d'écrivain que distinguaient les mêmes qualités de précision, d'élégance et de clarté. La fatalité nous les enlève presque en même temps, et il semble que, pour l'Académie des Sciences morales comme pour l'Université de Paris, ces deux malheurs, en se suivant de si près, s'aggravent l'un par l'autre et nous fassent plus durement sentir le grand vide qu'ils ont laissé dans nos rangs.

Lorsque Brochard sollicita sérieusement les suffrages de notre Compagnie, il était, par le double prestige du malheur et du mérite, de ceux qui n'ont pas à redouter les surprises d'un scrutin. Il venait représenter surtout, dans notre Section de philosophie, avec des titres éclatants et une autorité qui s'imposait à tous, une science difficile et rare : celle de l'histoire de la philosophie grecque. Elle exige de ses adeptes toute la puissance de la pensée moderne, et, en plus, cette étendue de connaissances classiques qui peut seule permettre l'interprétation sûre et précise des textes anciens. Brochard était, à un degré supérieur, ce qu'il faut être dans cette spécialité, un vigoureux penseur, doublé d'un lettré délicat. Des livres harmonieusement ordonnés et fortement écrits, comme les *Sceptiques grecs*, cet ouvrage de premier ordre que notre Académie avait couronné en 1887, prouvaient qu'il appartenait à la race privilégiée des philosophes intelligibles. Il fut donc élu, le 17 février 1900

avec une majorité imposante, pour remplacer son maître Francisque Bouillier.

Et ce fut, pour ceux qui le virent entrer en séance, une impression étrange de joie mêlée de tristesse, le plaisir et la fierté de posséder parmi nous un des meilleurs esprits qu'aient formés, en ce pays, la spéculation et la critique philosophiques; d'autre part, l'amertume de penser que ce confrère resterait toujours plus ou moins séparé de nous par le mal inexorable, et ne prendrait qu'une part minime à notre vie commune et à nos travaux. Nous nous trompions. Nous comptions sans le ressort merveilleux, sans l'énergie exceptionnelle qui faisaient de ce malade, dans sa chaire de Sorbonne, le charmeur qu'on ne se lasse pas d'entendre, et l'éducateur infatigable qui excelle à féconder les esprits et à éveiller les vocations.

Brochard voulut assister à toutes nos séances et remplir, comme un autre, tous ses devoirs académiques. Ce n'était pas seulement pour lui une diversion utile à ses maux, mais une satisfaction de conscience et un réel besoin de son activité. Nous eûmes ainsi l'avantage d'entendre, plus souvent que nous ne l'aurions espéré, cette parole brillante, pleine d'idées, servie par une science solide, et par une mémoire extraordinaire qui lui permettait de posséder pleinement, jusqu'à les savoir par cœur, les textes grecs nécessaires à ses démonstrations.

En six ans, il fut quatre fois le rapporteur du prix Victor Cousin, celui qu'il avait lui-même obtenu en traitant du scepticisme grec, et, au mois d'août de l'année dernière, il avait encore la force d'étudier à fond, avec une incomparable sûreté d'analyse et de jugement, les manuscrits présentés à ce concours, sur le difficile sujet des *Cosmogonies helléniques*. Pour les présentations d'ouvrages, personne ne s'entendait mieux que lui à enfermer en quelques phrases concises, frappées comme des médailles, l'appréciation des livres qu'il voulait faire cou-

naître à l'Académie. On n'a pas oublié non plus avec quelle vivacité d'intérêt il prit part, l'année même de son élection, à la discussion que souleva le cas, si curieux pour les psychologues, de cette jeune Anglaise, aveugle, sourde et muette, qui avait appris à parler, à lire, à écrire, et fini par posséder plusieurs langues anciennes et modernes. En commentant cette sorte de miracle, Brochard sut en tirer, sur la puissance de l'intelligence humaine et la constante possibilité, pour elle, de triompher d'un organisme défectueux ou affaibli, des conclusions qui, dans sa bouche, avaient une valeur spéciale et le sens le plus émouvant. Quand il prenait ainsi la parole, tous les traits de sa physionomie distinguée et fine s'animaient, et il semblait que la flamme intérieure montât, pour les raviver, jusqu'à ces yeux qui ne voyaient plus.

La notice qu'il consacra, en 1902, à son prédécesseur, et qu'il ne fit pas plus attendre que beaucoup d'autres de ses confrères, nous donna un régal exquis, car elle était un vrai chef-d'œuvre d'ironie discrète dans la critique, et de délicatesse dans l'éloge. Entre Francisque Bouillier, ce doctrinaire à l'écorce rude, au geste cassant, à la voix saccadée et brève, chez qui la bienveillance, très réelle au fond, se montrait rarement à la surface, et le sceptique aimable, tolérant, et si séduisant ! qu'était Brochard, où trouver le rapport et le point de contact ? Jamais la nature et les habitudes n'ont fait deux hommes plus dissemblables. Notre confrère n'en eut que plus de mérite à tracer, de celui dont il occupait le fauteuil, un portrait achevé et ressemblant, mais tel que l'amitié la plus exigeante n'aurait pu en imaginer et en souhaiter de plus flatteur.

Par un privilège qui est le propre des âmes fortes, Brochard avait pu garder, au milieu de ses tourments et pour les oublier, cette verve de gaîté mordante qu'avaient si longtemps aiguisée ses succès de causeur étincelant.

Anecdotier intarissable, il avait le sarcasme facile, mais la raillerie s'alliait, chez lui, à la bonté, et elle était tempérée aussi par l'indulgence de l'homme du monde, habitué à ne croire tout au plus que la moitié du mal qu'on dit d'autrui dans les salons. Et de cette indulgence souriante, la philosophie de Bouillier profita, comme celle de Victor Cousin, à laquelle Brochard accordait volontiers le bénéfice des circonstances atténuantes, à défaut de l'absolution.

Il voulait être juste pour tous, pour les vivants, mais aussi pour les morts, et c'est ainsi qu'il s'appliqua, un jour, à réhabiliter devant nous la morale d'Épicure calomniée par des ignorants. Quand on nous parla, pour lui, de l'homme qui, en certains cas (je cite ses propres expressions) « ne peut échapper au mal qu'en raidissant dans un effort suprême tous les ressorts de sa volonté, et en se sauvant par l'héroïsme », et que la lecture se termina, au milieu d'un profond silence, sur cette déclaration : « La résignation du philosophe équivaut à ce que la religion appelle « la soumission à la volonté de Dieu ». C'est bien là le dernier mot de la sagesse humaine, et l'essence même de la philosophie. C'est ce que le sens commun a reconnu depuis longtemps en donnant le nom de philosophe à celui qui sait supporter le mal et faire bonne contenance devant les misères de la vie. » Alors, Messieurs, dans un mouvement unanime d'admiration et de sympathie, tous nos regards se portèrent sur la figure blanche et immobile du sage qui avait dicté ces belles paroles. Et devant cette infortune, si noblement, si héroïquement supportée, nous pensions que celui qui écrivait cela méritait, plus que tout autre, le beau nom de philosophe, défini par lui-même avec une si touchante élévation.

Il l'avait payé assez chèrement; pour moi, je ne connais pas de vie humaine, qui soit plus digne, que celle de Victor Brochard, de servir d'exemple et de leçon.

Au nom de l'Académie des Sciences morales et politiques, j'adresse ce suprême adieu au confrère et au camarade dont la disparition est un grand malheur, pour la science française qu'il honorait, pour l'école dont il était un des maîtres les plus aimés, pour tous ceux qu'unissaient à lui les liens de famille et d'affection, et surtout pour l'amitié fidèle qui partageait sa vie, et qui, à force d'ingéniosité et de délicatesse dans le dévouement, a su si heureusement adoucir, jusqu'à l'heure même où il entra dans le repos, les souffrances physiques et morales de ses dernières années.

DISCOURS

DE

M. ALFRED CROISET

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

DOYEN DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

MESSIEURS,

A la fin de la semaine dernière, dans une séance de la Faculté où se discutait une question importante, lecture était donnée d'une lettre où notre collègue Brochard, empêché de venir à la séance, faisait connaître avec détail son opinion; et nous admirions tous quelle lucidité vigoureuse et fine il avait su mettre dans ces lignes, que sa main pourtant n'était plus en état de tracer elle-même. Deux jours plus tard, il était mort. Cette brusque disparition ne pouvait guère étonner ses amis, qui suivaient avec angoisse, depuis plusieurs années, le déclin de ses forces et l'implacable progrès de la maladie. Et cependant, au milieu des plus cruelles souffrances, la force intellectuelle et morale de notre ami était restée si intacte qu'on oubliait presque, à causer avec lui, la présence du péril, et que cet homme, dont le corps était miné par un martyre grotesque continuel, donnait malgré tout à ceux qui l'approchaient l'impression d'une activité sans défaillance et d'une sorte de joie de vivre.

Élève de l'École normale en 1878, professeur de philo-

sophie dans divers lycées de province, puis au lycée Condorcet, docteur en 1879 avec une thèse sur l'*Erreur* qui avait donné à ses juges la plus haute idée de la vigueur et de la pénétration de son esprit, ensuite maître de conférences à l'École normale, il entrait à la Faculté en 1889 comme directeur des conférences de philosophie. Après plusieurs suppléances qui le conduisirent à s'occuper des diverses parties de l'histoire de la philosophie, il devint, en 1894, titulaire de la chaire d'Histoire de la philosophie ancienne. Il y conquit rapidement une autorité considérable, et je crois bien qu'en effet nul enseignement ne convenait mieux aux rares qualités de son esprit. La philosophie ancienne, c'est surtout la philosophie grecque. Brochard savait le grec en perfection. Il ne se bornait pas à connaître la langue : il comprenait et goûtait à merveille l'intellectualisme subtil et profond de la race, ce réalisme utilitaire qui s'enveloppe de poésie, d'idéal et de dialectique ingénieuse. Il se délectait aux finesses de cette dialectique, sans en être dupe, et il trouvait d'exquises jouissances dans le commerce de ces intelligences si déliées. Parti lui-même du kantisme, il avait bientôt assoupli, au contact de Socrate et de Platon, les formules tranchantes de l'impératif catégorique. Il admirait beaucoup Aristote, et aussi les vieux sophistes. Ses études détachées sur divers points de la philosophie grecque, en particulier son volume sur *les Sceptiques,* nous feront toujours regretter qu'il n'ait pu mener à terme l'histoire complète de cette philosophie, qu'il avait formé le projet d'écrire, et à laquelle la maladie le força de renoncer.

Quand les premières atteintes de la maladie se firent sentir à lui, il comprit la gravité de ces menaces, et il en parlait avec une franchise mélancolique et courageuse. A mesure que la lutte contre la souffrance devenait plus rude, son courage s'accrut aussi, et il semblait que les ressources de son esprit se multipliaient devant les obstacles opposés

à son travail. Il ne voulut jamais renoncer à son enseignement. Chaque fois qu'une thèse de doctorat se rapportait à ses études, il figurait parmi les juges de la soutenance, et nous étions émerveillés du rôle qu'il y jouait, Privé de la vue, il s'était fait lire le volume, et celui-ci restait tout entier présent à son esprit, dans l'ensemble de sa structure, dans les détours parfois compliqués de ses déductions, dans l'infini détail des citations dont il s'appuyait. Pendant trois quarts d'heure, Brochard, avec une sûreté de mémoire étonnante et une fermeté de parole impeccable, discutait le plan, les idées, l'argumentation, l'interprétation des textes cités, sans qu'on pût se douter un seul instant que ce merveilleux dialecticien manquait de tous les secours extérieurs qui peuvent servir de soutiens à la pensée.

Depuis un an, ses forces physiques déclinaient de plus en plus. Jusqu'au dernier moment, il a été entouré d'amitiés fidèles et soutenu par un pieux dévouement. Mais les crises devenaient plus fréquentes, et parfois, malgré son courage, il devait trouver que le martyre durait bien longtemps. La delivrance est venue enfin, et la mort, en lui donnant le repos, consacre définitivement, dans le souvenir de ses collègues et de ses amis, l'image de cette belle vaillance, faite d'activité intelligente et de stoïcisme résigné.

UNE

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

POUR LA

PAIX MONÉTAIRE

La crise de circulation et de Bourse de dix-neuf cent sept ne sera ni la dernière, ni la plus grave. L'immensité de la production industrielle qui grandit chaque jour en étendue et en intensité, la création prodigieuse de valeurs de toutes sortes qui la représentent, même en dehors des titres d'État, la domination toujours croissante qu'exerce la Bourse sur tous les genres d'industrie, grâce à la transformation générale des entreprises individuelles en sociétés anonymes par actions, transformation exigée par l'importance de plus en plus forte des capitaux nécessaires et par la division forcée des risques, la concurrence toujours plus âpre et la constitution des trusts de formes diverses, qui s'appliquent à l'étouffer et à la remplacer, dans un temps plus ou moins rapide, par des prix de monopole, l'action encore obscure et parfois capricieuse de la démocratie la plus puissante qui soit et la plus implacable dans les affaires, j'entends celle des États-Unis d'Amérique, telles sont les causes variées qui rendront sans

doute les crises de circulation monétaire et de Bourse plus fréquentes encore dans l'avenir qu'elles n'ont été dans le passé. Les gonflements de valeurs, les *booms*, prennent d'ordinaire naissance aux États-Unis d'Amérique, et, comme des courants océaniques, comme un *Gulf-Stream* de la Bourse, traversent les mers pour exalter la spéculation européenne et y préparer des crises inévitables.

Quand celles-ci ont éclaté, apparaît tardivement (presque toujours tardivement) l'action préservatrice des banques d'émission qui, par des relèvements successifs d'escompte, cherchent à défendre les réserves monétaires du pays et les réserves légales des banques elles-mêmes en tâchant de séparer les bonnes des mauvaises affaires...

Je dis « trop tard », parce qu'aucun État ni aucune banque d'émission n'a le courage d'arrêter, au fur et à mesure, l'élévation artificielle des valeurs par le relèvement de l'escompte, lorsqu'il serait possible encore d'écarter la crise inéluctable qui s'avance.

Quand le cuivre montait à 113 livres sterling la tonne et que cette augmentation excessive se répercutait sur le cours du Rio-Tinto ou des autres Compagnies, alors, pour les banques d'émission, c'était vraiment le cas de réagir.

Mais notre sagesse en matière de banque se réduit à intervenir par des élévations d'escompte, par la faculté de réclamer la consignation des titres aux joueurs à la baisse, lorsque la crise a déjà éclaté!

Et l'effet de ces erreurs et de ces excès apparaît clairement dans ces espèces de *débauches de la Bourse*, qui se font jour aux États-Unis et ailleurs.

Dans ce siècle plein de contradictions criantes, où, par exemple, on voit dans un même pays concurremment avec la croissance toujours plus formidable et plus coûteuse les armements et des dépenses militaires, grandir égale-

ment de jour en jour le budget de la paix sociale, où l'on voit des divers États multiplier tout ensemble, entre eux les préparatifs de guerre sur terre et sur mer, et les conférences pour la paix, dans ce siècle plein d'impiété de pitié, épris de violence et de persuasion, pourquoi pourrait-on pas songer à établir des institutions économiques internationales qui, par leur utilité réciproque, facilideraient la consolidation de la fraternité humaine ?..

C'est de cet ordre d'idées que s'inspire mon projet de *Conférence internationale pour la paix monétaire* exposé dans deux articles de la *Neue Freie Presse*, de Vienne (en novembre et décembre de l'année dernière), qui ont donné lieu à de graves controverses et à d'importantes déclarations. Je citerai simplement, parmi celles-ci, et par raison de déférence, celle de l'illustre Lexis, professeur à l'Université de Göttingue, qui est peut-être le premier des écrivains monétaires de notre temps, celle de notre éminent confrère Raffalovich, celle du secrétaire général de la Banque d'émission d'Autriche-Hongrie, celle votre ancien ministre, M. Cochery, et j'en omets bien d'autres : car vous croirez sans peine que les correspondances et les jugements particuliers que j'ai reçus à ce sujet, si je les publiais, rempliraient un volume.

Et cela, précisément, me montre qu'il y a dans l'air une idée nouvelle : c'est que la suprême sagesse des États ne saurait se réduire à laisser éclater les crises violentes et terribles qui ravagent les pays, comme les tempêtes, pour les purifier.

C'est que tous les marchés économiques et financiers sont solidaires dans le mal comme dans le bien, et peut-être plus dans le mal que dans le bien; qu'il n'est plus possible, en pareille matière, de regarder égoïstement brûler la maison du voisin, et que, par l'entrelacement de plus en plus intime de tous les intérêts, les mesures prises en faveur des uns, des faibles, des plus frappés, vien-

nent en aide aux autres, aux puissants, à ceux qui croient ou espèrent être à l'abri de toute contagion.

Quant à moi, j'ai pensé qu'une partie plus ou moins grande (ce n'est pas ici le lieu de l'examiner) des crises de circulation se trouvent liées à certains vices organiques et techniques des trésoreries et des banques d'émission. Les rapports entre les trésoreries des États et les banques d'émission sont faits souvent pour aggraver les crises, comme sont faites aussi, pour les aggraver, les pratiques vieillies de quelques banques d'émission.

Aujourd'hui, tout le monde reconnaît que les rapports entre le Trésor et les Banques d'émission aux États-Unis sont si vicieux et si défectueux qu'ils préparent les crises pendant les périodes sereines, et qu'ils les aggravent lorsque l'orage a éclaté. C'est la fabrication de la monnaie de papier, stérile d'intérêts, greffée sur un autre papier productif. De même, chacun sait que, sans la vénération de l'Angleterre pour les institutions du passé, l'opinion de ses économistes et de ses hommes d'affaires aurait conduit ce pays à tempérer la trop rigide continence de ses méthodes d'émission.

Au contraire, les règlements des banques d'émission qui ont été formulés dans la seconde moitié du dernier siècle, — je note parmi eux le règlement de la Banque d'Italie, — préviennent autant que possible les crises et y pourvoient, sans qu'il soit besoin de recourir à la suspension de l'*Act* de Peel, comme cela est arrivé en Angleterre, de même qu'ils maintiennent l'élasticité de la circulation dans les temps difficiles, sans supprimer la garantie nécessaire des encaisses métalliques, et sans surexciter la circulation, réfrénée par une taxation croissante des billets qui excèdent les conditions normales.

A notre époque, si féconde en congrès et en conférences, qui manquent parfois, il est vrai, de conclusions, mais qui projettent sur le monde des semences non toujours

perdues, quelle raison pourrait-il y avoir d'écarter une proposition ainsi présentée : « que, par l'initiative de la France, la plus grande puissance monétaire du monde, à qui personne ne peut disputer l'honneur des inspirations fécondes tendant au bonheur du genre humain; avec le consentement de l'Italie, qui a su pendant ces derniers temps gouverner ses finances et sa circulation de telle façon qu'à travers des variations inévitables, ses billets à cours forcé valent plus que les billets changeables en or de tous les autres pays; avec l'appui de l'Autriche-Hongrie qui, par la sage modestie de sa politique étrangère, jouit d'une heureuse situation internationale, soit convoquée, à Paris une Conférence internationale où les représentants techniques des trésoreries d'État et des banques d'émission exposeraient et compareraient ensemble les rapports réciproques de ces institutions, et surtout les règlements des banques de circulation dans leurs essence et discipline intime? »

En comparant ensemble ces divers instruments de la circulation, les uns rouillés, les autres flexibles, sans imposer des solutions de majorité ou de minorité, en agissant par la seule vertu de la persuasion et de l'intérêt bien entendu, en considérant toute cette matière dans ses relations avec les crises de circulation, pendant les périodes où celles-ci se préparent et au moment où elles éclatent, quels progrès théoriques et pratiques ne réaliserait-on pas? Quels fonds d'expériences communes, quel patrimoine riche de faits et de lois techniques, ne réunirait-on pas pour le bien de tous?

Comme il nous plairait d'entendre là des délégués de la Suisse, de ce pays, si petit mais qui tient une place très large dans la géographie morale des nations, admirable dans son patriotisme et implacable dans le soin de ses intérêts, raconter aux délégués des États-Unis d'Amérique pour quelles puissantes raisons techniques on a

passé, chez eux, de la multiplicité des banques d'émission, banques d'État, — cantonales, banques libres, comme à Genève, — à l'unité de circulation, et cela sous un régime fédéral analogue à celui des États-Unis d'Amérique!

Et il me plairait aussi que les délégués italiens du Trésor et de la Banque d'Italie pussent expliquer comment, par l'effet de mesures établies au Trésor et rendues plus intensives dans la Banque, une partie de nos réserves d'or (excédents de caisse de l'État, encaisses métalliques des banques d'émission) trouvent des emplois avantageux à l'étranger.

Quand j'étais Ministre du Trésor, j'ai employé ainsi les excédents d'or des caisses publiques, en souscrivant 30 millions à l'émission de bons du Trésor anglais, qui a suivi la guerre des Boërs. Et la Banque d'Italie, conformément à la loi, peut comprendre dans les réserves qui couvrent tous ses billets en circulation des bons du Trésor d'États étrangers et des comptes courants à l'extérieur.

La Belgique nous dirait les admirables résultats du portefeuille étranger dans sa Banque nationale.

Voilà des faits qu'on ignore, et combien d'autres encore! En les réunissant et en les confrontant, on créerait de grands courants de saine opinion publique, et on provoquerait la réforme spontanée des législations sur la circulation.

Une Commission internationale, siégeant à Paris, recueillerait tous les documents utiles, les classerait, les comparerait, les tiendrait au courant, formerait comme un foyer perpétuel d'où sortiraient les améliorations et les perfectionnnments du régime des banques.

Dans cette Conférence internationale, on étudierait aussi, en les rapprochant, les règlements communs des Bourses, des *chèques*, on examinerait les rapports d'affaires des banques d'émission entre elles.

Aujourd'hui, tandis que les banques d'escompte et de

finances ont de fréquentes et intimes relations d'un pays à l'autre, les banques d'émission restent presque inaccessibles dans leur majesté solitaire, et ne communiquent qu'exceptionnellement entre elles. Il faut qu'elles descendent de leur trône aristocratique et qu'elles ressentent plus vivement l'effet des courants d'affaires internationales.

La Conférence que je voudrais convoquer fixerait des réunions périodiques, alimentées par la Commission permanente. On y étudierait l'opportunité de chèques et de virements entre les banques d'émission, et les chèques et virements créeraient naturellement les chambres de liquidation (*Clearing houses*) internationales, et avec tous ces moyens, spontanément accueillis par la vertu même de leur excellence, on épargnerait l'or, *qui brille par sa présence dans les temps faciles et par son absence dans les temps difficiles.*

J'ai ici, sous la main, une splendide proposition de M. Jules Hertz, directeur de la Banque impériale du Crédit foncier autrichien privilégié, lequel en adhérant cordialement à mon projet, développe un plan remarquable pour établir un mouvement d'affaires de banque internationales par le moyen des assignats et des virements, principalement entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne.

Pourquoi, par exemple, la Banque d'émission de France ne pourrait-elle pas recevoir dans des conditions à établir l'or dû à la Banque d'Italie, en l'inscrivant au compte de celle-ci, et en effectuant ses paiements pour elle? Des ouvertures de comptes égales se feraient de la part de la Banque d'Italie envers celle de France, et ainsi un avantage naîtrait d'un autre, des affaires engendreraient des affaires.

La nécessité commence déjà à créer les rapports de cet ordre, la Conférence les perfectionnerait.

En octobre 1906, la Banque nationale d'Égypte devait

retirer de la Banque d'Angleterre 500.000 livres sterling en or, dont elle avait besoin pour couvrir l'émission de ses billets. On convint, et cela peut-être pour la première fois, de ne pas faire d'expédition effective d'or. Les 500.000 livres sterling furent inscrites au crédit de la Banque égyptienne et déduites de l'encaisse de la Banque d'Angleterre. Dans la Cité, on estime que le principal mérite de cette opération sera de faire récupérer la somme en or par la Banque d'Angleterre plus vite que si elle avait été effectivement exportée.

Et ici apparaît la plus délicate de mes propositions, celle qui provoque les plus vives contradictions. Au lieu de participer à cette bataille pour l'or seulement à coups de relèvements d'escompte dans les moments de crise, ne vaudrait-il pas mieux, non par l'emploi de la force (qui, à vrai dire, est impraticable en pareille matière), ni même par le recours à la majorité des voix (qui est encore une forme de violence), mais par la vertu propre de l'intérêt éclairé, multiplier les cas, aujourd'hui exceptionnels, de prêts en or faits par les banques d'émission *entre elles*, en raison de l'évidente solidarité de tous les marchés dans les crises de circulation.

De même qu'il est impossible de limiter, de décentraliser la peste qui s'irradie d'un point à tous les autres, et qu'il en résulte un régime spécial de préservation et de répression pour l'hygiène humaine, de même la réciprocité du remède et du secours s'impose, en temps de crise financière, au profit des marchés les plus exposés.

Et à cet égard, je sens le besoin de dissiper un soupçon : on suppose que nous voudrions accaparer les réserves d'or de la Banque de France, pour en faire bénéficier les pays atteints. C'est tout le contraire qui est la vérité. Nous voulons aider la France dans les prêts d'or qu'elle pratique, ne pas lui laisser, à elle seule, cette tâche et cette responsabilité.

Si, dans la crise qui a éclaté l'an passé et qui n'est pas encore terminée, l'institution que je préconise avait fonctionné, le Trésor et la Banque d'Italie auraient pu offrir, eux aussi, au moins cent millions de francs d'or à la Banque d'Angleterre.

Il s'établirait, selon moi, spontanément, une sorte de division du travail dans cette *assistance internationale pour l'or*, pour ainsi parler et sans précision rigoureuse, car l'Angleterre, qui est le marché où les trafics d'or sont le plus importants, n'a pas besoin d'aide proprement dite, mais de coopération dans certains moments, qui deviendraient moins fréquents si elle consentait à atténuer l'extrême rigueur de son système d'émission.

La France, l'Italie et la Russie pourraient faire des prêts à l'Angleterre; l'Autriche à l'Allemagne (comme elle a commencé à le faire l'an dernier); et, de cette façon l'Angleterre pourrait venir plus largement au secours des États-Unis.

Voilà du moins comment les choses se présentent aujourd'hui : demain elles pourront se retourner : qui sait si les pays assistants ne deviendront pas les pays assistés! Il ne faut jamais oublier la loi de solidarité dans le mal comme dans le bien, qui opère malgré nous.

Et ne soyez pas surpris de ce que, dans mon projet, l'Italie, la Russie, l'Autriche-Hongrie puissent donner de l'or, ayant encore le cours forcé ou ne faisant pas partout, à caisse ouverte, le change en or de leurs billets. Mais c'est pour cela même qu'en cas de crise, elles ressentent moins durement les effets centrifuges des courants métalliques.

Tout cela deviendrait visible, patent dans la Conférence que je rêve. Que si, pour des raisons politiques, et par cela même médiocres, quelqu'un des États voulait s'abstenir, il jouirait quand même, comme les autres, des bénéfices de l'institution, de l'union nouvelle en vue de la paix monétaire.

Un de nos éminents confrères, M. Raffalovich, parlant avec une bienveillance un peu soupçonneuse de mon projet, a dit qu'il en craignait les effets, parce « qu'il diminuerait la responsabilité des coupables et des ignorants qui doivent, à son avis, payer leurs fautes, et ne guérir qu'à leurs propres frais... »

Je le remercie de cette observation, parce qu'elle renferme la meilleure constatation que je puisse désirer de l'efficacité de mon dessein. Toutes les sociétés humaines, liées par la loi de solidarité, sont obligées d'aider les faibles, *même coupables*, par égoïsme plus encore que par altruisme, parce que les effets des maux d'autrui, sous la forme de l'habitation malsaine, de l'ivrognerie, comme des crises financières ou autres, vont rayonnant sur les habitants des maisons salubres, sur les sobres, et sur l'épargne du peuple prévoyant.

Mes chers confrères, je sais que ma proposition n'est pas de celles qui sont destinées à triompher au premier jour : pour mûrir, elle réclame peut-être la triste expérience de malheurs pires que ceux que nous venons de subir. Mais je suis habitué à la patience opiniâtre. Lorsque, il y un quart de siècle, d'accord avec un petit nombre de mes collègues de la Chambre italienne (Rudini, Giolitti, Sonnino, etc.), je dénonçais les trous dissimulés dans le budget italien par un ministre habile et fatal, je disais que lorsque ces trous, en s'élargissant, deviendraient assez évidents pour que personne ne pût plus les cacher, alors la « vertu éducatrice du déficit » nous imposerait les réparations nécessaires. Il en est advenu ainsi. Et nous avons pu convertir notre rente par une opération heureuse qui restera peut-être dans l'histoire de la finance.

Je ne m'étonnerai donc pas s'il nous faut attendre une autre crise pour décider les mesures salutaires que j'ai pris la liberté de vous exposer devant cet Institut de

France qui est le plus grand centre vivant de progrès humain, parce qu'il est le plus libre foyer des initiatives scientifiques.

Luigi LUZZATI.

Séance du 18 janvier 1908.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

DE L'ACADÉMIE

DISCOURS

DE M. LUCHAIRE

PRÉSIDENT SORTANT

Mes chers confrères, l'année qui vient de s'écouler emporte beaucoup d'excellentes choses dans sa chute, et entre autres la présidence de notre Académie. Dans cette charge éphémère, où les obligations sont parfois un peu lourdes, j'ai goûté, pourquoi le dissimuler? de réelles satisfactions. Vos présidents sont sujets, comme les autres, aux faiblesses humaines. On éprouve un secret plaisir à refléter en soi, sans y avoir aucun mérite, tout l'éclat du corps auquel on appartient, et surtout à s'imaginer qu'on dirige de haut ses semblables.

C'est d'ailleurs une pure illusion. La réalité du pouvoir, ici, appartient à notre secrétaire perpétuel, l'aimable et vigilant gardien de nos règlements et de nos traditions. L'action du président et son initiative sont limitées (fort heureusement pour l'Académie) par l'autorité tutélaire qui siège à sa droite et le maintient dans la bonne voie. On lui permet surtout de parler, et il parle souvent plus qu'il ne voudrait. En tous cas, l'honneur est très grand, et je resterai infiniment reconnaissant à mes confrères de la

sympathie indulgente avec laquelle ils ont bien voulu subir cette domination de pure forme et sans lendemain.

Une Compagnie comme la nôtre, où les opinions contraires ne rivalisent jamais que d'aménité et de politesse, est d'un maniement agréable et d'un exemple très utile. Nous défions, à cet égard, toute comparaison. Et puis, nous avons l'avantage, que nous partageons avec les autres sections de l'Institut, de représenter une tradition, qui subsiste et se perpétue à travers les contingences et les transformations ambiantes. Elles sont rares aujourd'hui les institutions d'ancienne date que leur passé protège et qui ont réussi à se maintenir en possession de la faveur publique. Jouissons de cette bonne fortune et, comme l'avenir n'appartient à personne, savourons le présent.

A la vérité, je n'ai pas fait, comme président, tout ce que j'aurais voulu faire, ni obtenu tout ce que je désirais. Mais je ne crois pas que ce cas soit particulier à ma gestion. Les académiciens promettent : le temps et les circonstances ne leur permettent pas toujours de tenir. Ici, comme ailleurs, il faut demander beaucoup pour avoir peu et se contenter des bonnes volontés. Sans doute, quand l'éloquence émue de notre secrétaire perpétuel, célèbre la mémoire de nos grands morts, que M. Cheysson raconte, avec une simplicité élégante, la vie toute simple et toute laborieuse de Maurice Block, que M. Lefébure met en lumière, dans une notice sobrement et finement écrite, la vie et les ouvrages de cet homme de bien, Antonin Lefèvre-Pontalis, le plaisir est complet pour les délicats, et l'on est tellement mis en goût qu'on voudrait multiplier ces actes de piété, et payer toutes les dettes contractées avec les confrères disparus. Mais il faut bien qu'un président laisse quelque chose à faire à celui qui doit le remplacer.

Vous connaissez de longue date, Messieurs, le successeur que vous m'avez donné, sa courtoisie, sa solide droiture, et l'art avec lequel il excelle à envelopper de clar-

tés spirituelles cette science économique qui, dans sa bouche et dans ses livres, prend un agrément tout spécial. M. de Foville a beaucoup plus que moi l'habitude des assemblées et du maniement des hommes et des choses. L'Académie des science morales et politiques sera, pour 1908, entre bonnes mains.

DISCOURS

DE M. DE FOVILLE

PRÉSIDENT POUR 1908

Mes chers confrères, il n'y a pas encore douze ans que j'ai l'honneur d'appartenir à votre Compagnie ; et voici que déjà, par le simple effet du roulement réglementaire, je me trouve, pour douze mois, appelé à la présider. Telle est, hélas! la rapidité actuelle des avancements académiques ! Je m'étonne d'être à cette place, plus que je ne m'en réjouis ; et je regrette pour vous mes prédécesseurs, qui furent des présidents modèles.

Leur exemple m'a bien prouvé que la fonction présidentielle n'est point une sinécure. Au cours de nos séances, le rôle du président est simple. Votre aimable courtoisie lui rend sa magistrature facile ; et s'il se trouve parfois embarrassé, il n'a qu'à se tourner vers son voisin de droite, qui personnifie, pour nous tous, le plus gracieusement du monde, « la loi et les prophètes ».

Mais, le président ayant à représenter l'Académie au dehors comme au dedans, il n'est jamais sûr du lendemain. J'en prends à témoin M. Luchaire qui a prononcé en votre nom tant de beaux discours qu'on en ferait presque un petit *conciones*. Vous vous rappelez l'émouvante éloquence avec laquelle il a — près de leur tombe — rendu le suprême hommage et dit le dernier adieu à ceux de nos confrères que la mort nous a pris. Nous avons tous, sous la coupole, applaudi son magistral compte rendu du

décembre et sa piquante causerie du 25 octobre. Et moi, qui le suivais partout, comme c'était mon devoir, je l'ai encore suivi au jardin des Plantes, par un jour de grande pluie, pour l'entendre causer, très spirituellement, avec Bernardin de Saint-Pierre, dont la statue venait de surgir là-bas, sans avis préalable à côté de celle de Chevreul. Je serai votre interprète à tous en remerciant M. Luchaire de s'être fait, avec tant de succès, dans des circonstances si diverses, le porte-parole de l'Académie.

Son successeur sera plus silencieux. D'abord pas d'oraisons funèbres. Nous n'avons eu que trop de deuils : il n'en faut plus ! Et quant aux statues, le moins possible, n'est-ce pas ? Je ne demande qu'à me taire. Le vrai plaisir, ici, c'est d'écouter. Je voudrais en convaincre, au moins pour un an, ceux de nos confrères qui sont un peu enclins à l'oublier.

Les décisions prises, il y a huit jours, me réservaient Messieurs, un regret et une consolation.

Mon regret et le vôtre, c'est que notre très cher et très vénéré confrère, M. Lachelier, n'ait pas accepté la vice-présidence où l'appelaient unanimement nos suffrages et nos vœux. Même pour un grand philosophe, c'est trop de philosophie.

Ma consolation, puisque sa modestie se refuse à sortir du rang, c'est de le voir remplacé par le vieux compagnon d'armes qu'est pour moi René Stourm. Notre amitié, qui ne connut jamais d'éclipse, date de trente-six ans. Dès 1871, nous nous rencontrions auprès du vaillant ministre qui avait alors assumé la tâche de refaire des finances à la France vaincue et ruinée. Dans ce temps-là, les cabinets ministériels étaient moins peuplés qu'à présent et l'on n'en sortait pas directeur, pour commencer ; mais avec quelle patriotique ardeur on y travaillait au relèvement de la patrie ! que de recherches ! Que d'études ! que de fouilles hâtives dans le passé ! Et, pour l'avenir, que de pro-

jets! que de calculs! que de minutieuses prévisions!

Ce que nous n'avions pas prévu, dans ces longues heures de jeune collaboration, c'est que la bienveillance de nos maîtres nous ouvrirait à tous deux, presque en même temps, les portes de l'Institut, et que nous aurions, un jour, à partager la présidence de l'Académie des sciences morales et politiques.

Ce jour est venu : en 1908, c'est l'économie politique seule qui va présider et vice-présider à vos délibérations. Et, comme début, elle donnera dans un instant la parole à un économiste qui vous retracera la vie et les œuvres d'un autre économiste. C'est un monopole qui semble s'annoncer. Mais n'ayez crainte. Les monopoles, l'économie politique ne les aime pas. Elle aura soin de ne pas abuser de celui que vos votes vienne de lui conférer ; et c'est à ses sœurs aînées, la Loi et la Morale, l'Histoire et la Philosophie, qu'elle s'adresse aujourd'hui pour solliciter à la fois leur indulgence, leur appui et leur concours.

J'invite M. Stourm à venir occuper le siège du vice président.

Séance du 4 janvier 1908.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Rapport du Directeur des monnaies et médailles au ministre des finances.

— 12e année —

Par M. Arnauné.

M. de Foville. — M. Arnauné — le fait n'est pas sans précédent — vient d'échanger, après l'avoir gardée sept ans, la Direction des monnaies et médailles contre un siège de conseiller-maître à la Cour des comptes. C'est donc pour la dernière fois qu'il vous fait aujourd'hui hommage de l'importante publication annuelle qui, sous le titre discret de *Rapport au ministre des finances*, constitue comme l'annuaire général des monnaies et des métaux précieux, en France, dans l'Union latine et dans le monde entier. Ce volume paraît pour la douzième fois et sa documentation n'a jamais été plus abondante. On remarquera le développement donné à la question des changes, la curieuse notice illustrée de M. J. Silvestre sur les médailles chinoises et le recueil complet des législations monétaires applicables à celles des colonies anglaises qui n'ont pas le même régime que la Métropole.

En ce qui concerne spécialement la Monnaie de Paris, le fait marquant est l'importance actuelle de ses frappes d'or. Elles se sont élevées à près de 200 millions de francs en 1905, à 332 millions en 1906 : elles atteindront presque 400 millions en 1907, la majeure partie de ces fabrications étant alimentée par l'or neuf que les mines des deux mondes, maintenant, produisent à raison de plus de 2 milliards par an. L'importance de cette récolte métallique a plus que quadruplé depuis un quart de siècle et, cela étant, l'on s'étonne qu'un pays aussi riche que les États-Unis en soit réduit, par son imprévoyance, à appeler à son secours l'or des peuples européens. On s'étonne surtout que, de l'autre côté des Alpes, un éminent homme d'État ait cru pouvoir demander aux gouverne-

ments de confier à une conférence internationale le soin de faire, à un moment donné, passer l'or des caisses qui ont su l'attirer dans celles qui l'ont laissé fuir.

Séance du 21 décembre 1907.

Cours d'économie politique,

professé à l'École nationale des Ponts-et-Chaussées,
par M. Colson, conseiller d'État.

LIVRE VI. — LES TRAVAUX PUBLICS ET LES TRANSPORTS.

M. de Foville. — J'ai eu l'honneur de présenter successivement à l'Académie les cinq premières parties du *Cours d'économie politique* professé à l'École des Ponts-et-Chaussées par M. Clément Colson. La sixième et dernière partie de ce grand ouvrage vient de paraître, et, par un effort qui de la part d'un autre étonnerait, l'auteur, en même temps qu'il publie son tome VI, réédite déjà le tome Ier, après l'avoir revu, remanié et considérablement développé. C'est donc de deux volumes à la fois, le premier et le dernier, que je vous apporte aujourd'hui l'hommage. Mais je dois surtout appeler l'attention de l'Académie sur les 500 pages qui représentent ici le couronnement de l'édifice.

On y retrouvera les qualités éminentes que j'ai déjà louées dans l'œuvre maîtresse de M. Colson et qui en ont assuré le succès; mais on les retrouvera fortifiées encore par l'expérience et favorisées par les sujets même qui restaient à exposer, à savoir les *travaux publics et les transports*. Ces deux questions que certains traités d'économie politique laissent au second plan constituaient, au contraire, l'objectif essentiel d'un cours fait à des ingénieurs par un ingénieur. Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, M. Colson est de plus conseiller d'État. Il a été directeur des chemins de fer. Il a souvent été chargé de missions importantes à l'étranger. On comprend tout le parti qu'a dû tirer d'une telle carrière un esprit essentiellement scientifique. En pratique comme en théorie, toutes les questions traitées dans le volume qui nous est offert étaient depuis longtemps familières à l'auteur; et j'estime que, ni en France, ni à l'étranger, elles n'avaient jamais fait l'objet d'une étude aussi complète, aussi pénétrante, aussi instructive.

Et ce serait une grande erreur de croire que les fonctions offi-

cielles exercées par M. Colson ont pu développer en lui, plus que de raison, ce culte de l'État qui mène au socialisme. C'est le contraire qui est vrai et les solutions les plus libérales sont, en toutes choses, celles auxquelles le conduisent le raisonnement, la connaissance de l'homme et l'observation des faits. Les conclusions générales de son enseignement en font foi; ne pouvant songer à les transcrire intégralement, je veux au moins citer ici, en les abrégeant à peine, les trois pages qui résument les raisons qu'a M. Colson de redouter, comme un péril suprême, le système du *Tout à l'État*.

« Que l'idée de voir dans l'État une intelligence supérieure, la plus capable de guider la société dans la voie du progrès et de la justice, puisse venir aux partisans de la Monarchie de droit divin qui la croient inspirée par Dieu, ou à ceux de quelque République gérée par l'élite des savants, telle que la rêvait Renan, cela se conçoit. Mais la pensée d'imposer à la masse des hommes un pouvoir dans l'exercice duquel ses élus n'auraient pas la plus grande part devient de jour en jour plus chimérique, et l'espoir de voir sortir du choix de cette masse, nécessairement médiocre et peu éclairée, des représentants doués de vertus et de lumières exceptionnelles, est aussi peu concevable en lui-même que démenti par l'expérience. Plus l'intervention du pouvoir dans les intérêts matériels des citoyens sera considérable, plus le recrutement de leurs mandataires aura chance de s'abaisser. Si c'est des élus que doivent dépendre la prospérité d'une région et le bien-être personnel des électeurs, il faudra, pour conquérir leurs suffrages, flatter leurs passions collectives et promettre de servir leurs intérêts individuels: les hommes ayant quelque dignité seront trop aisément évincés par les sycophantes, et ceux-ci, à leur tour, corrompront les citoyens par les promesses faites à tous et par les faveurs procurées aux plus capables de les servir, Quiconque tient, comme nous, aux libertés publiques... doit attacher un intérêt capital à ne pas étendre le champ des affaires dont l'autorité doit être chargée dans une mesure incompatible avec le bon fonctionnement d'un régime basé sur l'élection.

« Les administrations publiques sont parfaitement appropriées à remplir des fonctions simples, concernant seulement des intérêts généraux ou ne touchant aux intérêts privés que pour leur appliquer des lois et des règlements ayant également un caractère général. Déjà elles se prêtent mal à la gestion économique des services même qui sont nécessairement monopolisés, comme celui des chemins de fer. Quand il s'agit des services dans lesquelles la libre

concurrence s'exerce, ou peut toujours reparaître si elle a été éliminée momentanément par la supériorité d'un des concurrents, les avantages des entreprises privées, au point de vue de l'initiative, de la souplesse, de l'économie, de l'adaptation aux besoins du public, deviennent incontestables. Et si l'État, sans se substituer à elles, prétend simplement les contrôler, soutenir les unes et contenir les autres, de manière à faire dépendre leur succès respectif de sa protection plus que de leurs qualités intrinsèques, non seulement il favorise souvent les méthodes arriérées ou médiocres,... mais il oriente toute l'énergie des particuliers vers l'obtention des faveurs publiques, au grand détriment de la moralité publique et du progrès industriel.

« Lorsque l'on examine les innombrables applications que comportent les doctrines interventionnistes, on constate qu'au fond elles se traduisent toutes par l'établissement d'impôts... Tous ces impôts s'ajoutent au fardeau des charges publiques, déjà écrasant dans la plupart des pays et surtout en France. Il n'en revient, d'ailleurs, que la moindre part aux bénéficiaires, à cause de la déperdition de forces et des faux frais qu'entraîne toute perception d'impôts et qui sont surtout sensibles quand la taxe, au lieu d'être encaissée en argent, est dissimulée au moyen d'une déviation imposée à la direction de l'activité économique.

« Les conceptions socialistes sont pleines de dangers bien autrement graves encore. Abstraction faite des difficultés insurmontables qui paraissent dès qu'on analyse l'un quelconque des mécanismes imaginés pour en faire concevoir le fonctionnement, elles se heurtent à trois objections capitales. En premier lieu, en enlevant aux hommes laborieux et économes toute possibilité de se créer un avoir améliorant leur situation d'une manière durable, en garantissant aux autres le nécessaire jusqu'à la fin de leurs jours quelle qu'ait été leur conduite passée, elles atténuent presque jusqu'à les supprimer tous les stimulants qui aujourd'hui entretiennent le zèle des travailleurs... En second lieu, en remettant à l'État seul le soin de diriger les entreprises, de constituer les capitaux par l'épargne, on expose la société tout entière à souffrir de ses erreurs, de la négligence, de l'imprévoyance ou des emballements si habituels aux pouvoirs publics, et peut-être à périr le jour où un trouble grave serait jeté dans leur fonctionnement. Enfin, en faisant de lui le seul fournisseur et le seul employeur, on soumet les consommateurs et les travailleurs à la nécessité d'accepter ses produits, de subir ses conditions, quels que soient leurs goûts. Tandis qu'aujourd'hui la faculté de choisir entre les propositions émanant de nombreux con-

currents... assure aux uns et aux autres une certaine liberté, l'obligation de subir la loi de la majorité ou celle des chefs qui seraient censés la représenter supprimerait toute indépendance personnelle,

« L'État a certes une belle et grande tâche à remplir, sans sortir de sa mission propre : il la délaisse aujourd'hui pour s'immiscer dans celles de l'initiative privée ou pour se substituer à elle. A peine réussit-il à garantir la sécurité publique en s'acquittant de la besogne de police qui est sa fonction primordiale, à régler et à accélérer la marche de la justice qu'il doit à tous. Il n'ose même pas entreprendre de réprimer l'étalage public des vices qui attaquent le peuple dans sa moralité et dans sa santé, des tentations qui développent l'alcoolisme, la prostitution, le jeu. Il n'est guère d'homme renseigné qui conteste que les ressources actuelles de la bienfaisance suffiraient à parer à toutes les misères, si celles-ci n'étaient décuplées par l'alcoolisme seul. Avant d'imposer des charges écrasantes aux travailleurs laborieux et économes et aux entreprises qui les font vivre, pour réparer les maux engendrés par cette plaie sociale, que l'État montre son aptitude à en combattre la cause; qu'il multiplie moins les règles d'hygiène et qu'il arrive à faire appliquer les plus indispensables d'entre elles, il sera dans son rôle. Mais lui donner mission de diriger ou même simplement de régulariser le mouvement économique, la production et la répartition des biens, ce serait subordonner toute initiative utile à la brigue électorale, remplacer la multiplicité infinie des tentatives d'où émergent les idées heureuses par l'uniformité bureaucratique et entraver par là tout l'essor du progrès matériel et moral. »

Je m'arrête, à regret, car tout serait à reproduire dans la belle et solide profession de foi qui termine le volume et l'ouvrage de M. Colson. Aucun de ses lecteurs ne me démentira si je dis que ce grand traité d'économie politique fait honneur, non seulement à celui qui l'a tout entier tiré de lui-même, mais aussi à l'administration et à la science françaises.

Séance du 21 décembre 1907.

Un terroriste au XVIIe siècle,
L'Intendant Étienne Foullé.

Par M. René FAGE.

Limoges, Ducourtieux et Gout, 36 p. in-8.

M. Monod. — La brochure sur l'*Intendant Étienne Foullé* dont M. René Fage m'a prié de faire hommage à l'Académie, retrace les effroyables exactions commises en 1650 dans le Bas-Limousin par l'intendant chargé d'y faire cantonner des troupes et d'y faire payer les tailles, et qui procéda à cette tâche en donnant licence aux soldats de raser et brûler tout ce qui s'opposerait à leurs desseins. La destruction de Saint-Bonnet Elvert et des exécutions qui l'accompagnèrent provoquèrent les protestations du Parlement de Bordeaux sans que le crédit de l'Intendant à la cour ait paru en souffrir. Le texte des jugements du Présidial de Tulle, dictés par Foullé, et l'arrêt du Parlement de Bordeaux complètent cette brochure, tristement instructive sur ces mœurs militaires et administratives du XVIIe siècle.

Séance du 21 décembre 1907.

Voyage en France.

Par M. ARDOUIN-DUMAZET.

M. Monod. — M. Ardouin-Dumazet vient d'ajouter un nouveau volume de son *Voyage en France* à ceux dont j'ai déjà fait hommage en son nom à notre Académie. Celui-ci, le cinquantième de l'œuvre, est consacré à la *Lorraine* annexée. Je ne pourrais que répéter, à propos de ce volume, les éloges que j'ai déjà accordés au précédent. Je dirai seulement que les chapitres consacrés aux industries de la région de la Sarre et en général aux industries de la Lorraine allemande, si étroitement liées d'intérêt avec celles de la Lorraine française, ont une importance particulière. Je signalerai spécialement le chapitre XIX sur le *pays du fer*. Naturellement la description de Metz et des champs de bataille de 1870 forme une des parties les plus soignées et les plus émouvantes du volume.

Séance du 21 décembre 1907.

La France, tableau géographique.

Par M. Vidal de la Blache,

M. Vidal de la Blache fait hommage à l'Académie de son livre intitulé : *la France, tableau géographique :* édition, augmentée et enrichie d'illustrations, de l'ouvrage déjà paru à peu près sous le même titre dans l'Histoire de France dirigée par M. Lavisse. Le nombre des cartes a été accru ; plusieurs ont été remaniées. On a fait une large part à l'illustration. Elle se compose de photographies que l'on a spécialement prises ou qu'on a choisies moins pour l'effet pittoresque, que pour leur valeur documentaire, afin de confirmer la description par l'image. C'est dans cette intention que chacune de ces photographies a été accompagnée d'un commentaire destiné à en faire ressortir la signification.

Séance du 21 décembre 1907.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE JANVIER 1908

Séance du 4. — *Présidence* de M. Luchaire, *président* sor et de M. de Foville, *président* de l'Académie pour l'année 190 Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes *Annales de l'Institut National Agronomique*, 2e série, tome VI, cicule 2e. Paris, Baillière et fils, 1907, in-8°, — *Progrès économi de la Roumanie réalisés sous le règne de S. M. le roi Carol I* bleaux graphiques et notices explicatives par le Dr L. Col chef du service de la Statistique générale. Bucarest, 1907, i — *Progrès de la Dobrodja depuis l'annexion jusqu'aujour 1878-1906*. Tableau graphique dressé par ordre du Ministre domaines, M. J.-N. Lahovary. Bucarest, 1907, in-4°. — *Statis agricole de la Roumanie; étude analytique basée sur les inves tions faites en 1904 et 1905* par M. L. Colesco. Première partie ploitations agricoles, Bucarest, 1907, in-4°.

M. Boutroux présente un volume intitulé : *La crise moral temps nouveaux*, par M. Paul Bureau, dixième édition. Paris, I et Cie, 1907, in-12.

M. Luchaire, président de l'Académie en 1907, en quitta fauteuil de la présidence, prononce l'allocution d'usage. (V. p.

Il appelle au bureau M. de Foville, président pour l'année 1 M. Stourm, vice-président.

M. de Foville, en prenant possession du fauteuil, prononce l cution d'usage. (V. p. 372.)

M. Paul Beauregard lit une notice sur la vie et les travai son prédécesseur M. Juglar. Cette lecture est écoutée avec le vif intérêt.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture à l'Académie de la no clature suivante des mémoires manuscrits et des ouvrages i més déposés le 31 décembre 1907, pour les divers concours de cadémie pour l'année 1908.

En 1908, l'Académie aura à juger vingt et un concours, plus l'attribution des bourses triennales et des secours sur les fondations Carnot et Gasne.

Pour ces vingt et un concours.

114 auteurs ont présenté des ouvrages imprimés signés;
2 — — — — non signés;
75 — — — manuscrits

5 présentations ont été faites pour des prix réservés aux œuvres.

Au total 196 concurrents sont répartis ainsi qu'il suit entre les les différents concours.

SECTION DE PHILOSOPHIE

1° Prix Gegner..... 3.800 francs.
Un mémoire manuscrit.

2° Prix Victor Cousin..... 4.000 francs.
Sujet : *La vie et les œuvres de Chrysippe.*
Quatre mémoires manuscrits.

SECTION DE MORALE

3° Prix du Budget..... 2.000 francs.
Sujet : *Des causes et des remèdes de la criminalité croissante de l'adolescence.*
Vingt-six mémoires manuscrits.

7° Prix Le Dissez de Penanrun..... 2.000 francs.
Six auteurs présentent sept ouvrages imprimés.

SECTION DE LÉGISLATION

5° Prix du Budget..... 2.000 francs.
Sujet : *De la contrebande de guerre.*
Un mémoire manuscrit.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE

6° Prix Bordin..... 2.500 francs.
Sujet : *L'assurance contre le chômage.*
Onze mémoires manuscrits

7° Prix Saintour..... 3.000 francs.

Sujet : *Étudier, au point de vue de ses effets financiers et économiques, une grande guerre contemporaine.*

Un mémoire manuscrit.

8° Prix Léon Faucher..... 3.000 francs.

Sujet : *Décrire dans une région de la France (département ou pays) l'état de la culture et les changements survenus depuis une cinquantaine d'années dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix et dans la condition des cultivateurs exploitants ou salariés.*

Seize mémoires manuscrits.

Deux — imprimés.

9° Prix Rossi..... 4.000 francs.

Sujet : *De la plus-value et de la moins-value résultant de circonstances étrangères à l'action de celui qui en a le bénéfice ou qui en subit le dommage.*

Deux mémoires manuscrits.

SECTION D'HISTOIRE

10° Prix Saintour..... 3.000 francs.

Sujet : *La conception de l'Etat et de ses attributions politiques telle qu'elle se dégage des écrits des penseurs du* XVIII*e siècle, et l'influence qu'elle a exercée sur la conception de l'État que se sont faite les hommes de la Révolution, sur leur mesures législatives, sur leur mesures de gouvernement, dans leurs assemblées, leurs comités, leurs missions.*

Deux mémoires manuscrits

11° Prix Drouyn de Lhuys..... 3.000 francs.

Cinq auteurs présentent six ouvrages imprimés.

12° Prix Paul Michel Perret..... 2.000 francs.

Douze ouvrages imprimés.

SECTION DE LÉGISLATION ET D'HISTOIRE RÉUNIES,

13° Prix Edmond Fréville..... 1.500 francs.

Quatre ouvrages imprimés.

COMMISSIONS MIXTES

14° Prix Jean Reynaud..... 10.000 francs

Deux mémoires manuscrits.

Six ouvrages imprimés.

15° Prix Ernest Thorel..... 2.000 francs.
Huit mémoires manuscrits.
Vingt-deux ouvrages imprimés.

16° Prix F. J. Audiffred (ouvrages)..... 10.000 francs.
Quarante-huit auteurs présentent cinquante-trois ouvrages imprimés.

17° Prix Bigot de Morogues..... 2.000 francs.
Un ouvrage imprimé.

18° Prix Carlier..... 1.000 francs.
Un ouvrage imprimé.
Une présentation d'œuvre.

19° Prix Corbay..... 250 francs de rente viagère.
Deux ouvrages imprimés.

20° Prix de Joest..... 2.000 francs.
Un mémoire manuscrit.
Huit auteurs présentent onze ouvrages imprimés.

21° Prix F. J. Audiffred (dévouement)..... 15.000 francs.
Quatre présentations.

Séance du 11. — *Présidence de* M. DE FOVILLE, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie d'une publication intitulée : *Salaires et durée du travail, coût de la vie, pour certaines catégories d'ouvriers en 1906* (Extrait de l'*Annuaire statistique pour 1906*. Paris, Imprimerie Nationale, 1907, fasc. in-8°.

M. le Président adresse un compliment de bienvenue à M. Luzzatti, associé étranger de l'Académie, qui assiste à la séance.

M. Boutroux présente deux ouvrages : 1° *Vie et caractère de Mme de Maintenon*, d'après les œuvres du duc de Saint-Simon et des documents anciens ou récents, avec une introduction et des notes par M. E. Pilastre. Paris, F. Alcan, 1907, in-8°. 2° *Nos vieux maîtres, Pierre de Maricourt, Le Picard, et son influence sur Roger Bacon* (*Revue internationale de l'enseignement*, 15 octobre 1907).

M. Welschinger présente un ouvrage ayant pour titre : *Bismarck et son temps; Triomphe, splendeur et déclin* (*1870-1898*) par M. Paul

Matter, substitut au Tribunal de la Seine, docteur en droit. Paris, F. Alcan, 1907, in-8°.

M. Dareste présente un volume ayant pour titre : *Le régime des mines à l'époque romaine et au moyen âge d'après les tables d'Aljustrel*, par J.-B. Mispoulet. Paris, Société du Recueil Sirey, 1908, in-8°.

M. Th. Ribot présente un volume intitulé : *Le Fondement du droit et de la morale*, par Jean Lagorgette, membre de la Société de sociologie de Paris. Paris, Giard et Brière, 1908, in-8°.

M. Esmein fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Précis élémentaire de l'histoire du droit français de 1789 à 1814 — Révolution, Consulat et Empire*, Paris, Société du Recueil J.-B. Sirey, 1908, in-8°.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret par lequel le Président de la République autorise le Secrétaire perpétuel à accepter la donation faite par M. Carnot.

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu l'acte de donation, en date du 23 août 1907, consenti par M. Lazare-Hippolyte Sadi-Carnot, demeurant à Paris, 12, avenue de l'Alma,

Vu le procès-verbal de la séance tenue le 31 août 1907, par l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France;

Vu l'article 910 du code civil et la loi du 4 février 1901;

La section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'État entendue,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques est autorisé à accepter, au nom de cet établissement, la donation entre vifs et irrévocable à lui faite par M. Lazare-Hippolyte, Sadi-Carnot, suivant acte du 23 août 1907 et consistant en une rente annuelle de trois mille francs qui servira à remettre chaque année, le 24 juin, quinze allocations de secours de deux cents francs à des veuves d'ouvriers chargées d'enfants sous le titre « Fondation Carnot », et ce, afin d'augmenter cette fondation créée par Mme Sadi-Carnot.

Ladite rente sera transférée en une inscription de rente française 3 % au nom de l'Académie des Sciences morales et politiques, avec mention de « Fondation Carnot ».

ART. 2. — Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 30 décembre 1907.

Signé : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction Publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,

Signé : Aristide BRIAND.

Pour ampliation :

Le chef de bureau au Cabinet,
Signé : LEROY.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre que M. le comte d'Haussonville lui a adressée le 5 janvier de Lalla Marnia (frontière Algérienne-Marocaine) pour le prier de remercier ses confrères de leurs souvenirs et de leurs vœux.

M. Vidal de la Blache commence la lecture d'une *Notice sur la vie et les travaux de M. Alfred Rambaud.*

Séance du 18. — *Présidence de* M. DE FOVILLE, *président.*

M. Bergson présente un ouvrage intitulé : *Sénancour (1770-1846) poète, penseur religieux et publiciste, sa vie, son œuvre, son influence.* Paris, Fischbacher, 1907, in-8°, par M. Joachim Merlant.

Le Secrétaire perpétuel présente le volume de *Notices biographiques et bibliographiques des membres de l'Académie en 1906 et 1907.*

M. Vidal de la Blache termine la lecture de la *Notice sur la vie et les travaux de M. Rambaud.* M. le Président remercie l'auteur de cette belle étude qui été accueillie par l'Académie avec une vive sympathie.

M. Luzzatti, associé étranger de l'Académie lit un *mémoire sur la Conférence monétaire internationale.*

M. le Président remercie M. Luzzatti de cette très intéressante co
nunication.

Séance du 25. — *Présidence de* M. DE FOVILLE, *présid*
Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes
toire de Russie, par M. Louis Leger. Paris, Larousse, fasc
s. d. — *Histoire de la littérature russe*, par M. Louis Lege
Larousse, fasc. in-16, s. d. — *Revue germanique*, troisièm
N° 5, novembre, décembre 1907 (Extrait) : *Un professeu*
titut du Belvédère, Auguste Duvau, traducteur, critiqu
phe, naturaliste (1771-1831), par M. Charles Joret. Paris
fasc. in-8°. — *Statistique générale de la Belgique. E*
situation du royaume de 1876 à 1900 rédigé sous la di
commission centrale de Statistique, tome I. Bruxelle
Arien, 1907, in-8°. — Publications of the University o
Educational Series 1. *Continuation Schools in Eng*
sewhere, edited by M. E. Sadler, M. A. Professor
and Administration of Education. Manchester, at
Press, 1907, in-8°.

M. Paul Beauregard présente un ouvrage intitu
lisme économique et social. Ses origines, son évo
contemporaines, par M. Albert Schatz, professeu
culté de droit de l'Université de Dijon. Paris, A
M. Stourm présente un fascicule ayant pour
revenu en Autriche, par M. Victor Marcé, con
la cour des Comptes, maître de conférences à
politiques. Paris, Alcan, 1907, fasc. in-16.
M. Georges Picot dépose sur le bureau la
crée à l'histoire de l'Académie des Sciences
Il n'a rien à dire de cette notice, mais il tie
nables Notices rédigées par M. Boissier p
Georges Perrot pour l'Académie d
eaux pour l'Académie
Arts.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. JULIAN KLACZKO

PAR

M. HENRI WELSCHINGER

Lue dans les séances des 26 octobre et 2 novembre 1907

MESSIEURS,

Le noble écrivain, l'historien savant et perspicace dont je vais retracer la vie et rappeler les écrits, Julian Klaczko, a appartenu, en qualité de correspondant, à l'Académie des Sciences morales et politiques. Élu le 19 juin 1887 en remplacement de M. Louis-Prosper Gachard, le savant historien et archiviste général du royaume de Belgique, il est mort le 27 novembre 1906, à Cracovie.

Julian Klaczko, fils d'un horloger israélite de Vilna, l'ancienne capitale de la Lithuanie, était né dans cette ville, le 6 novembre 1828. Il fit de fortes études à Kœnigsberg d'où il sortit, en 1848, avec le grade de docteur en philosophie. De son passage dans les Universités allemandes, il avait gardé tout particulièrement le goût d'Ho-

mère dont il savait et récitait à l'occasion les plus beaux vers. Il possédait merveilleusement, outre le polonais, sa langue natale, le français, l'allemand et l'italien. Cette dernière langue lui fit aimer particulièrement Dante, qu'il confondait dans le même culte qu'Homère. C'était plaisir de l'entendre commenter les plus beaux passages de la *Divine Comédie*. Il était lié avec le célèbre historien Gervinus, dont il avait été le disciple à Heidelberg, mais il garda vis-à-vis de lui, comme de tous les autres, sa pleine indépendance d'esprit et de jugement. Après avoir collaboré quelque temps à la *Deutsche Zeitung*, il se mêla en avril 1848, aux agitations politiques du grand-duché de Posen et fut contraint de s'exiler. Il vint à Paris en 1849, et là, tout en donnant pour vivre des leçons de littérature et de droit politique à de jeunes nobles polonais exilés comme lui, il entreprit des travaux littéraires et historiques qui devaient faire sa réputation. Il espérait en même temps, dans une capitale ouverte à toutes les idées généreuses, soutenir mieux encore qu'à Cracovie la cause de la Pologne, à laquelle il avait voué toute son intelligence et tous ses efforts. En 1861, il édita la très attachante correspondance du grand poète Adam Miçkiewicz. Sa connaissance profonde des littératures polonaise et italienne, son goût pour les études diplomatiques lui facilitèrent l'accès de la *Revue des Deux Mondes*. Il dirigeait alors les *Nouvelles polonaises*, revue hebdomadaire, qu'il abandonna plus tard pour les *Annales polonaises*.

Je l'ai connu en 1867, au début de ma carrière aux Archives du Palais-Bourbon. Il était devenu, grâce au président Schneider, depuis le mois de juillet 1866, sous-bibliothécaire au Corps législatif, sous la direction de M. Miller, membre de l'Institut. Il aurait dû avoir une situation plus en rapport avec ses facultés spéciales, aux Affaires étrangères, où un ministre intelligent aurait pu utiliser son savoir et sa perspicacité, mais il n'aimait pas

olliciter et il se contentait de peu (1). D'ailleurs, au milieu les livres, ses amis, il pouvait travailler à son aise. Klaczko avait alors trente-neuf ans. C'était un homme de petite taille, ayant l'air modeste d'un chercheur et d'un savant. La tête était expressive et forte. La bouche puissante se voilait sous une épaisse moustache. La chevelure, un peu broussailleuse, était blonde. Les yeux, d'un gris bleu, sous un front large et bombé, dardaient sur vous un regard pénétrant. Sa conversation était originale et morante. Sa parole coulait rapide, abondante, spirituelle, mouvante parfois. Je me rappelle qu'un jour, parlant de la chère Pologne, de ses épreuves cruelles et de ses espérances encouragées, mais presque aussitôt déçues, il nous disait : « Mon pays ressemble à ce pauvre oiseau dont parle un de nos poètes. Tour à tour relâché, puis ressaisi et cruellement torturé, il jette aux enfants qui s'amusent de ses souffrances ce cri plaintif : Enfants, vous jouez, et moi, il s'agit de ma vie! » Ardemment Polonais et sincère ami de la France, il avait des vues neuves et profondes, et les développait, avec un accent saisissant, en considérations élevées et quasi prophétiques. Le professeur comte Stanislas Tarnowski lui a consacré, dans l'*Œsterreichische Rundchau,* une étude remarquable, à laquelle je me permettrai d'emprunter quelques passages importants. Le comte Stanislas Tarnowski, relevant les connaissances spéciales de Klaczko en art et en littérature, dit que sa vocation initiale était pour les études littéraires, et qu'elle lui aurait assuré une place d'honneur

(1) Un peu avant que Klaczko ne fût sollicité par M. de Beust, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, de venir le seconder à Vienne dans sa lourde tâche, M. Léon Lefébure et plusieurs de ses collègues du Corps Législatif avaient spontanément prié le comte Daru, ministre des Affaires étrangères, d'appeler auprès de lui le sagace auteur des *Études diplomatiques;* mais le comte Daru donna pour motif de son refus la qualité d'étranger de Klaczko, comme s'il eût été difficile de lui accorder des lettres de grande naturalisation.

parmi les grands critiques et les meilleurs esthètes de ce temps, s'il n'avait été surtout Polonais. « Il était jeune, dit-il, dans les années où tous les cœurs bien nés, battant en Europe de foi et d'espérance, croyaient que le progrès et la liberté allaient résoudre tous les problèmes; où tous ceux qui pensaient noblement en Pologne voyaient éclore l'ère tant attendue de la renaissance polonaise. En communauté d'idées avec sa génération, Klaczko vivait dans l'attente de ce qui allait arriver. Il ressentait douloureusement chaque réalité, de même qu'il prenait part à toute ambition et à toute aspiration généreuse. Il était sensible à l'excès, et chaque douleur, chaque désir patriotique prirent dans son âme, plus que dans toutes celles de ses compatriotes, un caractère ardent et passionné. La cause de la Pologne était pour lui non seulement celle d'une nation, mais la lutte du bien contre le mal, du droit contre la force, du juste contre l'injuste. Voilà pourquoi il ne resta pas seulement l'adorateur enthousiaste de la beauté dans les olympiques régions de la poésie et de l'art, mais il descendit dans les champs poussiéreux et épineux de la politique; et lui, qui semblait prédestiné à être surtout un grand connaisseur, admirateur et propagateur de la beauté artistique, devint aussi l'un des plus grands écrivains politiques du XIXe siècle, non seulement en Pologne, mais encore en Europe. »

J'ai relu très attentivement ses nombreux écrits et je puis attester que le jugement du comte Tarnowski n'a rien d'exagéré. C'est naturellement la Pologne et ses infortunes qui tout d'abord firent connaître le talent de Klaczko dans la *Revue des Deux Mondes*. Il y était entré en novembre 1861, sous le pseudonyme de Constantin Gaszinski, et il y avait publié deux élégies polonaises : *le Dernier* et *la Glose de sainte Thérèse* du poète anonyme de la Pologne. Deux mois après, il signait de son nom véritable « Julian Klaczko » l'étude émouvante sur *La*

Poésie polonaise et son influence sur le mouvement des esprits à cette époque.

Il avait préludé, en 1842, à ces travaux poétiques par une édition de vers hébreux sous ce titre : *Sylloge hebraicorum carminum.* Dans l'étude de la *Poésie polonaise,* il apprenait aux lecteurs, avec le nom du poète jusqu'alors inconnu, une dramatique et bien touchante histoire. Les événements qui, depuis 1861, se déroulaient en Pologne, avaient attiré l'attention sur un écrivain mort en 1859 à l'âge de quarante-sept ans et dont la réputation n'était guère sortie de son pays. Et cependant, l'action de ce poète, qui se cachait à tous, avait fini par être immense sur le mouvement des esprits en Pologne. « Spectacle étonnant que cette ratification d'une pensée idéale et mystique par la réalité vivante et palpable; que le pouvoir moral et posthume exercé sur un peuple par un génie méditatif et solitaire! » Le poète qui, jusqu'en 1861, était demeuré anonyme, était un homme de grande fortune et de famille ancienne. Son père, le comte Krasinski, qui s'était illustré sur les champs de bataille du premier Empire, avait eu dans la vie civile une triste défaillance qui l'entraîna jusqu'au parjure. Le fils, un chrétien résolu, ne voulut ni juger ni renier son père. Poète d'instinct et grand poète, il chercha à expier la faute paternelle en immolant chez lui toute ambition. Exilé volontaire, il consacra ses vers à son pays, mais « il passa toute sa vie à élever un temple et à faire oublier son nom ». Comme le dit Klaczko, il est peu de sacrifices plus grands que cette grande souffrance si dignement supportée. Le poète anonyme était fidèle au sentiment national, mais dans ses œuvres qui irritaient plus qu'elles ne passionnaient alors la Pologne, il jetait un défi aux rêveries humanitaires et socialistes du jour; il combattait une propagande démocratique qu'il croyait funeste à sa patrie. Dans ses œuvres admirables, la *Comédie Infernale,* l'*Iridion,* le *Rêve de*

Césara, la *Tentation,* l'*Aurore,* les *Psaumes, Resurrecturis,* parues de 1835 à 1845, il prêchait l'impuissance de la haine et glorifiait l'idée du martyre. Il voulait bien la résistance, mais seulement la résistance morale. Pour lui, la plus haute sagesse, c'était la vertu. De toutes parts on raillait la couardise du poète anonyme; on l'accusait même de folie. Il laissait dire et continuait à prêcher sa doctrine en vers superbes qui étaient lus partout et partout discutés. Il mourut le 24 février 1859 « et le silence seul vint s'asseoir sur sa tombe... Mais un jour le peuple de Varsovie, dit Klaczko, se leva sans armes, ne portant dans ses mains que son drapeau et sa croix. Il ne donna pas la mort, mais il la reçut, et quand le dominateur, épouvanté d'une attitude si émouvante, lui demanda ce qu'il voulait... il répondit : *La Patrie!* L'âme du chantre de *Resurrecturis* dut tressaillir. L'idéal qu'il avait rêvé devenait une réalité et sa poésie, restée si longtemps anonyme, tout un peuple la signait de son nom. »

Un autre poète aujourd'hui, aussi éloquent et aussi patriote que Sigismond Krasinski, défend les Polonais opprimés. Avec eux, il ne demande, lui aussi, qu'une chose : « la Patrie ». C'est l'auteur célèbre de *Quo vadis,* c'est l'auteur des lettres admirables à Guillaume II, au lendemain des attentats de Wreschen et de Posen, c'est Sienkiewicz.

En donnant au public, en 1862, la traduction fidèle des *Souvenirs de Piotrowski,* ce Polonais qui, par une sorte de miracle, avait pu s'évader de la Sibérie où ses opinions politiques l'avaient fait déporter en 1844, Klaczko rappelait les souffrances de ses compatriotes sous la domination russe. « S'il y a en Pologne, disait-il, un mot qui dépasse peut-être tout ce que l'éloquence humaine a su trouver pour donner un accent au désespoir, c'est le mot : « A ne plus jamais vous revoir! » qu'adresse à sa famille et à ses amis tout condamné politique au moment de

s'acheminer vers la Sibérie, tant la conviction est grande que la Sibérie ne lâche jamais sa proie! Depuis bientôt un siècle elle enlève à la Pologne ses enfants les plus généreux, ses femmes les plus dévouées. Et cependant, on en revient parfois! » Comment? Par une amnistie qu'accorde exceptionnellement le tsar, ou par un prodige pareil à celui qui fit évader Beniowski, Mme Felinska ou Piotrowski. Le livre intitulé : *Les Souvenirs d'un Sibérien,* publié à Posen en 1861, fut donc traduit par Klaczko et émut profondément les lecteurs par le récit des souffrances des déportés et par les aventures extraordinaires qui signalèrent l'évasion de Piotrowski. Peu d'ouvrages sont aussi touchants, plus dramatiques que celui-là! Je ne lui connais d'égal que les *Souvenirs de la Maison des Morts* de Dostoïewski.

Dans son ardeur à défendre son pays natal, Klaczko s'était attiré de vifs ressentiments, même de la part des Slaves. Ce fut à propos d'un article de la *Revue des Deux Mondes,* paru le 1er septembre 1867, dans lequel il avait blâmé, avec la plus grande indignation, le Congrès slave de Moscou, où une délégation de Ruthènes, de Tchèques, de Croates, de Dalmates, de Serbes et de Bulgares, s'était imprudemment rendue. Dirigée par deux chefs éminents, Rieger et Polaczky, cette délégation avait été reçue avec enthousiasme et avait cru naïvement à l'accueil flatteur des Russes, ainsi qu'aux belles paroles d'Alexandre II. Klaczko redoutait que de ce voyage il ne résultât un accroissement de la puissance russe, et que les Slaves, noyés dans le colossal empire des tsars, n'y perdissent leur nationalité, leur autonomie et leur individualité. Il relevait avec beaucoup d'amertume des paroles imprudentes de Rieger et du Croate Soubotits; il plaignait les Slaves étrangers d'être tombés dans un piège grossier et d'avoir laissé outrager la Pologne sans riposter aux impertinences de certains Russes qui invitaient

les Polonais à rentrer au bercail, comme l'enfant prodigue, remplis de contrition et d'humble repentir. Il regrettait que les journaux croates publiassent des thèmes russes à l'usage de leurs compatriotes, et se fissent les représentants naïfs d'une propagande délétère. Il reprochait à la délégation slave de n'avoir pas demandé aux Russes ce qu'ils avaient fait de la Pologne et d'avoir fermé les yeux devant les spoliations, les proscriptions et les massacres de tant d'innocents. Il lui reprochait encore d'avoir entendu, sans protester, le comte Tolstoï, ministre d'Alexandre, dire : « Par la terre russe j'entends le royaume de Pologne », et il s'étonnait que cette délégation trop crédule eût confié la réalisation du bonheur des Slaves et de l'humanité entière à un peuple ambitieux et cruel. Ses critiques violentes, et qui se comprennent bien de la part d'un Polonais ennemi farouche et irréductible de la Russie, blessèrent certains Slaves, et notamment l'illustre évêque de Diakovo, Mgr Strossmayer, qui s'en plaignait amèrement. Notre savant confrère, M. Louis Léger, dont les études slaves font autorité, reproduisit les plaintes de l'évêque et contesta au Polonais Klaczko l'impartialité suffisante pour renseigner exactement le public français sur le véritable caractère des relations des Russes et des Slaves non Polonais. On ne peut cependant s'étonner de voir un patriote, tel que Klaczko, dévoiler l'habileté de la Société des Amis des sciences naturelles de Moscou, qui au moyen d'une Exposition ethnologique où figuraient les types divers des peuples soumis au tsar, et à l'aide d'un Congrès slave, avait voulu offrir l'image de la Russie, dans toute son intégrité, à l'adoration des fidèles et opposer aux remontrances platoniques de l'Europe en faveur de la Pologne, le principe de l'unité de l'Empire. Klaczko savait bien que ses protestations provoqueraient de terribles rancunes, mais il ne pouvait pardonner à Rieger d'avoir blâmé l'insurrection de 1863 et d'avoir imploré la

mansuétude d'Alexandre II, ce tsar « au cœur magnanime » ! Il avait bien le droit de reprocher à un fils de la catholique Bohême de faire un crime à la Pologne d'avoir voulu préserver ses enfants de l'influence délétère du byzantinisme, et à certains Croates d'avoir cru naïvement aux démonstrations habiles des Russes. Son article était violent, je le reconnais, mais c'était l'œuvre d'un défenseur passionné de la nationalité polonaise, et non pas, comme on l'a dit, d'un pamphlétaire.

Enfin, pour épuiser tout ce que Klaczko a donné en France sur son pays, je dois signaler encore la belle étude parue en 1869 sur le *Royaume de Jagello et son historien,* Karol Szaynocha, érudit de premier ordre qui a su retracer les siècles de splendeur de la Pologne, avec une sorte de génie et rendre à l'histoire nationale une couleur, une vie, une lumière sans pareilles. Klaczko terminait son étude en ces termes : « Aujourd'hui encore, comme pendant les siècles passés, la Pologne lutte par ses convulsions et par son agonie, et ne fût-ce que par l'exemple effrayant de ses tortures. » La persécution que subit actuellement la Posnanie n'est pas de nature à faire trouver ces expressions excessives. « Les conseils, ajoutait Klaczko, ne manquent pas à ce Job des nations de maudire ses dieux et de vivre ! Il ne prononce pas de blasphème. Il reste sur le grabat, fidèle à la religion du devoir. Le triomphe croissant de l'iniquité n'ébranle pas son culte pour le droit, et en présence des annexions qui se font de nos jours, il rappelle avec une fierté légitime le baptême de Cracovie. Il pense aussi, avec le naïf parlement de Horodlo, que l'amour seul fait des unions durables. » Klaczko faisait allusion à l'union historique que la noblesse polonaise, sous son roi Ladislas, contracta avec la noblesse lithuanienne commandée par le prince Witold. C'est ainsi que, fidèle à ses convictions, à ses espérances, Klaczko parlait de sa patrie et appelait de tous ses vœux,

malgré toutes les difficultés et toutes les oppositions, l'ère de la renaissance polonaise. Attentif à tout ce qui pouvait se rapporter à son pays, il disait avec tristesse : « La désolante théorie de Darwin sur la disparition forcée des espèces faibles s'étend jusque dans le domaine moral de l'humanité chrétienne. Il n'y a plus de place dans ce domaine pour les petits États, pour les petits peuples dont chacun cependant a une histoire, une littérature et une individualité distinctes, un génie et une âme ! » Cependant, il ne désespérait pas et il voulait croire quand même, lui catholique, lui patriote, à une réaction possible. Toutes ces questions qui passionnaient alors l'opinion et qui maintenant semblent inconnues aux uns ou, hélas! indifférentes à d'autres, allumaient dans l'âme de Klaczko un feu, une ardeur indicibles.

Klaczko avait en politique une vue perçante qui ressemblait presque à de la divination. Dès 1862, il prévoit l'unité allemande et désigne celui qui la fera. « On se tromperait, dit-il, si on ne voulait voir dans la lutte que vient d'engager M. de Bismarck avec la représentation nationale qu'un désaccord ordinaire sur les attributions des divers pouvoirs,.. Au fond du débat gît un problème bien autrement grave, celui même de la constitution future de l'Allemagne... M. de Bismarck ne s'est pas fait faute d'insinuer qu'il ne sortait de la légalité prussienne que pour rentrer dans le droit allemand et qu'il ne prenait en main la dictature que pour une grande initiative. C'est donc le mouvement général de l'Allemagne qu'il ne faut pas perdre de vue en étudiant le mouvement prussien. » Klaczko rappelle alors la chanson célèbre d'Arndt : « Quelle est la patrie de l'Allemand? — Toute l'Allemagne doit être cette patrie. — Et quelle est encore cette patrie? — Tout pays où résonne la langue allemande. » *Bis an die Weichsel wird germanisirt !...* Klaczko s'est attaché particulièrement à cet homme extra-

ordinaire, à ce grand politique, à ce diplomate terrible, issu de la Marche de Brandebourg, qui, sortant du sol où la monarchie prussienne avait été bâtie et cimentée par le sang de ses pères, avait rêvé pour elle la domination de l'Allemagne tout entière et peut-être du monde. Klaczko en fait l'objet incessant de ses observations. Il sait qu'il a devant lui l'ennemi acharné des faibles, de la Pologne et du Danemark, l'adversaire audacieux des forts comme la Russie, l'Autriche, l'Angleterre et la France, l'homme inexorable qui, au nombre de ses devises favorites, avait placé celle-ci : « J'oublie quelquefois; jamais je ne pardonne! » Klaczko devine, annonce ses haines et ses ambitions. Il prédit que l'Europe les laissera se réaliser au détriment même de son équilibre et de ses intérêts vitaux. Les études de Klaczko sur la diplomatie contemporaine avaient été remarquées par les hommes compétents, mais plus particulièrement par M. de Bismarck. Pour la première fois, peut-être la seule de sa vie, il se vit dévoilé jusqu'au fond de l'être et dénoncé au monde entier. Dans ses lettres et dans ses *Souvenirs,* le nom de Klaczko revient plusieurs fois avec une haine passionnée et un ardent désir de vengeance. Cette haine était d'autant plus grande qu'il était sans moyen pour se venger et que cela l'humiliait profondément. Tout-puissant en Europe, il ne pouvait rien contre les accusations de Klaczko. Bismarck n'était pas en état de se démentir lui-même, de se donner pour tout autre qu'il n'était en réalité; de là sa rage contre Klackzo... Au plus fort de ses succès dans la guerre franco-allemande, à Versailles, il ne pouvait oublier Klaczko. Il le poursuivait encore de sa haine. Éprouvait-il quelque ennui, lui arrivait-il quelque chose contre sa volonté, c'était la faute de Klaczko; c'étaient les critiques de Klaczko. Il le détestait, l'exécrait, car cet homme était encore une fois le seul qui, parmi ses contemporains, l'avait percé à jour.

S'attachant de plus en plus aux études diplomatiques par lesquelles il voulait faire justement apprécier les vicissitudes de la politique contemporaine et les mécomptes du passé, Klaczko disait, au lendemain des graves complications qui signalèrent les années 1863 et 1864 : « Nous sommes loin à cette heure des perspectives que semblait ouvrir à la justice et au droit la guerre de Crimée. » Klaczko avait cru que la croisade de 1855 contre Nicolas, en mettant fin à la dictature morale que le tsar exerçait au détriment de toutes les causes libérales, soustrairait non seulement la Turquie au joug de la Russie, mais arracherait aussi la Pologne à ce joug. Il reconnaissait que le gouvernement français y avait pensé un instant, mais que le gouvernement anglais avait trouvé la chose impolitique et impraticable. On se contenta d'une promesse plus ou moins nette du tsar; mais lorsqu'on la lui rappela en 1857, Alexandre s'écria avec colère : « *On a osé me parler de la Pologne!* » La France se rapprocha peu à peu de la Russie, mais l'insurrection polonaise de 1862, amenée par la fatale mesure du recrutement, ébranla les rapports devenus amicaux. M. de Bismarck, arrivé au pouvoir, s'opposait déjà à l'autonomie de la Pologne et, le 8 février 1863, signait avec la Russie une convention en vue d'étouffer l'insurrection polonaise. Une de ses plus terribles paroles allait se réaliser, aussi bien pour les Marches de l'Occident que pour le Danemark, l'Autriche et la France : « C'est par le fer et par le feu *ferro et igni*, que se résoudront les grandes questions de notre temps. »

Hautain, persifleur, ironiste sans pareil, inventeur de desseins qui déconcertent l'imagination la plus audacieuse, ne proposait-il pas en 1863 à Behrend d'étouffer l'insurrection polonaise de concert avec la Russie; ou bien, laissant aller l'insurrection jusqu'à ce que les Russes fussent chassés de Pologne, d'occuper ce royaume pour

le compte de la Prusse avec l'espoir qu'il serait germanisé au bout de trois ans?... Ce que M. de Bismarck voulait, c'était rétablir l'alliance des trois cours du Nord en se servant à cet effet de la Pologne « dont le sang a de tout temps servi de ciment entre les trois puissances co-partageantes »; quoique Marie-Thérèse ait dit, en signant l'acte du premier démembrement : « *Placet,* puisque tant et de si sérieux personnages le veulent ainsi! Mais longtemps après leur mort, on verra ce qui résultera d'avoir ainsi foulé aux pieds ce que jusqu'à présent on a tenu pour juste et pour sacré! » L'empereur d'Autriche s'est-il rappelé cette prophétie, après la triste campagne du Sleswig et au lendemain de Sadowa?

M. de Bismarck avait tout préparé pour réduire la Pologne, mais il trouva, en 1863, une résistance assez inattendue à Pétersbourg et à Vienne. On lui fit comprendre alors que la question polonaise était une question européenne. L'Angleterre encouragea les insurgés et lord Russell dit au Parlement que « cet esprit de nationalité polonaise ne devait jamais mourir, et que ce serait d'ailleurs une honte pour l'Europe qu'il mourût! » Mais cet encouragement ne fut pas de longue durée. Lord Palmerston remit les choses au point, en déclarant, le 17 février : « Nous avons le droit d'intervenir en Pologne, mais nous n'en avons pas l'obligation. » L'attitude indécise de la France, l'attitude problématique de l'Autriche causèrent une déception cruelle aux Polonais qui se virent les victimes « de ce misérable calcul d'infiniment petits qu'on nomme parfois si pompeusement la raison d'État ». Sauf Pie IX qui intervint auprès de l'Autriche et de la France et témoigna une sympathie sincère aux Polonais, la sollicitude européenne ne fut pour eux que partielle et précaire. Elle se tourna bientôt à leur détriment et « jamais pitié ne se montra à ce point meurtrière dans ses effets ». Quant à M. de Bismarck, il faisait entendre

que si le tsar pouvait être déclaré déchu de ses droits sur la Pologne pour avoir violé le traité de Vienne, les puissances allemandes pourraient à leur tour déclarer le roi de Danemark déchu de ses droits sur le pays de l'Eider pour n'avoir pas rempli ses engagements du traité de Londres. L'Angleterre plia devant la menace ironique venue de Berlin, et se contenta de belles paroles sympathiques à l'égard des Polonais. L'Autriche fit de même et M. de Bismarck triompha.

Je n'ai pas à refaire, on le pense bien, après Klaczko, l'histoire des duchés de l'Elbe et du démembrement du Danemark. Qu'il me suffise de dire que cette histoire a été écrite de main de maître, et que ceux qui en voudraient parler encore, doivent relire les trois beaux chapitres des *Études de Diplomatie contemporaine* où Klaczko, utilisant les volumineux *State Papers* anglais et les papiers d'État communiqués au Rigsraad, ainsi que des renseignements précieux et des documents inédits, a jeté la plus vive lumière sur ces graves événements. Il a étudié et montré le plan de Bismarck, plan simple et hardi, qui tendait à reconstituer l'alliance du Nord, à amener l'Autriche à proclamer l'état de siège en Galicie, province où les Polonais avaient pu jusque-là trouver des volontaires et des armes, et à procéder résolument à la spoliation du Danemark, en profitant du désaccord survenu entre la France et l'Angleterre, et de l'inertie des autres puissances. Il complète le portrait de ce ministre hardi qui poussa la résolution jusqu'aux dernières limites, associant à sa campagne cynique l'Autriche elle-même, quitte à la briser après l'avoir déshonorée. Il nous montre les Allemands présomptueux et jaloux, expansifs et tenaces, exigeants et retors, pratiquant avec persistance leur proverbe favori : *Ubi bene, ibi patria,* gardant néanmoins toujours un âpre attachement à la mère patrie,

s'infiltrant en tout pays, ne dédaignant aucun coin de la terre habitable, ayant leurs familiers et consanguins sur tous les trônes et dans tous les comptoirs du monde, peuplant les centres industriels de l'Europe et les nouveaux territoires des États-Unis, expropriant la Pologne et la Hongrie, administrant la Grèce, fournissant le plus fort contingent de l'administration de l'Empire des tsars, perpétuant partout leur influence et s'imposant à tous. N'est-ce pas d'eux que notre vieux chroniqueur Froissart disait : « Allemands de nature sont rudes et de gros engin, si ce n'est à prendre leur proffit; mais à ce sont-ils assez experts et habiles; item moult convoiteux et plus que nulles autres gens, jà ne tiendroient rien de choses qu'il eussent promis. Telles gens valent pis que Sarazins ne payans ! »

On sait par quels moyens M. de Bismarck dépouilla le Danemark de ses duchés, ce qui fit dire à Klaczko : « Étant données les prétentions allemandes, nous ne voyons pas en conscience, les raisons que pourraient faire valoir les Néerlandais pour ne pas subir le sort des Frisons du Sleswig, pour échapper un jour à l'honneur de former, eux aussi, un *État-amiral* de la grande Confédération. » Ces prétentions de la Prusse auxquelles Mgr de Ketteler attribuait en 1866 le nom de « borussianisme », en ont pris depuis un plus significatif encore : le « pangermanisme ». Klaczko en indiquait déjà les tendances par ces lignes humoristiques : « Il a été donné au ministre de la philosophique et transcendante Prusse de trouver de la sorte un pendant au célèbre axiome de Descartes par ces mots : Je dépouille, donc je suis. » Et il se demandait avec une amertume bien justifiée : « Que devient alors la belle devise de Frédéric le Grand : *Suum cuique ?* »

M. de Bismarck avait voulu faire croire, avant de se résoudre à la guerre contre le Danemark, qu'il s'en rapporterait pour le règlement des affaires danoises au jugement de

l'Europe et avait, en mai 1863, parlé d'un Congrès. Le 5 novembre, Napoléon III avait fait cette idée sienne, mais il s'était bientôt heurté au refus de l'Angleterre qui parvint à décider l'Autriche, la Russie et la Prusse à s'abstenir. Le chancelier allemand prévoyait bien que le projet de Congrès échouerait à cause des divisions et des jalousies de l'Europe, mais il tenait à montrer que le nœud étant indéfaisable, l'épée seule pouvait le trancher. « L'esprit, dit Klaczko, demeure confondu devant ce que Milton appelle *des ténèbres visibles*. Il lui reste, néanmoins, une grande consolation, c'est que quelque trouble que puisse être la source d'une pensée, cette pensée devient belle et resplendissante, lorsque c'est la France qui lui sert d'interprète. Il fut beau, en effet, et non sans grandeur, cet appel suprême à la justice et à la concorde, et s'il ne fut point entendu, peut-être ne faudrait-il s'en prendre qu'à l'absence d'élévation qui caractérise si malheureusement notre époque. »

Le portrait que trace Klaczko de l'Europe, en février 1864, est aussi douloureux que vrai : la Prusse et l'Autriche attaquant ensemble une petite et glorieuse monarchie sous le plus futile prétexte, lui arrachant d'abord une province fédérale « pour faire mieux reconnaître la souveraineté de son roi », saisissant ensuite une autre province comme gage, puis allant en envahir une troisième « pour avoir le gage de leur gage », tandis que la France gardait une expectative mystérieuse, que la Suède se taisait et que la Russie, maintenue par la solidarité que l'insurrection polonaise avait établie entre elle et la Prusse, laissait faire.

Klaczko avait rêvé une alliance austro-française en conformité des déclarations faites en 1815 par Metternich au Congrès de Vienne, une alliance qui aurait brisé la ligue absolutiste du Nord, relevé les intérêts catholiques, « qui quoi qu'on en ait dit, seront toujours des intérêts fran-

çais », préservé les peuples déshérités du Danube et des Balkans de la propagande délétère du panslavisme moscovite, préparé la solution de la redoutable question d'Orient au profit de la véritable civilisation, abaissé enfin la monarchie rapace du grand Frédéric, éloigné de la France les très réels périls d'une future unité allemande, racheté pour l'Italie « la perle de l'Adriatique » au moyen de compensations faciles alors à trouver, et assuré la régénération de la race latine. « L'esprit demeure confondu, dit Klaczko, devant les perspectives radieuses qu'une pareille alliance ouvrait à l'humanité. Les dieux jaloux, et les Anglais plus jaloux encore que les dieux de l'Olympe, ont empêché une telle combinaison d'aboutir. »

Mais, pour cela, il eût fallu une entente de l'Europe, et l'Europe était alors en proie à une véritable anarchie. « Ni ligue libérale, ni ligue absolutiste. Rien que des monades emportées par le premier vent qui soufflait. Les destinées du monde, c'était la Prusse qui semblait les tenir dans sa main. » On laisse alors mettre en question le droit lui-même. On va jusqu'à demander si le Danemark n'aurait pas quelques torts réels. Et, comme toujours, le faible est sacrifié devant une Europe unanime à blâmer et à tolérer en même temps la primauté de la force sur le droit. Quant à la Pologne qui, en ce moment, avait espéré quelque appui, elle retomba sous le joug de ses oppresseurs. Pour elle aussi, on avait laissé faire, et, comme M. de Bismarck l'avait fait pressentir, c'était son exemple qui avait amené la campagne du Sleswig. « Les événements qui se passent en Pologne, mandait sir Andrew Buchanan à lord Russell, ont amené les Allemands à croire que personne ne s'opposerait par les armes à l'œuvre de spoliation contre le Danemark. » Telle est la moralité que Klaczko place à la fin de ses *Études de Diplomatie contemporaine* et qui forme, en effet, la conclusion logique de cette douloureuse histoire.

L'écrivain polonais ne lâchait pas M. de Bismarck devenu l'objet même de ses observations. Il s'était voué à la tâche absorbante et difficile de méditer chacune de ses paroles et chacun de ses écrits, de prévoir enfin chacun de ses desseins et de ses actes. Examinant en 1865 les débuts de « la nouvelle ère » à Berlin, il constatera qu'au fond de l'effervescence qui travaille la Prusse et l'Allemagne, gît toujours la question de l'unité allemande. « Depuis 1850 jusqu'à la guerre d'Italie, dit-il, tout l'intérêt de la vie nationale s'est concentré dans la Prusse. Tandis que l'Autriche n'a été occupée pendant toute cette période que d'un triste et assez terne travail de nivellement bureaucratique, et que les autres États secondaires de l'Allemagne n'ont fait que copier, plus ou moins heureusement, le modèle d'un despotisme éclairé que leur donnait l'étranger, seule la Prusse présentait le tableau d'une lutte animée et parfois dramatique contre les principes anciens et modernes. » Klaczko étudiait avec soin les tendances et les efforts des Mommsen, des Freytag, des Rosenkranz, des Strauss, des Sybel, des Forster, des Dahlmann, des Gneist, des Gervinus vers l'unité allemande, et leur prodigieuse activité qui faisait un si grand contraste avec l'inertie et la frivolité des écrivains étrangers. Il citait entre autres les déclarations de Gervinus, son ancien professeur, qui, dans son *Introduction à l'Histoire du* XIXe *siècle,* affirmait que l'œuvre du monde appartenait à la race germanique et que les nations latines étaient vouées à la dégradation et au dépérissement. Mommsen, comme on le sait, en dira davantage, et cela dans les termes les plus amers... Klaczko déplorait non seulement la légèreté des écrivains, mais l'imprévoyance des hommes d'État autrichiens qui persistaient à faire de leur pays, au sein de l'Europe une sorte d'empire du Milieu; il regrettait aussi l'impossibilité pour l'Autriche d'unir ses destinées à celles d'une Allemagne régénérée, tan-

dis que la Prusse, sa rivale, grandissait menaçante.

Le 1er mai 1866, il montrait l'Autriche expiant ses déplorables faiblesses des années 1862 et 1864. Quant aux États secondaires de la Germanie qui avaient tant poussé à ce qu'ils appelaient la délivrance des duchés, ils voyaient maintenant tourner contre eux ces fameux canonniers de Missunde qu'on avait désignés à l'admiration des siècles futurs. « Toutefois, à la satisfaction qu'un tel retour de la justice historique fait, dit-il, éprouver à toute âme bien née, viennent malheureusement s'ajouter, en l'effaçant presque, des considérations bien moins idéales et de véritables angoisses. Il s'agite, à l'heure qu'il est, de l'autre côté du Rhin, des questions dans lesquelles l'Europe, la France surtout ne pourront guère longtemps garder une neutralité tantôt affligée, tantôt réjouie, mais toujours énigmatique. Les intérêts les plus directs commencent à être engagés dans le conflit austro-prussien. A vrai dire, c'est cette neutralité de la France qui fait tout le nœud de la complication et tient en suspens jusqu'au jugement qu'on pourrait se former sur les hommes et les choses. » Et alors il se demande si M. de Bismarck n'est qu'un aventurier audacieux qui place follement son pays devant uu nouvel Olmütz. Il ne va pas jusqu'à dire, comme M. de Rechberg, « qu'il n'a point le sens pratique de la politique ». Non. Il découvre en lui un Cavour poméranien qui pourra faire figure dans le monde des grands esprits politiques et peut-être arriver à ses fins, s'il possède réellement le talisman que le ministre de Victor-Emmanuel avait su remporter d'une certaine entrevue, et si Biarritz est, en effet, le pendant de Plombières. Klaczko devinait que Napoléon III avait laissé au comte de Bismarck ses coudées franches pour assaillir l'Autriche et en venir à bout, espérant que dans cette lutte les deux puissances s'affaibliraient mutuellement et lui permettraient de devenir à la fin le seul maître de la situation. On sait de quelle

façon cruelle les prévisions de Napoléon III furent déçues et comment, en quelques semaines, l'Autriche perdit la Vénétie et sa prépondérance en Allemagne.

Dans une étude saisissante sur les *Préliminaires de Sadowa,* Klaczko montra que la conquête des duchés, faite en commun par l'Autriche et la Prusse, allait amener dans un prochain avenir la discorde entre les deux ravisseurs. La Prusse sentait qu'elle avait le besoin de se reconstituer solidement. Elle manquait de ventre du côté de Cassel et elle avait l'épaule démise du côté du Hanovre. Mieux configurée, elle aurait la liberté de ses mouvements et de ses alliances. C'est ce que disait avec esprit M. de Bismarck, toujours en verve, se moquant des respectables perruques de la Chambre des Seigneurs et ne cessant de répéter : « Je sais bien ce que je ferais... malheureusement mon roi est trop honnête! »

Il avait fait de la dissimulation ou de la sincérité un art prodigieux. « Cet homme de génie, écrivait Klaczko, sut donner à la franchise même toutes les vertus politiques de la fourberie. Très rusé et très audacieux quant aux moyens, il a cependant toujours été sur le but qu'il poursuivait d'une désinvolture et d'une indiscrétion sans pareille. Et cependant, cette franchise l'a toujours mieux servi que le plus artificieux des stratagèmes. » Il réussissait même à discréditer d'avance ses desseins à force de les livrer à tout propos à tout venant. On le raillait à Berlin. On le raillait à Biarritz. Napoléon disait : « Il n'est pas sérieux. » Bismarck se rappela ce mot, lors de l'entrevue de Donchery avec l'Empereur après la défaite de Sedan... On le prenait pour un fou : *Der tolle Bismarck!* et cependant « il prouva que la folie est parfois la sagesse d'un seul et que la sagesse n'est souvent que la folie du plus grand nombre ». Quant à la vérité vraie, il en faisait fi hautement. C'est ainsi que, le 5 avril 1866, il avait promis de ne jamais avoir d'attitude offensive contre

l'Autriche et que, le 8, il signait, avec l'Italie, une alliance offensive et défensive contre elle.

Klaczko jette un coup d'œil pénétrant sur la campagne qui va s'engager en Autriche et en Bohême. Il sait qu'à Paris on attend le moment opportun pour paraître en juge du camp et en restaurateur du droit. L'affaire de Custozza a déçu les Italiens et, si Benedek a le même succès, la face du monde sera changée. La France interviendra et imposera la paix sans tirer un coup de canon. Venise sera affranchie, l'Autriche dédommagée par la Silésie, les États secondaires allemands recevront une organisation plus puissante, les Polonais allemands de l'Ouest seront neutralisés par la constitution d'un nouvel État formé par les anciennes provinces rhénanes, et l'Empire français obtiendra ainsi la récompense de son adresse et de son désintéressement... Mais, au lieu d'un Custozza, les défilés de la Bohême voient les Prussiens victorieux à Nahod, à Skalitz, à Gitchin, à Kœniggraëtz ou Sadowa. L'empire des Habsbourg semble frappé au cœur et les combinaisons de l'Empire français tombent en lambeaux (1)...

Et deux ans après, au mois de septembre 1868, que dit Klaczko? « C'est la France, malheureusement, qui alors paya et n'a pas encore fini de payer le prix de ce que Rouher appelait *les imprudences prussiennes!* »

A la fin de 1869, Klaczko porta de nouveau ses regards sur l'Autriche en proie à l'état « de douce anarchie ». Les ministres n'approuvaient pas le récent discours du trône

(1) Lors de son séjour à Gastein, en 1871, M. de Beust reçut une singulière confidence de Guillaume Ier. L'empereur d'Allemagne lui dit que Napoléon III avait consommé sa ruine dès l'année 1866, attendu que l'Empereur *pouvait et devait attaquer l'armée prussienne sur ses derrières.* Le roi de Prusse ne voulait pas croire alors à la neutralité de la France et ce ne fut qu'après une longue résistance qu'il consentit à dégarnir les provinces rhénanes. Aussi, avait-il conservé beaucoup de reconnaissance à l'empereur Napoléon III.

au Reichsrath. Le ministre de l'Intérieur n'acceptait pas le programme du président du Conseil. Trois ministres démissionnaient. De nombreux travailleurs, mêlés de Suisses et de Prussiens, venaient manifester aux abords du Reichsrath. La crise provenait de la manière dont avait été établi le régime parlementaire en 1867. Klaczko remontait au désastre de Sadowa qui avait donné naissance à un nouvel empire austro-hongrois. Il rappelait les efforts de M. de Beust, convié par François-Joseph à entreprendre la tâche si difficile de réorganiser l'Empire après une catastrophe qui avait ruiné les finances et bouleversé le pays. M. de Beust avait reconnu la nécessité d'un complet accord entre l'Autriche et la Hongrie et s'était efforcé de réintégrer le royaume de Saint-Étienne dans son droit historique.

Grâce à lui, le Parlement de Pesth avait pu se dire la fidèle représentation de tous les peuples soumis au sceptre de François-Joseph, mais on ne pouvait en dire de même du Reichsrath où le génie oppresseur des Allemands et l'esprit peu politique des Slaves avaient amené l'anarchie. Ceux-ci, en effet, au lieu de s'unir aux Polonais et aux députés autrichiens du Tyrol pour former une majorité, avaient laissé aux Polonais seuls l'ingrate et rude mission de défendre les idées d'équité et d'autonomie. Les difficultés et les périls s'accentuaient. En Bohême, le gouvernement était dans l'impossibilité de faire passer un seul candidat ministériel. La Dalmatie s'insurgeait... Que fallait-il faire pour arriver à un accord? Maintenir la constitution du 21 décembre 1867 avec quelques modifications qui permissent aux Slaves de jouir des bienfaits d'une liberté commune; faire à la Galicie et à la Bohême la même situation que le Parlement de Pesth avait su faire à la Croatie; proclamer là aussi une loi des nationalités et prendre en considération les vœux légitimes des royaumes et des divers pays de la monarchie qui aspiraient à une

certaine autonomie. Klaczko trouvait que le cabinet cisleithan avait tort de s'opposer à toute concession faite au sentiment polonais; mais il reconnaissait que M. de Beust avait montré plus de souci de la dignité de son souverain en déclinant tout débat au sujet de la Galicie. Il regrettait qu'on voulût empêcher l'ingérence du ministre des Affaires étrangères de l'Empire dans les affaires cisleithanes, comme s'il était possible à cet homme d'État, qui répondait de la sécurité et du prestige de la monarchie devant l'étranger, de ne pas s'inquiéter de la situation intérieure de la monarchie. Klaczko louait donc M. de Beust d'être intervenu dans la lutte de races qui désolait l'Autriche-Hongrie; il le félicitait d'avoir combattu les folles mesures de centralisation excessive et facilité un accord avec les populations non germaniques. M. de Beust ne pouvait être suspect aux Allemands de Vienne. Ni clérical, ni féodal, ni fédéral, il n'avait pas en lui une goutte de sang slave. C'était un Saxon; mais c'était aussi un politique éminent, étranger aux haines de clocher, et ayant la noble ambition de reconstituer l'Autriche. Fidèle à la parole donnée, il tenait à honneur d'être Autrichien. Il l'était plus que tel ou tel docteur cisleithan, car il désirait réunir les forces vives de l'Empire et donner satisfaction aux divers peuples des Habsbourg. Il avait déjà marqué son œuvre par l'accord avec la Hongrie, sans craindre les récriminations de ses propres frères, les Allemands. L'opinion éclairée de l'Europe ne pouvait que lui tenir compte d'une conduite si courageuse, si patriotique et si libérale.

Ces éloges, très justes d'ailleurs, avaient touché M. de Beust qui cherchait, en effet, à écarter les prétentions excessives du parti germanique, lequel voulait prédominer dans l'Empire, en détruisant le sentiment national de la Bohême, de la Galicie et du Tyrol. M. de Beust oublia le portrait, un peu moins louangeur, que Klaczko avait tracé

de lui en 1865 dans ses *Études de diplomatie contemporaine*, et il appela, dans les premiers jours de l'année 1870, le savant écrivain au ministère des Affaires étrangères, en lui offrant le poste de conseiller aulique. Julian Klaczko partit pour Vienne le 10 février, disposé à travailler de toutes ses forces à la réconciliation des Polonais avec l'Empire austro-hongrois et de rendre à la France, dont il avait apprécié la généreuse hospitalité, tous les services que sa nouvelle situation lui permettait de rendre.

*
* *

Lord Clarendon ou Napoléon III (on ne sait pas exactement lequel des deux) aurait dit de M. de Beust : « C'est un aigle en cage ! » Il est évident que le poste de ministre d'État, à Dresde, n'était qu'un poste inférieur pour un homme aussi instruit et aussi avisé que l'était le diplomate saxon. On savait qu'il avait eu l'audace de s'opposer aux vues ambitieuses de M. de Bismarck sur le Danemark et qu'il n'avait pas craint un instant d'envoyer le général Hake à Kiel pour se mesurer au besoin avec les généraux prussiens. On savait aussi que le vieux Nesselrode avait jadis conseillé à la Cour de Vienne d'utiliser ses services, et ce conseil n'avait pas été oublié, puisque, le 10 juillet 1866, M. de Beust avait été envoyé à Paris pour solliciter l'intervention de l'Empereur en faveur de l'Autriche. Il n'avait obtenu que deux choses, ayant cependant chacune leur importance : l'obligation morale pour la France d'intervenir lors des négociations de paix avec la Prusse, et le maintien de l'intégrité de la Saxe. On n'ignore pas que cette mission déplut fort à Berlin et que M. de Beust fut officieusement, mais sérieusement, avisé que sa présence était pour la Saxe le seul obstacle à l'entente avec la Prusse, sous prétexte qu'il avait poussé à la guerre. Il se vit donc forcé de donner sa démission de ministre du

roi Jean le 15 août 1866; mais quatre semaines après les préliminaires de Nikolsbourg, il apprit que François-Joseph lui confiait le ministère des Affaires étrangères. Il accepta, avec le consentement de son ancien maître, tout en stipulant que son consentement demeurerait secret jusqu'à la conclusion de la paix, afin de ne pas nuire à la Saxe, sa patrie. Les compromis avec la Hongrie, les pourparlers de Salzbourg avec Napoléon III, le couronnement de l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, les traités de commerce, les affaires de Galicie, l'insurrection crétoise, le voyage de l'Empereur en Orient et les affaires ecclésiastiques furent, de 1866 à 1869, les principales questions qui occupèrent M. de Beust. Vinrent ensuite la crise ministérielle cisleithane, les projets d'alliance avec la France et l'Italie, leurs vicissitudes et leur avortement, puis les jours difficiles. On accusa bientôt à Berlin le comte de Beust de préparer une guerre nouvelle, et la *Norddeutsche Zeitung* s'acharna contre lui, avec cette obstination et cette subtilité perfides dont elle a donné tant d'exemples, ajoutant à ses accusations le prétendu désaccord de l'Autriche avec les puissances occidentales dans la question d'Orient. M. de Bismarck attisait le feu. « Je n'ai jamais fait de mal personnellement au comte de Bismarck, écrivait M. de Beust au roi Jean. Lui, il m'en a fait en plusieurs occasions et sans grande noblesse. Je n'en apporterai jamais le souvenir dans la politique. » Si la Prusse en voulait tant à M. de Beust, c'est que l'Autriche commençait à se montrer plus forte qu'on ne le supposait; c'est qu'elle avait enfin l'œil ouvert sur tout ce qui l'entourait; c'est qu'elle était parvenue à rallier la Hongrie à l'Empire et à rendre quelque peu impraticables les routes de Berlin à Paris. Le ministre autrichien ne désirait pas la guerre. Il voulait même l'empêcher, mais veiller aussi à ce que la paix ne se fît jamais par-dessus la tête de l'Autriche-Hongrie et contre elle. Telle était la vérité. Tant pis pour ceux qui, ayant

couvé pendant quinze ans les représailles d'Olmütz, ne pouvaient comprendre qu'on eût si vite oublié Nikolsbourg... Il était certain que M. de Beust gênait beaucoup M. de Bismarck et que celui-ci le considérait comme dangereux pour ses plans anti-autrichiens. M. de Beust le savait. Aussi, prenait-il ses précautions pour surveiller ses ennemis et se tenir sur la défensive.

Lors de la présentation du *Livre rouge* aux Délégations, en juillet 1869, il s'était ainsi exprimé au sujet de la France : « Nous sommes en relations très bonnes, très amicales avec le gouvernement français ; et pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? Dans le cours de ces dernières années, la France nous a donné des preuves répétées de sa sincère sympathie. Elle nous a secondés en divers lieux et dans plusieurs questions. Elle nous a consacré ses bons offices... Nous ne connaissons pas d'autre politique que de donner une chaude poignée de main à ceux qui accompagnent de leurs sympathies la transformation de l'Autriche-Hongrie. » Cette politique, applaudie par les Délégations, était fort approuvée par Julian Klaczko qui suivait tous ces événements avec la plus vive attention. C'est pourquoi il ne s'était pas fait prier pour accepter le poste de conseiller aux Affaires étrangères de Vienne, où M. de Beust avait fait appel à son savoir et à son talent.

Klaczko ne se borna pas à défendre sa patrie, la Pologne, mais encore la France, dès qu'il la vit aux prises avec la Prusse. Élu en 1870 au Reichsrath, dans le Landtag galicien, et persuadé que la guerre nouvelle, si elle tournait à l'avantage de la Prusse, serait aussi néfaste à l'Autriche qu'à la France, il se laissa aller à prononcer un grand discours en faveur de notre pays. Mais la situation faite au gouvernement autrichien par ces paroles enflammées, qui dénonçaient les desseins sinistres de la Prusse, eût été singulièrement délicate et l'on devine quel parti en eût tiré M. de Bismarck, toujours à l'affût de quelque

incident, si Klaczko ne l'eût compris lui-même et n'eût aussitôt offert sa démission. Il importe de donner le texte de ce document, si honorable pour la mémoire de son auteur.

« *Vienne, le 5 septembre 1870.* — Obligé envers la France par vingt années d'une hospitalité libéralement accordée, profondément pénétré, en outre, de l'immense péril que le triomphe définitif de la Prusse créerait à l'équilibre européen et à l'existence même de l'Autriche, j'ai saisi la première occasion qui s'est présentée pour exprimer hautement cette conviction personnelle. Devant une assemblée polonaise, j'ai fait appel à nos anciennes sympathies qui, à l'heure qu'il est, me semblaient s'accorder entièrement avec notre dévouement pour les intérêts de l'Empire autrichien. En agissant ainsi, j'accomplissais un devoir que ma conscience m'imposait, mais je ne me faisais pas illusion sur la responsabilité personnelle que j'assumais comme fonctionnaire public, attaché au ministère de Votre Excellence. J'ai donc l'honneur de remettre ma démission aux mains de Votre Excellence, en la priant de vouloir bien être indulgente envers une conduite assurément irrégulière, mais inspirée par des sentiments sincères, et de ne point douter de la parfaite gratitude et de l'affectueux respect que je porterai toujours à l'homme d'État éminent dont il m'a été donné d'apprécier le cœur grand, bon et généreux. »

C'est ainsi que cet homme, à l'âme franche et loyale, s'honorait par des déclarations dont chacun devait respecter la sincérité profonde. En réalité, Klaczko aurait souhaité, je le crois, que l'Autriche fît un pas de plus, et ne se contentât point d'une sympathie verbale envers la France. Les intérêts de l'Autriche, plus encore que ceux de notre pays, lui commandaient, à son avis, de sortir courageusement d'une neutralité qui, tôt ou tard,

devait lui être funeste. Il ne croyait pas que la Russie fût en état de mettre ses menaces à exécution, c'est-à-dire de se jeter sur l'Autriche, au cas où celle-ci, intervenant en faveur de la France, déciderait, comme Thiers l'avait un moment espéré, l'Italie à s'associer à elle. Klaczko désapprouvait donc la politique de neutralité craintive ou d'atermoiement prolongé, et il l'avait bien fait voir. Toutefois, il reconnaissait que M. de Beust n'avait offert au cabinet impérial qu'un concours diplomatique; que, dans ses dépêches à Metternich avant la guerre, il avait insisté sur ce fait que Napoléon III et ses ministres ne devaient pas avoir l'illusion de croire qu'ils pourraient entraîner l'Autriche au delà de ce qu'elle avait loyalement promis et précisé, c'est-à-dire une neutralité bienveillante et l'engagement de ne point s'entendre contre la France avec une puissance tierce. Pas un mot n'avait été dit, pas une ligne n'avait été écrite qui eussent autorisé la France à compter sur l'appui militaire de l'Autriche, et c'est ce que Klaczko déplorait. Il avait constaté avec regret que le gouvernement de Napoléon III n'avait pas su faire aboutir les pourparlers de 1868 et de 1869, car alors la nécessité de faire intervenir l'Autriche dans l'accord diplomatique aurait, même sans le concours rétribué de l'Italie, empêché la guerre de 1870.

Il ne se contenta point de la manifestation qui lui avait coûté sa place de conseiller, et peut-être un très bel avenir au ministère des Affaires étrangères. Le 30 janvier 1871, au sein des Délégations d'Autriche-Hongrie, réunies à Pesth pour statuer sur un projet de crédits relatifs à l'augmentation de l'armée, le député Julian Klaczko prononça un superbe discours, dont le thème principal était une critique de la politique abstentionniste pratiquée par l'Autriche. Il eût désiré que la promesse de M. de Beust, faite au lendemain de la guerre, le 20 juillet 1870 : « Nous considérons la cause de la France comme la nôtre,

et nous contribuerons au succès de ses armes *dans la mesure du possible* », sortit de ses termes un peu trop vagues, pour entrer dans la réalité. Dans une première partie, il dirigeait de véhémentes attaques contre la Prusse, et blâmait l'Autriche d'avoir oublié si vite les attentats dont elle avait souffert; dans une seconde partie, il s'efforçait de consoler la France, en adoucissant la douleur de ses revers, et en montrant à quel triste sort se vouait une Europe indifférente ou lâche; enfin, dans la troisième, comme un prophète, il prédisait l'explosion de la Commune de Paris, puis le relèvement de la France et la nécessité de l'alliance franco-russe qu'il eut le plaisir de voir se former avant de mourir.

Tout ce discours serait à citer. Je me bornerai à en donner les plus importants passages, car ils méritent, surtout dans une notice consacrée à un ancien correspondant de l'Institut de France, d'être rappelés. Deux hommes, dans toute l'Europe, l'ancien sous-secrétaire d'État anglais, Otway, et le Polonais Klaczko, élevèrent seuls la voix, en 1871, en notre faveur (1).

Ce qui donnait une saveur toute particulière aux paroles de Klaczko, c'est que, comme notre très cher et très regretté confrère, Albert Sorel, l'a fait remarquer, ce n'était

(1) Il convient aussi d'ajouter à ces généreuses marques de sympathie, le *Memorandum* de Rieger présenté en décembre 1870 à l'empereur d'Autriche, au nom de tous les députés tchèques de la diète de Bohême. Il était ainsi conçu : « La nation tchèque ne peut pas faire autrement que de témoigner sa plus sincère sympathie à la généreuse et glorieuse nation française qui, aujourd'hui, ne combat plus que pour son droit de choisir son gouvernement et pour la défense de sa patrie; cette nation qui a si bien mérité de la civilisation et a le plus contribué au progrès de l'humanité et de la liberté. La nation tchèque est convaincue qu'une telle humiliation, si l'on ravit à une nation guerrière et si justement fière, une partie de son territoire, deviendra forcément une source inépuisable de nouvelles guerres et de nouveaux malheurs pour l'humanité et la civilisation. »

pas au nom de la France qu'il adjurait ses collègues d'ouvrir les yeux, c'était au nom de l'Autriche et au nom de l'Europe. « Il y a cinq ans, disait-il, cinq ans seulement, la Prusse était en armes aux portes de Vienne... Elle ne poursuivait rien moins que l'anéantissement de la monarchie des Habsbourg. Peu s'en fallut que l'Autriche ne présentât cet aspect de désolation que présente actuellement la France. Il ne tint pas au comte de Bismarck que, selon l'expression d'une dépêche célèbre, l'Autriche ne fût « frappée au cœur ». Il ne tint pas à lui que l'aimable Vienne n'éprouvât la destinée que subit maintenant l'héroïque Paris. C'est à eux-mêmes, à leur modération et à leur bonne humeur que les Viennois durent d'échapper au bombardement. Ce fut le veto de la France qui empêcha l'Autriche d'être frappée au cœur. Et cinq ans après, lorsque la guerre éclata entre la France et la Prusse, on n'aperçut en Autriche aucun mouvement de vengeance; l'opinion publique se rangea sous les drapeaux de la Prusse! Les dépouilles de ces milliers d'enfants de l'Autriche qui gisent enfouies aux champs de Kœniggrætz n'étaient pas encore consumées, que des milliers de voix s'élevaient pour crier : « Dieu protège le roi Guillaume! » Et lorsque cette couronne impériale, qui était un des joyaux de la maison des Habsbourg, passa sur la tête des Hohenzollern, il n'y eut pas un mot de désapprobation, il n'y eut que de l'indifférence, tout au plus une sorte de raillerie démocratique pour une fable démodée! »

Klaczko pensait que l'Autriche avait autre chose à faire que de s'incliner devant ces faits historiques, car il n'y avait pas d'illusions à avoir sur leurs conséquences. Elles se résumaient en cinq mots dits autrefois au comte Chotek par le ministre de l'Empire austro-hongrois : « Je ne vois plus d'Europe! » Et l'orateur, emporté par un grand souffle, s'écriait : « Oui, il n'y a plus d'Europe, il n'y a plus d'équilibre, il n'y a plus de protection pour les pe-

tits et pour les faibles! De la Pentarchie qui, depuis le Congrès de Vienne, gouvernait l'Europe et maintenait l'équilibre, un facteur disparaît après l'autre... Il ne restera que deux grandes puissances avec lesquelles l'Autriche pourra compter : la Prusse et la Russie. Je veux bien croire aux bonnes intentions de la Prusse à notre égard. Elle peut avoir oublié le mal qu'elle nous a fait. Quand l'offensé a perdu le souvenir de l'offense, l'offenseur peut le perdre également. » Ces paroles ironiques soulevèrent de vives protestations, mais l'orateur n'y prit garde et continua. Il fit voir l'influence néfaste que les bureaux de Poméranie avaient d'abord sur les affaires intérieures de l'Autriche, sur le Parlement et l'administration, puis sur la situation extérieure. En cas de conflit, la Prusse serait-elle pour l'Autriche une protection? Il y aurait toujours à craindre que la Prusse ne s'entendît avec la Russie et ne lui offrît de s'indemniser aux dépens de l'Autriche. Et lorsqu'on s'adresserait à la France dans un cas aussi extrême, on s'exposerait à l'entendre dire à son tour : « Il n'y a plus d'Europe! » Ici l'orateur se rappelant les plus cruels épisodes de 1870, montra l'indifférence coupable de l'Europe, bien que son intérêt fût en jeu. « Elle a assisté impassible aux horreurs de Bazeilles et d'Ablis ainsi qu'au bombardement de Paris. Elle a laissé la Prusse pousser sa pointe à sa guise. La France se demandera un jour ce qui serait arrivé si la fortune des armes avait autrement décidé les choses, si par exemple Napoléon III s'était avancé jusqu'au Rhin. Ah! comme on aurait vu alors la diplomatie s'agiter d'une capitale à l'autre pour l'arrêter! Comme l'Angleterre se serait hâtée! Comme notre Autriche elle-même aurait écrit quelques notes énergiques! Mais c'est la Prusse qui triomphe et l'Europe s'agenouille devant elle. On n'a rien fait pour elle, rien fait pour l'humanité! »

Il serait pourtant injuste de méconnaître les velléités

d'intervention ou de médiation manifestées par l'Autriche au cours de la guerre. Elle avait osé parler en faveur d'une médiation collective des neutres pour réduire les exigences du vainqueur. Mais ni les Russes, ni les Anglais, ni les Italiens ne l'avaient écoutée, et leur seul but avait été de maintenir une neutralité stricte pour s'éviter toute intervention périlleuse ou compromettante. Le 13 octobre 1870, M. de Beust avait écrit au comte de Wimpfen : « L'histoire demandera compte un jour aux neutres de l'indifférence qu'ils ont montrée à l'aspect d'un malheur inouï. » Ce jugement sévère, Klaczko le faisait sien devant les Délégations réunies.

Voilà comment parlait un Polonais, reconnaissant de la modeste hospitalité que lui avait accordée la France, alors que nombre d'étrangers, comblés de nos bienfaits, de notre or et de nos présents, ayant eu l'accès le plus facile et le plus empressé dans nos Archives, dans nos musées, dans nos bibliothèques, dans nos salons, et même jusque dans nos sociétés savantes, oubliaient la France ou se réjouissaient de ses infortunes !

Klaczko terminait son discours par une citation très dure, il faut l'avouer, pour des Autrichiens, et dont d'autres peuples peuvent aussi tirer leur profit. Il constatait que c'était une illusion de croire que l'Europe pût rentrer subitement dans le repos et que la paix fût durable. « Sans doute la paix est le désir le plus ardent des peuples, mais il faut avant tout que la paix assure l'honneur des États et garantisse leurs frontières... Je finirai, ajoutait-il, par un mot un peu rude que j'emprunte à un homme d'État de l'Autriche d'autrefois : C'était du temps de la paix de Campo-Formio par laquelle l'Autriche perdait moins, à proportion, que la France ne perd aujourd'hui par la paix qu'elle va faire. A ce sujet, le chancelier Thugut écrivait à Colloredo : « Ce qui accroît mon désespoir, c'est la bassesse extrême de nos Viennois qui, au

seul nom de paix, nagent dans la joie, sans qu'aucun ne s'inquiète si les conditions imposées sont bonnes ou mauvaises. L'honneur de la monarchie n'importe à personne. Personne ne se demande ce que deviendra la monarchie d'ici à quatre-vingts ans, pourvu qu'il puisse courir à la Redoute et y manger de petits poulets frits! »

M. de Beust qui avait entendu ce discours, répondit : « Se souvenir toujours n'a jamais porté de bons fruits et, précisément dans le pays dont parlait l'orateur, on a nourri pendant un demi-siècle des projets de revanche pour Waterloo; vous voyez aujourd'hui à quoi ils ont abouti (1)! » A cela Klaczko pouvait répliquer : « Il ne suffit pas de penser à la revanche; il faut savoir la préparer. Il ne faut ni désarmer, ni désorganiser. » Quant à la citation de Thugut, M. de Beust la trouvait très pénible, mais parfaitement juste, et plus tard, étant ambassadeur à Paris, il put dire à ses amis français : « Je ne saurais oublier que, peu de semaines après Sadowa, la municipalité de Vienne est venue supplier l'Empereur de faire la paix. Vous pouvez donc mettre le siège de Paris à votre actif. » L'Europe et même la Prusse ont rendu justice à la résistance et au courage des Français qui, malgré des revers inouïs, des moyens insuffisants et un délaissement affreux, ont voulu et ont su prouver dans un patriotisme indéfectible qu'ils avaient gardé le culte du devoir et de l'honneur. Mais un autre orateur, Kuranda, répondant à

(1) M. de Beust savait pourtant se souvenir à l'occasion. Ce n'est pas pour simplement amuser ses lecteurs qu'il relate dans ses *Mémoires* que M. de Bismarck à Gastein, en 1871, lui avait juré qu'il ne songeait nullement à s'emparer un jour ou l'autre des provinces allemandes de l'Autriche. « Plutôt, disait le chancelier, penserions-nous à la Hollande! » Et quelques mois après, M. de Beust, étant devenu ambassadeur à Londres, rapporte que le nouveau ministre hollandais lui avait raconté, dans une visite officielle, que M. de Bismarck avait bien voulu le rassurer sur ses vues d'annexion de la Hollande, en déclarant qu'il penserait plutôt aux pays allemands de l'Autriche.

Klaczko, émit une vérité incontestable. Il fit observer que c'était le gouvernement de l'Empire qui avait créé le système de la localisation de la guerre, que la France expiait en cet instant. « La guerre localisée, dit-il, n'est point autre chose que l'abandon de chacun des adversaires par tout le reste de l'Europe. » On aurait pu ajouter à ces observations, que Klaczko avait faites bien avant Kuranda, une autre non moins juste. L'intérêt de l'Europe devait passer par-dessus ses rancunes. Dans la conférence de Londres, il eût suffi d'une motion pour amener une discussion profitable aussi bien au présent et à l'avenir de la France qu'à l'équilibre général; mais, comme on l'a fort bien dit : « Nul ne se montra bon Européen. » L'Europe avait beaucoup appris des diverses révolutions opérées par la France; mais l'infortune où ce pays venait de tomber semblait ne lui être d'aucune utilité. L'Europe n'avait alors des yeux que pour le vainqueur. La Russie était la première à le féliciter. Elle ne prévoyait pas le Congrès de Berlin. L'Autriche s'inclinait pour recevoir une chaîne déguisée sous le nom d'alliance. L'Angleterre aurait bien voulu faire quelque chose en notre faveur, mais devant le silence des autres, elle se taisait. La renaissance étonnante de notre pays, grâce au dévouement d'une Assemblée vraiment nationale et aux vaillants efforts d'un sage et énergique chef d'État qui mérita le titre glorieux de « Libérateur du territoire », réveilla en moins de deux ans toutes les sympathies. A la stupéfaction de ses ennemis, la France, « ce noble blessé », ce condamné à mort, ressuscitait.

Klaczko s'en réjouit plus que personne. Mais les revers de notre pays l'avaient profondément accablé : sa santé, d'ailleurs assez faible, en était restée affaissée. Il avait été forcé, en 1871, d'aller en Italie, passer quelques années. Au cours des loisirs que lui laissait sa convalescence, il écrivit le très beau livre qui parut d'abord en fragments

à la *Revue des Deux Mondes,* et s'appela *les Deux Chanceliers*. Ce livre acheva sa réputation. Pour attirer à lui tous les suffrages, l'ancien député du Parlement de Vienne n'imitait pas certains diplomates ou hommes d'État qui avaient cru pouvoir divulguer les secrets les plus intimes de la politique. Ne croyant pas devoir s'affranchir des obligations imposées par le secret professionnel, il se contentait des documents ou des dépêches appartenant au domaine public, et tel était l'intérêt de son travail que tous ceux qu'il cita, parurent inédits.

Il avait pris pour héros de sa nouvelle composition les deux personnages alors les plus saillants de la politique contemporaine, les chanceliers de l'Empire russe et de l'Empire allemand. Je ne veux point analyser en détail cet ouvrage qui doit être présent encore à toutes les mémoires. Nul en effet ne peut avoir oublié le récit des missions du prince Gortchakov, les débuts et l'ambassade de M. de Bismarck à Saint-Pétersbourg, la relation saisissante des campagnes de la Vistule, de l'Elbe et de Bohême, l'éclipse de l'Europe après Sadowa, le résumé si clair de la guerre de France et le triste bilan de l'association prusso-russe devenue si fatale à l'Occident. Qui ne se rappelle les croquis si fins et si vrais tracés par une plume alerte et où revivaient Rechberg, Nesselrode, Napoléon III, le futur Guillaume Ier, la reine Augusta, Thiers, Drouyn de Lhuys, John Russell, Govone, Benedetti, de Manteuffel, de Moustier, Rouher, Nigra, Fuad-Pacha et d'autres acteurs, plus ou moins importants, d'un drame en plusieurs actes qui, n'étant plus joué, semble cependant être encore sur l'affiche. Nul historien n'a mieux pénétré les secrets de la politique allemande, française ou russe. Nul n'a, mieux que Klaczko, dépeint les actes du Parlement de Francfort et du Congrès de Paris, le rôle de la Confédération germanique, l'humiliation d'Olmütz et la haine croissante de la Prusse contre l'Autriche, la

rupture de l'entente franco-anglaise après l'annexion de la Savoie et les profits que la Russie en tira, l'habileté supérieure de Bismarck à Pétersbourg, à Paris et à Biarritz, ses succès prodigieux dans les terribles événements qui suivirent, l'effondrement de l'Autriche, l'effarement de la France et ses douloureux revers retracés avec tant d'art et tant de vérité! Que de considérations justes et éloquentes! Que d'observations poignantes et originales! Que de leçons dont, maintenant encore, on pourrait tirer profit!

Klaczko a regretté que Gortchakov n'eût pas, comme il le pouvait, au mois d'octobre 1870, provoqué un concert européen pour amener la paix entre la France et l'Allemagne et régler les affaires si troublées du continent. La grande situation extérieure de la Russie à cette époque, sa sécurité intérieure, ses bonnes relations avec la Prusse semblaient lui assigner cette initiative. La volonté fermement exprimée des puissances eût suffi pour limiter les pertes de la France et pourvoir à ce que l'Allemagne reçût une organisation moins redoutable pour la paix de l'Europe. Et qui eût douté qu'après un tel service la Russie n'eût obtenu de l'Europe reconnaissante l'abrogation de tel ou tel article onéreux du traité de 1856? L'Autriche était à cet égard d'autant plus sincère que M. de Beust lui-même, au commencement de l'année 1867, avait offert à Gortchakov de l'aider à supprimer les entraves de la navigation dans la mer Noire. « Combien un pareil bienfait procuré à l'humanité par un gouvernement monarchique, voire absolu, eût donné de force à la cause de l'ordre et de la conservation, de rajeunissement au principe monarchique! De quel prestige il eût entouré le peuple russe! Quelle splendeur inépuisable il eût attachée au nom d'Alexandre II! L'appel du destin était bien manifeste, le rôle aussi indiqué que facile; le successeur de Nesselrode s'y est dérobé. »

Gortchakov n'avait pas encore aperçu ce que lui avaient coûté dix années d'association avec son redoutable collègue. « N'est-ce donc rien que ce port de Kiel, la clef de la Baltique, livré aux Allemands? N'est-ce donc rien que le démembrement de la monarchie danoise, la patrie de la tsarewna? N'est-ce donc rien que le vasselage de la reine Olga, le renversement et la spoliation de tant de familles régnantes, alliées par le sang à la maison de Romanov! N'est-ce rien que la perte de l'indépendance de ces États secondaires, de tous temps si dévoués et si fidèles à la Russie? N'est-ce rien enfin que tout ce profond bouleversement de l'ancien équilibre européen, et l'agrandissement démesuré, gigantesque, d'une puissance limitrophe?... Quant aux espérances en Orient, elles sont bien aléatoires, comme toute spéculation d'héritage. Le malade a tant de fois déjà trompé l'attente de ses médecins... Ce qui n'est pas douteux par contre, c'est qu'à l'heure du destin, la Prusse posera ses conditions et stipulera ses compensations. Ce n'est pas une dette de reconnaissance dont elle songera à s'acquitter, c'est un nouveau marché qu'elle entendra établir... »

Et alors Klaczko écrit une nouvelle et superbe page sur cette race redoutable des vainqueurs de Sedan et de Sadowa, dont l'esprit envahisseur et conquérant survit à toutes les transformations et s'accommode de tous les déguisements, s'enivre des grands coups de fortune de 1866 et de 1870 et s'imagine qu'on peut lui attribuer ce vers fameux, légèrement modifié :

Tu regere imperio populos, Germane, memento!

A l'époque où Klaczko terminait son livre, Alexandre III, dans un toast au banquet de Saint-Georges, le 12 décembre 1875, s'écriait : « Je suis heureux de pouvoir constater que l'alliance intime entre nos trois empires et

nos trois armées, existe intacte à l'heure qu'il est. » Et l'auteur des *Deux Chanceliers* disait, avec son ironie si pénétrante : « L'avenir seul pourra dévoiler la portée et la vertu de cette alliance des trois empires tant prônée et aussi mal connue que mal conçue peut-être, mais on ne se trompera guère en supposant que dans ce ménage, double et trouble, c'est M. de Bismarck qui peut s'estimer le plus heureux des trois ! » Bismarck, ce génie si original, il est permis de dire que, le premier de tous, Klaczko en a gravé le portrait avec une singulière eau-forte. Certes, celui du chancelier russe est d'une fidélité scrupuleuse. Sa physionomie grave et correcte, son urbanité exquise, son allure noble et digne, sa tenue foncièrement aristocratique, ses prétentions à l'esprit, à la grâce et à la finesse, sa vanité majestueuse : — « Il se mire dans son encrier ! » disait de lui son perfide collègue, — son moi hypertrophique, tout cela est la réalité même. Mais la figure de Bismarck, comme elle est vivante, comme elle est criante de ressemblance !... Ironie froide et narquoise, habileté sans pareille à manipuler la vérité et à la faire, à l'occasion, passer pour un mensonge, politesse pesante et cruelle, imagination aiguë et pénétrante, style heurté, bourru et imagé, absence volontaire de tous scrupules, mépris de toute délicatesse et de toute générosité, bonhomie caustique et sournoise, rancune implacable, dédain immense des naïfs et des parleurs, art prestigieux de faire des dupes et de prendre pour complices les victimes de demain, talent inouï pour discréditer ses propres desseins afin de les mieux appliquer, toutes ces ruses et ces perfidies, toutes ces dissimulations et ces stratagèmes toutes ces roueries et ces artifices, Klaczko les a découverts, dénoncés, expliqués avec une perspicacité et une science vraiment admirables.

Ce fut son grand et dernier ouvrage politique. Comme dit Tarnowski : « La vieille Europe s'en était allée en

lambeaux. La nouvelle Europe était régie par deux puissances formidables, la Prusse et la Russie. Ce qui, depuis un siècle, avait été la base et l'espérance de la politique polonaise, était brisé. Tout ce qui avait été aussi l'espoir d'un ordre de choses meilleur, plus noble et plus chrétien, en Europe, disparaissait dans la tempête. A quoi eût servi, dans un tel chaos et un tel conflit d'idées, un nouveau livre sur les questions politiques? Avec la meilleure volonté du monde, nul ne pouvait changer la face des choses. Faire des reproches, montrer à l'Autriche et à la France leurs fautes? A quoi serait-on arrivé? Il n'est pas difficile de critiquer. Mais à quoi bon, quand la critique ne peut rien modifier? C'eût été une cruauté, surtout envers la malheureuse France. On aurait dit que ses amis eux-mêmes lui jetaient la pierre! Et vis-à-vis de l'Autriche c'eût été un manque de tact de la part de l'ancien conseiller de la Couronne, et cela sans la moindre utilité. »

Klaczko avait d'ailleurs dit tout ce qu'il fallait dire. Il avait prévu que l'abandon de la Pologne amènerait aussi celui du Danemark, et l'abandon de l'Autriche, celui de la France. Il avait prophétisé la faiblesse et le désarroi de l'Europe, la répétition des actes de spoliation et des attentats qui l'avaient frappé sans l'émouvoir, la venue de nouvelles agitations et de nouvelles difficultés, et jusqu'aux tristesses et aux périls de l'heure présente.

Cependant, un moment encore, — c'était en 1878, après le traité de San Stefano, — il consacra trois articles aux évolutions du problème oriental. Il étudia en érudit, en savant, en philosophe, l'éternelle question d'Orient. Il la saisit au moment solennel de la prise de Constantinople en 1453, la suivit dans ses rapports avec les puissances catholiques, la Papauté, la France et l'Espagne, puis avec la Russie et l'Allemagne, puis avec la France du premier Empire et avec l'Angleterre. L'entrée des Russes dans un des faubourgs de Constantinople et la paix de San Stefano

qu'il qualifiait de « monstrueuse » lui semblaient avoir réveillé la vieille Angleterre et ce qui restait encore de l'Europe, profondément bouleversée et dévastée. Les derniers événements, la guerre russo-japonaise et ses prodigieux résultats, l'affaiblissement de la Russie, le récent traité entre cette puissance et l'Angleterre, traité qui semble détourner la vieille menace de l'impérialisme russe sur les Indes, l'amoindrissement de l'expansion russe consenti par les Russes eux-mêmes, enfin le bouleversement intérieur de l'Empire des tsars et tout ce qui peut amener encore un avenir gros d'orages eussent, s'il eût vécu et s'il eût eu encore les forces suffisantes, donné je ne sais quelle animation ardente à sa plume. Mais à ce moment, profondément las et attristé, il se répandait en plaintes et en regrets. « Combien, depuis 1855, disait-il, les traditions d'équilibre européen, de solidarité entre les États, de respect dû aux traités sont allées en s'affaiblissant! A la place de ces maximes surannées et taxées de préjugés sont venues s'établir les belles doctrines de guerres localisées, de sphères d'intérêts particuliers, de neutralité attentive, d'inaction magistrale et de *la force primant le droit,* doctrines tout imprégnées de l'esprit qui souffle de Manchester. On a vu l'action dissolvante de ces principes en Orient aussi bien qu'en Occident... Non, non, il n'y a plus d'Europe! » Et tournant ses regards vers les pays qui, se préoccupant beaucoup plus d'intérêts matériels que de leur état moral et de leur avenir, ne prennent pas garde au développement menaçant de leurs voisins et de leurs rivaux, se consument en divisions néfastes et semblent négliger les grandes et hautes questions qui sont l'aliment et la force des nations appelées à vivre et à dominer, il disait, non sans amertume : « C'est le propre de toute démocratie bourgeoise de manquer de traditions et de prévisions, de n'avoir pas de vues larges et générales en matière politique, surtout en matière étrangère. Le grand

sens et le fort sentiment des choses lui font souvent défaut. Elle n'est que trop portée à remplacer le sentiment par la sensibilité, l'honneur par l'honorabilité, et à prendre l'équilibre de son budget pour l'équilibre du monde! »

*
* *

Après cette étude sur le problème oriental, Klaczko se détourna tout à fait de la politique. Il revint aux travaux qui avaient enthousiasmé, illuminé sa jeunesse, aux grands poètes, aux grands artistes, aux grands Papes, aux chefs-d'œuvre des temps passés... Je viens de lire les dernières pages sorties de sa plume, les *Causeries Florentines, la Renaissance et la Papauté,* et je puis attester que j'ai été frappé de leur justesse et de leur élévation.

Les *Quatre Soirées Florentines* sont composées dans le genre un peu vieilli des célèbres *Soirées de Saint-Pétersbourg,* c'est-à-dire en forme de dialogues. L'auteur suppose que, pour occuper les loisirs de ses invités à Florence, la comtesse Albina avait imaginé de faire avec eux des excursions journalières aux musées et aux églises de cette ville exquise, dont notre éminent confrère, M. Gebhardt, a tracé une si poétique, une si délicieuse image. Les impressions recueillies pendant ces visites devenaient chaque soir le thème d'une conversation animée, souvent éloquente. Après un peu de musique, la comtesse mettait adroitement sur le tapis une question d'art ou de littérature, suggérée par l'excursion du matin et la discussion s'ouvrait et se prolongeait souvent fort tard dans la nuit. A cette joute de paroles prenaient part le prince Silvio Canterani, le vicomte Gérard, un commandeur, l'abbé dom Felipe, un jeune académicien, habitué de Compiègne et surnommé le *Philosophe des Dames,* et un Polonais que la comtesse appelait Bolski tout court,

afin de n'avoir pas à prononcer un autre nom assez difficile. Dans le Polonais, qui apportait à ce concert d'esprits, tous latins, un accent particulier de mysticisme slave, on reconnaît Klaczko. Il parle de Dante et de Michel-Ange en connaisseur, en admirateur convaincu. Les *Soirées Florentines* sont pour lui le prétexte d'une étude approfondie sur le caractère et le génie de Dante. Il fait mettre par ses interlocuteurs Dante et Michel-Ange en parallèle et cherche à fixer les points qui leur sont communs. Quant à lui, il se sert de Michel-Ange pour expliquer Dante, pour le rendre plus clair, plus visible, plus tangible en quelque sorte. La première soirée est consacrée à Dante et à Michel-Ange; la seconde à Béatrice et à la poésie amoureuse, la troisième à Dante et au catholicisme et la dernière à la tragédie de Dante et à sa destinée imprimée du sceau de la fatalité. Les pages sur Michel-Ange et son œuvre sont, on peut le dire, à la hauteur de ce colossal sujet. Celles qui redisent la passion de Dante pour Béatrice sont vraiment charmantes. Klaczko nous prouve que les Italiens seuls comprennent bien l'amour, et Gérard, le jeune vicomte français, ne proteste pas. Il y consent même et rappelle à ce propos qu'une noble dame autrichienne, qui détestait pourtant les menées piémontaises, lui a fait cet audacieux aveu : « Et dire que tout cela ne parviendra pourtant jamais à me faire détester le pays de M. de Cavour et de Garibaldi. C'est que, voyez-vous, ils sont adorables, ces Italiens! Ils trouvent cela si naturel d'avoir peur et de faire l'amour! »

On retrouvera l'écrivain politique dans les observations de Klaczko sur Dante croyant et penseur. « Ne faut-il pas chercher, dit-il, le secret de sa tragédie dans son idéal religieux et politique, dans sa manière de concevoir la cité de Dieu ou la cité humaine, et dans le démenti cruel que les générations contemporaines ont pu donner à cet idéal, à cette conception. » Et, se rappelant les politiciens

cyniques dont il avait si souvent dévoilé les ruses et les iniquités, il fait dire au prince Silvio, à propos des damnés : « Ces âmes consumées par la flamme qui devait les éclairer, ce ne sont pas de grands philosophes qui auraient audacieusement mis en doute les vérités de la religion ou de la morale; ce ne sont pas des maîtres de la pensée qui auraient bravé Dieu dans ses profondeurs; ce sont des hommes qui, doués par Dieu d'une raison supérieure, en ont abusé pour donner de mauvais conseils politiques... » Et dans le châtiment d'Ulysse, de Bertran de Born, de Montefeltre, Klaczko ne semblait-il pas chercher celui des hommes d'État perfides et cruels dont sa plume avait si souvent percé les trames et dévoilé les stratagèmes? L'auteur des *Soirées Florentines* concluait ainsi sa longue et substantielle étude sur Dante : « Il ouvre le cortège de ces poètes et de ces écrivains qui croiraient avoir le droit et le devoir de porter un jugement sur toutes les questions du jour, d'être les conducteurs des peuples et les conseillers des princes... Mais Dante n'a fait qu'évoquer les esprits qu'il pensait conjurer et hâter l'avènement d'un ordre de choses qu'il repoussait de tous ses instincts... Il fut le plus noble et le plus tragique de tous les utopistes du passé. Il a travaillé de ses propres mains à la ruine du système qu'il proclamait le seul vrai, le seul éternel, et il n'est pas maintenant jusqu'à l'immortalité de son chef-d'œuvre qui ne témoigne de la vanité de son idéal. »

C'est sur ces lignes douloureuses que se termine l'étude d'un poème empreint d'ailleurs de la plus navrante douleur qui fut jamais. Posséder en soi l'idéal, reconnaître les éléments de cet idéal dans le passé, chercher à le faire revivre et à le faire triompher, vouloir avec lui soulever le monde, telle était la pensée de Dante que Klaczko appelait avec tristesse « une utopie sublime ». Mais cela ne l'empêchait pas de réciter en toute confiance la belle

paraphrase du symbole des Apôtres que Dante prononce au Paradis, devant saint Pierre :

Credo in uno Dio
Solo ed eterno, che tutto il ciel move...

Avec ce livre, Klaczko obtint sa première et seule couronne académique. Jamais prix littéraire ne fut mieux décerné par l'Académie Française.

Il se complaisait maintenant à de longs séjours à Rome, dont il avait compris la pénétrante influence, si justement notée par Chateaubriand en ces lignes enthousiastes : « Quiconque s'occupe uniquement de l'étude de l'antiquité et des arts, doit venir demeurer à Rome. Là, il trouvera une société, une terre qui nourrira ses réflexions et qui occupera son cœur; des promenades qui lui diront quelque chose. La pierre qu'il foulera aux pieds lui parlera; la poussière que le vent élèvera sous ses pas, renfermera quelque grandeur humaine. »

Le dernier ouvrage de Klaczko fut *la Papauté et la Renaissance,* où le savant écrivain étudia particulièrement deux colosses : Jules II et Michel-Ange, qui se ressemblaient d'une manière surprenante par la force et l'énergie du caractère. Il mit près d'eux, et comme par une sorte d'opposition, le peintre qui personnifie la grâce, la douceur, l'eurythmie, le divin Raphaël. Connaissant tous les trésors du Vatican qu'il avait scrutés à fond, s'étant voué, dès sa jeunesse, au culte de l'art dans ce qu'il a de plus élevé et de plus parfait, il avait pour ces deux génies, Michel-Ange et Raphaël, une sorte d'adoration. L'œuvre cyclopéenne du premier, l'œuvre angélique du second le jetaient, le plongeaient dans l'extase. Aussi a-t-il décrit leurs chefs-d'œuvre avec une passion d'artiste et un goût de poète. La *Camera della Segnatura,* la *Chapelle Sixtine,* n'ont pas eu de juge plus compétent et plus raffiné.

Devant les *Prophètes* et les *Sibylles,* c'est à peine s'il ose élever une critique : « Qui sommes-nous, dit-il, pour reprendre Michel-Ange, et vouloir lui demander compte de son œuvre? Comme Jéhovah, il est ce qu'il est : *Ego sum qui sum;* et il a créé son monde dans l'omnipotence de sa volonté inscrutable. C'est à nous de courber la tête et de mettre la main devant la bouche, ainsi que l'a fait Job. » L'étude de la *Messe de Bolsène* et du *Châtiment d'Héliodore,* les *Chambres* dites de Raphaël, le ravissent aussi par leur harmonie. Il loue le grand pape qui a compris ces génies et leur a commandé, inspiré des œuvres qui susciteront l'admiration et l'enthousiasme tant que durera le monde. Ce Jules II nous apparaît avec sa grandeur surhumaine, sa fierté, son orgueil, sa volonté et son énergie souveraines, sa puissance conquérante. Tel est cet ouvrage dont Tarnowski a dit, avec l'assentiment de ses compatriotes : « Le sentiment national peut être fier à juste titre que ce soit un Polonais qui ait ajouté ces pages glorieuses à l'histoire de l'art. »

Lorsque parut *Rome et la Renaissance,* lorsque les premiers exemplaires du livre arrivèrent en 1899 à Cracovie, Julian Klaczko avait été frappé d'un mal qui ne pardonne guère, d'une hémiplégie. Il se vit presque réduit à l'immobilité et sa mémoire parut s'oblitérer. Un commencement d'aphasie lui rendait la conversation très difficile et très pénible. Mais la pensée, inaccessible aux injures du corps, demeurait aussi claire et aussi ferme qu'autrefois. Dans cet édifice ruiné, dans ces débris lamentables, l'âme entière survivait. Klaczko n'avait point tiré grand profit de ses beaux ouvrages malgré leur réputation européenne. Il est pénible de constater que le meilleur livre d'histoire ou le plus parfait livre d'art rapporte à son auteur vingt fois moins que ne lui aurait donné un roman banal. Ses ressources eussent donc été précaires, si l'un

de ses anciens élèves, devenu son ami dévoué, le comte Louis Wodzicki, ancien ministre et gouverneur de la *Länder Bank*, ne l'avait fait nommer membre du Conseil d'administration, ce qui mit son existence modeste à l'abri du besoin.

Désintéressé pour lui-même au delà de toute expression, et ne demandant à ses rudes labeurs qu'une simple rétribution, il fit preuve d'une honnêteté de vie, d'une délicatesse et d'une conscience parfaites. Entouré de quelques amis fidèles, Klaczko supporta courageusement les huit dernières années de sa vie, huit longues années de véritable martyre. Celui qui pensait encore vivement, dont le regard suppléait à la parole vacillante et qui aurait voulu donner une suite à son *Jules II*, ne pouvait se faire comprendre assez pour être aidé et suppléé dans le travail rêvé! L'écriture, la dictée même pour lui étaient devenues choses impossibles. Une suprême attaque d'apoplexie le foudroya le 27 novembre 1906. Catholique de sentiments et de conviction depuis de longues années, il n'avait reçu le baptême qu'après la mort de son père, lequel lui avait fait promettre de ne point embrasser de son vivant la religion catholique. Comme la plupart de ses coreligionnaires de Pologne, il était devenu un fidèle ardent et convaincu.

Après la guerre de 1870, il entrait à Rome en relations intimes avec le cardinal Rampolla et plusieurs membres du Sacré-Collège. Il témoigna au grand pape Léon XIII, dont il louait les majestueuses et sages encycliques, une vénération et une affection profondes. « Lorsque la maladie, — m'écrit Mme de Basily-Callimaki, une de ses amies les plus dévouées, qui a bien voulu me donner sur Klaczko les détails les plus sûrs et les plus intéressants, — l'immobilisa durant huit longues années dans son petit appartement à Cracovie, dans la *Smolenska*, il obtint la permission de faire dire, le vendredi et le dimanche de chaque

semaine, la messe dans son salon. Un autel, paré de tapis d'Orient et de quelques ornements pieux, sévères et sans faste, était élevé à l'extrémité. Klaczko avait pour directeur et ami le P. Pawlick, un pieux et très savant ecclésiastique polonais, qui lui prodiguait ses conseils et ses consolations. Il est mort dans des sentiments très religieux. »

Cette mort, survenue après des souffrances qui semblaient interminables, fut en effet des plus chrétiennes. Klaczko, qui, par la pratique sincère de sa religion, avait appris à mépriser la vie, prononçait sans effroi le nom austère et redoutable de la mort. De longues et cruelles épreuves l'avaient habitué à cette pensée, et il la voyait lentement s'approcher de lui, non comme une ennemie implacable, mais plutôt comme une amie. Derrière les ténèbres qui s'élèvent au moment où nos faibles jours déclinent, il apercevait déjà une lumière plus pure, une vie nouvelle, une vie heureuse et sans fin. Et cet homme, que la maladie avait pour ainsi dire broyé, croyait que de la mort il sortait plus robuste et plus vivant qu'il ne l'avait jamais été. De son poète favori, Adam Miçkiewicz, il répétait souvent les vers consolants du chœur des Anges : « Il dort... Dégageons son âme de son corps comme on enlève de ses langes dorés un enfant endormi... Dépouillons-la doucement de l'enveloppe des sens pour la revêtir de lumière blanche comme l'aube du jour!... Nous le conduirons par la main dans le règne de l'éternelle splendeur et nous lui chanterons une chanson telle que les enfants de la terre en entendent rarement dans leurs songes. Nous lui dirons son bonheur à venir et nous le porterons dans nos bras jusque dans les Cieux (1) ! » Ce n'était pas là un doux rêve, c'était une croyance inébranlable, car Julian Klaczko était de ceux dont le même Miçkiewicz a dit : « Ceux qui ont élevé leur esprit au-dessus du temps et

(1) *Les Aïeux.* — IIe partie : *Les Martyrs.*

de l'espace, peuvent à chaque instant avoir le sentiment de l'éternité. »

Quoique meurtri par la souffrance, il ne sortait pas dégradé des mains de la Mort, et son visage pâle portait l'empreinte d'une sérénité auguste. C'est ainsi qu'après une tempête la nature, un moment bouleversée par des souffles impétueux, retrouve un calme et une paix que l'on croyait à jamais disparus. De même, après les grands frissons de l'agonie, le corps reprend souvent, avant la dissolution fatale, une majesté et une harmonie qui surprennent et imposent un religieux respect. Il est vrai que pour résister aux injures de la mort, rien ne vaut la noblesse d'une vie tout entière consacrée au droit et au bien. Que de fois, pensant à sa fin, Klaczko avait répété, en s'y préparant, comme Montaigne : « C'est le maître jour, c'est le jour juge de tous les autres, c'est le Jour ! »

Pour cette terre d'ailleurs il ne mourait pas tout entier. Il laissait en effet à ceux qui l'ont connu et aimé un souvenir impérissable de droiture, de courage et de bonté ; à ceux qui l'ont lu et médité, un souvenir de talent, de vaillance, de perspicacité, de clarté et d'honneur. A la jeunesse cultivée de son pays et de son temps, aux Tarnowski, aux Wodzicki, aux Lubomirski et à combien d'autres, — sur lesquels il a eu la plus haute et plus précieuse influence pendant les années 1848 à 1850, où il fut forcé d'aller en exil pour pouvoir vivre, — il a donné des leçons et des conseils empreints au plus haut degré de libéralisme, de loyalisme et de sagesse pratique.

Klaczko a écrit en allemand, en polonais, en français. C'est dans ces deux dernières langues surtout qu'il s'est révélé un maître. « La langue polonaise de Klaczko, a dit Tarnowski, est telle que fort peu d'écrivains peuvent lui être comparés... Aussi, est-il devenu, en Pologne, un écrivain classique. » Quant à ses livres français, j'en ai assez dit, et ses lecteurs en savent assez, pour attester que

c'était un remarquable écrivain et un véritable penseur. A l'étendue et à la diversité étonnantes de ses facultés, à sa fine et pénétrante intuition, au talent si rare de pouvoir juger aussi bien un Dante qu'un Bismarck, un Michel-Ange qu'un Jules II, un Miçkiewicz qu'un Gortchakov, sans être jamais inférieur à sa tâche, passant avec une égale facilité et un savoir aussi parfait de la poésie à la politique, et de l'art à la diplomatie, Klaczko joignait à tous ces avantages un esprit délicat et vif se dissimulant par instants sous une sorte de bonhomie, ou tout à fait caustique, et alors terrible et sans pitié. Tous ces dons procédaient en grande partie d'une culture aussi vaste que profonde, d'un jugement original, d'un caractère ferme et indépendant.

Si la Pologne, sa patrie, le considère à juste titre comme un de ceux qui l'ont passionnément aimée, soutenue et honorée, la France, sa seconde patrie, n'oubliera jamais que, dans ses jours d'infortune, elle a trouvé en Julian Klaczko le plus éloquent, le plus généreux et le plus déterminé de ses défenseurs.

LA CONFÉRENCE DE LA HAYE

EN 1907

L'Académie m'a habitué à une grande indulgence. Je la réclame particulièrement aujourd'hui, parce qu'il m'a été impossible de rédiger les observations que je désire lui présenter.

On a parlé ici même de la première Conférence de la paix. Notre correspondant, M. Raffalovich, en a fait un intéressant exposé et des observations ont été présentées par M. Arthur Desjardins.

Je ne dirai donc sur la Conférence de 1899 que ce qui est nécessaire pour l'intelligence de la seconde.

Il y avait eu, en août 1898, un message du tzar ou plutôt une circulaire du ministre des affaires étrangères de Russie appelant l'attention du monde sur la situation difficile que créait la progression des armements. On semblait vouloir provoquer la réduction ou tout au moins la limitation des armements. En fait, la Conférence devait surtout s'occuper de questions d'ordre juridique et des moyens pacifiques de régler les conflits internationaux. En ce qui concerne la réduction ou la limitation des armements, on n'a abouti qu'à dresser un véritable procès-verbal de carence.

Cela a causé une grande déception dans le public qui avait cru qu'on pouvait aboutir à autre chose. On avait

eu tort de donner à la conférence le titre de *Conférence de la paix*. La première fois que nous avons vu ce mot, ce fut sur les buvards, qu'on avait mis devant nous dans la salle de la conférence. Le mot était impropre. Les véritables conférences de la paix n'ont lieu qu'entre des belligérants et après la guerre. En dehors de cela, des conférences ne peuvent pas confectionner, pour l'avenir, la paix sur mesure.

On a néanmoins fait œuvre utile en réglant le droit de la guerre et en organisant l'arbitrage. La Russie voulait qu'on indiquât des cas où l'arbitrage serait obligatoire. Le comité d'examen avait été unanime à admettre le principe de l'arbitrage, sauf des réserves du délégué allemand. Quand arriva la deuxième lecture, devant l'intransigeance du délégué allemand, on abandonna l'obligation.

On créa néanmoins un instrument dont on n'est pas obligé de se servir, mais qui est très utile si on veut recourir à l'arbitrage; on a de plus organisé les commissions internationales d'enquête.

L'idée de l'arbitrage s'est beaucoup développée depuis. Certains ont pensé qu'il ne fallait pas tenir compte des arbitrages qui n'étaient pas réglés à La Haye; mais qu'importe que les affaires internationales réglées par l'arbitrage le soient à Paris, à Berlin ou à La Haye? C'est chose bien secondaire. L'essentiel est qu'un litige reçoive une solution juridique.

Depuis la Conférence de 1899, on a constaté dans les chancelleries un esprit nouveau, qui a fait que l'idée d'arbitrage est venue naturellement à la pensée quand une difficulté n'était pas réglée facilement. D'un autre côté, deux guerres ont vivement impressionné l'opinion publique : la guerre sud-africaine qui éclata quelques mois après la clôture des travaux de la conférence, et la guerre russo-japonaise. Les questions soulevées étaient-elles de nature à être soumises à l'arbitrage? Évidemment non. Il serait

chimérique de penser que des conflits de cette nature puissent être réglés par des moyens judiciaires.

Où l'on a vu l'utilité d'une organisation de la paix, c'est dans l'affaire de Hull. Un navire russe avait canonné des bateaux de pêche anglais, sans que l'on sût exactement dans quelles circonstances le fait s'était produit. L'émotion avait été grande et l'opinion publique réclamait énergiquement une réparation. Les deux pays avaient heureusement à leur tête des souverains pacifiques qui ont eu à leur disposition, dans la Convention de 1899, un instrument dont ils se sont servis. Et ainsi on a gagné du temps. Les passions ont eu le temps de se calmer et la question a été réglée d'une équitable façon par la commission internationale d'enquête qui a siégé au quai d'Orsay sous la présidence d'un amiral français. La première Conférence de la Paix n'aurait eu que ce résultat, que les amis de la Paix lui devraient de la reconnaissance.

L'œuvre principale de la Conférence de 1899 a donc été de travailler à la codification du droit international public, en continuant l'œuvre commencée par la Déclaration de Paris de 1856 qui avait posé quatre régles capitales sur le droit des gens dans les guerres maritimes. Mais il y a une grande différence entre les procédés suivis en 1856 et en 1899. En 1856, les règles ont été arrêtées par les grandes puissances réunies au Congrès de Paris. La Turquie et la Sardaigne y étaient jointes en qualité de belligérantes. On avait demandé ensuite aux autres puissances d'adhérer. Les puissances petites ou moyennes avaient donc été écartées de la délibération.

En 1899, on avait appelé à délibérer non seulement les grandes puissances mais encore les moyennes et les petites. Il y avait donc là des éléments de justice, d'égalité. Ce fut une source de grosses difficultés, parce que les petites puissances ne comprennent pas toujours le rôle qui leur appartient. Si on admet à la lettre l'idée d'égalité

juridique entre les États, on arrive à des choses inadmissibles; ce sont les petites puissances qui font alors la loi aux grandes. On a vu des petits États, pour affirmer leur indépendance, vouloir s'isoler et faire de l'obstruction.

Il est utile de rappeler quelle a été l'origine de la seconde Conférence de la Haye; elle est due à l'initiative du Président Roosevelt. On l'a appelée Conférence de la paix, parce que le pli était pris; car le programme du Président Roosevelt ne comportait que des questions relatives à la guerre et aux droits et devoirs des neutres. Des difficultés assez graves avaient surgi entre le Japon et d'autres puissances qui avaient donné asile à des vaisseaux russes, et l'on se préoccupait d'en empêcher le renouvellement dans l'avenir.

Le préambule de l'Acte final de la Conférence de 1907 s'exprime ainsi : « La Deuxième Conférence internationale de la Paix, proposée d'abord par M. le Président des États-Unis d'Amérique, ayant été, sur l'invitation de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, convoquée par S. M. la Reine des Pays-Bas, s'est réunie, le 15 juin 1907, à la Haye, dans la salle des chevaliers, avec la mission de donner un développement nouveau aux principes humanitaires qui ont servi de base à l'œuvre de la première Conférence de 1899. » Les expressions ont été, comme on le voit, calculées de manière à préciser le rôle joué par le président Roosevelt, comme par l'Empereur de Russie et la Reine des Pays-Bas.

Il y avait une assez grande différence entre le programme de 1899 et celui de 1906 pour qu'on ait appelé celui de 1906 un programme de résignation. C'était un programme de sagesse, un vrai programme de droit international, la question des armements étant abandonnée. Il s'agissait de faire la revision des conventions de 1899, de donner une suite aux vœux émis par la première Con-

férence et d'entrer dans le domaine nouveau de la guerre maritime que la Grande-Bretagne s'était toujours refusée à aborder.

La Grande-Bretagne annonça l'intention de soulever la question des armements, et un moment on se demanda si cela n'aurait pas pour conséquence de décider des États à s'abstenir.

La Conférence s'est ouverte le 15 juin.

En 1899, 26 États étaient représentés, ils avaient été désignés par un choix un peu arbitraire. En 1907, 46 États ont été invités et 44 ont participé aux délibérations; on peut dire que c'est l'ensemble du monde qui se qualifie de civilisé. On a dit que c'était une assemblée *mondiale*. Je prononcerai peut-être quelquefois ce mot, très à la mode à la Haye, quoiqu'il ne me séduise pas beaucoup. On a aussi appelé cette Conférence *le parlement de l'humanité*. Ce n'était pas un parlement. D'abord, on y était toujours poli, ce qu'on ne peut pas dire à coup sûr des séances des véritables Parlements.

En 1899, il y avait de 75 à 80 délégués. En 1907, il y en avait de 220 à 230. Il y avait des délégués plénipotentiaires (les États-Unis en avaient 7), des délégués techniques, militaires, navals, des délégués adjoints, etc. Ces distinctions n'avaient aucune importance pour les services à rendre à la Conférence. Mais seuls les délégués plénipotentiaires ont signé.

On a eu beaucoup de difficultés à vaincre pour organiser le travail commun. Il n'est pas aisé de délibérer utilement dans une assemblée un peu nombreuse. Et puis il y avait la diversité des manières de voir, des intérêts.

Sur un point l'entente a été complète, c'est au point de vue de la langue. Sauf une exception, une seule, le premier délégué américain qui a fait ses discours en anglais, tout le monde a parlé français. C'est un grand succès pour

notre pays. On a trouvé, expérience faite, que la langue française était la plus claire, la plus précise pour rédiger des textes. Un traité d'arbitrage a été signé, pendant la conférence entre la République Argentine et l'Italie, il a été dressé en espagnol, en italien et en français; il y est dit qu'en cas de doute, c'est le texte français qui fera foi. On comprend difficilement qu'il se trouve des Français pour chercher à faire admettre une langue internationale créée de toutes pièces, alors que notre langue jouit d'une prépondérance incontestable.

Une délibération générale étant impossible, on s'est réparti en quatre commissions :

1re Commission, questions d'arbitrage. Elle était présidée par M. Léon Bourgeois.

2e Commission, questions du droit de la guerre et du droit des neutres, spécialement sur terre. Elle était présidés par M. Beernaert.

3e Commission, questions maritimes : mines sous-marines, droits et devoirs des neutres dans la guerre maritime, adaptation de la convention de Genève à la guerre maritime. La commission était présidée par le comte Tornielli.

4e Commission, diverses questions maritimes (propriété privée sur mer, transformation des navires de commerce en navires de guerre, etc). Cette commission était présidée par M. de Martens.

Deux membres de notre Académie présidaient donc des commissions. Deux autres membres faisaient partie des délégations.

Trois commissions se subdivisèrent en sous-commissions. On était encore trop nombreux pour délibérer, surtout pour arrêter des textes.

Comment a-t-on procédé?

Les discussions générales avaient lieu en sous-commissions; il y avait beaucoup de propositions et d'amende-

ments. Quand les idées avaient été échangées, on ne discutait pas sur un texte. On constituait un comité d'examen composé des hommes ayant une compétence spéciale. C'est ce comité d'examen qui discutait et arrêtait les textes. Ces textes étaient soumis à la commission et ensuite à l'assemblée plénière qui les enregistrait.

On a de plus constitué un comité général de rédaction présidé par le président de la conférence, puis un sous-comité, composé de délégués de huit pays différents, chargé de revoir tous les textes et qui a tenu quinze séances. Les textes ainsi révisés portent, on peut bien le dire, l'empreinte française.

Tout cela représente une somme de travail considérable. Pour en donner la preuve, il suffira de dire que M. Léon Bourgeois a présidé 63 séances.

Le public a surtout remarqué le nombre des dîners.

Les journalistes ont donné à cet égard de belles statistiques en relevant le nombre, le prix des dîners et des fêtes.

Vous voyez qu'il n'y a pas eu que cela.

Ce que je viens de dire ne se réfère qu'aux travaux extérieurs, mais il y a eu aussi les travaux intérieurs.

Dans chaque délégation, il fallait arrêter la ligne de conduite, tenir compte des alliances, des ententes, des amitiés durables ou passagères. Les alliances se dissimulaient ou s'affichaient suivant les circonstances.

Quel a été le résultat du travail?

J'ai réuni dans un petit volume que j'offre à l'Académie le texte de treize Conventions et d'une Déclaration que j'ai groupées de la manière la plus claire possible en y ajoutant des documents explicatifs ou complémentaires.

La Conférence s'est occupée du règlement pacifique des conflits internationaux; la France y a participé dans une large mesure. On a réglementé en détail les commissions

internationales d'enquête; on a fait une convention relative au recouvrement par la force des dettes contractuelles, une convention relative à l'ouverture des hostilités. On a revisé le règlement de 1899 en ce qui concerne les lois et coutumes de la guerre sur terre. On a examiné les droits et les devoirs des neutres sur terre.

En 1874, lors de la Conférence de Bruxelles, la Grande-Bretagne avait déclaré qu'elle n'assisterait pas à la conférence, si on y devait parler de la guerre maritime; elle tenait à maintenir les pratiques existantes. C'est quelque chose de très significatif qu'elle ait consenti, en 1907, à délibérer sur la guerre maritime.

On est arrivé à une série de concessions, on a indiqué des cas dans lesquels le régime un peu dur de la guerre sur mer serait atténué. On a exempté les bateaux de pêche de la capture. On a pris des mesures pour protéger la correspondance postale, même si elle se trouve sur un bateau ennemi. On a réglé la situation des équipages des bâtiments de commerce. On a revisé la convention de 1899 sur l'adaptation à la guerre maritime des principes de la convention de Genève, Ce qu'on a fait peut-être de plus important, c'est la constitution d'une cour internationale des prises. Si les travaux de l'Académie s'y prêtent, je parlerai un jour plus spécialement de cette convention.

Toutes les questions du programme ont été traitées et réglées. La Conférence a fait ce qu'elle avait pouvoir de faire. La question des armements n'a pas été discutée, mais elle n'était pas au programme.

Les conventions (il y en a treize et une déclaration) n'ont pas encore été signées par tous les États. Cela n'a pas d'importance ; on a donné jusqu'au 30 juin 1908 pour signer. En 1899, on avait donné cinq mois pour signer, à l'expiration du délai, tous les États n'avaient pas signé; aujourd'hui tous les États ont signé les conventions de 1899.

Il y avait eu des susceptibilités de la Suisse en ce qui

touche la convention sur les lois et coutumes de la guerre sur terre, spécialement pour le règlement de la levée en masse. Après avoir mûrement réfléchi, elle a signé, cette année même, à la veille de la Conférence.

L'Allemagne vient de déclarer qu'elle était prête à signer toutes les conventions. Des motifs divers empêchent parfois les représentants d'un État de signer au moment de la clôture des travaux. Ils ont pu ne pas présenter à leur gouvernement un texte dans tous ses détails. ertains ne signent pas immédiatement pour ne pas montrer trop d'empressement. Il y en a qui signeront plus tard pour faire apprécier la bonne grâce de leur signature.

Les conventions règlent des questions délicates et difficiles et qui touchent souvent à des intérêts contraires.

Elles règlent des points qui souvent ont amené des guerres. Il y a de grosses difficultés quand il s'agit, par exemple, de savoir dans quelle mesure les vaiseaux d'une puissance belligérante peuvent relâcher dans un port neutre et s'y ravitailler.

Il ne faut pas voir cela à un point de vue abstrait, mais faire un examen concret. L'Angleterre n'a pas intérêt à avoir le droit de relâcher, parce que, grâce à sa politique, elle a pu s'assurer des points d'appui nombreux. Au contraire, quand un navire russe est sorti d'un port russe, s'il ne peut pas entrer dans un port neutre et s'y ravitailler, c'est une épave. On dépendait autrefois du vent, on dépend aujourd'hui du charbon. Les navires de guerre n'ont donc pas un égal besoin d'aller dans un port étranger pour se procurer du charbon. Comme on demandait à un délégué qui était pour les dispositions les plus restrictives, comment les flottes de son pays pourraient se ravitailler, il répondit : Nous charbonnerons en pleine mer. Mais il a dû reconnaître que ce n'était possible que par le beau temps. Je sais bien qu'on prétend que les navires marcheront au pétrole et il est évident qu'il est plus facile

de faire passer du pétrole que du charbon d'un navire à un autre; mais on n'y est pas encore. Ce n'est pas la première fois qu'un changement dans les faits entraîne un changement dans le droit.

On se réclamait de la doctrine française.

Les délégués allemands déclaraient qu'ils voulaient suivre la doctrine française sur le séjour des bâtiments de guerre des belligérants sans limitation de date; les délégués russes se joignaient à eux. L'accord n'est pas encore complet.

On ne peut pas dire, même pour ce qui est signé, que l'accord existe sur tous les points. Des réserves ont été faites par telle ou telle puissance. Puis des textes ont paru vagues.

Il vaut mieux avoir des textes assez souples que des textes rigides qui seraient jugés inapplicables, cela facilite les transitions.

Quand on dit, par exemple : *autant que possible*, on reconnaît qu'un devoir moral n'est pas encore transformable en devoir juridique. Il ne faut pas brûler les étapes, mais passer du cercle le plus étendu au cercle le plus restreint. Il faut laisser au temps le soin de faire son œuvre.

Il ne faut pas laisser dire que la Conférence a énervé le sentiment du patriotisme. En faisant des codes, on ne supprime pas les gendarmes. Nous ne voulons pas que la force prime le droit, nous voulons que le droit soit fortifié.

Je crois donc que la Conférence ne mérite pas les reproches qui lui ont été adressés par des personnes qui, parfois, ne se doutent pas de ce qui s'y est fait. Qu'on discute les textes, qu'on le fasse sérieusement, même sévèrement, c'est un service à rendre, mais si on se sert de l'expression « conférence de la paix » comme le marquis de Molière usait du fameux « tarte à la crème », ce n'est pas une critique à laquelle il convienne de s'arrêter.

Louis RENAULT.

Séance du 21 décembre 1907.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX DU BUDGET

(ÉCONOMIE POLITIQUE)

A DÉCERNER EN 1906

La grève et le contrat de travail.

L'Académie avait, pour le prix du Budget de 1906, proposé le sujet suivant : *La Grève et le contrat de travail aux points de vue économique et social.*

Le droit de grève, reconnu aux salariés par la loi de 1864, n'est plus guère aujourd'hui, contesté dans sa légitimité. Ceux-là même qui en regrettent le plus amèrement les conséquences parfois désastreuses, ou qui en dénoncent les abus, conviennent sans peine que les ouvriers ou employés ne sauraient être privés de ce moyen extrême de défendre leurs intérêts.

Mais dans son exercice, le droit de grève s'est récemment heurté à de graves obstacles et les difficultés survenues ont paru si embarrassantes que de bons esprits ont songé à modifier ou à compléter la législation qui le concerne.

C'est qu'en effet, ceux qui se déclarent en grève, sont liés par un contrat : le contrat de travail. La situation

n'est pas nette pour eux, ils ont pris des engagements et la grève semble être, bien souvent, en contradiction avec ces engagements. Sans doute ils ont le droit incontestable, incontesté de demander que ces engagements soient modifiés. Lorsqu'ils réclament une augmentation de salaire, c'est-à-dire du prix convenu en échange de leurs services; lorsqu'ils exigent une modification dans la façon de travailler, dans les règlements d'atelier, dans le choix des chefs qui dirigent ou contrôlent le travail, nul ne saurait contester leur droit qui est évident. Mais, presque toujours, pour faire triompher ces revendications, ils proclament la grève brusquement, sans avertissement préalable, ne tenant compte par conséquent, ni des règles générales du droit, qui interdisent la rupture intempestive des contrats que l'on a, en principe, le droit de rompre, ni de l'article 1780 du Code civil qui réprouve aujourd'hui la rupture du contrat de travail à durée indéterminée lorsqu'elle se produit en l'absence d'un motif légitime, ni des clauses du contrat ou des usages qui, dans la plupart des industries, exigent pour la dénonciation normale du contrat de travail, l'observation d'un délai de prévenance.

Pour les grévistes, la grève est un fait de guerre. Ce qu'ils veulent, c'est frapper le patron d'un coup subit et imprévu, et précisément à l'instant où la suspension collective du travail peut lui causer les plus graves dommages.

Ont-ils le droit d'agir ainsi ? ou bien le droit de grève est-il soumis avec règles ordinaires concernant la rupture du contrat?

La Cour de Cassation, saisie de la question, s'est, par un arrêt du 18 mars 1902, prononcée dans le second sens. Pour elle, la grève opère rupture du contrat de travail et les conséquences de cette rupture sont exactement les mêmes que celles qui résulteraient d'une dénonciation individuelle. Si donc aucun motif légitime ne peut être

invoqué, si les délais de prévenance n'ont pas été observés, les tribunaux peuvent — doivent même — condamner les grévistes à des dommages-intérêts. D'autre part, lors de la reprise du travail, le patron est libre de refuser l'embauchage à ceux de ses ouvriers qui ont pris part à la grève.

Mais cette doctrine, si logique, au moins en apparence, a rencontré des adversaires. Des jurisconsultes autorisés ont soutenu que la grève n'avait pas pour effet de rompre le contrat de travail, mais seulement de le suspendre. Arguant de l'intention des parties qui est, disent-ils, non pas de se séparer, mais d'examiner à nouveau le contrat qui les lie, pour reprendre leur collaboration après l'avoir modifié, ils ont estimé que le contrat de travail subsistait pendant cette recherche des modifications à y introduire et que, les modifications une fois faites, c'était le même contrat qui reprenait son cours. La loi ayant accordé le droit de grève, nuls dommages-intérêts ne pouvaient être accordés à l'occasion de son exercice, et d'autre part, le patron ne pouvait, lors de la reprise du travail, éliminer aucun gréviste sans s'exposer aux sanctions de l'art 1780 du Code civil.

L'examen, la discussion approfondie de cette grave question formait naturellement la première partie du travail demandé par l'Académie.

Mais de quelque façon que l'on décide sur ce point essentiel, il apparaît avec évidence qu'une évolution est nécessaire, soit de nos lois, soit de nos mœurs, aucune des deux solutions n'étant acceptable pour qui, dans nos sociétés compliquées, veut la paix et la justice.

Admet-on que la grève entraîne rupture du contrat ? les tribunaux seront appelés à dire si la grève était ou n'était pas légitime : chose impossible, et dont à coup sûr ils ne se soucient guère. Et surtout, la classe ouvrière se plaindra — non sans raison — d'avoir été, comme attirée

dans un piège, le législateur la frappant lourdement alors qu'elle exerce le droit que — semble-t-il — il lui a reconnu.

Si, d'autre part, la grève n'opère qu'une suspension du contrat de travail, si — contrairement aux règles générales du droit — elle peut être proclamée à l'improviste et précisément à l'instant où elle doit être fatale aux intérêts du patron, ne prend-elle pas un caractère particulièrement brutal; l'un de nos concurrents (qui d'ailleurs admet la théorie de la suspension) n'aura-t-il pas eu raison de la considérer comme un fait de guerre et de barbarie? guerre en effet et plus barbare qne les guerres entre nations, auxquelles la sagesse des peuples a, du moins, imposé quelques règles d'humanité.

Et la vérité est, en effet, que le législateur de 1864 s'est borné à supprimer les pénalités concernant le fait de grève, sans envisager les conséquences du droit qu'il accordait ainsi directement. Ces conséquences, d'ailleurs, nous ne songeons pas à lui reprocher de ne les avoir pas prévues; la pratique seule pouvait, au cours des événements, les dégager et les mettre en lumière.

Une seconde partie était donc nécessaire, dans laquelle les concurrents devaient examiner les combinaisons propres à améliorer l'exercice du droit de grève dans ses rapports avec le contrat de travail.

Ces combinaisons on peut les chercher :

Soit dans une réglementation de l'exercice du droit de grève (délais de permanence; referendum etc.); soit dans une modification législative du contrat de travail (contrat collectif — conciliation et arbitrage, facultatifs ou obligatoires etc.); soit, enfin, dans le changement ou le perfectionnement des pratiques courantes (contrat à longue durée et constaté par écrit, conseils de l'usine, suppression du salariat par la coopération, etc.)

Le champ était ici très vaste; limité toutefois par l'obli-

gation de n'envisager, parmi toutes les combinaisons imaginables, que celles qui peuvent avoir pour effet de mettre en meilleur accord l'exercice du droit de grève et le respect du contrat de travail.

Cinq mémoires ont été soumis à l'examen de votre commission.

Le numéro 1, portant pour devise : « *In sudore vultus tui vesceris pane* » échappe à notre appréciation. C'est un travail imprimé et par conséquent publié. Il ne répond dès lors pas aux conditions du règlement de l'Académie qui exige des mémoires manuscrits et inédits. — Il est, d'ailleurs très bref, et, peut-être intéressant comme article de revue, il ne remplit aucunement l'objet proposé aux concurrents du prix du budget. — Nous ne pouvons que l'écarter.

Deux autres mémoires : le numéro 2 [devises : « Dans un temps d'ignorance, on n'a aucun doute, même lorsque l'on fait les plus grands maux... (Montesquieu, *Esprit des lois*-préface). — « Au Gibelin j'étais Guelphe, au Guelphe Gibelin... » (Montaigne *Essais,* l. III, ch. XII) et le numéro 4 (devise « Voltaire a dit : « Plus les hommes seront éclairés et plus ils seront libres. » Ses successeurs ont dit au peuple que plus il serait libre plus il serait éclairé. Ce qui a tout perdu (Rivarol) —], offrent des caractères tout différents. Ce sont des œuvres très développées. Le numéro 2 compte 426 pages, le numéro 4 en comprend 202 d'une écriture fort serrée.

Ces travaux ne sont pas sans mérite. Dans le numéro 2 notamment, quelques chapitres mériteraient d'être conservés. L'auteur aperçoit ce qu'il y a de contradictoire entre le contrat de travail individuel et la grève, fait collectif. Il signale parmi les remèdes à la situation actuelle, les

contrats à longue durée, le contrat de travail collectif, la « vente du travail en gros », les « sociétés coopératives de production de main-d'œuvre ». Mais ces dissertations utiles se perdent dans la masse des réflexions, des statistiques, des théories n'ayant aucunement trait au sujet. Les auteurs de ces deux mémoires ont bien traité de la grève et du contrat de travail, mais sans se préoccuper de chercher le lien qui les pouvait unir. Leurs œuvres fourniraient peut-être des contributions à l'étude des questions sociales ; elles n'offrent aucune solution du problème proposé par l'Académie. Nous n'avons pas cru pouvoir les retenir.

Le mémoire numéro 5, [devises : « Et je ne dirais pas toujours la même chose, si ce n'était pas toujours la même chose... — *Ut multitudo in unitate pacis constituatur* » (S. Thomas)], comprenant 179 pages de grandeur moyenne, appelle, au contraire, l'attention.

Dans l'ensemble, le sujet y est traité de façon à peu près complète. La seconde partie est même assez remarquable. L'auteur s'attache à l'idée du contrat à long terme et constaté par écrit, mais il ne néglige pas les autres combinaisons propres à éviter la grève et à assurer la stricte exécution du contrat. Il est même, de tous les candidats, celui qui a traité de la façon la plus ample, et avec la meilleure méthode, cette seconde partie du sujet.

Dans la première partie, après d'assez longues tergiversations, il arrive à poser la question de principe : Au cours de la discussion de l'arrêt de cassation de 1902, il montre des ressources d'esprit fort appréciables. — Est-il juriste d'éducation, ou bien a-t-il dû, pour traiter le sujet, s'improviser juriste ? Nous n'oserions le dire ; mais il convient de reconnaître que, s'il a dû faire un effort d'improvisation, il est allé d'un seul coup jusqu'à l'extrême et a poussé l'art du raisonnement jusqu'à l'excessive subtilité.

Nous l'en excuserions volontiers. Malheureusement, son

œuvre, originale et presque complète, est déparée par une erreur fondamentale qui en ruine le mérite. Cette erreur est telle, qu'il faut une très grande bonne volonté pour arriver, à la longue, à dégager la pensée de l'auteur. N'est-il pas étrange, en effet, de lire des phrases telles que celle-ci : « Dans toute grève se trouve une violation de l'engagement de travailler. » Et l'auteur ajoute qu'il en est ainsi de « la grève d'un seul ouvrier comme de cent mille ! » — Cette dernière assertion est évidemment erronée, tout ouvrier ayant le droit de dénoncer le contrat de travail lorsqu'il y est incité par un motif légitime. La première n'est pas moins fausse, et, à première vue, on comprend difficilement, qu'à notre époque, quelqu'un songe à contester la légitimité du droit de grève.

C'est que l'auteur s'est trompé lorsqu'il a voulu définir la grève. « J'appelle grève, dit-il, la cessation du travail *convenu* » et, par là il entend que la grève suppose la cessation du travail en dehors des conditions du contrat. Rien n'est plus faux. D'abord la grève peut être proclamée sans que le contrat soit aucunement violé, il en est ainsi quand la grève repose sur un motif légitime, il en est de même si les grévistes observent les délais de prévenance en usage, dans leur industrie. Mais, surtout, la grève n'est pas ce que dit notre auteur. Ce qui la caractérise, c'est la coalition, c'est-à-dire l'accaparement de la main-d'œuvre en vue de modifier les conditions du contrat ou d'élever le taux du salaire. Alors que le code pénal interdit aux détenteurs d'une marchandise de s'entendre pour en élever arbitrairement le prix, la loi de 1864 autorise les détenteurs des services industriels à se coaliser pour imposer leurs conditions aux patrons : différence remarquable, dont les concurrents auraient dû chercher, dont ils auraient trouvé sans trop de peine, la justification.

L'erreur fondamentale que nous signalons devait entraîner l'auteur à des affirmations choquantes. Il a aggravé

e mal par l'intransigeance, par la brutalité avec lesquelles l expose ses idées. Non pas qu'il soit violent dans les ;ermes, mais il pense avec tant de conviction qu'il n'admet pas chez autrui d'idées contraires aux siennes. Il se plaint amèrement de ses adversaires et laisse clairement entendre qu'il les tient pour des hommes de mauvaise foi.

Déjà paradoxale, son œuvre devient ainsi agressive. Il nous a semblé que l'Académie ne pouvait la prendre sous son patronage et, malgré ses réels mérites, nous nous sommes résolus à l'éliminer.

Le mémoire numéro 3 [devise : « *Virtutis non victoriæ studiosus*] » ne soulève pas de pareilles critiques. C'est un travail bien ordonné ; et si l'auteur n'évite pas toujours la déclamation, sa discussion est calme, respectueuse des idées des autres.

Dans la première partie, il pose avec netteté, puis discute avec force la question essentielle de la rupture ou de la suspension du contrat de travail par la grève. Juriste vraiment expert, il poursuit dans le détail l'argumentation de ses adversaires ; il conclut à la suspension du contrat. Quoique l'on pense de cette conclusion, au sujet de laquelle votre commission entend faire de formelles réserves, ceux-là même qui n'admettront pas la doctrine de notre auteur, conserveront volontiers son travail pour y retrouver au besoin un exposé méthodique et complet des éléments de ce grave problème juridique. En même temps, l'auteur indique avec précision les conséquences juridiques et économiques des deux solutions entre lesquelles il faut choisir. Il voit bien que, dans aucun des deux cas, l'intérêt individuel et l'intérêt social ne sont satisfaits, et il est naturellement conduit à rechercher, dans une seconde partie, les combinaisons propres à rendre la grève plus rare, ou mieux à la supprimer.

Malheureusement, si la première partie du mémoire est

remarquable, la deuxième est singulièrement faible.

L'auteur, cherchant les combinaisons propres à raréfier les grèves n'aperçoit que l'arbitrage. Il en expose bien les principes et l'évolution, il connaît les législations étrangères, de même que les divers projets soumis au Parlement. Il se montre d'ailleurs singulièrement peu soucieux de la liberté individuelle, car il conclut à l'arbitrage préventif obligatoire, sauf à admettre — transitoirement et pour habituer l'opinion à cette réforme — que l'arbitrage obligatoire ne reçoive application que dans les établissements où patrons et ouvriers auront déclaré vouloir s'y soumettre. Il s'en tient là et néglige toutes les autres combinaisons dont l'Académie proposait l'étude.

L'insuffisance de la deuxième partie de ce travail et la hardiesse de conclusions que l'auteur n'a pas assez pris la peine de justifier, ne permettent pas, à notre avis, de lui décerner ni le prix du budget, ni même une récompense. Mais votre commission croit devoir rendre justice aux qualités du mémoire numéro 3 en vous proposant de lui décerner une mention honorable.

Conclusion :

Mémoire numéro 3 — Devise : *Virtutis, non victoriæ studiosus* — Mention honorable.

Le Rapporteur,
Paul BEAUREGARD.

Séance du 4 août 1906.

L'INSTITUT FRANÇAIS DE FLORENCE

au 1er Février 1908

Lorsque le Conseil de l'Université de Grenoble a fondé l'Institut français de Florence, le 9 novembre dernier, il entendait répondre par cette création à des besoins divers. Avant tout, on voulait donner une sanction au développement considérable que l'étude de la langue et de la littérature italiennes a pris depuis quelques années en France et particulièrement à Grenoble. Mais installer un centre d'études français à Florence, une succursale universitaire en pays étranger, c'était faire naître l'occasion et presque s'imposer le devoir de faire beaucoup plus encore.

En premier lieu, il était naturel de prévoir que cet Institut, placé dans le berceau même de la Renaissance, dans la cité classique de l'art moderne, pourrait n'être pas inutile aux Français, de plus en plus nombreux, qui se consacrent à l'étude de l'histoire de l'art. Il était naturel encore de songer qu'il pourrait devenir, à peu de frais, deviendrait sans doute, comme par la force des choses, un foyer de diffusion de la pensée française, de notre langue et de notre littérature. Enfin, ne pourrait-on pas s'en servir, d'une façon générale, comme d'un instrument intermédiaire, destiné à faciliter les relations intellectuelles entre les deux pays, à faire, en cette matière devenue si importante et délicate et cependant complètement abandonnée

encore au hasard des relations personnelles, quelques tentatives d'organisation méthodique?

A chacune de ces préoccupations répondent, respectivement, les quatre sections dont se compose notre institution, à savoir :

1° Section de Lettres italiennes;

2° Section d'Histoire de l'art;

3° Section de Lettres françaises;

4° Office des relations scientifiques et littéraires entre la France et l'Italie.

Ce n'est pas sans raison, ni par goût pour les complications inutiles, qu'on a voulu faire apparaître, aussi nettement séparées, les diverses faces d'une institution dont le fonctionnement sera le plus simple et le moins solennel possible. Outre les résultats partiels qu'elle est appelée à donner immédiatement, elle a en même temps, dans la pensée de ses fondateurs, une valeur théorique et surtout une valeur d'exemple, sur laquelle il ne leur a pas déplu d'attirer l'attention.

Il est inutile d'expliquer longuement pourquoi nous nous installons à Florence. La présence à Rome de l'École d'Archéologie et d'Histoire, qui y représente avec éclat la France savante, n'a pas été la seule raison qui nous a fait préférer Florence à la capitale. Une glorieuse tradition littéraire, la pureté et la richesse du langage toscan, l'existence de l'Institut florentin des Études supérieures, qui comprend une sorte d'École des Hautes Études littéraires, philologiques et historiques, sont des raisons qui nous obligeaient à installer à Florence nos étudiants de langue et littérature italiennes.

D'ailleurs Florence est actuellement un des centres intellectuels les plus actifs d'un pays où la vie littéraire et artistique est loin d'être centralisée comme chez nous. C'est, avec Rome, la ville italienne la plus animée par

l'afflux cosmopolite, celle peut-être où les Français se rendent le plus volontiers. Au centre géographique de la péninsule, dans cette atmosphère délicate, au milieu de cet assemblage unique de chefs-d'œuvre, dans ces souvenirs d'une vie intense auxquels se mêlent de fortes promesses, notre Institut est à la meilleure place.

Nous l'avons établi dans la partie centrale de la ville, via San Gallo, 10, au premier étage du palais Fenzi, belle construction du XVIIe siècle, habitée au siècle dernier par une des plus opulentes familles florentines. C'est un lieu tout à fait digne d'une institution officielle française à l'étranger ; même si nos ressources s'accroissaient beaucoup par la suite, nous n'aurions pas à chercher un autre local. Celui-ci est composé ainsi qu'il suit : une salle de travail pour les étudiants attachés à l'Institut, une salle de cours, une salle de bibliothèque qui sera aussi salle de lecture pour le public, un salon de réception... Nos portes ont été ouvertes au milieu de janvier : aussitôt l' « ambiance » a commencé à se faire : plusieurs travailleurs sont, à l'heure qu'il est, installés dans leur salle ; le public florentin fréquente notre salle de cours ; bref, l'Institut français a commencé sa marche en avant dans la direction qui lui est tracée, à très petite vitesse encore, mais très nettement et délibérément.

Première Section : Lettres italiennes.

Cette section est, essentiellement, une école d'application ou de perfectionnement pour nos étudiants de langue et de littérature italiennes, destinée à leur rendre à peu près les mêmes services que l'École française de Rome rend à nos jeunes archéologues ou historiens au sortir des grandes écoles de Paris. Il ne leur sera pas fait de cours fondamentaux sur l'objet de leurs travaux : nous étudions en ce moment le projet d'un accord avec l'Administration

de l'Institut florentin des Études supérieures, en vertu duquel ils seraient inscrits durant leur temps de séjour en Italie, comme étudiants réguliers de cette École et admis à se présenter à un examen spécial devant un jury italien. Toutefois, il leur sera fait, dans notre Institut même, des cours spéciaux dont ils ne trouveraient pas ailleurs l'équivalent; ainsi, dès cette année, un professeur italien (docteur ès lettres) a été chargé d'une série de leçons sur « l'Italie d'aujourd'hui, politique, sociale et économique », qui a été ouverte le 24 janvier, à la grande satisfaction des élèves. Un enseignement sommaire d'histoire de l'art italien sera organisé prochainement.

Les jeunes gens régulièrement attachés à cette section sont actuellement au nombre de six; en outre les étudiants français, en séjour à Florence, mais n'appartenant pas à l'Université de Grenoble, sont admis à travailler dans la salle d'études de l'Institut. Un premier fonds d'une bibliothèque spéciale a été constitué pour eux : il comprend quelques ouvrages de première nécessité pour l'étude de l'histoire littéraire et de la philologie italiennes. Cette bibliothèque sera d'ailleurs réduite au strict nécessaire, vu l'abondance d'ouvrages sur ces matières qui se trouvent dans les bibliothèques publiques de la ville. Grâce à la bienveillance du bibliothécaire en chef de la Bibliothèque nationale de Florence, ceux de nos étudiants qui possèdent le diplôme d'Études supérieures sont admis à travailler dans la salle spéciale de consultation réservée aux membres du corps enseignant.

Nous avons dès à présent les ressources nécessaires pour publier, dans une collection qui portera le nom de notre Institut, des travaux érudits, et en particulier les mémoires présentés par nos candidats au Diplôme d'Études supérieures d'italien, des sujets de philologie et de littérature française et italienne comparées. Nous avons aussi l'assurance que des bourses spéciales pourront être

attribuées à des travailleurs pour se rendre à Florence et y être attachés à notre Institut. Un de nos plus vifs désirs est, en effet, de faciliter les séjours d'études en Italie aux jeunes gens auxquels leurs ressources personnelles ne permettent pas de s'y rendre à leurs frais. Déjà, par l'institution des cours payants de langue française, dont il sera question plus bas, un candidat à l'agrégation, ancien boursier de notre Université, a été mis à même (moyennant quatre heures par semaine d'un service facile) de venir continuer ses études à Florence.

D'autre part encore, comme on le verra plus loin, en particulier à propos de la création d'une Bibliothèque française, rien ne sera épargné pour que les étudiants et travailleurs italiens trouvent avantage ou plaisir à fréquenter les salles de notre Institut; et pour procurer ainsi aux nôtres le profit de relations régulières avec leurs camarades étrangers.

Par ces moyens et par tous ceux qui pourront nous être suggérés dans la suite, nous espérons obtenir le résultat auquel doit viser aujourd'hui tout enseignement de littérature étrangère moderne : former des professeurs ou des lettrés qui aient, dans toute la force du terme, matériellement et intellectuellement, vécu de la vie de la nation qui sera plus tard l'objet de leur activité. Le temps est passé, dans cet ordre d'études, des exercices scolaires, des travaux de cabinet, des approximations de tout genre. Les conditions de la civilisation moderne exigent que chaque nation dispose, pour l'étude de l'histoire, de la pensée et de la langue des autres grandes nations, d'une escouade de personnes préparées de telle façon qu'elles forment, au point de vue intellectuel, comme une race intermédiaire. C'est bien d'ailleurs en ce sens que de récentes réformes ont orienté l'enseignement des langues et littératures modernes en France, mais point encore avec assez de netteté et de hardiesse. S'appuyant sur cette chaire de

littérature et langue italiennes de Grenoble qui, depuis quelques années, rassemble autour d'elle la majeure partie des étudiants de cette spécialité, notre Institut aura donc la tâche de préparer des Franco-Italiens accomplis, capables de rendre à leur pays d'autres services encore que celui d'un enseignement bien fait.

Deuxième Section : Histoire de l'Art.

Il est à souhaiter que nous puissions un jour doter notre Institut d'un laboratoire d'histoire de l'art aussi bien organisé, aussi riche en livres et en photographies que l'est le Kunsthistorisches Institut de Florence, dirigé par M. le professeur Brockhaus. Les relations très cordiales qui se sont établies entre la direction de l'Institut allemand et le nouvel Institut français m'ont permis d'étudier de près le fonctionnement de la fondation allemande. Une bibliothèque méthodique, composée d'ouvrages d'histoire de l'art et d'histoire pure se rapportant à l'histoire de l'art, avec un excellent système de catalogues par ordre de matières, d'auteurs et de lieux, et en particulier un répertoire iconographique; une collection de photographies comprenant, autant que possible, des reproductions de l'œuvre complète de chacun des artistes représentés dans les musées florentins; les principales revues d'art : tels sont, très commodément et élégamment disposés, les instruments mis à la disposition des travailleurs qui fréquentent l'Institut allemand pour y poursuivre des recherches scientifiques. J'en ai vu, dans leur très jolie et claire salle d'étude, cinq ou six, tous Allemands. Je ne parle pas des services que cet Institut rend, par correspondance, aux travailleurs restés en Allemagne. Périodiquement ont lieu, au siège de l'Institut, des conférences et discussions scientifiques où les savants étrangers sont conviés. Une de ces séances,

olennelle, a lieu, chaque année, en langue italienne : écialistes italiens s'y rendent volontiers. Le Kunstisches Institut publie, en outre, une revue spéciale. sait que l'histoire de l'art est une science coûteuse. itut allemand reçoit chaque année (ce sont des s approximatifs notés de mémoire après une conver- avec le professeur Brockhaus) 15.000 marks du rnement impérial allemand et 10.000 marks four- r une société privée constituée à cette intention.

re Institut ne dispose actuellement d'aucun crédit a section d'histoire de l'art, qui n'existe encore que papier. Il y aurait de fortes raisons pour qu'elle e existence réelle. On sait quel développement ont s études d'histoire de l'art en France depuis quelnnées; une école d'application, placée dans un des rands centres artistiques du monde, est une création mpose. Elle a déjà, à l'Institut français, un local et dministration tout prêts : les travailleurs ne se fe- pas attendre. Faisant partie d'un organisme déjà tué, cette section n'aurait à supporter qu'une partie ais qui incombent à l'Institut allemand : il ne manque s livres et les photographies, pour lesquels nos s dépensent annuellement environ 5.000 marks. Plumembres du Comité d'honneur de notre Institut, es d'art ou professeurs d'histoire de l'art, ont é le désir de voir bientôt cette section constituée. a souvent dit, à Florence, que seule la science alle- était représentée là-bas, dans cet ordre d'études, cela était au détriment de la science française connue et moins appréciée, peut-être, malgré la e valeur de ses travaux.

Troisième Section : **Lettres françaises.**

t par ces cours de lettres françaises que notre Insntre en relations avec la société florentine. Ce ne

sont point des cours universitaires, et nous n'avons ni le désir ni la faculté d'établir ici des chaires d'enseignement supérieur. D'autre part, comme il se trouve, parmi les travailleurs attachés à notre première section, des jeunes gens ayant fait des études universitaires françaises et italiennes, qui sont, par exemple, licenciés ès lettres et diplômés d'études supérieures d'italien, pourquoi ne pas employer ces aptitudes exceptionnelles d'une façon utile à la fois au public florentin et à eux-mêmes ? Pour eux, ces cours payants seront une façon de se procurer, par un travail facile, qui leur laissera beaucoup de temps libre, une bourse de séjour en Italie. Au public cultivé d'ici, dont la culture est presque toujours, en partie, plus ou moins française, nous offrons une occasion exceptionnelle de perfectionner leur connaissance de la langue et de la littérature françaises modernes; des cours sans apparat, familiers, cependant d'un caractère relevé, grâce à la qualité des professeurs et aux sujets choisis, cours pratiques sans être scolaires, qui consistent essentiellement en lectures commentées d'auteurs contemporains, exercices de traductions, causeries à propos des textes choisis.

L'organisation de cet enseignement est tout à fait souple, modifiable selon les besoins du public, selon les demandes. Trois cours fonctionnent actuellement. L'un de ces cours a été créé pour un public spécial : les candidats au concours d'entrée de la carrière diplomatique et consulaire italienne, dont la plupart fréquentent à Florence une école spéciale : l'Institut des Sciences sociales César Alfieri. Un autre s'adresse particulièrement aux dames et jeunes filles de la société. Un autre aux jeunes gens qui désirent compléter l'enseignement reçu au lycée.

Nous voudrions qu'avant la fin de la présente année, notre « Bibliothèque spéciale pour l'étude de la littératnre française » eût rassemblé une collection des littérateurs et critiques français assez complète, assez organique

pour qu'on sente le besoin et qu'on prenne l'habitude de la fréquenter.

En somme, si nous voulons définir, en une formule, cette troisième section de notre Institut, nous dirions volontiers : le personnel et le matériel de l'Institut seront, pendant quelques heures chaque semaine, à la disposition du public italien pour lui communiquer, d'une façon pratique et familière, comme à l'amiable, le plus possible de cette littérature et de cette langue française qu'ils représentent à Florence.

Quatrième Section Office : de relations scientifiques et littéraires entre la France et l'Italie.

C'est, de nos quatre sections, la plus originale, peut-être la plus intéressante, assurément la plus délicate, quoique celle dont l'installation matérielle est la plus simple. Du papier, de l'encre et quelques répertoires, mais surtout beaucoup d'ingéniosité et de sens pratique, de hardiesse et de prudence, une information vaste et rapide, le sens de la vie morale moderne et de ses transformations : voilà ce qu'il faudrait pour assurer le hon fonctionnement de cet office. Nous avons commencé, sur ce point comme ailleurs, très modestement et continuerons de même longtemps peut-être.

Cependant nous pouvons indiquer quelques modes d'activité qui s'offrent déjà à cet « Office », sans parler de ceux que l'avenir fera naître.

Nous sommes dès à présent à la disposition des travailleurs et des amateurs éclairés des deux pays pour leur donner les renseignements, de l'ordre scientifique ou littéraire, qu'ils désirent, et faire pour eux les recherches que nous sommes en mesure de faire. Bien que nous n'ayons que quelques semaines d'existence, la correspondance que nous recevons à ce sujet est déjà assez volu-

mineuse. Nous serons obligés d'avoir des correspondants réguliers dans les grands centres d'études de France et d'Italie. D'autre part, nous étudions des projets de quelques réformes modestes, qui serviraient à activer et à faciliter les relations intellectuelles entre les deux pays : par exemple, un projet de prêt international des livres entre bibliothèques françaises et italiennes ; un projet d'échange entre les maîtres des établissements d'instruction publique des deux pays, etc. Ces projets seront soumis par nous, à titre officieux, aux autorités compétentes : nous avons déjà reçu de ce côté, tant en France qu'en Italie, des encouragements précieux.

On voit d'ailleurs que ce n'est pas seulement notre quatrième section, mais notre Institut tout entier qui est destiné à être un instrument de rapprochement intellectuel entre les deux nations amies. Telle est la signification que lui donne d'abord son Comité d'honneur, composé de hautes personnalités françaises et italiennes.

La même signification, je puis le dire, a été attribuée à notre Institut par toutes les personnalités italiennes, du monde des sciences, des lettres et du monde politique, auxquelles il m'a été donné d'en parler.

On y voit un signe que la France ne veut négliger aucun moyen de s'assurer, au delà des Alpes, l'importance intellectuelle et morale à laquelle elle a droit, et qu'on pouvait croire qu'elle allait laisser prendre à d'autres. Et la presse italienne a salué l'initiative de l'Université de Grenoble avec une chaleur bien faite pour nous encourager (voir le *Corriere della Sera* du 27 décembre, le *Giornale d'Italia* du 1er janvier, la *Nazione* du 5 janvier, la *Nuova Antologia* du 16, etc.).

On a été en particulier frappé de ce fait que l'Institut

français, établi à Florence, a un personnel sachant l'italien, faisant profession de connaître et d'aimer la littérature et la pensée italiennes. Trop souvent, au cours de l'histoire, l'influence française a été suspectée et combattue en Italie, parce qu'elle était unilatérale, ignorante de ceux auxquels elle se présentait, et qu'elle pouvait paraître égoïste et dominatrice. Aujourd'hui, personne ne doit plus prétendre à dominer intellectuellement une nation dont l'activité scientifique et littéraire n'est pas inférieure, en somme, à celle des autres grandes nations et la dépasse sur certains points. Mais il est de vieux préjugés qui traînent encore. J'ai pu voir par moi-même, au cours de mes longs séjours en Italie, tout ce que les démonstrations cordiales qui ont suivi le rapprochement politique entre les deux nations ont laissé subsister, çà et là, non certes de méfiance, mais d'ignorance réciproque. Aussi, rien ne pouvait être plus sympathique aux Italiens que le caractère nettement, sérieusement, profondément franco-italien de notre institution.

En France, d'autre part, on a été (et le contraire eût été surprenant) vivement intéressé et séduit par cette création d'un « Consulat intellectuel de France en Italie », comme disait récemment, dans le journal *Le Temps*, un écrivain bien connu.

Julien LUCHAIRE,

Chargé du cours de langue et littérature italiennes à la Faculté des Lettres de Grenoble.

Séance du 1er février 1908.

LE PROBLÈME DE LA VIE

ET

SA SIGNIFICATION PHILOSOPHIQUE

I.

Nous allons nous demander si la vie d'un végétal, d'un animal, d'un homme, est quelque chose de distinct, ou s'il n'y a là qu'une *résultante* d'actions physico-chimiques banales.

Comprenons bien, d'abord, par un exemple, ce qu'est une résultante.

Un chaland progresse sur un canal. Des hommes, des chevaux ou des ânes traînent le chaland en tirant sur des câbles attachés à l'avant du bateau. Les câbles se tendent obliquement par rapport à l'axe du canal, que le bateau suit pourtant comme si quelque câble réel le tirait dans la direction de cet axe. Mais il n'y a là qu'un câble imaginaire, une *résultante* des forces effectives que les câbles obliques exercent sur le bateau.

Eh bien! nous nous demandons si la vie de chacun des animaux qui tirent le bateau est également une résultante. — Ils sont faits de cellules : par rapport à toutes ces cellules, l'*individu* est-il aussi purement abstrait que le câble imaginaire de tout à l'heure? Chaque cellule s'est formée en se nourrissant de nombreuses parties inorgani-

ques : la vie de la cellule est-elle, à son tour, la résultante des activités de ces matériaux, privés de vie? Ou bien la vie est-elle la manifestation d'une activité propre?

Cela revient à chercher s'il y a, oui ou non, dans le vivant, quelque chose qui ne soit pas dans le cadavre, dans l'assemblage de corps chimiques que la masse matérielle du vivant constitue après la mort. — Tel est bien, n'est-ce pas, le problème de la vie?

Si vous tenez pour la réalité concrète de l'individu organisé, vous êtes un *vitaliste;* si vous considérez au contraire le soi-disant être vivant comme n'étant rien de plus qu'un mélange brut de choses mortes, vous êtes un *mécaniciste,* ou plus simplement un *mécaniste.*

II

Mais il pourrait y avoir bien des façons, pour un être vivant, de porter en lui quelque chose de plus que les masses matérielles dont il est fait. Il y aura donc plusieurs sortes de vitalismes.

Puisque l'animal, qui tirait notre bateau, marchait tout seul sur la rive, il paraîtra d'abord naturel de le comparer à quelque machine automobile et de lui accorder, en conséquence, un pilote invisible, chargé d'en actionner à propos les pédales, manettes ou volants, ainsi que de réparer la machine après l'avoir construite. Ce même pilote serait porteur des attributs psychiques indispensables à un conducteur d'automobile. C'est le pilote seul qui serait vivant.

A l'automobile près, tel était l'animisme de Stahl, et telle est encore, plus ou moins, la doctrine de nombreux vitalistes actuels.

Mais voyez comme le système est boiteux. — Quand nous coupons certains animaux en deux parties, chaque fragment se complète, régénérant, avec une égale facilité, la tête ou la queue qui lui manque : on ne prétendra pas,

cependant, que notre couteau ait sectionné le pilote immatériel en deux parts, qui auraient chacune les pouvoirs de l'entier. — En outre, le pilote invisible n'a pas de mains pour actionner les rouages de la machine, en les tirant ou les poussant. On dira peut-être, avec Claude Bernard, qu'il exerce sur eux une sorte de persuasion, à la façon d'un législateur qui voit les choses de haut : mais on ne persuade pas une matière brute. Non, si les rouages obéissent, c'est que le pilote leur aura communiqué quelque chose de son activité : alors *la machine n'est plus morte,* et la comparaison reste imparfaite. — Ce qui achèvera de nous en convaincre, c'est que le pilote ne verrait pas par des yeux, ne souffrirait pas dans une chair constituée par une simple juxtaposition de masses chimiques insensibles. — Il faut donc trouver mieux que l'animisme de Stahl.

Le vitalisme véritable saura découvrir que l'être est vivant jusque dans les rouages de son corps.

Il faut bien qu'il en soit ainsi, d'abord, puisque je sens, dans mon doigt, que je me suis pincé.

Et puis, tout individu appartenait, avant sa naissance, à l'organisme de l'être qui l'a engendré : le fait seul qu'un jour il fut séparé de son parent ne lui aurait pas donné la vie, s'il n'avait pas déjà possédé en germe, comme organe subordonné, la puissance qu'il manifeste comme individu distinct. Voyez, par exemple, ce qui se passe quand on coupe en morceaux une feuille de *bégonia :* chaque fragment, mis en terre, devient un *bégonia* complet, témoignant ainsi de la vie qui l'animait déjà quand il n'était encore qu'une partie de son parent.

Une pareille doctrine s'appuie sur l'expérience journalière, que chacun peut contrôler. — On énumère des propriétés scientifiquement accessibles. On constate que ces propriétés diffèrent de celles des corps privés de vie. Ainsi, les êtres vivants possèdent seuls le développement à partir

du germe, la nutrition par assimilation, les divers modes de reproduction, le concours des organes à la vie générale; puis apparaissent la sensibilité, et tous les pouvoirs psychiques, jusqu'à la personnalité morale, qui couronne l'édifice individuel. — On peut alors conclure, sans crainte, à la nécessité d'un principe, appelé âme, qui soit la source de cette unité fonctionnelle, de toutes ces activités absentes du monde inorganique.

On n'aura garde, cependant, de s'égarer à la poursuite de cette âme, en elle-même inaccessible.

D'ailleurs ce n'est pas l'âme qui pense, qui travaille et qui vit. L'être animé est lui-même l'auteur de tous ses actes. Cet être, en effet, s'épuise à vivre, à penser, à vouloir; ce que l'âme toute spirituelle ne ferait pas. Chez nous, la fatigue suffit pour alourdir la pensée; puis, un caillot dans une artériole du cerveau, et le flambeau s'éteint : celui qui pense ne plane donc pas dans les régions intangibles de l'immatérialité.

Toutefois les matérialistes n'ont pas lieu de triompher de ces constatations, car jamais un amas de particules matérielles, logées dans l'espace les unes près des autres, ne deviendrait par lui-même une personne. Cette personne a donc sa cause véritable en dehors des atomes : la cause agit, mystérieusement; puis la personne existe, et se comporte de la façon que chacun sait.

Telle est la bonne doctrine vitaliste.

III

En opposition radicale avec tout espèce de vitalisme, se dressent les hypothèses mécanistes exclusives.

La *machine* des philosophes mécanistes a des rouages, que nous voyons; mais elle ne manifeste, paraît-il, aucune activité vitale propre. Elle n'a même droit à aucun pilote,

et on lui refuse du même coup le constructeur et l'architecte. On nous dit que les agents physiques auront groupé des masses mortes, puisées au hasard dans le monde inorganique, et que les êtres vivants, depuis l'humble microbe jusqu'à l'homme, *résultent* de ces rencontres. Le cadavre ne devra donc différer du vivant que par l'agencement, nullement voulu, de ses parties.

Une telle doctrine n'est qu'une gageure.

Comment : ce cheval, qui traîne notre bateau, est un simple amas de parties mortes, que rien n'aura combinées, refondues, individualisées? Et ce cheval ne tombera pas dans l'eau, au prochain tournant du canal? En aucune façon. Bien mieux : si quelque obstacle barre la route et que l'animal ne marche pas tout endormi, celui-ci saura s'arrêter devant l'obstacle, ou le franchir. — Les mécanistes abusent donc de la crédulité de leurs lecteurs.

Mais il y aurait plus singulier encore. Les auteurs de cette théorie devraient se ranger eux-mêmes parmi les résultats fortuits des groupements matériels : comment alors des amas innommables de choses poussées mécaniquement dans l'espace feraient-ils de la philosophie? Leur philosophie fût-elle très mauvaise, avouez qu'il y aurait là quelque chose de prodigieux!

Cette métaphysique est trop étrange pour qu'il n'y ait pas anguille sous roche.

Déjà, aux temps lointains des grands ancêtres, Démocrite, Épicure ou Lucrèce, les visées réelles des mécanistes étaient assez mal dissimulées. Relisons, si vous le voulez bien, les appréciations qu'Ernest Havet formulait sur cette philosophie, en analysant, dans la *Revue des Deux-Mondes,* un ouvrage de Martha (1) : « Le chapitre de [Martha sur] la *Science de Lucrèce,* écrivait Ernest Havet, est des plus intéressants. M. Martha y rend très

(1) 1er avril 1869, p. 786.

bien compte de cette ignorance voulue de l'école d'Epicure, qui accepte avec une suprême indifférence toutes les explications naturelles des phénomènes, sans se soucier de savoir si celle-ci vaut mieux que celle-là, pourvu que l'explication surnaturelle soit exclue, et s'accommode également d'une théorie savante ou d'une imagination enfantine. » — Eh bien! aujourd'hui encore, dans l'école mécaniste, on en est à vouloir à tout prix que « l'explication surnaturelle soit exclue », pour employer le langage d'Ernest Havet.

Cette affirmation appelle quelques éclaircissements, que nous donnerons en terminant.

IV

Mais, auparavant, rendons visite à d'autres hommes, qu'il serait inexact de confondre avec ceux pour qui l'*horreur sacrée du surnaturel* constitue l'unique philosophie, bien qu'en science ils soient, eux aussi, des mécanistes. Nous avons en vue les savants et philosophes à tendances cartésiennes.

Depuis la grande révolution effectuée par Descartes, beaucoup d'hommes distingués ont pensé que les temps modernes courberaient la science tout entière sous le joug des mathématiques, en dissipant, comme autant de fantômes, les activités spéciales et autres qualités insaisissables. — Mais si le vivant existe et travaille en déployant des qualités essentiellement occultes, comme le sont forcément notre sensibilité et notre volonté, adieu les ambitions des cartésiens!

Les cartésiens, qui veulent tout expliquer scientifiquement par les seuls déplacements de la matière, poussée par la matière, sont les alliés des matérialistes tant qu'ils s'occupent du corps palpable des vivants. Sans doute la

science cartésienne a soin de se donner comme un complément dans sa métaphysique spiritualiste : tout ce que le corps, défini comme une mécanique inerte, ne pourrait pas réaliser au point de vue psychique, c'est l'âme pensante qui s'en chargerait. — Tentative malencontreuse, faite pour étayer une science imparfaite ! Cette âme aura-t-elle le pouvoir d'organiser et de conduire les masses matérielles de son corps ? Si c'est *non,* il me sera impossible de prononcer, matériellement, les paroles que ma pensée engendre. Si c'est *oui,* la science cartésienne est renversée, car l'âme devient une activité occulte, motrice de la matière, et nous passons à l'animisme vitaliste des stahliens.

Pourtant, sur le terrain strictement scientifique, la réforme cartésienne a paru efficace ; mais pourquoi ? Parce qu'elle a poussé les savants dans la voie de l'analyse, indispensable pour la connaissance des organes et de leurs fonctions. En cherchant ce qui se dissimule sous les mots d'activité vitale, on a trouvé toute la physiologie. — Mais, ce qui est faux, c'est de prétendre que les résultats de l'analyse vitale renversent le vitalisme.

Ainsi, les savants ont découvert que les tissus vivants constituent un laboratoire compliqué, d'où sortent à la fois les sécrétions utiles à la vie et les matériaux de déchet qu'il faudra éliminer. Ils en concluent que la vie est chose purement chimique. — Ils oublient donc la sensibilité que ces tissus peuvent posséder au profit de la personne. Et puis, ce que l'étude complète du laboratoire vital met surtout en lumière, c'est l'harmonie qui préside à ses travaux.

Les mêmes savants ont appris à reproduire une grande partie des substances chimiques que le vivant sait fabriquer. Ils en concluent que l'être vivant n'est pas quelque chose de si spécial, puisqu'il n'a pas le privilège exclusif de cette fabrication. — La belle affaire, qu'une substance

morte puisse dériver tantôt, par voie d'analyse, de la destruction de la substance vivante, et tantôt, par voie de synthèse, de la combinaison directe d'éléments chimiques simples! Ce qui nous frappe le plus dans cette réussite des chimistes, c'est leur ingéniosité, qualité vitale par excellence!

Mais on objecte aux vitalistes que l'on connaît, par le menu, les matériaux, privés de vie, qui entrent dans la constitution du corps. On en conclut que le corps n'est pas vivant. — Oui; l'on connait les pierres brutes, tirées de la carrière inorganique : tout être qui possède un corps doit bien avoir été construit avec quelque chose de matériel. Mais ces pierres brutes s'agencent-elles toutes seules? Et surtout restent-elles pareilles à elles-mêmes dans l'organisme? Songez aux sens spéciaux, grâce auxquels l'individu perçoit, là des couleurs, ici des sons, ici des odeurs, etc.; et songez aux qualités propres nécessaires aux cellules spéciales qui créent en nous ces sensations.

On dit encore que le vivant est fort peu autonome, puisqu'il fonctionne aux dépens de la provision banale d'énergie contenue dans l'univers. — Sans doute; mais le vivant prouve son initiative en conquérant son énergie sur ses aliments de tout genre. Il la fait sienne, puisque ensuite il la dépense à sa façon. Quand on emploie l'énergie qu'on a conquise à produire des actes intentionnels, par exemple, on accuse fortement une personnalité que tous les savants, fussent-ils cartésiens, sont tenus de respecter.

Non, nous n'avons rien à redouter de l'analyse. D'ailleurs la bonne analyse commencera par définir l'objet propre de ses opérations : elle ne décrira pas le cadavre, sous prétexte de mieux nous faire connaître le vivant.

Aussi bien l'essentiel de la grande révolution cartésienne n'est-il pas là. Il est dans la prétention qu'on aurait de borner arbitrairement la vérité scientifique aux

seules choses qui soient connaissables jusqu'au bout, c'est-à-dire au nombre, à la quantité. Il consiste à vouloir supprimer tout ce que notre intelligence ne déchiffrerait que partiellement, par l'intuition et l'induction. Voilà qui serait fait pour nous inculquer à tous cette horreur sacrée de l'au-delà dont nous parlions plus haut, et sur la vanité de laquelle il faut maintenant nous expliquer en quelques mots.

V

Certes, Descartes n'avait pas voulu chasser Dieu de la philosophie scientifique. Mais, en prétendant restreindre le rôle du Créateur à la première mise en route de la matière, il avait fait défense au Pouvoir absolu de former autre chose que des assemblages corporels inertes et insensibles. L'opération créatrice aura été très différente, s'il est exact que les vivants possèdent des propriétés actives tenant à leur *nature* profonde; si leur matière, transformée, est associée à l'individualité spéciale de l'organisme. L'Être premier n'est plus alors un simple moteur mécanique : il engendre des *substances*.

Mais, cet Être premier, existe-t-il? — Notre doctrine sur la réalité de la vie fournit deux réponses à cette question.

D'abord, à toutes les âmes, sources nécessaires des vivants, il faut un créateur commun. Elles ne peuvent pas coexister comme autant de divinités autonomes. Elles ne peuvent pas davantage rester noyées dans le sein divin d'une Personne absolue unique, car chacun de nous y perdrait sa personnalité particulière. Le créateur est donc distinct des âmes créées.

En outre, il fut un temps où la nature, surchauffée, n'était réellement qu'un assemblage chaotique de choses

mortes. Si donc les atomes juxtaposés ne suffisaient pas alors à engendrer les vivants, le principe de la vie a été nécessairement introduit, *du dehors,* dans cet univers qui ne pouvait pas le contenir. Cette introduction a donc été le fait d'un Être *surnaturel,* par définition même.

Le créateur des âmes, l'introducteur de la vie dans le monde, c'est l'Être premier transcendant des métaphysiciens.

En résumé, pas de vie sans âme, pas d'âme sans créateur : telle est la gradation nécessaire qui fait éclore l'idée de Dieu au sein des sciences biologiques. — Mais aussi voilà pourquoi les mécanistes exclusifs, hostiles à cette idée, emploient leur intelligence d'êtres vivants à nier la vie.

P. VIGNON.

Séance du 1er février 1908.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Devoirs.

Par M. Jacob.

M. Espinas. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un livre récemment paru, mais qui a déjà éveillé l'attention sympathique de lecteurs difficiles; notre regretté confrère Brochard en faisait beaucoup de cas. Il est de M. Jacob, Maître de Conférences aux Écoles normales de filles de Sèvres et de Fontenay.

Il est intitulé *Devoirs*. Il met la conscience à laquelle il s'adresse en présence des obligations actuelles et concrètes auxquelles cette conscience se sent déjà tenue et s'efforce plus de les préciser et de les fortifier que de les étendre : ce n'est point un système de morale, ce n'est pas même une morale nouvelle qui est présentée ici. « Notre époque, dit M. Jacob, a moins besoin de se donner des vertus neuves que de sentir tout le prix des vertus anciennes et de les pratiquer intelligemment. » Il nous offre ainsi, au lieu d'une de ces constructions métaphysiques, dont l'efficacité n'a pas égalé le nombre, quinze études très vivantes nées d'un besoin de propagande pratique et de prédication, dans chacune desquelles un sujet actuel a été abordé et une déviation du sentiment moral contemporain combattue, avec une conscience toute fraîche de l'importance de ces questions et dans un langage abondant, brillant, quelque peu oratoire, mais sincère et naïvement ému. Une chaleur d'âme peu commune se dégage de ces pages où l'on se sent à chaque ligne touché en quelque sorte personnellement par un reproche ou par un appel, comme si l'on était l'auditeur d'une de ces conférences inquiètes et pathétiques.

Par exemple voici la leçon sur la lutte de classes. Il est certain que des milliers d'ouvriers sont placés chaque jour entre leurs obligations domestiques et nationales d'une part et les obligations spéciales que leur crée d'autre part la solidarité ouvrière et que, de

cette opposition, ne peut pas ne pas naître dans leur conscience un conflit aigu. La morale est ici non un jeu de concepts, mais une réalité troublante et angoissante. Vas-tu laisser ta femme et tes enfants mourir de faim, vas-tu priver tes semblables de ton concours pour les transports, pour l'électricité, pour le gaz, pour l'eau, pour le pain? — ou vas-tu lâcher les camarades, vas-tu te mettre avec le patron, avec l'ennemi de ta classe, contre tes compagnons de misère? La conférence de M. Jacob sur ce sujet a été faite à Brest devant un auditoire populaire considérable, au moment où la ville était bouleversée par des agitations issues de ce conflit jusqu'au sein du conseil municipal, et elle a été faite pour rappeler le devoir humain, la solidarité humaine et patriotique à ceux que la lutte de classes fascinait comme un idéal de morale nouveau. Elle a été un acte de courage en même temps qu'un effort de raison et de critique. Je vous avoue que j'attends plus d'un livre, ainsi né de préoccupations contemporaines et où la morale se trouve en commerce avec la vie, que des spéculations transcendantes où le caractère pratique primordial du précepte moral est trop souvent oublié.

Si ce livre était une chaîne de concepts il serait bien vite analysé; car la métaphysique logique, en dépit de son aspect rébarbatif, est toujours simple. Mais comme chacune de ces leçons est pleine d'idées qu'aucun lien syllogistique ne discipline et qui trouvent leur unité dans leur destination, dans la fin pratique où tend chacune d'elles, on doit renoncer à en exposer systématiquement le contenu. Tout bon livre de pratique, qu'il s'agisse de physique ou de chimie appliquées, de clinique, d'éducation ou de politique s'évapore à l'analyse. Bornons-nous donc à dire en gros le contenu de celui-ci. Nous chercherons à indiquer, chemin faisant, ses tendances générales.

Conférences de morale individuelle et de morale sociale, dit le titre. Telles sont en effet les deux parties de l'ouvrage. Cette division indique par elle seule que l'auteur reste, à tort à notre avis (mais nous exposons, nous ne discutons pas), fidèle aux habitudes du corps enseignant qui fait presque toujours reposer le devoir sur la conscience qu'a d'elle-même la personne humaine, comme si le sentiment de sa valeur pouvait se séparer du sentiment simultané de la valeur des autres personnes. D'ailleurs il change aussitôt de point de vue dès qu'il aperçoit le danger de séparer, même pour mieux fonder les devoirs dits individuels, l'individu de son groupe. On glorifie, dit-il, avec raison, l'autonomie de la conscience; mais plusieurs la conçoivent très mal, ils l'identifient avec l'indépen-

dance absolue et s'imaginent qu'elle exclut toute soumission à des lois objectives, tout « conformisme » et toute tradition. L'autonomie vraie n'a pas cette attitude de révolte, elle implique l'obéissance aux nécessités aperçues par la raison ou découvertes par la science et elle s'oppose nettement à l'insociabilité intellectuelle et morale où trop de gens se complaisent. L'esprit réellement libre, dit-il, « est celui que guident, en même temps que le respect résolu de sa dignité personnelle, une haute piété sociale et un profond amour des hommes ». A quoi un lecteur malicieux pourrait ajouter : La vraie autonomie est donc la subordination aux lois du monde et aux obligations sociales diverses? A la bonne heure! Voilà une excellente définition *pratique*. Elle comprend et concilie les contraires.

Ainsi M. Jacob traite d'une série de devoirs personnels : devoir d'acquérir la science, devoir de vivre d'une vie intérieure et de veiller à rester sincère avec soi-même, à bannir tout sophisme et toute illusion par un examen attentif de ses véritables mobiles, devoir de tempérance, devoir de courage, devoir de résignation. Dans tous ces chapitres M. Jacob vise, sans le dire, à pourvoir la morale « humaine » dont il est l'organe, ne faisant pas œuvre de théologien, des qualités qui lui manquent le plus et qui font la force de la morale religieuse. Il combat fort à propos l'intellectualisme sec et le dilettantisme scientifique, la vie extérieure qui ne se règle que sur l'opinion et les préjugés, la sensualité qui croit pouvoir impunément aller dans la jouissance à la limite de ce que le soin de la santé permet à la rigueur, la lâcheté plus ou moins consciente qui croit que le courage est une vertu sans emploi dans le monde moderne, enfin cette déification du moi qui n'admet aucune limitation des ambitions individuelles de la part de la nature et de la société et lance dans une révolte stérile contre la force des choses, à la poursuite du bonheur absolu, des existences qui eussent goûté des joies solides dans l'acceptation d'un sort modeste et du devoir quotidien.

M. Jacob passe ensuite des vertus privées aux vertus sociales. Nous ne le suivrons pas dans l'analyse à laquelle il se livre des traits constitutifs et de la genèse théorique de l'idée de justice : nous trouvons cette partie de son œuvre un peu abstraite; c'est à l'histoire du droit qu'il eût dû s'adresser pour lester ce chapitre d'un contenu plus substantiel. Nous ne le suivrons pas non plus dans sa critique un peu artificielle de la solidarité comme contribuant à produire la règle morale et l'action morale. Nous avons

hâte d'arriver aux parties du livre les plus actuelles, celles où il parle de la propriété, de la tolérance, du matérialisme historique de Marx, de l'antagonisme des classes et de l'antipatriotisme.

Nous ne garantissons pas que ses vues sur la propriété individuelle soient rigoureusement orthodoxes. Il est loin d'admettre sur les mérites et les défauts de la société présente l'optimisme de Bastiat. Il ne défend le régime actuel que pour le moment actuel et soutient qu'il reste le meilleur instrument du progrès, mais jusqu'au temps où l'élévation du niveau de la moralité permettra de le remplacer. « Quelle que doive être la forme de la société à venir, cette société vaudra dans la mesure où vaudront les hommes dont elle se composera. » S'en reposer sur les transformations spontanées de la conscience pour l'acheminement d'une société mêlée d'antagonisme et par suite imparfaite à une société où les égoïsmes désarmeront et où tous les actes seront conformes à l'intérêt général, n'est-ce pas renoncer au socialisme autoritaire pour chercher, comme l'Évangile et les actes des apôtres nous en donnent l'exemple, un socialisme de bonne volonté, un socialisme libéral? Alliance de mots contradictoires, paradoxe insoutenable, dira-t-on. Tout socialisme cohérent suppose l'espoir de supprimer l'égoïsme. Or, cette suppression ne saurait être tentée sans que l'égoïsme regimbe, et qu'à un moment le réformateur soit tenté de remplacer la persuasion par la force. L'histoire d'Ananias s'est bien des fois renouvelée. Quand on a obtenu des patrons la participation aux bénéfices, on propose d'y ajouter le conseil d'usine, et le conseil d'usine, c'est le commencement de la subordination du patron à ceux qu'il emploie; la dépossession du patron n'y deviendra-t-elle pas le but final des ouvriers s'ils sont appelés à se faire représenter dans de tels conseils? Une libéralité dont on jouit depuis longtemps devient un droit. — Et puis l'amour de soi n'est-il pas nécessaire à la vie des sociétés? Une société soi-disant parfaite, c'est-à-dire où toutes les âmes seront portées sans heurt par la culture des sentiments généreux, comme l'unitéisme de Fourier, à un tel degré de clairvoyance et d'élévation qu'elles se rencontreront dans le service du bien public, n'est-ce pas une chimère aussi décevante que la construction d'une machine où l'on se passerait de la pesanteur? Oui, répondrons-nous, mais il ne s'agit pas ici de logique. La pratique concilie incessamment les contraires; chaque jour suffit à sa peine. Quand une œuvre, désintéressée d'ailleurs, n'emploie pas la contrainte, ayons confiance, elle est bonne. Et au moins ces formes dites libérales du socialisme peuvent-elles être regardées comme des formes atténuées de la guerre à la propriété. S'il est vrai que ces atténua-

tions se multiplient, c'est donc que la vague impétueuse dont nous avons subi l'assaut il y a quinze ans et qui semblait devoir tout engloutir, commence à ralentir sa course. Il semble en effet que, tandis que les unifiés continuent à aller de l'avant, la majorité des intellectuels est un peu inquiète de l'aventure où elle s'est jetée et se replie sur l'arrière-garde, si méprisée au début, des partisans de la mutualité et de la coopération. M. Gide rallie, je ne dirai pas les fuyards, je dirai simplement ceux qui reviennent. M. Jacob, comme plus d'un de nos maîtres, attend de la coopération la transformation totale de la société. Ne le décourageons pas. Recueillons avec précaution les réfutations qu'il nous offre des trois thèses solidaires, le matérialisme historique, l'antagonisme des classes, l'antipatriotisme et espérons que, dans sa bouche, ces réfutations auront plus d'efficacité que dans la nôtre. Seuls peuvent se faire entendre d'une génération bercée de chimères ceux qui ont gardé qnelque chose des espoirs et du langage du socialisme :

Sola viri molles aditus et tempora nôras.
I, soror, atque hostem supplex adfare superbum.

Il ne faut pas nous attendre à ce que M. Yves Guyot fasse d'emblée beaucoup de conversions parmi la jeunesse. Peut-être M. Jacob sera-t-il plus heureux; qu'il aille auprès de ses anciens compagnons de rêve, les idéalistes intransigeants, et qu'il leur demande d'épargner leur pays!

Nous ne comprenons pas bien ce que notre auteur nous dit de l'intolérance nécessaire qui est pour lui la nécessité de s'opposer aux idées qu'on ne partage pas. Ce n'est pas là de l'intolérance. Mais la défense de la vertu de la tolérance a été prise en main fort à propos par lui contre les entraînements d'un régime populaire sans contrepoids, p. 273. « Il est certain que dans les pays civilisés le pouvoir est obligé de s'interdire les violences extrêmes (contre les manifestations de la pensée); et pourtant, en presque tous, il peut être assez brutal à l'égard de la minorité sans avoir contre lui la majorité et même en la comblant de joie. Qui a entendu dans les réunions publiques ces phrases menaçantes : « Écrasons l'adversaire — Désarmons les ennemis de la vérité et de la justice. — Les esprits libres ont seuls droit à la liberté. » — sait très bien que les formules de l'intolérance et du despotisme n'ont pas l'impopularité qu'elles méritent. Les collectivistes font donc un acte de foi contestable dans le libéralisme de la masse; et si cet acte de foi est trompeur, si le peuple de demain garde l'esprit sim-

pliste et intransigeant que manifeste trop souvent le peuple d'aujourd'hui, quel sort fera-t-il — lorsque pas une idée ne s'imprimera et ne s'enseignera sans la permission de ses élus — aux Socrate et aux Galilée qui prétendront modifier sa conception des choses et surtout lui dire sur lui-même de dures vérités? Nous supposions plus haut que Caliban pourrait, dans la cité collectiviste, ignorer Prospero; il pourrait faire pire, le traiter en ennemi, le traquer, le persécuter, l'empêcher de parler ou d'écrire. Le collectivisme n'assure donc pas plus la liberté et la dignité que le bien-être et la sécurité des hommes et tant que la masse humaine reste ce qu'elle est, on peut croire qu'il garantit moins que le capitalisme l'ensemble des biens, matériels et spirituels, dont la civilisation se compose. »

L'auteur prend de même la défense de la charité. Il fait voir qu'il n'y a pas une seule œuvre de progrès démocratique où n'apparaisse à chaque pas l'effort charitable d'une élite, où ne se révèlent des volontés généreuses qui se dépensent gratuitement pour autrui. Il montre surtout que la charité ne perdra jamais sa raison d'être, même si le jour doit venir où règnera sur la terre un ordre de choses juste et reconnu tel pour tous. En effet, comme alors « toutes les peines qui résultent de quelque injustice auront disparu, l'attention des hommes se portera avec d'autant plus de force sur les souffrances naturelles, sur les maux foncièrement inhérents à la vie; et ces maux se feront peut-être sentir d'autant plus douloureusement qu'ils seront les seuls à occuper la conscience ». Il se peut que la charité rompe ses anciennes attaches mystiques, mais elle subsistera éternellement.

Nous arrivons aux trois thèses qui sont le point culminant de cette discussion.

Les éducateurs n'enseignent la charité et la justice, comme d'ailleurs toutes les vertus sociales ou individuelles, que parce qu'ils sont convaincus que les idées morales constituent des forces efficaces qui modifient la conduite des individus et des peuples. Or cette efficacité est niée par les partisans du matérialisme historique, qui ne reconnaissent dans la morale d'une société que le reflet inactif de ses conditions économiques d'existence et, notamment, de son mode de production. M. Jacob se voit donc obligé de réfuter le matérialisme historique. Il prouve que les phénomènes économiques n'expliquent entièrement ni la politique, ni la morale, ni la réflexion philosophique : « Aucun procédé de fabrication et d'échange, affirme-t-il, n'a suscité la prédication de Jésus de Nazareth aux bords des lacs de Nazareth, et nous pourrions savoir tout ce qui se passait

dans une boutique juive du temps de Tibère sans posséder le secret du Sermon sur la montagne : certains rêves sont si hauts que les techniques d'atelier et de magasin n'ont avec eux aucune mesure commune. » Et il ajoute que, puisque la vie spirituelle d'une époque ne s'explique pas par son économie, il serait absurde d'attendre d'un changement de régime économique l'élévation du niveau commun de l'énergie, de la tempérance et du dévouement.

Il importait d'autant plus de réfuter la thèse du matérialisme historique qu'elle sert de fondement à la doctrine marxiste de la lutte des classes. Par cela même, dit Marx, que les conditions d'existence des capitalistes et des prolétaires n'ont rien de commun, il ne peut y avoir entre les uns et les autres qu'un antagonisme implacable. M. Jacob croit, au contraire, que la thèse de Marx, outre qu'elle interprète inexactement la notion de classe, méconnaît les solidarités multiples qui unissent chez un même peuple les hommes de toute condition. Il rappelle les grands intérêts qui sont communs aux deux classes ouvrière et bourgeoise dans une démocratie comme la nôtre : « une patrie indépendante, un gouvernement libéral, une large liberté de penser, une production vigoureuse et capable d'un progrès continu. » Et il oppose au socialisme de la haine et de la violence « un socialisme de la raison, qui ne demande le progrès démocratique qu'à l'évolution normale des choses et à l'énergie réglée des hommes et qui, à travers les luttes accidentelles ou nécessaires, maintient inflexiblement les droits de la solidarité nationale et de la fraternité humaine ».

Condamner la lutte de classe, c'est préparer la justification du patriotisme, qui est l'objet de la dernière conférence. M. Jacob s'efforce de prouver contre les antipatriotes la fausseté de la formule de Marx : « les prolétaires n'ont pas de patrie ». Il fait voir que la patrie vit en eux, par le génie national se qui manifeste en toutes leurs manières d'être, qu'elle vit par eux, par toutes les œuvres qu'ils produisent, qu'elle doit en grande partie à leur action historique sa forme sociale présente et que, par suite, le jour où elle les appelle à défendre son existence, « c'est une réalité qui leur est intime qu'ils sauvent en la sauvant ». D'autre part, il démontre contre les partisans d'un nationalisme ou d'un impérialisme aveugles que le sentiment patriotique a tout intérêt à s'éclairer des lumières de la raison, et qu' « à mesure qu'on connait mieux ses effets et ses causes, on aperçoit plus clairement sa nécessité et sa beauté ». Il sait d'ailleurs que le patriotisme rationel est pacifique, mais qu'il n'est pas lâche; et, s'il « souhaite que les peuples cessent de lutter sur les champs de bataille, ce n'est pas pour que se généralise dans l'humanité le

type « flasque », mais pour que les énergies humaines puissent mieux se déployer sous des formes dignes de l'homme ».

En résumé ce livre est un livre de conciliation, conciliation entre les idées, conciliation entre les partis. Il vient d'une inspiration civique et humaine très haute et il préconise la plus pure morale sans invoquer de système métaphysique. Il s'adresse à tous, mais surtout aux ouvriers cultivés. La tentative est originale. Un manuel de morale qui se fait lire et qui se fait aimer sans prêcher le socialisme révolutionnaire et l'antimilitarisme et même en prêchant le contraire, cela est en train de devenir quelque chose de rare. La nouveauté de cet essai excuse peut-être la longueur de la notice que nous lui avons consacrée.

Séance du 22 février 1908.

L'Amitié de France.

Par M. G. Dumesnil.

M. Luchaire. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un fascicule d'une revue trimestrielle *l'Amitié de France,* dirigée par M. G. Dumesnil, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble. Ce fascicule est consacré, pour la plus grande partie, à la mémoire de Fustel de Coulanges, et c'est pourquoi j'en entretiens l'Académie. Il commence par une étude sur *Fustel de Coulanges, historien,* qui est de votre président : Elle est suivie des *Souvenirs d'un vieux camarade de Fustel de Coulanges,* par M. Édouard Bertrand, et de *Lettres de jeunesse* (inédites) de notre illustre et regretté confrère. Ces lettres sont du plus haut intérêt, et quelques-unes sont d'une simplicité charmante.

Séance du 23 novembre 1907.

Le parti républicain sous le second Empire.

Par M. Tchernoff.

M. Esmein. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Tchernoff, docteur en droit, un ouvrage intitulé : *Le parti républicain au coup d'État et sous le second Empire.*

M. Tchernoff a déjà écrit une histoire du *Parti républicain sous la monarchie de juillet*, que vous avez récompensé. Le présent volume en est la suite naturelle, et l'auteur l'avait en quelque sorte préparé par un autre livre intitulé : *Associations et sociétés secrètes sous la seconde République*, que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie.

Le nouvel ouvrage de M. Tchernoff est vraiment important, plein de choses et d'idées, embrassant à la fois l'histoire des faits et celle des doctrines. Animé d'un esprit élevé, écrit dans un style toujours grave et scientifique, il se distingue surtout par trois côtés.

M. Tchernoff a utilisé et reproduit en partie des documents inédits, des pièces officielles que lui ont fournies les Archives des Ministères de l'Intérieur et de la Justice. Ceux qui se rapportent aux commissions mixtes sont, en particulier, d'un puissant intérêt.

D'autre part, l'auteur a fait une sorte d'enquête, qui lui est propre. Il a vu et interrogé tous les hommes qui vivent encore et qu'il a pu aborder, parmi ceux qui ont été mêlés à ces luttes politiques; il a sollicité les familles de ceux qui ont disparu. Il a ainsi recueilli beaucoup de témoignages originaux : récits oraux sur le passé, communications de lettres ou de correspondances privées ou de mémoires inédits. Il y a là une riche et utile moisson.

Enfin M. Tchernoff, qui poursuit l'étude des doctrines autant que celle des faits, s'est efforcé de dégager l'influence qu'avaient eue les écoles philosophiques sur les idées et sur la marche des diverses fractions du parti républicain. Il a, en particulier, étudié l'influence des doctrines socialistes sur ce parti. Je signale spécialement l'histoire qu'il a faite de l'*Association internationale des travailleurs* et de ses rapports avec les républicains français sous le second Empire.

Séance du 14 décembre 1907.

Institutions politiques de l'Europe contemporaine.

Par M. E. Flandin.

M. Al. Ribot. — M. Étienne Flandin, ancien procureur général, député de l'Yonne, s'est attaché à étudier, dans une série de monographies concises et néanmoins très complètes les « institutions politiques de l'Europe contemporaine ».

J'ai déjà eu l'occasion, en présentant à l'Académie, le tome III

de cette intéressante collection, de faire ressortir le caractère original et l'utilité de l'œuvre de M. Flandin. Aussi me bornerai-je, aujourd'hui, à déposer, au nom de l'auteur, la 2e édition du premier volume, consacré à l'Angleterre et à la Belgique.

M. Étienne Flandin n'a pas manqué de mettre cette nouvelle édition au courant des changements les plus récents qui se sont produits dans le gouvernement et l'administration de ces deux pays.

Séance du 14 décembre 1907.

L'Histoire de la sténographie dans l'antiquité et au moyen âge

Par MM. Louis-Prosper et Eugène Guénin.

M. Henri Welschinger. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie l'*histoire de la sténographie dans l'antiquité et au moyen âge*, par MM. Louis-Prosper et Eugène Guénin qui se sont déjà fait connaître par de savants travaux sur la sténographie et d'autres études historiques.

Leur nouvel et curieux ouvrage est divisé en deux parties : la période romaine et la période mérovingienne et carlovingienne. MM. Guénin ont traduit et utilisé les lettres de Cicéron à Tullius Tiron son affranchi et secrétaire, qui le premier usa de signes abréviatifs pour reproduire les discours de son maître et qui, homme de savoir et de mérite, non seulement transcrivait les discours de l'illustre orateur, mais encore les revisait et les corrigeait, comme le dit Cicéron lui-même à Atticus... *qui totas περεοχὰς prosequi solet*, et, dans une lettre à Tiron, l'appelle... *qui κανὼν esse meorum scriptorum soles*... C'est à Tullius Tiron que nous devons la plus grande partie des œuvres de Cicéron, plus un millier de lettres qu'il a su réunir et conserver à la postérité.

MM. Guénin montrent comment l'usage des notes tironiennes s'est poursuivi depuis Cicéron jusqu'au XIe siècle. Pour atteindre leur but, ils ont lu et traduit les énormes in-folios des Bollandistes, des conciles de Labbe et des Pères de l'Église l'*Alphabetum tironianum* de dom Carpentier, le *Spicilegium* de dom Luc d'Achéry, de nombreux manuscrits aux Archives et à la Bibliothèque nationale. Ils ont décrit la vie des *exceptores* ou *notarii*, les conditions dans lesquelles ces savants travaillaient, et donné de certains détails sur les hommes au service desquels ils s'étaient placés. Pour la

période de développement de la religion chrétienne sous l'Empire romain. Ils ont particulièrement insisté sur le rôle important des *notarii* auxquels nous devons la reproduction authentique des *Acta Martyrum*, des homélies des grands orateurs chrétiens, comme Tertullien, Athanase, Origène, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostôme, saint Jérôme, saint Augustin. Dans le manuscrit d'Isidore de Séville au VIe siècle, ils ont retrouvé la définition de l'art des sténographes, *notarii* ou *librarii*, définition d'une clarté et d'une exactitude vraiment actuelles : *Notarum usus erat ut quidquid pro concione aut in judiciis diceretur, librarii scriberent complures simul astantes, divisis inter de partibus, quot quisque verba et quo ordine exciperet.* C'est ce que le bon Amyot avait trouvé dans Plutarque (Vie de Caton d'Utique) : « Il n'est demouré, dit-il, que ceste harangue seule de toutes celles que feit oncques Caton, parce que Cicéron avoit ce jour-là attiltré des clercs qui avoient la main fort légière, auxquels il avoit d'avantage enseigné à faire certaines notes et abbréviations qui, en peu de traits, valoient et représentoient beaucoup de lettres, et les avoit disposés çà et là en divers endroits de la salle du Sénat; car l'on n'osoit point encore lors et ne scavoit-on ce que c'estoit de notaires, c'est-à-dire d'écrivains qui, par notes de lettres abrégées, figurent toute une sentence en tout un mot, comme on a fait depuis, et dit-on que ce fut lors premier que l'on commence à en trouver la trace. » Amyot, d'après Plutarque, appelait ces écrivain des *séméiographes*.

MM. Guénin terminent leur ouvrage par la reproduction des premiers signes de sténographie usités au moyen âge, relevés sur d'anciens manuscrits et particulièrement sur un très vieux psautier de David. Leur livre, produit de longues et savantes recherches, intéressera tous ceux que préoccupent les questions historiques et révélera à beaucoup le rôle peu connu et très important des *notarii* dans le monde ancien et au moyen âge.

Séance du 14 décembre 1907.

Sophismes socialistes et faits économiques.

Par M. Yves Guyot.

M. Frédéric Passy. — C'est encore un volume de M. Yves Guyot dont, au nom de l'auteur, je fais hommage à l'académie. Il est à

peine besoin de dire que c'est un épisode de plus de la guerre infatigable que M. Yves Guyot poursuit contre les erreurs et les préjugés antiéconomiques. *Sophismes socialistes et faits économiques;* tel est le titre de ce volume, et ce titre est bien justifié par le contenu. Un simple sommaire de la table des matières suffirait pour le démontrer.

C'est d'abord un aperçu historique, rapide et de forme familière, des principales utopies du passé : celle de Platon en tête, comme de juste; la monarchie de droit divin absolu et arbitraire des Incas; la *Cité du soleil* de Campanella; l'Ile imaginaire de Thomas Morus; l'histoire sanglante des Anabaptistes; celle de la domination des Jésuites au Paraguay; le Code de la nature de Morelly, et la secte des Égaux, avec Babeuf et Buonarotti.

Viennent ensuite des études sur les doctrines qui ont mérité à leurs auteurs, au cours du XIXe siècle, le nom de socialistes : Fourier, Saint-Simon, Proudhon, Richard Owen, Cabet, Louis Blanc, Pierre Leroux. Toute cette partie du volume est, comme la première, d'une lecture facile, attrayante parfois, et de nature à éclairer, en intéressant.

Il serait excessif d'en dire autant des nombreux chapitres consacrés ensuite à l'examen et à la réfutation des théories de Karl Marx sur le capital, le collectivisme et la guerre de classes. Non content, en effet, de faire l'historique des divers congrès dans lesquels ont été exposées les doctrines du maître, M. Yves Guyot, avec sa patience et sa compétence de statisticien, entreprend de démontrer, par le relevé des principaux faits économiques, dans les principales nations : États-Unis, France, Angleterre, etc., la vanité des assertions et prédictions de Karl Marx et de ses principaux disciples, montrant notamment que si, dans certaines branches d'industrie, l'augmentation des entreprises a pu faire croire à une concentration des capitaux, au détriment des petites fortunes, cette augmentation est plutôt un développement qu'une concentration, qu'une absorption surtout; le nombre des petites entreprises et des petites fortunes n'ayant cessé de progresser, et la forme actionnaire ne se réalisant que par la division du capital en actions, c'est-à-dire par une association de petites épargnes ou de modestes ressources. Tout ce travail est d'un grand intérêt comme démonstration; mais il est peut-être, à cause de l'accumulation des chiffres, moins accessible au commun des lecteurs.

Très vivante, au contraire, très vigoureuse et très sensée est la discussion dans laquelle M. Yves Guyot examine, et nous croyons pouvoir dire résout le problème redoutable, parce qu'il est mal com-

pris, des grèves et des droits et obligations réciproques des employeurs et des employés. Comme tous les économistes, il reconnaît et proclame le droit, pour les ouvriers comme pour les patrons, de rompre, collectivement ou individuellement, le contrat de travail: mais à la condition d'observer les délais et de respecter la liberté des opinions, en s'abstenant de tout procédé de violence et de toute violation des engagements contractés.

L'ouvrage se termine, après un coup d'œil intéressant sur le régime arbitraire de la Nouvelle-Zélande, par une série de courts chapitres tendant à démontrer l'impossibilité du succès des tentatives anarchistes et communistes.

Séance du 14 décembre 1907.

Les Baglioni de Pérouse.

Par M. le Comte DE BAGLION DE LA DUFFERIE.

M. Luchaire. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. le comte de Baglion de la Dufferie, une publication intitulée : *Histoire de la maison de Baglion, Les Baglioni de Pérouse, d'après les chroniqueurs, les historiens, les archives.* C'est un ouvrage de grand luxe, in-f°, avec une très riche illustration, empruntée surtout aux musées d'Italie, et tiré à 100 exemplaires numérotés, non mis dans le commerce. Il représente un type assez peu commun, celui des livres consacrés à la gloire d'une famille et qui cependant, par l'importance du sujet traité, l'étendue des recherches qu'il suppose, le soin minutieux avec lequel les moindres détails de ces annales familiales ont été établis, la connaissance précise de la bibliographie française et étrangère, enfin par l'intérêt de l'exposition, qui est ici assez vivante et très personnelle, s'imposent à l'attention des historiens et sont précieux pour l'histoire générale. Il se trouve en effet que les Baglioni de Pérouse ont joué un rôle de premier plan dans l'Italie du moyen âge et de la Renaissance, et même ont laissé leur trace dans l'histoire d'autres régions de l'Europe. Je ne dis pas que les historiens de profession auraient conçu le plan général et les principales divisions de ce livre de la même manière que M. de Baglion; mais ils ne se seraient certainement pas livrés à une investigation plus approfondie et n'auraient pas abouti à constituer une plus grande somme de données intéressantes pour la science historique. Tel qu'il est, cet ouvrage joint à

la solidité du fonds une originalité, et je dirai presque une saveur, qui le rendent tout à fait digne d'être recommandé à l'Académie.

Séance du 14 décembre 1907.

La politique coloniale.

Par M. Paul Gaffarel.

M. Monod. — M. Paul Gaffarel, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, bien connu par ses travaux sur l'*Expansion coloniale française depuis 1870*, sur l'*Algérie*, les *Colonies françaises*, les *Explorations françaises*, et, sur la *Conquête de l'Afrique*, m'a chargé de présenter à l'Académie son dernier ouvrage sur la *Politique coloniale en France* de 1789 à 1830. L'Introduction rappelle rapidement les luttes que se livrèrent dans nos parlements les partisans et les adversaires de la politique d'expansion coloniale. Les quatre parties de l'ouvrage contiennent l'histoire de nos colonies de l'Atlantique (Sénégal, et comptoirs d'Afrique, Guyane, Antilles, Saint-Domingue et Louisiane), de la Méditerranée (Iles Ioniennes, Malte et Algérie); de l'Océan Indien (Mascareignes, Madagascar, Hindoustan), et de l'Océan Pacifique. Sans apporter de faits inconnus sur cette histoire, l'ouvrage de M. Gaffarel est cependant nouveau en ce qu'il donne pour la première fois un récit d'ensemble sur l'œuvre coloniale de la France pendant une période où elle a subi bien des vicissitudes, en particulier pendant la République, le Consulat et l'Empire, et ce récit est constamment vivant et clair, malgré la multiplicité des événements que l'auteur a dû raconter et la variété des matériaux qu'il a mis en œuvre. M. Gaffarel, à qui nous devons déjà un bon livre sur *Bonaparte et les Républiques italiennes*, a traité avec une complaisance et une compétence particulière, tout ce qui a rapport à l'action coloniale de Napoléon, ses efforts impuissants et ceux des aventuriers français dans l'Hindoustan, la navrante histoire de la perte de Saint-Domingue et de la Louisiane, les pittoresques aventures de l'occupation des Iles Ioniennes et de Malte. Le chapitre consacré à l'occupation de Malte est un des plus piquants et des plus brillants de cet intéressant volume, qui est surtout une importante contribution à l'histoire napoléonienne.

Séance du 21 décembre 1907.

La crise morale des temps nouveaux.

Par M. Paul Bureau.

M. Boutroux. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Paul Bureau, un ouvrage intitulé : *La crise morale des temps nouveaux*. Ce livre, dont M. Alfred Croiset signale la haute importance dans une lumineuse et libre préface, est une œuvre de science, d'analyse, d'examen minutieux et approfondi des faits, et, en même temps, de franchise, de droiture, de noblesse morale et de courage.

M. Bureau commence par mettre sous nos yeux, en regard des très réels et considérables progrès qui se manifestent dans les institutions et dans les conditions de la vie, la crise que traverse l'homme lui-même, dans sa moralité, dans sa vie d'homme proprement dite. En un tableau qui n'est pas un morceau de littérature, mais un ensemble de faits scientifiquement étudiés, il nous montre les défaillances morales de la vie privée, les désordres de la vie collective, le développement des doctrines malsaines. Et comment n'être pas frappé des constatations si graves que fait cet observateur consciencieux? Il insiste particulièrement sur l'immoralité sexuelle, sur la crise du mariage et sur l'égoïsme qui détermine la diminution progressive de la natalité, sur l'hypocrisie avec laquelle on met en avant de grands principes : liberté, science, démocratie, progrès, ou encore : patrie, ordre social, religion, sans autre objet que de poursuivre, à leur faveur, des fins purement personnelles et intéressées. Peu soucieux de l'approbation de tel ou tel parti, M. Bureau dit leur fait à tous, et ne cherche que la vérité.

Après avoir exposé la crise morale de notre temps, il en recherche les causes. Elles se trouvent, selon lui, dans les méprises tant des enfants de l'esprit nouveau que des enfants de la tradition. Les premiers ont professé cette fausse et dangereuse doctrine, que le progrès des sciences doit, mécaniquement, amener le règne de la vertu. Les seconds, ceux qu'il appelle les enfants de la tradition, ont refusé de marcher avec le temps, se sont fait gloire de mépriser le présent, et de vivre de souvenirs et de regrets. Et, de plus en plus, ils se sont fait une vie à part, sans communication, sans échanges avec la vie des sociétés au milieu desquelles ils entendaient se maintenir.

Le mal qui est résulté de ces erreurs est essentiellement moral. Et tous les autres vices de la société et des individus sont suspendus à celui-là. C'est donc l'éducation morale de l'homme qu'il faut

fortifier ou restaurer, si l'on veut arrêter l'humanité sur la pente où elle glisse.

Les philosophes s'y sont essayés. Ils ont présenté, à cet égard, deux systèmes plus ou moins nouveaux : la morale évolutionniste et la morale de la solidarité. Vains remèdes, selon M. Bureau, parce que les philosophies peuvent bien nous dire ce qu'il faut faire, mais non nous fournir des motifs réels et vivants de le faire effectivement.

Pour être en mesure, non seulement de savoir, mais d'agir et de réaliser, il faut s'adresser, non à la philosophie, mais à la religion. Telle est l'idée maîtresse du livre, idée que M. Bureau soutient avec une intelligence du problème, une élévation d'esprit, une précision et une netteté d'argumentation, qui ne peuvent manquer de faire impression sur le lecteur.

M. Bureau le dit avec raison : la morale est peu de chose si elle reste dans les livres et ne sert qu'à exposer éloquemment un brillant idéal de vie. La question est de la mettre en pratique, et il faut, en conséquence, munir l'âme humaine de tout ce qui lui est indispensable, non seulement pour connaître le bien, mais pour l'accomplir. La morale doit être, non seulement une théorie, mais une vie. C'est dire qu'elle doit, en quelque manière, participer de la religion. Et l'histoire même de la morale en fait foi; car Socrate était une âme profondément religieuse, et il en fut de même d'Emmanuel Kant.

A l'ouvrage de M. Bureau convient, certes, le mot trop prodigué : Plus qu'un bon et beau livre, c'est une bonne action.

Séance du 4 janvier 1908.

Bismarck et son temps.

(3e volume par M. Paul Matter. — Librairie Alcan, 1907.)

M. Henri Welschinger. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le troisième et dernier volume de M. Paul Matter, substitut au tribunal de la Seine, sur *Bismarck et son temps.*

Cet ouvrage considérable n'est ni une apologie du chancelier allemand, ni une œuvre de haine. C'est en réalité un grand travail d'histoire, impartial, mesuré, sincère, plein de fortes et utiles leçons. M. Paul Matter, qui a les dons du véritable historien, l'ardeur,

la pénétration, la clairvoyance et la loyauté, a voulu étudier à fond, dans toute sa vie et dans tous ses actes, l'un des plus grands hommes d'Etat du XIXe siècle, dont la volonté forte et opiniâtre a exercé l'influence la plus profonde sur son temps et a fait de la Prusse une nation extrêmement puissante en opérant et en consolidant l'unité allemande. Son action a été décisive même en dehors de l'Allemagne, et nous savons à quel point elle nous a été particulièrement funeste. Étudier Bismarck, c'est étudier l'histoire de la seconde moitié du siècle dernier dans ses événements les plus saisissants, les plus dramatiques. On peut affirmer que l'auteur a jugé Bismarck en magistrat habitué à scruter la conscience, à examiner déjà les hommes et les causes, à rendre en toute justice un verdict grave et loyal. Dans son premier volume, qui comprend la période de 1815 à 1862, M. Paul Matter examinait l'enfance et l'adolescence de Bismarck, ses débuts dans la magistrature et son action à la Diète unie, à la seconde Chambre, au parlement d'Erfurt, à la Diète de Francfort, puis sa carrière diplomatique à Saint-Pétersbourg et à Paris. Dans le second volume qui va de 1862 à 1870, l'auteur étudiait les actes de Bismarck devenu ministre, ses luttes avec le parlement où son action brutale était caractérisée par cette maxime qu'on lui attribue « *Macht geht vor Recht* » et qui restera comme la personnification de toute son œuvre; puis le Congrès des princes, la guerre de Danemark et la guerre d'Autriche, le triomphe des plans bismarckiens par le fer et le feu; enfin les premiers différends entre la France et la Prusse, qui font prévoir une guerre inévitable.

Dans le dernier volume que je présente aujourd'hui, qui porte comme sous-titre ces mots : *Triomphe, splendeur et déclin* et qui va de 1870 à 1898, M. Paul Matter pénètre les pensées intimes et les desseins secrets du chancelier. Il suit dans toutes ses phases, et d'après les sources authentiques, la candidature Hohenzollern; il étudie la dépêche d'Ems et la déclaration de guerre; il va de Berlin à Sedan et de Sedan à Versailles; il montre comment s'opère la renaissance de l'Empire allemand; il raconte la fin de la guerre et les préliminaires de paix; puis il retrace l'histoire du douloureux traité de Francfort, les diverses phases du Kulturkampf, la résurrection de la France et la libération du territoire, rendant hommage à l'énergie et aux talents de M. Thiers; puis l'alerte de 1875, le congrès de Berlin, l'alliance austro-allemande, et la formation de la triple Alliance, la mort de Guillaume Ier, le règne éphémère de Frédéric III et l'avènement de Guillaume II; puis le conflit pour la suprématie du pouvoir entre le vieux chancelier et le nouvel empereur, la démission forcée et le départ de Bismarck, enfin les

années de ressentiment et de colère, l'affaiblissement final et la mort de celui qui avait tenu l'Europe sous sa main de fer depuis trente cinq-ans.

Un dernier chapitre résume en dix pages magistrales le caractère et la vie du grand diplomate, du grand ministre, dont l'œuvre a été le triomphe de la force et qui était faite, comme il le dit lui-même, de fer et de sang.

L'ouvrage de M. Paul Matter est sobrement et clairement écrit. Il a été composé d'après les meilleures sources françaises et étrangères. Il se termine par une table nominative très complète et très exacte.

Séance du 11 janvier 1908.

Le fondement du droit et de la morale.

Par M. J. Lagorgette.

M. Th. Ribot. — M. Jean Lagorgette, membre de la Société de sociologie, a déjà présenté à l'Académie un ouvrage important sur le rôle social de la guerre avec Préface de M. An. Leroy-Beaulieu. Je suis chargé d'offrir son nouveau livre qui a pour titre : *Le fondement du droit et de la morale*, œuvre intéressante à une époque où la morale traditionnelle doit se modifier, sous peine de disparaître, pour faire place à une simple science des mœurs.

On trouvera, dans ce livre, les mêmes qualités de fond et de forme, de pénétration et de logique qui caractérisaient le premier.

Il est divisé en deux parties.

La première a pour titre « Fondement et base théorique du droit ». L'auteur examine tour à tour et critique les principales théories : doctrine théologique, théories aprioristes, tendances individualistes, thèses socialistes, enfin les systèmes logiques et téléologiques (positivisme, utilitarisme).

La solution de l'auteur est une synthèse de ces diverses conceptions qui ne sont opposées qu'en apparence. Il insiste sur la nécessité d'un idéal et sur son efficacité, affirmée par la philosophie des idées-forces et croissante à mesure qu'on s'élève de l'activité purement impulsive à l'activité qui poursuit une fin individuelle ou sociale.

La seconde partie traite de la nature, de la fonction et de la genèse des idées de droit et de devoir. M. Lagorgette définit la na-

ture des mobiles juridiques et moraux en les distinguant de ce qui n'est pas eux-mêmes. D'après lui, les dispositions et tendances de l'homme ne sont pas suffisamment adaptées à son milieu. Il signale ces lacunes chez les primitifs et chez l'homme actuel. Mais avec la sélection et l'influence directe de la pression sociale, l'adaptation se fait peu à peu.

En raison de ces lacunes, les sentiments moraux et juridiques exigent et possèdent des moyens adjuvants et des succédanés que l'auteur, suivant la terminologie d'Herbert Spencer, désigne sous les noms de mobiles égoïstes, altruistes et égo-altruistes. Ils soutiennent la moralité imparfaite.

On peut reprocher à l'auteur une exposition quelquefois vague ou trop abstraite pour les questions traitées qui, de leur nature, sont vivantes et d'une application pratique. Son érudition est étendue et de bon aloi. L'influence de Fouillée, de Guyau et de Lévy-Bruhl se fait sentir, sans que M. Lagorgette essaie jamais de la dissimuler.

Séance du 11 janvier 1908.

Le régime des mines sous les Romains et au moyen âge.

Par M. Mispoulet.

M. Dareste. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Mispoulet, un des secrétaires rédacteurs de la Chambre, une étude sur le régime des mines à l'époque romaine et au moyen âge, d'après les tables d'Aljustrel.

Aljustrel est une petite localité du Portugal où existe une exploitation minière dont l'origine remonte aux Romains, peut-être même au-delà. En 1876 un hasard y a fait découvrir une table de bronze portant une inscription romaine qui a été reconnue pour un acte administratif, une sorte de règlement de police pour tout le district minier. On y voit à quelles conditions les industries nécessaires à la vie de la population ouvrière étaient admises sur le territoire de la mine, et notamment celles des crieurs, des bottiers, des coiffeurs, des baigneurs, même celle des maîtres d'école, le tout sous la surveillance du *procurator metallorum*. Toutes ces dispositions sont très intéressantes, mais ne nous font connaître que très imparfaitement l'exploitation de la mine elle-même, et la condition juridique des exploitants. Heureusement, en 1906, un autre hasard a fait découvrir une autre inscription contenant le texte incomplet

sans doute, mais authentique, de la loi faite sur la matière par le gouvernement impérial romain.

Toute personne libre pouvait faire des fouilles sur le territoire minier et y établir des puits, à la seule condition de laisser à l'État la moitié de chaque puits ou d'acquérir cette moitié en payant comptant 4.000 sesterces. Il devait, en outre, exploiter sans interruption, à peine de déchéance. Les puits pouvaient d'ailleurs être achetés et vendus, entre exploitants, mais toujours au comptant, et par acte notifié au procureur général de la mine. Le droit de l'exploitant sur son puits installé ou acquis par lui est qualifié, par la loi, de *propriété*. Était-ce une propriété ordinaire, soumise aux mêmes règles que toute autre propriété de droit civil? Il semble bien que non. Le droit du mineur paraît ressembler à celui qui avait été créé spécialement pour les domaines impériaux de la province d'Afrique et que les colons pouvaient transmettre par aliénation entre vifs ou par héritage, sans autre charge que celle des corvées et des redevances soit en fruits soit en argent, ou encore celle des impôts et droits de mutation; ce droit était révocable en cas d'abus ou d'inexécution du contrat. La loi prescrivait les distances à observer dans le forage des puits, la conservation des piliers de soutien dans les mines, enfin elle interdisait absolument tout travail de nuit.

La disposition la plus intéressante est celle qui permet de former des sociétés pour la découverte ou l'exploitation des mines. Chacun des associés doit contribuer aux dépenses en raison de sa part d'intérêt, et rembourser celles qui auront été faites sans fraude par un de ses coassociés, à peine de déchéance; et la part qui lui est enlevée ainsi revient à tous ses coassociés. C'est ainsi que les petits groupes pouvaient vivre et réussir. L'association leur fournissait des capitaux. Grâce à cette organisation le travail libre était florissant dans la mine. Le travail servile fourni par des esclaves que des entrepreneurs tenaient en location à la journée avait aussi sa part, mais moins importante. Tout porte à croire qu'il y avait plus de salariés que d'esclaves, et l'on sait que ces salariés, participant aux bénéfices, faisaient souvent de grosses fortunes.

Au reste, ce système n'avait pas été inventé de toutes pièces par les Romains. Avant d'exploiter les mines du Portugal ils avaient connu en Attique celle du Laurium, qui, on le sait aujourd'hui, avaient une organisation à peu près semblable. Les petites sociétés coopératives convenaient bien au caractère des Grecs. C'est ainsi qu'ils pratiquaient le commerce maritime, et la célèbre loi rhodienne qui régna si longtemps dans la Méditerranée orientale n'est qu'une

application du principe qui regarde comme des associés toutes les personnes que transporte un même navire.

C'est encore cette idée qui inspire tous les règlements faits au moyen âge pour l'exploitation des mines européennes. Les plus anciens statuts de l'Italie, de la Bohême et de l'Allemagne sont imprégnés de la tradition romaine. C'est vainement qu'on a cherché dans le Miroir de Saxe et dans les autres livres de droit rédigés à cette époque un système différent qui, en attribuant à l'État un droit régalien sur les mines, aurait réduit le droit des tenanciers à un simple fief. La société coopérative s'y retrouve telle qu'elle était à Aljustrel. C'est ce que M. Mispoulet a parfaitement mis en lumière en rapprochant les textes, et il ne faut pas s'étonner si partout, même en Allemagne, son ouvrage a été généralement approuvé.

Séance du 11 janvier 1908.

Vie et caractère de Mme de Maintenon d'après les œuvres du duc de Saint-Simon et des documents anciens ou récents.

Par M. Pilastre.

M. Boutroux. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Pilastre, un volume sur la vie et le caractère de Mme de Maintenon d'après les œuvres de Saint-Simon et d'après des documents anciens ou récents. S'adressant aux gens du monde amateurs des choses historiques plutôt qu'aux érudits, M. Pilastre ne prétend pas apporter du nouveau sur Mme de Maintenon. Mais il expose avec une impartialité de témoin les faits de sa vie, les jugements portés sur sa personne, les conclusions les plus vraisemblables qui se dégagent de toutes ces données. L'examen qu'il fait des textes de Saint-Simon démontre, notamment, que celui-ci a traité Mme de Maintenon avec une hostilité cruelle et une passion injuste. Mais M. Pilastre souscrit entièrement au jugement exprimé par M. de Boutarel dans une lecture faite à l'Académie le 8 octobre 1904, selon lequel la part de Mme de Maintenon dans la Révocation de l'Édit de Nantes paraît bien avoir été considérable. Et il cite plusieurs textes qui confirment cette opinion.

Comme dans ses précédents ouvrages, relatifs à Achille III de Harlay, premier président du Parlement de Paris sous Louis XIV, à la langue du duc de Saint-Simon, et au Journal du marquis de Danjeau, M. Pilastre s'efforce de pénétrer la vie intime et l'âme de s hommes du XVIIe siècle, ce qui, il le dit avec raison, n'est pas

moins intéressant que de scruter l'histoire des événements extérieurs.

Séance du 11 janvier 1908.

Pierre de Maricourt, le Picard, et son influence sur Roger Bacon.

Par M. François Picavet,

chargé d'un cours de philosophie médiévale à la Sorbonne.

M. Boutroux. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Picavet, chargé d'un cours de philosophie médiévale à la Sorbonne, une étude sur *Pierre de Maricourt le Picard et son influence sur Roger Bacon.* On sait qu'en plein XIIIe siècle l'illustre franciscain d'Oxford délaissait la scolastique pour l'expérience, au sujet de laquelle il écrivait : La science expérimentale use des autres sciences comme de ses servantes. De plus, il voulait que l'exégèse religieuse reposât sur la connaissance tant des langues que des sciences. A-t-il eu, à ce double point de vue, des précurseurs? Dans une thèse de doctorat de 1861, l'admirable professeur de philosophie que fut Émile Charles, exposa, avec son érudition et sa précision, que Roger Bacon avait tout appris : langue, astronomie, mathématique, et surtout science expérimentale, d'un savant nommé Pierre de Maricourt le Picard, auprès duquel, au dire de Roger Bacon, tous les contemporains n'étaient que des idiots et des ânes.

Reviser ce jugement, en utilisant les documents que les travaux de l'érudition ont mis à la portée des chercheurs depuis Émile Charles, telle est la tâche que s'est donnée M. Picavet. Examinant de près tous les textes relatifs à cette question, il est amené à conclure que le jugement d'Émile Charles est entièrement fondé en ce qui concerne l'influence de maître Pierre sur Roger Bacon, apôtre de la méthode expérimentale dans les sciences. Mais il lui paraît moins certain que Roger Bacon doive au même Pierre de Maricourt ses idées sur l'exégèse religieuse. Il est disposé à reconnaître ici l'influence d'un second maître, dont le nom, d'ailleurs, ne peut être déterminé.

Avec le soin et la critique minutieuse qui caractérisent ses travaux, M. Picavet établit ainsi, après Émile Charles, que parmi les promoteurs de la science expérimentale, il convient de faire une place importante au Picard Pierre de Maricourt, comme au maître principal de Roger Bacon.

Séance du 11 janvier 1908.

BULLETIN

DES SÉANCES DE FÉVRIER 1908

Séance du 1er. — *Présidence de* M. DE FOVILLE, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Compte définitif des recettes de l'exercice 1906* rendu par le ministre des Finances. Paris, Imprimerie nationale, 1908, in-4°. — *République Française. Direction du Travail. Statistique générale de la France. Annuaire Statistique;* 26e volume, 1906. Paris, Imprimerie nationale, 1907, in-8°. — Idem. *Statistique annuelle des institutions d'assistance. Année 1905.* Paris, Imprimerie nationale, 1907, fasc. in-8°.

M. Frédéric Passy présente un fascicule intitulé : *Charles Coquelin, sa vie et ses travaux,* par M. Georges de Nouvion. Paris, F. Alcan, 1908, fasc. in-8°.

M. de la Gorce présente un travail ayant pour titre : *L'Édit de Nantes et son application.* Paris, L. de Soye et fils, 1907, fasc. in-8°, par Philippe Regnier. [Extrait du *Correspondant*].

M. Georges Picot présente un volume intitulé : *L'abbé Camille Rambaud de Lyon; sa vie, ses œuvres sociales,* par M. Joseph Buche. Lyon, Cumin et Masson, 1907, in-8°.

M. Bergson présente un ouvrage ayant pour titre : *Musique et inconscience : introduction à la psychologie de l'inconscience,* par M. Albert Bazaillas, professeur de philosophie au lycée Condorcet, docteur ès lettres. Paris, F. Alcan, 1908, in-8°.

M. Lyon-Caen présente un ouvrage intitulé : *Principes de colonisation et de législation coloniale,* par Arthur Girault, professeur d'économie politique à l'Université de Poitiers. Troisième édition, revue et augmentée. Paris, Société du *Recueil* J.-B. Sirey, 1907, 2 vol. in-12.

M. Levasseur présente, de la part de M. Georges Villain, directeur du contrôle commercial des chemins de fer, un travail intitulé : *Notice sur la périodicité des crises économiques et ses rapports avec l'exploitation des chemins de fer français.* Paris, Imprimerie

nationale, 1907, fasc. 4° [publié par le ministère des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes].

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome IX du *Catalogue des Actes de François Ier;* il signale les listes des ambassadeurs envoyés par le roi ou reçus par lui, un essai d'Almanach royal du règne contenant la liste de tous les officiers royaux, depuis le Chancelier jusqu'aux membres des Parlements, et enfin le commencement de l'Index général qui doit remplir le tome X; il annonce que cette table est entièrement achevée et qu'elle paraîtra dans peu de mois.

M. Vignon est admis à donner lecture d'un mémoire sur le *Problème de la vie.*

M. Julien Luchaire, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Grenoble, entretient l'Académie de la *création récente à Florence d'un Institut Français.* Cette communication intéresse vivement l'Académie.

Séance du 8. — *Présidence* DE M. DE FOVILLE, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Office du travail. Enquête sur le travail à domicile dans l'industrie de la lingerie.* Tome I; Paris, Imprimerie nationale, 1907, in-8°. — *Cri d'alarme de la culture du Nord de la France* (par Constant Furne). Imprimerie G. Hamain, Boulogne-sur-Mer. — *Acta borussica. Die Behœrdenorganisation und die allgemeine Staatsverwaltung Preuszens im 18 Jahrhundert. Vierter Band, erste und zweite Hälfte, und neunter Band.* Berlin, Verlag von Paul Parey, 1908, 3 vol. in-4°. — *American Business Enterprise, a study in industrial organisation,* by Douglas Knoop, M. A. Manchester, at the University Press, 1907, in-8°. Publications of the university of Manchester; Economie series n° VIII; garteide reports on industry and Commerce, n° 5.

M. Lyon-Caen présente un fascicule intitulé : *De la puissance paternelle et de la tutelle sur les enfants naturels;* étude critique de législation comparée par M. Maurice Travers, avocat à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit, lauréat de l'Institut. Complément. Paris, Société du *Recueil* J.-B. Sirey, 1907, fasc. in-8°.

M. Levasseur présente un volume dont il a écrit la préface, inti-

Lettres de Caen. Caen, H. Delesques, imp., 1907, in-8°. — *Statuto della Reale Accademia delle Scienze dell' istituto di Bologna*. Bologna, 1908, fasc. in-8°. — *Mémoire della R. Accademia delle Scienze dell' istituto di Bologna, Classe di Scienze Morali*. Série I. Tome I, 1906-1907. Sezione di Scienze Storico Filologiche; Fascicolo primo et Sezione di Scienze Giuridiche; Fascicolo primo. Bologna. Tipog. Gamberini e Parmeggiani 1908, 2 fasc. in-4°. — *Direzione generale della statistica. Statistica giudiziaria penale per l'anno 1904*. Roma, tipog. Bertero et Cie, 1907, in-8°.

M. Lyon-Caen présente un ouvrage intitulé : *La vie juridique du Français;* introduction à l'étude philosophique et pratique du droit. I. *La Naissance. L'Éducation. La Profession, L'Habitation, Les placements en immeubles et en valeurs,* par MM. Julien Bonnecase, Louis Crémieu, Aimé Gallet, Edmond Gombeaux, Paul Goupil, Henri Guionin, René-Lucien Morel, Henri Rousseau, docteurs en droit. Travaux de la conférence d'agrégation de droit privé tenue en 1906-1007, sous la direction de M. E. Thaller, professeur de droit commercial à l'Université de Paris. Paris, A. Rousseau, 1908, in-8°.

M. Boutroux présente deux fascicules intitulés : — *Opening address at the Lake Mohonck Conference on international arbitration*, May 22, 1907, et : *Address at the unveiling of the statue of Alexander Hamilton in the city of Paterson*. New-Jersey, May 30, 1907, by M. Nicholas Muney Butler, president of Columbia University.

M. Chuquet présente un travail ayant pour titre : *Madame de Montespan et la légende des poisons*, par M. Jean Lemoine. Paris, lib. Henri Leclerc, 1908, fasc. in-4°.

M. Espinas présente un volume intitulé : *Devoirs, conférences de Morale individuelle et de Morale sociale*. Paris, Cornely et Cie, 1908, in-12, par M. B. Jacob.

M. Monod présente les deux ouvrages suivants : 1° *L'Europe et la résurrection de la Serbie (1804-1834)*, par M. Grégoire Yakschitch, docteur de l'Université de Paris, avec une préface de M. Emile Haumant, chargé de cours à la Sorbonne. Paris, Hachette et Cie, 1907, in-8°. — 2° *Les complots de Marseille et de Toulon, (1812-1813)* par M. Paul Gaffarel. (Extrait des *Annales de la Société d'Études provençales*). Aix, typog. B. Niel, 1907, fasc. in-8°.

M. Welschinger donne lecture d'un mémoire sur le couronnement de Napoléon.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle l'A-

cadémie des Sciences de Bologne fait connaître que cette Académie vient d'être complétée par la création d'une classe des Sciences morales, et demande à l'Académie des Sciences morales et politiques d'échanger avec elle ses publications. L'Académie décide qu'elle accorde à l'Académie de Bologne une collection de ses Mémoires.

Sur la proposition de M. Lachelier, au nom de la section de philosophie, l'Académie déclare la vacance du siège occupé par M. Brochard, décédé le 25 novembre 1907.

Séance du 29. — *Présidence* de M. DE FOVILLE *président.*

M. Dareste présente un volume intitulé : *La peine dans le plus ancien droit polonais,* par M. Handelsman. Varsovie, 1908, in-8°.

M. Boutroux présente trois ouvrages : 1° *La théorie de l'histoire.* Deuxième édition des principes fondamentaux de l'histoire par A.-D. Xénopol, professeur à l'université de Jassy, membre de l'Académie roumaine, correspondant de l'Institut de France. Paris. E. Leroux, 1908, in-8°. — 2° *Le Shinntoïsme,* tome premier. *Les dieux du Shinntô,* par M. Michel Revon, chargé du cours d'histoire des civilisations d'Extrême-Orient à l'Université de Paris. Paris, E. Leroux, 1 vol. et 1 fasc. in-8°, 1907. — 3° *Petit Glossaire des lettres de Madame de Sévigné,* par M. E. Pilastre. Fontainebleau. 1908, in-32.

M. de Foville présente un fascicule intitulé : *Centenaire de la Cour des Comptes. Audience solennelle du 5 novembre 1907. Discours de M. le Premier Président Charles Laurent.* Paris, Imprimerie nationale, 1907, fasc. in-4°.

M. d'Eichthal fait hommage à l'Académie du livre qu'il vient de publier sous ce titre : *La liberté individuelle du travail et les menaces du législateur.* Paris, F. Alcan, 1908, in-16.

M. Lair achève la lecture commencée le 2 novembre 1907 de son mémoire sur *Damiron intime.*

Le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres par lesquelles MM. Durckeim, Huit, Lévy-Bruhl, et Picavet posent leur candidature au siège vacant par suite du décès de M. Brochard.

Le gérant responsable :
Henry VERGÉ.

LA PRÉDESTINATION

LA PRESCIENCE ET LE LIBRE ARBITRE

DANS LES TRAGIQUES ESPAGNOLS ET DANS LE CORAN

Il était une fois un roi nommé Ardéchir Babégan, un grand guerrier devant l'Éternel. Sur le soir de la vie, il se lassa des combats et rêva d'une paix bienfaisante qui assurât une éternelle durée au règne des fils de Sassan qu'il avait établi en sa personne sur le trône de Perse. Il ne lui restait qu'un seul adversaire, mais un adversaire terrible, implacable. Comme il désespérait de le vaincre sans l'aide du ciel, il envoya consulter un astrologue indien et en reçut cette réponse : « J'ai fait des calculs relatifs à l'astre du roi des rois. Si Ardéchir Babégan consent à une alliance entre sa famille et celle de son ennemi, ses vœux seront exaucés. »

Le vieux monarque connut le chagrin ; sa joue devint couleur de safran, son cœur se remplit d'amertume. Jamais la fille d'un rival odieux ne franchirait le seuil de son palais. Il le jura et, pour éviter toute surprise, il ordonna de s'emparer de la belle et de la faire périr dans les flammes.

Un soir, qu'au retour de la chasse, Chapour, le prince

héréditaire, traversait un hameau perdu dans la montagne, il aperçut, occupée à puiser de l'eau, une paysanne à figure de lune, pareille à un cyprès élancé. Pour lui en éviter la peine, il appela un rabatteur. Mais le seau que la jeune fille tirait du puits avec peu d'efforts, le serviteur ne put le remonter sans l'aide de ses camarades. Quand on jouit de bras aussi nerveux que pèse le cœur d'un prince, ce prince fût-il l'héritier du roi des rois?

Ajouterai-je que la belle à figure de lune et aux bras d'athlètes était la seule femme dont l'amour fut interdit à Chapour? Par crainte d'Ardéchir, on l'avait éloignée du palais où s'était écoulée son enfance et reléguée au fond de la montagne. Du reste, le prince ne s'y était pas mépris et avait reconnu à une force aussi peu commune la fille du rival de son père. Mais il était subjugué, conquis.

Le mariage s'accomplit en secret selon les rites mazdéens. Et plus tard, quand, pareille au bouton de rose qui se gonfle et déchire sa tunique verte, la jeune princesse n'eut plus à faire confidence de son bonheur, elle fut transportée en secret dans le palais du roi des rois et mit au monde un enfant beau comme son père. On eût dit qu'Alexandre de Macédoine avait vaincu la mort pour s'incarner en lui.

Le vieux monarque vit son petit-fils, pardonna et les tourments et les chagrins s'enfuirent devant la félicité. Son cœur obtenait les faveurs qu'il avait demandées et le ciel ne tournait que selon son désir.

Il semble que dans cette légende charmante, empruntée à Firdousi, le grand poète épique de la Perse ait peint l'Espagne chrétienne et prophétisé la période glorieuse qu'elle devait traverser.

Au VIIIe siècle la vieille Ibérie est envahie par les Musulmans. Aussitôt, la foi et le patriotisme élèvent entre lse disciples du Christ et les sectateurs de Mahomet une

barrière puissante. Comme Ardéchir, l'Espagne jure que ses fils ne s'allieront jamais avec les filles d'un adversaire détesté. Ici encore, le destin en avait décidé autrement. En dépit des barrières, les deux races se rapprochent, se pénètrent et de l'Espagne, à l'agonie sous la domination des Visigoths, naît au contact moral et matériel des Musulmans une lignée énergique, ardente, belliqueuse qui fonde les assises des règnes à jamais glorieux d'Isabelle la Catholique et de Charles-Quint.

Malheureusement, les monarques qui avaient conduit le peuple à la victoire furent moins sages que le roi de Perse. Au lieu de pardonner et de jouir des bienfaits d'une paix chèrement acquise, ils s'acharnèrent sur les vaincus, ouvrirent une persécution funeste et préparèrent le déclin d'une ère de prospérité unique dans l'histoire de la nation, et la décadence de ce merveilleux siècle d'or inauguré sous leurs auspices.

Mais si la race maudite des envahisseurs reculait, puis disparaissait devant la Castille et l'Aragon, elle laissait du moins des empreintes si profondes et des souvenirs si vivaces que les Rois Catholiques et leurs successeurs n'ont pu les effacer.

Il y a longtemps que l'on étudie, sous le nom de *mudejar*, les monuments espagnols élevés depuis le début du XIe jusqu'aux premières années du XVIIe siècle et où se trouvent des traces manifestes et heureuses des pénétrations de l'Orient et de l'Occident. Leur nombre déjà considérable s'est accru durant ces dernières années; une analyse plus sévère ayant montré que des édifices attribués aux Mores étaient postérieurs à la délivrance de la province où ils se rencontrent.

L'architecture ne subit pas seule l'influence bienfaisante de l'Orient. Elle fut générale.

J'ai considéré quelques aspects de la question soit dans le *Théâtre édifiant* durant le Siècle d'Or, soit dans *La*

statuaire polychrome en Espagne. Mais ce ne sont là que des repères.

Il faudrait écrire plusieurs volumes si l'on voulait suivre, dans toutes les branches où s'exerce l'activité humaine, les infiltrations, en Espagne, de la civilisation musulmane.

Encore au XIVe et au XVe siècle, on parlait arabe dans les familles chrétiennes du sud, on y lisait les évangiles et quelques offices traduits en arabe, on y avait oublié l'usage des caractères romains à tel point que toute une littérature, la littérature *aljemiada,* est écrite en langue castillane avec des caractères arabes. Il était parfois nécessaire de mettre la version arabe d'une charte à côté de l'original rédigé en castillan, tandis, que dans les églises, sur les portes des cathédrales, sur les reliquaires on traçait en belles lettres coufiques des maximes tirées de la version latine des évangiles. A la fin du XVIe siècle, cent ans après l'expulsion des Mores, le costume musulman était porté par les chrétiens dans beaucoup de provinces et l'usage du voile cachant la figure était général pour les dames et les jeunes filles. Non seulement la langue, l'écriture, le costume étaient communs aux Mahométans et à un grand nombre d'Espagnols par ailleurs excellents catholiques et sujets de princes catholiques, non seulement les palais élevés des deux côtés de la frontière présentaient les mêmes dispositions, les mêmes plans, les mêmes ornements, mais ou chômait parfois les mêmes fêtes religieuses, telle la nuit de la Saint-Jean au cours de laquelle intervenait une trève célèbre.

Il est souvent fait allusion à cette fête soit dans le Romancero, soit dans les tragédies.

« Elle était joyeuse et libre la veillée de la Saint-Jean. chez les chrétiens et chez les Mores. A ces contacts, les Arabes devinrent plus galants et les Espagnols, plus jaloux. Ce jour-là on rompait les chaînes, on faisait tomber

les barrières, on se mêlait jusqu'à se confondre dans les prairies et dans les sites champêtres. La jeune fille, la femme mariée, la veuve pouvaient se divertir et s'ébattre avec moins de contrainte que dans les autres circonstances. »

Dans les universités castillanes, les étudiants se formaient aux sciences et aux lettres apportées d'Orient par les docteurs islamiques ou se servaient d'ouvrages transmis du grec par l'intermédiaire de l'arabe; dans les villes, les architectes, les décorateurs, les ouvriers de corps d'état s'ingéniaient à copier les œuvres de leurs confrères mahométans ; dans les campagnes, on pratiquait, à l'exemple des agriculteurs orientaux l'irrigation intensive et la culture des plantes arrosées.

Il n'était pas jusqu'aux ecclésiastiques astreints au célibat, sur qui l'exemple du clergé musulman n'avait été contagieux. Ainsi, le pouvoir civil, d'accord avec l'autorité religieuse, avait donné aux concubines des prêtres et à leurs enfants une sorte de statut légal et, dans un précieux recueil de costumes espagnols remontant à 1576, on voit, entre les bourgeoises, les paysannes et les dames de qualité, une jeune femme surchargée de croix et de chapelets, tenant d'une main un livre de prière et conduisant de l'autre un petit garçon avec, au-dessous, cette légende : « concubine de curé ».

Enfin, le culte lui-même dut se plier à des modifications qui cadraient avec les habitudes des chrétiens restés dans les pays musulmans et le rite *mozárabe* en est un témoignage toujours vivant.

Aussi bien, sans parler du Romancero qui renferme tout un ensemble de poésies d'origine ou d'inspiration musulmanes, la littérature de l'Espagne se ressentit longtemps du voisinage de l'Islam.

Au cours du XVIIe siècle, les auteurs introduisent encore des Mores dans leurs récits ou les portent sur la scène et presque toujours ils leur font jouer un rôle qui rend ma-

nifeste combien, près de deux siècles après l'achèvement de la reconquête, les Espagnols avaient conservé des idées justes sur les mœurs et la civilisation musulmanes.

Entre autres romans je citerai *Don Quichotte*. Parmi les pièces célèbres je signalerai : *La Grande Sultane, Catherine d'Oviedo, Le Bagne d'Alger* et *La Vie à Alger* de Cervantes, *La Jeunesse du Cid* de Guillem de Castro, *Le Soleil arrêté*, *Pauvreté n'est pas vice*, *Les Vierges de Simancas*, *Les Fameuses Asturiennes*, *Amête de Tolède* et *L'Arauque dompté* de Lope de Vega, *Le Roi pèse plus que le sang* de Guevara, *Aimer après la mort* et *Le Prince Constant* de Calderón.

La poésie, les arts, les industries, les sciences mudejars et mozarabes eurent des manifestations matérielles dont l'origine est désormais hors de discussion.

Mais le savant, l'artiste, l'écrivain, l'ouvrier, qui s'instruisirent de propos délibéré à l'école des envahisseurs se bornèrent-ils à s'inspirer des méthodes et des modèles étrangers ou se laissèrent-ils pénétrer par l'esprit musulman? Est-il permis de remonter de l'œuvre jusqu'à l'homme?

Quand on a été mêlé à la vie intime de la nation espagnole et des peuples mahométans la réponse ne saurait être douteuse. Non seulement on relève quelques exemples de copies préméditées, dont le plus curieux, s'il était vérifié, serait celui de la Compagnie de Jésus constituée sur le modèle des confréries secrètes de l'Islam, mais on reconnaît aussi que l'esprit national subit à son insu des modifications profondes, indestructibles. Sur les champs de bataille arrosés du sang des chrétiens et des musulmans levèrent des générations participant à la nature des races qui s'y choquaient, des hommes au visage dur. énergique, au regard incisif, au teint olivâtre, des femmes au galbe pur, aux yeux noirs, aux lèvres fines, à la bouche dédaigneuse. Leurs traits décèlent encore des alliances

avec des fils de Sem et, sous le foulard qui entoure la tête comme d'un turban et la mantille qui la cachait avant de la parer, ils conservent des croyances reçues des envahisseurs musulmans.

C'est la descendance d'aïeux maudits et reniés qui constitue ce peuple taciturne, résigné tant que la patrie n'est pas en péril ; c'est parmi les familles où l'on prie le Dieu des chrétiens avec l'âme d'un sectateur de l'Islâm que l'on a recruté les jeunes troupes qui sont allées mourir sans une plainte aux Philippines et à Santiago de Cuba. C'est dans leur sein qu'avaient été élevés les matelots, les officiers, les amiraux héroïques qui s'offraient sans armes, sans défense, sans protection suffisante, sans essayer de les éviter, sans efforts pour les fuir aux projectiles des cuirassés américains !

Malheureusement, à l'inverse des manifestations extérieures qui témoignent toutes de leur origine et sont l'expression sincère des penchants et des goûts de l'Espagne, il n'est guère d'œuvres dans le domaine de la philosophie où se reflètent ses croyances intimes.

Le Saint-Office avait poursuivi le triomphe de l'orthodoxie avec un zèle si ardent, avait arraché tant de cris de douleur, provoqué tant de larmes, fait régner une terreur si profonde qu'il avait paralysé la pensée ou du moins en avait étouffé l'expression sous la terreur.

Qu'attendre d'une époque où l'on jetait dans les fers Ignace de Loyola, où l'on emprisonnait cinq années durant le moine augustin, Fray Luis de León, un des plus grands génies dont la chrétienté s'honore, pour avoir traduit en castillan le Cantique des Cantiques et enseigné que le texte original de la Bible est une expression plus fidèle de la pensée divine que les versions postérieures, d'une époque où l'on condamnait l'œuvre des Bollandistes, où le moine Arias Montano de l'ordre de Saint-Jacques était décrété d'accusation et arrêté parce que, sur les ins-

tances de Philippe II, il avait pris la direction de la Bible polyglotte éditée en Flandre chez Plantin; enfin, d'une époque où l'hébreu était tenu pour une langue suspecte et parlé en enfer par Satan et ses suppôts?

Dès qu'ils étaient en renom, les orateurs de la chaire eux-mêmes restaient sous le coup des poursuites.

« Les risques d'un prédicateur sont immenses, » dit un historien du pieux Jean d'Avila. On trouve l'expression du même sentiment dans les lettres de sainte Thérèse au provincial des Carmes, le Père Gratian, quand elle lui recommande une grande prudence au cours de ses conférences à Séville. Il lui tarde qu'elles soient achevées et de savoir qu'il ne lui est rien arrivé de fâcheux.

De pareils documents peignent mieux que de longs commentaires l'état des esprits au lendemain de l'expulsion des Mores. Et pourtant, en dépit des entraves apportées à son épanouissement, en dépit des tortures et des bûchers, en dépit de la vigilance du Saint-Office et de l'implacable sévérité du pouvoir royal, la pensée de l'Espagne a été révélée sans réticence, ni détour. Elle eut pour l'interpréter les trois plus grands génies du Siècle d'Or : Fray Luis de León, Cervantes, Calderón.

Fray Luis de León, prétendit et soutint contre l'Inquisition que la Vulgate n'était pas exempte d'erreurs et que le texte original de la Bible devait être consulté de préférence à la traduction latine.

Cervantes, dans *Don Quichotte* et dans une comédie à peu près inconnue, *La Grande Sultane, Catherine d'Oviedo,* revendiqua pour l'homme la liberté de conscience et heurta de front des maîtres sanguinaires en leur reprochant de persécuter la Réforme.

Calderón, à son tour, malgré la défense expresse d'agiter les problèmes relatifs au libre arbitre et à la prédestination, confessa les croyances de tout un peuple. Mais plus heureux que ses deux grands prédécesseurs, il

ne connut ni les cachots de l'Inquisition ni les disgrâces, ni les misères de l'existence.

Je sais bien qu'après la mort du grand tragique, des critiques violentes furent dirigées contre son œuvre, qu'on jeta l'anathème sur elle, qu'on la représenta comme dangereuse pour la foi et pernicieuse pour les mœurs. Mais ces attaques furent fomentées par l'envie et la rancune bien plus que par le zèle religieux. Les preuves que l'exposition des points de dogme sujets à controverse était conforme au sentiment de la généralité des théologiens et de la nation toute entière sont formelles. Elles se trouvent dans les visas élogieux que donnèrent aux tragédies philosophiques des moines vénérés pour leur science et leurs vertus, des prêtres redoutés pour leurs scrupules et leur sévérité comme dans les applaudissements enthousiastes et unanimes qui les accueillirent quand elles furent représentées.

Certes Calderón avait côtoyé des propositions erronées, et l'on verra que, si sciemment, il s'était éloigné de l'orthodoxie, du moins il avait l'Espagne comme répondant et comme complice. C'est là une constatation essentielle, nécessaire, car on ne saurait arguer de l'opinion d'un homme pour établir des contacts entre des peuples.

Les pièces philosophiques de Calderón sont peu nombreuses. En revanche elles sont puissantes, admirables et parmi les œuvres dramatiques les plus parfaites qui jamais aient été composées.

J'analyserai tour à tour *La Vie est un songe*, *Le Tétrarque de Jérusalem* et je dirai quelques mots des pièces religieuses.

De ces tragédies, la plus précieuse quand on veut étudier dans ses replis secrets l'âme musulmane de l'Espagne très chrétienne est sans conteste *La Vie est un songe,* publiée en 1635.

Sigismond, prince héréditaire de Pologne, a été jeté dès

sa naissance dans une tour isolée. Il y vit misérable, caché à tous les yeux, sous la surveillance d'un vieux gouverneur et y expie le crime irrémissible d'avoir été désigné par le destin pour renverser son père.

Le roi Basile, se sentant vieillir et n'ayant, à part ce fils, d'autres héritiers qu'un neveu, Astolfe duc de Moscovie, et une nièce nommée Estelle, entre en scrupule ou du moins est pris de doutes. Et, bien qu'il s'adonne avec passion à l'astrologie et qu'il ait lui-même dressé son horoscope et celui de son fils, il conçoit le projet de ramener Sigismond à la cour et de lui abandonner, durant quelques jours, la direction du royaume. Si l'expérience est favorable au prince, Basile le gardera près de lui; si, au contraire, elle tourne à sa confusion, il le déshéritera et le renverra dans sa prison. Seulement, pour lui éviter des regrets trop amers, le monarque lui fait administrer un narcotique et ordonne de l'amener tout endormi au palais. En cas d'insuccès, on le plongera de nouveau dans un sommeil léthargique pour le reconduire dans son cachot; au réveil, on lui dira qu'il a rêvé.

Les volontés du roi s'accomplissent.

Quand Sigismond, aigri par la souffrance, rendu sauvage par la solitude, apprend la raison de sa longue captivité, il tombe dans une sorte de frénésie. C'est l'explosion d'une nature violente que l'éducation n'a pas maîtrisée, c'est un déchaînement de passions que n'a émoussé aucun contact avec la vie. Le prisonnier est à peine délivré de ses chaînes, qu'il injurie son cousin, le duc de Moscovie, tente de déshonorer une jeune femme, insulte son père, et jette par la fenêtre un valet assez audacieux pour lui adresser une observation.

L'expérience est décisive. Sigismond est reconduit en prison et Basile s'apprête à marier et à reconnaître pour ses héritiers Astolfe, duc de Moscovie, et sa nièce Estelle.

Mais le peuple — et reconnaissez à l'expression de ce

sentiment combien, en dépit de l'habit moscovite, la pièce est espagnole — le peuple a la haine et l'horreur des maîtres étrangers. Il sait maintenant qu'il existe un prince héréditaire, il le délivre et le supplie de marcher à sa tête, de chasser Astolfe et de détrôner Basile.

Sigismond a beaucoup réfléchi. L'expérience du pouvoir, quoique bien courte, a exalté ses qualités naturelles et corrigé ses défauts. A-t-il rêvé? On le lui affirme, il en doute; mais, s'il doit rêver encore, il ne s'abandonnera plus à ses caprices, réfrénera ses passions parce qu'au réveil le désenchantement sera moins profond et la désillusion moins cruelle. Aussi bien, quand ses partisans viennent le chercher, hésite-t-il longtemps à rentrer dans le domaine probable des songes et, quand il se décide à tenter une nouvelle expérience, prend-il la résolution de n'avoir désormais d'autres guides que la prudence, la sagesse et la modération.

La prédiction, dont Basile fut instruit à la naissance de son fils, se réalise. Sigismond est victorieux des troupes restées fidèles au vieux roi et ce monarque, convaincu de la vanité de ses efforts et de l'impossibilité de modifier le cours des événements écrits de toute éternité sur le livre de Dieu, va noblement au-devant de sa destinée et se jette aux genoux du vainqueur. Mais, tandis qu'il pense y trouver la mort, Sigismond le relève et l'attire dans ses bras. Puis, il remercie son précepteur d'avoir servi le roi avec fidélité, renonce à la femme dont il avait désiré l'amour, la donne au duc de Moscovie qui a quelques droits sur elle et ne se montre impitoyable qu'au chef d'une révolte dont il a pourtant bénéficié.

« La trahison consommée, on n'a plus besoin de traîtres? »

Une froide analyse ne saurait donner l'idée de ce drame de passion. Elle permettra du moins de suivre le développement philosophique des scènes où Calderón a exposé,

avec une sincérité unique à son époque les croyances de l'Espagne chrétienne sur la prescience divine et le libre arbitre.

Il est beaucoup parlé d'astrologie au cours de la pièce, c'était la science à la mode, et pourtant Sigismond en blâme l'usage au nom de la religion, Basile lui-même n'y a qu'une confiance limitée. *Astra inclinant non necessitant.*

Soutenu par une foi inébranlable dans les horoscopes, le roi ne songerait pas à faire une expérience directe en rendant la liberté à son fils après lui avoir infligé les tortures imméritées d'un emprisonnement inutile; il ne s'aviserait pas surtout d'exaspérer le ciel en s'efforçant de conserver le trône en dépit de décrets immuables.

On reconnaît dans les discours comme un reflet des doctrines professées à cette époque par Tycho Brahé. Mais si Basile pense que l'homme ne doit pas abdiquer devant la puissance des astres, s'il croit que, par un effort de volonté, l'homme est capable de surmonter leur influence, tout le drame se dresse contre lui et l'accable. Ce ne sont pas les personnages seulement qui inclinent au fatalisme, ce sont les événements dans leur développement méthodique et dans le dénoûment.

Ici pourtant se présente une distinction essentielle.

Calderón ignore le déterminisme; il ne croit pas à la prédestination telle que l'entendent saint Paul, saint Augustin, saint Thomas, ou telle que l'a professée Luther dans le *De servo arbitrio;* le destin mis par la Grèce au-dessus de Zeus lui-même, la poursuite des Erinnyes ne satisferaient pas non plus son esprit. A quelle formule complexe se rallie donc le tragique? Le premier terme de sa croyance ou plutôt de la croyance générale de l'Espagne, est exposé par deux personnages de *La Vie est un songe* qui symbolisent le peuple et l'élite de la nation. L'un est un valet nommé Clairon, l'autre le roi Basile.

Clairon devrait prendre part à la bataille où se décidera le sort du roi Basile et du prince Sigismond. Au mépris de son devoir, il déserte et se cache au milieu des rochers pour y jouir en égoïste du plaisir chanté par Lucrèce. Une balle perdue vient pourtant l'y frapper, et, avant de rendre l'âme, voici les paroles qu'il prononce : « J'ai trouvé la mort quand je voulais m'en préserver. Je m'en écartais et je l'ai rencontrée. Pour la mort, il n'est pas de secret, hélas! La preuve en est trop claire; celui qui cherche à l'éviter est celui qui s'offre le premier à ses coups. Retournez, retournez donc au combat, jetez-vous dans la mêlée sanglante. Au milieu des armes et du feu, vous courrez moins de périls que dans les montagnes les mieux défendues. Car il n'est pas de chemin où l'on puisse s'abriter contre la force du destin et l'inclémence du sort. Au lieu d'échapper à la mort par la fuite, vous vous précipiteriez dans ses bras et, croyez-moi, vous péririez, quand même, si Dieu avait résolu votre trépas. »

A cette profession de foi, à ce testament philosophique, le roi vaincu adhère aussitôt. Les événements lui ont montré la vanité de ses efforts, il reconnaît ses erreurs et les confesse : « Cieux! qu'elle est éloquente la blessure béante de ce cadavre, dit-il en considérant Clairon étendu mort à ses pieds. Elle confond notre orgueil, elle nous convainc d'ignorance, elle nous enseigne des vérités très hautes, la vérité éternelle. La mort a délié cette langue sanglante pour nous apprendre que les diligences de l'homme sont vaines quand il lutte contre des forces et des puissances supérieures. Moi, aussi, j'ai cru éloigner de ma patrie les séditions et la mort et j'ai attiré les fléaux dont je voulais la préserver. »

Et pourtant l'Espagne intelligente ne niait pas la responsabilité humaine. Aussi bien, s'était-elle arrêtée à un compromis que Sigismond développe en forme de morale et que vérifie tout le drame. Ce sera le second

terme de la doctrine et en même temps le correctif de la profession de foi de Clairon et de Basile :

« ... Les actes écrits de la main de Dieu sur les pages de ce livre d'azur où les chiffres et les signes s'enlacent avec des lettres et des ornements d'or ne mentent jamais, ne trompent jamais... Celui qui prévoit le péril ne gagne rien à se prémunir ou à se garer avant son approche... A vouloir lutter contre le sort on l'exaspère... *Si l'on désire atténuer sa rigueur, et il est clair et certain qu'on le peut, on doit se soumettre sans révolte aux décrets du ciel,* et attendre que les événements s'accomplissent... »

Les exemples ont d'ailleurs précédé le précepte. Basile a couru à sa perte parce que, connaissant les volontés du ciel et sachant que son fils devait le précipiter du trône, il a voulu se soustraire à ses décrets en usant de violence; mais quand il se résigne, instruit par l'exemple de ce malheureux qu'une balle a frappé loin du champ de bataille, quand il va noblement au-devant de sa destinée, il mérite la miséricorde céleste. Certes, il perdra la couronne, c'était écrit, mais il sera pardonné et traité avec respect par son fils au lieu de laisser sur le champ de bataille et l'honneur et la vie comme le serviteur qui a fui le combat où le devoir l'appelait. De même l'héroïne voit ses vœux exaucés parce qu'elle est sans défense contre la destinée comme elle le dit dès son entrée en scène. On ne peut se méprendre à la pensée de l'auteur; ces contrastes en accusent autant les grands traits que les paroles mises dans la bouche des principaux personnages.

Les décrets de la Providence sont inéluctables.

D'autre part, des disgrâces sur la terre frappent l'homme qui s'insurge en vain contre le ciel, tandis que la confiance en la miséricorde de Dieu, la soumission à ses volontés, la résignation, en un mot, sont des vertus qui ont le pouvoir non pas de suspendre, ni même d'ater-

moyer l'exécution des décrets souverains, mais d'en atténuer les conséquences ici-bas et, on le verrait par d'autres pièces, d'ouvrir le paradis à ceux qui les pratiquent de leur libre consentement.

Le Tétrarque de Jérusalem est construit sur le même thème philosophique et religieux que *La Vie est un songe.* Hérode, le tétrarque, professe au sujet des arrêts rendus par le destin et inscrits sur la voûte céleste des théories analogues à celles de Basile. Lui aussi croit à l'influence des astres mais il pense, lui aussi, que « l'homme peut en triompher ».

Dès les premières scènes du drame, il s'exprime à ce sujet en termes formels.

« Tous les êtres vivants reçoivent à leur naissance un nombre de soupirs bien comptés qu'ils dépensent à mesure qu'ils avancent vers le terme fatal » — c'est le *credo*, la base fondamentale et intangible du dogme — puis il ajoute.

« Si je sais que nos soupirs sont comptés, si je ne doute pas non plus de l'accomplissement des événements prédits, je ne crois pas cependant à leur réalisation fatale et complète... Je n'accorde pas toujours crédit aux prédictions téméraires et je ne fais pas grand cas des arrêts que, dans le délire, rendent le destin et la fortune, divinités à qui le vice seul érige des autels... J'estime qu'il y a deux parts à faire dans une prédiction et qu'il convient d'oublier l'une dont il n'y a pas lieu d'attendre l'exécution et croire à l'autre pour en corriger les effets... »

Lui aussi conforme sa conduite à ses principes et, bien qu'un Hébreu très docte ait prédit qu'il tuerait de ses mains une épouse adorée, il croit être en mesure de défier cet arrêt cruel. Si jamais insurrection fut excusable c'est bien la sienne. Et cependant, à mesure que l'action se déroule, chaque tentative faite par les deux protagonistes pour échapper à un sort inéluctable tourne à leur

confusion. En vain, Hérode jette dans la mer le poignard qui doit être l'instrument de la fatalité, il lui revient d'une manière aussi merveilleuse que la bague sacrifiée par Polycrate et lancée par lui dans les flots. Les pronostics funestes s'accumulent; mais, aveugle dans son entêtement, Hérode, loin de reculer, s'enfonce plus avant dans l'erreur. Aussi bien, la prédiction s'accomplira-t-elle dans son entier et le tétrarque, pour avoir été l'instigateur de la résistance, sera-t-il même conduit à se donner la mort. Et pourtant, sa fin tragique n'avait été ni décidée ni prédite. De nouveau, Calderón s'efforce d'établir par des exemples qu'il estime probants les deux termes de la thèse exposée dans *La Vie est un songe*.

Les décrets du destin s'exécutent parce qu'ils émanent de l'Omniscient. Mais la résignation volontaire peut en atténuer la rigueur tandis que la révolte l'exalte.

En second lieu, si l'homme est récompensé ou puni suivant qu'il prend la voie de la soumission ou de la résistance, c'est que Dieu, en qui réside toute justice, le laisse maître de s'engager dans l'une ou l'autre route qui s'ouvre sous ses pas, et donne une sanction à son libre choix.

Le tétrarque s'opiniâtre dans la rébellion et le dénouement prévu est aggravé, comme il est atténué par l'abandon final de Basile aux décrets de la Providence. Ces modifications en pis et en mieux sont conformes à la même doctrine, ou, si on l'aime mieux, des corollaires d'un même théorème philosophique.

Dans les deux pièces qui viennent d'être analysées, la prédestination — c'est une remarque capitale — ne s'applique qu'au monde et à la vie terrestres. Le problème de nos destinées futures n'est pas effleuré. Ce sujet est réservé aux drames édifiants.

Au cours d'une étude récente consacrée à l'épanouissement et aux tendances du théâtre religieux en Espagne durant le Siècle d'Or, j'ai montré que le désir de détruire en

erme l'hérésie luthérienne avait été l'origine d'une littéature dramatique de combat. La spontanéité et le mérite e nos bonnes comme de nos mauvaises actions y sont reonnus ; la damnation des incrédules et la foi en la clémence nfinie de Dieu, proclamées ; les bénéfices spirituels de la ontrition, exaltés en termes formels. Mais en même temps, ien que ces pièces soient des pièces de circonstance desinées à fermer les voies qui eussent risqué de conduire la ation à la Réforme si elle s'y fût engagée à la suite des homistes, l'Espagne était si naturellement encline à ce atalisme circonscrit et atténué exposé par les personnages le *La Vie est un songe* et du *Tétrarque de Jérusalem*, que même dans ce domaine, Calderón subit parfois la dominaion des croyances populaires et en prolonge les effets au lelà de la vie terrestre.

Ainsi, Eusebio, le héros de *La Dévotion à la Croix* et Julia, a sœur, naissent tous deux avec une croix sanglante imrimée sur la poitrine et doivent, soit à des hasards proidentiels, soit à une protection inlassable, d'échapper, ans dommages, aux poursuites de la mort et de ressentir, ans y succomber, les ardeurs dévorantes d'un amour qu'ils e savent pas incestueux. Puis, après une vie de brigandage, ls meurent réconciliés avec le ciel.

Certes, la grande dévotion, qu'au milieu de ses crimes, Eusebio a conservée pour la croix et les actes charitables u'elle lui inspire méritent une récompense et motivent a faveur miraculeuse dont il jouit quand il est rappelé à la ie pour confesser ses péchés et recevoir l'absolution. Mais cette dévotion n'a-t-elle pas son origine dans l'emlème sanglant dont il est marqué et cet emblème ne peutl être interprété comme le témoignage matériel d'un décret ntécédent et gracieux rendu par le ciel en sa faveur? Pourtant, Eusebio eût été damné, comme de raison, s'il ût lutté contre sa destinée en méconnaissant et en ne énérant pas le signe qui la manifestait.

« *Tel est le pouvoir de la dévotion à la croix sur le ciel* », dit-il. en effet, quand, réveillé d'entre les morts, il reconnaît qu'il doit à cette dévotion de pouvoir confesser ses péchés plus nombreux que les grains de sable de la mer, que les atômes du soleil ».

« *Telle est la faveur dont la dévotion à la croix jouit auprès de Dieu* », répète à son tour le confesseur en reconnaissant que l'arrêt fatal ne s'accomplira pas et que le grand justicier s'est laissé attendrir par la ferveur du culte porté à la croix et par le repentir sincère du bandit.

Enfin Julia qui avait répondu à son père, au moment où il voulait entreprendre sur sa volonté « qu'*elle tenait la liberté du ciel* et que nul n'en disposerait », s'écrie après avoir assisté à la mort d'Eusebio :

« Si mes crimes furent publics, ma pénitence le sera aussi dès ce jour. J'implorerai du monde l'humble pardon des mauvais exemples que je lui ai donnés et, de Dieu la rémission des péchés que j'ai commis au cours d'une vie scélérate... *Protégez-moi, croix divine, je fais vœu de retourner au monastère et d'y expier mes égarements.* »

Et de nouveau, Dieu qui avait agréé la prière d'Eusebio, ce même Dieu qui, en dépit des lois immuables, avait arrêté le soleil sur la prière de Josué, change brusquement le cours de la destinée et, afin de montrer les mérites d'une obéissance spontanée à ses désirs et de la foi en sa clémence, fait disparaître la pécheresse repentante au moment où la pointe d'une épée touche sa poitrine et va s'y enfoncer.

Il y a là des nuances délicates, j'en conviens, peut-être même des hésitations, mais la doctrine n'en reste pas moins intacte dans ses grandes lignes.

Je viens de résumer la thèse philosophique développée pour sa partie terrestre dans *La Vie est un songe* et dans *Le Tétrarque de Jérusalem* et au point de vue de nos destinées futures dans *La Dévotion à la Croix*, comme

en général dans les drames qui se prêtaient à l'expression de la pensée du grand tragique.

Or cet accommodement un peu gauche entre la prédestination, la prescience et le libre arbitre, cette conception particulière d'un fatalisme qui s'arrête au bord de la tombe et ne semble pas gouverner les âmes quand elles ont perdu tout lien avec le corps, ce fatalisme dont la rigueur est atténuée ou exaltée sur la terre par la soumission ou la révolte devant les décrets éternels — et par la confiance ou l'incrédulité en la bonté infinie d'un maître infiniment puissant mais aussi infiniment juste sont les caractéristiques de la religion professée par les disciples de Mahomet. Ces disciples, ne l'oublions pas, eurent, durant huit siècles, des contacts directs et ininterrompus avec les Espagnols autant en terre musulmane que dans les royaumes chrétiens.

Que dit en effet le Coran?

« Allâh est Omniscient, Infiniment Puissant, mais il est aussi Miséricordieux, Clément et Juste. »

Étant Omniscient, il sait tout à l'avance; la notion du fatalisme et de la prédestination en découlent.

Étant Infiniment Puissant, il distribue à son gré le mal et le bien; il peut récompenser les bons et punir les méchants, donner et retirer sa faveur sans que les bénéficiaires ou les victimes aient mérité ses grâces ou provoqué sa colère; il n'existe pas de limites à sa volonté, ni de contrôle à ses actes. Mais, comme il est Miséricordieux, Clément et Juste, il aide l'homme qui s'engage dans la bonne voie, abandonne ceux qui persistent dans le sentier du mal et rétribue chacun suivant ses œuvres, non seulement dans le ciel, mais souvent même sur la terre.

D'autre part, le précepte fondamental de la religion est le *djbr*, c'est-à-dire l'obligation pour l'homme de se conformer non seulement sans révolte mais de plein cœur à la volonté divine, comme la vertu cardinale est la sou-

mission à cette même volonté, la soumission de Job devant les malheurs immérités qui l'accablent.

Islâm signifie résignation et le mot « musulman » a un sens très voisin accusé par les sourates qui sont la pierre angulaire de l'édifice. Par la pratique rigoureuse de la résignation on est musulman sans connaître la loi, sans même avoir la foi.

En vérité, le musulman orthodoxe croit que les portes de la vie s'ouvrent et se ferment pour lui à des instants fixés par Dieu de toute éternité et que, durant le temps qui s'écoule depuis la naissance jusqu'à la mort, il se meut entre des barrières qu'il doit respecter. Mais, dans les limites étroites qui lui sont tracées, il est responsable de ses actes et jouit d'une liberté suffisante pour justifier les récompenses attribuées aux bons comme les châtiments réservés aux méchants.

Telle est la véritable doctrine musulmane.

L'homme, pour le musulman, n'est pas ce vase d'argile où Dieu verse à son gré une essence précieuse ou un liquide corrompu. Que certaines sectes le prétendent, afin de s'adonner à l'indolence sans scrupules ni remords, ce n'est que trop vrai. Le penchant à la paresse existe chez beaucoup trop d'occidentaux et à plus forte raison chez les orientaux énervés par le climat, puis, il est naturel à tous les hommes de chercher des prétextes à leurs défauts et à leurs vices. Mais ce sont là des interprétations abusives que la théologie orthodoxe condamne.

Il ne s'agit pas, on le voit, d'abdiquer toute initiative et de s'immobiliser devant la fatalité inexorable et la prédestination inéluctable. Le Coran répète en effet à satiété « que si Dieu nous guide sur notre chemin, s'il nous commande de supporter avec patience le mal qu'il nous envoie, nous pouvons mettre en lui notre confiance et que toutes les âmes occuperont un degré correspondant à leurs œuvres, car le Seigneur n'est pas inattentif à ce qu'elles

font et que, de son essence, il est infiniment équitable ». Or les œuvres humaines, pour mériter une sanction, doivent être volontaires et impliquent l'action pour être accomplies.

Comme le Coran est le code d'une nation conquérante, les applications de ces principes profitent à la discipline militaire.

« Ne crains pas les périls de la guerre, y est-il enseigné, ne déserte pas les champs de bataille, ne cherche pas un refuge dans ta maison, ni un abri au sommet des hautes tours; tu ne reculerais pas l'instant de la mort, Allah dirige les traits. Mais alors que les jardins d'Eden seront ouverts aux combattants tués dans la mêlée, ceux qui fuiront la bataille iront brûler dans la gehenne où ils seront abreuvés d'une eau infecte et bouillante. »

« Je sais que s'exposer aux danger des guerres ne modifie pas l'époque inscrite d'avance pour la mort, écrit d'autre part Ousâma dans son autobiographie. Que personne, ajoute-t-il, n'aille s'imaginer qu'on puisse avancer la mort en affrontant les dangers, ou la retarder par l'excès de la prudence... Béni soit Allâh qui fixe les destinées, qui détermine les heures des trépas et des existences. »

Calderón et ses interprètes, Clairon et Basile de *La Vie est un songe,* Hérode et Meriem du *Tétrarque de Jérusalem,* ne s'expriment pas autrement que le prophète et que les docteurs de la loi islamique. L'identité des pensées se trahit même dans la forme. Espagnols et Musulmans croient à la succession des événements tels qu'ils sont écrits par Dieu dans le livre de nos destinées, ils croient aux grands avantages dont bénéficie, dès sa vie terrestre, la créature qui se soumet sans révolte aux volontés de son créateur, comme au salut et à la justification par la pleine et libre obéissance aux décrets de la Providence. Espagnols et Musulmans — l'exemple de Clairon et du Tétrarque de Jérusalem le prouve — croient,

en revanche, que l'on attire sur soi les colères du ciel quand on entre en lutte contre la destinée.

Enfin, qui ne reconnaîtrait dans « ces soupirs bien comptés que chaque être humain reçoit en naissant », selon le tétrarque et, mieux encore, dans la croix imprimée sur la poitrine d'Eusebio et de Julia une réminiscence de l'oiseau fatidique suspendu, d'après le Coran, au cou de chaque créature ? J'ai expliqué que le fatalisme musulman, comme le fatalisme espagnol, limitaient leur influence au monde matériel, puisque l'infinie justice de Dieu s'interposait devant son infinie science et que cette influence subissait même sur la terre des déviations notables par le fait de la libre volonté humaine ; la ressemblance entre les deux croyances n'en est que plus flagrante et plus indéniable. On sent chez les Espagnols, comme chez les musulmans, le ferme désir d'accorder deux termes extrêmes, en apparence opposés et la même tension d'esprit, les mêmes propensions involontaires vers l'un de ces termes.

Cette doctrine, que l'on pourrait à juste titre qualifier de *mudejar*, diffère de la doctrine catholique orthodoxe par la croyance à une fatalité restreinte dont j'ai déterminé le sens, la portée et l'action terrestre, par l'étroitesse du champ où s'exerce le libre arbitre et par la prédominence donnée à la résignation sur les vertus théologales. En revanche, elle est bien plus large et plus consolante que l'interprétation de la prescience divine où aboutirent saint Paul, saint Augustin, saint Thomas et, après eux, Luther.

Calderón avait sans doute vu de beaux manuscrits du Coran ainsi qu'en témoigne la description du livre de la destinée mise dans la bouche de Basile ; mais sûrement il n'avait pas lu une seule sourate. Sans ressembler à Charles II, ce roi d'Espagne qui, en apprenant la prise de l'une de ses places fortes — Mons — et le succès de Louis XIV, s'apitoyait sur la perte que l'Empereur venait

d'en faire, il n'était pas érudit. Ses compatriotes lui ont si souvent reproché d'avoir placé Jérusalem et la capitale de la Pologne sur les bords de la mer et d'être coutumier d'erreurs du même ordre, qu'il serait oiseux d'en donner d'autres preuves. Aussi bien, je n'entends pas dire que le grand tragique se soit inspiré du code religieux des mahométans et, bien que dans un autre drame, — *Aimer après la mort*, — il ait excellemment peint les mœurs des Mores et la révolte des Alpujaras, je ne crois pas non plus qu'à l'exemple de Cervantes, il ait jamais été en relation avec des Musulmans, mais il lui suffisait d'être l'interprète des sentiments et des croyances de ses concitoyens, pour écrire des drames qu'aurait pu signer un docteur de l'Islâm.

La domination générale exercée par les croyances musulmanes est d'autant plus accusée que Calderón, s'il prenait des licences avec la géographie et l'histoire ancienne, avait fait de fortes études théologiques et entra dans les ordres en 1651. Il savait que *La Vie est un songe* et *Le Tétrarque de Jérusalem* renfermaient des propositions hétérodoxes. Un des personnages de la première de ces pièces le dit d'une manière formelle quand, s'adressant à Sigismond, il l'engage à lutter contre le destin *parce qu'il n'est pas chrétien de s'exposer à sa fureur et de ne pas chercher un abri contre ses coups* et, dans la seconde tragédie, Hérode le repète quand il traite le destin de *divinité à qui le vice seul élève des autels.*

Il n'empêche que le tétrarque se punit et se tue pour avoir conformé sa conduite à ses déclarations. Tandis que Sigismond prend le contrepied des avis qu'il a reçus — avis d'ailleurs imprudents dans la pensée de Calderón — et non seulement le dénouement lui donne raison contre son conseiller, mais la pièce se termine par le discours dont j'ai donné plus haut quelques passages et où se trouve l'apologie de la doctrine musulmane relative à l'accord

fatalisme avec la prescience divine et de la responsabilité avec la prédestination.

L'on avait limité jusqu'ici l'influence directe ou indirecte de la civilisation importée par les Arabes à l'architecture et à la littérature, j'ai eu déjà l'occasion de montrer que la pénétration avait été plus profonde et plus étendue. Voici maintenant la preuve qu'elle avait atteint jusqu'à la conscience et que l'âme de l'Espagne avait passé elle aussi par un long stage *mudejar*.

DIEULAFOY.

Séance du 15 février 1908.

LE
COURONNEMENT DE NAPOLÉON

Tous ceux qui ont lu le chapitre du Sacre dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* par M. Thiers, se rappellent ce passage émouvant : « Le Pape fit sur le front de l'Empereur et sur ses mains les onctions d'usage, puis bénit l'épée qu'il lui ceignit, le sceptre qu'il remit en sa main et s'approcha pour prendre la couronne. Napoléon, observant ses mouvements et, comme il l'avait annoncé, terminant la difficulté sur les lieux mêmes, saisit la couronne des mains du Pape sans brusquerie, mais, avec décision, et la plaça lui-même sur sa tête. L'acte, compris de tous les assistants, produisit un effet inexprimable. »

Jusqu'ici tous les historiens, adoptant la version de M. Thiers qui s'était servi des Mémoires et des traditions des contemporains, avaient cru que l'Empereur, sans tenir compte des dispositions concertées à l'avance entre lui et le Saint-Siège, avait, de sa propre autorité, pris la couronne et se l'était placée lui-même sur la tête, afin de montrer à tous qu'ayant conquis cette couronne par ses victoires, il ne voulait la devoir à personne, même au Pontife qu'il avait fait venir à Paris pour le sacrer et le couronner. Il y avait cependant là une erreur que le P. Theiner avait fait pressentir dans *l'Histoire des Deux Concordats*. Le P. Ilario Rinieri l'a relevée plus complètement

en 1906 dans son ouvrage : *Napoleone e Pio VII*, composé d'après les documents inédits du Vatican, et M. Frédéric Masson l'a confirmée, d'après cet ouvrage, dans son livre récent sur *le Sacre et le Couronnement de Napoléon*. En effet, l'Empereur, suivant un arrangement arraché à la dernière heure au Pape, aurait eu le droit de prendre la couronne à l'autel et de se couronner lui-même. Ayant eu à m'occuper du Sacre à propos de mes études sur *le Divorce de Napoléon* et sur *le Pape et l'Empereur*, j'ai voulu revoir cette question à fond, non seulement d'après mes notes d'autrefois et d'après les pièces publiées par le comte d'Haussonville et le P. Theiner, mais encore d'après des recherches plus récentes aux Archives Nationales, aux Archives des Affaires Étrangères et aux Archives du Vatican. J'ai été amené ainsi à faire des constatations qui, tout en reconnaissant le bien fondé des principales assertions de ces deux derniers historiens, sont parfois aussi en désaccord avec elles sur quelques points et méritent, je crois, d'être relatées au point de vue de la précision historique.

Que les souverains français aient été sacrés par le Pape ou par un archevêque ou évêque, le couronnement s'est toujours fait par le Pape ou par le prélat officiant.

Ainsi Étienne III, Léon III, Étienne IV, Innocent II ont sacré et couronné Pépin le Bref, Charlemagne, Louis le Débonnaire et Louis le Jeune, comme les archevêques de Reims ont sacré et couronné eux-mêmes nombre de Rois. L'ordonnance de Charles V, très explicite à cet égard et qui avait été appliquée aux sacres de saint Louis, Philippe le Bel et Louis le Hutin, est restée en vigueur jusqu'à la Révolution. Napoléon connaissait les précédents et se les était fait commenter par Portalis et Cambacérès. Aussi, lorsqu'il commença les pourparlers relatifs à son sacre, ne fit-il aucune difficulté, apparente du moins, pour admettre que le Pape, appelé par lui, vint à la fois le sacrer et le

couronner. Non seulement il ne s'y opposa pas, mais c'est lui-même qui, étant encore Premier Consul, la veille d'être proclamé Empereur, dit au cardinal Caprara : « Toutes les autorités constituées me font sentir combien il serait glorieux *que mon Sacre et mon Couronnement* fussent faits par la main du Pape. » L'orgueil et l'ambition n'étaient pas les seuls mobiles de Bonaparte. C'était son intérêt aussi qui le guidait. Cinq semaines après l'exécution du duc d'Enghien, faussement accusé de conspiration contre la République que le premier Consul allait bientôt lui-même étouffer dans l'Empire, cinq semaines après ce meurtre qui jeta la consternation et la réprobation dans toutes les âmes généreuses, ainsi que dans l'esprit de ceux qui commençaient à se rallier au nouveau régime, et détermina une nouvelle coalition contre la France, le tribun Curée avait proposé de confier le gouvernement de la République à un Empereur.

Le 6 mai, le cardinal Caprara, bien sollicité et bien stylé, conseillait à Consalvi de féliciter Napoléon de sa nouvelle dignité ; puis il ajoutait, le 9 mai, que le couronnement de l'Empereur des Français par le Pape aurait des effets très utiles pour la reconnaissance par l'Europe du nouveau Souverain aussi bien que pour l'Église (1). Caprara, en disant cela, traduisait les idées mêmes de Napoléon. Comment Armand Lefebvre a-t-il pu écrire, dans *l'Histoire des Cabinets de l'Europe,* que le cardinal légat avait donné aux paroles de Bonaparte une portée plus étendue qu'elles ne l'avaient en réalité? Napoléon, en dehors de ses intérêts particuliers, était persuadé que l'onction reçue des mains du Saint-Père rendrait sa per-

(1) Pour les négociations du Sacre et du Couronnement, voir les lettres ou notes échangées entre Rome et Paris à la date des 9 et 30 mai, 5, 6, 10 et 20 juin, 8, 18 et 20 juillet, 1, 3, 7, 28, 29 et 30 août, 1 et 2 septembre 1804 (Affaires Étrangères de France — Archives du Vatican — Rinieri. Theiner, d'Haussonville).

sonne sacrée et, dans un entretien avec de Pradt, il était allé jusqu'à déclarer que le Sacre était une des causes qui le faisaient le plus considérer par la nation. « La religion, naguère persécutée et proscrite, a dit Pasquier en ses *Mémoires*, apparaissait supérieure à tous les pouvoirs, seule capable de donner au triomphateur qu'elle couronnait une sorte de légitimité. Le Sacre fit taire les résistances et justifia, en les commandant, toutes les soumissions. » Ce n'était donc point, par une vanité puérile, que le nouveau Souverain avait voulu le Sacre et le Couronnement (1).

Le Sacré Collège est consulté par Pie VII. Le Pape lui fait connaître ainsi le désir de Napoléon : *Significavit nobis valde se cupere sacra unctione perfundi et imperialem coronam a nobis accipere*. Les cardinaux émettent alors diverses objections. Ils craignent que le Sacre et le Couronnement ne paraissent ratifier des lois contraires aux maximes et aux droits de l'Église, ne soulèvent

(1) Il convient de rappeler ici une lettre de Napoléon aux Évêques en date du 12 frimaire an XIII qui montre à quels sentiments religieux il paraissait obéir alors : « La Providence m'a offert de nouvelles forces pour supporter le poids de la couronne qu'elle a placée sur ma tête, dans la satisfaction que mon peuple m'a témoignée à l'occasion de mon sacre et couronnement qui se firent hier avec tout ce qui se pouvait y ajouter de pompe et de solennité. La présence de N. T. S. P. le Pape, chef visible de l'Église universelle, les acclamations qui m'ont accompagné pendant et après cette auguste cérémonie, ont pénétré mon cœur d'un sentiment profond qui ne s'effacera jamais. C'est pour obtenir de l'Être suprême, qui protège si visiblement l'Empire, qu'il attache à l'onction sacrée que je viens de recevoir toutes les grâces que ma confiance en sa divine bonté me fait espérer, qu'il m'accorde la prudence, la première vertu des souverains, et qu'il maintienne mon peuple dans la paix et la tranquillité qui furent toujours le plus cher objet de mes soins, et dans lesquelles j'envisagerai toujours la plus solide gloire de mon règne, que je désire qu'il soit fait des prières publiques dans toutes les églises de l'Empire. Je vous fais donc cette lettre pour vous dire de faire chanter le *Te Deum* dans celles de votre diocèse et que vous ayiez à convier aux prières qui se feront dans votre église les autorités qui ont accoutumé d'assister à ces sortes de cérémonies. Sur ce, je prie Dieu, etc. »

la jalousie de l'Allemagne et des Bourbons et ne procurent pas encore à l'Église la joie de voir terminer les affaires ecclésiastiques pendantes. Il aurait été question aussi de réclamer les trois Légations, mais il n'en fut pas officiellement parlé, au moins avant le Sacre. Pie VII, après y avoir bien réfléchi, se décida à accepter l'offre d'aller à Paris « sacrer et couronner l'Empereur », parce que l'Église n'est pas inféodée à une race ou à une dynastie quelconque, mais attachée aux intérêts des peuples eux-mêmes; parce que Bonaparte, le premier représentant de la dynastie napoléonienne, pouvait être sacré par le Pape comme Pépin, le premier représentant de la race carlovingienne; parce que le couronnement sanctionne l'élection populaire et fait reconnaître la suprématie religieuse de l'Église sans laquelle aucune dynastie nouvelle ne peut se fonder; parce que le génie de la Guerre, le maître de la Victoire l'avait demandé lui-même et que c'était là un témoignage authentique de ses croyances; parce que la religion en pouvait tirer des fruits importants et que l'Empereur qui avait contribué à la restaurer en France, méritait cet honneur, d'autant plus qu'il protestait de son dévouement filial et promettait de favoriser les progrès de l'Église. Il ne faut pas oublier enfin, comme l'a reconnu Consalvi lui-même que « l'Empereur exerçait sur le Saint-Père une espèce de fascination et d'éblouissement que toutes les calamités publiques ou privées ne purent jamais faire cesser... » C'était aussi pour Pie VII l'occasion unique de résoudre des difficultés religieuses comme celles des Articles Organiques, des évêques constitutionnels, du Concordat italien et autres.

De son côté, Napoléon écarta brusquement les objections du Conseil d'État et déclara avec force que la pompe religieuse était indispensable à la cérémonie du Sacre. On avait parlé du Champ de Mars pour le Couronnement. Napoléon répondit que c'était là une réminiscence de la

Fédération, mais que les temps étaient bien changés. « Je ne saurais d'ailleurs, dit-il, voir le peuple de Paris dans 20 ou 30.000 poissardes ou autres gens de cette espèce qui envahiraient le Champ de Mars. Le véritable peuple de Paris, ce sont les Présidents de canton, ce sont les Présidents des collèges électoraux, c'est l'Armée. Je me représente l'effet que produiraient l'Empereur et sa famille exposés dans leurs habits impériaux à l'injure du temps, à la boue, à la poussière, à la pluie! Quel sujet de plaisanterie pour les Parisiens qui aiment tant à tourner tout en ridicule et qui sont accoutumés à voir Chéron à l'Opéra, Talma au Théâtre Français faire l'Empereur beaucoup mieux que je ne saurais le faire moi-même! » Il lui fallait donc Notre-Dame et ses souvenirs grandioses; il lui fallait un prestigieux cortège; il lui fallait le Pape en personne pour frapper l'imagination populaire et donner à la solennité un caractère plus auguste. Il voulait tout cela. Il l'eut.

Le 18 juillet 1804, Talleyrand, ministre des Relations extérieures, écrit à Fesch que le voyage du Saint-Père n'aura pas seulement pour objet le Sacre et le Couronnement de l'Empereur, mais les grands intérêts de l'Église auxquels Napoléon est prêt à donner satisfaction dans tout ce qui sera compatible avec sa situation et les biens de l'État. Il répond ensuite aux objections qui ont trait au serment constitutionnel et aux lois du Concordat; il fait de vagues et belles promesses dans le style le plus insinuant et le plus diplomatique. Mais le cardinal Fesch a l'imprudence, quelque temps après, d'écrire que des personnes sages et influentes, comme M. de Talleyrand, ont proposé de faire du Sacre et du Couronnement deux cérémonies distinctes : l'une religieuse, l'autre civile. Consalvi proteste aussitôt et déclare, le 7 août, que jamais le Pape ne consentira « à séparer le Couronnement du Sacre ». Il fait remarquer par le Pontifical l'importance

que les Empereurs ont attachée de tout temps à recevoir des Papes le sacre et la couronne, et dit qu'aux yeux du peuple le couronnement semble être plus auguste encore que le Sacre. Il rappelle que Sa Majesté, comme M. de Talleyrand par sa note du 18 juillet, voulait voir exactement suivi l'ancien cérémonial. Or, dans le cérémonial, le sacre était intimement lié au couronnement... Comment Armand Lefebvre, après des déclarations si nettes, a-t-il pu affirmer encore que Napoléon soutenait que le Sacre devait rester circonscrit dans la limite d'une cérémonie purement religieuse et qu'il n'admettait pas que le chef de l'Église romaine pût inférer du droit de le sacrer celui de le couronner? Comment a-t-il pu dire aussi que Napoléon se garda bien de blâmer son oncle, le cardinal Fesch, de l'avoir si hardiment engagé, se réservant une fois qu'il aurait le pape sous la main, de le faire renoncer à une prétention renouvelée du temps de Grégoire VII? Ceci est une chose faite après coup et non pas un argument sérieux, fondé sur des documents certains. Talleyrand avait dit le 18 juillet que Sa Majesté observerait le cérémonial et qu'Elle savait combien les usages des Églises étaient sacrés et respectables.

Aux protestations de Consalvi, le cardinal Fesch avait répondu qu'il n'était nullement question de séparer le couronnement du Sacre. Il donnait à cet égard des assurances absolues et sur la question spéciale d'une cérémonie civile avec un couronnement possible, il affirmait que cette cérémonie, si elle avait lieu, serait parfaitement distincte de la cérémonie religieuse. Consalvi remerciait Fesch de ces explications et déclarait que le Pape laissait au cardinal-légat le soin de s'occuper de cette cérémonie particulière où Napoléon serait proclamé empereur avec les attributs de la souveraineté en présence des députés de la Nation, ne doutant pas que pour la cérémonie de Notre-Dame l'Empereur ne se plairait à manifester au

Souverain Pontife tous les égards dus à sa suprême dignité. Le 28 août, le Pape lui-même se félicita de ce que Sa Majesté impériale fût résolue à ne rien changer dans la cérémonie du Sacre et du Couronnement aux rites inaltérablement établis par le Pontifical romain.

Le 15 septembre, l'Empereur fait porter au Pape par le général Caffarelli, et non par deux évêques, comme il l'avait promis, la lettre officielle par laquelle il le prie de venir donner « le caractère de la religion à la cérémonie du Sacre et du Couronnement du premier Empereur des Français ». Napoléon dit que cette cérémonie acquerra un nouveau lustre, lorsqu'elle sera faite par Sa Sainteté elle-même. Le général Caffarelli est accueilli avec la plus grande bienveillance, et la lettre de l'Empereur, contrairement à ce qui a été dit et répété récemment, est jugée fort digne et révélant chez son illustre auteur des sentiments très élevés pour la religion catholique et son Chef. Consalvi y découvre « de la très haute philosophie » et même « des engagements, *si on sait les trouver* ». Cependant, la promesse de s'occuper des intérêts de la religion n'y est pas, et Consalvi, au nom de Sa Sainteté, en fait bientôt l'observation à Fesch qui répond que le Saint-Père peut viser, dans son allocution au Sacré Collège, la déclaration de Talleyrand faite à ce sujet le 18 juillet. Pie VII ne manque pas de s'inspirer de cette invitation, et il insère en effet, dans l'allocution du 29 octobre, le passage précité qui donne pour buts principaux au voyage du Saint-Père non seulement le Sacre et le Couronnement, mais encore les grands intérêts de l'Église catholique à débattre entre le Pape et l'Empereur. On ignore à Rome que, secrètement, Fesch avait écrit à Napoléon : « Ma conduite a été celle d'un homme qui voulait ménager la cour de Rome sans lui laisser l'espoir d'empiéter sur les lois fondamentales et primitives de la couronne de Votre Majesté. Il en est résulté que Sa Sain-

teté n'aura point à se plaindre, lorsqu'on ne voudra pas traiter de l'abrogation des deux premiers articles des lois organiques du Concordat. *J'ai parlé très ouvertement* (ceci était faux) et je crois qu'on a abandonné toute prétention contraire au droit de révision des rescrits et des bulles et aux libertés de l'Église gallicane (1). » Comparez cette lettre du 17 fructidor avec celle du 10 vendémiaire an XIII et vous verrez de quel côté était la loyauté ! Et pendant qu'on promettait de suivre exactement l'ancien cérémonial, Napoléon invitait Cambacérès à examiner le Pontifical romain et le cérémonial français pour voir s'il n'y aurait pas à y faire des modifications de nature à l'adapter aux circonstances et de façon « à blesser le moins possible » la Cour de Rome, mais cela en secret pour éviter « tout vain bavardage ». On voit déjà poindre la préoccupation chez l'Empereur de se dérober avec adresse au couronnement par le Pape. Dans toute cette affaire, comme dans celle du Concordat, on ira de surprises en surprises et de détours en détours, c'est ce que j'ai voulu noter.

Croyant à toutes les promesses faites, Pie VII arrive en France. La population lui fait un accueil enthousiaste et touchant, et l'Empereur le reçoit avec une déférence empressée, tout en ayant soin de conserver en public à la dignité impériale, dont il vient d'être revêtu, le pas sur la dignité pontificale. Tout entier à sa mission conciliatrice, Pie VII ne paraît point s'en apercevoir. A ce moment, Portalis, Cambacérès, Ségur et autres examinent de près le cérémonial du Sacre et du couronnement. Ils passent au crible le Pontifical romain et l'ancien cérémonial français avec l'idée qui tourmente toujours Napoléon, d'échapper à ses engagements, de restreindre la cérémonie du Sacre et de modifier la forme et la portée du Couronnement.

(1) Archives des Affaires étrangères, *Rome*.

Mais les questions les plus graves surgissent à la dernière heure. C'est Joséphine qui vient révéler tout à coup à Pie VII, autant par conscience que par intérêt, qu'elle n'est unie à Napoléon que par les liens civils. C'est l'obligation d'un mariage religieux qui s'impose, obligation à laquelle l'Empereur doit se soumettre, mais en cherchant par l'absence des témoins et du propre curé à faire ses réserves pour l'avenir, sans réfléchir que Fesch, le grand aumônier, obtiendra du Pape toutes les dispenses et tous les pouvoirs nécessaires. Ce sont ensuite les évêques constitutionnels qui essaient d'échapper à la soumission complète du Saint-Siège que Caprara, Fesch et Talleyrand ont promise en leurs noms à Pie VII, si bien que le Pape est, à la veille du Sacre, contraint d'écrire à l'Empereur, que la déclaration de l'évêque Le Coz, lue par l'Empereur lui-même, contient un changement subit et inadmissible. En effet, au lieu de promettre « la soumission aux jugements du Souverain Pontife sur les affaires ecclésiastiques de France », Le Coz a écrit « sur les affaires canoniques de France ». Il y a là une grave différence que Pie VII ne peut admettre. « Nous connaissons assez, écrit-il, la piété et la haute sagesse de Votre Majesté pour être bien assuré qu'Elle daignera prendre les mesures nécessaires pour que Nous ne Nous trouvions point compromis et que rien ne puisse troubler ou profaner l'auguste et sainte fonction de demain matin (1). » Sur ce, Le Coz et les autres se soumirent.

C'est enfin le cérémonial nouveau communiqué depuis le 30 novembre seulement au Saint-Père, et qui comporte des modifications très importantes. L'Empereur voulait, par son ministre Champagny qui en a laissé note, obtenir de Pie VII des concessions considérables. Il demandait que la marche des évêques dans le cortège eût lieu

(1) Archives des Affaires étrangères, *Rome*.

dans l'ordre de la consécration, pour éviter que des anciens ne prissent rang après des nouveaux. Le Pape maintenait la marche dans l'ordre de l'institution, afin de bien prouver que les évêques n'étaient évêques qu'après avoir été institués par lui et il ne céda pas à cet égard. L'Empereur désirait que le Pape ne se fît point porter à Notre-Dame sur *la sedia gestatoria,* parce que ce n'était pas l'usage en France, parce que la galerie où il fallait passer était trop étroite et qu'enfin Marat avait eu cet honneur sous la Révolution. M. Frédéric Masson a fait justement observer que Marat n'a été porté en triomphe que du Palais de Justice à la Convention et que c'est Mlle Meillard de l'Opéra, qui a figuré ainsi à Notre-Dame la déesse Raison. Les motifs invoqués par de Champagny, c'est-à-dire par Napoléon, sont misérables. Le motif inavoué, c'est que Napoléon voulait que le Pape se contentât, comme lui, des honneurs du dais porté par six chanoines et n'eût pas une entrée plus solennelle que lui. Pie VII n'insista pas. Napoléon demandait encore que le *Veni Creator* fût substitué à la présentation de l'Empereur au Pape, par les évêques avec la formule : « *Scitis illum esse dignum?* » Le Pape y consentit. Dans le serment religieux, l'Empereur effaça la promesse de maintenir les églises dans la jouissance de leurs biens, en faisant observer que c'était déjà beaucoup pour lui de s'être astreint à un serment autre que le serment constitutionnel. Le Pape, que l'on a accusé d'avoir cherché avant tout des avantages matériels, passa outre (1). Trois onctions, furent substituées aux neuf onctions du cérémonial français. La bénédiction des attributs de la souveraineté fut réglée de façon que celle de la couronne se fît la dernière. Pour la tradition de l'épée,

(1) D'après le serment religieux, Napoléon devait répondre *Profiteor et promitto.* Il s'est contenté de dire *Profiteor* ou *promitto,* car les diverses relations de ces évènements donnent tantôt l'un, tantôt l'autre mot. Je crois que la vraie réponse a été « *Profiteor* ».

l'Empereur obtint facilement que le mot *concessum* fût remplacé par le mot *oblatum*.

Dans le cérémonial publié au *Moniteur* le 9 frimaire (30 novembre) l'avant-veille du Sacre, il n'est pas dit que le Pape couronnera l'Empereur ou que l'Empereur se couronnera lui-même. Il est dit que le Pape remettra la couronne à l'Empereur au pied de l'autel. Les divers extraits du cérémonial publiés à part et que j'ai vus, contiennent ce mode de recevoir la couronne. Or, les choses se passèrent bien différemment. Pour ne pas blesser le Pape en écartant de la cérémonie les anciens usages, Cambacérès avait proposé de faire coopérer les grands dignitaires au couronnement en soutenant, suivant l'Ordonnance de Charles V, la couronne que le Pape placerait ensuite sur la tête de l'Empereur. Mais Napoléon fit écrire par Champagny que « pour éviter toute discussion entre les grands dignitaires de l'Empire *qui prétendraient lui donner la couronne au nom du peuple* », il convenait que l'Empereur eût le droit de « prendre lui-même sur l'autel la couronne impériale, de la mettre sur sa tête, de la placer ensuite sur celle de l'Impératrice, de la remettre une seconde fois sur sa tête et d'en donner une seconde à l'Impératrice, pendant que le Pape dirait au lieu de « *Accipe coronam gloriæ* » une autre oraison « *Coronet vos Deus corona gloriæ* (1). » Napoléon, comme on le sait, abrégea

(1) C'est la prière que mentionne l'*Ordre dans lequel seront dites les prières du Sacre et du Couronnement*. Dans ce même Ordre la prière « *Coronet te Deus* » est dite « pendant que l'Empereur prend la couronne », et un peu plus loin l'*Ordre* parle de la tradition de la couronne par le Pape, ce qui montre qu'au dernier moment même il y avait encore quelque hésitation dans le règlement de la cérémonie. *Le Tableau historique de la cérémonie du Sacre et du Couronnement*, publié à la même époque, porte la même tradition (frimaire an XIII) de la couronne par le Pape. *Le Formulaire de la cérémonie* à la même date parle du couronnement de l'Empereur après la bénédiction des couronnes, sans qu'il mentionne la tradition de la couronne et sans qu'on dise que l'Empereur se couronne

le cérémonial en se couronnant brusquement lui-même et en donnant une autre couronne à l'Impératrice. Il crut avoir concilié les précédents avec les convenances en faisant dire que « Sa Sainteté bénissant la couronne et prononçant une prière pendant que l'Empereur la mettait sur sa tête, était censée remplir suffisamment l'ancien cérémonial ». Rinieri, qui rapporte le fait — et contestant que Napoléon eût annoncé d'avance qu'il terminerait la difficulté sur les lieux mêmes, car il ne souleva d'objection à cet égard que l'avant-veille du Sacre, — remarque qu'on ne pouvait « faire au Pontife un plus grand outrage. En manquant de cette façon aux assurances données formellement à Rome par le gouvernement français, Napoléon avait l'air de traiter le Pape comme comme son grand aumônier ». Le refus de prendre au moins la couronne des mains du Saint-Père et cela par un manquement formel aux règles du cérémonial inséré le 30 novembre au *Moniteur*, avait froissé les cardinaux et surpris toute l'assistance à Notre-Dame. En Europe, l'étonnement n'avait pas été moindre, surtout parmi les nations catholiques. Le 5 janvier 1805, Consalvi mandait lui-même à Pie VII : « J'ai fait connaître à Votre Sainteté quel déplorable effet a produit en Italie le cérémonial pratiqué à Paris devant le Saint-Père et aussi devant les cardinaux de sa suite d'avoir laissé l'Empereur se couronner lui-même, malgré le pacte convenu et tout contraire (1). » Il importe bien de constater, par ce qui précède, que le droit de se placer lui-même la couronne sur la tête avait été limité par le fait que l'Empereur devait d'abord, agenouillé au pied de l'autel la recevoir des mains du Saint-Père, ce qui n'a pas eu lieu.

lui-même. *L'Histoire du couronnement* (Thermidor, an XIII, 1 vol. in-8°) cite le fait du couronnement par l'Empereur sans viser un article quelconque du cérémonial.

(1) Archives du Vatican.

Mais Pie VII dut écarter une autre exigence de Napoléon qui lui parut bien plus grave. En effet, l'Empereur aurait désiré que le *Te Deum* fût chanté par le Pape à l'issue de la messe, c'est-à-dire après le serment constitutionnel. Or, Pie VII, ne voulant point paraître sanctionner par sa présence un serment qu'il avait critiqué au cours des négociations et dont il avait cherché à faire écarter le respect des Articles organiques et de la liberté des cultes, écrivit sur l'exemplaire du cérémonial qui lui fut soumis l'avant-veille du Sacre : « *A questo desiderio dell' Imperatore non piu cravamo in casodi prestarci...* » Ce fut en vain que Champagny offrit à Sa Sainteté de faire pendant la prestation du serment « *ce qu'elle jugerait convenable!* » le Pape répondit « *A cui neppur* », c'est-à-dire « *non possumus* ». Rien ne put le faire céder sur ce point. Cependant, les journaux déclarèrent le lendemain que le Pape n'avait quitté l'Église qu'après le serment constitutionnel, alors qu'avant ce serment Pie VII était allé avec les cardinaux à la sacristie pour se dépouiller de ses ornements sacrés. Il ne se rendit à l'Archevêché que lorsque le cortège impérial fut sorti. Mais, comme le procès-verbal de la cérémonie laissait supposer que le Pape avait assisté au serment constitutionnel, le cérémoniaire de sa Sainteté, Mgr Mazio, écrivit au comte de Ségur pour le prier de rectifier cette mention énoncée, mais cette rectification ne fut pas admise (1).

Un fait important à noter, c'est le silence du *Moniteur* sur la cérémonie du Sacre et du Couronnement. J'ai voulu en scruter la cause. Le *Moniteur* se bornait à dire le 11 frimaire an XIII, le lendemain même de la cérémonie : « Nous ne pouvons donner aujourd'hui à nos lecteurs sur l'auguste cérémonie du Sacre et du Couronnement les détails qu'ils attendent de nous et que nous nous proposons

(1) Archives du Vatican.

de leur offrir... Nous nous occupons du travail nécessaire pour satisfaire, autant qu'il nous sera possible, la juste impatience de nos lecteurs. » Mais ce travail fut si difficile qu'il ne parut pas du tout. Il est certain que le Pape, froissé des incidents qui marquèrent diverses parties de la cérémonie et qui dépassaient les concessions arrachées à la dernière heure, déclara que si les faits étaient relatés autrement qu'ils n'avaient été convenus l'avant-veille du Sacre, il protesterait et prendrait soin de rétablir la réalité, c'est-à-dire de son opposition à différents changements. Ce qui me le fait croire, c'est la note inédite suivante de Mgr Mazio à M. de Ségur : « Mgr Mazio a reçu l'ordre formel de Sa Sainteté d'insister avant toute chose auprès de M. de Ségur sur ce que les additions marquées aux pages 55 et 57 de l'épreuve, d'après les changements du cérémonial qui ont été faits de concert entre Sa Sainteté et Sa Majesté impériale l'avant-veille du Sacre, soient insérées dans le procès-verbal en son entier, afin qu'il corresponde avec exactitude aux faits qui ont eu lieu le jour de la cérémonie (1). » Cette note significative prouve bien que des changements au cérémonial ont été concertés entre Pie VII et Napoléon, mais elle prouve aussi que le Pape avait tenu à se justifier des concessions accordées par lui et que ses réclamations contre des empiètements subits sur ses dernières concessions ont empêché la publication du compte rendu officiel du *Moniieur*.

Il a été dit que Napoléon ayant refusé de communier, c'est-à-dire d'accomplir l'acte essentiel par lequel il se fût fait reconnaître comme catholique, avait, du même coup, vicié le sacrement qu'il avait aspiré à recevoir, car suivant saint Pierre Damien « l'onction royale est un sacrement » *Sacramentum quintum in unctio Regis*. Pour le recevoir,

(1) Archives du Vatican.

l'Empereur, nous dit M. Frédéric Masson, devait être en état de grâce et, ne l'étant pas, il invalidait ainsi le Sacre. Cette affirmation est erronée. En effet, dans le Sacre la partie essentielle est l'onction avec l'huile sainte. La communion ici n'est qu'un fait accessoire, comme dans l'Ordination. Le Pape qui en a dispensé Napoléon et Joséphine « *Nonoc communicarono* » comme le prouve le texte du cérémonial révisé le 30 novembre, pouvait en dispenser très légitimement pour des motifs qu'il jugeait graves. On ne peut pas dire que s'abstenant de communier, Napoléon refusait de faire profession de catholique, car cette profession résultait évidemment de sa demande du Sacre conféré par le chef même de l'Église et de la célébration du mariage religieux, à laquelle il s'était soumis sur l'injonction de Pie VII. En recevant la communion dignement, Napoléon se fût montré parfait catholique; en préférant s'abstenir plutôt que de mal la recevoir, il ne cessait nullement d'être catholique. Enfin, s'appuyer pour faire du Sacre un sacrement sur saint Pierre Damien qui, au XIe siècle, énumérait douze sacrements « le baptême, la confirmation, l'onction des malades, la consécration de l'Évêque, l'onction du Roi, la consécration d'une Église, la profession des Moines, la profession des Ermites, la profession des religieuses et le mariage », c'est ne pas savoir que vers le milieu du même siècle Pierre Lombard, évêque de Paris, maître des Sentences, accentua la distinction en réservant le nom de sacrements aux sept rites principaux. C'est ignorer qu'au Concile de Lyon en 1274 les deux Églises grecque et latine ne connurent plus que sept sacrements; que le nom de sacrement a été ainsi spécialisé et n'a plus été donné aux autres rites; c'est enfin donner à un mot au XXe siècle le sens qu'il avait au XIe. En réalité, le Sacre n'est pas un sacrement, mais simplement un rite sacré. Il est en effet de l'essence du sacrement d'être institué par Jésus-Christ. Le Sacre n'a été institué que par l'Église.

Napoléon a donc été sacré validement comme beaucoup d'autres Rois, sans qu'on se soit jamais inquiété de savoir si ceux-ci étaient en état de grâce, question d'ailleurs dont Dieu est le seul juge.

En résumé, ce qu'il faut relever à propos du Sacre et du Couronnement de 1804, c'est d'une part la constance, l'adresse et l'astuce de Napoléon à se soustraire à ses promesses, et de l'autre la patience, la générosité et la candeur résignée de Pie VII qu'on a eu tort de confondre avec de la faiblesse, car lorsque les principes seront en question, le Pape, malgré les menaces, la captivité et les violences, ne cèdera pas.

« La Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée. Elle est finie! » a dit Bonaparte aux Français, cinq semaines après le 18 brumaire. Aujourd'hui, il peut répéter cette audacieuse affirmation dans un sens plus personnel encore. En prenant le pouvoir impérial, il brise le Tribunat, il s'assure la soumission du Corps législatif et la servilité du Sénat; il fonde une noblesse, il crée des ordres et des titres, il nomme de grands dignitaires, il détruit l'égalité, il enchaîne la liberté. Il s'est fait sacrer par le Pape, il s'est couronné lui-même, il a imposé à tous la domination d'un seul. Le mot de Sieyès à Talleyrand, à Boulay, à Rœderer, à Cabanis, au sortir de la première séance des trois Consuls, s'est réalisé : « Citoyens, vous avez un maître. Bonaparte veut tout faire, sait tout faire et peut tout faire! »

Henri WELSCHINGER.

Séance du 22 février 1908.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

M. ALFRED RAMBAUD

PAR

M. VIDAL DE LA BLACHE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Lue dans la séance des 11 et 18 janvier 1908

Messieurs,

Alfred Rambaud, né le 2 juillet 1842, est mort le 10 novembre 1905; il a été témoin d'événements qui ont profondément remué notre pays et que l'avenir regardera sans doute comme un point tournant dans notre histoire. Son esprit d'historien était déjà mûr, quand éclata la guerre de 1870; il fut de ceux que les désastres de la patrie atteignirent en pleine conscience, et à qui, lorsque fut dissipée la fumée des champs de bataille, échut la tâche de collaborer à son relèvement. Son souvenir est inséparablement lié à celui d'une génération à laquelle une crise inouïe imposa des devoirs uniques et qui travailla courageusement à les remplir.

Ces événements se sont imprimés en traits assez dou-

loureux pour que leur souvenir reste vivant; mais peut-être les sentiments qui jaillirent à leur contact, leur répercussion immédiate sur les hommes qui, soit à l'apogée, soit au début de leur carrière, sentirent tout à coup peser sur eux le poids de nos destinées nationales, risquent de n'être déjà plus exactement appréciés de ceux qui sont entrés plus tard dans la vie. Il y eut alors un élan de bonnes volontés auquel concourut tout ce que la France comptait d'énergies. Dans l'ordre de la pensée comme de l'activité matérielle, ce fut une période organique : des fondations inspirées par le désir de préparer au pays de meilleurs serviteurs ou d'ouvrir de nouvelles sources de vie scientifique; des entreprises coloniales de vaste envergure et de longue portée réveillèrent une foule d'activités endormies; et quand peu à peu sortit de ces efforts un renouveau qui attesta une fois de plus la vitalité de ce pays, un sentiment de confiance et d'espoir succéda à l'impression de la défaite. C'est dans cette atmosphère morale que travailla, pendant les meilleures années de sa vie, Alfred Rambaud. Toutes les péripéties que traversa la France eurent un écho dans son âme; il partagea toutes les douleurs et toutes les joies; il s'associa par la plume, par la parole et par les actes à quelques-unes des fondations et des initiatives qui datent de cette époque. Le souvenir d'une communauté cordiale d'inspirations et d'efforts, n'eût-elle duré que quelques années, est une forme de l'amitié. A mesure que les rangs de cette génération s'éclaircissent et que le monde change, les survivants se sentent attirés les uns vers les autres par un sentiment de confraternité plus intime; quand l'un d'eux disparaît, une sensation particulière d'isolement s'ajoute au regret d'une lumière qui s'éteint et d'une force qui s'en va.

I

Le pli du pays natal est toujours resté très fortement empreint sur Alfred Rambaud. C'est à Besançon qu'il était né et que s'écoulèrent les années de son enfance et de sa première jeunesse. Il y a peu d'endroits en France où le passé parle un langage plus expressif que dans cette vieille cité romaine, archiépiscopale et impériale. Une ville s'est formée là au pied d'un très antique *oppidum*. La grande rue, où se trouvait la maison paternelle de notre confrère, est la voie romaine qui reliait la péninsule fluviale où s'est développée la ville, au roc qui la tient pour ainsi dire sous clef. Dans les quartiers aujourd'hui graves et solitaires qui se serrent au pied de la citadelle, le futur historien put s'habituer à concevoir le passé sous forme plastique et pittoresque. L'arc de triomphe noirci par le temps et les incendies, qui s'y dresse encore, séparait autrefois deux villes rivales et jumelles, celle de l'église et celle des bourgeois, entre lesquelles on entrevoit une histoire turbulente, faite de luttes intestines ou d'entreprises communes contre les brigands féodaux campés sur les roches des environs. L'enfant, à l'esprit rêveur et curieux, interrogea ces vieilles pierres ; il connut en ses promenades les paysages où la vallée du Doubs aux eaux si pures s'encadre entre des falaises éclatantes, au bord de plateaux qui fuient vers l'horizon. Et de ce petit monde son imagination composa un ensemble où légendes, drame et histoire se vivifiaient les uns les autres.

Je ne crains pas qu'on m'accuse de tracer ainsi un tableau de fantaisie ; car ces impressions, c'est lui-même qui les a retracées. Il les a condensées dans un conte, comme il lui est arrivé plusieurs fois d'en écrire sans les

signer de son nom. Dans ce récit, intitulé la *Chevauchée nocturne* (1), la fable est empruntée à des légendes et superstitions locales; mais c'est du plus profond et du plus intime de ses souvenirs qu'il a tiré les linéaments du paysage qui sert de cadre. Imaginez le temps où florissait, à l'ombre de la cathédrale, l'école du Prince-archevêque : c'est là qu'un mauvais sort prit un jour le diacre Hilaire Frâchebois pour l'amener, à la suite de fantastiques aventures, dans le sinistre repaire d'une sorte de Mauprat du voisinage. Il a erré un soir d'automne dans les brouillards du marais de Saône; il a escaladé les sentiers rocailleux du burg de Montfaucon ; et dans cette histoire sur laquelle est répandue toute la dose d'épouvantes qu'exige le genre, vous aurez plaisir à discerner et à suivre les impressions mêmes de l'auteur, celles qui ont ému sa curiosité enfantine et dans lesquelles s'est incorporé pour lui le passé.

Lorsque, après de brillantes études d'abord à Besançon, puis au lycée Louis-le-Grand, Rambaud entra, à l'âge de 19 ans, à l'École normale, il se distinguait, par un je ne sais quoi du terroir natal, de ses camarades en général plus parisianisés. Les jeux physiques avaient conservé pour lui un attrait dont s'étaient affranchis ses trop précoces condisciples. On eût dit que, trop brusquement transporté dans ce milieu nouveau, il pensait à autre chose; peut-être regrettait-il autre chose. C'était alors un jeune homme svelte et élancé, dont le type ressemblait fort peu au portrait qu'il a lui-même tracé du brave Comtois qui est le héros du récit que je rappelais tout à l'heure. Son fin visage ovale au profil en saillie, son teint mat, ses yeux noirs lui donnaient l'air d'un Méridional. Tenait-il de ces très anciennes populations qui se sont conservées dans certaine hautes vallées de la Savoie dont, à ce qu'il

(1) *Revue bleue*, 28 novembre et 5 décembre 1885.

paraît, sa famille était originaire? Plus tard, lorsque ses traits eurent acquis plus d'ampleur et qu'une barbe noire compléta la physionomie qui reste gravée dans nos souvenirs, il ne lui manquait que le manteau dans lequel se drape la majesté d'un caïd pour ressembler à un chef arabe. Lorsque, dans le voyage qu'il fit en 1892 à travers le Sud algérien, il lui prenait fantaisie de revêtir ce costume, l'illusion aurait pu être complète, n'eût été l'ironie de sa bouche et de son regard qui mettait tout de même une sourdine à cette majesté d'occasion.

A la sortie de l'École normale, il dut accomplir, suivant les rites, quelques pérégrinations de lycée en lycée. Déjà pourtant il semblait prédestiné à la région de l'Est; car c'est à cette époque qu'il fit un premier séjour à Nancy, et qu'il s'y maria. Puis, en 1867, il fut chargé d'enseigner l'histoire au lycée de Colmar. Rambaud goûta profondément le charme de ce pays d'Alsace, de cette ville alors si riante et si hospitalière. Il aimait à s'en souvenir; et réciproquement, je le sais, plus d'un de ses élèves d'alors, parvenus à leur tour à la maturité de l'âge et du talent, aiment à se rappeler aussi leur professeur. Quelques-uns peut-être n'ont pas perdu la mémoire d'un discours de distribution de prix où il évoquait, entre autres souvenirs qui assaillent l'esprit sur cette vieille terre historique, les faits mémorables dont avaient été témoins, deux siècles auparavant, les coteaux de Turkheim et la plaine de Colmar. Les canons de Turenne avaient résonné là, au pied des Vosges; et le jeune professeur trouvait des accents éloquents pour célébrer, en des termes qu'on ne peut aujourd'hui rappeler sans amertume, les « dernières victoires françaises, qui n'eussent pas été aussi des victoires alsaciennes ». Il semble qu'en l'amenant alors en ce pays, la destinée se soit proposé de graver en lui une image vivante qui ne devait jamais s'effacer.

Rambaud ne s'attarda pas dans l'enseignement des

lycées. La vocation historique qui s'était éveillée chez lui sous la direction de deux maîtres éminents, M. Auguste Geffroy et M. Jules Zeller, le sollicitait. Ce débutant ne craignit pas de s'attaquer à un sujet aussi neuf que difficile, l'histoire de Byzance. Dans ce nom auquel ne s'associait guère à cette époque qu'une idée vague de décadence raffinée et de discussions théologiques, son instinct historique devinait un sujet qui intéressait au plus haut degré la marche de la civilisation générale. Ce projet avait dû germer de bonne heure dans son esprit; car, au sortir de l'École normale, il avait exprimé l'intention de se rendre à l'École française d'Athènes; ce dont il ne fut empêché que par une circonstance fortuite. Il est regrettable qu'il n'ait pu visiter alors le théâtre des événements qu'il allait décrire; du moins se prépara-t-il à son œuvre par de solides études de droit et même de linguistique.

Il vint donc à Paris en 1869. Le voilà compulsant la collection des historiens byzantins, s'initiant déjà aux langues slaves, se mettant avidement et sans relâche en possession de tous les instruments de travail. Ce qui lui reste de temps, après les longues séances passées dans les bibliothèques, il le consacre à l'École des Hautes-Études, école jeune et vaillante comme lui-même, où il étudie et enseigne à la fois. La plume chez lui accompagne les recherches : interprétation des documents, intuition des faits, trouvailles d'expression, sont des actes étroitement liés, éclos ensemble dans la fermentation de son esprit. Ce furent des mois d'activité allègre et féconde; tout souriait alors à ce travailleur pour qui le travail fut toujours une joie. Il parvint ainsi à mener à bonne fin, au bout d'une année, l'ouvrage intitulé : *L'Empire grec au Xe siècle. Constantin Porphyrogénète.*

Depuis la date de cette publication, les études byzantines ont recruté chez nous de nouveaux adeptes; Byzance a obtenu droit de cité, jusqu'au théâtre : l'œuvre solide

et brillante de Rambaud garde néanmoins, avec le mérite de l'initiative, toute sa valeur propre. L'historien de Constantin Porphyrogénète a pu pénétrer jusqu'au fond même de l'institution byzantine; les livres du personnage qu'il avait à étudier, l'y conviaient. Écrivain par goût, par nécessité et par manie, l'impérial auteur dont Rambaud a retracé la vie nous laisse entrevoir dans ses compilations le mécanisme compliqué de l'administration et de la politique byzantines. Jamais peut-être il n'y eut conjonctures plus difficiles. A l'intérieur les plus graves questions de propriété se dressent devant l'autorité centrale; il s'agit de protéger contre les empiétements d'une sorte de féodalité en formation ce qui reste de propriétaires libres. Au dehors, c'est entre des écueils redoutables et multiples que doit manœuvrer le gouvernail : ici, les hordes d'envahisseurs que les steppes de l'Asie ne cessent de jeter contre les frontières; là, les grandes monarchies qui se succèdent toujours hostiles depuis les Sassanides jusqu'aux Khalifes. Cette politique ne peut être abandonnée à l'improvisation et au caprice individuel; elle suppose des traditions, j'allais dire des recettes, qu'à travers les révolutions les Empereurs se transmettent imperturbablement. Lutter de ruse et de diplomatie raffinée avec les uns, éblouir la naïveté des autres, opposer adversaires à adversaires : telle est la politique à laquelle le souci de conserver le dernier palladium de la civilisation antique condamne incessamment le souverain de Constantinople. Entre tous ceux qui se succèdent sur ce trône, une sorte de testament tantôt oral, tantôt écrit, maintient la formule préservatrice.

Sans s'écarter des textes, mais avec l'art d'en tirer toute leur signification, Rambaud a sondé avec pénétration, deviné, interprété, et exposé enfin avec une rare lucidité ces questions complexes. Il n'a pas la préoccupation un peu vaine de réhabiliter. Il ne dissimule pas les

es de cette civilisation, d'où la sève créatrice s'est
On y vit sur le passé ; « l'esprit humain, dit-il, y
be sous le poids des livres ». Telle qu'elle est
nt, cette société représente le foyer intellectuel
actif qui existe alors. C'est en somme la civili-
classique qui s'est retranchée dans cet Empire,
'est concentré lui-même dans une ville. L'historien
n en lumière la faiblesse rudimentaire de la vie
dans les États nouveaux qu'essaient gauchement
er Slaves et Bulgares. Au contraire, ce qu'avait
génie grec, ce qu'il avait réalisé jadis en substi-
ux bourgades primitives la ville au sens plein du
que représente ce nom de cité, création matérielle
ıle, gage et symbole de civilisation, tout cela se
encore dans « la ville par excellence », rapetissé
oute, déformé, mais cependant reconnaissable et
ıt le respect.

ce que Rambaud a traduit sous la forme pitto-
qui lui était chère. Cette rencontre de la civilisa-
de la barbarie prenait parfois quelque chose de
lièrement dramatique et saisissant, quand, par
e, c'était sous les murs mêmes de Constantinople,
sence de barbares victorieux, qu'elle se réalisait.
en 924, le moment où, devant le monarque bulgare
, vainqueur et menaçant, comparut l'empereur
ı Lécapène. Spectacle qui rappellerait la fameuse
des stances du Vatican; mais plusieurs siècles se
coulés depuis Attila : maintenant le barbare est
chrétien, et c'est à sa foi chrétienne qu'humble-
t avec des reliques sur la poitrine, s'adresse l'hé-
les Césars. La scène n'est que plus pathétique,
tre moins théâtrale. Le chroniqueur byzantin qui
te cette entrevue a-t-il cherché à donner un tour
t au récit? C'est possible; toutefois le fond ne peut
voqué en doute; car en fait, cette fois encore, le

barbare étonné cède à la majesté de cette grandeur sortant du passé. « Quatorze siècles d'empire depuis Auguste, dit l'historien, sept siècles de monarchie chrétienne depuis Constantin, l'Orient entier, les peuples du nord, les Bulgares eux-mêmes initiés par les Grecs au christianisme; le nom de Byzance devenu le synonyme de toute une civilisation et de toute une religion; voilà ce qui, sans doute, avec le spectacle de ces murailles inébranlables, toutes couvertes de guerriers, de machines, d'une multitude immense, dut agir sur l'imagination du barbare, pendant que l'Empereur grec lui parlait. »

Il semblait qu'une voie d'études nouvelles s'ouvrît au débutant qui venait ainsi de se révéler comme un maître. En réalité, il ne s'en écarta pas autant que les apparences le feraient croire; on discerne fort bien dans cette première œuvre le germe de celles qui l'ont suivie. Mais les événements de 1870 donnèrent momentanément un autre cours à son activité. Un publiciste grandit à côté de l'historien. Au milieu des crises qui suivirent la guerre, et dans lesquelles se débattait l'avenir politique de la France, il revint à Nancy, où son mariage lui avait créé des relations, et il entreprit de rédiger le journal qui soutenait alors, dans l'Est, avec le plus de succès, la cause républicaine. Toutefois, il ne tarda pas à reprendre place dans l'enseignement. Un homme de cœur, dont la bienveillance spontanée se changea plus tard en chaude amitié, M. du Mesnil, directeur de l'Enseignement supérieur, le nomma, vers la fin de 1871, à la Faculté des lettres de Caen. C'est là qu'il prépara deux volumes sur *la Domination française en Allemagne,* qui parurent en 1872 et 1873. Intéressants et vivement écrits, ils donnent bien l'impression que l'œuvre de la Révolution française en Allemagne fut plus féconde que n'aiment à en convenir les Allemands d'aujourd'hui. Mais ce n'est dans l'ensemble de son œuvre historique qu'une sorte de parenthèse sur une question

grave et complexe qui ne devait pas retenir définitivement son attention.

Par delà le germanisme sa vue était attirée vers le monde slave. Déjà, pendant qu'il était occupé d'histoire byzantine, la préoccupation de ce qui n'était encore qu'un chaos, mais un chaos fécond d'où devaient sortir des peuples, flottait devant son esprit. « L'état du monde oriental au xe siècle, écrivait-il, trace déjà les linéaments principaux de l'Europe orientale actuelle. » Ce qui pouvait passer alors pour un éclair d'intuition, peut-être une velléité passagère, se précisa et s'imposa après la guerre de 1870. Le rideau du germanisme nous avait trop longtemps dérobé l'état réel des populations qui, d'Agram à Prague, de Varsovie à Moscou, se groupent en un faisceau conscient de sa communauté ethnique. Il s'agissait de rompre le cercle qui menaçait de nous étreindre. Une juste prescience de nos intérêts nationaux guida vers ces études quelques esprits d'élite de la nouvelle génération. Les uns regardaient plutôt vers Prague, les autres vers Moscou. Ce n'est pas ici qu'il est nécessaire de rappeler quelles œuvres fortes et belles sortirent alors de cette jeune école d'historiens.

Ils obéissaient aussi, il faut le reconnaître, à un sentiment vrai des nécessités modernes de l'histoire. Les événements qui se produisent dans l'état actuel du monde ont des ramifications lointaines qui s'entre-croisent. L'échiquier sur lequel se jouent la grandeur et les destinées des nations, comprend non seulement toute l'Europe, mais même le monde entier. Lentes souvent, immédiates parfois, les répercussions se font sentir d'un bout à l'autre du globe; les événements ont des résonances inattendues; et il arrive que tel fait qui s'est produit dans le détroit de Corée ne tarde pas à avoir son contre-coup dans celui de Gibraltar. Cet agrandissement d'horizon, ce désir d'embrasser dans leur plénitude l'enchaînement des causes

et la répercussion des effets, sont des traits qui marquent nombre d'œuvres historiques écloses sous l'impression de la guerre. Il y eut alors des intelligences supérieures qui sentirent, devant la grandeur et les retentissements du drame, combien superficielle serait une conception qui n'envisagerait qu'un coin de la scène. Leur attention se porta particulièrement vers l'histoire de l'Europe orientale comme liée à la nôtre. C'est dans cet esprit, j'imagine, que le futur historien de *l'Europe et la Révolution française,* Albert Sorel, publiait à cette époque un volume sur la question d'Orient; et l'on sait du reste avec quel sens profond des causes il réussit, dans son magistral ouvrage, à mettre en lumière la connexité des événements qui se déroulaient parallèlement aux deux extrémités opposées de l'Europe.

Rambaud fut au premier rang de ces initiateurs. Dans la fermentation d'éléments ethniques avec lesquels l'empire byzantin était aux prises, un des points qui avaient frappé son attention était le travail de genèse dont devait sortir un jour le peuple russe. Dès que l'idée d'écrire cette histoire eut pris corps, il se mit à l'œuvre par l'étude de la langue et par de fréquents voyages. Il vécut son sujet avant de le traiter. Dès 1873, des articles se succédèrent dans la *Revue des Deux Mondes* et dans la *Revue bleue:* descriptions de villes, traditions populaires, chants héroïques, théâtre contemporain, éducation des filles, congrès archéologiques; aucune manifestation de la vie sociale et intellectuelle ne lui échappe. Une des premières publications qu'il donna sur ce pays, est une série d'articles réunis plus tard en volume sous le titre : *Français et Russes*, *Moscou et Sévastopol.* C'était comme un salut de courtoisie chevaleresque à un peuple que nous avions appris à estimer en le combattant. « Si l'honneur est grand, disait-il, d'avoir emporté Sévastopol, celui de s'y être maintenu si longtemps est à peine moindre. Dans ce

duel héroïque, la gloire française n'ôte rien à celle des Russes ; elles grandissent et s'exaltent l'une par l'autre. » C'est à l'envoi de ce livre que le grand-duc héritier, le futur Alexandre III, répondit par une lettre où il félicitait l'auteur « d'avoir contribué au rapprochement des deux nations ». Cela était écrit en 1874 : lorsque, en 1891, s'opéra, en effet, par l'initiative du tsar, le rapprochement que semblaient annoncer ces mots prophétiques, ce résultat réjouit Rambaud sans lui inspirer de bruyants triomphes : mais à tous ceux qui suivaient depuis longtemps la marche de l'évolution, son nom se présenta comme celui d'un des artisans principaux de ce grand acte politique.

L'*Histoire de la Russie depuis les origines*, dont la première édition parut en 1878, résume une somme considérable d'études, de lectures, de correspondances et de voyages. Il fallait encore, après cette préparation, une rare maîtrise pour condenser dans un récit lumineux de huit cents pages cette longue et obscure histoire dont les avenues s'ouvrent par des personnages à demi-hiératiques se détachant comme sur un fond d'or d'abside byzantine, et qui, se précisant peu à peu, aboutit aux figures rudement réalistes de ceux qui, aux XVIe et XVIIe siècles, consommèrent la grandeur moscovite. Les qualités ordinaires de l'auteur s'y montrent dans l'art de faire vivre les vieilles chroniques, de disposer dramatiquement les récits, de peindre avec finesse les acteurs. Parmi les drames dont abonde cette histoire, il en est un, particulièrement tragique, qu'il eut même l'idée de transporter au théâtre. Mais ce qui fait de ce livre un chef-d'œuvre, c'est la restitution du fond de la scène. Les causes géographiques et ethnographiques sont largement mises en lumière. Le conflit entre l'unité que ces causes préparent et les catastrophes périodiques par lesquelles les invasions venues d'Asie viennent tout remettre en question, explique la direction qu'après tant de vicissitudes prend finalement

l'histoire russe. C'est sur l'enclume mongole qu'est forgé le tsarisme moscovite. Tel est l'enchaînement qui se déroule et tient sans cesse en éveil l'attention. La familiarité que l'auteur avait acquise avec les lieux et les hommes, avait fait naître en lui ce genre de sympathies qui, lorsqu'elles ne sont pas poussées jusqu'à la partialité, aident à comprendre ces sociétés étrangères. C'est surtout au paysan russe qu'elles s'adressent, à celui qui, sans en avoir l'air, est peut-être le principal personnage historique de ce grand empire rural. Il vante ses aptitudes de colon. Il le dépeint comme un pionnier et défricheur de terres nouvelles, toujours prêt à partir, dit-il, « avec un signe de croix, sa hache à la ceinture, ses bottes pendues à une ficelle derrière le dos ». Voilà un personnage que l'auteur a dû rencontrer dans ses voyages. Dans sa vision d'historien l'image et l'idée se sont combinées ensemble.

Ce volume eut le succès qu'il méritait. Il a été traduit en russe, en croate, en danois, en allemand et en anglais (1).

Au moment où son nom allait ainsi devenir célèbre en Europe, Rambaud était revenu depuis quelques années à Nancy, cette fois comme professeur à la faculté des lettres. Il y menait de front, avec son enseignement, ses publications et ses voyages, une collaboration au *Progrès de l'Est*, un mandat de conseiller d'arrondissement dans les Vosges. Il prenait allègrement toutes ces tâches. Leur diversité lui plaisait. Elles ne lui suffisaient pas, car il songeait encore à en accroître la liste. Un irrésistible penchant, qui n'était qu'à demi-satisfait, l'entraînait vers la politique active; mais alors aussi bien que lorsque la

(1) Parmi les autres publications de Rambaud sur la Russie, il convient de citer : *la Russie épique, études sur les chansons héroïques de la Russie* (1878); ainsi que le *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France en Russie, avec introduction et notes*, 2 vol. (1890), etc.

tentatrice l'eut décidément emporté, jamais ne s'arrêtèrent chez lui le travail et la production. Je le vois encore, tel que je le connus à cette époque comme son collègue à Nancy. Je le vois dans le cadre de famille où l'entourait l'affection souriante de tous les siens. Plusieurs générations se groupaient dans la maison qui, l'été, réunissait à Vandœuvre, sur l'un des coteaux pleins d'arbres et de sources qui dominent Nancy, amis et parents. Là, parmi des rires d'enfants et de jeunes filles, sa fantaisie s'ébattait, tantôt jaillissant en saillies inattendues, tantôt distraite, lancée tout à coup à la piste de quelque pensée ou quelque rêve. En toute sa personne respiraient l'ardeur joyeuse et les longs espoirs. Le succès l'avait enhardi, sans rien lui ôter d'un sentiment qui étonne presque dans un esprit si richement doué, la modestie; une modestie native qui resta toujours le fond de sa nature. La confiance avec laquelle il se lançait à toutes voiles, lui venait d'un sentiment de ses forces où n'entrait nulle forfanterie. Mais quelle part aussi faudrait-il faire à cette tendresse fine et infatigable qu'il sentait à ses côtés, et qui lui fut un viatique à travers la vie!

II

C'est là qu'au mois de février 1879 vint le chercher le choix de Jules Ferry, député de Saint-Dié, lorsque, ayant accepté le portefeuille de l'Instruction publique, auquel il joignit, l'année suivante, la présidence du Conseil, il eut à se pourvoir d'un chef de cabinet. Il savait quelle puissance de travail et quelle habileté de plume il s'attachait ainsi; mais on peut dire aussi qu'avec le sens élevé que cet homme d'État possédait des grands intérêts nationaux, de la continuité qui les relie à la fois au passé et à l'avenir, le choix d'un historien avait quelque chose qui dut le séduire. La haute culture de l'esprit, autant peut-être

que la politique, rapprochait ces deux hommes. Alors commença pour Rambaud une nouvelle existence, l'adieu définitif non au travail scientifique, mais au calme relatif de la vie provinciale. Pendant près de trois ans il travailla aux côtés de Jules Ferry. Ce n'était pas une sinécure. M. du Mesnil, qui le vit de près à l'œuvre, le dépeint installé à son bureau bien avant son personnel, ne le quittant qu'à une heure très avancée, et, après les grandes séances, passant des nuits entières à revoir la sténographie des discours de son ministre, après avoir contribué à leur préparation. L'importance de ses fonctions se mesurait, non à son titre, mais à la confiance que Jules Ferry avait en lui; or elle était absolue. C'était l'époque des grandes luttes pour la cause de l'enseignement public et pour l'expansion coloniale de la France. La part de Rambaud, quoique le plus souvent anonyme, doit être regardée comme considérable dans l'œuvre de ce ministère. Un tableau, qui se trouve à la Sorbonne, représente Ferry s'apprêtant à signer l'acte de reconstruction du vénérable édifice; en face de lui, tandis que l'architecte explique ses plans, trois personnages sont assis : Gréard, Albert Dumont et Rambaud; celui-ci le cou tendu, l'air attentif. Ce tableau n'est que l'expression de la vérité ; c'est bien le triumvirat que l'histoire doit associer au ministre fondateur.

Pourtant, je ne serai pas injuste envers le chef de cabinet en disant que des deux principales œuvres auquelles il se dévoua également, celle qui le passionna par-dessus tout, ce fut l'œuvre coloniale. Au moment où il avait été appelé à collaborer avec J. Ferry, l'heure était décisive; l'Afrique était en voie de partage; la question du Tonkin était posée; l'expédition de Tunisie allait être un des derniers actes de ce premier ministère Ferry.

Jamais peut-être une génération n'eut à se décider sur une question plus grave et plus grosse de conséquences.

l s'agissait de savoir si la France accepterait ce que les irconstances semblaient lui offrir, l'expansion de sa force ur des territoires encore sans maîtres; ou bien si, hypnoisée par la frontière de l'Est, elle prononcerait ce que)ante eût appelé peut-être « le grand refus ». Qu'elle ésitât seulement, et c'en était fait pour elle des dernières erres qui restassent vacantes sur le globe.

Une nation en qui se manifestait depuis ses désastres ıne telle volonté de renouvellement et de vie, pouvait-elle ans un démenti formel se retrancher dans une abstenion qu'on eût interprétée comme un aveu de faiblesse? C'est sous cette forme sans doute que la question se posa . ceux dont le patriotisme ne pouvait consentir à une ablication quelle qu'elle fût. Mais il y avait aussi quelques ›olitiques dont les vues, s'inspirant d'une connaissance ›lus profonde des nécessités modernes, apercevaient, omme jadis Prévost-Paradol, qu'une question suprême l'avenir était engagée dans ce qu'on appelle la politique oloniale. Avec sa haute culture scientifique et économique, sa production industrielle, ses capitaux, la France besoin de débouchés qui lui appartiennent. C'est une cessité pour elle de se garantir une situation territoriale i la mette à l'aise, qui assure à sa puissance économique conditions d'air et d'espace dans lesquelles elle puisse mouvoir avec indépendance. Telle est l'âpreté de la currence actuelle entre les grandes nations produc-:s, qu'elle n'eût peut-être pas tardé à expier un mot de défaillance par une forme plus ou moins déguisée asselage économique.

s vérités sont aujourd'hui soupçonnées par quelques-familières à d'autres. Mais combien étaient-ils ceux ıvisageaient ces perspectives au moment où la ques-: posa d'urgence à nos assemblées politiques? Une eulement, en face de laquelle se dressaient des ad-'es armés d'arguments spécieux et très propres à

agir sur l'opinion. Car il faut convenir que la politique coloniale est une thèse qui, difficile à plaider devant les représentants du suffrage censitaire, comme le prouva l'exemple de l'Algérie, ne l'est pas moins devant le tribunal naturellement simpliste du suffrage universel. Une propagande intelligente et surtout l'expérience des faits ont sans doute eu raison de nombreux préjugés adverses. Mais n'est-ce pas une tâche de Sisyphe, que d'obtenir d'êtres humains des sacrifices immédiats pour des résultats qui ne se produiront peut-être qu'à longue échéance?

Rambaud fut un des partisans les plus convaincus, et un des défenseurs infatigables de la cause coloniale. Il mit à son service son talent, et même son cœur. Il contribua à faire connaître ces pays, profondément ignorés du public, qui composaient cette « plus grande France », sortie en quelques années du néant. La *France coloniale* fut écrite par lui, en 1885, à la demande de Jules Ferry, avec la collaboration d'administrateurs et d'explorateurs compétents. Si cet ouvrage ne répond plus à l'état actuel de nos connaissances géographiques, on ne peut s'en étonner; mais il garde encore une valeur historique. Toutefois, l'influence considérable et si opportune qu'exerça Rambaud se manifesta surtout sous forme de petits écrits, articles, rapports ou mémoires, rédigés au cours des circonstances, de façon à frapper les imaginations, et rappelant ainsi ces feuilles volantes et ces brefs pamphlets imprimés qui circulèrent en foule, et se répandirent de main en main au XVIe siècle, quand chaque année, et presque chaque jour apportaient l'annonce d'une découverte nouvelle, d'un nouveau progrès dans la conquête du globe. Il y avait quelque chose de l'enthousiasme qu'exprimaient alors un Pierre Martyr, ou tant d'autres, dans le ton sur lequel ce Français du XIXe siècle célébrait les entreprises qu'une poignée de nos compatriotes accomplissaient au Soudan, dans l'Afrique centrale ou ailleurs.

Lorsqu'on relit la série des nombreux articles qu'il publia, en 1890 et les années suivantes, dans la *Revue bleue*, sur les campagnes du Soudan, on sent encore à peine refroidie la flamme qui l'animait. Comme il eût raconté les exploits des anciens *conquistadores*, il s'y plaît à dérouler le récit des prouesses, des coups d'audace, des faits d'armes extraordinaires. Avec le sens ethnographique aiguisé qui est un des traits de son talent, il aime à s'arrêter sur les intermèdes diplomatiques qui accompagnent les hostilités, et où la dialectique européenne est aux prises avec la phraséologie subtile et barbare de quelque grand chef nègre ou arabe. C'était sous l'impression toute fraîche de communications qu'il tenait souvent des acteurs eux-mêmes, des principaux héros de ces luttes, qu'il écrivait ces récits frissonnants de vie. Il y montrait nos officiers, tour à tour diplomates et administrateurs, travaillant, pour une France qu'ils pouvaient parfois croire indifférente, à conquérir un empire.

Dans ce problème de la colonisation, sa générosité naturelle ne tarda pas à l'attirer vers une des questions les plus graves et les plus délicates qu'elle soulève. Un esprit élevé ne saurait échapper à cette idée que le droit de conquête que s'arroge ainsi une civilisation supérieure, implique des devoirs. Un peuple qui impose sa domination à d'autres hommes, assume, par là, une responsabilité devant le monde civilisé; il prend une sorte d'engagement de tutelle envers les mineurs dont il s'est fait, contre leur gré, le guide. Cette dette envers ses sujets, il faut, évidemment, la payer par la sécurité qu'il procure à leur existence et à leurs affaires, par la justice qu'il observe envers eux, et qu'il fait régner parmi eux : l'instruction fait-elle aussi partie de ses devoirs? Rambaud n'hésitait pas sur ce point; il se prononçait résolument pour l'affirmative. Il se guidait à la fois sur une considération de prudence et sur un impérieux commandement de justice.

La France, par ses conquêtes en Asie et en Afrique, est entrée presque tout à coup en possession d'un nombre de sujets indigènes qu'on peut évaluer aujourd'hui à environ 40 millions d'hommes; groupes profondément différents de nous, et non moins dissemblables entre eux, placés aux degrés les plus divers de civilisation, imprégnés de traditions héréditaires, d'influences physiques, morales et sociales, dont nous commençons à peine, depuis que nous sommes entrés avec eux en contact, à percevoir les troublantes diversités. Quel est le patriote qui ne frémirait pas à la pensée que chaque jour vienne aggraver la mésintelligence, élargir encore le fossé qui nous sépare d'eux

Pour que des relations normales, reposant sur des services réciproques, s'établissent entre Européens et indigènes ; pour préparer entre ces deux éléments, à défaut d'une fusion qui ne semble guère possible, la conscience d'une solidarité d'intérêts, Rambaud ne voyait pas de meilleur moyen que l'instruction. Son idée était généreuse, sans mélange d'utopie. Elle se résumait dans le conseil d'assurer à notre langue une diffusion croissante, de créer ainsi, entre les indigènes et nous, un moyen de communication qui deviendrait pour eux une garantie, et pour nous peut-être un véhicule d'influence. « L'école, a-t-il écrit dans l'admirable rapport qu'il publia, en 1892, sur l'enseignement chez les musulmans d'Algérie, devra assurer la prédominance de notre langue sur les divers idiomes locaux. » Le conseil ne lui paraissait pas moins applicable à Madagascar et à l'Indo-Chine qu'à l'Algérie. Avec d'autres bons esprits qu'on pourrait citer, et dont l'opinion s'est formée non dans le cabinet, mais au contact des réalités mêmes, il pensait que l'instruction seule est capable de guérir les maux qu'elle peut faire. Ce qui lui semblait dangereux, c'est que la possession de la langue des gouvernants restât le privilège et le secret de quelques-uns. C'est bien alors que, par la création d'intermédiaires sus-

pects et de déclassés, elle risque de justifier les critiques qu'on a toujours si libéralement adressées à l'instruction des indigènes. Rambaud était trop historien pour nourrir l'utopie de substituer notre civilisation et notre langue à celles de nos sujets musulmans ou asiatiques. Mais, par un sentiment éclairé de patriotisme et de justice, il voulait leur mettre en main le moyen de nous mieux connaître, de frayer plus librement avec nous, de soupçonner autre chose, enfin, dans la civilisation que nous prétendons leur inoculer, que les misères inévitables qu'entraîne le premier contact. Il ne craignait pas de braver, pour cette juste cause, les railleries souvent intéressées qui n'ont jamais manqué à ses défenseurs. « L'indigène, écrivait-il un jour, connaît surtout le soldat qui le dompte; l'administrateur qui le gouverne, sans parfois bien l'entendre; le colon qui le traite en être inférieur; le faiseur d'affaires qui ne songe qu'à l'endetter, pour l'expulser ensuite de sa terre. Ceux qui lui veulent sincèrement du bien, non pour lui seulement, mais pour que, traité avec justice, il devienne un ami dévoué de la France, sont beaucoup plus rares. » Et dans cet article, écrit en 1895, à l'occasion de la mort de Masqueray, il rappelait mélancoliquement les vides faits dans ce groupe de patriotes s'inspirant des leçons du passé, et travaillant pour l'avenir : les Burdeau, les Jules Ferry.

C'était, comme à son habitude, au contact des lieux et des hommes, que Rambaud avait mûri ses idées. En mai 1881, Jules Ferry avait chargé son chef de cabinet d'une mission pour organiser l'établissement d'écoles françaises en Kabylie. Il s'agissait, dans la pensée du ministre, d'une sorte de champ d'expérience. Dans cet âpre pays, bordé de ravins et de précipices, le travail acharné de nombreuses générations a tiré parti du moindre lopin de sol cultivable, et créé une ruche laborieuse d'où, chaque année, s'échappent des essaims d'émigrants avec esprit de

retour. L'instruction était un capital qu'apprécierait sans doute le sens pratique de ces indigènes. C'était peut-être aussi un gage de paix. Les blessures de l'insurrection étaient encore toutes fraîches; et plus d'un, comme le paysan de Virgile, pouvait, en jetant les yeux autour de lui, voir aux mains d'un autre les champs qu'il avait cultivés, les arbres qu'il avait plantés. Des négociations préliminaires, habilement conduites, avaient déjà préparé les esprits, quand l'envoyé du ministre vint consommer l'œuvre. Ce fut une chevauchée pittoresque dans ces sentiers étroits, entre les figuiers et les champs d'orge; une série de conférences familières avec les présidents de tribus et les notables, pour faire adopter l'école, en choisir l'emplacement. Ces écoles, qu'on appelait alors ministérielles, sortirent de terre, sans luxe, même sans confort; mais quand, dix ans après, Rambaud revint en Kabylie, il eut la joie de les trouver peuplées. Il a décrit, en des pages charmantes, leur aspect; il a eu des sourires pour leurs écoliers en *gandoura* et en *chechia*. Son souvenir, hier encore, n'était pas oublié dans ces montagnes. J'y ai vu aussi de petits Kabyles voisinant avec quelques enfants européens; des instituteurs, les uns français, les autres indigènes; et parmi eux, quelques hommes dévoués, installés depuis de longues années avec leurs familles, cultivant leurs jardinets, se faisant apprécier de tous par leurs services et leurs connaissances pratiques; et l'idée ne m'est pas venue, en face de ces dévouements, que je fusse en présence d'une illusion et d'un leurre.

Cette question de l'instruction est à deux faces. S'il est utile à l'indigène de s'initier à notre langue, il ne l'est pas moins à l'Européen, fonctionnaire ou colon, de s'initier à la société indigène; car c'est par la réciprocité de l'instruction que peut être combattue la réciprocité des préjugés. C'est bien ainsi que l'entendait Rambaud, et lui-même en donna l'exemple.

Il fut séduit par l'Algérie. Il voulut l'étudier dans son histoire, ses traditions, son organisation sociale. Il voulut la voir et la revoir. Après avoir visité deux fois la Kabylie, il tint à connaître de ses yeux les magnificences désertiques du Sud, la tribu pastorale après la commune agricole, la tente après la rude maison de pierre. Il fit pendant l'automne de 1892 une chevauchée de plus de 1.000 kilomètres dans le Sahara algérien et à travers l'Aurès. Chemin faisant, il interrogeait, réfléchissait, s'essayait à manier la langue arabe. Son esprit et ses yeux se nourrissaient du spectacle des choses. C'était l'époque où il venait d'arrêter le plan de l'*Histoire générale depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours* : œuvre considérable dont il fut le chef, avec M. Lavisse, et le principal collaborateur. Il s'était réservé d'y traiter, entre autres sujets, de l'Empire ottoman et de l'Asie musulmane.

L'Algérie lui ouvrait en effet une échappée sur ce monde de l'Islam, qui s'étend, conscient de lui-même, depuis le Maroc jusqu'aux îles de la Sonde. Après Byzance, après Moscou, c'était de nouveaux horizons ; ou plutôt c'était une perspective nouvelle sur des choses déjà entrevues qui avaient excité son infatigable curiosité. L'Islam lui apparaît comme une grande force vivante, qui s'est incorporée par de multiples racines avec les sociétés les plus diverses. Les ordres religieux et les confréries sont un des ferments qui travaillent ces sociétés musulmanes. Par les œuvres qu'ils entretiennent, une circulation active met en rapport des groupes éloignés, propage les bruits, les nouvelles, les réputations. A côté des puissances établies, l'inspiration individuelle fait tout à coup sortir de l'ombre des illuminés ou des thaumaturges, un *Bou-Amar*, un *Bou-Amema*. Notre Algérie, surtout dans l'Ouest, est une terre de khouan et de marabouts. Rambaud, par ses lectures et ses voyages, s'était rendu familier avec les rouages de cette organisation sociale et religieuse. Il en

donna notamment la preuve en 1902, dans une conférence, plus tard imprimée, qu'il fit à l'École de Saint-Cyr, sur Abd-el-Kader. Certes il n'entrait pas dans l'intention du conférencier de rabaisser l'effet des habiles combinaisons militaires qui décidèrent la défaite de l'émir, et qu'il avait eu ici même l'occasion de commémorer dans la notice consacrée à son illustre prédécesseur. Mais les causes profondes qui firent tour à tour la force et la faiblesse d'Abd-el-Kader étaient inhérentes à ses origines et au milieu dans lequel il agissait. Pour déjouer cette tentative d'unité monarchique dont nous avions eu l'imprévoyance de lui fournir nous-mêmes l'idée et même les moyens, nous rencontrâmes pour alliées des divisions invétérées issues du fond même de la société indigène. C'est ce que Rambaud sut montrer dans une excellente page d'histoire.

Une satisfaction bien méritée lui était réservée. Celui qui avait tant de fois consacré sa plume à la cause coloniale, put, étant ministre de l'Instruction publique, la servir par ses actes. Il a raconté lui-même, avec une modestie pleine de bonne grâce, comment il fut amené à se faire le patron et l'organisateur de la mission Saharienne qui, sous la conduite de M. Foureau et du commandant Lamy, scella la réunion de notre Afrique du Nord et de notre Soudan. N'éprouva-t-il pas quelque secret regret de ne pouvoir se joindre à ces vaillants hommes, lorsque, le 5 mars 1898, il signa l'arrêté qui constituait la mission? Elle partit à travers les sables et les plateaux du Sahara, elle s'enfonça dans les montagnes presque inconnues de l'Aïr, elle s'engagea dans la région désolée par les razzias des aventuriers arabes, y laissant un de ses chefs en holocauste; et pendant deux ans il ne nous parvint que de rares échos de sa féconde activité. Les portefeuilles avaient eu le temps de changer de mains, dans l'intervalle, et un ministre passé est vite oublié. Cependant il ne l'était pas. Au moment où la mission, déjà fort engagée à l'inté-

rieur, allait franchir une nouvelle étape, la pensée du commandant Lamy s'était reportée vers Rambaud, et il lui avait adressé cette lettre qu'on nous saura gré peut-être de tirer, au moins en partie, des archives de famille où elle est précieusement conservée.

« Aïn Taïba, le 4 novembre 1898.

« ... Vous, mieux que qui que ce soit, vous savez d'où provenaient les difficultés et les retards que nous éprouvions, et vous n'ignorez pas que si nous n'avons pu partir plus tôt, c'est tout simplement parce que l'on ne nous laissait pas partir et non parce que nous renoncions à mettre à exécution le projet grandiose auquel vous aviez donné votre haute approbation. Heureusement pour nous que l'élan avait été donné par vous et que, même après votre départ de la rue de Grenelle, nous n'avons rencontré parmi les hauts fonctionnaires du ministère de l'Instruction publique que le concours le plus empressé, le plus éclairé et l'appui le plus efficace qui ont permis de surmonter les derniers obstacles... »

Songeant alors aux épreuves qui attendent la mission dans le grand Erg, qu'il s'agit maintenant de traverser, au nombre de plus de 250 hommes et avec 1.200 animaux, le commandant en retraçait ainsi par anticipation le tableau :

« ... Quant à nous, tous les jours, après avoir parcouru nos 30 à 40 kilomètres, nous nous arrêterons sur le versant d'une dune, en un point où se trouve une maigre végétation sur laquelle se précipiteront nos pauvres chameaux, nous déchargerons ces animaux; nous organisons un camp destiné à faire face à une attaque, si elle vient à se produire. On distribue 6 litres d'eau à chacun, 20 litres à chaque cheval, quelques poignées de dattes, de farine, de couscous à toute l'escorte; on abat un chameau que nous décorons pompeusement du nom de bœuf pour des raisons culinaires. On s'enroule dans ses burnous, le revolver ou le fusil sous la main; et sous la protection de nos grand'gardes, nous goûtons quelques heures de repos, en attendant qu'à 2 ou 3 heures du matin une sonnerie de clairon nous remette sur pied jusqu'au milieu du jour... »

Et alors peut-être, ajoutait-il...

« C'est le vent du Sud qui nous souffle des nuages de sable au visage; alors on a du sable partout, l'invasion est complète; aucune boîte n'est assez hermétiquement fermée, aucune marmite n'est assez complètement couverte; le sable se glisse partout : dans nos aliments, dans notre boisson, et quelle boisson, mon Dieu! dans nos effets, dans nos montres, dans nos encriers... Eh bien! malgré tous ces petits désagréments, malgré toutes les privations, aucun de nous ne regrette son départ de France; on fait contre fortune bon cœur, et on vit dans l'espoir de jours meilleurs, où nous pourrons faire quelque chose d'intéressant et d'utile pour la patrie, dont l'image ne nous quitte pas et dont le souvenir nous soutient dans les jours d'épreuve... »

Ces vœux et ces espoirs devaient être exaucés; mais celui qui les formait ne devait plus revoir sa patrie. Lorsque, plus tard, dans la grande salle de la Sorbonne, le chef survivant vint rendre compte de son voyage, Rambaud était modestement confondu dans la foule des assistants. Le hasard m'avait placé près de lui. On devinait un peu d'émotion sur sa figure attentive. Lorsque fut prononcé le nom attendu de l'ex-ministre qui avait organisé la mission, un éclair fugitif, aussitôt réprimé, fit briller ses yeux.

III

Je me suis laissé entraîner par le désir de retracer les idées directrices de sa vie intellectuelle. Sa biographie, au moment où cessèrent ses fonctions de chef de cabinet, nous ramène à la Sorbonne, où, en 1881, il est nommé professeur d'histoire moderne et contemporaine. Il avait alors 39 ans; son esprit était en pleine maturité. Son enseignement fut tel qu'on pouvait l'attendre de son talent, tel aussi que le réclamaient les exigences de la Sorbonne nouvelle : large et élevé, mais adapté à un public d'étudiants, parmi lesquels de jeunes travailleurs devaient un

jour suivre sa trace. Sa veine de production n'a jamais été plus féconde. Lorsqu'on parcourt, dans la notice que M. L. Pingaud, correspondant de cette Académie, a consacré à notre ami (1), la liste chronologique de ses écrits, on est étonné du nombre et de la variété des publications sorties alors de sa plume. En même temps qu'il publie le *Recueil des instructions données aux ambassadeurs de France en Russie,* il retrace dans l'*Histoire générale* la fondation et les progrès de l'Empire ottoman; puis c'est le tour de l'Hindoustan et de la domination des grands Mongols. Il écrit une petite histoire de la Révolution française, qui, en moins de 300 pages, est une merveille d'exposition entraînante; et peu de temps après, comme s'il eût été préoccupé de justifier ce qu'il avait écrit lui-même en tête de ce livre : « La France ne date pas de la Révolution », il compose une *Histoire de la civilisation française*, dont deux volumes sur trois sont consacrés à l'ancienne France. Son imagination l'emporte même au delà dans le passé. S'essayant une première fois dans le roman historique, il raconte, dans l'*Anneau de César,* les principaux événements de la conquête romaine. Ce récit est mis dans la bouche d'un Gaulois qui, après avoir défendu son pays contre César, a suivi le conquérant dans ses autres campagnes : la Gaule fera comme lui; réconciliée et transformée, elle sortira ainsi de la demi-barbarie dont le romancier a donné une esquisse pittoresque au début de son œuvre.

Le moment vint cependant où la politique sembla le revendiquer tout entier. Conseiller général dans le Doubs en 1883, il fut élu sénateur de ce département en novembre 1895, et cinq mois après, le 29 avril 1896, il entrait, comme ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-

(1) Notice sur Alfred Rambaud, par M. Léonce Pingaud (*Extrait des Mémoires de l'Académie de Besançon*, année 1905).

Arts, dans le cabinet formé par M. Méline. Les cultes ne tardèrent pas à être détachés, à la suite d'un incident qui n'est pas sorti de nos mémoires et qui fut tout à l'honneur de Rambaud ; car avec sa vaillance ordinaire, il ne craignit pas de payer de sa personne pour défendre un ami. Il devait garder le portefeuille de l'Instruction publique pendant plus de deux ans (1). Par sa haute culture, ses talents, l'intégrité absolue de son caractère, il était homme à honorer tout ministère dont il ferait partie. Le nouveau Grand Maître de l'Université trouva encore sur le métier, mais très avancée il est vrai, l'œuvre à laquelle il avait déjà été associé sous le ministère de Jules Ferry, la réforme de notre enseignement supérieur. C'était une réorganisation plus qu'une réforme. En elle se résumait un travail poursuivi, avec un rare accord dans l'élévation des vues, par une série de collaborateurs, parmi lesquels la mort a déjà fait bien des vides, mais dont quelques-uns restent pour en diriger et en maintenir la pensée. Rambaud eut l'honneur de couronner l'édifice. Il sut plaider et gagner devant le Sénat une cause qui n'était pas la moins délicate dans cette négociation : je veux dire l'institution de grandes universités régionales formées par la réunion dans un même centre des Facultés et des Écoles supérieures. La loi du 10 juillet 1896, qui fut en partie son œuvre, marque non seulement la sanction définitive, mais peut-être même un point de départ. Car elle est pour ces universités un encouragement à préciser elles-mêmes leur autonomie, à se former en autant de foyer distincts, en intime accord avec les manifestations variées de la vie régionale.

C'était un acte de haut libéralisme scientifique. En de moindres occasions il sut aussi servir la science. Je parlais tout à l'heure de la grande mission saharienne; il en

(1) Jusqu'au 29 juin 1898.

organisa d'autres, presque aussi importantes, dans l'intérieur de l'Asie. Il savait naturellement trouver les mots qui conviennent dans les occasions où le ministre doit s'inspirer des intérêts intellectuels dont il a la garde. Présidant en 1898 le Congrès des Sociétés savantes, il montrait comment cette institution, née d'une haute pensée de Guizot, s'était développée; il prit lui-même une heureuse initiative en décidant que les réunions, qui jusqu'alors s'étaient tenues exclusivement à Paris, alterneraient désormais entre Paris et une grande ville de province. On sentait dans la simplicité du langage, dans le ton de confraternité cordiale avec les hommes d'étude, quelque chose de l'esprit qui animait les grands ministres que l'histoire prêta jadis à la politique.

Mais peut-être déjà, en certaines choses, n'était-il plus de son temps. N'est-ce pas lui qui, un jour, a tracé ce croquis des occupations d'un ministre actuel? « Passer presque tous les après-midi sur les bancs ou dans les couloirs de la Chambre, presque toutes les matinées à écouter les doléances et les sollicitations des parlementaires,... gaspiller le reste du temps en présidences d'apparat, en distributions de palmes et en discours d'inauguration prononcés à travers la France (1). » Il y a bien quelque ressentiment personnel dans ces lignes. Il semble qu'il dut éprouver parfois quelque impatience de cette tyrannie, et l'envie de se dérober. Je n'affirmerais pas qu'il n'y ait pas cédé, et qu'il ne se soit rendu coupable de quelques infractions envers le protocole. Je crois, au contraire, qu'il lui est arrivé de le dépister, et qu'en mainte occasion où l'esprit d'ostentation et de vanité eût trouvé son compte, il suivit le conseil d'Horace :

« *postico falle clientem.* »

(1) *Journal des Savants*, décembre 1904, article sur Victor Duruy.

Il sut pourtant faire face, très fermement, aux difficultés du jour. La question de l'association des fonctionnaires fut une de celles qu'il rencontra (il s'agissait alors des professeurs et des répétiteurs de l'enseignement secondaire) : question d'autant plus délicate qu'il y avait un précédent sur lequel pouvaient se fonder les professeurs.

Le ministre n'hésita pas néanmoins à condamner, même avec effet rétroactif, une tentative qu'il tenait pour périlleuse. La circulaire du 30 janvier 1897 établit par une argumentation serrée la vraie doctrine. Faut-il ajouter qu'inflexible sur la discipline, ce ministre était la bienveillance même envers les personnes? Citons un exemple, qui lui sera un titre auprès des familles : c'est lui qui, remaniant l'éternel baccalauréat, attribua au livret scolaire une importance qui eût été plus grande encore si on avait suivi ses propositions.

Rambaud fut un ministre courageux. Il ne craignit pas de s'attaquer à une puissance malfaisante, mais redoutable par les intérêts qui la soutiennent, les influences dont elle dispose : l'alcoolisme. Frappé de ce danger et s'inspirant de l'exemple de quelques pays étrangers, il engagea la lutte. « J'ai pensé, dit-il (circulaire du 9 mars 1897), qu'il appartenait à l'Université de donner l'exemple. Elle y est d'autant plus intéressée que son œuvre serait stérile si, après tant de généreux efforts pour former les intelligences et les âmes des enfants, l'alcoolisme pouvait compromettre chez eux, avec la vie physique, la vie intellectuelle et morale. » Il organisa contre le fléau tout un programme d'enseignement avec des instructions circonstanciées et pratiques. Sans doute, ce mal n'est pas de ceux dont puisse venir à bout une simple prédication scolaire; nulle part on ne le sait mieux qu'ici. Mais ce qui prouve que cette initiative ne fut pas jugée une démonstration vaine, c'est que certains ne la pardonnèrent pas à son auteur.

Cette franchise et cette intrépidité dans des cas où la

sagesse de tant d'autres n'aurait su qu'atermoyer et biaiser, furent les traits permanents de sa carrière politique. Il n'entre pas dans mon dessein d'en retracer le cours en détail. Ce qu'on doit à sa mémoire c'est de dire hautement qu'il n'y eut jamais, dans ses actes, ombre de calcul intéressé, quelque décision qu'il crût devoir prendre. Il ne s'inféoda pas à un parti. Le patriotisme était pour lui une religion; il ne fut jamais une étiquette.

Un accident interrompit sa carrière politique. Rambaud avait un tempérament robuste, sur lequel semblait glisser la fatigue. Même quand son corps avait commencé à s'alourdir, son visage conserva longtemps un air de jeunesse. Déjà cependant, pendant son ministère, sa santé avait donné des signes d'ébranlement. Il dut entreprendre à la fin de 1902 une campagne fort vive, dont son siège sénatorial était l'enjeu. Une tournée électorale en plein hiver, dans les montagnes du Jura, était une rude épreuve; il ne put aller jusqu'au bout. Il dut rentrer malade, presque moribond, à Besançon. La plupart de ses électeurs lui demeurèrent fidèles; car il ne manqua que de trois ou quatre voix sa réélection. Mais quand nous le revîmes à Paris, son visage émacié, le dépérissement de toute sa personne ne révélaient que trop la profondeur du mal, dont il ne devait jamais se relever.

Un échec est toujours pénible; celui-ci fut particulièrement cruel pour Rambaud. La politique l'avait toujours attiré; ce n'était pas après s'être directement mêlé pendant huit ans aux luttes parlementaires que sa passion avait faibli : il fut comme un de ces blessés, encore chauds de la lutte, qu'on enlève malgré eux du champ de bataille. Là fut son vrai et unique grief; le reste à ses yeux ne comptait guère. Son passage dans les hautes fonctions publiques ne lui avait valu, il est vrai, aucune de ces lucratives prébendes qui sont la compensation, parfois escomptée d'avance, de certaines déconvenues électorales. Mais re-

prendre ses fonctions professionnelles, et faire face aux nécessités de l'existence, cela n'était pas pour l'effrayer. Jamais, à vrai dire, il n'avait renoncé à ses habitudes d'écrivain. Tous les moments qu'il pouvait, étant ministre, dérober à la représentation, ceux mêmes qu'il prenait sur sa santé, c'est à son travail d'historien qu'ils avaient été surtout consacrés. Plus d'une fois on eût pu voir son cabinet de la rue de Grenelle éclairé fort avant dans la nuit. Cette fois il n'avait pas eu le temps, les affaires de la journée terminées, de regagner, comme il faisait d'habitude, sa chère maison de la rue d'Assas; et le ministre passait une partie de la nuit à écrire ou à corriger quelque chapitre de l'*Histoire générale*.

Il retrouva de vieux amis à la Sorbonne; il avait laissé de précieuses amitiés au Parlement; il en contracta de nouvelles dans cette Compagnie. L'Académie des Sciences morales et politiques l'avait appelé, en 1898, à succéder au duc d'Aumale. Il y a quelque chose de plus que son talent ordinaire dans la notice qu'il écrivit sur son illustre prédécesseur. En retraçant l'épopée africaine, puis les souvenirs d'autre genre qu'évoquait cette extraordinaire destinée, son cœur vibre à l'unisson. Il y avait du soldat chez cet universitaire, comme il y avait du savant chez ce soldat. Entré sous de tels auspices dans cette Compagnie, il ne tarda pas à s'y complaire. C'est ici, parmi vous, qu'il trouva encore quelques moments heureux dans les dernières années de son existence; la vie académique fut pour lui une récompense et une consolation.

Il écrivait et enseignait dans les intervalles de cruelles souffrances. Ce fut un spectacle douloureux et même poignant que la lutte de cette intelligence et de cette imagination si vives, aux prises avec un mal inexorable qui ne laissait que des trêves de plus en plus courtes. Deux volumes, plusieurs articles dans le *Journal des Savants*, dont l'un parut un mois après sa mort, sans compter

de moindres écrits : tel est pourtant le bilan de ses publications en 1903 et 1905. Et quelques-uns de ces écrits, composés sous le coup de la maladie, sont imprégnés d'une fraîcheur d'impression qui semble d'un jeune homme. L'un de ces volumes est un roman historique, intitulé *l'Empereur de Carthage;* il s'y est plu à réunir dans une série de tableaux dramatiques et pittoresques les souvenirs des deux choses qui, après la Russie, l'avaient le plus passionné, Byzance et l'Afrique. Parmi les écrits échappés alors de sa plume, je trouve une bluette ou, comme il le dit, une « robinsonnade » de quinze jours qu'il fit pendant l'été de 1904 aux îles Chausey, et dans ce récit alerte, tout imprégné des spectacles de la mer et des grèves, il respire une sorte de joie qui, dans les circonstances où il se trouvait, n'est pas une médiocre preuve de force morale.

L'ouvrage le plus considérable de ces dernières années fut le volume qu'il publia sur Jules Ferry en 1903. Les rapports qui s'étaient formés de bonne heure entre l'homme d'État en pleine maturité et le jeune professeur et qu'avait cimentés une intime collaboration de trois ans, n'avaient pas tardé à prendre le caractère d'une amitié réciproque, avec une nuance de déférence et de respect d'un côté. Le lien avait été resserré encore par la lamentable série d'épreuves qui avaient accompagné et qui suivirent la chute de Jules Ferry. On put mesurer, en une circonstance, l'admiration qu'avait vouée Rambaud au grand homme d'État de la troisième République : ce fut au moment où, par une ironie cruelle, la mort vint subitement couper court à la réparation tardive que la Présidence du Sénat venait de consacrer. L'article qu'il écrivit, ou plutôt qu'il improvisa en une nuit, sous l'impression de l'événement du 17 mars 1893, est une merveille d'éloquence. Toute son âme vibre en ces pages où, tandis qu'il évoque le souvenir des services rendus par J. Ferry à la France, le souvenir de toutes les injures et des amertumes dont il avait été abreuvé

remonte aussi à sa mémoire, et éclate dans une explosion véhémente de colère et de pitié. Ces sentiments ne s'étaient pas effacés, lorsque, dix ans après, il entreprit de raconter sa vie. Les années n'ont pas affaibli son admiration. Il est visible même que maintes circonstances ont contribué à lui faire plus amèrement sentir la grandeur de cette perte. Cependant le recul est plus grand, le point de vue a pu se modifier; peut-être aussi Rambaud ayant passé à son tour par l'expérience des luttes politiques est-il conduit, comme il est naturel à un ancien ministre, à mêler quelque chose de sa personnalité à ses jugements. Assurément les contingences ont dû avoir, ainsi qu'il l'indique, leur part dans les actes politiques du premier ministère de J. Ferry. Mais dans quelle mesure? C'est ce qui reste toujours difficile à déterminer. Ferry portait dans la politique une philosophie personnelle. Son esprit, toutefois, était trop haut placé et il avait un sentiment trop sûr des intérêts nationaux pour ne pas rejeter bien loin l'idée d'une politique sectaire. C'est ce qu'il déclarait, trois semaines avant sa mort, dans ce discours présidentiel qui fut comme son testament politique : « Notre République, disait-il, est ouverte à tous; elle n'est la propriété d'aucune secte, d'aucun groupe, ce groupe fût-il celui des hommes qui l'ont fondée! » Paroles mémorables dont Rambaud, qui les cite, trouvait l'écho dans son cœur.

L'homme auquel il a suffi de cinq ans de ministère, à travers l'opposition la plus acharnée, pour tracer le sillon dont chaque jour encore nous mesurons la profondeur, tentera la curiosité légitime des historiens. S'ils cherchent à se représenter exactement ce qu'il fut, le livre de notre confrère leur sera d'un grand secours. L'auteur y a fait usage, non seulement de ses souvenirs personnels, mais de lettres intimes que des communications obligeantes avaient mises à sa disposition. Il semble quelquefois qu'une légende tende à se former sur ce caractère. La gravité, la

ténacité, l'énergie seraient-elles des qualités que nos habitudes ne sauraient plus comprendre sans les associer à la rudesse? Il n'y a rien en vérité, ni dans le milieu dont il sortait, ni dans sa personne, qui justifie cette impression. Les montagnes dont la ligne bleue domine sa tombe, sont de douces montagnes sans sauvagerie, ni âpreté. La petite ville où il naquit et où il dort son dernier sommeil, fut jadis, entre la Lorraine et l'Alsace, un petit foyer d'humanisme. Lui-même était un lettré, presque un artiste. Lorsqu'il fut ministre de France à Athènes, et plus tard lorsque, dans un court intermède de sa vie de luttes, il alla demander à Rome quelques-uns de ces repos que les âmes hautes savent y goûter, ses lettres familières expriment avec un accent de sincérité profonde le charme qui s'exhale de la nature et du passé. Sa conversation était celle d'un homme de goût et de haute culture. Voilà des traits, éclairant et adoucissant cette figure historique, que la postérité ne devra pas négliger, quand elle portera un jugement définitif sur l'homme et son œuvre.

C'est en revivant ainsi ses souvenirs et ses amitiés, mais sans perdre de vue le présent qui toujours le préoccupe et le passionne, que Rambaud échappait à l'obsession des souffrances. Il continuait à former des projets. Déjà guetté par la mort, il était hanté par ses souvenirs d'Afrique, des visions de soleil. Peut-être lui semblait-il que le ciel d'Algérie accomplirait un miracle. Ce miracle, ni l'affection la plus tendre, ni les soins les plus vigilants ne purent l'obtenir. Au mois d'août 1905 une crise avait failli l'emporter à Vandœuvre. Il tint à rentrer à Paris. Ce fut pour s'y éteindre doucement, dans la nuit du 9 au 10 novembre 1905; et la mort rendit pour un instant à ses traits ravagés par de longues souffrances l'harmonieuse noblesse qu'animait jadis l'éclair de ses yeux.

Dans cette carrière si laborieuse et si remplie, semée

d'œuvres, à laquelle le repos resta toujours inconnu et qui se terminait à l'âge de 63 ans, Alfred Rambaud avait traversé les succès littéraires, les fonctions publiques, les honneurs même et les dignités. Il semblerait donc qu'après une existence ainsi passée en pleine lumière, son caractère fût suffisamment connu pour qu'il ne restât à peu près rien à dire sur ce point à ses biographes. Assurément tous ceux qui l'ont approché savent ce qu'était le fond de sa nature. Il suffisait de l'avoir vu dans ce milieu familial de la rue d'Assas que fréquentaient quelques amis, les uns hôtes réguliers, d'autres plus rares, quelques-uns apparaissant parfois de quelque pays slave, ou bien d'Algérie ou du Soudan, le visage bronzé par le soleil. L'accueil plein de cordialité et de bonne grâce n'était pas le seul charme de ces réunions; le plus grand était l'affection qui unissait trois générations familièrement réunies, et qui prenait toutes les formes pour l'envelopper d'une tendresse générale, lui simple et souriant au milieu des siens.

Mais, comme il arrive tant de fois dans notre vie affairée et hâtive, plusieurs ont passé à côté de lui sans le connaître, et ont cru pourtant le connaître; quelques-uns même, bien qu'il fût le moins dissimulé des hommes, ont pu se méprendre sur lui. La plupart des jugements dont se contente le monde s'inspirent de classifications sommaires, dans lesquelles l'originalité est une infraction non prévue. Rambaud n'était certainement pas un homme selon la formule ordinaire. Dirons-nous qu'il ne vivait jamais entièrement dans le présent? Oui sans doute; il avait ou semblait avoir des distractions; il avait des silences, qui étaient en réalité des conversations avec lui-même. L'homme d'imagination qui coexistait en lui avec l'homme d'études, cessait de se sentir à l'aise, dès qu'il pouvait craindre d'être enfermé dans un cadre. Alors il pensait à se dérober. Dans plusieurs circonstances de sa vie, il

éprouva ainsi des velléités d'échapper, c'est-à-dire de se ressaisir. Il n'y cédait que dans la mesure où le devoir consenti et les obligations contractées pouvaient le permettre. Voyager était une de ses joies. Il voyagea beaucoup; les voyages qu'il fit ne sont rien à côté de ceux qu'il rêva.

Si l'on veut connaître ce que recouvraient ces apparences de mobilité et d'indifférence, c'est lui-même qui répondra. On trouverait, dans la nombreuse collection d'articles qu'il a composés sur les événements du jour, beaucoup d'écrits, rédigés de verve, sous l'impression d'un fait qui l'a ému : la générosité prime-sautière de sa nature s'y montre en plein. Qu'il ait vu une injustice à réparer, un sophisme à confondre, une mémoire à défendre, l'écrivain de race s'éveille. Il va devant lui, sans crainte. Sa plume court sur le papier et traduit les sentiments qui l'assaillent, avec une souplesse, une vivacité qui suit les mouvements de sa pensée, on serait tenté de dire les battements de son cœur. Mais ces dons brillants d'improvisation ne lui ôtaient aucun des scrupules du lettré. Je lui ai entendu dire que ce n'était jamais sans quelque tremblement qu'il inscrivait au bas des épreuves la formule sacramentelle après laquelle la lettre imprimée échappe définitivement à son auteur.

L'homme et l'écrivain, en lui, ne faisaient qu'un. Cet historien du monde byzantin a composé des romans, des contes, même, à ce qu'il paraît, un drame, un livret d'opéra. C'était ses revanches d'imagination; il aimait à dramatiser l'histoire, à poétiser ses lectures ou ses souvenirs, à colorer d'une teinte plaisante des impressions cueillies au hasard de l'existence. Il ne prenait même pas la peine de signer ces œuvres de fantaisie. La plupart auraient toujours ignoré que *Ma boutonnière,* ou *Un meuble en bois de rose* sont du même auteur que *L'Empire grec au Xe siècle.* De temps en temps, il se plaisait ainsi à ouvrir la cage à

un essaim de papillons. Notez qu'il y a dans ces contes assez d'esprit et de verve pour qu'on dise qu'en ce genre aussi il aurait pu exceller.

Par cette richesse et cette variété de dons, il était exposé à une critique qui, en effet, ne lui a pas été épargnée. On est enclin à demander des comptes à ces riches; et peu s'en faut qu'on ne les taxe de gaspillage. Rambaud a fait des dons variés et éminents qu'il possédait l'usage qu'on devait attendre de sa nature et des circonstances. Celui pour qui les spectacles lointains de Byzance évoquaient les problèmes actuels de l'Europe orientale n'était pas homme à s'absorber dans la contemplation du passé. Un aiguillon le poussait vers les questions de l'heure présente. Moins saisi par la préoccupation du jour, moins attiré par la politique, il aurait peut-être donné quelques belles œuvres de plus à l'histoire; peut-être aurait-il trouvé là une garantie ou un remède contre les surprises et les désenchantements qu'apporte, avec la brutalité d'une loi naturelle, l'avènement de générations nouvelles. Mais je doute que cette perspective de calme lui eût souri. Il ne dépendait guère de lui, je ne dis pas de pratiquer à l'égard d'événements qui nous touchent de si près une neutralité égoïste, mais d'éprouver même ce genre de détachement qui peut s'inspirer d'une vue plus distante et peut-être plus philosophique des faits quotidiens.

Historien, publiciste, homme politique, il se montra homme de fine culture, de sentiments généreux, de conscience droite. Il préconisa la justice et la bienveillance envers nos sujets indigènes, la conciliation entre nous. Il fut lui-même bienveillant envers les personnes; il portait dans ses actes d'administration des scrupules d'équité dont rendraient volontiers témoignage les collaborateurs qui l'ont vu à l'œuvre. La vie politique est une épreuve qui ne tourne pas toujours à l'honneur de ceux qui s'y engagent. Quand les dignités lui vinrent, il resta ce qu'il

était la veille : simple, modeste, désintéressé. Peut-être n'est-ce pas sans étonnement qu'on vit passer cette figure, indifférente aux calculs de vanité et d'intérêt, à travers la mêlée où se coudoient tant d'ambitions et de convoitises. Quand les dignités le quittèrent, il rentra simplement dans sa vie de travail; et quand les souffrances l'assaillirent, il sut leur opposer une virilité d'intelligence et une fermeté d'âme qui ne se démentirent jamais. Il prouva ainsi qu'à côté des qualités éminentes de l'historien, des dons brillants de l'écrivain, il y avait en lui ce que notre vieux langage populaire appelle familièrement un brave homme; ou, pour mieux dire, une âme haute et un noble cœur.

CADOUX

La vie des grandes capitales. Études comparatives sur Londres, Paris, Berlin, avec préface de M. André Lefèvre, président du Conseil municipal de Paris, tel est le titre de l'ouvrage que M. Gaston Cadoux, chef de service à la préfecture de la Seine, membre de la Société d'économie politique, de la Société de statistique et de l'Institut international de statistique m'a demandé de présenter à l'Académie des sciences morales et politiques.

Ce n'est pas un livre de théorie ni une thèse en faveur d'un système préconçu. C'est le résultat d'une enquête faite sur les lieux. L'auteur a vu de près les choses et il les a vues en homme expérimenté, ayant eu à traiter à la Ville des questions du genre de celles qu'il examine dans son livre. Ces questions concernent le service des eaux, celui de l'éclairage, le transport des voyageurs et, en dernier lieu, la dette municipale. Elles sont aujourd'hui à l'ordre du jour.

Je ne puis, dans une présentation à l'Académie, donner qu'un très bref aperçu de ces questions.

On s'étonne de voir que Londres ait été si tardivement pourvu d'un système général et méthodique de distribution de l'eau. Jusqu'en 1906 le service était fait par huit grandes compagnies exerçant chacune dans son rayon un monopole non de droit, mais de fait et ce service était fait pour les trois quarts avec l'eau jaunâtre de la Tamise

imprégnée d'eau de mer, pour l'autre quart par la rivière Lea et par les puits artésiens forés au nord et au sud du fleuve dans la craie et les sables verts. Cette eau est froide en hiver, 4° au dessus de zéro, en décembre et janvier, chaude en juillet jusqu'à 22 et 23 degrés, tandis qu'à Paris l'eau de source se maintient entre 11°5 et 12°5. Elle doit être distribuée sur une superficie beaucoup plus grande qu'à Paris, puisqu'elle alimentait, en 1902, 894.000 maisons à 6 ou 7 habitants en moyenne par maison, à raison de 35 gallons 1/3 par tête, et que le nombre des maisons à Paris n'est que de 86.000, abritant 31 habitants en moyenne. Si les habitants de Londres sont moins exigeants que ceux de Paris relativement à la pureté et à la température de l'eau, c'est, pense M. Cadoux, parce qu'ils boivent surtout de la bière et du thé et qu'en été ils consomment beaucoup de glace. Toutefois, aujourd'hui, l'eau est filtrée avant d'être envoyée dans les canaux. Le service dans les quartiers de l'est se trouvait interrompu parfois plusieurs jours de suite. Il est vrai, ajoute l'auteur, que « l'approvisionnement régulier de plus de 6 millions d'êtres humains et de plusieurs centaines de mille animaux domestiques, espacés sur 4.500 hectares, n'est pas chose simple ». Sur les réclamations des habitants la question fut mise à l'étude en 1890. En 1897 le parlement ne ratifia pas un projet présenté par le Conseil du Comité et ayant pour objet le rachat des compagnies et l'exploitation des eaux en régie; il admit seulement le transfert du service à une administration publique spéciale. En 1902 une loi chargea en effet une administration indépendante, le Metropolitan Water Board du service des eaux de Londres et de sa grande banlieue, lequel a effectivement racheté en 1904 les compagnies privées pour un prix d'environ 1 milliard de francs.

Le tarif de Londres est plus élevé que celui de Paris.

Mais l'habitant est, dans les maisons les plus modestes comme dans les hôtels, abondamment pourvu en eau froide et chaude pour la cuisine, le lavage, les bains, les water-closets. Mais Londres, à cause de son climat humide, dépense beaucoup moins que Paris pour l'arrosage des voies publiques.

Paris a été longtemps aussi sans avoir un système d'adduction d'eau. Ce n'est qu'en 1823 que l'eau du canal de l'Ourcq a été amenée dans le réservoir de Monceau, s'est et ajoutée à l'eau de la Seine, élevée par la pompe de Chaillot et par la pompe du pont Notre-Dame, et à l'eau de l'aqueduc d'Arcueil. Le service était fait par des porteurs d'eau, ayant leurs seaux sur l'épaule ou traînant leur tonneau sur roues, au prix de 10 centimes la voie; dans mon enfance nous ne connaissions que le porteur d'eau, le puits ou l'approvisionnement personnel aux rares fontaines publiques pour remplir nos fontaines, munies d'ordinaire d'un filtre en pierre poreuse.

C'est l'ingénieur Belgrand qui, dans ses *Recherches statistiques sur les sources du bassin de la Seine qu'il est possible de conduire à Paris,* a tracé le plan général de l'approvisionnement de Paris et qui a été chargé de l'exécuter au moyen de longs aqueducs. Celui de la Dhuys a été achevé en 1865, celui de la Vanne en 1875. Le volume des eaux mis par jour à la disposition des Parisiens qui, au moment où Belgrand se mit à l'œuvre ne dépassait pas 7.500 mètres cubes s'était élevé à l'époque de sa mort (en 1878) à 370.000 mètres cubes. Après lui la ville a opéré la dérivation de l'Avre, du Loing, du Lunain, du Duretin, de la Voulzie, on a créé les filtres à sable de Saint-Maur et d'Ivry. Malgré ces additions d'un total de 150.000 mètres cubes, l'eau a été insuffisante en 1904 et 1905 à cause non seulement de la sécheresse, mais du gaspillage d'eau que les Parisiens font l'été pour rafraîchir leur boisson et que d'ailleurs on a beaucoup

modéré par l'établissement de compteurs. En 1905, les sources, filtrages, puits artésiens, rivières et canal ont fourni en moyenne journalière 686.000 mètres cubes d'eau. La Compagnie des eaux, dont la concession datant de 1860 prendra fin en 1909, a fait, en 1905, une recette de 20 millions au prix de 35 centimes le mètre cube d'eau de source et de 16 centimes l'eau de rivière. Une loi du 29 juillet 1907 a autorisé la ville de Paris à emprunter 31 millions pour améliorer encore son service des eaux.

L'éclairage des grandes villes est, par unité de lumière, beaucoup moins coûteux et beaucoup plus brillant qu'autrefois. La lampe à l'huile, bec rond, consomme 4 centimes 1/2 par unité photométrique, le gaz, bec Auer et l'électricité à fil de métal ne consommaient guère qu'un demi-centime. Quand Paris pourra utiliser les chutes d'eau ou la marée, les prix baisseront encore. Paris a passé au XIXe siècle de l'éclairage à l'huile par lanternes (il en reste encore 219) à l'éclairage par le gaz dont le manchon Auer a, par le moyen de l'incandescence, considérablement accru le pouvoir lumineux et aujourd'hui l'électricité dispute la place au gaz, beaucoup moins, il est vrai, sur la voie publique que dans les intérieurs. L'industrie du gaz, qui s'est beaucoup perfectionnée avec le temps, était exploitée en monopole par une Compagnie concessionnaire qui a fourni, en 1905, 380 millions de mètres cubes.

A l'expiration du contrat en 1905 la Ville a chargé de l'exploitation provisoirement les liquidateurs de la compagnie, puis à partir du 1er septembre 1907 une compagnie nouvelle à laquelle elle a confié le matériel, usines et canalisation (9 usines et 882 fours), et devenu sa propriété moyennant un versement de 90 millions à l'ancienne compagnie. Le prix de vente qui avait été pendant longtemps de 30 centimes le mètre cube et qui n'avait été abaissé à 20 centimes que grâce à une redevanc que payait la ville à la Compagnie est fixé maintenant à

20 centimes pour les particuliers et à 15 pour le service public. Cette redevance la nouvelle compagnie la remboursera à la Ville et l'ancienne compagnie qui desservait la banlieue avait, en 1905, 579.000 abonnés; la nouvelle qui ne dessert que Paris, en avait, en 1907, 560.000. Il n'y a que la moitié des maisons de Paris (40.000) qui emploient le gaz.

« Depuis l'adoption de l'incandescence, dit M. Cadoux, on peut affirmer que Paris, qui s'était laissé dépasser pour l'éclairage des voies publiques par Berlin, Hambourg, Liverpool et Edimbourg, a repris le premier rang, avec ses 56.041 appareils. » Il ajoute qu'il l'a aussi pour l'élégance des appareils, élégance que Berlin recherche et que Londres semble négliger.

L'éclairage électrique est assuré par six compagnies, par une usine centrale et quelques petites usines spéciales. Chaque particulier d'ailleurs peut fabriquer chez lui, pour son usage, l'électricité comme le gaz. Au 1er janvier 1907 les compagnies desservaient 1.716.000 lampes à incandescence ou à arc pour les particuliers et les voies publiques et la ville 12.610. Les anciennes concessions étant arrivées à leur terme, en 1907, la Ville est devenue propriétaire de toute la canalisation et a signé un nouveau contrat avec une compagnie qui s'engage à construire 600 kilomètres de canaux et à abaisser le prix de l'hectowatt-heure de 7 centimes pour l'éclairage et de 3 pour les autres usages à 5 et 3 centimes à partir de 1914.

A Londres, le gaz et l'électricité sont fournis par sept compagnies privées qui n'ont aucune limite de durée et qui traitent librement avec les autorités locales comme avec les particuliers. La plus ancienne, Gaz light and coke Company, date de 1810. Il paraît que le pouvoir éclairant du gaz y est supérieur à celui de Paris et le prix en est moitié moindre. Aussi y fait-on beaucoup plus usage de ce mode d'éclairage à cause non seulement du

bas prix, mais de la fréquence des brouillards; en 1906 il y avait 970.000 abonnés dans les limites du Conseil de Comté. Des compteurs automatiques qui laissent passer une certaine quantité de gaz quand on y verse un penny facilitent la consommation pour les classes pauvres.

L'éclairage au pétrole est aussi moins coûteux qu'à Paris.

L'éclairage électrique est fourni par treize compagnies privées et par seize conseils de bourgs; car ce n'est pas le Conseil de Comté qui a la fonction de l'éclairage public; il l'a demandée au parlement sans succès jusqu'ici, les dernières élections ayant renversé la majorité radicale. Les municipalités des districts excentriques ont établi aussi des usines d'électricité. Les prix sont très variables suivant la saison, l'heure, etc.; ceux des bourgs sont très bas et les uns et les autres sont, en général, inférieurs au prix de Paris.

A Berlin le gaz d'éclairage est fourni partie par les usines municipales et partie par une compagnie anglaise qui date de 1826 et dont la concession a été renouvelée en 1902. Les usines municipales desservent tout l'éclairage public, et l'éclairage privé les quartiers neufs. Comme le brevet Auer n'a pas été reconnu en Allemagne, on a pu armer les becs de manchons à bon marché. La consommation de gaz a été de 218 millions de mètres cubes en 1902.

Berlin est alimenté en électricité par deux grandes compagnies allemandes qui se sont entendues pour créer ensemble une société spéciale, Berliner Elektricitats Werke, qui dessert la ville. L'éclairage public à l'électricité est encore peu développé, les becs de gaz à incandescence donnant une belle lumière à meilleur marché; mais les particuliers consomment beaucoup d'électricité, consommation qui a augmenté rapidement (10 millions de

kilowatt-heure en 1895-1896, 111 millions 1/2 en 1904-1905 et qu'on espère augmenter encore bientôt par l'emploi économique de la lampe Wernst.

La troisième question étudiée par M. G. Cadoux est celle des transports en commun, par tramways, chemins de fer, bateaux.

Le comté de Londres a 4 millions 1/2 d'habitants; mais dans le Greater London qui a une superficie de 1.800 kilomètres carrés, on en compte plus de 6 millions et demi. La circulation qu'il évalue à 1.100 voyages par an, et peut-être à 1 milliard 1/2 si l'on tient compte des autres véhicules, diffère beaucoup suivant les quartiers et les heures; ainsi la Cité, où elle est considérable dans la journée, est en partie déserte le soir. A voir les longues files de voitures qui se pressent dans les grandes artères, comme Piccadilly, on ne soupçonnerait pas que le nombre des voyages par transport en commun est, à Londres, moindre par tête (1 milliard de voyages, soit 148 voyages par tête et par an) qu'à Paris. M. Cadoux voit la cause de cette différence dans l'habitude de beaucoup d'Anglais d'avoir leur home hors de la ville et de sortir peu le soir, quand une fois ils y sont rentrés.

Londres a eu les deux premiers chemins de fer souterrains, ouverts, le Metropolitan Railway en 1863 et le District Railway en 1883. Le sous-sol d'argile compact facilite le percement des tunnels. On a commencé en 1898 à substituer sur le Metropolitan le moteur électrique à la locomotive, moteur déjà employé depuis 1890 sur le Chemin City and south London; outre cette compagnie d'autres lignes souterraines, celles que le Central London et le Waterloo and City ont été établies. Une compagnie américaine a fondu dans une même entreprise plusieurs des chemins souterrains et une partie des tramways électriques, unification que le Conseil de Comté n'avait pas réussi à constituer et qui a quelque peu surpris la

Bourse de Londres. Elle a installé à Chelsea une usine électrique d'une puissance de 44.000 chevaux. Les tramways du sud et presque tous ceux du nord sont la propriété du Conseil du Comté qui les exploite en régie directe ou par des fermiers.

Les compagnies de transport en commun se sont formées isolément, sans plan d'ensemble. Le Conseil du Comté avait essayé, sans succès, de les fondre dans une vaste unité. Une compagnie fondée par des Américains, la London underground electric Company a été plus heureuse; elle a réussi à se rendre maîtresse successivement d'un vaste réseau de chemins de fer souterrains et de tramways électriques.

Paris n'a eu un service régulier d'omnibus que depuis 1830 et ce n'est que depuis la seconde moitié du XIXe siècle que sa viabilité et ses moyens de transport ont pris un ample développement. En 1855 les vingt-deux compagnies d'omnibus ont dû fusionner pour former la Compagnie générale dont le contrat a été remanié une première fois en 1860 après l'annexion de la banlieue, avec prorogation jusqu'en 1910 et une seconde fois à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878. Le chemin de fer de ceinture a été mis en exploitation de 1854 à 1869. Le premier tramway, Vincennes-Sèvres a été concédé en 1854, mais ce n'est qu'en 1875 que le premier réseau de tramways a commencé à être mis en exploitation, qu'en 1891, après faillite des anciennes compagnies, que la concession des chemins de fer du département de la Seine a été transférée à trois nouvelles compagnies; la traction électrique date de 1893. C'est en 1867, à l'occasion de l'Exposition universelle, que les bateaux-mouche ont été installés.

C'est le 30 décembre 1896 que le conseil municipal a voté la construction par les ingénieurs de la ville d'un réseau de chemins de fer urbains, en grande partie souterrains; l'exploitation n'a commencé qu'en 1900. L'obli-

gation imposée par l'État de la voie de 1m,44 au lieu de 1m,30 a porté la dépense prévue de 165 millions à 335 pour l'infrastructure des huit premières lignes. La Ville sera remboursée de ses avances par la compagnie.

Aujourd'hui Paris et sa grande banlieue ont une population d'environ 4 millions d'habitants, lesquels ont fait en 1905, 867 millions de voyages, soit environ 217 par tête, par transport en commun, chemins de fer des grandes compagnies y compris les lignes de banlieue, chemin de fer de ceinture intérieure, chemins de fer souterrains, tramways intra et extra muros, omnibus et autobus, bateaux. Le métropolitain en a transporté à lui seul 165 millions en 1905.

Berlin, qui forme avec sa banlieue une agglomération de 2 millions 1/2 d'habitants, est desservi par deux chemins de fer urbains, le Stadtbahn et le Ringbahn, dont le plan a été conçu dès la création de l'Empire et qui est exploité par l'État, par un réseau urbain et suburbain de tramways électriques exploité presque entièrement, après rachat des petites lignes, par la Grosse Berliner Strassenbahn Gesellschaft qui, depuis 1895, a peu à peu substitué la traction électrique à la traction par chevaux, par un chemin de fer électrique municipal en partie souterrain, en plus grande partie aérien et par un grand nombre de petits omnibus.

M. Cadoux a voulu faire connaître, par une enquête comparative l'état réel des choses. Il n'a pas prétendu assigner des rangs aux trois grandes capitales; mais il ne lui a certainement pas été désagréable de constater que, si Paris peut trouver des exemples à imiter chez les étrangers, il peut aussi leur en fournir et que, somme toute, sa population n'est pas plus mal servie que celle de Londres ou de Berlin sous le rapport de la fourniture de l'eau, de la lumière et de l'administration des transports. M. André Lefèvre, président du conseil municipal,

dans la préface qu'il a bien voulu mettre en tête du livre, s'exprime ainsi à propos du système de la concession : « Ce serait aisé de montrer aux Parisiens que leur ville n'est pas inférieure aux autres, comme un examen superficiel pourrait parfois le donner à penser. La vérité est que les grandes capitales se sont trouvées en présence de problèmes analogues qu'elles ont résolus par des moyens différents, mais presque toujours satisfaisants. C'est la conclusion qui se dégage de l'intéressant ouvrage de M. G. Cadoux. »

Le dernier chapitre de cet ouvrage est consacré à la dette. Moins que pour les autres matières l'auteur voudrait établir un parallèle d'où on tirerait un jugement sur la question financière des municipalités. Car il sait que l'importance de la dette des grandes villes dépend de causes trop diverses, ancienneté ou nouveauté des quartiers, degré d'agglomération, habitudes de la population, mode d'administration, etc., pour qu'on pense opposer les chiffres les uns aux autres sans s'exposer à de graves méprises.

De ce chapitre nous ne mentionnons que quelques points. En général, en Angleterre, les dettes municipales sont très fortes. Pour Londres il faut remarquer que l'accroissement de la dette, qui de 54 millions de livres sterling en 1900 a été portée en 1906 à 110 millions, dette contractée par le Conseil du Comté et dettes contractées par les Conseils de bourg et par diverses administrations, est dû en grande partie non à des actes spontanément accomplis par le dernier Conseil du Comté, mais à l'exécution, obligatoire pour lui, de lois du parlement, telles que les dépenses pour les écoles et pour les eaux. La ville de Londres établit un amortissement beaucoup plus rapide que la ville de Paris : ce qu'approuve M. Cadoux. Parmi les entreprises commerciales du dernier Conseil du Comté, celle des bateaux sur la Tamise a été la plus onéreuse.

« Le revenu tiré des logements, lit-on dans un rapport du nouveau Conseil, est dans son ensemble suffisant pour faire face à toutes les avances et pour laisser une petite balance bénéficiaire. » Mais le budget a-t-il été bien établi (1)? Les tramways électriques ont donné un profit et les tramways à chevaux ont laissé un déficit. « Le Conseil a été entraîné par un tempérament plus que sanguin et les feux follets d'un « profit colossal » nous ont attiré sur un terrain dangereux... Une halte doit s'interposer au sujet de nouvelles créations. »

Si M. Cadoux avait embrassé l'ensemble des dépenses communales de l'Angleterre, il aurait constaté qu'elles ont augmenté dans une proportion considérable. Les anciens impôts, poor rate, county church and highwag rate ont passé de 17 millions de livres sterling en 1868 à 50 millions en 1902-1903.

La recette totale des autorités locales d'Angleterre et du Pays de Galles s'est élevée, pour l'exercice 1902-1903, y compris les subsides du gouvernement, le produit des industries municipales et les emprunts, à 129 millions de livres (voir *le Socialisme municipal en Angleterre*, par M. Boveral, p. 470). Dans cette somme les entreprises industrielles, tramways, gaz, eau, électricité, figurent à raison de 20 %. On trouve qu'en y ajoutant les habitations ouvrières et les bains, elles avaient nécessité 68 millions d'emprunts. Les dépenses nécessitées par ces entreprises ont dépassé en Angleterre les recettes d'une centaine de mille livres. Les municipalités pensaient au contraire qu'elles deviendraient pour elles une source abondante de revenus. « La poussée des entreprises municipales a été telle, dit M. Colson, que, d'après les statistiques de 1902-1903, les dernières parues, les budgets locaux

(1) Voir *Le Socialisme municipal en Angleterre et ses résultats financiers*, par Raymond Boverat, p. 320.

avaient grossi, en quatre ans, d'un milliard de francs... Aujourd'hui les dépenses des autorités locales doivent avoir dépassé celles de l'État (1). » Les impôts des citadins ont augmenté en conséquence. C'est même la lourdeur et la charge qui a mécontenté la population de Londres au point de lui faire renverser aux dernières élections la majorité dans le Conseil du Comté.

Berlin a emprunté 582 millions de marcs de 1866 à 1906, emprunts nécessités par les agrandissements de la ville et qui, pendant un temps, ont mis le budget en déficit. En 1908, il ne restera que 482 millions à amortir.

A Paris, les emprunts contractés de 1865 à 1906, forment un total de 3.104 millions sur lesquels il restait à rembourser, au 31 décembre 1907, 2.492 millions, non compris une trentaine de millions d'annuités spéciales. Les engagements contractés jusqu'en 1907 ne seront complètement soldés qu'en 1979 et ils le seront moyennant une somme totale comprenant l'intérêt, l'amortissement, les primes, lots, annuités de 5.386 millions.

Dans son rapport sur le budget de 1905, M. André Lefèvre, aujourd'hui président du Conseil municipal, a fait remarquer que le service de ces emprunts coûtait fort cher. Il a calculé que les 2.121 millions empruntés de 1855 à 1908 (non compris les travaux du métropolitain) exigeaient pour leur négociation et leur entier amortissement une somme de 6.048 millions, presque le triple de la somme reçue. En conséquence, il a proposé de renoncer au système des emprunts, excepté dans les cas où il s'agirait d'une entreprise rémunérant elle-même son capital par ses bénéfices, le paiement direct des travaux sur les fonds annuels du budget, l'amortissement successif des emprunts à partir de 1909 devant laisser libre une partie de ces fonds. Par des calculs détaillés année par année,

(1) Colson, *Cours d'économie politique*, t. III, p. 400.

il a établi que ce nouveau système procurerait une somme totale d'un demi-milliard en vingt-cinq ans, sans aucune surcharge pour le budget, tandis que, si la Ville empruntait les 505 millions, elle aurait à payer pour les intérêts, l'amortissement en vingt-cinq ans 787 millions. Ce projet, qui a surpris d'abord par sa nouveauté et qui a soulevé des objections à la Bourse, a cependant été adopté en principe par le conseil municipal le 29 décembre 1904. Il est vrai que, l'année suivante, il a été dérogé à ce principe par de nouveaux emprunts; mais le 12 juillet 1907 le conseil a décidé, conformément au principe que les nouvelles constructions scolaires seraient exécutées jusqu'à concurrence de 55 millions sur les centimes additionnels disponibles, à raison de 5 millions et demi par an rendus disponibles par l'amortissement de l'emprunt de 1869. M. Cadoux est partisan de ce système, ayant été, comme secrétaire de la Commission du budget, le collaborateur de M. André Lefèvre. Le système est ingénieux et tout à fait digne de l'attention des financiers. On lui fait, entre autres objections, celle de ne pas assurer immédiatement la totalité de la somme correspondant aux programmes votés. M. Lefèvre répond avec raison que l'appel des fonds des emprunts se fait par fragments successifs et que l'emploi en constructions est successif aussi et qu'il vaut mieux souvent ne pas engager la totalité de la dépense afin de pouvoir améliorer les plans au fur et à mesure de l'exécution.

E. LEVASSEUR.

Séance du 15 février 1908.

LES

ŒUVRES LATINES DE BOCCACE

Ce gai compagnon, si prompt, disaient ses contemporains, au badinage grivois, était un curieux de science, un travailleur acharné, un savant universel. Toute sa vie se passa à rechercher, à lire, à compulser des livres, il y relevait tout ce qui était relatif aux personnages fameux de la mythologie et de l'antiquité; il s'occupait aussi, mais avec moins d'intérêt, de se renseigner sur les personnages des temps modernes. Un prince français, Hugues de Lusignan, roi de Chypre, qui aurait été en rapport d'affaires avec son père vers 1332, lui avait, assurait-il, suggéré l'idée de ce pénible labeur, mais il est bien probable qu'il l'aurait entrepris sans cet encouragement. Ses notes furent partagées par lui en quatre séries, celles relatives aux Hommes Illustres, celles relatives aux Femmes Illustres, celles relatives aux dieux, et celles dont il composa un dictionnaire géographique. En outre, son *Commentaire* des dix-sept premiers chants de la *Divine Comédie* est une véritable encyclopédie.

Le traité des noms géographiques est le seul qui ait réellement la forme d'un dictionnaire; les fleuves, les forêts, les fontaines, les lacs, les étangs et les mers y sont classés et décrits par ordre alphabétique; seules, omissions

singulières, les villes sont négligées. Boccace ne s'était pas contenté, au reste, des traditions établies ni des renseignements puisés dans les auteurs, il avait profité de ceux que lui fournissaient les navigateurs qui commençaient à pousser au loin leurs investigations; c'est ainsi qu'il parle des îles Canaries découvertes seulement en 1330 et qui n'étaient mieux connues que depuis 1341. Il avait été en relation avec d'illustres voyageurs dont Pétrarque et on dit qu'il eut pour maître Andalone del Negro « qui avait voyagé à travers tout le monde, dans chaque climat, sous chaque horizon et vu de ses yeux ce que les autres connaissaient par ouï-dire ». Lui-même avait parcouru l'Italie du sud au nord, la Provence, le midi de l'Allemagne; il parle d'après « ce que lui a enseigné la sagesse des anciens et ce qu'il a vu en voyageant dans diverses contrées ». C'est ainsi qu'il remarque que le fleuve Numicino, jadis si célèbre, a disparu, que le Rubicon est à peine connu et, quant au fleuve Sebeto, en Campanie, il déclare ne pas se souvenir qu'on le lui ait jamais montré. Sa description du cours du Pô depuis le mont Viso jusqu'à la mer, avec l'énumération de ses affluents de droite et de gauche, des villes qu'il traverse, est d'un géographe moderne qui se piquerait d'exactitude et de clarté. Il est également très renseigné sur le cours du haut Nil qu'il dit si encombré de plantes et d'herbes hautes que la navigation y est impossible; il ajoute qu'il prend prend sa source dans de grands lacs marécageux dont les indigènes eux-mêmes ne connaissent pas les limites. Telle en est la fécondité, ajoute-t-il, que les femmes qui boivent ses eaux deviennent aussitôt mères. Le nombre des ouvrages que Boccace dut consulter pour rédiger son dictionnaire est considérable. Pomponius Mela lui fournit le plus de renseignements; des passages entiers sont une transcription du *De situ orbis;* il a puisé également avec abondance dans Pline, ainsi que dans Varron, dans Flavius, dans Jules César,

dans Eusèbe, dans les grammairiens Servius Honoratus et Solinus, dans Orose et dans Aristote, seul des écrivains grecs.

Boccace redevient poète en parlant de la fontaine de Vaucluse. « C'est une très noble source, écrit-il, qui sort d'une caverne reculée, percée dans une montagne toute rocheuse; telle est l'abondance de ses eaux qu'on dirait que l'abîme l'alimente; la saveur en est agréable dès leur source; elles sont claires, abondantes en poissons délicats et nourrissent une certaine herbe dont les bœufs sont si friands qu'on les voit entrer dans l'eau jusqu'à mi-jambes pour en manger. C'est là que Pétrarque, fuyant le tumulte des cités, s'est retiré pour composer son grand poème sur Scipion l'Africain. »

La mythologie et la fable s'imposent à tout moment à sa mémoire. De même qu'il ne voit dans la colline vaticane que le lieu où Jupiter passa son enfance, de même il raconte que sur le mont Hymette pousse une certaine herbe dont les femmes s'entourent le bras, en guise de bracelet, afin de se rendre plus désirables.

Cela n'empêche que l'on ne rencontre dans le *De Montibus* des observations judicieuses, par exemple sur les conséquences géologiques à tirer de la présence de coquillages dans les collines de Certaldo, sa patrie, car il lui donne toujours ce nom bien que n'y étant pas né; il explique l'existence des déserts de Lybie par le retrait des eaux de la mer, comme l'avait déjà fait Pomponius Mela, qu'il cite; il décrit le torrent Cerretorio qui, dit-il, se gonfle mystérieusement tous les dix ans; il parle du Vésuve et de son grand cratère béant « dont il ne sort plus ni vent ni fumée ». Il hésite sur l'origine des fleuves ne sachant s'il faut admettre l'opinion qu'ils sont alimentés directement par les mers filtrant à travers le sol et y perdant leur salure. Il parle du lac Zoroandar (Van) qui se grossit des mêmes eaux qu'il rejette.

Dans le traité des *Femmes Illustres*, qui fut terminé ce semble vers 1362, Boccace a suivi un certain ordre chronologique; il y donne beaucoup de place aux femmes de l'antiquité depuis Ève, et très peu à celles des temps modernes; c'est à peine s'il en nomme quelques-unes, la papesse Jeanne, la vertueuse Gualdrada, l'impératrice Constance mère de Frédéric II, la reine Jeanne de Naples qu'il loue comme une des femmes les plus remarquables de son temps « par sa puissance et par son caractère ».

Ce n'est pas qu'il n'y eût alors des femmes dont on menât grand bruit, des poétesses que Pétrarque ne dédaigne pas de nommer dans ses Triomphes, des érudites, des savantes, des jurisconsultes dont une professa un cours de droit à l'Université de Bologne. Mais son aversion pour les femmes en général faisait sans doute partager à Boccace le sentiment de ceux qui estimaient que la culture des Lettres et des Sciences était non seulement inutile aux femmes mais même nuisible car elle les mettait à même de se livrer plus facilement à leurs mauvais penchants. Ce qui ne l'empêche pas, au reste, de déclarer dans sa dédicace qu'il avait composé cet ouvrage, « moins en vue de l'utilité générale que pour le plus grand honneur du sexe féminin », et pour son divertissement, aurait-il pu ajouter, car il lui échappe de raconter des historiettes, comme celle de Paolina, qui auraient dû trouver leur place dans le Décaméron.

A son habitude, Boccace tire argument des faits qu'il rapporte pour faire la leçon à ses contemporains. Il ne raconte la mort de Pompea Paolina, femme de Sénèque, qui se tua pour ne point survivre à son époux, qu'à seule fin d'avoir occasion de gourmander les veuves de son temps lesquelles ne reculaient pas à se remarier « non pas deux ou trois fois mais cinq ou six ». A propos de Didon dont il conte l'aventure en s'inspirant moins de l'Énéide peut-être que des légendes qui s'étaient formées autour d'elle, il dit :

« Je voudrais que les veuves et surtout les chrétiennes prissent exemple sur son courage, elles qui vont sans vergogne à leur deuxième, à leur troisième et à leur quatrième mari. » Parlant d'une certaine Laanea, il remarque que les femmes « ne savent tenir secret que ce qu'elles ignorent ». Il est vrai qu'un peu auparavant il leur avait rendu ce magnifique hommage dont on n'a fait depuis, pensant l'inventer, que renouveler l'expression : « Une femme peut demeurer pure au milieu des corruptions et des horreurs du vice, de même qu'un rayon de soleil n'est point souillé quand il se pose sur un bourbier. » Il recommande aux parents d'élever chastement leurs filles et aux femmes de garder pardessus tout leur honnêteté, donnant à celles-ci comme modèle la vertueuse femme du « gallo-grec » Orgigonte qui, déshonorée par un soldat, « préféra une mort certaine à son honneur incertain » et affronta la prison et le supplice d'un cœur tranquille. Il déplore sans cesse le luxe et la coquetterie des femmes, et trouve que le sénat romain eut bien tort quand, pour récompenser Véturie, mère de Coriolan d'avoir sauvé la République, il permit aux matrones de porter des boucles d'oreilles.

S'il lui arrive de louer les femmes, il n'entend pas les élever au même rang que les hommes; il a toujours soin de rappeler leur infériorité, et le meilleur éloge qu'il pense pouvoir leur décerner est de dire qu'elles ont montré des qualités masculines. Voulant faire éclater la prudence de Sulpicia, il remarque que sa conduite « fut d'un homme plutôt que d'une femme ». Pour vanter le courage d'Olympia ou de Claudia devant la mort, il écrit qu'un homme n'aurait pas montré plus d'assurance. Il montre quelque étonnement que Sapho ait su faire des vers, danser et chanter en perfection « ce qui serait difficile même à des hommes très studieux ».

Peut-être la supériorité qu'ont montrée certaines femmes vint-elle, dit-il, d'une erreur de la nature qui

a mis une âme masculine dans un corps féminin.

Mieux que dans le *Décaméron* où il ne décrit guère que les roueries féminines, Boccace dépeint la femme, dans ce traité, sous ses aspects les plus divers, courageuse comme Sophonisbe, voluptueuse comme Cléopâtre, chaste comme Engeltruda, simple comme Paolina, superbe comme Zénobie, résignée comme Costanza, savante comme Proba, intrigante comme Poppea, généreuse comme Sempronia.

Le sentiment de Boccace sur la femme se dégage de cette suite de biographies qui durent lui coûter un travail considérable. La femme courageuse, énergique, indépendante, décidée est une exception; son naturel est d'être mobile, craintive, crédule, dépensière; son devoir, de veiller aux soins du ménage et à la dépense; son charme, de se montrer enjouée, mais d'aspect sérieux, encline aux divertissements, suffisamment honnête pour que sa conquête paraisse une victoire.

Boccace fit, comme il seyait, la dédicace de son Traité à une femme, à la sœur de Niccola Acciajuoli, Andrea, Comtesse d'Altavilla (Hauteville) d'où l'on peut inférer que cet ouvrage fut, comme il a été dit, achevé avant sa grande querelle de 1363 avec le sénéchal. Pour faire mieux valoir à ses yeux le prix de cet hommage, Boccace employant un artifice dont il devait bientôt se servir encore, lui déclare qu'il avait eu dessein d'offrir son volume à la reine de Chypre mais qu'après réflexion il avait jugé que la reine était moins digne qu'elle de cet honneur. Il se peut qu'il ait eu réellement cette pensée car depuis longtemps le roi de Chypre lui avait, comme on a dit, commandé un travail de ce genre.

Le traité des *Infortunes des Hommes Illustres* est une œuvre considérable qui ne pouvait être entreprise qu'à une fin de carrière. Boccace y travailla longtemps, et se reprit à plusieurs fois avant de l'achever. Entre le quatrième et le cinquième livre, il s'accorda un assez long repos; arrivé

au huitième, il se dégoûta de sa tâche et « se plongea dans un profond sommeil ainsi que dans une mer ». Pétrarque reprocha à Boccace sa paresse sans doute lorsqu'il fut le voir dans l'été de 1363 et le traita de « gentil maître d'école es Faculté d'oisiveté ». « Il faut, lui dit-il, travailler et, de toutes nos forces, émouvoir et éveiller notre entendement afin de nous rendre quelque chose davantage que le simple populaire, et faire pour ceux qui viendront après nous ce qu'ont fait ceux qui nous ont devancés, de telle sorte que votre nom soit inscrit au nombre des choses immortelles... »

Boccace se décida donc à publier ce « livre longuement médité » et il le fit, à ce qu'il semble, avant d'en avoir châtié la forme car il y apporta par la suite maintes corrections et retouches en sorte qu'il existe deux familles de manuscrits comportant des différences assez notables, ceux dont l'original fut achevé et livré aux copistes vers 1364 et ceux en plus petit nombre que les précédents, qui furent copiés sur un texte auquel Boccace ne mit la dernière main que dix ans plus tard.

En dédiant ce nouvel ouvrage à Mainardo dei Cavalcanti, un autre de ces Florentins qui avaient été chercher fortune à Naples, Boccace ne lui laisse pas ignorer qu'il avait rêvé de lui donner un plus haut patronage. Il avait balancé, écrit-il, entre un pape, un empereur ou un prince très puissant. Mais l'empereur vivait bien loin, ne s'occupant que de boire, « dans un coin de la terre, entre les neiges et les bouteilles », les rois n'étaient après tout que des « ânes caparaçonnés d'or » ; le Gaulois n'avait pas de respect pour les Lettres, l'Espagnol était à moitié barbare et féroce, le lointain Breton gonflé de ses derniers succès; le Hongrois, double dans son langage, n'était fameux que par la multitude de ses peuples... ; c'est pourquoi il lui souvint de Mainardo. Lors de sa mésaventure de Naples, il l'avait recueilli; Boccace lui en avait su un gré infini et il

avait même tenu sur les fonts un de ses enfants. Revenu de son enjouement pour les puissants de la terre, il était tout naturel qu'il lui dédiât son livre.

Le plan n'en est plus celui des deux précédents; Boccace ne se satisfait pas de faciliter à autrui la connaissance du passé, il prétend aussi faire acte de moraliste. A l'exemple de son maître Pétrarque qui avait jadis composé un Traité de la vie solitaire et qui venait de publier son ouvrage *Remèdes à l'une et à l'autre Fortune*, Boccace se propose d'enseigner aux hommes et surtout aux princes qui en ont particulièrement besoin, les règles de la vertu. Ce sera son excuse d'écrire encore malgré les avis qu'il a reçus. Sa nouvelle œuvre formera un traité de morale en actions; les *Infortunes des Hommes Illustres* habilement présentées serviront d'exemples pour les vérités qu'il propose à la méditation du lecteur. Ainsi la malaventure d'Adam et d'Ève est proposée aux désobéissants et aux incrédules, celle d'Agamemnon aux orgueilleux, celle de Darius est donnée comme avertissement aux tyrans, celle de Samson aux débauchés, celle de l'empereur Julien aux blasphémateurs, celle de Didon aux femmes impudiques; l'exemple d'Alcibiade sert à montrer l'avantage de l'activité et le danger de l'oisiveté et du désintéressement de la chose publique.

Boccace raisonne de tout dans ce traité en esprit désabusé. Un chapitre est consacré à démontrer « le peu de fidélité qui est au populaire ». « Toute populace est muette et sotte, dit-il, préférant toujours l'opinion à la vérité, incitant les personnes à entreprendre beaucoup mais les abandonnant au moment du besoin. » A quel point la vie politique de son temps ne lui donnait-elle pas raison et combien de révolutions n'avait-il pas déjà vues dans sa patrie où, disait Dante, ce qui avait été décidé en avril durait rarement jusqu'en octobre! Lui qui s'était toujours plaint de la gêne où il vivait, s'efforce de prouver par un apologue

que la pauvreté est bien préférable à la richesse; cependant il commence, à son insu, par en faire ressortir l'utilité. « C'est l'amour des richesses, écrit-il, qui a enseigné à creuser les montagnes et à ouvrir les forêts, qui a poussé les hommes à naviguer sur les mers », mais il ajoute aussitôt que ce même amour les a armés les uns contre les autres, leur a appris à falsifier les contrats, à mentir et à tromper.

Mais Boccace insiste surtout sur ce qui lui paraît maintenant être la source de tous les maux, la cause de toutes les divisions qui affligent l'humanité, à savoir « la beauté et l'amour impudiques ». Il représente aux amants les dangers infinis auxquels ils s'exposent, la colère des parents qui peuvent les tuer l'un ou l'autre ou tous les deux, l'existence de crainte et de perpétuelle dissimulation qu'il leur faudra mener. « Celui qui entre au labyrinthe de cette perte, après avoir été longtemps joué et éconduit, est tué quand il s'y attend le moins dans quelque guet-apens ou meurt de langueur par suite des peines qu'il a souffertes. » Dans la vue de prémunir plus fortement les amants contre les séductions des femmes il refait avec des couleurs plus vives encore que dans le *Corbaccio* le tableau des impostures auxquelles elles ont recours pour cacher leurs défauts et rehausser leurs attraits. « De leur passion de plaire, dit-il, leur vint l'usage de rendre leurs cheveux blonds et dorés, de faire ceux qui sont tout droits crêpés et annelés avec le fer chaud, d'élargir le front trop étroit en arrachant du poil, de séparer avec les pincettes les sourcils trop rapprochés l'un de l'autre et de les réduire en forme d'arc, de mettre des dents d'ivoire à la place de celles qui sont tombées, d'arracher du visage avec du nitre le poil que le rasoir n'aurait pu ôter... Que sera-ce si je dis de combien de façons elles agencent leurs blondes tresses, de quelles fleurs elles les ornent, de quels chapeaux de roses et d'œillets, de quels escoffions garnis d'or

et de pierreries, elles les embellissent... Elles savent rabaisser leurs épaules voûtées, surélever les trop plates, faire paraître hautes les naines et droites les boiteuses. » Et il conclut : « Il ne faut point nous laisser gagner par leurs pleurs ni par leurs plaintes; au contraire nous devons nous donner de garde de leurs cautèles comme d'un danger mortel. Il faut leur montrer comment nous les aimons et non point discuter avec elles sur le partage de notre puissance. »

Jamais Boccace n'avait eu occasion de donner si complètement son sentiment sur toute chose et le livre *Des Infortunes des Hommes Illustres* est une sorte de confession de sa vieillesse, réserve faite de ce qu'il contient de conventionnel et de certaines assertions qu'il croyait de bon ton d'émettre sans peut-être en sentir personnellement toute la vérité. En réalité, il n'avait pas, autant qu'il le voulait donner à croire, renoncé à son passé. Son livre sur *la Généalogie des dieux* le montre. C'est le traité, que lui avait demandé depuis tant d'années le prince Hugues de Lusignan et en conséquence il lui en fit l'hommage. Boccace y a réuni tout ce que ses longues lectures avaient pu lui fournir sur les personnages de la mythologie; il en portait le manuscrit avec lui dans toutes ses pérégrinations afin de pouvoir le compléter sans cesse. Comme il était de l'avis de Pétrarque qu'un poète doit toujours cacher un symbole dans ce qu'il écrit, il ne manque pas d'expliquer toutes les légendes qu'il rapporte.

L'enlèvement d'Orythie par Borée est une allégorie qui représente le vent emportant les nuées qui entourent constamment les hauts sommets. La fable de Prométhée est destinée selon lui, à montrer comment l'homme rude et ignorant est élevé, par la science et « la spéculation » presque aux hauteurs divines où luit la lumière éternelle. Les quatre fils du Temps non dévorés par leur père sont les quatre éléments contre lesquels le temps ne peut rien.

Hercule transformé d'homme en dieu et Lycaon, roi d'Arcadie, métamorphosé en loup marquent l'un qu'en se conduisant vertueusement l'homme s'égale à la divinité « par participation au ciel », l'autre qu'en agissant méchamment comme Lycaon « il devient infâme et mérite le nom de bête ». Si Vénus est née dans les eaux, c'est que « les boissons et la nourriture éveillent les sentiments amoureux ».

Il semble que Boccace fut vivement attaqué au cours de la publication de cet ouvrage qui fut, ce semble, plus vite divulgué qu'il n'aurait voulu.

Les deux derniers livres de *la Généalogie,* composés après un certain intervalle, sont un plaidoyer en règle en faveur de la poésie et surtout des poètes et une apologie personnelle. Boccace commence, ainsi que l'enseignent les rhéteurs, par railler et ravilir ses adversaires. Il dépeint les pédants, les soi-disant érudits, allant un petit volume sous le bras et faisant parade d'une grande science, mais ayant soin de se taire quand ils se trouvent en compagnie de personnes réellement instruites qu'ils flagornent avec des sourires entendus et des contorsions grotesques. Toutefois Boccace a en haine surtout les hommes de loi qui méprisent les poètes. « Ces fameux maîtres en jurisprudence et présidents de tribunaux, dit-il, qui ont charge de réfréner les mauvaises mœurs, de défendre l'innocence et d'accorder à chacun ce qui lui est dû, sont vénérables et dignes d'honneurs sublimes et cependant, alors qu'avec leur prudence ils corrigent les fautes des autres, ils sont tout souillés d'une tache car ils s'épuisent à la recherche de l'or et n'estiment que ceux qui resplendissent d'or. Ils accusent les poètes d'être gens peu sages parce qu'ils consument leur temps à se perfectionner dans un art qui ne procure pas la richesse. Et chacun leur donne raison, car l'avarice est un vice commun et que l'on s'imagine généralement que l'abondance des biens est le bonheur su-

prême... Il leur suffit d'avoir de la mémoire et ils peuvent se passer de jugement. » Mais la poésie est au-dessus des richesses; quand elle descend sur la terre, elle ne recherche pas les palais mais les antres des monts, l'ombre des forêts, les sources argentines, retraites des hommes studieux. Éternelle et céleste, elle n'a cure des choses fragiles et caduques et c'est ce que les hommes de loi ne comprennent pas. La poésie n'est pas une vaine occupation, c'est l'ardeur de trouver les vérités et de les dire sur un mode élevé; elle procède de Dieu directement et rares sont les poètes; le rôle de la poésie est sublime; elle arme les rois, conduit les guerres, fait sortir les vaisseaux, décrit les cieux, les terres et les mers, enguirlande les vergers de fleurs, elle juge les actions des hommes, encourage les hésitants, réfrène les téméraires, punit les coupables, célèbre les bons. Les fables poétiques cachent toujours la démonstration d'une vérité. Elles sont parfois d'une intelligence incertaine; mais la philosophie et l'Écriture Sainte sont-elles toujours très claires? Boccace défend avec plus d'âpreté que de force les poètes amoureux. Ils s'occupent d'amuser les femmes, leur adressent des poulets et composent des chansons d'amour pour donner cours à leurs soupirs, disent leurs détracteurs. Cela prouve seulement que ceux-ci estiment la vertu d'autrui et la leur bien chancelante, si de si faibles excitations risquent de la compromettre; c'est un aveu de leur faiblesse.

Dans le dernier livre de *la Généalogie*, Boccace entreprend la défense de son œuvre; on a soutenu qu'elle n'était pas nécessaire et que partout elle était inutile; les palais ne sont pas nécessaires, ni les riches vêtements, ni même les cheveux et la barbe; on les considère cependant comme utiles à cause de leur beauté. Il en est ainsi de son livre qui, au surplus, montre le sens caché des fictions agréables qui s'y trouvent contées. On a dit que son œuvre ne durerait pas à cause des lacunes qu'elle contenait, mais ce qui

paraît le plus éphémère est ce qui souvent résiste le mieux au temps; qu'elle était mal composée et disproportionnée dans ses parties, cependant il a réfléchi longtemps au plan et a commencé par le plus ancien des dieux « ajoutant ensuite un à un les membres à ce chef ». On l'a accusé d'avoir cité des auteurs modernes inconnus; mais ils avaient longuement étudié, mené des vies exemplaires et leurs ouvrages avaient reçu la sanction des personnages les plus considérables.

En finissant, Boccace lance à ses détracteurs cet adieu ironique : « Nous avons à ce combat gagné, vous et moi, quelque chose, vous de la science et moi du plaisir. J'ai démontré que les poètes n'étaient point des conteurs de sornettes et que les Muses ne méritaient point votre mépris; maintenant mettez-vous à étudier les volumes que vous condamniez et tâchez de devenir meilleurs. »

E. Rodocanachi.

Séance da 28 mars 1908.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Francisque Bouillier, le dernier des Cartésiens.

Par M. Latreille.

M. Gabriel Compayré. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de son auteur, M. Latreille, professeur de première au Lycée Ampère, à Lyon, un ouvrage intitulé : *Francisque Bouillier, le dernier des Cartésiens.*

L'Académie n'a pas perdu le souvenir de la belle et substantielle notice que notre regretté confrère, M. Brochard, a consacrée en 1902 à la mémoire de son prédécesseur. Après une étude aussi complète où, avec sa rare compétence, M. Brochard rendait hommage au philosophe, à l'auteur de l'*Histoire de la philosophie cartésienne*, et où aussi, aidé par ses souvenirs d'élève de l'École normale, il retraçait finement les principaux traits du caractère de son ancien directeur, on pouvait se demander s'il restait encore quelque chose à dire sur Francisque Bouillier, et si le sujet n'était pas épuisé. M. Latreille, par son livre, vient de nous prouver qu'il ne l'était pas. Sur l'œuvre philosophique à proprement parler, n'étant pas philosophe lui-même, il est sobre et discret. Mais il abonde en détails intéressants, nouveaux et parfois piquants, sur la jeunesse de son héros, et particulièrement sur son enseignement à Lyon, où il occupa à la Faculté des lettres pendant un quart de siècle, de 1839 à 1864, la chaire de philosophie. M. Latreille est un lettré distingué et en même temps un chercheur, un fureteur de choses inédites. Il l'a déjà montré par diverses publications, notamment par celle des *Lettres* de Sainte-Beuve à Collombet, un écrivain lyonnais célèbre... à Lyon. Cette fois, grâce à des renseignements intimes, grâce à des lettres personnelles qui lui ont été communiquées, et aussi en compulsant les *Revues* locales, les journaux du temps, où Bouillier écrivait, où il a été loué et souvent attaqué, M. Latreille s'est documenté de façon à nous présenter un Bouillier que nous ne connaissions pas; un Bouillier jeune et ardent, qui, avant d'entrer à l'École nor-

male, correspondait avec un normalien, son camarade Joguet, le futur proviseur, et lui confiait ingénument ses pensées d'adolescent; un Bouillier poète à vingt ans, dont il cite quelques vers, qui justifient d'ailleurs ce que l'auteur en disait lui-même, quand il avouait qu' « il était rarement inspiré; si toutefois, ajoutait-il, cela lui était jamais arrivé »; enfin un Bouillier romanesque, qui se plaignait que « le sceptre du classique Boileau, ne fût pas encore brisé à l'école normale », que Désiré Nisard l'eût relevé et repris dans ses mains élégantes; ou qui encore s'exaltait avec enthousiasme à la lecture d'*Ahasverus*, le poème en prose d'Edgar Quinet, à côté duquel il allait, quelques années plus tard, débuter brillamment à la Faculté des lettres de Lyon.

Ce qui n'est pas sans intérêt non plus, c'est l'histoire des vingt-cinq ans d'enseignement de Bouillier. Dans un milieu encore mal préparé à entendre les leçons d'un rationalisme pourtant très mesuré dans son indépendance, puisqu'il s'inspirait des idées de Victor Cousin, le jeune professeur trouva sans doute des amis et même des disciples; mais les adversaires furent encore plus nombreux. C'étaient tous les jours de nouvelles attaques, de vives polémiques de presse. En 1840, on reprochait à Bouillier d'avoir fait l'éloge de Spinoza et représenté l'*Éthique* comme un des plus beaux hommages rendus à la souveraineté de la raison; en 1841, d'avoir célébré Descartes, en 1842, d'avoir écrit l'introduction d'un *Abrégé de la théorie de Kant sur la religion dans les limites de la raison*... Mais Bouillier, avec son caractère ferme et entier, ne se laissait pas intimider. Victor Cousin le soutenait par ses encouragements et par ses conseils. « Soyez prudent, lui écrivait-il, mais loyal et fier ». C'est avec fierté en effet, avec « crânerie », dit M. Latreille, que Bouillier tenait tête à l'orage.

Mais quel que soit l'intérêt des pages où M. Latreille nous montre la ténacité de Bouillier aux prises avec l'esprit de parti et les passions religieuses, comme l'étaient à la même époque les Jouffroy, les Bersot et d'autres encore, la réelle nouveauté de son livre est ailleurs : elle est dans la publication de 51 lettres inédites de Cousin, adressées à Bouillier de 1839 à 1866. Barthélemy St-Hilaire, quand il publia en 1893 ses trois volumes sur la vie et la correspondance de Cousin, regrettait de n'avoir pas recueilli un plus grand nombre de lettres. Celles que M. Latreille met au jour n'auraient pas déparé la collection. On sait quelle admiration, on peut dire passionnée, Bouillier avait vouée à son maître : « Quel autre que vous, lui écrivait-il en 1854, prendra place à la suite de Descartes dans l'histoire de la philosophie française? » Cette admi-

ration, Cousin la rendait à son élève en amitié, en tendre attachement, en témoignages d'une protection dont le zèle ne s'est jamais lassé.

Les lettres familières d'un homme illustre sont comme des fragments d'autobiographie, avec cet avantage que, écrites au jour le jour, sur le vif des impressions ressenties, avec la franchise d'une amitié qui se livre et qui dit tout, elles échappent aux inexactitudes involontaires, aux arrangements voulus, qui risquent de compromettre la sincérité des confessions d'un auteur, quand il attend la fin de sa vie pour raconter son passé. Dans ses lettres à Bouillier, Cousin parle à cœur ouvert. Il juge avec une entière liberté les hommes et les choses. Il s'y laisse aller à des mouvements parfois un peu vifs d'impatience et de mauvaise humeur, même à des emportements injustes. Citons-en un exemple. En 1850, Cousin, historien littéraire, ou, comme il disait, « simple amateur d'histoire », avait publié la *Jeunesse de Mme de Longueville*. L'accueil de la critique fut plutôt froid, et même, chez quelques-uns, franchement hostile. « M. de Cassagnac, écrivait Cousin, et M. Veuillot se sont ligués contre ce pauvre livre, noble ligue de la bassesse insolente et d'un fanatisme suranné. » Et dans la colère de son amour-propre blessé il ajoutait en termes violents et vraiment regrettables : « A cette ligue il manquait un bel esprit sophiste : M. Sainte-Beuve s'est présenté, et selon moi, il remporte le prix ; car il réunit à la bassesse l'ingratitude et, au lieu du fanatisme, il met l'hypocrisie. » Ce sont là paroles fâcheuses et peu excusables. Heureusement elles sont rares. Presque toujours dans sa correspondance avec Bouillier Cousin parle le langage de la sagesse et de la modération. Nous y voyons avec quelle autorité il prenait au sérieux le rôle de la dictature morale que, pendant tant d'années, il a exercée sur les professeurs de philosophie, sur ceux qui composaient, comme il disait, son « *régiment* de philosophes ». Ses lettres à Bouillier sont des lettres de direction spirituelle, où il ne cessa de guider sa pensée et de s'intéresser à ses travaux. Il ne lui ménage pas les conseils. C'est l'ancien professeur qui régente encore son élève, quand il lui dit : « Soignez votre style. Lisez attentivement mon dernier livre » ; et encore quand il lui écrit : « Vous avez mis dans votre préface des œuvres de Buffier, plus d'une phrase que vous ne m'aviez pas lue : ce que je regrette pour vous et pour moi ; car elles sont fausses et dangereuses. » Ce n'est pas sans quelque malice peut-être qu'il lui fait observer qu'un philosophe ne se fait pas tort « quand il satisfait un peu aux grâces ». D'autre fois il le gourmande sur le tour que prennent ses idées philosophiques : « Votre théisme chancelle. Votre

Dieu n'a pas tous les attributs qui appartiennent à l'Auteur de mon être. » Mais ce ne sont pas seulement les vues du philosophe, ce sont aussi les sentiments intimes de l'homme que nous révèle une correspondance qui mériterait d'être plus longuement analysée. Ainsi, avant le mariage que Bouillier contracta en 1848, il lui écrit : « C'est le mariage qui a affaibli l'Université et qui fait la force de l'Église ». Mais, après que Bouillier s'est marié il lui envoie ses félicitations, et il ajoute : « Moi qui ne connais pas les joies de la famille, je sais trop quel vide profond leur absence laisse dans l'âme... » Et plus tard avec tendresse : « Soignez bien votre femme et votre enfant... »

La dernière lettre écrite à Bouillier date du 11 octobre 1866. Cousin mourut un mois après, à Cannes, le 13 janvier 1867; et vous ne pardonnerez cette impression personnelle : je n'en ai pas lu sans surprise et quelque émotion la dernière ligne. J'y ai appris en effet que Cousin avait songé à choisir la ville de Pau, comme séjour de son dernier hiver, de préférence à Cannes : « J'incline pour Pau, disait-il, à cause du lycée et du jeune professeur de philosophie qui pourrait m'être fort secourable... » Le jeune professeur, c'était moi. Et je ne saurais trop regretter que, Cousin ayant renoncé à son projet de venir à Pau, il ne m'ait pas été donné d'approcher pendant quelques jours l'homme illustre que je ne connaissais pas; et dont je dirais volontiers avec M. Latreille qu'il a été « un incomparable excitateur des esprits, un serviteur passionné de l'Université et de la philosophie ».

Séance du 8 février 1908.

Histoire de la Russie

par M. Louis Leger

et

L'émigré Duvau

par M. Charles Joret.

M. Chuquet. — Je présente à l'Académie de la part de notre confrère de l'Académie des Inscriptions, M. Louis Leger, deux opuscules, l'un de 70 pages, l'autre de 84 pages, l'*Histoire de la Russie* et l'*Histoire de la littérature russe*. Tous deux ont paru dans la Bibliothèque Larousse. Ils renferment, sous une forme rapide et

claire, ce qu'il est essentiel de savoir, et même davantage, sur l'histoire de la littérature de la Russie, et l'on ne peut que recommander ces deux tableaux qui, dans leur brièveté, contiennent une foule de détails exacts et utiles.

Je présente également à l'Académie, de la part d'un autre de nos confrères de l'Académie des Inscriptions, un très intéressant et curieux article, extrait de la *Revue germanique* sur *Auguste Duvau* qui vécut de 1771 à 1831 et qui fut à la fois traducteur, critique, biographe et naturaliste. M. Joret insiste particulièrement sur les années d'émigration de Duvau. Ce Tourangeau vécut quelque temps à Weimar; il y connut des savants et des écrivains illustres; il s'y livra à des études variées; il enseigna le latin et le français au Belvédère, cet *Institut d'éducation* fondé par Mounier. A son retour en France, en 1803, il imprima en allemand un livre assez remarquable : *Comment je retrouvai ma patrie*. Il projetait même de publier une *Allemagne* avant Mme de Staël, une étude sur l'Allemagne envisagée surtout du point de vue littéraire.

Séance du 18 janvier 1908.

L'Impôt sur le revenu en Autriche.

Par M. Victor Marcé.

M. Stourm. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Victor Marcé, conseiller référendaire à la Cour des comptes, maître de conférences à l'École des sciences politiques, un travail très documenté au sujet de l'impôt sur le revenu en Autriche.

L'impôt sur le revenu n'est pas une innovation dans la monarchie autrichienne. Il y existait bien avant le XIXe siècle. Dès 1702, comme l'indique l'auteur, la déclaration du contribuable devenait la base du système, perfectionné depuis lors par les lois de 1812, 1829, 1849, jusqu'à celle du 25 octobre 1896 en vigueur aujourd'hui. Ainsi se retrouve, dans tous les pays où l'impôt sur le revenu fonctionne, la continuité de son existence, au sein de populations graduellement accoutumées à sa réglementation.

M. Victor Marcé, après être remonté aux origines, analyse en détail la loi du 25 octobre 1896 contenant quatre impôts cédulaires sur les différentes sources de revenus, complétés par un impôt personnel de superposition sur l'ensemble des revenus individuels. Ce

dernier, par sa forme globale, mérite de retenir spécialement l'attention. L'auteur en fait successivement ressortir les mérites et les défauts. Insistons seulement ici sur les mérites, car les défauts sont ceux dont toutes les taxes de cette nature encourent généralement le reproche, vexations, développement de l'esprit de fraude, faible minorité des habitants soumis à la taxe, etc.

Le premier mérite de l'impôt personnel autrichien réside dans la large intervention des contribuables eux-mêmes au cours du travail de la fixation des revenus individuels imposables. Les revenus individuels imposables, en effet, sont évalués, en Autriche, non pas par les personnes exemptées d'impôt, mais uniquement par ceux qui doivent le payer, et même les fortunes y jouissent d'une part d'influence proportionnelle à leur importance, parce que les assemblées locales, nommées *curies,* chargées d'élire les représentants des contribuables, sont réparties en sections composées chacune d'un groupe de membres possédant des revenus, ou une situation sociale déterminés. Par là, les minorités possédantes obtiennent des garanties contre l'oppression possible des majorités. Le ministre des finances, d'ailleurs, ne manque pas d'intervenir au sein des commissions d'évaluations pour sauvegarder les intérêts du Trésor.

En second lieu, les tarifs de l'impôt et ses produits sont très modérés. Les tarifs établis sur une base progressive limitée à 5 %, ne dépassent pas 1.89 % en moyenne des revenus imposables et les recouvrements atteignent seulement 45 millions de francs dans un pays de 26 millions d'habitants environ.

Enfin le fisc ne peut exiger des contribuables la communication de leurs livres de comptes, ni même contrôler leurs déclarations par des enquêtes dans les banques ou établissements de crédit. Les employés taxateurs pénètrent, sans doute, dans les banques et établissements de crédit pour y compulser les registres relatifs aux opérations de bourse. Mais un article spécial de la loi leur interdit expressément d'utiliser au profit de l'assiette des impôts sur le revenu et sur l'industrie les renseignements ainsi recueillis.

En concluant, M. Victor Marcé se demande si l'existence possible d'un impôt global sur le revenu ne dépend pas essentiellement des freins que peuvent opposer à ses excès éventuels les institutions du pays. Il constate alors que la loi du 25 octobre 1896 convient à une monarchie ancienne, telle que la monarchie autrichienne, puissante et indépendante du suffrage populaire, où la représentation des intérêts assure à la fortune sa juste part d'influence. Là, sans doute, réside la raison du succès relatif de son fonctionnement, l'impôt global sur le revenu ne pouvant prospérer que dans des

milieux qui lui soient appropriés. L'introduction récente en Autriche du suffrage universel pour l'élection de la Chambre des représentants va-t-elle modifier cette situation? M. Marcé ne le suppose pas en raison des fortes assises demeurant encore intactes dans l'organisation sociale et politique du pays.

Cette étude fiscale, on le voit, ne se borne pas à fournir l'exposé technique des règlements autrichiens sur l'impôt direct, bien utiles à connaître par eux-mêmes cependant, mais elle généralise la question dans des conditions qui font honneur à son auteur.

Séance du 25 janvier 1908.

L'Édit de Nantes et son application.

Par M. Philippe Régnier.

M. de la Gorce. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Philippe Régnier, un ouvrage intitulé : *l'Édit de Nantes et son application*. C'est un volume peu étendu mais très bourré de faits, tellement bourré qu'une certaine confusion naît parfois de l'accumulation des documents. Ce qui constitue l'originalité de ce livre, c'est la hardiesse avec laquelle il combat une opinion qui semblait consacrée. On nous a appris, dans notre jeunesse, à considérer l'Édit de Nantes comme le principal titre de gloire de Henri IV, comme la charte de la liberté religieuse, et jamais, pour ma part, je n'aurais cru que ce jugement pût n'être pas définitif. Sans méconnaître l'importance de cet acte, M. Régnier mêle quelques ombres aux rayons dont l'histoire l'a environné. Il nous montre Henri IV consentant l'Édit comme à regret, et rencontrant, même parmi les Réformés, une médiocre approbation. Il observe que cet Édit fameux ne fait que reproduire en grande partie les dispositions d'un édit antérieur de 1577. Il ajoute que cet acte royal n'a pas établi, à proprement parler, la liberté religieuse; car, en accordant la liberté de conscience, il n'a autorisé la liberté du culte que dans certains lieux déterminés. Il nie enfin que le résultat ait été l'entière paix religieuse : à l'appui, il invoque les dissensions civiles du règne de Louis XIII et aussi les querelles qui divisèrent, pendant tout le XVIIe siècle, les catholiques et les calvinistes. N'admirant qu'à demi l'Édit de Nantes, M. Régnier, par une conséquence naturelle, juge avec une sévérité, beaucoup trop atténuée à mon avis, l'acte d'omnipo-

tence royale qui le détruisit. En dépit de ces réserves, le livre, dans son ensemble, révèle un travail consciencieux, il offre quelques aperçus neufs, abonde en détails curieux, et sera lu et consulté avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du XVIIe siècle.

Séance du 1er février 1908.

Principes de la colonisation et de la législation coloniale.

Par M. Arthur GIRAULT,

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Poitiers.

M. Lyon-Caen. — L'extension des colonies françaises, leur haute importance pour le développement du commerce de la métropole et pour l'accroissement de son influence dans le monde, continuent à attirer de plus en plus l'attention sur toutes les questions coloniales. M. Girault a consacré un ouvrage à la législation des colonies françaises. Une première édition, composée d'un seul volume, en a paru en 1894. Une seconde édition comprenant deux volumes, a été publié en 1903. La troisième, qui date de 1907, doit en comprendre trois. L'ouvrage augmente ainsi d'étendue à chaque édition; la matière devient de plus en plus abondante par suite des progrès économiques et politiques de nos colonies.

La division générale est simple. Dans une introduction sont examinées les questions principales relatives à l'établissement d'une théorie générale de la colonisation. Puis, l'ouvrage comprend trois parties, l'une est consacrée à la colonisation française avant 1815, l'autre à cette colonisation depuis 1815; c'est dans cette partie surtout que sont abordées toutes les questions d'ordre législatif et juridique. La troisième partie, qui formera le troisième volume non encore paru, doit être spéciale à l'Algérie et à la Tunisie, colonie et pays de protectorat qui, à la différence des autres colonies et pays de protectorat, ne ressortissent pas au Ministère des colonies.

Parmi les questions que l'auteur étudie, il en est une qui a une portée générale et présente un haut intérêt, c'est celle du législateur colonial. L'auteur examine qui a le pouvoir législatif à l'égard des colonies françaises. Il constate que, sauf dans les anciennes colonies, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, le régime des décrets est en vigueur. Il critique avec raison ce système. Il reven-

dique au profit des Chambres le droit de légiférer pour les colonies, comme pour la métropole. Il fait, à ce propos, justement remarquer que la représentation des colonies au Parlement ne semble pas concorder avec le régime des décrets.

A part ce problème général, l'ouvrage de M. Girault contient une étude brève, mais complète, des nombreuses questions de tout ordre, administratives, financières, douanières, commerciales, civiles et pénales que la législation coloniale doit résoudre. Les personnes qui recherchent sur tous ces sujets des notions précises, consulteront avec profit un livre qui, fait surtout pour les étudiants, peut être aussi utile à tous ceux qui, à un point de vue quelconque, ont besoin d'être fixés sur la législation de nos colonies.

Séance du 1er février 1908.

L'abbé Camille Rambaud.

Par M. Joseph Buche.

M. Georges Picot. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie une étude sur la vie et les œuvres sociales de l'abbé Camille Rambaud, de Lyon, par M. Joseph Buche.

Je ne saurais trop vivement signaler cet ouvrage, que précède une préface éloquente et profonde de notre confrère M. Aynard.

Le nom de Camille Rambaud a été prononcé plus d'une fois dans cette Académie; ses livres ont été jugés dignes d'estime et ont été récompensés: ses œuvres, très supérieures à ses écrits, lui ont mérité le grand prix Audiffred. Il fut un maître d'école incomparable : l'art d'interroger, de faire réfléchir l'enfant, de faire sortir de sa pensée une idée personnelle était poussé si loin que nul ne pouvait, s'il y avait assisté, oublier la classe de Camille Rambaud. C'est la méthode que Socrate appliquait à la philosophie devenue la clef de l'instruction primaire. Dans ses interrogations, « il partait du connu pour aboutir à l'inconnu, faisant trouver par son auditeur la réponse nécessaire, mais insoupçonnée par lui au début de l'entretien » (p. 117). Il évitait les systèmes, il « procédait directement par observation, apprenait à l'enfant à faire silence dans son âme... et à se sentir déjà homme par la responsabilité. » (*Ibid.*)

En assistant à ces classes, on ne savait qui admirer le plus, du

ıaître ou des élèves. Le professeur était merveilleux de simplicité t de clarté recouvrant une philosophie profonde; les élèves n'é-ıient pas seulement attentifs, mais en plein épanouissement de l'in-ɛlligence; on sentait chez eux le bonheur d'apprendre, la joie de écouvrir des idées. Ce n'était pas seulement le triomphe d'une édagogie supérieure; c'était une leçon de morale qui préparait enfance si efficacement que plus d'un Lyonnais m'a affirmé que ɛs enfants formés par cet enseignement en ont conservé la marque t que, dans la vie, cette éducation de la responsabilité a donné les ·uits les plus durables.

Ce n'est là qu'un côté de cette vie digne d'admiration, toute ɔnsacrée aux ouvriers de Lyon, aux œuvres sociales du quartier es Brotteaux, aux vieillards comme aux enfants, à l'amélioration ıatérielle des habitations comme aux plus élevés des problèmes ıoraux.

Il faut lire la préface de M. Aynard qui rend hommage au livre e M. Buche; il faut se pénétrer du portrait que trace notre con-ère de cet ascète qui avait conservé sur son visage, malgré la ɛcité, malgré la vieillesse, une allégresse qui venait de son âme; ɔur ceux qui ont connu M. Rambaud, ce livre est sans prix; pour ıus il évoque dans une apparition pleine de vie, les prodiges que ɛuvent accomplir, dans l'amour des enfants et des pauvres, l'in-lligence et la charité.

Séance du 1er février 1908.

Les crises économiques et les chemins de fer.

Par M. Georges Villain.

M. Levasseur. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Aca-ɛmie, de la part de M. Georges Villain, directeur du Contrôle com-ercial des chemins de fer au ministère des Travaux publics, des ɔstes et des télégraphes une *Notice sur la périodicité des crises ·onomiques et ses rapports avec l'exploitation des chemins de fer ançais.* Le travail, ainsi que le titre l'indique, comprend deux par-ɛs. Dans la première partie M. Villain a exposé, d'après la méthode commandée par M. Juglar, l'histoire des crises financières indus-ielles et commerciales au XIXe siècle et au commencement du XXe leur relation avec le mouvement général des prix. Dans la seconde ırtie, il a cherché à dégager, par une analyse détaillée des chiffres

et par un groupement ingénieux de ces chiffres, l'influence que ces crises ont eu sur le trafic des chemins de fer. Cette influence se manifeste peu par le nombre des voyageurs; mais elle devient sensible par le poids des marchandises transportées quoi qu'elle soit en partie masquée par l'accroissement de la longueur du réseau. Elle devient plus apparente aujourd'hui que les compagnies construisent moins. Dans les moments où la poussée des affaires fait monter les prix, grossir les portefeuilles des banques et multiplier les transactions, le trafic des chemins de fer augmente rapidement et les compagnies, si elles n'ont pas prévu la marée montante, se trouvent embarrassées avec un matériel insuffisant et des gares encombrées; elles ont même à payer alors de fortes indemnités pour retard. Puis vient la détente et le trafic diminue en même temps que les prix baissent et que la fièvre des affaires se calme. Il est de l'intérêt des compagnies de fixer leur attention sur cette relation entre leur trafic et la périodicité du mouvement ascendant et descendant des affaires, périodicité d'ailleurs dont on ne saurait mesurer d'avance avec précision la durée.

Les graphiques dont M. Villain a illustré sa notice facilitent beaucoup l'intelligence de ces mouvements.

Séance du 1er février 1908.

La vie et les travaux de Charles Coquelin.

Par M. Georges de Nouvion.

M. Frédéric Passy. — Je demande à l'Académie la permission de lui présenter, en quelques mots seulement, une étude, dont l'auteur me prie de lui faire hommage : *La vie et les travaux de Charles Coquelin*, par M. Georges de Nouvion. Charles Coquelin, industriel et publiciste, esprit actif et caractère énergique et droit, était, il y a un demi-siècle, l'un des économistes les plus laborieux et les plus estimés. On lui doit, entre autres, un volume sur *Le Crédit et les Banques*, qui mérite encore d'être consulté; mais on lui doit surtout un grand nombre d'articles de la première édition du *Dictionnaire d'économie politique*, dont il fut, avec l'éditeur Guillaumin, le principal rédacteur. La société d'économie politique, qui tient à ne pas laisser périr la mémoire de ses devanciers, avait désigné, comme sujet d'un concours auquel elle m'avait fait le grand honneur de donner mon nom, la vie et les œuvres de ce laborieux an-

cien. Deux mémoires, à beaucoup d'égards semblables, bien que parfaitement indépendants, ont partagé les juges, et mérité d'être simultanément récompensés. L'un d'eux est celui que M. de Nouvion m'a prié de déposer sur le bureau. Il pourra être, pour les travailleurs désireux d'étudier les traditions de l'école économique, d'un utile secours par l'abondance et l'exactitude des renseignements.

Séance du 1er février 1908.

De la puissance paternelle et de la tutelle sur les enfants naturels. Complément relatif à la loi du 2 juillet 1904.

Par M. Maurice Travers,

Docteur en Droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, lauréat de l'Institut.

M. Lyon-Caen. — En 1906, l'Académie avait donné comme sujet du concours pour le prix du budget (section de législation) une étude critique de législation comparée relative *à la puissance paternelle et à la tutelle sur les enfants naturels.* L'un des lauréats a été M. Maurice Travers. Il n'a pas tardé à publier son mémoire couronné. Mais à peine son livre avait-il paru qu'une loi du 2 juillet 1907 venait apporter des modifications assez profondes aux dispositions du Code civil sur ce sujet. Ainsi, le livre cessait d'être au courant presque au lendemain de sa publication. La loi nouvelle fait des innovations importantes. Aussi l'auteur a-t-il pensé qu'il importait d'ajouter à son livre un supplément destiné à faire connaître l'état actuel exact de la législation française. Au surplus, sinon sur tous les points, au moins sur plusieurs, la loi de 1907 consacre les réformes que M. Travers réclamait dans son mémoire couronné par nous l'année précédente. Les innovations les plus importantes sont les suivantes :

a. Les enfants naturels ont pour tuteur le père ou la mère qui les a reconnus.

b. Il n'y a plus, pour ces enfants, de conseil de famille. Le tribunal civil le remplace.

c. Pour permettre au tribunal civil d'appeler à la tutelle des enfants naturels des personnes qui s'intéressent vraiment à eux, les femmes exclues, en principe, à raison de leur sexe de la tutelle des enfants légitimes, peuvent être nommées tutrices des enfants naturels

Il y a là d'heureuses innovations dont les deux dernières ont été recommandées par M. Travers dans son mémoire et par plusieurs membres de l'Académie dans une discussion à laquelle a donné lieu ici la protection légale des enfants nés hors mariage (1).

Il nous est ainsi permis de croire que les travaux provoqués par l'Académie et les opinions émises dans son sein ont quelquefois des effets féconds sur les perfectionnements apportés à nos lois; si c'est une illusion, du moins elle ne nuit à personne et est même flatteuse à la fois pour nous et pour nos législateurs.

Séance du 8 février 1906.

La vie juridique du Français.

M. Lyon-Caen. — *La vie juridique du Français. Introduction à l'étude philosophique et pratique du Droit.* Travaux de la conférence d'agrégation de Droit privé tenue en 1906-1907, sous la direction de M. Thaller, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris.

Ce livre est une œuvre collective, qui n'a pas moins de huit auteurs différents (2); à chacun est due une partie de l'ouvrage.

M. Thaller dirige, à la Faculté de Droit de Paris, une des conférences préparatoires à l'agrégation de Droit privé et de Droit criminel. Il a voulu faire composer un travail en commun par plusieurs jeunes docteurs en droit qui suivent cette conférence. Deux ouvrages de ce genre ont déjà été publiés il y a quelques années, l'un sur les fondateurs du Droit des gens, l'autre sur les questions monétaires contemporaines.

L'ouvrage écrit sous la direction de M. Thaller, se rattache sinon exclusivement du moins principalement au Droit civil. Le professeur en a conçu le plan général et a donné des indications verbales sommaires sur les sujets à traiter dans chaque partie.

(1) Séance de l'Académie des Sciences morales et politiques du 20 janvier 1906. (*Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1906, I, pag. 636 à 645.)

(2) Les docteurs en Droit, aspirants à l'agrégation de droit privé et criminel qui ont composé ce livre, sont MM. Julien Bonnecase, Louis Crémieux, Aimé Gallet, Edmond Gombeaux, Paul Goupil, Henri Guionin, René Lucien-Morel, et Rousseau.

Le plan est original et nouveau. En général, dans les traités de Droit, on suit simplement ou l'ordre même dans lequel les matières sont réparties dans les Codes, ou un ordre logique conçu par l'auteur lui-même.

M. Thaller a pensé qu'il serait intéressant de présenter l'ensemble du Droit civil avec quelques sujets qui s'y rattachent dans un ordre chronologique, c'est-à-dire en prenant le Français à sa naissance et en le suivant jusqu'à sa mort dans les principaux actes juridiques qui se rattachent aux circonstances les plus notables de sa vie.

Il faudra, pour remplir ce plan assez vaste, deux volumes. Le premier, qui a seul paru, traite *de la naissance, de l'éducation, de l'établissement, de l'habitation, des placements immobiliers et en valeurs mobilières.*

A propos de la naissance, il est parlé de l'acte de naissance, de sa forme, de sa force probante au point de vue de la preuve de la filiation, des avantages qu'il pourrait y avoir à rattacher à l'acte de naissance tous les renseignements sur l'état civil d'une personne, de façon à constituer, pour chaque individu, ce qu'on a appelé un casier civil, par opposition au casier judiciaire ou casier criminel.

Le chapitre de l'éducation contient un exposé sur les droits et les obligations des père et mère relatifs à la personne de leurs enfants mineurs, sur les caractères légaux de l'enseignement primaire (obligation, laïcité, gratuité) sur la liberté de l'enseignement et sur l'apprentissage.

A propos de l'établissement, des places sont faites au domicile, aux libéralités ayant pour but l'établissement par mariage ou autrement; puis, des notions générales sont données sur les classifications des différentes professions et sur les juridictions spéciales qui se rattachent à beaucoup d'entre elles.

Dans le chapitre de l'habitation, les deux contrats principaux par lesquels on peut se procurer une habitation, l'achat d'un immeuble et la location, sont examinés en détail, en même temps qu'une étude est consacrée à la législation particulière sur les habitations à bon marché. Les principales questions d'ordre juridique concernant l'ameublement, l'habillement et l'alimentation sont aussi indiquées.

Les deux chapitres relatifs aux placements sont remplis par des développements étendus sur les achats et ventes d'immeubles, sur les hypothèques à propos des placements hypothécaires, sur les placements en valeurs mobilières, sur les opérations qu'ils impliquent et sur les différents actes destinés à assurer la conservation de ces valeurs.

Dans le second volume, qui est en cours de publication, des sujets importants seront abordés.

La fortune des personnes est formée souvent en grande partie de successions recueillies, de donations ou de legs reçus. Aussi sera-t-il parlé des successions et des différentes espèces de libéralités. Puis, viendront le mariage et le contrat de mariage. Sous le titre de crises de famille, le divorce, l'absence, l'aliénation mentale seront successivement passés en revue. Un chapitre sera rempli par la responsabilité des accidents de toute nature et par les assurances qui font échapper à leurs conséquences pécuniaires. Enfin, l'ouvrage se terminera par des chapitres sur la vieillesse et la mort. A leur occasion, il sera traité notamment des retraites des différentes sortes et des assurances sur la vie.

A en juger sur le premier volume, l'ouvrage fait honneur au professeur qui en a conçu l'idée et aux élèves guidés par lui qui l'ont composé en exécutant le plan de leur maître.

Présentées dans cet ordre chronologique calqué sur la vie de l'homme, les matières du Droit civil semblent plus vivantes et plus attrayantes. Dans une introduction placée en tête du premier volume, M. Thaller fait observer non sans raison « qu'on *situe* mieux l'individu dans le Droit par une méthode subjective qui montre, à mesure que sa vie s'avance, la protection cherchée par lui contre les besoins de toute nature et la fonction que chaque institution réalise par rapport à la préservation des risques sociaux ou à la recherche du bien-être ».

Cet ouvrage n'est pas un livre d'érudition dans lequel les différents sujets sont étudiés à fond et les controverses examinées et résolues. Il fait, du moins, bien ressortir les caractères des différentes institutions juridiques, leur utilité, les liens qui les rattachent les unes aux autres, leurs avantages et leurs inconvénients, les principaux perfectionnements qu'on pourrait y apporter. C'est un ouvrage qui se lit facilement et avec intérêt; il a le grand mérite, en même temps qu'il instruit, de faire penser. Il constitue bien, comme le titre l'indique, une introduction à l'étude philosophique et pratique, sinon du Droit en général, du moins du Droit civil.

Séance du 22 février 1908.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE MARS 1908

Séance du 7. — *Présidence de* M. DE FOVILLE, *président.*

M. Georges Picot présente un volume intitulé : *L'Institut de France et le second Empire. Souvenirs anecdotiques d'après des documents inédits.* Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1908, in-12, par M. Adolphe Lair, correspondant de l'Institut.

Le Secrétaire perpétuel lit les lettres par lesquelles

MM. Bourdeau.
Evellin.
et Pierre Janet

posent leur candidature au siège de M. Brochard.

M. Luchaire communique à l'Académie une *Étude sur la méthode historique de M. Anatole France dans le premier volume de l'histoire de Jeanne d'Arc.*

M. Levasseur lit une *notice sur Léon Faucher,* membre de l'Académie.

Séance du 14. — *Présidence de* M. DE FOVILLE, *président.*

M. Luchaire présente un fascicule intitulé : *La Boétie, Montaigne et le Contr'un. Réponse à M. R. Dezeimeris*, par le Dr Armaingaud [Extrait de la *Revue Philomatique,* décembre 1907.] Bordeaux, G. Gounouilhou, 1907, fasc. in-8°.

M. Levasseur présente le premier numéro de la *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales,* publié sous la direction de MM. A. Deschamps, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris. Paris, Paul Geuthner, 1908, in-8°.

Le Secrétaire perpétuel lit une lettre par laquelle M. Jean Bourdeau, correspondant de l'Académie, retire la candidature qu'il avait posée dans la précédente séance à la succession de M. Brochard.

Séance du 21. — *Présidence* de M. DE FOVILLE, *président.*

M. Espinas présente un volume intitulé : *Peine de mort et criminalité; l'accroissement de la criminalité et l'application de la peine capitale,* par M. A. Lacassagne, professeur de médecine légale à l'Université de Lyon. Paris, A. Maloine, 1908, in-12.

L'ordre du jour appelle l'élection de deux correspondants dans la section de Morale en remplacement de Lord Reay, élu associé étranger de l'Académie et de M. Compayré, élu membre de la section de Morale.

A la place de Lord Reay M. Arthur Balfour est seul présenté, au premier rang.

Votants : 28. — Majorité absolue : 15.

Au premier tour de scrutin.

M. Balfour obtient.....	24 suffrages.
M. Bonet-Maury.....	3
Bulletin blanc.....	1
	28

A la place de M. Compayré. M. Bonet-Maury est présenté seul. au premier rang.

Votants : 28. — Majorité absolue : 15

M. Bonet Maury obtient..... 28 suffrages.

MM. Arthur Balfour et Bonet-Maury sont proclamés élus correspondants de l'Académie dans la section de Morale.

M. le comte d'Haussonville donne lecture d'un Mémoire sur l'Alliance Savoyarde jusqu'au traité d'Utrecht.

Séance du 28. — *Présidence de* M. DE FOVILLE, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Ministère de l'Intérieur. Administration de la statistique générale. Catalogue de la Bibliothèque de la Commission centrale de statistique,* tome III, *ouvrages concernant la France;* Tome IV, *ouvrages concernant l'Angleterre.* Bruxelles, Hayez, 1907 et 1908, 2 vol. in-12. — *Mémoires et lettres du P. Timothée de la Flèche, évêque de Béryte, sur les affaires ecclésiastiques de son temps, 1703-1730,* publiés par le P. Ubald d'Alençon. Cinquième édition, augmentée de documents inédits et de gravures. Paris, A. Picard et fils, 1907, in-8°.

M. Fagniez présente un volume intitulé : *Les compagnies du Corail; étude historique sur le commerce de Marseille au* XVI*e siècle et les origines de la colonisation française en Algérie, Tunisie*, par M. Paul Masson, professeur à l'Université d'Aix-Marseille. Paris, Fontemoing, 1908, in-8°.

M. F. Passy présente un volume intitulé : *La théorie de l'évolution*, par M. de Molinari, correspondant de l'Académie. Paris, F. Alcan, 1908, in-8°.

M. Anatole Leroy-Beaulieu présente un ouvrage ayant pour titre : *La vente des biens ecclésiastiques pendant la Révolution française*, par M. Lecarpentier, diplômé d'études supérieures d'Histoire et de l'École des Sciences Politiques. Paris, F. Alcan, 1908, in-12.

M. H. Joly présente un volume intitulé : *En face du fait religieux*, par M. Lucien Roure. Paris, Perrin et Cie, 1908, in-12.

M. Bergson présente un ouvrage ayant pour titre : *La psychologie inconnue, introduction et contribution à l'étude expérimentale des sciences psychiques*, par M. Émile Boirac, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Dijon. Paris, F. Alcan, 1908, in-8°.

M. Boutroux fait hommage à l'Académie d'un livre qu'il vient de publier sous ce titre : *Science et Religion dans la philosophie contemporaine*. Paris, E. Flammarion, 1908, in-8°.

Conformément à son ordre du jour l'Académie procède à l'élection d'un membre titulaire pour faire partie de la Section de Philosophie en remplacement de M. Brochard, décédé.

Les candidats présentés sont :

Seul au premier rang :	M.	Evellin.
au deuxième rang par ordre alphabétique	MM.	Durckeim.
		Huit.
		Pierre Janet.
		Lévy Brühl.
inscrit à la suite	M.	Picavet.

Au premier tour de scrutin.

Votants : 33. — Majorité absolue : 17.

M. Evellin obtient	8	suffrages.
Durckeim	5	
Huit	12	
Pierre Janet	1	
Lévy Brühl	5	
Picavet	2	
	33	

Votants : 34. — Majorité absolue : 18.

Au deuxième tour de scrutin.

M. Evellin obtient	15	suffrages.
Durckeim	1	
Huit	15	
Janet	1	
Lévy Brühl	2	
	34	

Au troisième tour de scrutin.

M. Evellin obtient	15	suffrages.
M. Durckeim	3	
M. Huit	16	
	34	

Au quatrième tour de scrutin.

M. Evellin obtient	17	suffrages.
Durckeim	1	
Huit	16	
	34	

Au cinquième tour de scrutin.

M. Evellin obtient	20	suffrages.
M. Huit obtient	13	
Bulletin blanc	1	
	34	

M. Evellin ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé élu par M. le Président.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Rodocanachi est admis à communiquer à l'Académie une étude sur les *œuvres latines de Boccace*.

Le gérant responsable :
Henry VERGÉ.

LA MATIÈRE

Des découvertes récentes, faites dans le domaine de la physique, ont fortement attiré l'attention sur le problème de la constitution de la matière; il importe de préciser le sens que l'on peut attribuer à ce terme.

Qu'est-ce que la matière, l'élément spécifique des corps? C'est, par opposition aux idées qui résultent de la conscience psychique, ce qui se révèle à nos sens. Mais nos sens sont fort loin d'avoir tous la même importance sous ce rapport. Le goût et l'odorat nous apportent des sensations dont la cause ne s'objective pas, et qui ne s'accompagnent primitivement d'aucune perception. Il en est à peu près de même de l'ouïe, dont la grande importance vient de son emploi pour la perception de la parole; mais le son par lui-même, le son qui nous ouvre la source des jouissances de la musique et des trésors de l'intelligence, ne nous renseigne pas directement sur son origine. Il en est autrement de la vue; les sensations de la lumière et de ses modes s'accompagnent, dans l'acte de la vision, de la perception des objets éclairés. La vue, cependant, n'est pas nécessaire pour que nous ayons l'idée de la matière; la preuve en est que les aveugles possèdent cette idée comme les voyants. Quel est donc le sens par lequel se révèle la matière? C'est le toucher actif, qu'il ne faut pas confondre avec le tact passif qui nous fournit spécialement les sen-

sations du froid et de la chaleur. C'est par le toucher que nous avons l'idée de la matière; voici comment on peut le montrer : Je suppose un homme placé à côté d'une glace absolument transparente, et dont la main soit enfermée dans un gant assez épais pour neutraliser les sensations du tact passif. Il étend la main et rencontre un obstacle. Il n'a rien vu, rien entendu, rien senti d'autre qu'un obstacle et il a constaté un corps. Comment? par une résistance à un mouvement de son corps propre. Là est l'idée de la matière commune aux voyants, aux sourds et aux aveugles. Au moyen du toucher seul, de pauvres filles sourdes, muettes et aveugles peuvent acquérir, par les soins d'êtres dévoués, un développement intellectuel et moral extraordinaire (1), mais on ne comprend pas comment un être aveugle, muet et dépourvu du sens du toucher, pourrait être appelé à la vie de l'intelligence.

La résistance est pour nous l'origine de l'idée du corps; c'est pourquoi, généralisant cette pensée, nous sommes conduits à prendre la résistance pour le caractère essentiel de la matière. Par cette résistance, qui est nécessairement localisée, chaque élément de la matière occupe une certaine étendue, une partie de l'espace. Cette idée de l'occupation de l'espace livre à l'analyse les cinq affirmations suivantes :

1. Tout élément matériel est palpable par essence, quelle que soit sa petitesse. Diminuez indéfiniment un élément matériel; mais augmentez indéfiniment, et dans la même proportion, la finesse du toucher; vous entendez que l'être doué de cette finesse pourra prendre entre son index et son pouce le corps le plus petit possible. De même il

(1) Consulter à ce sujet, entre bien d'autres documents, le petit volume : Helen Keller : *L'éducation d'une jeune fille aveugle, sourde et muette*. Genève (librairie Dürr), Paris (librairie Fischbacher) et, dans la *Revue des questions scientifiques de Louvain*, janvier 1905, un article de M. Lechalas sur les sourds-aveugles.

faudrait posséder une balance absolument parfaite pour avoir le droit de déclarer que ce qui est impondérable pour nous est impondérable absolument. Si l'on admet que tout élément de matière est localisé parce qu'il occupe une partie de l'espace, on admet donc, par là même, qu'il est palpable par essence.

2. De ce que les éléments de la matière occupent une place déterminée, il résulte qu'ils ont une certaine forme. Le lieu qu'ils occupent est limité. Cette limite qui est celle de leur résistance, produit une forme déterminée.

3. De ce que le caractère essentiel de la matière est d'occuper une partie de l'espace, il résulte, en troisième lieu, que ses éléments ne peuvent pas être réduits au zéro d'étendue, à des points. Les corps ont un certain volume, et l'addition, la multiplication indéfinie de zéros ne donnerait jamais que zéro. La présence de la matière établira toujours une différence essentielle entre les mathématiques et la physique, et l'oubli de cette différence me semble être l'origine de certaines erreurs dans lesquelles tombent quelques savants contemporains. Mais, sans être jamais réduite au zéro d'étendue, la matière est-elle indéfiniment divisible?

4. L'espace est divisible indéfiniment, de même que la quantité considérée abstraitement. L'unité arithmétique, en se divisant indéfiniment, ne reconstituera jamais l'unité; c'est une certitude pour la raison et c'est un mystère pour l'imagination. On peut ajouter sans fin une quantité décroissante sans qu'elle atteigne jamais une limite. 0,111... ne fera jamais 1. Mais la science de la matière, la physique, au sens général du terme, qui contient la mécanique et la chimie, se distingue précisément des mathématiques parce qu'elle admet dans l'espace, divisible indéfiniment, des corps qui ne le sont pas. Cet élément indivisible des corps, cet élément insécable, l'*atome* au sens étymologique du terme, est en physique le résultat de l'analyse et le point

de départ de toute synthèse. Si la non-division indéfinie de la matière ne résulte pas de l'idée de la matière par une analyse directe, on peut dire que cette affirmation est la base de toute la science des corps.

Mais où s'arrête la division possible de la matière? La réponse à cette question a été profondément modifiée par les conséquences de quelques découvertes fort importantes de la physique contemporaine. Les atomes des chimistes sont de plus en plus considérés comme étant en réalité « des agglomérations complexes de matière »; ils peuvent se décomposer, leur désagrégation est « une question fondamentale » (1). Pour trouver les éléments fixes et insécables de la matière, il faut donc admettre que cette matière se divise beaucoup plus qu'on ne le pensait, et entrer dans le domaine de ce que Wurtz nomme « le monde des infiniment petits » (2). Pascal semble avoir prophétisé cette affirmation de la physique contemporaine par une intuition de son génie, lorsqu'il proposait, comme je le redirai plus loin, de concevoir tout un monde dans un raccourci d'atome (3). On peut remarquer que la parole n'a pas encore suivi à ce sujet le mouvement de la pensée. On a conservé le mot d'atome pour désigner les particules des corps dont s'occupe la chimie, et pour les éléments matériels du monde des infiniment petits on emploie les termes de subatomes, de second ordre, d'ions, d'électrons. Il est manifeste cependant que ce sont les éléments ultimes de la matière, les éléments insécables, indivisibles, qui méritent seuls le nom d'atomes, et que parler de la désagrégation des atomes est employer une expression contradictoire. Il conviendrait, pour mettre la parole d'accord avec la pensée, de nommer *molécules* les éléments de la matière

(1) Voir Rutherford, dans les *Archives des sciences physiques et naturelles* de janvier 1905, pages 58 à 59.

(2) *La théorie des atomes* (Paris, 1875), page 57.

(3) *Pensées*. Disproportion de l'homme. — Édition Faugère, II, 65.

qui forment les atomes chimiques, et de réserver le nom d'atomes aux éléments vraiment insécables, aux ions et aux électrons de la physique actuelle; et, si de nouvelles recherches montraient que les ions sont des agglomérations, à leurs composants.

5. Il résulte de la définition de la matière que ses éléments renferment un principe de force ou d'énergie; les deux termes sont synonymes. En effet la matière nous est connue primitivement par le fait de la résistance à notre effort. C'est en généralisant ce fait d'expérience que nous arrivons à concevoir la résistance comme le caractère spécifique de la matière; car il est manifeste que l'impénétrabilité des vrais atomes étant admise, cette propriété éveille nécessairement l'idée d'une force de résistance. Cette force est d'une nature spéciale parce qu'elle se distingue d'une autre, du moins à première vue. Cette autre est la propriété qu'ont les atomes de modifier le mouvement les uns des autres, comme le fait se produit dans les phénomènes du choc.

. . . . . .

Toutes les explications des phénomènes matériels supposent que les éléments de la matière sont susceptibles de mouvement. Mais le mouvement n'est pas compris dans l'idée de la matière, de manière qu'on puisse l'en déduire, comme on peut en déduire plus ou moins directement les cinq considérations précédentes. De ce qu'un corps occupe une place déterminée dans l'espace, il ne résulte pas qu'il puisse se déplacer. Non seulement on peut concevoir la matière en repos, mais cette conception est une des données les plus naturelles de l'expérience ordinaire. On a bien toujours vu les astres parcourir des orbites, les fleuves couler vers la mer, mais le sol qui nous porte, les corps qui nous entourent, les murs de nos maisons, les meubles de nos chambres nous semblent en repos. Le résultat général de l'expérience ordinaire est de nous faire

concevoir le repos de la matière comme son état naturel, le mouvement comme accidentel. Bien que cette définition soit contestée par quelques savants contemporains, j'estime qu'elle résiste victorieusement aux attaques dont elle est l'objet. Pour qu'un corps *occupe* une place il faut qu'il y soit en repos. On ne peut donc analyser le mouvement sans qu'il se transforme en une série de repos. C'est ce que Zénon d'Élée enseignait aux Athéniens en prenant pour exemple le mouvement d'une flèche. Suivez une flèche dans son parcours. Vos yeux vous diront qu'elle traverse l'espace; mais votre raison, si vous l'écoutez, vous dira qu'elle est nécessairement en repos lorsqu'elle est quelque part, car on n'occupe pas un espace sans y être, et on ne peut y être sans être en repos. Un jour que Zénon concluait de cet argument et de quelques autres analogues que le mouvement est impossible, le fameux Diogène qui assistait à la leçon, se leva et, pour démontrer la possibilité du mouvement par sa réalité, se mit à courir autour de la salle. La réponse égaya sans doute l'auditoire. Elle était bonne, au point de vue pratique, mais ne levait pas la difficulté théorique.

Si l'expérience ordinaire tend à nous faire considérer le mouvement comme accidentel, l'expérience scientifique nous amène toujours plus à admettre que le mouvement est universel. Il y a sans doute des corps qui sont dans un repos relatif quant à leur position à l'égard des autres corps, mais, en eux-mêmes, ils sont le siège d'un mouvement continuel. Ce rocher qui paraît immobile ne quitte pas sa position relative quant aux autres parties de la montagne, mais, dans son sein, des mouvements moléculaires se produisent sans cesse, et, les molécules sont formées d'atomes, aussi en mouvement. Je laisse un des maîtres de la science exposer l'état actuel des théories sur la constitution de la matière. Après avoir rappelé les derniers progrès de l'astronomie, de la physique, de la chimie,

M. Wurtz disait, à l'Association française pour l'avancement des sciences, en 1874 : « Les mondes qui peuplent les espaces infinis sont faits comme notre propre système, et dans le grand monde tout est mouvement, mouvement coordonné. Mais, chose nouvelle et merveilleuse, cette harmonie des sphères célestes dont parlait Pythagore, et qu'un poète moderne a célébrée en vers immortels (1), se retrouve aussi dans le monde des infiniment petits. Là aussi tout est mouvement coordonné, et ces atomes dont l'accumulation constitue la matière, ne sont jamais au repos. Un grain de poussière est rempli d'une multitude innombrable d'unités matérielles dont chacune est agitée par des mouvements. Tout vibre dans ce petit monde, et ce frémissement universel de la matière, cette musique atomique, pour continuer la métaphore du philosophe ancien, est quelque chose de semblable à l'harmonie des mondes (2). »

Ce n'est pas un esprit aventureux et chimérique comme il peut s'en trouver dans les laboratoires aussi bien que dans les cabinets des poètes, qui nous demande d'admettre la présence de multitudes innombrables d'atomes dans un grain de poussière, c'est un savant justement estimé qui nous informe de l'état actuel de la science, et il nous dit que « ces mouvements qui nous apparaissent comme inséparables des atomes sont l'origine de toute force physique et chimique (3) ». L'expérience et les hypothèses explicatives qu'elle provoque nous montrent donc la matière et son mouvement comme inséparables. L'entrée des infiniment petits dans la science et l'affirmation de l'universalité du mouvement sont deux caractères essentiels de la physique actuelle. Ces deux affirmations sont ratta-

(1) Lamartine.

(2) *La théorie des atomes;* Paris, librairie Masson 1875, page 57.

(3) *Ibid.*, page 59.

chées par un lien étroit. Pour entendre l'universalité du mouvement, la prise en considération des infiniment petits est nécessaire.

L'universalité du mouvement étant admise, il n'en résulte pas qu'on ne puisse concevoir la matière sans mouvement. Mais peut-on concevoir le mouvement sans la matière? La question paraîtra bizarre aux personnes étrangères aux études scientifiques et philosophiques. Pour le sens commun, le mouvement suppose un mobile. Cette affirmation du sens commun se retrouve sous la plume de Pascal : « On ne peut imaginer de mouvement sans quelque chose qui se meuve (1). » Elle se trouve également sous la plume de Wurtz : « Comment concevoir un mouvement sans mobile? (2) »

On peut concevoir la matière sans mouvement. Cette affirmation ne peut être contestée que par des hommes qui confondraient les données de l'expérience avec les nécessités de la raison, et qui, de l'affirmation que toute matière se meut, concluraient à tort que la matière à l'état de repos est inconcevable.

Il est impossible de concevoir le mouvement sans la matière. Cette affirmation, qui me paraît très solidement établie, est cependant contestée de nos jours. Elle l'a été spécialement par M. Baunis dans les prolégomènes de ses *Nouveaux éléments de physiologie humaine* (pages 4 et 5). Cet estimable savant écrit : « En analysant l'idée du mouvement l'esprit humain y a trouvé trois choses : 1° un mouvement; 2° un mobile ou corps mû; 3° un moteur ou une cause de mouvement ». L'auteur examine de près ces trois choses, et arrive à cette conclusion : « Les trois choses que l'esprit humain trouve dans les phénomènes de la nature brute, mouvement, mobile et moteur, se réduisent à

(1) *Pensées*. De l'esprit géométrique. Édition Faugère, I, 135.
(2) *La théorie atomique*. Paris, 1879, page 223.

une chose unique : le mouvement ». La démonstration de cette thèse extraordinaire ne me paraît pas solide. Elle signale partout le mouvement dans nos rapports avec la matière, et dans les rapports qu'ont entre eux les éléments de la matière; et, après avoir démontré que, dans le monde physique, le mouvement est partout, elle conclut : le mouvement est tout. Mais la conclusion n'est pas valable : être partout et être tout, sont deux idées très différentes.

La thèse de M. Beaunis est hardie et, présentée sous sa forme directe, « le mouvement ne suppose pas de mobile », je ne crois pas qu'elle trouve de nombreux défenseurs. Mais cette thèse un peu voilée se retrouve dans l'idée émise par quelques contemporains que l'on peut admettre l'existence de la force ou de l'énergie sans l'idée d'une matière. Dans un article substantiel et prudent sur la matière, M. Henry de Varigny expose une théorie de Sir Oliver Lodge qu'il résume ainsi : « Plus de matière, rien que de la force (1) ». Je pense cependant, avec Maine de Biran, « qu'il est impossible de concevoir une force agissante sans un terme quelconque de déploiement (2) ».

Dans tout le domaine de notre expérience, la matière et le mouvement sont inséparables; mais s'il est possible de concevoir la matière sans mouvement, il est impossible de concevoir le mouvement sans matière, puisque ce serait concevoir le mouvement de rien. L'idée du mouvement n'est pas contenue dans celle de la matière, elle s'y joint comme le résultat général de l'expérience; mais l'idée de la matière est contenue dans celle du mouvement et en sort par une analyse dont le résultat s'impose. La résistance dans l'espace, ou l'occupation d'une certaine étendue et la possibilité du mouvement, sont les seules qualités purement objectives de la matière. Les autres propriétés des corps : le son, la

(1) Bibliothèque universelle de août 1904.
(2) *Œuvres inédites*, tome III, page 477.

lumière, la chaleur sont des rapports qui ne se réalisent que par la présence d'êtres capables de sentir. Cette affirmation est l'une des principales conquêtes de la physique moderne.

Une question grave se pose relativement à la diversité des corps. Il est des corps qui sont manifestement composés et d'autres que nous appelons des corps *simples*, c'est-à-dire qui résistent à l'analyse des chimistes. Ces corps peuvent n'être pas indécomposables, mais ils sont jusqu'ici indécomposés. L'affirmation qu'ils sont simples a donc, comme le faisait déjà remarquer Lavoisier, un caractère provisoire. On comprend de la sorte pourquoi l'énumération des corps simples donnée par les chimistes est variable. A l'époque de mes études spéciales de physique (il y a plus de 60 ans) on admettait une cinquantaine de corps simples; maintenant on en compte plus de 70. La chimie a beaucoup multiplié le nombre des corps tenus pour simples, mais quelques faits contemporains, par exemple la décomposition du cuivre, permettent de prévoir qu'un mouvement contraire de la science amènera l'analyse de corps tenus pour simples et en diminuera le nombre.

Existe-t-il plusieurs matières primitives distinctes depuis l'origine des choses, ou une matière primitive unique dont les agrégats divers forment nos corps simples actuels ? Wurtz paraît admettre la première hypothèse (1), Marignac, une fois au moins, a émis la seconde : dans un discours prononcé à l'Athénée de Genève, il a dit qu'on pouvait admettre l'existence d'un corps primitif unique, mais que, dans son opinion, les agrégats composant nos corps simples s'étaient produits dans une crise de l'évolution du globe terrestre qu'il n'est pas possible à l'homme de reproduire, en sorte qu'il faut renoncer à l'espérance

(1) *La théorie atomique*, pages 224 et 227.

des alchimistes de décomposer le plomb et de faire de l'or avec ses éléments.

Dans cette conception de la nature des choses, on n'admettait pas l'unité de la matière pondérable et du fluide universel, et c'est alors que M. Auguste de la Rive, s'adressant à la Société Helvétique des sciences naturelles, lui disait le 11 août 1845 : « Un atome pesant, un fluide éthéré remplissant l'univers, un mouvement dans le fluide produit par l'atome ; c'est simple, c'est grand, c'est vrai peut-être. »

La recherche de l'unité pouvait aller plus loin et a conduit certains esprits audacieux à parler de l'unité possible de l'éther et de la matière atomique. Il faut alors supposer que l'éther ou le fluide universel n'est impondérable que pour nous et ne le serait pas pour des balances parfaites comme il a été dit plus haut, car, si la matière pondérable est formée par des éléments de l'éther, il faut bien que ces éléments soient une matière extrêmement raréfiée, car l'éther ne peut pas être conçu comme le vide. (Wurtz, page 225.)

Pour la pensée arrivée ainsi à l'unité de l'éther et de la matière atomique, se pose la question de l'origine de la diversité des choses. Une même étoffe peut produire une foule d'objets très différents. Si une matière primitive unique se présente dans une multitude de corps divers, qu'est-ce qui rend raison de cette diversité ? Il ne faut pas s'arrêter un instant à l'idée que l'explication se trouve dans l'idée de l'évolution. L'évolution n'est que la constatation de la succession des choses ; elle est un fait général à expliquer et elle n'explique rien. Pour nombre d'esprits contemporains, l'évolution est une idole, qu'il est urgent de renverser. La considérer comme un pouvoir, c'est faire du temps un facteur. Or le temps ne peut absolument pas être conçu comme un pouvoir ; il est seulement la condition de l'action prolongée des causes ; sup-

primez les causes, le temps ne produira jamais rien.

Renan, écrivant à son ami Berthelot une lettre publiée par la *Revue des Deux Mondes* (15 octobre 1863), lui dit :

« Le temps me paraît de plus en plus le facteur universel. » C'est là l'expression d'une grande erreur philosophique. Il est vrai qu'en achevant sa lettre, l'auteur parle d'un grand ressort dont l'action est nécessaire pour expliquer le monde, ce qui ne permet pas de considérer le temps comme le facteur universel ; mais, le temps étant la condition de l'action prolongée des causes, il est très naturel que des esprits peu profonds le considèrent comme une puissance de premier ordre.

En 1845, Auguste de la Rive faisait entrevoir comme possible la réduction de tous les phénomènes de la physique à des atomes vibrant dans le fluide universel. Vingt ans plus tard (21 août 1865) s'adressant encore à la Société Helvétique des Sciences naturelles, il faisait entrevoir dans l'avenir un progrès nouveau de la science qui ramènerait aux lois de la simple mécanique *tous les phénomènes de la nature inorganique*. L'éther et la matière atomique se trouvent également compris dans cette formule hardie.

L'idéal poursuivi par la physique au sens général de ce terme, c'est-à-dire la science de la matière, réunirait alors dans une unité supérieure l'étude du mouvement et de ses lois, et contiendrait comme sciences particulières la chimie, la minéralogie, la géologie pure, la météorologie et la paléontologie.

La physique moderne repose sur ces deux colonnes : la loi d'inertie et la conservation de l'énergie. Depuis l'époque où j'ai développé cette double affirmation dans mon volume sur *la Physique moderne*, il s'est produit dans l'ordre de la physique des observations et des hypothèses nouvelles d'une grande importance (la découverte du radium spécialement) qui ont une telle portée

qu'on peut dire qu'il est convenable d'appliquer à la science actuelle, pour signaler l'importance des progrès accomplis depuis une cinquantaine d'années, le nom de *Physique contemporaine*.

Les caractères spécifiques de cette physique, ou du moins ses caractères les plus essentiels me paraissent être, si une telle expression est permise dans une étude strictement scientifique, l'entrée en scène des infiniment petits, la préoccupation croissante de la radio-activité de la matière, et enfin la place toujours plus considérable qu'occupe l'électricité.

On considérait autrefois les atomes comme des éléments invisibles pour nos yeux, même armés des meilleurs microscopes, mais qui n'étaient peut-être pas très éloignés des particules ou molécules de nos corps simples; on pensait donc que ce qu'on peut appeler l'organisation de la matière s'arrêtait aux atomes du carbone et des autres corps simples. Je me rappelle qu'un jour Auguste de la Rive, dont je ne saurais placer encore ici le nom sans rappeler ma grande dette de reconnaissance à son égard, me dit : « Voulez-vous savoir ce qui se passe de plus im-
« portant dans le mouvement actuel de la physique? C'est
« que l'on constate que la matière est infiniment plus
« organisée qu'on ne le pensait. — Cela ne m'étonne pas,
« lui répondis-je, j'ai été habitué à cette idée par la lec-
« ture de Pascal. » Il poussa alors une de ces exclamations d'étonnement dont ceux qui l'ont connu conservent la mémoire : « Bah! — Mais oui, repris-je; Pascal a de-
« vancé les plus hardis de vos physiciens modernes en
« voulant nous faire concevoir un univers entier avec son
« soleil et ses planètes, dans la particule d'un ciron, dans
« ce qu'il appelle, dans sa langue énergique, un raccourci
« d'atome. »

Il est vrai qu'en nous faisant descendre ainsi dans le domaine des infiniment petits, Pascal parlait en littéra-

teur et en philosophe, sans prétendre formuler une thèse de physique; mais l'emploi que Wurtz et autres savants ont fait de ce passage, permet de penser qu'il peut avoir eu quelque influence sur la direction des pensées de certains physiciens.

Tous les physiciens de nos jours savent bien que la considération des infiniment petits est absolument nécessaire à leurs théories actuelles, et que cette nécessité est plus forte encore aujourd'hui qu'au moment où Wurtz écrivait le passage cité plus haut.

L'idée de la radio-activité de la matière n'est pas nouvelle; elle se trouve virtuellement contenue dans la pensée de l'action des atomes sur l'éther à laquelle M. de la Rive faisait appel dans son discours de 1845; et remarquons que cette idée renferme l'affirmation de la matérialité de l'éther sans laquelle cette action serait inconcevable. Ce qui caractérise la physique contemporaine, ce n'est donc pas l'idée de la radio-activité, mais le développement extraordinaire des découvertes faites dans ce sens et de celles nombreuses sans doute qui se font encore.

On croit maintenant pouvoir constater la présence de la radio-activité non seulement chez les êtres purement matériels mais chez les êtres vivants, les plantes, les animaux, et quelques-uns entrevoient le moment où la radio-activité sera considérée, à des degrés divers, comme une propriété générale de tous les corps. Une des découvertes de la physique contemporaine paraît être la réunion de deux phénomènes que l'on a considérés comme opposés. On sait que la physique ancienne regardait la lumière comme un phénomène d'émission, tandis qu'un des caractères essentiels de la physique moderne a été de substituer à l'idée de l'émission celle des ondulations de l'éther. Les études contemporaines semblent avoir établi que ces deux phénomènes sont unis dans le fait que les radiations joignent aux ondulations de l'éther l'émission de parti-

cules qu'on désigne sous le nom d'électrons. Quelques savants ont pu penser qu'il y avait là un changement considérable dans la science, qui substituait la théorie de l'émission à celle des ondulations de l'éther, ce qui constituerait un retour à l'ancienne physique. Il n'en est point ainsi; il ne s'agit pas de deux idées contraires entre lesquelles il faut choisir, mais d'une synthèse qui les admet toutes les deux.

Quant à l'importance croissante de l'étude de l'électricité, voici ce que disait Auguste de la Rive dans son discours de 1845 : « L'électricité est la forme sous laquelle « apparaît constamment l'action de la matière pondérable « sur le fluide éthéré qui l'entoure, et réciproquement, « l'action de ce fluide sur la matière pondérable. Voilà « pourquoi cette action ne peut s'exercer, ni par conséquent aucun phénomène s'accomplir, sans que l'électricité apparaisse comme cause ou comme effet. Voilà « pourquoi l'étude de l'électricité, toute spéciale qu'elle « semble être, intéresse plus ou moins directement tous « ceux qui travaillent dans le vaste champ des sciences « physiques. » Ces paroles avaient un caractère prophétique, et la prophétie s'accomplit de nos jours avec un éclat toujours plus grand.

On peut se demander pourquoi l'étude de l'électricité a conquis si tardivement sa place dans l'étude de la nature; pourquoi elle a laissé prendre les devants à ce degré par l'acoustique, l'optique et l'étude de la chaleur. Cela tient, je le pense, à ce que nous ne possédons pas un sens spécial comme l'ouïe qui nous met en rapport avec le son, la vue avec la lumière, et la peau avec le froid et la chaleur. Certaines personnes, très nerveuses, disent bien avoir une perception directe de l'électricité, mais ce sont là des cas exceptionnels.

Des personnes qui se sont trouvées en relation amicale avec Nietzsche, cet écrivain aujourd'hui fameux, m'ont ra-

conté qu'il était tombé en extase, un moment, en leur présence, les yeux levés vers le ciel, et, qu'après la fin de son extase, il leur expliqua qu'il avait perçu l'électricité, qui passait au-dessus de lui dans un nuage; mais ce fait avait sans doute un caractère exceptionnel.

Mais on trouve dans nombre d'études contemporaines une opposition ou du moins une différence entre la mécanique et l'électricité, une différence absolue que je ne comprends pas. Quelques-uns pensent que la physique entre dans une phase nouvelle en substituant à l'explication mécanique des phénomènes une explication électro-magnétique. Qu'est-ce que l'électricité? Est-ce une matière spéciale, comme le dictionnaire de l'Académie l'admet en donnant de la foudre cette définition : « La matière électrique, lorsqu'elle s'échappe de la nue en produisant une vive lumière et une violente détonation. » Je ne pense pas qu'aucun physicien contemporain adopte cette manière de penser qui serait la négation des conceptions les plus solidement établies de la physique moderne. Ce que nous désignons sous le nom d'électricité n'est pas une matière spéciale; l'entendre ainsi serait un retour à l'état de la science antérieur à la physique moderne; l'électricité se manifeste comme une force motrice qui est de plus en plus à la base de l'industrie moderne, qui produit la lumière et tend à remplacer les anciens procédés d'éclairage, et qui produit, avec le feu des éclairs, le bruit du tonnerre. Mais si l'on sépare des impressions produites sur les êtres sensibles la chaleur, la lumière et le son, que reste-t-il dans ces phénomènes considérés d'une manière purement objective et isolés de leurs rapports avec les êtres d'une autre nature? des mouvements. On peut dire que c'est à la force motrice diversement appliquée que se réduisent les autres manifestations de l'électricité. Que se passe-t-il dans le fil d'un télégraphe qui transmet une dépêche? Une série de mouvements de la matière du fil.

Quelle est l'explication du télégraphe sans fil? une série d'ondulations rapides comme la lumière; ces ondulations sont des mouvements. S'il en est ainsi, je comprends bien qu'il puisse y avoir une mécanique de l'éther différente de la mécanique des corps pondérables, mais je ne comprends pas qu'on puisse opposer d'une manière générale et absolue une explication mécanique à une explication électrique des phénomènes, puisque, si on admet que l'électricité est un mouvement de la matière, et je ne pense pas qu'on puisse en donner une autre explication valable, toute théorie du mouvement est une mécanique. Je trouve dans les savantes études de M. Eugène Guye ce titre : Possibilité d'une explication mécanique des phénomènes électriques. J'écrirais volontiers pour ma part : *nécessité* d'une explication mécanique des phénomènes électriques. Ce devrait être là l'idéal des chercheurs, mais je n'oserais pas contredire le savant auteur lorsqu'il dit qu'aucune tentative faite dans ce sens ne peut être considérée actuellement comme satisfaisante. Cet idéal est celui que M. de la Rive indiquait en ces mots : « Nous pouvons entrevoir déjà le moment où un nouveau Laplace pourra, comme l'auteur de la mécanique céleste l'a fait pour les phénomènes du ciel, ramener aux lois de la simple mécanique tous les phénomènes de la nature inorganique ».

Je voudrais étudier maintenant d'une manière spéciale les rapports de la physique contemporaine avec les idées de l'inertie de la matière et de la conservation de l'énergie qui sont, comme je l'ai dit, les deux colonnes de la physique moderne. Commençons par l'inertie.

L'idée que la matière est inerte peut sembler directement contredite par la radio-activité de la matière qui joue un si grand rôle dans les études de la physique contemporaine. Elle serait en opposition directe avec les notions les plus fondamentales de la science, si elle faisait oublier que la résistance, manifestation d'une force, est

l'essence même de la matière et que, sans la transmission du mouvement d'un corps à un autre, qui suppose aussi une force, l'univers resterait dans l'immobilité de la mort. Quant à la radio-activité, elle manifeste une action de l'atome sur l'éther, qui a toujours été affirmée par la physique moderne, spécialement dans les théories de la chaleur et de la lumière; elle a été prodigieusement développée, mais nullement inventée ou découverte, par les études contemporaines; mais y a-t-il rien dans tout cela qui soit de nature à faire abandonner ou à modifier la loi d'inertie? Non. Quelle est cette loi? L'affirmation que la matière ne modifie jamais d'elle-même son propre mouvement. C'est la négation de toute attribution, à la matière, d'un élément psychique ayant le caractère d'une volonté. Il est bien clair que si l'on admettait que les éléments de la matière ont en eux-mêmes la puissance de changer leurs mouvements, que les étoiles peuvent obéir ou non aux lois qui les régissent, que les molécules du soufre et du carbone peuvent avoir des fantaisies et que l'éther peut devenir capricieux, la physique serait anéantie. La loi d'inertie, bien entendue, reste donc aussi solidement établie qu'au jour où Euler pouvait écrire : « Cette loi est attaquée par des philosophes qui n'ont jamais fait de grands progrès dans la science du mouvement, pendant que ceux auxquels nous sommes redevables de toutes les grandes découvertes dans cette science conviennent unanimement que toutes leurs recherches sont fondées sur ce principe. » La première des colonnes de la physique moderne reste donc ferme sur sa base, et je ne pense pas que le plus moderniste des physiciens de nos jours fasse jamais entrer dans l'explication des phénomènes dont il s'occupe, l'idée d'une spontanéité libre des molécules des corps, des ions, des électrons.

La conservation de l'énergie ou la conservation de la force, c'est le pouvoir de produire un mouvement. Voici

comment ce principe a été formulé par Helmholz : « En observant toutes les actions connues, tant physiques que chimiques, on voit que l'univers possède une provision de force disponible qui ne peut ni croître ni décroître. La quantité de force capable d'agir, qui existe dans la nature inorganique, est éternelle et invariable, tout aussi bien que la matière. » Ce savant auteur admet, et ne soupçonne pas peut-être qu'on puisse mettre la chose en doute, que la quantité de matière est invariable. Si je ne me trompe, c'est à l'occasion des travaux de Lavoisier que cette affirmation a été le plus nettement formulée. Elle a été justifiée par toutes les observations et toutes les expériences, et continuera sans doute à l'être par toutes nos expériences futures. La quantité de matière dont se compose le bois qui brûle dans une cheminée se retrouve dans les cendres, dans la fumée et dans la flamme. Mais, bien qu'il soit infiniment probable que l'existence de cette même quantité de matière soit réelle pour tout notre système solaire, en faire une affirmation pour l'univers entier ne serait pas justifié. L'apparition d'un corps nouveau dans quelque point de l'espace ne peut pas être affirmée, mais ne peut pas non plus être l'objet d'une négation valable. Qui sait même si l'hypothèse d'un corps nouveau ne pourrait pas s'offrir un jour à quelque astronome comme l'explication de quelque fait maintenant inconnu.

Helmholz affirme avec raison que la loi de la constance de la force s'applique à la nature inorganique; lorsque la vie apparaît, un élément nouveau s'offre à l'étude. Cette remarque très importante résulte aussi d'une distinction établie par M. Raoul Pictet au Congrès de philosophie, à Genève en 1904. Il demande que l'on considère qu'il y a dans tout être vivant un potentiel morphologique qui ne produit pas la force, mais qui imprime au mouvement une direction spontanée vers « une forme spéciale, qui n'est pas quelconque ».

La conservation de l'énergie ne peut pas être l'objet d'une démonstration expérimentale absolue; on peut bien la démontrer pour les phénomènes terrestres observables pour nous lorsqu'on a compris que le mouvement, en demeurant dans la même quantité, se manifeste sous trois formes principales : le mouvement qu'on peut appeler mécanique, le mouvement moléculaire, qui se produit dans l'intérieur d'un corps dont la masse paraît relativement immobile, et enfin le mouvement éthérique qui résulte de l'action des atomes sur l'éther. Ainsi, pour employer un exemple fort souvent cité, considérons une des pyramides d'Égypte : on peut admettre que l'observation aidée d'instruments merveilleux parvienne à déterminer la quantité de force employée pour monter une pierre à son sommet et que la descente de cette pierre produise un ensemble de phénomènes équivalent à celle de la force qui l'avait montée. Mais les radiations du soleil sont des forces qui se répandent partout dans l'espace. Quand ces rayons arrivent sur une planète, leur force est employée à produire toute une série de phénomènes, mais ceux de ces rayons qui peuvent passer entre tous les astres du ciel, nous n'avons évidemment aucun moyen de constater leur équivalence. Helmholz se demandait déjà : « Trouvent-ils quelque part un corps qui les réfléchisse, ou continuent-ils leur voyage dans l'infini? »

Mais voici pour la théorie de la constance de la force, soit de la conservation de l'énergie un problème particulièrement difficile. Quand une pierre est au sommet de la pyramide, on admet que l'énergie dont la descente pourrait manifester la quantité serait égale à l'énergie dépensée par les ouvriers qui ont monté le bloc. Mais cette énergie, comment existe-t-elle dans le bloc pendant qu'il reste relativement immobile? C'est la question du potentiel. Cette question peut aussi se poser ainsi : « Un boulet est placé dans un canon; la poudre est allumée, l'explosion a

lieu et le boulet part avec une vitesse considérable. L'étincelle apportée du dehors ne représente qu'une quantité d'énergie insignifiante. L'explosion a produit un travail mécanique considérable. Où était cette énergie avant l'explosion ? Les molécules et les atomes de la poudre avant la déflagration contenaient-ils une force vive *actuelle*, l'équivalence de la force du boulet ? » On comprend que, pour accepter cette manière de penser, pour admettre que les grains de poudre contiennent, par leurs mouvements moléculaires, une quantité de force égale à celle que manifeste le mouvement du boulet, il faut avoir l'esprit fort habitué à l'idée des infiniment petits. Mais cette pensée, qui semble très difficile à l'imagination, n'a rien qui la rende impossible à la raison. Quant à l'existence de la force sous la forme virtuelle, c'est une idée positivement mystérieuse, mais qui est nécessaire, je le répète, dans l'état actuel de la science, pour l'explication des phénomènes. Le mode d'existence de ce potentiel a un caractère mystérieux, ce qui a fait dire à M. Raoul Pictet dans son monumental volume d'Etude critique du matérialisme et du spiritualisme : « Le potentiel, nous n'avons pas dans tout le langage scientifique de terme plus bizarre et plus trouble. Nous ne rencontrons nulle part un substantif si chargé que celui-là. » Si l'existence du potentiel a un caractère mystérieux, la négation du potentiel entraîne des conséquences qui ne sont pas plus claires.

Je ne voudrais pas quitter ce sujet sans indiquer à mes lecteurs une hypothèse très hardie que M. Tommasina a bien voulu me faire connaître et qui, si elle était acceptée, fournirait une solution très nettement négative de l'existence du potentiel.

On sait que Kant, en Allemagne, et Laplace, en France, ont expliqué l'origine du système solaire par la supposition d'une nébuleuse primitive, c'est-à-dire d'une matière gazeuse dont les condensations diverses auraient produit

la formation du soleil, des planètes et de leurs satellites. L'hypothèse que j'ai en vue consiste dans la généralisation hardie de cette pensée.

La science, en cherchant sa route, finit par arriver à un état de choses primitif dont le développement, ou, pour employer un néologisme dont on abuse, dont l'évolution a produit l'état actuel des choses ; cet état primitif, point de départ de la science, doit servir à expliquer les faits sans être explicable lui-même autrement que par l'idée de la nécessité ou par l'idée d'un Créateur. L'une et l'autre de ces deux idées sont également en dehors de la physique. Voici maintenant l'hypothèse de M. Tommasina (1) : L'état primitif supposé est l'existence d'un nombre indéfini d'atomes, de vrais atomes répandus dans l'immensité de l'espace et tous en mouvement. Les atomes sont l'origine commune de l'éther et des corps pondérables, et, par la production des corps pondérables, l'origine des divers systèmes du monde dont le système solaire est un.

Je n'ai point l'intention d'aborder ici le développement de cette hypothèse dont le caractère grandiose doit naturellement séduire les esprits qui ne craignent pas d'aborder les grandes aventures de la pensée. Je veux seulement signaler le résultat de son point de départ pour la question du potentiel.

De ce que ces atomes sont supposés doués d'un mouvement primitif, il ne résulte pas que leur mouvement fasse nécessairement partie de leur idée et en dérive par une nécessité logique, mais seulement que leur mouvement fait partie de l'état des choses admis comme primitif. La

(1) M. Tommasina prépare un ouvrage dans lequel il développera les conséquences générales de son hypothèse. Il a fait à ce sujet, à la Société génevoise des sciences physiques et naturelles, une communication contenue dans les *archives* de cette société du 15 mars 1908.

somme de leurs mouvements constitue l'énergie universelle, et on comprend ainsi très bien, à ce point de vue, la constance de la force ou la conservation de l'énergie, puisque, dans toutes les modifications possibles du mouvement, tous les corps offrent une énergie nécessairement proportionnelle au nombre des atomes qu'ils contiennent. L'état virtuel de la force peut donc être rayé du vocabulaire de la science et l'on revient au fond à la théorie de Descartes sur l'égalité du mouvement. Je n'ai pas la prétention de formuler un jugement sur cette grande hypothèse, je veux seulement montrer comment elle résout la question difficile du potentiel, non pas par aucun à priori métaphysique, mais par une hypothèse de physique.

Les nouveautés de la physique moderne ont une importance qu'il ne faut pas méconnaître, mais il ne faut pas oublier qu'elles laissent pourtant intactes les deux conceptions fondamentales de la physique moderne : l'inertie de la matière et la conservation de l'énergie. Ces deux idées ont un rapport manifeste et ont dans leur union une conséquence de haute gravité. Si l'on admet l'unité de la force qui régit l'univers, et l'application de cette force à une matière qui ne renferme aucun élément de spontanéité, il est bien clair que dans cette partie de l'univers il doit régner un déterminisme absolu. Le caractère de nécessité qui est celui des mathématiques passe directement aux phénomènes physiques ; la mécanique est alors la science souveraine, et tout se passe dans le monde selon les lois d'une physique mathématique. C'est ce que le génie de Pythagore semble avoir entrevu il y a plus de vingt-cinq siècles.

La marche incontestable de la physique étant, depuis bien longtemps, de conduire la pensée à une conception toujours plus strictement mécanique de l'explication des phénomènes matériels, il en résulte que la différence des phénomènes physiques et des phénomènes psychiques

est un fossé qui se creuse toujours plus en abîme. Il semble absolument impossible de concevoir qu'une idée, une émotion morale, un sentiment quelconque, soient considérés en eux-mêmes objectivement comme des mouvements de la matière; cependant quelques écrivains placés sous l'influence de théories abusivement systématiques n'ont pas craint de l'affirmer. La connaissance des phénomènes matériels et celle des phénomènes psychiques sont le résultat de deux moyens de constatation absolument différents : la connaissance des uns résulte de l'action de nos sens; et la connaissance des autres, des données de la conscience au sens psychique de ce terme. Une autre différence absolue entre le physique et le psychique est la présence possible, ou l'absence totale, de tout élément de liberté. Il est nombre de savants pour lesquels science et déterminisme sont deux termes synonymes. Ils admettent donc que la science s'arrête dès qu'il paraît un élément de liberté. Un psychologue contemporain me disait naguère : « Dès que la liberté paraît, la science disparaît. » Les savants peuvent être des matérialistes ou des idéalistes qui nient tout élément de liberté dans le monde. Mais sont-ils des hommes ayant le bonheur d'avoir des convictions religieuses ou simplement morales, ils établissent dans leur pensée une déchirure profonde entre ce qu'ils appellent la science et ce qu'ils appellent la vie. Mais cette déchirure est la négation directe de l'universalité de l'étude qui est le caractère essentiel de la philosophie.

Ces deux grandes affirmations de la physique ont une conséquence d'importance capitale, qui est le déterminisme des phénomènes. Si l'on admet l'unité du principe du mouvement et l'affirmation que la matière ne renferme aucun élément de libre spontanéité, d'où pourrait procéder en effet un acte libre dans l'ensemble des phénomènes physiques? La constance de la force, expérimentalement constatée dans une certaine mesure, conduit naturellement

la pensée à l'idée de son unité. Mais si l'on admet l'unité de la matière et l'unité de la force dans l'univers, d'où provient la diversité des choses? A l'unité du mouvement, l'idée de ses transformations se joint comme la condition absolue de la science. Quel est le mode de ces transformations? La première question, et la plus importante de celles dans lesquelles se divise cette question générale, est celle-ci : Si les corps pondérables sont des agrégats de l'éther, peut-on se rendre compte de cette transformation? Puis, quelles sont toutes les transformations subséquentes qui se produisent dans le monde? Chacune des sciences particulières a ici sa réponse à apporter comme son tribut à la science générale.

Et je terminerai par deux considérations qui font sortir la pensée de l'étude directe de la matière pour jeter les fondements de ses rapports avec les autres éléments de l'univers. Si l'on se borne à l'étude de la matière seule, le monde nous apparaît comme un mécanisme immense où il n'y a que du mouvement. Nous ne dirons pas que tout est dans le froid et les ténèbres, mais nous remarquons que ni la chaleur ni la lumière ne peuvent exister sans la présence d'êtres capables de sentir. Et ces êtres sensibles, d'où peuvent-ils provenir?

Le passage de la matière aux phénomènes psychiques est incompatible avec les progrès de la science, qui ont ramené tous les phénomènes purement physiques au mouvement.

Pour admettre que le passage de la matière aux êtres sensibles est une évolution, c'est-à-dire un développement de quelque chose qui existait dans la matière et à qui le temps a permis de se manifester, il faudrait admettre que les êtres psychiques existent virtuellement dans la matière et que leur apparition n'est que le passage de leur état virtuel à un état actuel. Mais ce serait là revenir aux théories dont le renversement a été la gloire de la

physique moderne, à l'idée des vertus de la matière. On ne doit jamais l'oublier : la chaleur, la lumière et toutes les propriétés des corps, autres que l'occupation de l'espace et le mouvement n'ont point d'autre existence que des rapports entre certains mouvements et certaines modifications des êtres capables de sentir et de percevoir. Faire des rapports, des entités, et considérer la chaleur et la lumière comme ayant une existence en soi, c'est, sans s'en rendre compte, mettre la pensée dans la voie qui a conduit nos ancêtres les plus anciens connus à l'adoration du feu et du soleil.

Si tous les éléments psychiques correspondent à certains mouvements, il faut bien admettre une organisation de la matière, préparée en sorte que ses éléments se trouvent en harmonie avec les éléments psychiques, d'où résulte le rapport général du monde purement matériel avec le monde de la sensation et de l'intelligence. Je crois entendre plusieurs de mes lecteurs dire : ceci n'est plus de la physique ; je le veux bien, mais je demande à ceux de mes lecteurs qui penseraient ainsi de bien vouloir faire cette réflexion : peuvent-ils nier que, au point de vue de la physique contemporaine aussi bien que de la physique moderne, les mouvements de la matière correspondent aux phénomènes psychiques ?

Comment nier dès lors, si l'on comprend bien que tout rapport a deux termes, que, lorsque ces deux termes sont en harmonie, il faut que chacun d'eux soit prédisposé pour un rapport avec l'autre. Le monde matériel est donc organisé de manière à correspondre à des phénomènes d'une autre nature. Ceci n'est pas de la physique, mais c'est la contribution de la physique dans le sens le plus large de ce terme, c'est-à-dire de la science du mouvement, à l'étude du problème universel, ou la philosophie. Telle est la première des considérations que j'ai annoncées. Elle offre une application légitime de l'idée de l'harmonie préétablie,

et dirige naturellement la pensée vers celui que Platon appelait le grand ordonnateur de l'univers.

Voici ma seconde considération :

La connaissance de la matière a pour origine sa résistance qui nous est révélée primitivement par l'effort, acte de volonté. Les phénomènes du son, de la chaleur, de la lumière résultent d'une harmonie entre les mouvements de la matière et notre sensibilité. Les lois du mouvement et de ses transformations sont une manifestation de l'intelligence qui applique au résultat de l'observation les éléments à priori de la pensée humaine, et très spécialement les idées mathématiques. C'est ainsi qu'une étude sérieuse de la matière conduit la pensée à la considération de l'esprit envisagé dans ses trois fonctions essentielles : l'activité, la sensibilité et l'intelligence. Il est donc permis de dire que la physique conduit par elle-même à des recherches qui la dépassent.

Ernest NAVILLE.

Séances des 4 et 11 avril 1908.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. MAURICE BLOCK

Par M. Émile CHEYSSON

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Lue dans la séance du 27 juillet 1907

En commençant cette notice sur la vie et les travaux de mon prédécesseur, M. Maurice Block, mes premières paroles doivent être pour m'excuser devant l'Académie du long retard que j'ai mis à la lui présenter. J'en suis d'autant plus confus moi-même que j'avais avec M. Block des rapports personnels, qui remontaient très loin et dans lesquels il m'avait toujours témoigné non seulement de la bienveillance, mais encore de l'amitié. J'invoque comme excuse les exigences d'une vie surmenée par l'action de chaque jour, et trouvant difficilement une place pour le recueillement que réclame une notice, surtout celle d'un auteur dont l'œuvre est considérable.

M. Block a laissé, en effet, assez d'ouvrages et d'ar-

ticles, pour remplir à eux seuls un long rayon de bibliothèque (1). C'est dans le travail que se résume son existence; elle n'a été mêlée à aucun événement extérieur; elle s'est renfermée presque tout entière dans son cabinet, et ne s'est manifestée au dehors que par ses livres. C'est là, dans ses livres et dans son cabinet, qu'il faut aller le chercher pour le faire revivre et pour l'apprécier.

Comme les peuples heureux, Maurice Block n'a donc pas d'histoire, ou du moins, si sa vie a été longue, son histoire est courte et tient en peu de mots.

Il naquit à Berlin le 18 juillet 1816. Son père, savant professeur, passait à Paris la plus grande partie de son temps et s'y fixa définitivement en 1818. C'est ainsi que Block fit ses premières études en France. Dès ce moment, il était un travailleur acharné et un liseur infatigable. Lui, qui devait vivre jusqu'à 85 ans, avait dans son enfance une santé débile : ses parents redoutaient pour lui les excès de travail; aussi, pour satisfaire cette passion de la lecture, qui a été la dominante de sa vie, se cachait-il dans le grenier, au milieu des livres qu'il dévorait.

Il alla compléter ses études en Allemagne et il y fréquenta pendant cinq années les cours de Bonn, d'Heidelberg et de Tubingen, où il obtint le diplôme de docteur.

C'est dans les universités allemandes qu'il prit le goût des fortes études statistiques et économiques, et aussi un certain tour germanique, dont il ne se débarrassa jamais entièrement. Il s'y perfectionna en même temps dans la connaissance des langues étrangères, et notamment du français et de l'anglais, qu'il parvint bientôt à parler et à écrire avec autant de facilité que l'allemand.

Il se consacra tout d'abord à l'enseignement, puis il émigra en France, où il espérait trouver un meilleur emploi de ses facultés. En 1844, il obtint d'entrer au minis-

(1) Voir ci-après la bibliographie, p. 675 à 684.

tère de l'agriculture et du commerce en qualité de rédacteur-traducteur, dans le bureau de la statistique générale, qui était alors chargé de recueillir et de publier tous les documents statistiques des diverses administrations publiques et des pays étrangers, sous la direction de M. Moreau de Jonnés, membre de l'Institut.

Dans ce poste de début, Maurice Block ne tarda pas à se faire remarquer de ses chefs. Non seulement il traduisit les documents étrangers, mais encore il savait les mettre en œuvre. Aussi franchit-il rapidement les degrés inférieurs de la hiérarchie administrative jusqu'au grade de sous-chef du service de la Statistique générale de France.

Ce fut dans cet emploi encore modeste qu'il publia les ouvrages suivants qui commencèrent à le mettre en évidence et à fonder sa réputation :

En 1856, la première édition de son *Dictionnaire de l'Administration française*, dont la 4e édition porte la date 1898, trois ans avant sa mort;

L'Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique, qu'il a fait paraître de 1856 à 1865, avec la collaboration de M. Guillaumin, et seul à partir de cette date jusqu'en 1879, dernière année de la publication;

En 1860, la *Statistique de la France*, qui fut couronnée par l'Institut (prix de Statistique) et qui obtint la médaille d'Or de la Société centrale d'agriculture. (Une seconde édition de ce livre a paru en 1875.)

A ce moment, la collaboration de Block était très recherchée par les grandes revues; mais elle inspirait quelques ombrages à ses chefs. Les administrateurs n'aiment guère, en général, que leurs agents sortent de la pénombre de leur bureau et se créent une personnalité extérieure. Aussi, Block, comprenant qu'il pouvait désormais être lui-même, se décida-t-il à quitter les fonctions publiques pour se consacrer tout entier à sa passion de l'étude et à ses recherches personnelles.

Il était entré en 1856, sous les auspices de l'illustre Jean-Baptiste Dumas, qui l'appréciait hautement, dans le conseil de la Société d'Encouragement à l'Industrie nationale et, quelques années plus tard, il était nommé aux fonctions de président du comité de commerce, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie.

La grande naturalisation lui avait été accordée pour services exceptionnels, en récompense de ses travaux économiques et statistiques.

Ses ouvrages se multipliaient. Outre les éditions successives de ceux qu'il avait déjà publiés et sa collection de l'*Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique*, qui comprend 23 volumes (1856-1879), il fit successivement paraître : la *Puissance comparée des États de l'Europe*, l'*Europe politique et sociale*, le *Traité théorique et pratique de statistique*, un *Traité d'Économie politique* auquel l'Académie française décerna le prix Montyon. En même temps il collaborait à diverses revues, et en particulier au *Journal des Économistes*, auquel il donnait, depuis 1861, une chronique trimestrielle très remarquée.

Tant de travaux devaient fixer l'attention de l'Académie. En 1880, il posait sa candidature au fauteuil laissé vacant par le décès de M. Léonce de Lavergne. Sur le rapport de M. Vuitry, il était élu au premier tour de scrutin par 18 voix contre 17 données à M. Victor Bonnet.

Cette élection le combla de joie et l'Institut prit, à partir de ce moment, une part considérable dans sa vie et dans ses affections, à côté, peut-être même au-dessus de celle qu'y occupaient jusqu'alors ses livres. Il ne s'arrachait à sa laborieuse solitude que pour assister à vos séances, avec une exemplaire assiduité. Arrivé l'un des premiers, il se plaçait au centre de la salle pour mieux entendre les discussions et les lectures.

Il enrichissait incessamment notre bibliotèque de dons généreux de livres, revues et documents de toutes sortes,

qui formaient tous les ans le chargement de plusieurs voitures. Mais là ne se borneront pas ses libéralités. D'après des confidences dont je trahis le secret, l'Institut, après la mort de sa sœur, hériterait de sa bibliothèque, très riche en ouvrages d'Économie politique et de Statistique, et, en outre, d'un fonds pour les bourses de voyages. Ayant apprécié toute sa vie les avantages de la connaissance des langues et des civilisations étrangères, il s'est arrangé pour en doter, après lui, quelques jeunes gens de mérite, au choix de l'Institut.

Pendant les vingt années qu'il a siégé à l'Académie, il a continué à produire. Parmi les ouvrages correspondant à cette époque, je citerai la *Société moderne*, *Adam Smith*, et les *Progrès de la science économique*. En même temps il rééditait ses premiers ouvrages, en les refondant pour les améliorer et les mettre au point. C'est ainsi que la 4e édition de son *Dictionnaire de l'Administration française*, parue en 1898, contenait 100 pages de plus que l'édition précédente et 700 pages de plus que la première.

Dans la préface de cette 4e édition, datée de novembre 1897, il annonçait des suppléments qui le tiendraient au courant des modifications successivement survenues. Il avait alors quatre-vingt-un ans, mais l'âge ne pouvait glacer son ardeur au travail.

Ainsi, pendant plus de soixante ans, notre confrère s'est livré à un labeur ininterrompu, entassant articles sur articles, ouvrages sur ouvrages. Il n'est pas possible d'entreprendre ici l'analyse détaillée de cette immense production; je me bornerai donc à caractériser les trois grandes divisions qu'on y peut tracer : la statistique, l'administration et l'économie politique.

Le séjour de dix-sept ans que Block avait fait dans les bureaux du ministère du commerce au service de la Sta-

tistique générale de la France, lui avait révélé les procédés de la statistique et le maniement des rouages administratifs.

Il a publié de remarquables ouvrages de statistique comparée sur la France et sur les divers États de l'Europe; mais il ne s'est pas borné à ces travaux d'application, il a formulé les règles de la statistique dans un traité, dont la première édition a paru en 1883 et la seconde en 1886.

Ce traité a obtenu un grand succès et le mérite, parce qu'il est à la fois l'œuvre d'un savant et d'un professionnel.

Dans la partie historique, il retrace les efforts des premiers promoteurs de la statistique et en suit le développement jusqu'à nos jours. « La plupart, dit-il, des faits que l'auteur rapporte, se sont passés sous nos yeux. »

La partie *théorique* expose et discute les différents systèmes qui ont été soutenus à propos des méthodes statistiques.

La partie *pratique*, dit l'auteur, est sans modèle; elle a été vécue par lui, et c'est dans sa propre expérience qu'il a dû en puiser les éléments.

Enfin, dans la dernière partie, la partie *appliquée* ou *démographique*, l'auteur étudie le mouvement de la population et les principales questions démographiques qui s'y rattachent, en abordant au passage les problèmes les plus élevés de la statistique morale, tels que ceux de l'influence de l'aisance sur la durée de la vie, ceux du crime et du libre arbitre...

A propos de cette dernière partie de son livre, il s'élève avec vivacité dans sa préface contre le sans-gêne, — vraiment surprenant, — du traducteur allemand, qui a purement et simplement supprimé cette partie de l'ouvrage français et l'a remplacée par ses élucubrations personnelles.

Après la statistique, les œuvres qui ont surtout rendu populaire le nom de Maurice Block, ce sont ses deux dictionnaires de la politique et de l'administration.

Entreprendre un dictionnaire de ce genre est une tâche ardue et ingrate. Elle demande, chez celui qui l'assume, des qualités rares pour le recrutement de ses collaborateurs et pour la discipline à leur imposer en vue de l'unité et de l'équilibre de l'ensemble.

Block possédait ces qualités à un degré éminent. Pour le *Dictionnaire de la politique,* il a su s'assurer le concours d'une pléiade d'hommes éminents et même illustres, tels que Guizot, Louis Reybaud, St-Marc Girardin, de Rémusat, de Parieu, Hippolyte Passy, Faustin Hélie, Joseph Garnier, Levasseur, Jules Simon. Comme un habile chef d'orchestre, il a su accorder tous ces exécutants de choix, pour les faire concourir à l'harmonie de l'œuvre.

Quant au *Dictionnaire de l'administration*, fait avec la collaboration des principaux chefs de service des ministères et des préfectures, il est devenu classique et il a servi pendant deux générations de *vade mecum* à tous ceux qui ont voulu être exactement renseignés sur leurs droits et leurs devoirs d'administrateurs ou d'administrés.

Malheureusement, de tels ouvrages ne tardent pas à se démoder, à moins d'incessantes remises au point. Comme les morts de la ballade, les lois vont vite aujourd'hui. Nous légiférons à jet continu et la végétation législative est si luxuriante, que, les nouvelles pousses étouffant les anciennes, la physionomie légale et administrative se modifie incessamment.

Les lois sociales, notamment, sont à l'état de « devenir perpétuel ». Comme elles prétendent régler par leur texte impératif les intérêts ondoyants et complexes de toute une population, le législateur est obligé de procéder

par tâtonnements successifs et de retoucher sans cesse son œuvre. C'est ce que nous voyons à l'heure actuelle pour les habitations à bon marché, les accidents, les sociétés de secours mutuels, la durée du travail, les syndicats, le repos hebdomadaire. Aussi, au bout de trois ou quatre ans, un dictionnaire retarde-t-il et réclame-t-il des retouches ou des suppléments.

Ce ne sont pas seulement les textes qui vieillissent; ce sont aussi certaines appréciations qui cessent d'être en harmonie avec les faits ou les idées du jour.

C'est ainsi qu'en traitant la question de *l'association* dans le *Dictionnaire général de la politique,* Joseph Garnier termine son article par cette conclusion :

« La liberté des coalitions est le meilleur préservatif des coalitions. »

Telle était, en effet, l'illusion que l'on se faisait en 1864, à la veille de la loi Émile Ollivier; mais elle n'a pas résisté à la poussée grandissante de grèves qui a suivi leur émancipation légale et qui ne semble pas à la veille de s'arrêter.

Après un exemple grave, donnons-en un autre, en apparence plus léger, mais au fond symptomatique. Il s'agit, cette fois, non plus de grève, mais d'étiquette et de protocole.

L'auteur d'un article du même Dictionnaire, M. Jacques de Boisjolin, cite ce spirituel passage de Voltaire : « Nous étions, il y a soixante ans, « affectionnés serviteurs ». Nous sommes devenus « très humbles serviteurs », et maintenant « nous avons l'honneur » de l'être. Je plains la postérité qui ne pourra que difficilement ajouter à ces belles formules. »

« Elle y a ajouté, dit M. de Boisjolin. Le style administratif nous a gratifiés de « la haute considération », de « la considération la plus distinguée », de « la considération très distinguée », de « la considération distinguée. »

Tout cela était exact à l'époque où paraissait cet article, mais ne l'est plus aujourd'hui. Les administrations publiques ont supprimé à la fin des lettres toute formule quelconque de salutations avant la signature (sauf pour les correspondances du dehors). Je ne saurais dire à quel point ces simplifications radicales de l'étiquette gênent les vieux fonctionnaires, élevés dans le culte du protocole, avec cette aggravation, en ce qui concerne personnellement l'auteur de cette notice, qu'il l'a enseigné pendant trois ans à l'École des Ponts-et-Chaussées dans sa chaire de « littérature administrative ».

Là encore le Dictionnaire est en retard et n'a pas fait à temps son évolution.

On pourrait multiplier ces remarques; mais elles n'entament en rien la valeur de cet ouvrage consciencieux et savant, que son auteur a sans relâche remis sur le métier, pour le rajeunir et l'enrichir à chaque nouvelle édition. On le consulte encore aujourd'hui avec beaucoup de profit et il fait à la fois le plus grand honneur au directeur général et à ses collaborateurs.

En économie politique, Block a beaucoup écrit, et l'on verra, en consultant la bibliographie qui suit cette notice, les ouvrages qu'il a spécialement consacrés aux questions économiques. Nul n'était mieux que lui informé à leur endroit. Sa connaissance des langues étrangères lui permettait de suivre le mouvement économique et social dans le monde entier, et surtout dans le pays qui en était le centre par ses initiatives hardies et par ses puissantes applications, je veux dire l'Allemagne, dont les travaux lui étaient rendus familiers par l'influence de l'atavisme et par celle de l'accueil qu'au début de la vie, il avait reçu dans ses universités. Avec un zèle infatigable et une érudition très sûre, il nous tenait sans cesse au courant de ces idées, de ces projets, de ces lois qui bouillonnaient de l'autre

côté du Rhin et qui ont eu sur notre mentalité sociale un si profond retentissement.

Block a toujours su se garder de cette contagion : dans sa lettre de candidature adressée le 5 février 1890 au secrétaire perpétuel, il définissait ainsi ses convictions économiques, et son attitude vis-à-vis de l'invasion du socialisme allemand : « Les saines doctrines économiques, disait-il, dont la France a toujours tenu si haut le drapeau, que les Jean-Baptiste Say, les Bastiat, les Michel Chevalier, et autres ont défendues avec tant d'éclat, sont vivement attaquées aujourd'hui. Je suis, ajoutait-il, presque seul à les défendre contre nos savants adversaires de l'étranger, et j'ose dire que je suis constamment sur la brèche. »

C'est ainsi qu'en outre des innombrables articles qu'il a donnés sur ce sujet à diverses revues, il a successivement publié les *Théoriciens du socialisme en Allemagne*, la *Quintessence du socialisme de la chaire*, les *Assurances ouvrières*, *Karl Marx*, *Fictions et paradoxes*, les *Opinions prématurées*, « ainsi désignées, disait-il, en septembre 1900, parce que le socialisme n'est pas encore reconnu pour ce qu'il est. Il est même à la mode et ses adversaires le ménagent ».

Lui, du moins, ne le ménageait guère. On va le voir par un passage emprunté aux pages de ce travail, un des derniers qu'il ait publiés et qui résume sur le socialisme l'opinion de toute sa vie.

« Les modernes réformateurs, les socialistes, aboutissent à prendre aux uns pour donner aux autres... les utopistes voudraient distribuer les biens de la terre d'après cette justice imaginaire, qui promet (sans pouvoir tenir parole) : *à chacun selon ses besoins* au lieu de : *à chacun selon son mérite*. Le socialisme prétend défendre le faible contre le fort : la convoitise presque seule l'emporte. Le mot « social » est ce que Marx appelle un fétiche. Il est

adoré parce qu'on lui attribue des pouvoirs extraordinaires; il peut tout renverser, tout transformer et remplacer des peines par des jouissances. C'est le mot par lequel on impose — aux autres — tous les sacrifices possibles. On y ajoute quelquefois pour le remplacer le mot *solidarité*... Toutes les doctrines du socialisme ont pour but d'empêcher de renaître la richesse, qu'il parviendra peut-être à détruire, sans penser à la terrible réaction qui suivra les bouleversements qu'on prépare. Pourquoi y penserait-on? N'a-t-on pas exprimé l'opinion que, dès qu'on aura supprimé la propriété individuelle, les hommes changeront de caractère, cesseront d'être égoïstes et deviendront des altruistes prêts à tous les sacrifices? »

Le véritable monument économique de Block, celui qui restera, c'est son ouvrage en deux volumes, paru en 1900, sous le titre : *Les progrès de la science économique, depuis Adam Smith*, avec le sous-titre : *Revision des doctrines économiques*.

Il était admirablement préparé à écrire ce livre, et il le dit lui-même, dans sa préface, sans fausse modestie : « Voilà cinquante ans, déclare-t-il, que nous étudions sans relâche les doctrines émises depuis Adam Smith. Nous avons consulté tous les bons ouvrages écrits dans les principales langues de l'Europe; nous avons suivi la littérature périodique, qui a produit des travaux remarquables, des monographies bien étudiées; nous avons cultivé les sciences accessoires et leurs applications pratiques, et surtout nous avons observé les faits qui n'ont pas manqué dans notre époque agitée. C'est ainsi armé, ne cherchant que la vérité et sans parti pris de doctrine — ce qui veut dire, très disposé à accepter toute nouveauté qui aura fait ses preuves — que nous avons entrepris, il y a quelques années, le travail que nous soumettons aujourd'hui à nos lecteurs. »

Plus loin, dans son résumé, il revient sur cette même

idée (1) : « Nous avons sous les yeux les travaux publiés en Allemagne : l'Autriche offre également des travaux remarquables et même parfois de nature plus originale que ceux de l'Allemagne... ; enfin, l'Angleterre, l'Italie et les États-Unis et d'autres pays ont également publié des ouvrages qu'il importe de consulter et que l'on consultera avec fruit. L'ensemble constitue toute une bibliothèque avec laquelle nous avons vécu. »

C'est avec cette formidable documentation que Block s'attaquait à cette grande entreprise : la revision des Doctrines économiques depuis Adam Smith.

L'ouvrage débute par une introduction sur la *méthode* en économie politique ; puis il comprend cinq livres, savoir : *Notions fondamentales*, la *Production*, la *Circulation*, la *Répartition*, la *Consommation*, et il se termine par un résumé substantiel. Ce sont, on le voit, les grandes divisions classiques de l'enseignement économique, et cet ouvrage est, en effet, un traité d'économie politique, mais qui, à ses côtés didactiques, joint l'histoire des doctrines et leur confrontation perpétuelle entre elles pour en montrer et en caractériser l'évolution.

Par une innovation assez originale, chaque chapitre est divisé en deux parties, qui se distinguent typographiquement. La première représente l'état actuel de la science et l'opinion personnelle de l'auteur sur ce qu'il appelle « les vérités démontrées », quant à la deuxième partie, imprimée en plus petits caractères, elle est remplie par l'exposé et la discussion des doctrines des divers auteurs, en tenant compte de la valeur des idées, plutôt que du nombre de leurs adhérents. « En matière scientifique, dit-il, on ne compte pas les voix, on les pèse. »

De ce laborieux et consciencieux examen, l'école d'Adam Smith et de ses successeurs sort intacte. « En par-

(1) T. II, p. 544.

courant, dit Block dans son résumé, les ouvrages d'économie politique qui ont paru depuis un quart de siècle, on y découvre peu de vérités nouvelles... L'École d'Adam Smith n'a eu d'autre préoccupation que celle de la vérité... La nouvelle école ne méprise évidemment pas la vérité; mais elle ne se contente pas de savoir : elle veut encore réformer. Elle a un idéal, elle en a même plusieurs; elle veut que l'économie politique soit *éthique* (morale); qu'elle favorise les classes inférieures; qu'elle se spécialise par pays et qu'elle ait d'autres qualités analogues. On voit que l'École de la *Socialpolitik* est pleine de bonnes intentions; mais comme nous savons où vont les bonnes intentions, nous nous en défions un peu. »

En lisant ce passage, je ne pouvais m'empêcher de le rapprocher de la véhémente apostrophe que Carlyle adressait à la vieille économie politique et que je demande la permission de reproduire pour accuser le contraste des deux écoles.

« Elle sonde, disait-il, avec un plomb de sonde qu'elle attache au bout de sa corde politico-économique, la mer sombre et, après nous avoir très doctement montré de combien de souffrances est formée cette vaste mer, elle se lave les mains de toute intervention pratique, et pour nous réconforter, nous dit que l'homme n'a rien d'autre à faire que de rester tranquille et de se reposer sur le cours du temps et sur les lois naturelles... Et là-dessus, en nous laissant la liberté de nous suicider si bon nous semble, elle prend tranquillement congé de nous. »

Un auteur contemporain, discutant la philippique de Carlyle, soutient qu'elle cesse aujourd'hui d'être justifiée : « Semblable, dit-il, au vent tiède des montagnes, que provoque la fonte des neiges, le fœhn souffle en ce moment dans le domaine économique, dans ces régions inaccessibles où la science trônait bien haut, au-dessus des pauvres hommes, à l'altitude des neiges éternelles. C'est un souffle

nouveau qui fait fondre les vieilles doctrines, comme les vieilles neiges, les emporte au torrent et les fait descendre en bas, très bas, pour servir à quelque chose de bon, pour pénétrer dans la vie même des peuples (1). »

Cet idéal de la politique sociale a un côté bien fait pour séduire ceux qu'irrite et qu'afflige, comme une injustice, la souffrance humaine, et qui, ne voulant pas en admettre la fatalité, demandent à l'économie politique d'être, en même temps qu'une science, un art, c'est-à-dire de joindre la thérapeutique à l'anatomie du corps social.

On comprend, disent-ils, qu'impuissants à influencer les phénomènes célestes, les astronomes se bornent, faute de mieux, à en constater la marche et les lois; mais, après avoir décrit le mal dont il souffre, l'homme ne saurait s'y résigner avec un fatalisme passif; son besoin instinctif, comme son devoir impérieux, l'obligent à en chercher, dans la mesure de son pouvoir, la guérison ou du moins le soulagement.

Les maîtres de l'Économie politique n'ont pas décliné cette responsabilité et c'est l'un des plus illustres d'entre eux, Rossi, qui la définissait « une science d'humanité et non d'algèbre, une science enfin qui doit servir au bien-être des sociétés civiles (2). » Wolowski disait à son tour : « La science sera inséparable de l'art. Nous voulons qu'on cesse d'encenser les principes comme des idoles et qu'on les fasse pénétrer dans la vie même des nations (3). »

Mais, dans cette recherche du mieux être social, l'Économie politique s'appuie principalement sur le ressort de l'initiative privée et combat le recours aux contraintes

(1) *L'École nouvelle*, par M. Charles Gide (Genève, Imprimerie Richter, 1890).

(2) Aristote déclare que « l'État le plus parfait est celui où chaque citoyen peut pratiquer le mieux la vertu et s'assurer le plus de bonheur ».

(3) Préface au *Traité d'Économie politique* de Roscher.

de l'État. Elle dit avec Jean-Jacques Rousseau que « c'est ôter toute moralité aux actions de l'homme que d'ôter toute liberté à sa volonté ». La tutelle de l'État démoralise, en effet, ceux qu'elle protège; elle les engourdit, les transforme en assujettis, comptant non sur eux, mais sur lui, et prêts à subir toutes les servitudes d'une coûteuse et tracassière bureaucratie, pourvu qu'on les dispense d'agir et de prévoir. Au lieu de comprimer ainsi les libres initiatives de la prévoyance, l'État a le devoir de les provoquer et de les encourager, de manière à restreindre le champ de l'assistance. Il doit ne se résigner à l'action directe qu'à contre-cœur, quand il s'agit d'un grand intérêt public, qui, sans lui, resterait en souffrance, et pour suppléer momentanément à la torpeur, à l'égoïsme, à l'impuissance de l'initiative privée; mais, même dans ce cas, il s'efforcera de promouvoir cette initiative et de la guider, loin de l'entraver et de la supplanter; il se donnera pour tâche de se rendre inutile, de renoncer à son intervention dès qu'elle ne sera plus indispensable, en un mot, de se borner à veiller de haut sur les services accomplis librement par les associations de tous les degrés.

Telle n'est pas la conception qui tend à prévaloir dans nos démocraties modernes, où nous voyons grandir le rôle de l'État et la foi dans sa toute-puissance magique.

Cette poussée s'explique, d'abord par l'impatience de ces esprits généreux, qui ne peuvent s'accommoder de ce qu'ils appellent les lenteurs de l'initiative privée et qui voudraient, d'un coup de baguette magique, supprimer la misère et transformer le monde. Elle tient aussi aux sommations hautaines de ces légions d'imprévoyants, qui veulent se dispenser de l'effort et qui, au lieu de s'imposer la noble, mais dure contrainte de la privation et de l'épargne, trouvent plus commode de s'endormir sur le mol oreiller de l'État et d'attendre passivement de lui qu'il les assure contre la vieillesse et les autres crises de la vie.

Aussi voyons-nous se multiplier, dans tous les pays, des interventions de l'État, hors desquelles il semble qu'il n'y ait point de salut et qui prétendent faire notre bonheur, non seulement sans nous, mais encore, au besoin, malgré nous.

C'est par là que ces tendances de l'école nouvelle, plutôt que par leur côté humanitaire, excitaient les défiances de Block, tenant résolu, — jusqu'à l'intransigeance —, du laisser-faire, du laisser-passer, de la loi de l'offre et de la demande, de l'initiative privée. Ces nouveautés lui semblaient plus littéraires que véritablement scientifiques. La plupart lui étaient suspectes et, tout en constatant quelques heureux compléments apportés par ces écoles à la science depuis Adam Smith, il fermait son ouvrage sur cette conclusion : « Les fondateurs de la science économique avaient déjà réuni, par eux-mêmes et par leurs prédécesseurs, une si grande masse d'expériences, qu'on pouvait convenablement remplir avec elles le cadre de cette branche des connaissances humaines (1) ».

En somme, le livre de Block sur les progrès de la science économique est son principal ouvrage et il sera longtemps encore consulté avec profit par tous ceux qui s'intéressent aux grands problèmes de l'économie politique.

Le style de Block — on a pu en juger par quelques-unes de nos citations, — est simple et précis, sans chaleur, avec quelques traces de germanisme. Son jugement est sain et droit; son érudition prodigieuse, ses tendances en politique, comme en économie politique, ont toujours été celles d'un libéral impénitent; sa répugnance pour le socialisme tient en grande partie aux atteintes que ce système veut faire à la liberté individuelle, en la livrant au despotisme de l'État.

Tel il était à ses débuts. « C'est, disait-il, en 1864, sous

(1) Tome II, p, 501.

l'inspiration de la liberté, de la modération et du progrès que nous avons commencé et achevé le *Dictionnaire général de la politique*, et c'est sous les auspices de ce que nous voudrions appeler les trois vertus cardinales de la vie civile que nous le présentons à nos lecteurs. » Tel il est resté jusqu'au dernier jour de sa vie, dont cette inspiration fait la beauté morale et l'unité.

Avant de prendre congé de cette attachante figure, je voudrais dire quelques mots de l'homme dans son foyer et dans sa vie privée. Il était haut de taille, de forte complexion, le teint coloré, l'œil vif et bienveillant; les années, en s'accumulant sur lui, n'avaient ni courbé ses robustes épaules, ni altéré son aimable humeur. Il avait arrangé sa vie comme un sage, en l'adaptant exactement à ses goûts, en la mettant à l'abri des agitations extérieures et des distractions mondaines. Il faisait songer à l'un de ces bénédictins, qui s'enterraient tout vivants dans leur cellule pour travailler à leurs précieux manuscrits. Comme eux, Block a éprouvé la passion du travail et lui a donné sa vie.

Il habitait à Auteuil, dans une rue peu fréquentée, une petite maison, précédée d'un jardin. C'est là, dans son cabinet bondé de livres, que s'est écoulée son existence; là, que j'ai souvent causé avec lui des études qui nous étaient chères à tous les deux. J'y suis retourné, récemment encore, avec une véritable émotion, à l'occasion de cette notice. J'y ai tout retrouvé, sauf le maître qui animait ce sanctuaire de travail.

J'y ai surtout — et c'est elle qui m'attirait — retrouvé sa sœur, plus jeune que lui de dix ans, aujourd'hui octogénaire, mais encore vaillante, qui avait renoncé au mariage afin de se consacrer absolument à ce frère, dont elle était fière et qui était pour elle l'objet d'un culte respectueux et passionné. Elle veillait sur lui, non seulement

comme une sœur, mais comme une mère. Toujours adonné aux choses de l'esprit, il négligeait la matière : elle y songeait pour lui ; elle l'entourait d'une chaude atmosphère de tendresse, qui lui assurait le calme et la paix nécessaire à ses chartes. Les bruits du dehors ne parvenaient pas jusqu'à cette thébaïde, séparée d'une rue déserte par un jardin, qui assourdissait encore les trépidations des voitures ou la rumeur des passants.

C'était bien là l'asile qu'il fallait à Block pour se recueillir et se livrer sans réserve au travail. Levé de bonne heure, il éprouvait, disait-il, une joie véritable à retrouver chaque matin sa plume et ses chers livres. Il mangeait très sobrement, se remettait vite à sa besogne et la poursuivait jusqu'à une heure avancée. La nuit même, quand il était poursuivi par l'insomnie ou par quelque travail pressé, il continuait à écrire. Sa sœur essayait de se fâcher pour obtenir qu'il se modérât ; mais elle avait beau prodiguer à ce grand frère de quatre-vingts ans les noms les plus tendres, lui répéter : « mon petit, tu vas te tuer ! » le grand frère restait sourd à ses adjurations, lui souriait et continuait son labeur. Son médecin ne réussissait pas mieux à le contenir. Comme le grand Arnaud qui renvoyait à l'éternité l'heure du repos, il répondait que, « pour lui, se reposer, ce serait mourir ! »

Jusqu'à la fin il est resté vaillant et debout, un livre devant lui et la plume à la main. Pendant la courte maladie qui devait l'emporter, il fut obligé de s'aliter. Un matin, sa sœur le trouva assis devant son bureau : « Je vais mieux, lui dit-il, va me chercher la *Revue des Deux Mondes*. » Quelques heures après, il était mort.

Et maintenant, dans cette maison où il n'est plus, reste seule la fidèle et admirable compagne, qui continue à vivre avec le cher disparu et n'a d'autre consolation que d'évoquer avec quelques amis fidèles les souvenirs du

Après avoir cherché dans ces quelques pages à faire revivre devant l'Académie l'homme et l'écrivain, je ne puis mieux les résumer qu'en reproduisant les paroles que prononçait devant la Société d'Économie politique, le 5 février 1901, peu de jours après la mort de Block, notre cher et éminent confrère M. Levasseur :

« Block, a-t-il dit, n'était pas un orateur ; mais c'était un des savants les plus érudits que la France possédât dans les sciences économiques, administratives et statistiques : polyglotte, il se tenait au courant et nous mettait au courant de tous les travaux de l'Allemagne, de l'Angleterre, des États-Unis, de l'Italie, et il apportait dans l'exposé des questions et dans le jugement des doctrines une connaissance approfondie, un esprit libéral et un sens droit. Il laisse de nombreux ouvrages, ses dictionnaires, ses statistiques, son principal ouvrage, qui est un traité d'économie politique comparée, dont la place est, pour ainsi dire, dans toutes les bibliothèques. Il laisse, à l'Institut et dans la science économique française, un vide qui, quel que soit le mérite de ceux qui viendront après lui, ne sera pas de si tôt comblé. »

BIBLIOGRAPHIE

DE

M. MAURICE BLOCK

NÉ A BERLIN, LE 18 FÉVRIER 1816 — NATURALISÉ EN 1848
ELU MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES
EN 1880
DÉCÉDÉ A PARIS LE 8 JANVIER 1901

OUVRAGES (1)

Administration de la ville de Paris et du département de la Seine. Ouvrage publié sous la direction de M. Maurice Block, par M. Henri de Pontich. Paris, Guillaumin, 1884. In-8°, XXXI-1032, p.

L'Agriculture, ou huit jours au concours de Bagnols. Paris, J. Hetzel (1882). In-16, 116 p.

(Entretiens familiers sur l'administration de notre pays.)

Annuaire de l'administration française, faisant suite au *Dictionnaire de l'administration française*, 1re année, 1858 jusqu'à 1868. Paris, Vve Berger-Levrault et fils. 11 vol. in-12.

(1) Cette bibliographie classe les ouvrages par ordre aphabétique.

Annuaire de l'économie politique et de la statistique. Paris, Guillaumin, à partir de 1856 jusqu'à 1879, un vol. par an.

Aphorismes politiques et moraux. Saint-Denis, imp. de H. Bouillant, 1900. In-16, 64 p.

Les Assurances ouvrières en Allemagne, rapport à l'Académie des sciences morales et politiques sur les résultats d'une mission en Allemagne. Paris, Guillaumin, 1895. In-8°, 133 p.

(Extrait du *Compte rendu de l'Académie des Sciences morales et politiques.*)

Bevolkerung des franzosischen Kaiserreichs in ihren wichtigsten statistischen Verhältnissen dargestellt. Gotha, J. Perthes, 1861. In-16, 92 p. et cartes.

(Statistique comparée de la population de l'Empire français considérée sous ses principaux aspects.)

Bevölkerung Spaniens und Portugals nach den Originalquellen in ihren wichtigsten Verhältnissen, statistisch dargestellt. Gotha, J. Perthes, 1861. In-16.

(Statistique de la population de l'Espagne et du Portugal d'après les sources originales les plus complètes et les plus étendues.)

Le Budget de l'État collectiviste. — 2e édition, Paris, 54, rue de Seine (1902). In-12, 14 p.

(Comité de défense et de progrès social. N° 6.)

Le Budget, revenus et dépenses de la France. Paris, J. Hetzel (1881). In-16, 127 p.

(Entretiens familiers sur l'administration de notre pays.)

Le Commerce, ou Comment on étudie les affaires, his-

toire de trois apprentis commercants. Paris, J. Hetzel (1882). In-16, 128 p.

(Entretiens familiers sur l'administration de notre pays.)

Des Charges de l'agriculture dans les divers pays de l'Europe. Paris, Vve Bouchard-Huzard, 1851. In-8°, XII-349 p.

La Commune. Paris, J. Hetzel (1880). In-16, 128 p. — 7e édition (1884).

(Entretiens familiers sur l'administration de notre pays.)

Les Communes et la Liberté, étude d'administration comparée. Paris, Berger-Levrault, 1876. In-16, II-340 p.

Une Crise de la propriété rurale en Allemagne et l'organisation du crédit agricole. Paris, Guillaumin et Cie, 1898. In-8°.

LeDéparte ment. Paris, J. Hetzel (1880). In-16, 127 p. — 6e édition (1884).

(Entretiens familiers sur l'administration de notre pays.)

Dictionnaire de l'administration française. Paris et Strasbourg, Vve Berger-Levrault, 1856. In-8°. — 2e édition, 1878, in-8°, XV-1856 p. — 3e édition, 1892, avec des suppléments. — 4e édition, 1898, refondue et considérablement augmentée. Nancy et Paris, Berger-Levrault, 1898. In-8°, XVI-2342 p.

Dictionnaire général de la politique. Paris, O. Lorenz, 1863-1864. 2 vol. in-8°. — 2e édition, Paris, E. Perrin, 1884. 2 vol. in-8.

L'Espagne en 1850, tableau de ses progrès les plus récents. Paris, Guillaumin, 1851. In-12, 182 p.

L'Esprit du budget, les impôts et les revenus. Paris, aux

bureaux de la *Revue politique et parlementaire* (1896). In-8°, 19 p.

(Extrait de la *Revue politique et parlementaire*, juillet 1896.)

État du bétail en France. Statistique comparative des animaux en France, d'après les recensements de 1812, 1829 et 1839 (Précédé d'un Rapport de M. de Kergorlay). Paris, imp. de Vve Bouchard-Huzard, 1850. In-8°, 43 p.

(Société nationale et centrale d'agricul,ure.)

L'Europe politique et sociale. Paris, L. Hachette, 1869. In-8°, VIII-628 p. — 2e édition, 1892. In-8°, VIII-586 p., cartes.

Les Facteurs de la production et la partici; ation de l'ouvrier aux bénéfices de l'entrepreneur. Paris, Guillaumin, 1885. In-8°, 34 p.

(Extrait du *Compte rendu de l'Académie des Sciences morales et politiques.*)

Les Finances de la France depuis 1815, exposé raisonné des recettes et des dépenses, ainsi que du montant de la dette à diverses époques, suivi d'un Essai sur les ressources agricoles, industrielles et commerciales de la France. Paris, O. Lorenz, 1863. In-8°, 28 p.

(Extrait du *Dictionnaire général de la politique.*)

La France. Paris, J. Hetzel (1880). In-16, 128 p. — 6e édition, 1884. In-16, 128 p.

(Entretiens familiers sur l'administration de notre pays.)

Handbuch der Geographie und Statistik von West-und Süd-Europa, von Dr. M. Willkomm, Dr. M. Block, Dr. X. Heuschling, Dr. H. F. Brachelli. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1862-1871. In-8°, XVI-1029 p.

(Manuel de géographie et de statistique de l'Europe occidentale et méridionale.)

Karl Marx, fictions et paradoxes. Paris, V. Giard et L. Brière, 1900. In-8°, 19 p.

(Extrait de la *Revue internationale de sociologie.*)

L'Impôt et les formes variées qu'il affecte, 3e édition. Paris, J. Hetzel (1881). In-16, 128 p.

(Entretiens familiers sur l'administration de notre pays.)

Impôts. Paris, imp. de Firmin-Didot, (1863). In-8°, 38 p.

(Extrait de l'*Encyclopédie pratique de l'agriculteur.* T. 8.)

L'Industrie, ceux qui dirigent et ceux qui exécutent le travail. Paris. — J. Hetzel (1882). In-16, 128 p.

(Entretiens familiers sur l'adminitration de notre pays.)

Introduction à un *Traité des magasins généraux et des ventes publiques de marchandises en gros,* par M. N. Damaschino. Paris, 1860. In-8°.

Lettres à mon ami Jacques. — 1re lettre. Les riches. In-32, 40 p. — 2e lettre. De l'impôt. In-32, 47 p. — 3e lettre. Le budget. In-32, 47 p. — Paris, L. Curmer, 1849.

(Bibliothèque L. Curmer. Enseignement moral.)

Die Machtstellung der europaischen Staaten. Gotha, J. Perthes, 1862. In-16.

(Puissance comparée des États européens.)

Atlas in-fol.

Puissance comparée des divers États de l'Europe. Édition française. Gotha, J. Perches, 1863. In-8°, IV-180 p.

Ministère de l'Intérieur. Commission consultative pour le

dénombrement de la population. Rapport sur une mission en Allemagne. Paris, Imp. nationale, 1880. In-8°, 26 p.

L'Octroi. Pourquoi il est conservé. Paris, Berger-Levrault, 1878. In-8°, 40 p.

(Extrait de la *Revue générale d'administration*.)

Paris. — I. Organisation municipale. — II. Institutions administratives. — Paris, J. Hetzel, 1880. 2 vol. in-16.

(Entretiens familiers sur l'administration de notre pays.)

Petit Dictionnaire politique et social. Paris, Perrin, 1896. In-8°, VI-800 p.

Petit Manuel d'économie pratique. Paris, J. Hetzel, 1872. In-18, 108 p. — 9e édition, *ibid.*, 1880. In-16, 128 p.

Traduit en onze langues : anglais, allemand, russe, polonais, hongrois, croate, bulgare, italien, danois, islandais, japonais (deux traductions différentes).

Préface pour les *Œuvres complètes de David Ricardo*, traduites en français. Paris, 1882. In-8°.

Préface pour un *Manuel de statistique pratique*, par M. Victor Turquan, Paris, 1891. In-8°.

Préfectures. Strasbourg, imp. de Ve Berger-Levrault (1864). In-8°.

(Extrait du *Dictionnaire général de la politique*.)

Premiers principes de la législation pratique appliquée au commerce, à l'industrie et à l'agriculture. Paris, J. Hetzel (s. d.). In-18, 328 p.

(Bibliothèque des professions industrielles, commerciales et agricoles. Série I, n° 10.)

Les progrès de la science économique depuis Adam Smith, revision des doctrines économiques. Paris, Guillaumin, 1890. 2 vol. in-8°. — 2e édition, 1899.

La quintessence du socialisme de la chaire. Paris, Guillaumin, 1878. In-8°, 47 p. (Traduit en plusieurs langues : allemand, italien, etc.)

(Extrait du *Journal des Économistes*, novembre 1898.)

Résumé des expériences faites en Allemagne sur la maladie des pommes de terre. Paris, impr. de Ve Bouchard-Huzard (1849). In-8°, 16 p.

(Extrait du *Bulletin des séances de la Société nationale et centrale d'agriculture.*)

Revue générale d'administration. T. I, janvier-avril. — T. III, septembre-décembre, 1878. 3 vol. in-8°.

Le Socialisme moderne. Paris. Hachette, 1891. In-16, 196 p.

Statistique de la France comparée avec les autres États de l'Europe. Paris, Amyot, 1860. 2 vol. in-8°. — Paris, Guillaumin, 1875, 2 vol. in-8°.

Les suites d'une grève. Paris, Hachette, 1891. In-16, 186 p.

Table générale des matières contenues dans les « Mémoires de la Société nationale et centrale d'agriculture », depuis sa reconstitution de l'an VII jusqu'en 1850. Paris, Ve Bouchard-Huzard, 1851. In-8°, VIII-142 p.

Les théoriciens du socialisme en Allemagne. Paris, Guillaumin, 1872. In-8°, 61 p.

(Extrait du *Journal des Économistes*, juillet et août 1872.)

Traité théorique et pratique de statistique. Paris, Guillaumin, 1878. In-8°, VII-543 p. — 2e édition. 1886.

Travaux de Maurice Block. Nancy, imp. de Berger-Levrault, 1877. In-8°, 4 p.

Traduction de l'ouvrage intitulé : Du commerce des grains et des mesures à prendre en cas de cherté, par M. Wilhelm Roscher. Paris, 1854. In-8°.

TRAVAUX ACADÉMIQUES (1)

A propos du prochain recensement, de la centralisation des opérations statistiques, T. 115, p. 895.

Les assurances ouvrières en Allemagne, T. 142, p. 665; T. 143, p. 50 et 198.

Le budget d'un État collectiviste, T. 147, p. 653.

Le cours forcé des émissions fiduciaires et ses effets en matière économique et commerciale (Rapport sur le concours pour le prix du Budget, ayant pour sujet :), T. 117, p. 867.

Une crise de la propriété rurale en Allemagne, T. 149, p. 476, 566, 651, 727, 746, 860; T. 150, p. 62, 158, 169, 349 et 375.

Le décentralisation de la Prusse, T. 105, p. 37 et 199.

Les deux écoles économiques, T. 112, p. 705.

L'État et la Société, T. 141, p. 669; T. 142, p. 453 et 663.

Les facteurs de la production et la participation de l'ouvrier aux bénéfices de l'entrepreneur, T. 125, p. 62.

(1) Les numéros placés à la suite des titres renvoient aux *Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques.*

Les faits qui, dans l'antiquité grecque et romaine, prouvent la permanence des lois économiques (Rapports sur les concours pour le prix Rossi ayant pour sujet :), T. 124, p. 465; T. 130, p. 305.

L'histoire des céréales en France (Rapport sur le concours pour le prix du Budget, ayant pour sujet :), T. 120, p. 308.

L'individualisme, T. 141, p. 672; T. 143, p. 540.

Des magasins généraux, T. 52, p. 365.

Notice sur M. Ervin Masse, T. 148, p. 410 et 813.

Notices sur le baron Czörnig, Lorenz von Stein et Roscher, T. 148, p. 704; T. 149, p. 95.

Pour et contre la théorie de la rente de Ricardo, T. 126, p. 883.

Quelques résultats du Census américain de 1870, T. 103, p. 237.

La question du luxe, T. 128, p. 737.

Rapport sur le concours pour le prix Wolowski à décerner en 1898, T. 150, p. 900.

Sciences morales et sciences physiques, T. 132, p. 765.

La statistique considérée comme moyen de recherches scientifiques, T. 119, p. 617.

La terre et la propriété privée, T. 146, p. 772; T. 147, p. 116.

Les transformations des transports maritimes dans la seconde moitié du XIXe siècle (Rapport sur le concours

pour le prix du Budget ayant pour sujet :), T. 136, p. 416.

Le travail en soi, T. 152, p. 235 et 303.

Trois propositions fondamentales du socialisme, T. 135, p. 373.

La vie économique, T. 138, p. 930.

Nombreux rapports pour présenter des ouvrages divers et observations à propos de lectures faites à l'Académie. (Voir les *Tables alphabétiques*.)

COLLABORATIONS DIVERSES

Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Revue des Deux Mondes.

Journal des Économistes.

Économiste français.

Le Temps, 1861 à 1873.

Journal des Débats, à partir de 1873.

Home and foreign Review, de Londres.

Revue trimestrielle d'économie politique, de Berlin.

Nouvelle Presse libre, de Vienne, etc.

LES
THÉORIES NOUVELLES DE LA VALEUR
EN ÉCONOMIE POLITIQUE

Dans une lettre du 1er août 1814 à Henry de Saint-Simon, J. B. Say, déplorait la facilité avec laquelle les questions d'économie politique sont abordées par ceux qui les connaissent le moins : « Vous savez, écrivait-il, que, hors deux douzaines de têtes, tout le monde a les idées les plus fausses de toutes ces matières et en décide comme s'il s'y connaissait. »

La justesse de l'observation du grand économiste n'est pas limitée au temps qui la motivait. Bien plus, la diffusion des connaissances générales, en apportant, avec les bienfaits d'une culture plus répandue, les périls d'une fausse science, a multiplié les prétendus docteurs toujours prêts à guérir les lésions économiques ou à panser les plaies sociales.

Il est toutefois certains domaines qui échappent à l'indiscrétion de ces bonnes volontés : ce sont les matières qui, par la nature abstraite de leur objet, exigent une étude approfondie et ne semblent pas trouver dans les sphères de la pratique une application directe. Le premier motif écarte à bon droit les profanes insuffisamment pré-

parés; le second dérive d'une erreur d'appréciation que ne commettent pas les initiés capables de dégager de l'abstraction une réalité concrète, mais dont peuvent se féliciter tous ceux qui craignent les ravages de l'ignorance dans le défrichement de domaines inexplorés.

La théorie de la valeur est de ce nombre : rébarbative à la majorité qui discute avec passion la question sociale, le régime des échanges ou du travail, elle sollicite l'attention avertie des esprits éclairés chez les peuples où le souci de la pratique trouve dans un essor exceptionnel de l'industrie et du commerce la plus brillante expression.

Les beaux travaux de Clark aux États-Unis, de Stanley Jevons en Angleterre, de Carl Menger et de Böhm-Bawerk en Autriche ont frayé la route à des investigations nouvelles dont les conclusions peuvent appeler la critique, mais dont la genèse et le but se recommandent à la fois par la hardiesse des tentatives et par l'ingéniosité des aperçus.

Ces théoriciens modernes de la valeur se sont inspirés de deux ordres de préoccupations distincts. Les uns ont cherché à rattacher au passé les systèmes les plus récents; les autres ont cru pouvoir innover en faisant table rase de l'œuvre de leurs devanciers.

Au premier groupe appartient M. Kalinoff qui s'efforce de trouver dans Ricardo l'embryon de la théorie de l'utilité finale si profondément creusée par l'école autrichienne. Il s'empare d'une série de citations de Ricardo dont les deux plus caractéristiques sont les suivantes : « Ce n'est pas, écrivait Ricardo au début de ses *Principes de l'économie politique et de l'impôt*, l'utilité qui est la mesure de la valeur échangeable quoiqu'elle lui soit absolument essentielle. » Et plus loin : « Chacun a une certaine mesure d'après laquelle il apprécie la valeur de ses jouissances; mais cette mesure est aussi variable que l'est le caractère des hommes. » Pour M. Kalinoff, la théorie de Ri-

cardo comprend deux éléments : un élément qu'il qualifie de « constitutif », à savoir le sentiment subjectif de la satisfaction du besoin, et un élément qu'il qualifie de « régulateur », à savoir les obstacles qui s'opposent à l'obtention de la chose désirée, c'est-à-dire l'importance des dépenses. Pour lui, Böhm-Bawerk et Ricardo, bien que partis de points de vue opposés, ont abouti à la même conclusion : l'équilibre constant entre l'utilité limite sociale et les dépenses limites déterminées par cette utilité. Si subtile que soit l'argumentation de l'économiste, elle succombe devant l'examen impartial des textes : la théorie de Ricardo est essentiellement objective et fondée sur la notion du travail, tandis que celle de l'utilité est essentiellement subjective : il est donc impossible de concilier les deux thèses. D'ailleurs, si Ricardo connaissait et signalait le rôle du l'utilité et de la rareté dans la constitution de la valeur, il en limitait l'intervention au cas des objets qui ne peuvent être reproduits par le travail ; pour les objets les plus nombreux, susceptibles de reproduction, la rareté ne saurait, d'après lui, contribuer à former la valeur, puisque « l'on peut, écrit-il, les multiplier à un degré auquel il est presque impossible d'assigner des bornes toutes les fois qu'on voudra y consacrer l'industrie nécessaire pour les créer. »

Les véritables continuateurs de l'œuvre de Ricardo ne sont pas les représentants de l'école autrichienne : ce sont les socialistes qui invoquent pour l'homme le droit à la libre disposition du produit de son travail. L'école socialiste et l'école classique avaient, dans l'idéal qu'elles attribuaient à l'action des lois naturelles, une origine commune ; mais elles n'avaient pas la même confiance dans le fonctionnement de ces lois pour garantir à l'homme le bonheur matériel. Préoccupés d'atteindre ce but par des voies différentes de celles de la liberté, les socialistes échafaudaient des solutions artificielles et, sans renoncer à la théorie ob-

jective de la valeur, ils la transportaient du domaine de la réalité dans celui de l'abstraction systématique.

C'était la migration inverse que l'école de Bacon lui avait fait subir : par une évolution du concept du droit naturel, par l'adoption de l'étude des phénomènes naturels comme base des travaux scientifiques, Bacon et ses élèves présentaient les choses comme régies par des lois naturelles. Aussi bien ne s'inspiraient-ils pas uniquement de préoccupations théoriques; et, lorsque Petty, dans son *Traité des taxes et des contributions,* recherchait les motifs du mécontentement qu'inspirait au peuple le régime des impôts, c'était à la notion de la valeur qu'il demandait un criterium d'appréciation.

Les marxistes et leur chef se détachèrent, d'ailleurs, de la filiation des économistes anglais par l'inversion qu'ils apportèrent à la méthode de leurs prédécesseurs. La loi de la valeur n'était pas, pour les socialistes, la conclusion d'une étude basée sur le *status* hypothétique d'une nature ancienne; elle trouvait son expression dans une formule aprioristique, et sa confirmation dans l'histoire des phases d'une organisation économique rudimentaire; la réalité actuelle, qui fournissait aux économistes le champ d'application de la loi qu'ils avaient dégagée, semblait aux marxistes le sol le moins propre à la floraison de la loi naturelle qu'entravait le régime capitalistique; le fossé que ce régime creusait entre le travailleur et la propriété des moyens de production interdisait à la loi de la valeur de jouer comme par le passé, et c'était au socialisme que devaient, d'après eux, revenir la tâche et l'honneur de cette bienfaisante restauration.

Que la conception du marxisme se soit modifiée avec le temps, c'est ce que l'on a cru pouvoir conclure de la comparaison entre le 1er et le 3e tome du *Capital;* d'après la thèse finale, le prix de production équivaut au prix de revient augmenté du profit moyen, et « le profit moyen

passe dans la formation des prix, de telle sorte que les marchandises sont échangées en réalité, non proportionnellement à la quantité de travail socialement nécessaire qui y est contenue, mais en raison des capitaux nécessaires à leur production. » Toutefois j'incline à penser que, sous cette apparente variation, la conception de Karl Marx a subi l'influence des nécessités contingentes du moment. Cette influence doit, en effet, se combiner avec le souvenir de l'époque-type où les phénomènes économiques obéissaient à la seule loi de la nature. L'association de ces deux éléments crée donc pour la conception de la valeur un double aspect qui rencontre dans la double formule de Karl Marx ses traductions successives.

Inversement, celui dont l'école de Carl Menger et Böhm-Bawerk pouvait être regardée comme la descendance, était le mathématicien Bernouilli qui, au XVIIIe siècle, dans son *Specimen theoriae novae de mensura sortis,* exposait que tout gain au jeu, si modique fût-il, fournissait un avantage inversement proportionnel à l'avoir préexistant; pour lui, le calcul des probabilités avait le grave tort de négliger les personnes; l'évaluation des chances de gain de divers joueurs devait, selon lui, avoir égard à la fortune de chacun d'eux : le riche a bien moins intérêt que le pauvre à gagner 1.000 ducats. Bentham était plus précis et plus exact lorsqu'il écrivait : « La quantité de bonheur produite par une parcelle de fortune (toutes les parcelles étant supposées égales) devient de plus en plus petite pour les parcelles suivantes; la deuxième parcelle produira une quantité de bonheur moindre que la première; la troisième, une quantité de bonheur moindre que la deuxième, et ainsi de suite. » Mais il fallut attendre jusqu'en 1832 pour qu'un mathématicien allemand, Hermann, appliquât à la théorie de la valeur l'hypothèse de Bernouilli, qu'il connaissait par la lecture d'un travail de Laplace.

Quant à la tradition directe de la théorie de Ricardo, c'est en Italie qu'on doit la chercher avec M. Fabrizio Natoli, qui place la cause de la valeur dans le coût des biens, ce dernier s'exprimant par le travail qu'exige leur production.

Au souci de trouver des devanciers pour les auteurs contemporains s'oppose le désir de faire œuvre originale. Rösler a innové, dès 1868, en créant une théorie de la valeur qui assigne la propriété comme fondement à la notion de la valeur et qu'à ce titre j'ai dénommée naguère (1) « théorie de la propriété ». Dans ce système, la valeur est « une émanation du droit positif » ; les seules choses susceptibles d'avoir une valeur sont celles qui peuvent être appropriées : « Une chose, dit Rösler, ne peut avoir de valeur s'il n'existe pas sur elle une autorité de possession par laquelle elle est introduite, selon une mesure déterminée, dans l'organisation de la vie, eu égard à la situation de l'individu qui la possède vis-à-vis de tous les autres individus. » Si un tyran s'emparait de l'eau et la taxait lourdement, la valeur de celle-ci augmenterait parce que, d'après Rösler, elle serait soumise à un nouveau régime de possession.

Quelques années plus tard, Neumann, après avoir critiqué la théorie de Rösler, s'y rattacha plus ou moins consciemment par la place qu'il assigna au pouvoir de disposition dans la notion de la valeur : tant au point de vue subjectif qu'au point de vue objectif, ce pouvoir caractérisait l'importance dont la valeur était l'expression.

Cette théorie est, par l'intervention abusive de l'élément juridique, de beaucoup inférieure à celle que M. Liefmann a présentée l'an dernier et qui place dans le gain la mesure de la valeur. La recherche du gain est le mobile de

(1) Voir *Aperçu historique des théories modernes de la valeur* (*Journal des économistes*, novembre 1906, p. 168, avec *Erratum* au n° de décembre 1906).

l'activité économique. Par suite, dans une série de besoins, l'homme cherche à satisfaire, non celui dont la satisfaction lui procurerait le plus de plaisir absolu ou brut, mais celui dont la satisfaction lui procurerait le plus de plaisir relatif ou net, c'est-à-dire déduction faite du sacrifice à accomplir pour obtenir la satisfaction. Le gain réalisé est, en effet, représenté par l'excès de la satisfaction sur le sacrifice, et c'est d'après ce gain que l'homme choisit entre les besoins à satisfaire. Si donc l'on considère les diverses parties d'une même marchandise, lorsque la satisfaction nette que procure chacune d'elles devient inférieure à la satisfaction nette que procurerait une autre marchandise, bien que le besoin de celle-ci soit moins intense, l'homme recherche la seconde marchandise de préférence à la première : la manifestation de la préférence se produit à l'instant où la limite entre les deux satisfactions est atteinte : c'est le gain-limite. D'où le nom de théorie du gain-limite.

La théorie de M. Liefmann a pour base une constatation exacte : l'homme détermine ses préférences d'après la comparaison entre la jouissance et le sacrifice corrélatif; mais elle n'échappe pas aux critiques dont la théorie de l'utilité-limite, qu'elle prétend répudier, a été l'objet (1). Sans entrer dans le détail d'une discussion qui excéderait les bornes de la présente étude, il suffit de signaler que l'on ne peut subordonner la notion de l'intensité absolue du besoin à celle de la grandeur relative du sacrifice : car, lorsque l'intensité du besoin est telle que la satisfaction de ce besoin soit indispensable à la subsistance même de l'homme, ce dernier ne songe qu'à lui donner satisfaction, et ne se préoccupe point de l'excédent éventuel de la satisfaction sur le sacrifice.

(1) On trouvera dans mon Traité *d'Économie politique* des développements sur l'exposé et la discussion de ces diverses théories de la valeur.

D'autre part, M. Liefmann, soucieux de maintenir l'unité au concept de valeur, se refuse à admettre l'existence de la valeur d'échange : d'après lui, « il n'y a point de valeur propre du bien livré » dans l'échange, et « on doit se garder de vouloir comparer » un tel élément « avec la valeur du bien reçu » en échange. Cette renonciation à toute distinction entre la valeur d'usage et la valeur d'échange lui est commune avec M. Cohn. Celui-ci conteste, en effet, l'existence d'une valeur objective qui serait attachée aux choses mêmes, et il en donne comme exemple les valeurs de bourse : il observe que les cours des actions d'une entreprise ou des titres d'un État peuvent éprouver de fortes variations, alors que la situation de l'entreprise ou de l'État ne se modifient nullement : dès lors, conclut-il, ces actions et ces titres n'ont pas une valeur d'échange propre.

Si cette théorie négatrice de la valeur d'échange était admissible, elle entraînerait une véritable révolution dans la conception actuelle de la valeur. Mais il n'en est rien. Tout d'abord, la valeur d'échange ne doit pas, ainsi que le fait M. Cohn, se définir comme une qualité inhérente à la chose : c'est un rapport entre deux choses, savoir entre la chose considérée et une autre chose relativement aux quantités dans lesquelles elles sont échangées sur le marché. Aussi bien, en refusant à la valeur d'échange le caractère de qualité inhérente à la chose, je ne lui conteste pas le caractère d'objectivité; mais j'admets dans la formation de la cause de la valeur d'échange l'intervention d'un élément subjectif : le désir de l'homme : en effet, si l'homme ne désirait pas acquérir, il n'échangerait pas; or le désir d'acquérir constitue un facteur subjectif. Bien plus, M. Liefmann est amené à prévoir un élément qui n'est plus subjectif comme la valeur d'usage, mais qui est objectif comme la valeur d'échange : il distingue le « gain de valeur » (Wertertrag) et le « gain du prix » (Preiser-

trag) : le gain de valeur est constitué par la différence entre les dépenses de production et la valeur ; le gain de prix est constitué par la différence entre les dépenses et le prix ; le premier est, pour M. Liefmann, le gain proprement dit ; le second n'en est que le dérivé ; l'un est subjectif, l'autre est objectif, puisqu'il est exprimé en monnaie. Cette thèse de M. Liefmann ne manque pas d'ingéniosité ; mais on peut se demander s'il est logique et opportun, dans un développement qui vise l'explication de la genèse de la valeur, de faire intervenir la notion de prix qui suppose précisément connue la notion de valeur.

Au reste, il ne semble pas impossible, après avoir passé cette rapide revue des théories les plus récentes, de présenter un système qui, sans tomber dans les défauts des derniers novateurs, apporte aux thèses anciennes les compléments nécessaires.

Tout d'abord, le maintien de la distinction entre la valeur d'usage et la valeur d'échange s'impose. Mais il convient d'y adjoindre une notion nouvelle : celle de la valeur de production, c'est-à-dire du rapport d'une chose à d'autres choses, eu égard au coût de production. La valeur de production, objective, relative et individuelle comme la valeur d'échange, a pour éléments constitutifs, en premier lieu le coût de production ou plutôt le coût actuel de reproduction, en supposant la liberté absolue du marché et l'absence de tout monopole de fait ou de droit, — puis le profit habituel ou moyen de l'entrepreneur ; car celui-ci évalue son produit, non seulement d'après le coût de production, mais aussi d'après le profit sur lequel il compte et en l'absence duquel il cesserait sa production. Il n'apporte, d'ailleurs, son produit sur le marché que pour obtenir un profit au moins égal au profit habituel et pour trouver ainsi les moyens de continuer sa production. La cause de la valeur de production est donc le désir de produire et la difficulté de production.

Si, en effet, le désir de produire est sollicité par des perspectives d'avenir, telles que l'espoir d'un nouveau procédé à appliquer, d'une nouvelle matière à élaborer, le producteur consent des sacrifices. Si, au contraire, le producteur est peu incité à produire, si, par exemple, les circonstances économiques sont défavorables, si la sécurité générale est précaire, le produit ne sera abandonné qu'en échange d'un bénéfice élevé : la valeur de production sera faible dans le premier cas, considérable dans le second.

Puis la difficulté de production agit directement sur le coût de production et, par voie de conséquence, sur la valeur de production dont ce coût est un élément.

L'introduction, que je préconise, de la valeur de production dans la théorie de la valeur ne détruit point, du reste, l'unité du concept de valeur. Elle consiste, en effet, à substituer à la distinction bipartite entre la valeur d'usage et la valeur d'échange une distinction tripartite entre ces deux notions et celle de la valeur de production. La valeur, au sens propre du terme, est une appréciation relative aux choses, et les compléments dont ce terme est accompagné, selon les cas, n'ont d'autre but que de préciser les circonstances qui motivent l'appréciation : usage que l'homme peut faire d'une chose, échange de cette chose contre une autre, obtention d'un profit par la production. Mais la notion fondamentale est toujours, sous ces formes diverses, celle de l'appréciation que l'homme doit formuler, c'est-à-dire de celle de la valeur proprement dite.

En d'autres termes, cette notion complexe procède de l'intervention de trois notions élémentaires :

1° La notion de la valeur d'usage intervient par la relation entre le sentiment du besoin que l'homme a de la chose, d'une part, et, d'autre part, la connaissance qu'il a de la facilité ou de l'importance de son approvisionnement.

2° La notion de la valeur d'échange intervient par la relation entre le sentiment du besoin que l'homme a d'une chose qu'il ne possède point, d'une part, et, d'autre part, la connaissance de l'usage indirect qu'il peut faire d'une chose qu'il possède en l'échangeant contre la chose capable de satisfaire son besoin.

3° La notion de la valeur de production intervient par la relation entre le sentiment du besoin que l'homme a de la chose, d'une part, et, d'autre part, la connaissance de la difficulté qu'il a ou qu'il aurait à produire la chose.

Dans la formation de chacune de ces trois notions élémentaires apparaît le rapprochement que l'homme établit entre le désir ou le besoin et la difficulté de le satisfaire, c'est-à-dire le souci d'obtenir le maximum d'avantage avec le minimum de sacrifice.

C'est ainsi qu'une théorie satisfaisante de la valeur met en relief et en action, non plus l'*homo economicus* dont le caractère ingrat participe de la froideur d'une abstraction et de la rigidité d'un automate, ni l'*homo medius* dont M. de Foville stigmatisait devant l'Institut international de statistique l'insignifiante figure, mais l'homme vivant et agissant, l'homme véritable, *homo verus,* qui fait preuve non seulement d'initiative et de dévouement, mais encore d'intelligence et de sagacité, en réglant ses espoirs et ses démarches sur la loi féconde de l'économie de l'effort.

Maurice Bellom.

Séance du 9 mai 1908.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS

PAR

M. LÉON LEFÉBURE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Lue dans la séance du 14 décembre 1907

Messieurs,

Le goût des lettres et de la politique est le trait caractéristique de la vie de M. Antonin Lefèvre-Pontalis. Né à Paris, le 19 août 1830, il conquit, à la suite de fortes études, les grades universitaires de docteur en droit et de licencié ès lettres. Il fut nommé auditeur au Conseil d'État en 1852, et élu, en 1869, député de Seine-et-Oise au Corps législatif. Après la guerre, il représenta le même département à l'Assemblée Nationale, puis celui du Nord à la Chambre des députés. Des travaux littéraires, poursuivis avec succès, le désignèrent à vos suffrages qui le firent, en 1888, membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Sans vouloir attacher trop d'importance aux tendances héréditaires ni aux traditions de famille, on ne saurait méconnaître cependant qu'elles ont dû exercer sur lui une réelle influence.

Son père était notaire à Paris, bourgeois de Paris, comme le qualifie officiellement son acte de baptême. L'étude notariale avait son siège dans cette maison de la rue Saint-Marc où, par un privilège qui ne se rencontre plus, M. Ernest Legouvé est né, a passé toute sa vie et est mort chargé d'années. La pratique du droit et celle des affaires ne détournèrent pas M. Ferdinand Lefèvre de cultiver les belles-lettres. Nourri des chefs-d'œuvre de l'antiquité latine, il en citait volontiers des passages dans ses conversations spirituelles et attachantes. En même temps la politique l'attirait. Il aspirait à entrer à la Chambre des députés et s'était fait nommer maire de Pantin, où il possédait des propriétés. La mort le surprit préparant une candidature dans le département de l'Oise. Mais le rêve qu'il avait caressé devait être poursuivi obstinément par les siens, et rien de ce qu'il avait préparé ne fut perdu.

Restée veuve de bonne heure, Mme Lefèvre-Pontalis veillait d'ailleurs, et son action incessante dirigeait ses deux fils vers le même but, en ménageant les moyens propres à en assurer la réalisation. Elle s'était consacrée entièrement à leur éducation, jalouse non seulement d'en faire des hommes distingués, mais, ambition devenue trop rare, de les préparer à servir leur pays. Ses efforts ne devaient pas être déçus. Ses fils prirent part aux affaires publiques et marquèrent au Parlement.

Tous ceux qui ont approché Mme Lefèvre-Pontalis ont gardé le souvenir d'une femme supérieure, d'un jugement fin et délié, de beaucoup de bonne grâce, capable de volontés longues et persévérantes. Elle appartenait à la famille du grand architecte Soufflot. Son père était député au Corps législatif du premier Empire. Sous-gouvernante

du roi de Rome, sa mère avait vu le dramatique départ des Tuileries, l'enfant s'accrochant aux rideaux et refusant de quitter le château, et les péripéties du voyage à travers la France et l'Allemagne jusqu'à Vienne dans les carrosses de l'impératrice. Mlle Soufflot, âgée de 16 ans, accompagnait sa mère, et, par ses jeux, cherchait à distraire le fils de Napoléon. Mme et Mlle Soufflot furent les dernières personnes qui lui parlèrent de la France et de son père avant d'être congédiées par la cour d'Autriche. Combien souvent dut être évoqué devant l'imagination enfantine d'Antonin Lefèvre-Pontalis et de son frère la figure mélancolique du roi de Rome!

Mme Lefèvre-Pontalis avait l'esprit cultivé et se complaisait au commerce des personnalités littéraires du monde académique et du monde politique. Elle avait fait de son salon de la rue de Rivoli un centre attachant, aidée de sa belle-fille, Mme Antonin Lefèvre-Pontalis, dont les rares qualités eurent bientôt conquis toutes les sympathies. A côté de membres du Conseil d'État, tels que : MM. de Parieu, de Luçay, on y rencontrait MM. Nisard, Geoffroy, Egger, Legouvé et des amis de ses fils, Guillaume Guizot, Gavard, le comte de Mouy... M. Antonin Lefèvre-Pontalis, qui avait un véritable culte pour M. Guizot père, s'était particulièrement lié avec son fils Guillaume, esprit brillant, cœur prodigue de lui-même, nature admirablement douée, à qui rien ne manqua, on l'a dit avec raison, de ce qui fait le grand écrivain, hormis l'habitude ou la patience d'écrire.

A l'époque où M. Antonin Lefèvre-Pontalis donna sa démission d'auditeur au Conseil d'État pour se présenter en Seine-et-Oise contre le candidat officiel, ce salon prit un caractère d'opposition. Certains députés de la gauche au Corps législatif y parurent. On y lisait des pièces de théâtre, une pièce, par exemple, de Glais-Bizoin que la censure interdisait de représenter à Paris.

Quelqu'un a dit que celui qui n'a pas vécu aux approches de 1789 ne peut comprendre ce qu'est la douceur de vivre. Ne peut-on pas dire que celui qui n'a pas fait d'opposition dans les dernières années de l'Empire ne sait pas ce qu'est le bonheur de faire de la politique?

La prospérité était inouïe, la sécurité semblait assurée, au point que l'on ne soupçonnait pas qu'elle pût être compromise. On se plaisait à ignorer ce qui s'agitait peut-être au fond de ces masses populaires qu'on voyait si apprivoisées sous leurs chaînes d'or. C'était le moment où une véritable fièvre politique s'était emparée de la jeunesse. La conférence Molé, ce parlement au petit pied, était dans tout son éclat. On s'y essayait aux joutes parlementaires. Ferry, Floquet, Gambetta y brillaient dans les rangs de la gauche. Toute l'activité d'Antonin Lefèvre-Pontalis se tourna de ce côté. Il fut élu plusieurs fois président de la conférence. Et ce n'est pas sans fierté qu'il a dit plus tard, dans une réunion d'anciens membres de la conférence Molé : « Quand la liberté était traitée en suspecte, nous, les jeunes gens d'alors, nous nous promettions déjà d'être des libéraux impénitents et incorrigibles. Et il y en a plus d'un parmi nous qui, au risque de ne jamais se trouver du parti le plus fort, a tenu fidèlement sa promesse. »

Dans l'ardeur de son zèle pour la prospérité de la conférence, M. Lefèvre-Pontalis était constamment en quête de nouvelles recrues; et s'il m'était permis de faire intervenir ici un souvenir personnel, je raconterais que, admis sur sa présentation en 1864, et ayant dû, pour me conformer à l'usage, prendre l'initiative, dans l'année, d'un projet de loi, celui que je présentai eut la singulière fortune d'être combattu avec la même vivacité, à la fois par la gauche que représentait Gambetta, et par la droite au nom de laquelle parlait, comme rapporteur, votre ancien confrère, M. Albert Desjardins. Le projet qui succomba sous cette coalition, était un projet de loi portant suppres-

sion du budget des cultes, c'est-à-dire séparation de l'Église et de l'État. Les uns me trouvaient trop timide, les autres trop audacieux. Antonin Lefèvre-Pontalis avait soutenu le projet. Il pensait, lui aussi, qu'on s'endormait dans une sécurité trompeuse en comptant sur le régime concordataire, faussé par les articles organiques, et qu'il était préférable de vider en pleine paix, d'accord avec le chef de l'Église catholique, dans un esprit équitable et libéral, sans attendre les débats irritants, un problème que la marche du temps devait inévitablement poser.

Il serait intéressant d'étudier la mentalité de la génération qui abordait alors le terrain de la politique et à laquelle appartenait M. Lefèvre-Pontalis. Je ne m'y arrêterai pas. Je note seulement cette mentalité en passant, parce qu'elle explique les préoccupations et l'orientation des travaux qui tinrent la place principale dans la vie de Lefèvre-Pontalis, et qui en constituent l'unité. Ce fut pour cette génération une idée obsédante, que le retour au régime parlementaire. Elle y voyait le salut de la France, la condition même du progrès, la solution de tous les problèmes. C'était l'idéal, c'était la terre promise. Le souvenir s'était effacé des fautes sous lesquelles avait succombé jadis le régime parlementaire, et qui avaient causé son impuissance; l'on ne voyait pas qu'il allait revenir dans des conditions absolument nouvelles, c'est-à-dire avec le suffrage universel, et que la France était le seul pays du monde qui eût la prétention de concilier cette législation électorale avec la responsabilité ministérielle. On perdait de vue que le gouvernement parlementaire est le gouvernement d'une élite, et que la poussée démocratique, supprimant l'élite, mettait en possession du gouvernement des couches encore à demi barbares. Le cours des événements a démontré que ce fut pour cette génération la cause d'une déception profonde, sous le coup de laquelle elle resta déconcertée, désemparée.

Des esprits avisés, préoccupés d'aller à la racine du mal, s'en prirent au suffrage universel, cherchant, non à l'abolir, ils reconnaissaient qu'il est devenu une base de l'État moderne, mais à l'organiser. Lefèvre-Pontalis avait toujours été frappé de la remarque faite par l'ambassadeur d'une puissance étrangère, au moment où la France allait passer tout à coup de 250.000 électeurs à dix millions. Il écrivait que notre pays, avec le suffrage universel, mettait entre les mains d'une foule dépourvue de toute éducation politique, la massue d'Hercule, et qu'une fois que cette foule aurait appris à la manier, elle s'en servirait pour détruire. Hanté de ces avertissements, soucieux de l'avenir du régime parlementaire, Antonin Lefèvre-Pontalis a passé sa vie à étudier les législations électorales des différents États de l'Europe contemporaine pour y chercher des enseignements, des remèdes à l'état de choses qui l'effrayait. Dès 1863, il traitait, dans des publications successives, les questions qui se rattachent aux divers modes d'élection. Il en a fait, depuis lors, l'objet de propositions de lois au Corps législatif, à l'Assemblée Nationale après 1871, à la Chambre des députés en 1885. Son dernier ouvrage contient le résumé de la législation électorale de tous les pays, complété par des aperçus personnels et des comparaisons qui en font une sorte de manuel d'histoire parlementaire.

Avec les dispositions qui l'animaient en 1869, il est naturel que M. Lefèvre-Pontalis se soit jeté à corps perdu dans la campagne poursuivie au Corps législatif, au début de la législature, et qui devait amener le triomphe de l'amendement que l'on a appelé l'amendement des 116. C'était une véritable charte constitutionnelle que l'on demandait au souverain d'octroyer, l'organisation du régime parlementaire.

M. Lefèvre-Pontalis applaudissait au succès de cette campagne et il y employait ses efforts. Mais s'inspirant de

la direction politique si judicieuse et loyale de M. Buffet, il était loin d'y chercher des armes pour détruire les institutions existantes. Il y voyait au contraire, pour l'Empire, une transformation nécessaire, un gage de durée, de sécurité pour l'avenir, un moyen de se rajeunir, d'amener à la vie publique des hommes nouveaux en communauté d'idées, d'aspirations avec la nation. Il était de ceux qui se demandaient si, dans ce pays où l'horreur de l'ancien régime était restée telle qu'il suffisait d'en agiter le spectre pour ruiner toutes les chances d'une candidature à la députation, où les représentants de la vieille dynastie étaient divisés et hostiles les uns aux autres, ce gouvernement, d'origine populaire, n'était pas seul capable de s'implanter, ayant encore le privilège de représenter à la fois le principe d'autorité, la démocratie et la gloire militaire.

Un moment suffit pour mettre à néant ces prévisions, ces espérances, et engager la France dans une guerre dont l'issue devait être effroyable. M. Lefèvre-Pontalis fut, dans la mémorable journée du 14 juillet 1870, du nombre de ces 84 députés qui, à la suite de M. Buffet notamment, supplièrent la Chambre et le gouvernement d'examiner avec sang-froid, avant de déclarer la guerre, les causes qui semblaient devoir l'imposer. Il fut le témoin désolé des événements qui suivirent, des désastres qui se multiplièrent, conséquences d'une politique extérieure qu'il avait déplorée, et il voyait l'Empire s'effondrer le 4 septembre.

Deux souvenirs de cette journée le hantèrent toute sa vie. L'un se rattache à la démarche qu'il fut chargé de faire, avec plusieurs de ses collègues, à l'Hôtel de Ville, pour dissuader les députés de la gauche qui s'y étaient rendus et y délibéraient, de renverser le seul pouvoir légal encore debout dans le pays et capable, le cas échéant, de traiter avec l'ennemi, c'est-à-dire le Corps législatif.

Auparavant, il avait assisté à l'invasion de la Chambre

et vu là — troublant problème psychologique — quel peut être l'état d'esprit d'une foule alors sous le coup de la plus effroyable humiliation nationale que l'histoire ait enregistrée. Quelques députés seulement étaient présents dans la salle à l'ouverture de sa séance, la plupart étant encore retenus dans les bureaux pour élire la commission chargée de pourvoir à la vacance du gouvernement. Tout donnait à croire que le peuple, hors de lui à la nouvelle du désastre de Sedan, animé de la folie de la vengeance, cherchait, comme il arrive en de telles catastrophes, à quelle responsabilité s'attaquer. L'empereur était prisonnier, l'impératrice en fuite. Le Corps législatif avait déclaré la guerre; on s'en prenait à lui. Aussi, quand la salle, à peu près vide, retentissait des coups redoublés qui frappaient les grandes portes à lames de cuivre, et quand ces coups se répercutaient en lugubres échos, il semblait qu'un pareil attentat contre la représentation nationale fût le présage de scènes violentes, sanglantes. Cependant les portes brisées cédaient et elles vomissaient une foule pressée qui se précipitait à travers les gradins, ouvrant les pupitres, éparpillant tout ce qu'ils contenaient, les bulletins de vote, escaladant le fauteuil présidentiel, sonnant à tour de bras la cloche, placardant en un clin d'œil sur les murs de l'hémicycle supérieur les feuilles volantes des sténographes, avec des inscriptions méprisantes ou burlesques, lançant des flèches de papier, et finissant par la prise d'assaut de la buvette.

Voilà ce que la honte de la défaite inspirait à la légèreté d'un peuple.

Le rôle joué par M. Lefèvre-Pontalis pendant la guerre, l'aide énergique qu'il prêta en des circonstances difficiles au gouvernement de Tours aussi bien qu'à l'administration du département de Seine-et-Oise, son assistance infatigable aux habitants des communes éprouvées par l'invasion, étaient bien faits pour accroître son influence

sur ses concitoyens. Mais ce rôle ne fut pas toujours sans péril. Dans le moment même, au mois de novembre 1870, où M. Lefèvre-Pontalis recevait les remerciements de l'administration, les autorités allemandes préparaient son arrestation, et il ne put l'éviter qu'en se réfugiant, grâce à un avertissement opportun, en territoire non envahi.

Au mois d'avril 1871, l'arrondissement de Pontoise l'envoyait siéger à l'Assemblée Nationale. M. Lefèvre-Pontalis arrivait à Versailles profondément impressionné par le spectacle qu'offrait le nouveau siège de Paris, poursuivi en face de l'ennemi entre Français. La Commune venait d'éclairer d'un jour sinistre les passions qui fermentaient au sein des masses populaires. Elle portait un coup cruel aux rêves parlementaires de la génération de M. Lefèvre-Pontalis, mais il semble que, sous cette impression, ils se soient en quelque sorte cramponnés davantage, lui et ses amis, à de chères illusions, comme faisant partie de ce territoire moral de la France, dont ils ne voulaient pas céder un autre lambeau.

Dès les premiers jours de l'Assemblée Nationale, M. Lefèvre-Pontalis prit résolument son parti vis-à vis de la forme républicaine. Ses sympathies l'eussent porté sans doute vers la monarchie constitutionnelle, s'il l'avait crue possible à ce moment; mais il estimait sage et patriotique d'accepter le gouvernement qui existait de fait; il pensait s'inspirer ainsi de ce véritable esprit politique qui consiste à ne voir que ce qui est, non ce que l'on désire, et à ne vouloir que ce qui se peut; il dépendait des conservateurs, suivant lui, de rendre la République conservatrice en la faisant eux-mêmes, au lieu de la laisser faire par leurs adversaires et contre eux. Les divisions persistantes entre les représentants de la vieille dynastie et entre leurs partisans lui semblaient à elles seules barrer le chemin à une restauration, et la tenter quand même, dans l'état du pays,

pouvait être, à ses yeux, le signal de luttes intestines de nature à en compromettre l'unité, la vie même. Il avait rêvé — car c'était un rêve, — d'une assemblée uniquement préoccupée de rechercher les quelques mesures immédiatement nécessaires pour relever les ruines du pays, s'imposant à elle-même un ordre du jour limité à ces mesures, les discutant, les votant, les mettant à exécution, puis laissant à la France, debout et raffermie, le choix de ses destinées. Sur ce terrain, il entrevoyait et il avait cherché à provoquer le rapprochement de tous les hommes, patriotes, modérés, qui siégeaient dans les deux centres de l'Assemblée. On a appelé ce programme la conjonction des centres, et dans ce pays, où l'on tourne toute chose en plaisanterie, il a prêté, il faut bien le dire, aux épigrammes et aux railleries. C'est ce que M. Lefèvre-Pontalis s'obstinait à ne pas comprendre et à quoi il ne se résignait pas. Il ne pouvait admettre que l'on fît preuve de naïveté en prêtant à une assemblée française le sens politique, ou ce que l'on considère comme tel, en la supposant capable de mettre l'intérêt public au-dessus des préoccupations de parti, de subordonner à cet intérêt suprême les calculs mesquins et les ambitions personnelles. Il condamnait toute guerre systématique faite à des institutions parce qu'elles ne sont pas celles que l'on préfère ; il regardait comme un véritable devoir de conscience d'aider tout gouvernement à faire le bien, et d'empêcher tout gouvernement de faire le mal. Aussi, quand il s'agit d'organiser ce gouvernement de fait, puisque l'Assemblée s'était reconnu le pouvoir constituant, donna-t-il le plus actif et le plus dévoué concours à M. Wallon pour l'élaboration des lois constitutionnelles de la République. Il y prit une part considérable et fut chargé notamment de présenter le rapport sur la création d'une première Chambre ou Sénat.

Son rapport contient une étude des plus substantielles, nourries et documentées sur les Chambres des diverses

constitutions françaises et sur celles des États étrangers. Véritable code de la législation concernant cette question, il méritera d'être consulté dans tout débat constitutionnel relatif aux attributs d'une Chambre haute. Ce qu'il poursuivait, c'était « l'avènement d'une République ouverte à tous, ni ombrageuse, ni défiante, faisant appel au concours de toutes les bonnes volontés, ne demandant à personne son certificat d'origine, répudiant tout ce qui, dans son passé, était de nature à effrayer, rassurant les citoyens au lieu de les effrayer ». Cette politique, disait-il encore, est la seule « qui puisse servir de passeport à une république, et qui soit avant tout l'instrument du salut de la France ».

Tous ses discours sur la loi municipale, sur la mairie centrale de Lyon, sur la réorganisation du Conseil d'État, de la magistrature, sur le projet de loi relatif à l'instruction publique s'inspirent du même esprit. Qu'il s'agisse de la nomination des instituteurs à rendre aux recteurs, des droits des membres de l'enseignement, de l'avancement des magistrats, de la nomination des maires, c'est toujours la solution libérale qu'il recherche, l'arbitraire qu'il combat.

Mais loin que l'amour de la liberté l'amène, en aucune occasion, à vouloir affaiblir le principe d'autorité, sa constante préoccupation est de fortifier le pouvoir exécutif. « Vous le savez, Messieurs, disait-il dans une importante discussion, la faiblesse du pouvoir exécutif, c'est le grand écueil sur lequel ont sombré toutes les constitutions républicaines de la France. »

Le bilan de son activité, presque prodigue d'elle-même, pendant cette session, a été importante, et on ne peut lui dénier le mérite d'y avoir apporté un réel désintéressement, quand on constate qu'il a refusé, en 1873, la préfecture de la Seine qui lui était offerte au nom du maréchal de Mac-Mahon. « Plus mon adhésion au gouvernement est sincère, plus je tiens à empêcher qu'elle ne puisse

paraître intéressée », écrivait-il dans la belle réponse qu'il fit à cette ouverture.

En 1876, Antonin Lefèvre-Pontalis ne fut pas réélu député. Si l'interruption de sa vie politique lui fut pénible, elle ne le laissa pas déconcerté, ni oisif. Il en profita pour achever des travaux littéraires entrepris depuis longtemps. Il revint au grand sujet qui l'avait tenté dans ses jeunes années et qui ne l'éloignait pas de ses préoccupations habituelles : l'histoire d'une république parlementaire au fonctionnement de laquelle avait présidé un grand citoyen.

Il publia : « Vingt années de république parlementaire au XVIIe siècle — Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande », en deux volumes. C'est une œuvre considérable, fruit de longues et patientes recherches, pour laquelle tout a été mis à profit par l'auteur : documents inédits, bibliothèques et archives de La Haye, archives du ministère des Affaires étrangères à Paris, archives de Chantilly, dépôts de Londres, papiers et souvenirs de famille, collections héréditaires.

Dans le rapport sur les concours de 1884 à l'Académie française, M. Camille Doucet a justement rendu hommage à la science de l'historien qu'elle a couronné, et il a fait ressortir dans ce livre l'art de la composition, la clarté et la vie, la forme sobre, ferme, élégante. Il semble que par le soin de ne négliger aucun détail, ses récits rappellent en quelque sorte la fidélité minutieuse de la peinture hollandaise. On devine qu'en racontant ses luttes pour l'affranchissement, l'auteur s'est épris de ce petit pays qui a dû commencer par conquérir sur la mer son territoire à demi submergé par elle, pour en faire l'écueil où devait se briser le colosse espagnol. Et certes, il méritait d'être admiré ! Étonnant par la rapidité avec laquelle il sait se faire une place parmi les grands États de l'Europe, étonnant aussi par l'éclat de son épanouissement intellectuel, artistique, économique, il se présente avec toute

une pléiade de savants, de lettrés, d'artistes, dont un seul suffirait à la gloire d'une nation ; il forme des hommes d'État et de grands capitaines : il devient bientôt l'entrepreneur du commerce du monde, le roulier des mers allant des Indes orientales aux Indes occidentales, et au milieu de cette richesse, il reste fidèle à ses traditions de simplicité, d'économie, par-dessus tout à sa foi religieuse trempée dans les épreuves, aux devoirs de la vie privée comme aux obligations de la vie publique.

C'est dans le feu des luttes pour l'indépendance qu'apparaît la grande figure de Jean de Witt, cet homme que l'on peut qualifier d'extraordinaire, à la fois administrateur, diplomate, financier, érudit, homme de guerre, capable de tout embrasser, associant à des vues très hautes et souvent audacieuses, un esprit méthodique, bien ordonné, qui ne néglige aucun détail ; si fort élevé au-dessus des calculs mesquins, des intrigues et des ambitions personnelles, qu'il ne pouvait voir autre chose que l'intérêt public et qu'il y subordonnait tout le reste.

« Une indomptable volonté, a dit M. Lefèvre-Pontalis, qui, par un don privilégié de sa nature, se conciliait avec la plus flexible souplesse d'esprit, lui rendait facile l'exercice du pouvoir. « Inébranlable comme un rocher », ainsi qu'écrivait un ambassadeur d'Angleterre, il ne se détournait jamais du but qu'il poursuivait : aucune difficulté ne le rebutait ; sa force, c'était sa constance. Il tempérait cette opiniâtreté par l'art de se ménager les relations d'intérêt ou d'amitié nécessaires à l'exécution de ses projets. Ne heurtant jamais aucune opinion pour la contredire, tellement maître de lui-même, « qu'en aucune circonstance, personne ne l'a jamais vu en colère » ; poli et insinuant autant qu'énergique et hardi, il était doué d'une parole facile plutôt que brillante, qui joignait au mérite de la clarté le don de la persuasion. Il unissait au charme de la jeunesse, l'autorité du caractère, privilège ordinaire de l'âge mûr et

l'avait acquise, dès ses débuts dans la vie publique, par l'intégrité de ses mœurs, l'austère simplicité de ses habitudes et la fermeté de son âme. »

Le grand intérêt de ce livre est de nous montrer que Jean de Witt n'a pas été seulement le vrai fondateur de la prospérité des Provinces-Unies de Hollande, mais qu'il a su faire l'éducation politique de son pays, lui donner les mœurs d'un peuple libre. Sage patriote et modérateur vigilant des factions rivales, comme l'a fait observer M. Camille Doucet, il a su maintenir au pouvoir ses coreligionnaires républicains, sans leur permettre d'en abuser, et faire d'eux, non un parti vainqueur dur aux vaincus, mais, au contraire, pour le bien de tous, un instrument loyal de gouvernement.

Qu'il meure assassiné au milieu de l'affolement causé par l'invasion étrangère qu'il est impuissant à repousser, victime des passions aveugles, de l'ingratitude et des caprices populaires, son œuvre n'en est pas moins accomplie et elle lui survivra. Ses succès et ses revers sont également instructifs. M. Lefèvre-Pontalis estime que les services que Jean de Witt a rendus glorieusement à son pays prouvent que la longue durée d'un pouvoir honnêtement exercé par un grand ministre est la meilleure garantie de la liberté et de la prospérité d'une république. Mais ce qu'il y a ici de plus frappant, c'est de voir un peuple si bien accoutumé à se gouverner lui-même, qu'il pourra transformer ses stathouders élus en chefs héréditaires, revenir à ses princes, substituer la monarchie à la république, sans abandonner ce qu'il a acquis, sans que les droits individuels perdent aucune des garanties dont ils sont entourés, en sorte que la Hollande, devenue l'asile de la liberté en Europe, méritera qu'un exilé, réfugié à la Haye, Saint-Evremond, formule sur elle ce jugement mémorable, définitif dans sa brièveté : « Il est doux de vivre dans un pays où les lois mettent à couvert des volontés des hommes,

et où, pour être sûr de tout, on n'ait qu'à être sûr de soi. » Grande œuvre accomplie en un laps de temps relativement court, mais pour laquelle il avait fallu un homme!

Ce livre publié, M. Lefèvre-Pontalis, cédant à la nostalgie de la vie parlementaire, avait accepté une candidature à la députation, qui lui était offerte dans le département du Nord, où il avait déjà, depuis 1876, pris position dans l'arrondissement d'Avesnes. Il rentrait à la Chambre des députés en 1885, à la veille de cette session si mouvementée qui vit tomber le ministère Ferry dans l'affolement du désastre de Lang-Son.

Dès le début de la session, M. Lefèvre-Pontalis déposa trois propositions qui se rattachaient à un thème général de pacification des esprits, auquel on crut un moment pouvoir prédire quelque chance de succès. Elles avaient trait à la législation électorale et visaient à garantir la sincérité du vote, le respect de la volonté de l'électeur, et l'impartialité dans la vérification des pouvoirs. Ces propositions n'aboutirent pas. Mais M. Lefèvre-Pontalis ne se découragea pas pour cela, et il ne se tint pas à l'écart des débats législatifs. Il intervint notamment dans la discussion sur la loi d'exil des princes, sur l'indemnité parlementaire, la loi militaire, le secret du vote et le mandat impératif. La part qu'il prit à un débat relatif à l'impôt sur le revenu, si elle était rappelée, ne manquerait pas d'actualité. Mais sa grande préoccupation demeurait toujours de poursuivre la vaste enquête qu'il avait entreprise sur la législation électorale des divers pays de l'Europe, sur les mesures les plus propres à corriger les vices du suffrage universel, incapable, s'il n'est organisé, de conduire les peuples ailleurs qu'à l'anarchie. Il étudiait tour à tour, non pour les recommander tous, mais pour se rendre compte de ce qu'ils avaient de pratique, le système d'après lequel le nombre des électeurs, non celui des habitants, est pris pour base de la représentation, le classement par catégories d'élec-

teurs, comme en Autriche, le suffrage plural comme en Belgique, avec un double ou même un triple vote, suivant la propriété, la capacité ou la qualité du père de famille, la limitation du droit de vote à la majorité civile, celle de 25 ans, ou même le vote à deux degrés, le vote obligatoire, l'établissement de listes électorales permanentes, imprimées ou inscrites sur un registre équivalent aux registres de l'état civil; enfin l'organisation d'une juridiction spéciale pour statuer sur les élections contestées. Ces études faites en général sur place, dans de nombreux voyages, étaient publiées dans des Revues, et elles devaient paraître en 1903, réunies et complétées dans l'ouvrage dont j'ai parlé. En 1885, il rééditait le livre qu'il a consacré aux lois et mœurs électorales en France et en Angleterre. Cette étude lui fournit l'occasion d'instructifs rapprochements. Il arriva à mieux s'expliquer, par la comparaison, un fait dont il s'étonnait et s'affligeait sans cesse : pourquoi la France, même en dehors des conséquences du suffrage universel, n'a jamais pratiqué sincèrement le régime parlementaire, pourquoi elle n'en a jamais eu que la forme et l'apparence, non la réalité et l'esprit. Il comprit la difficulté d'acclimater la liberté dans un pays qui, au fond, ne l'aime guère, et il se rendit compte de l'exclamation douloureuse de Jules Simon : « O aveuglement, ô bizarrerie d'un peuple qui met la liberté dans tous ses discours, et qui lui fait, dans la pratique, une guerre acharnée! »

D'un côté, il voyait le souci des affaires publiques aussi développé que le souci des affaires privées, les haines, les coteries s'effaçant devant l'intérêt général, le respect de la loi, le respect des opinions d'autrui, la modération, la patience; de l'autre côté l'absence complète d'éducation politique, l'affaiblissement du ressort individuel, l'extrême mobilité, une vanité jalouse et niveleuse qui ne trouve sa satisfaction que dans l'écrasement de toute supériorité, et

par-dessus tout, l'absence de la qualité essentielle à la vie politique d'un peuple libre, la tolérance. Chez nous l'habitude de s'en remettre pour toutes choses à l'État et d'abdiquer entre ses mains; en Angleterre, au contraire, cette règle constante, résumé et fondement des mœurs politiques de ce grand peuple, qui est de demander à soi-même tout ce qu'on en peut obtenir, à autrui, par l'association, tout ce qu'on ne peut faire soi-même, au pouvoir seulement ce qu'on ne peut faire ni par soi, ni par autrui.

A l'expiration de son mandat de député, en 1889 M. Lefèvre-Pontalis se représenta dans l'arrondissement d'Avesnes. Il échoua après deux tours de scrutin et à quelques voix près. Il partagea, en 1897, l'insuccès de la liste sénatoriale libérale dans le département du Nord. Sollicité plus tard, à diverses reprises, de poser sa candidature à la députation dans l'arrondissement de Valenciennes, il ne se représenta plus. Il est vrai que, élu membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, en 1888, il trouvait parmi vous, Messieurs, la satisfaction de ce goût des lettres, toujours si vif en lui qu'il contrebalançait sa passion pour la vie politique.

Vous n'avez pas perdu le souvenir du concours qu'il vous a apporté, de sa belle notice sur Hippolyte Carnot, son prédécesseur, de ses rapports sur le prix Félix de Beaujour, où il traitait du grave problème social toujours à résoudre, de l'assistance par le travail, c'est-à-dire des moyens de donner à ceux qui veulent et peuvent travailler la possibilité de gagner leur vie sans demander l'aumône. Ses rapports sur le prix Audiffred, en 1891 et 1893, vous avaient frappés par les analyses sagaces et parfois éloquentes de divers ouvrages. En 1897 et en 1900, il faisait le rapport sur le prix Le Dissez de Penanrun et, à l'occasion d'un ouvrage du Vte de Lestrade sur « Le droit contemporain », il présentait à l'Académie une véritable étude de fond, dépassant le genre ordinaire du simple

rapport, où, avec les connaissances et l'autorité spéciales que lui valaient sur ce sujet ses travaux antérieurs et son expérience parlementaire, il examinait successivement toutes les législations européennes. Le très intéressant débat qui s'était engagé en 1897 à l'une de vos séances, à la suite d'un rapport de M. Georges Picot, sur la réforme électorale, lui permit de prouver une fois de plus sa grande compétence en cette matière.

Dans un résumé heureux, sobre, incisif, il mettait à leur rang, parmi les propositions discutées, la représention proportionnelle, le vote plural, le secret du vote, les invalidations.

Ce débat sur l'évolution démocratique qui s'accomplit sous nos yeux et qui a pour instrument le suffrage universel, aurait pu prendre pour titre : « Comment on améliore un parlement. » Il a abouti à une conclusion digne de remarque. Il a démontré qu'il fallait chercher le remède plus haut encore, et que le triomphe d'une bonne législation électorale ne résoudrait pas le problème avec lequel nous sommes aux prises. Il n'y aurait jamais, en effet, dans la moyenne des élus, que ce qu'il y a dans la moyenne des électeurs, en sorte que ce sont les électeurs eux-mêmes qu'il faut réformer avant tout. Et comment faire leur édution, aurait-on pu ajouter, si l'on néglige ces concours essentiels : une forte constitution de la famille, la discipline morale, le sentiment religieux, qui est un facteur de premier ordre ?

M. Lefèvre-Pontalis ne méconnaissait pas la justesse de cette conclusion, tout en ne donnant pour but à ses efforts immédiats que de corriger la législation électorale. En déplorant l'inanité de ses efforts, il constatait, non sans mélancolie « combien la France, qui est malheureusement un pays de routine, peut être prompte à faire les révolutions, au risque de tout y perdre, et est lente à faire les réformes auxquelles elle pourrait le plus gagner ».

C'était dire plus vrai encore qu'il ne pensait, puisque dix années ont passé depuis lors et que la question n'a pas fait un pas, puisque nous entendions, hier à peine, un des hommes d'État les plus distingués de la troisième République proclamer, comme le faisait M. Lefèvre-Pontalis, à titre de mesure urgente, de mesure de salut, « la nécessité de réformer notre législation, d'élargir par le scrutin de liste, le système électoral d'où la Chambre des députés est issue, et de le corriger par la représentation proportionnelle, ce système électoral étant, dans l'état actuel des choses, encore empiré par les tyrannies locales et faussé par le jeu des surenchères électorales ».

Les dernières occasions où M. Lefèvre-Pontalis eut à intervenir ici, l'ont donc ramené aux premières études qui avaient tour à tour occupé ou charmé sa vie. En discutant la réforme électorale, il est revenu à ses préoccupations maîtresses, à ses travaux constants, et il a donné un dernier témoignage de sympathie et d'intérêt à ses études préférées sur la Hollande du XVIIe siècle, en vous entretenant de l'attachant ouvrage de Mme Vincent sur « Trois princes de la maison d'Orange ».

Mais, il faut le reconnaître, l'intérêt que M. Lefèvre-Pontalis attachait à ses travaux littéraires n'avait pas entièrement répondu à ce besoin d'agir qui a dominé sa vie et qui, parfois même, lui donnait une apparence de fièvre. Depuis son éloignement des affaires publiques, l'ambition le hantait de se rendre utile sur un terrain pratique, et quand l'occasion s'est offerte à lui de mettre son activité au service d'une cause généreuse, il l'a saisie avec empressement. Il avait fait la rencontre d'un apôtre qui le séduisit aussitôt et l'associa à la grande entreprise dont il avait pris l'initiative. Cet apôtre était le cardinal Lavigerie; cette entreprise était la campagne pour l'abolition de l'esclavage. Entrant dans l'intimité du cardinal, comment n'eût-il pas subi l'ascendant d'une intelligence

si merveilleuse, d'une volonté qui ne connaissait pas d'obstacles, d'une puissance d'initiative et d'action qui, de toutes parts, faisait sortir de terre les écoles, les asiles, les églises, les hôpitaux, relevant d'antiques chrétientés, en fondant de nouvelles, lançant au cœur du continent africain des légions de missionnaires, véritables pionniers de la civilisation? Comment n'eût-il pas admiré cet homme dont on avait pu dire avec raison que, lors de la conquête de la Tunisie, il avait valu à la France un corps d'armée? On n'a pas oublié l'émotion causée dans le monde, lorsque le cardinal dénonça le fléau de l'esclavage et démontra, preuves en mains, à quel point ce fléau sévissait. Ce fut une révélation. Après l'abolition de l'esclavage aux États-Unis, au Brésil, on avait cru que c'en était fait, et l'on avait répété ce que disait Reclus, dans sa belle description de la terre : « L'esclavage s'en va. » Quand le cardinal révéla que la barbarie menaçait d'anéantir toute une race humaine et de dépeupler un continent, quand il démontra que sur aucun point du monde connu, dans aucun pays, l'histoire n'avait vu tuerie, boucherie semblable à celles dont le continent africain était le témoin, un long cri d'indignation et de pitié éclata au sein des nations civilisées. Ce qu'avaient fait entrevoir des explorateurs tels que Livingstone et Stanley, avait à peine éveillé l'attention. Il n'en fut pas de même le jour où le grand apôtre se leva et où le pape Léon XIII, ajoutant une illustration de plus à son pontificat, eut placé le primat d'Afrique à la tête d'une véritable croisade contre l'esclavage. M. Lefèvre-Pontalis, qui avait été des premiers à répondre à l'appel de Mgr Lavigerie et à s'enrôler sous son drapeau, a parlé éloquemment du serment que fit alors le cardinal, serment plus digne d'être conservé à la postérité que le fameux serment d'Annibal. « En face des saints autels, avec la liberté de mon ministère, je dénonce l'esclavage. Au nom de la justice, au nom de l'humanité, au nom de

ma foi, au nom de mon Dieu, je lui voue une guerre sans merci. » Ce qu'il avait solennellement promis, le cardinal l'a tenu sans compter ni avec l'âge, ni avec les infirmités prématurées. On l'a vu, au cours de son étonnante campagne, parler à Rome, à Paris, à Naples, à Milan, à Bruxelles, à Londres, plaidant la cause de la civilisation auprès des chefs d'État et auprès des peuples.

Partout, le cardinal organisait des Comités chargés de susciter les initiatives, de rassembler les bonnes volontés, de trouver des ressources. Il en créait un à Paris, le plus important de tous, et il lui donnait pour secrétaire général, c'est-à-dire pour cheville ouvrière, M. Lefèvre-Pontalis. Ce Comité fut placé, au début, sous la direction d'un homme que sa foi profonde, son patriotisme ardent, imposent à tous les respects, l'ancien député de l'Alsace, M. Émile Keller.

L'œuvre anti-esclavagiste avait rapproché les noms les plus divers, des hommes appartenant à tous les partis, sans dictinction d'opinions, de croyances, comme on le vit lors de la réunion solennelle qui eut lieu au grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Jules Simon, et dont M. Lefèvre-Pontalis avait été un zélé organisateur. Nul de ceux qui y ont assisté n'a pu oublier le discours prononcé ce jour-là par M. Jules Simon, l'un des plus beaux, incontestablement, de sa vie. Imposant spectacle, et qu'il nous est donné trop rarement d'admirer, que celui de cette grande réunion, où toutes les divisions s'étaient évanouies, où toutes les âmes se touchaient et vibraient ensemble, sous les plus hautes inspirations de la pitié humaine !

Pour gagner des adhérents à la cause qui rencontrait de tels défenseurs, M. Lefèvre-Pontalis s'est multiplié. L'œuvre a subi bien des transformations, à la mort du cardinal surtout. M. Lefèvre-Pontalis a eu, dans sa réorganisation, en 1894, une part prépondérante, et en est

demeuré l'agent le plus actif, prenant la parole non seulement à Paris, mais à Nantes, à Bruxelles, dans bien d'autres villes, entretenant une ardente propagande, organisant le bulletin périodique destiné à tenir l'opinion au courant de tous les faits qui intéressent, dans le monde, l'abolition de l'esclavage.

Je ne puis me défendre de citer le discours qu'il a prononcé à Bruxelles, et où il a parlé en termes émouvants de la création, par le cardinal Lavigerie, de ces frères armés du Sahara, qui devaient compléter l'œuvre des Pères Blancs, que votre Académie a jugée digne d'une de ses plus hautes récompenses. Quel programme grandiose M. Lefèvre-Pontalis a exposé, en montrant ce que le cardinal voulait faire : créer dans le désert français, au moyen de ces frères armés, une série d'oasis, de lieux d'asile, uniquement destinés à l'exercice de la charité envers la population saharienne, où tout esclave échappé aux caravanes ou à ses maîtres reprendrait non seulement la liberté, mais encore l'assurance d'un avenir de travail et de paix; où tout voyageur recevrait l'hospitalité, où tout malade atteint des maladies si cruelles qui sévissent dans ces régions trouverait des médecins, et des médecins du même sang, formés à l'art de guérir dans les Universités d'Europe. Enfin, au sein même de la Chambre des députés, au mois de décembre 1889, M. Lefèvre-Pontalis élevait la voix en faveur de la Société antiesclavagiste. Il demandait, dans les débats sur la loi militaire, la dispense pour les missionnaires français en Afrique, et, à cette occasion, rendait le plus éclatant hommage, et un hommage applaudi de tous, à l'œuvre du cardinal Lavigerie.

Peut-être ne sait-on pas assez que cette grande œuvre existe toujours, qu'elle poursuit sa glorieuse mission, et c'est pourquoi je m'y arrête à dessein; on ne pense pas assez qu'elle a besoin de concours, et qu'elle justifie toutes les libéralités et tous les dévouements. Présidée, après la

mort du cardinal Lavigerie, par le cardinal Perraud, et, jusqu'à la fin de sa vie, par M. Wallon, la Société s'est rendu compte que l'abolition de l'esclavage est une œuvre de longue haleine, à laquelle on ne pourra procéder que par étapes successives, avec une très méthodique persévérance. Elle réalise peu à peu tout un ensemble de mesures propres à faciliter la libération individuelle d'esclaves, et, à l'heure actuelle, elle a créé vingt-huit villages de liberté. Ces progrès, elle les accomplit sous le patronage de l'auguste princesse à laquelle appartient la gloire d'avoir aboli l'esclavage au Brésil, et sous la présidence d'un homme dont il n'est pas exagéré de dire qu'il résume en lui toutes les plus nobles aspirations de ce temps, et qu'il dépense sa vie à les servir. Un nom, en m'entendant, vient sur vos lèvres, Messieurs, celui de votre secrétaire perpétuel.

Même au cours de la maladie à laquelle a succombé M. Lefèvre-Pontalis, son zèle ne s'est pas ralenti. Devenu incapable de suivre les réunions de la Société, il s'en faisait rendre compte, et c'est sur elle que portait une de ses dernières préoccupations, comme le constate, dans sa notice nécrologique, M. le baron du Theil, son successeur. Dans la visite que lui fit M. du Theil, presque à la veille de sa mort, M. Lefèvre-Pontalis exprimait ses regrets de n'avoir pu prendre part aux récents travaux de la Société, ni préparer le Congrès antiesclavagiste qui devait se tenir à Rome.

On serait tenté de croire qu'il s'était consolé de son éloignement des affaires publiques, et qu'il avait cessé de regretter ce siège au Parlement, naguère objet de sa suprême ambition. Et, en vérité, il pouvait s'en consoler car, s'il ne lui a plus été donné de servir son pays au sein des assemblées politiques, il a eu le privilège de servir jusqu'au dernier jour, la patrie agrandie, c'est-à-dire l'humanité, dans une des plus belles œuvres qu'ait suscitées la cause de la civilisation et de la justice.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Musique et inconscience.

Par M. Bazaillas.

M. Bergson. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Bazaillas, professeur de philosophie au lycée Condorcet, un ouvrage intitulé : *Musique et inconscience*. Le livre se compose de deux parties, dont l'une est le commentaire des idées de Schopenhauer sur la signification philosophique de la musique, et l'autre une analyse psychologique de l'inconscient. Le lien entre ces deux parties est d'ailleurs étroit; il est indiqué avec précision par l'auteur lui-même dans une des pages les plus intéressantes de son livre : « Faisant remarquer incidemment la naïveté avec laquelle la plante laisse voir par sa figure seule tout son caractère, toute sa vie et les mouvements de son être intime, Schopenhauer reconnaît que c'est cet abandon et cette ingénuité qui prêtent tant de charme à la physionomie des plantes. Pour ce qui est de l'homme, au contraire, il faut l'étudier à fond et le mettre à l'épreuve, car la raison le rend éminemment capable de dissimulation... La candeur de la plante tient à ce qu'elle est privée de connaissance : ce n'est pas dans le vouloir, c'est dans le vouloir conscient qu'est la faute... La musique, qui n'est pas sans analogie avec la vie végétative de l'inconscient, se présente à nous avec la même candeur. Elle parle profondément à l'âme par sa grande naïveté. L'âme se laisse aller à ses mouvements spontanés sans songer à se dissimuler à elle-même : elle se montre pour ainsi dire à nu, abandonnée et innocente. Elle laisse de côté tout échafaudage de concepts... : elle fait retour à sa spontanéité primitive, elle s'y complaît. La musique nous présente comme une floraison consciente de sentiments ingénus et innocents. C'est la vie profonde de l'esprit qu'elle restitue; elle nous en donne

une contrefaçon complète. — Partant de là, M. Bazaillas utilise musique comme un moyen d'exploration des profondeurs obscu de la vie humaine. Au-dessous des états rapportés au moi et compagnés de conscience, au sens propre du mot, il y a l'inco cient, c'est-à-dire l'irreprésenté, une suite d'attitudes que pre dans chacun de nous le principe de la vie affective, enfin tout ensemble d'énergies qui se concentrent, mais aussi se rétrécisse en une vie psychologique raisonnable. C'est ce côté obscur et ir tionnel du moi que M. Bazaillas s'est efforcé d'amener à la lumi dans une série de chapitres intitulés « les formes de l'inconscient « le dynamisme inconscient », « la psychologie de l'inconscient », genèse de l'inconscient », — chapitres aussi intéressants par l'ori nalité de la méthode que par la finesse et la pénétration des aperç

Séance du 1er février 1908.

Sénancour.

Par M. Joachim MERLANT.

M. Bergson. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au n de l'auteur, M. Joachim Merlant, professeur au lycée de Brest, ouvrage intitulé : *Sénancour* (*poète, penseur religieux et publicis sa vie, son œuvre, son influence*). Ce livre est une fine et pénétra étude de psychologie littéraire, l'étude approfondie de ce qu pourrait appeler l'évolution d'une âme. M. Merlant est allé cherc l'auteur aujourd'hui un peu oublié d'*Oberman*, non pas pour n montrer en lui un grand génie méconnu, mais pour étudier en un esprit éminemment représentatif, « une intelligence sur laque ont passé, nous dit-il, toutes les doctrines du XVIIIe siècle, sollici de l'une à l'autre, et se jetant sur toutes avec une curiosité tré dante, un esprit mystique d'instinct, rationaliste d'éducation, qui finit, à force de sincérité, par découvrir, entre tous les éléme d'une culture encore plus incohérente que complexe, les plus p pres à soutenir l'effort constant et de plus en plus harmonieux sa vie vers la vérité, un cosmopolite, féru de l'idée d'une huma primitive à restaurer, assistant de loin à la Révolution, gard sous l'Empire son rôle contemplatif, et ramené peu à peu du Con social au libéralisme des doctrinaires, un aristocrate et un is

toujours, une âme sérieuse, triste, cherchant et trouvant parfois, en art et en religion surtout, des idées d'avenir ». — Tel est en effet le personnage. Dans cette histoire d'une âme, c'est le tableau de l'évolution religieuse qui occupe la place centrale. Rien de plus intéressant que le progrès continu par lequel Sénancour, parti d'une espèce d'épicurisme intellectuel, se rapproche du christianisme, — tout au moins d'un christianisme philosophique, — à mesure qu'il se dégage de l'influence des philosophes du XVIIIe siècle et qu'il prend mieux conscience de lui-même. M. Merlant voit dans Sénancour, autant et peut-être plus que dans Châteaubriand, (quoique son action se soit exercée moins visiblement), l'initiateur véritable de cette « inquiétude religieuse » que manifeste notre poésie philosophique entre 1820 et 1835. Là ne s'est pas bornée d'ailleurs l'action de Sénancour. M. Merlant fait ressortir l'influence qu'il a dû exercer, non seulement sur Vigny, mais encore sur George Sand, sur Maurice de Guérin, sur Amiel. Et, dans un curieux chapitre sur les idées politiques de Sénancour, il nous montre Sénancour progressant, d'une manière continue, depuis la Révolution jusqu'à la monarchie de juillet, avec un souci croissant de l'idéal en même temps qu'avec un sentiment de plus en plus vif de la réalité.

Séance du 18 janvier 1908.

Deux discours : 1° A la conférence du lac Mohonk, sur l'arbitrage international (22 mai 1907). — 2° A l'inauguration de la statue d'Alexandre Hamilton à Paterson, New-Jersey (30 mai 1907).

Par M. Nicholas Murray Butler,

Président de l'Université Columbia (New-York).

M. Boutroux. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Butler, président de l'Université Columbia (New-York), deux discours prononcés par lui l'année dernière, le premier à l'ouverture d'une conférence préparatoire de la conférence de la Haye, le second à l'occasion de l'inauguration de la statue d'Alexander Hamilton, à Paterson (New-Jersey).

Le premier discours contient des réflexions sur l'arbitrage inter-

national et le mouvement pacifiste. M. Butler estime que le désarmement doit venir après la paix comme une conséquence, mais ne peut la précéder comme une cause. En ce qui concerne l'arbitrage, il considère comme les deux points essentiels : 1° la substitution d'un véritable tribunal judiciaire à un tribunal semi-diplomatique; 2° la réunion de la conférence à des intervalles réguliers.

Le second discours est un retour sur l'histoire politique des États-Unis, à propos du grand homme dont Talleyrand disait qu'il avait deviné l'Europe, et dont le rôle a été, chez nous, si bien mis en relief par Guizot et par Laboulaye. M. Butler estime que, des cinq hommes d'État qui ont fait les États-Unis tels qu'ils sont : Washington, Hamilton, Marshall, Webster et Lincoln, Hamilton fut, à plusieurs égards, le plus remarquable. Et il le montre travaillant avec une intelligence, une énergie, un dévouement admirables à créer l'indépendance politique et industrielle du peuple américain, à travers les plus grandes difficultés. « Nous avons coutume, dit M. Butler, de considérer les luttes politiques d'aujourd'hui comme acrimonieuses, et les procédés qu'on y apporte comme bas et déshonorants. L'acrimonie et la bassesse d'aujourd'hui ne sont rien en comparaison de celles qu'ont dû affronter nos grands ancêtres. Sur la tête de Washington lui-même tombèrent à flots les calomnies. Hamilton fut traité tour à tour de monarchiste et de voleur, de menteur et de traître. Les gens d'alors ne reculaient devant aucune manœuvre pour arriver à leurs fins politiques; et les écrits de plus d'un des grands hommes de notre pays abondent en passages qui nous font monter au visage le rouge de la honte. »

La simplicité ferme et lumineuse, la hauteur morale, calme et pratique, qui distinguaient l'ouvrage de M. Butler sur la vraie et la fausse démocratie dont j'ai récemment entretenu l'Académie, se retrouvent dans ces opuscules, et leur donnent une haute valeur.

Séance du 22 février 1908.

Mme de Montespan et la légende des poisons.

Par M. Jean Lemoine.

Avec deux portraits. Paris, Leclerc.

M. Chuquet. — Je présente à l'Académie, de la part de M. Jean Lemoine, cette étude d'une cinquantaine de pages sur *Mme de Mon-*

te span et la légende des poisons. C'est la justification de Mme de Montespan que M. Jean Lemoine nous offre dans cette luxueuse publication. Il relève la faiblesse et l'inconsistance des accusations abominables portées contre la favorite. Il juge que les témoins à charge étaient des imposteurs qui se sont rétractés et que Louvois, leur inspirateur, a fini par désavouer. Il prouve que les faits invoqués contre Mme de Montespan se heurtent aux plus grossières invraisemblances, et, par exemple, qu'elle garda son influence au milieu des dépositions les plus accablantes de la Chambre Ardente, et la garda plusieurs années encore. Louvois, selon M. Jean Lemoine, est l'auteur de ces machinations; Louvois hait Colbert, il craint son empire sur le Roi et, dans l'affaire des poisons, il poursuit les amis de Colbert et ses propres ennemis; il concentre dans ses mains, lui, ministre de la guerre, la direction d'une affaire purement judiciaire. Il perdit la partie, et Mme de Montespan, ainsi que Luxembourg, sort indemne de l'aventure : hautaine et impérieuse, elle ne fut pas une empoisonneuse. M. Jean Lemoine compte, d'ailleurs, traiter prochainement le sujet avec tous les développements nécessaires.

Séance du 22 février 1908.

Les complots de Marseille et de Toulon (1812-1813).

Par M. Paul Gaffarel.

Extrait des *Annales de la Société d'Études provençales*.
Aix, typogr. Niel, 1907, 73 p., in-8°.

M. G. Monod. — M. Paul Gaffarel, professeur de l'Université d'Aix-Marseille, m'a prié de faire hommage de sa part à l'Académie de la très curieuse étude qu'il vient de publier sur les complots de Marseille et de Toulon de 1812 et 1813. Il a pu reconstituer, d'une manière à peu complète, l'histoire de ces complots, grâce au dossier conservé aux Archives de la Cour d'appel d'Aix. — C'est autour de Barras, alors relégué dans sa propriété des Aygalades, près Marseille, que ces intrigues commencèrent à se nouer en 1809, et le roi Charles IV d'Espagne, qui était interné à Marseille avec son ministre Godoï, y entra également, dans l'espoir d'être, grâce aux conjurés, ramené

en Espagne par les vaisseaux anglais qui croisaient dans la Méditerranée. Les organisateurs de ces complots qui réussirent à plusieurs reprises à entrer en relation avec les Anglais en 1810 et 1811, et qui montrèrent dans toute leur entreprise un incroyable mélange de hardiesse et d'imprévoyance, d'enfantillage même, étaient des républicains auxquels se mêlèrent quelques royalistes. Les principaux étaient l'ex-général Guidal qui fut arrêté en 1812, transféré à Paris, délivré par le général Malet dans la nuit du 22 au 23 octobre 1812, nommé par lui préfet de police et fusillé à Grenelle; un avocat marseillais Jaume; un ancien commissaire du Directoire, Giraud; un lieutenant démissionnaire, Antoine Charabat; un négociant, Paban; l'ex-adjudant Bergier, enfin un ex-maire du Beausset, Revest. Ils réussirent à réunir autour d'eux une centaine de conjurés, la plupart de condition fort humble, et aussi peu recommandables que la plupart de leurs chefs. Après la découverte des premières manœuvres dont Marseille avait été le centre et qui avaient amené l'arrestation de Guidal, de Charabat et de son fils, de Paban et du pêcheur Turcon, et l'internement de Barras et de Charles IV à Rome, les conjurés qui n'avaient pas été découverts eurent l'extravagance, au printemps de 1813, de former, à Toulon, le projet de s'emparer de la ville, de la livrer aux Anglais et de rétablir la République. Ils furent découverts; on réussit à mettre la main sur quelques-uns des chefs et sur un grand nombre de complices. Le 10 décembre 1813 la commission militaire, instituée à Toulon pour juger les chefs, en condamna dix à mort. Six d'entre eux furent fusillés le 20. Les autres devaient, non sans peine, réussir à recouvrer la liberté en 1814. Parmi eux il en est deux, les deux Charabat, qui firent une triste fin. Condamnés tous deux comme faux monnayeurs, le fils grâcié et réfugié aux États-Unis s'y fit détrousseur de diligences, et le père, ayant assommé à coups de barre de fer l'aide du bourreau qui venait le prendre pour l'exécution, fut déchiré par des chiens qu'on lança contre lui.

Ce qui est particulièrement piquant dans le récit de M. Gaffarel, c'est ce qu'il nous fait voir des jalousies et des luttes d'autorité entre la police et les autorités judiciaires. — Les querelles du procureur impérial Guillebert et du procureur général Arnaud avec les commissaires Permon et Caillemer sont d'un comique achevé, et surtout la conduite du substitut Laget du Podio qui, à force de faire du zèle pour obtenir de l'avancement et la croix, finit par se faire casser.

Séance du 22 février 1908.

L'Europe et la résurrection de la Serbie (1804-1834).

Par M. Grégoire YAKSCHITCH.

Paris, Hachette, 1907, 530 p., in-8°.

M. Monod. — M. Yakschitch m'a chargé d'offrir de sa part à l'Académie la thèse de doctorat qu'il a soutenue en 1907 devant l'Université de Paris sur *l'Europe et la résurrection de la Serbie* de 1804 à 1834. — Cet ouvrage, où M. Yakschitch a fait preuve d'un talent de composition et d'une maîtrise de la langue française tout à fait remarquables, a été l'objet des justes éloges des juges de la Faculté des lettres, et prendra place au nombre des plus importantes contributions à l'histoire de la Question d'Orient au XIXe siècle. M. Yakschitch a pu, grâce à ses longues recherches dans nos Archives diplomatiques et à d'heureuses trouvailles faites à la Bibliothèque polonaise, renouveler un sujet qui a déjà été l'objet de nombreuses publications de documents, et d'ouvrages importants en russe, en allemand et en français. Il a volontairement laissé à l'arrière-plan la partie la plus dramatique de ce sujet, les événements politiques et militaires qui ont surtout attiré l'attention de ses prédécesseurs. Il s'est surtout attaché à faire comprendre les négociations diplomatiques incroyablement compliquées, poursuivies à Constantinople, Saint-Pétersbourg, Vienne, Londres et Paris qui, depuis les insurrections de 1804 jusqu'au Hatti-chérif du 7 novembre 1833 et au message de Miloch à a Skouptchina du 13 février 1834, ont fait de la Serbie une principauté héréditaire autonome, tributaire de la Porte. Il a su habilement rattacher ces négociations à l'histoire de la politique générale européenne pendant cette période, aux événements de l'histoire intérieure de la Turquie et de la Serbie, révolutions, insurrections et guerres, et à une peinture très précise de l'état moral et économique des pays serbes. Les deux tiers du volume sont consacrés aux événements qui s'étendent depuis les insurrections de 1804 jusqu'à la proclamation de Miloch comme Knèze suprême en novembre 1815, et avec raison, car c'est l'énergie montrée alors par les Serbes au milieu des circonstances les plus défavorables, et l'attitude prise par le gouvernement russe sous Alexandre, qui ont décidé de l'avenir de la Serbie. C'est le traité d'Andrinople du 14 septembre 1829 qui assura le triomphe des aspirations de la Serbie et la reconnaissance définitive, par la Porte, de Miloch comme prince héréditaire. M. Yakschitch a beau-

coup ajouté à ce que l'on savait avant lui sur l'habileté avec laquelle Miloch a su négocier entre la Russie et la Porte, sans jamais aliéner son indépendance ni sacrifier sa dignité.

Séance du 22 février 1908.

La peine dans le plus ancien droit polonais.

Par M. HANDELSMAN.

M. Dareste. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur M. Handelsman, un livre intitulé *La peine dans le plus ancien droit polonais*. Ce volume, qui vient de paraître à Varsovie, est le premier d'une histoire du droit criminel polonais.

Ce droit s'est exercé longtemps en Pologne sous la forme de la vengeance et de la guerre privée. Il a été ensuite remis au roi et à ses officiers. A partir du XIIIe siècle toutes les peines deviennent pécuniaires. C'est le caractère original du droit pénal polonais. L'amende prononcée par le juge se divise en deux ou trois parts, dont une pour le prince, une pour le juge et une pour la partie lésée si elle est libre, car la part afférente au serf est recueillie par le seigneur. Ces peines varient suivant les infractions, mais le taux fixé par la coutume est fictif. La peine normale est généralement réduite au tiers, avec le même chiffre nominal, qui varie de 12 à 70 *grzivnas* (système duodécimal). Ce phénomène, singulier en apparence, tient à l'augmentation de valeur de la monnaie d'argent. Mais à côté de ces peines payables en argent il y en avait d'autres, payables en nature, c'est-à-dire en têtes de bétail, en fourrures, en hydromel, ou même en cubes de sel. Celles-là aussi sont devenues, à une certaine époque, payables en argent, mais sans rabais. La coexistence des deux systèmes a jeté une certaine confusion dans l'interprétation des textes, que les historiens n'entendent pas toujours de la même manière. La solution de cette difficulté est donnée avec la plus grande vraisemblance par M. Handelsman, qui a réuni pour la justification de sa thèse un grand nombre de textes empruntés aux documents originaux.

Séance du 29 février 1908.

Le Shinntoïsme.

Tome I, *Les dieux du Shinntô.*

Par M. Michel Revon,

Chargé de cours à l'Université de Paris.

M. Boutroux. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Michel Revon, chargé d'un cours d'Histoire des Civilisations d'Extrême-Orient à l'Université de Paris, le tome premier d'un ouvrage intitulé : *Le Shinntoïsme*. Ce premier volume est consacré aux dieux du Shinntô ; le second et dernier traitera du culte shinntoïste. Très bien accueilli par diverses revues savantes du Japon et de l'Europe, cet ouvrage, d'une documentation très riche, est une contribution à l'étude de la civilisation japonaise, qui paraît devoir faire grand honneur à notre pays. Il n'intéresse pas seulement les spécialistes, mais les lettrés en général, par l'analyse psychologique qu'il contient du mode de formation de la religion primitive des Japonais, ainsi que par les ressources qu'il nous offre pour mieux connaître les Japonais primitifs eux-mêmes, en vertu de l'adage : L'homme se peint dans ses dieux. Par là peuvent se découvrir notamment quelques-unes des causes de cet art japonais, qui fixe l'attention du monde entier.

Selon M. Revon, il est inexact de soutenir, comme le font beaucoup d'auteurs, que le Shinntoïsme n'est pas une religion. Cette assertion vient de ce que l'on définit la religion d'après des types appartenant à des civilisations déjà avancées. A traiter la question historiquement et non dogmatiquement, on trouve que le Shinntoïsme est bien une religion, à savoir une religion primitive, spontanée, telle que se la peut former un peuple enfant. Et cela même lui confère une grande valeur.

De même, il est inexact de mettre à l'origine de l'histoire du Shinntoïsme, comme on le fait en général, le culte des ancêtres. Selon M. Revon, qui ne se dissimule pas les contradictions que son opinion doit soulever, le Shinntô fut d'abord un naturisme, c'est-à-dire une personnification pure et simple des objets de la nature. Ensuite, il devint un animisme, c'est-à-dire une croyance à l'existence d'esprits plus ou moins séparés des corps. Et il aboutit, à travers un inextricable enchevêtrement des deux systèmes, au culte prépondérant des mânes des aïeux ou de ceux de la famille impériale, lequel conduisit à une imitation formelle du système chinois.

Étudiant, à l'aide des sources, les caractères et les phases d ces croyances, M. Revon y reconnaît certains phénomènes que pr sente la vie enfantine. C'est ainsi que, si la crainte l'emporte, da ces vieilles croyances religieuses, sur la confiance, c'est en ver de la même loi qui fait que l'enfant trouve la santé, le bien-être to naturels, et ne soupçonne d'intervention extraordinaire qu'à pr pos des accidents fâcheux qui lui surviennent. Ajoutez à cette caus dit M. Revon, la nature intime des vieux Japonais, très gais de c ractère, il est vrai, et enclins, par suite, à une certaine familiari avec leurs dieux, mais très polis aussi, déjà très amoureux d l'étiquette, et portés à exagérer les marques de respect envers l êtres de l'autre monde, comme envers les puissants du monde rée Aujourd'hui encore, c'est, au Japon, un manque de respect enve quelqu'un que de marcher sur son ombre.

Un des traits de l'âme japonaise que met en lumière cette a tique religion, c'est la bonté. La plupart des dieux y sont des êtr bienfaisants : déesse du soleil, dont la lumière verse au cœur d ses fidèles un véritable ravissement; déesse de la nourriture, q éveille dans les cœurs une perpétuelle reconnaissance; dieux d toute sorte, dont un poème du VIIIe siècle disait : « Tout homme v vant peut enchanter ses yeux du témoignage de leur amour. » To ces dieux sont regardés comme d'« augustes parents », sont inv qués comme de « chers ancêtres ».

Ce peuple de dieux avait eu sa naissance et son développement réciproquement il déclina et mourut : il pâlit et se dissipa deva le bouddhisme et son mysticisme magnifique, dès le milieu d VIe siècle.

Pourtant, dit M. Revon, l'antique religion naturiste tenait tro au cœur de la nation pour avoir disparu tout entière. Si le cul public n'est plus qu'une forme vaine, si la vieille mythologie pr voque de sceptiques sourires, le génie de la nation demeure, t qu'il s'est exprimé dans ses premières croyances. L'âme de l race demeure, simple et joyeuse, pareille au « cerisier sauvage qu dégage son parfum sous le soleil matinal ». Et la permanence d génie de la nation est bien, au fond, celle de ses dieux; car, selon u vers fameux d'un poème révélé en songe à l'empereur Seiwa, qu vivait au IXe siècle : « Les dieux siègent dans le cœur de l'homme.

Bien que la part de l'érudition soit, dans l'ouvrage de M. Revon de beaucoup la plus grande matériellement, son œuvre, vivante e littéraire, est aussi attachante qu'instructive.

Séance du 29 février 1908.

La Théorie de l'Histoire.

Par M. A. D. Xénopol.

M. Boutroux. — M. Xénopol offre à l'Académie la seconde édition de ses *Principes fondamentaux de l'Histoire*. Remanié et augmenté, ce livre a reçu un nouveau titre, et s'appelle aujourd'hui : *La Théorie de l'histoire*.

On sait à combien de difficultés énormes on se heurte quand on essaie de concevoir avec quelque clarté les notions philosophiques impliquées dans le travail de l'historien : individu, milieu, influence, fait historique, cause, loi, développement, etc. Déjà le livre de M. Xénopol nous fait concevoir ces difficultés en mentionnant et discutant les très nombreux et compliqués systèmes auxquels a donné lieu, notamment dans ces derniers temps, l'étude des conditions de l'histoire. Au seul point de vue de la documentation l'ouvrage de M. Xénopol est fort utile, en nous mettant au courant des travaux de ce genre poursuivis, non seulement en France, mais en Allemagne et dans les autres pays.

La théorie à laquelle aboutissent ses propres recherches peut être considérée comme le développement d'une pensée qu'aimait à exprimer Fustel de Coulanges. L'histoire, disait notre illustre et regretté confrère, ne peut ni ne doit songer à établir des lois. Mais elle peut, parfois, démêler des causes. La fine distinction que Fustel de Coulanges faisait entre *loi* et *cause* est la base du système de M. Xénopol. Partout, dit-il, il y a des causes et des lois; mais dans les sciences physiques on cherche surtout les lois et on n'atteint guère les causes, dont, d'ailleurs, on peut se passer. Dans les sciences historiques, au contraire, les lois, ou sont chimériques, ou ne concernent que les éléments constants et non historiques des phénomènes : elles ne sauraient donc suffire à nous fournir cette explication de l'individuel, du ἅπαξ γενόμενον, où aspire l'historien. Mais il nous est possible, en histoire, de dégager des phénomènes successifs, liés entre eux, dans leur individualité même, par un enchaînement causal. Cela encore est expliquer, cela encore est faire œuvre scientifique. Donc il y a deux sortes de sciences : les sciences physiques ou sciences de lois, les sciences historiques ou sciences de liaisons causales.

La théorie de M. Xénopol soulève un problème, philosophique très grave : celui du rapport de la cause à la loi. On sait que, tandis que David Hume ramène la notion de cause à la notion de loi, John Stuart Mill ramène la notion de loi à la notion de cause.

Résoudre définitivement de telles questions est peut-être impo sible à l'heure actuelle. On sera reconnaissant à M. Xénop d'avoir envisagé et approfondi les difficultés, et d'avoir fait u grand effort pour constituer une théorie qui en tienne compte.

Séance du 29 février 1908.

Petit glossaire des Lettres de Mme de Sévigné.

Par M. E. Pilastre.

M. Boutroux. — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de part de l'auteur M. Pilastre, un opuscule intitulé : *Petit glossa des Lettres de Mme de Sévigné.* Bien qu'il décline toute prétenti scientifique et offre son travail aux seuls gens du monde, M. Pilast qui a beaucoup pratiqué St-Simon et les écrivains du XVIIe sièc était en mesure de faire ressortir et apprécier les particularités la langue, encore si libre et pittoresque, de la marquise. Et, com il le dit lui-même, il est à souhaiter que nous reprenions à c grands écrivains le plus possible des expressions heureuses q se rencontrent chez eux, et que les âges suivants ont, fâcheu ment, laissé tomber en désuétude. A ces locutions de Mme de S vigné, qu'on est tenté de juger surannées, M. Pilastre voudrait v appliquer un mot de Mme de Sévigné elle-même : « Il ne faut p dire : cela est vieux; non, cela n'est pas vieux, mais c'est divin

On trouve dans ce petit volume nombre d'expressions qui jus fient ce sentiment. Telles les phrases :

« Il y a de la feuille qui chante à ce mélange des dieux et d hommes. » Le mélange est si intime que l'on ne sait plus, de feuille et de l'oiseau, lequel chante, et lequel frémit.

« La duchesse a toujours voulu M. de Mirepoix; elle y a j son coussinet. » En effet, pour retenir sa place dans un lieu publ on y mettait un coussin.

« Il a un coin d'Arnauld dans sa tête. »

« Quel surtout que ce rhumatisme! »

« Ah! qu'il y a peu de *personnes vraies!* Rêvez un peu sur mot, vous l'aimerez. Je lui trouve, de la façon que je l'entends, u force au delà de sa signification ordinaire. »

Mme de Sévigné souhaitait de voir adopter par le grand mon le mot *aimablement.* « Aimablement, dit-elle, voilà un mot qui vie

souvent sous ma plume; je voudrais bien pouvoir le mettre dans le grand monde. »

On le voit, c'est l'esprit et l'âme même de Mme de Sévigné qui se révèle dans les particularités de son langage, en même temps que s'y découvre mainte forme oubliée et intéressante de la langue de son temps.

Séance du 29 février 1908.

Les Compagnies du corail.

Par M. Paul Masson.

1 vol. in-8°, Paris, Fontemoing.

M. Fagniez. — L'ouvrage que M. Paul Masson, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, m'a demandé de présenter à l'Académie, fait suite à des travaux sur le commerce du Levant et les établissements commerciaux de notre pays en Afrique à l'un desquels elle a accordé, l'année dernière, le prix Audiffred. Cet ouvrage, intitulé *Les Compagnies du corail, étude historique sur le commerce de Marseille au* XVIe *siècle et les origines de la colonisation française en Algérie-Tunisie*, a pour point de départ la découverte aux Archives de l'Isère de dix-neuf registres du XVIe siècle provenant de ces compagnies. M. Masson en doit la communication à l'archiviste des Bouches-du-Rhône, M. Fournier, qui les a le premier connus. Grâce à eux, et aux informations complémentaires puisées dans les archives de ce dernier département, l'auteur a pu revenir sur le passé de nos établissements africains auxquels il avait déjà consacré, en 1903, l'ouvrage que vous avez récompensé, dissiper les obscurités qu'il avait dû laisser planer sur leurs débuts et nous présenter, de 1533 à 1611, l'histoire des compagnies marseillaises de corail qui ont exploité ce qu'on appelait les *concessions d'Afrique*, c'est-à-dire le *Bastion de France* ou bastion de Massacares, le cap de Rose, La Calle et Bône, et aussi celle des compagnies qui se sont succédé en Tunisie dans la dernière période du XVIe siècle. Ce n'est pas ici le lieu de suivre M. Paul Masson dans le récit des vicissitudes de ces sociétés, dont la destinée s'est naturellement ressentie de l'état de nos relations avec la Porte et de la situation intérieure de notre pays. De ces vicissitudes nous ne retiendrons que la transformation qui fit, en 1597, de l'établissement privé que le bastion avait

été jusque-là le siège d'un gouvernement royal et qui entraîna la dissolution de la compagnie. C'est seulement dans le livre de M. P. Masson qu'il faut en chercher l'exposé, mais il nous appartient, du moins, de relever les vues que sa monographie nous ouvre sur l'histoire du commerce en général et dont l'auteur a su faire apprécier la portée en homme déjà familier avec ces questions. C'est à grouper les renseignements dont cette histoire peut profiter et à mettre ainsi en lumière le caractère général et étendu de son sujet qu'il a consacré les chapitres III, IV, V, VI, VIII et IX.

Bien que la pêche, le travail et le commerce du corail constituassent une branche de production assez développée en Europe et en Orient pour rappeler de loin l'influence que le commerce de l'ambre a eue, dans l'antiquité, sur les relations internationales, cette branche de production devient plus intéressante encore quand on connaît le mouvement d'échanges auquel elle a donné l'impulsion. M. Paul Masson n'a même pas eu besoin d'abandonner les compagnies du corail qui sont l'objet propre de son ouvrage, pour passer, comme de plain-pied, au commerce méditerranéen, car c'est souvent à ces compagnies elles-mêmes qu'appartenaient les capitalistes et les commerçants qui formaient des sociétés pour le trafic des cuirs et des grains des pays barbaresques, des épices de l'Asie, des draps et des soieries de France et d'Italie, des réaux et des pistoles d'Espagne. L'importance conservée par Alexandrie, le Caire, Alep comme marchés des épices, donne le droit de dire que le transit par la Méditerranée entre l'Europe et l'Orient était moins délaissé qu'on ne le croit au profit du transit par le Cap. Les affaires qui se faisaient sur le corail ne donnaient pas seulement lieu à une activité commerciale bien plus étendue, elles suscitaient encore en Provence la création d'industries destinées à profiter des débouchés ouverts par les compagnies. Enfin, pour terminer, sans prétendre la rendre complète, l'énumération des questions sur lesquelles l'histoire économique générale sera redevable à M. P. Masson, mentionnons encore quelques pages intéressantes sur les relations des entreprises commerciales africaines et des banques lyonnaises. En somme, M. Paul Masson a su recueillir, dans les documents qui sont si heureusement venus dans ses mains, une foule de menus faits qui prendront utilement place un jour dans l'histoire de la production et du commerce de la région méditerranéenne, et c'est cette histoire qu'il est en train d'écrire et à laquelle il nous promet d'ajouter bientôt, en la poursuivant jusqu'à la fin de l'ancien régime, un chapitre de plus.

Séance du 28 mars 1908.

BULLETIN

DES SÉANCES D'AVRIL 1908

Séance du 4. — *Présidence de* M. DE FOVILLE, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *République française. Ministère du travail et de la prévoyance sociale. Direction du travail. Statistique générale de la France. Statistique annuelle du mouvement de la population. Années 1905 et 1906.* Tomes XXXV et XXXVI. Paris, Imprimerie nationale, 1907, un vol. in-8°. — *La loi du travail ou une nouvelle éducation* (Essais de droit public), par Ambrogio Freida. Rome, 1908, fasc. in-8°. — *Commissão geographica egeologica do Estado de S. Paulo. Esploração do Rio do Peixe.* 1907, São Paulo. Rothschild et Cie, 1907, in-f°.

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de M. Albert Waddington, correspondant de l'Académie le tome second de son ouvrage intitulé : *Le grand électeur Frédéric-Guillaume de Brandebourg, sa politique extérieure, 1640-1688.* Tome second (1660-1688), Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1908, in-8°.

M. Compayré fait hommage à l'Académie du volume qu'il vient de publier sous ce titre : *L'éducation intellectuelle et morale.* Paris, P. Delaplane, 1908, in-12.

M. Levasseur montre à l'Académie les tableaux graphiques qui résument les *progrès de l'instruction primaire en France, depuis la Restauration jusqu'à nos jours ;* il indique les faits que présentent ces tableaux destinés à l'Exposition franco-britannique qui sera ouverte à Londres en mai prochain.

M. Bergson commence la lecture d'un mémoire de M. Naville sur « *La Matière.* »

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle l'Académie est invitée à prendre part aux travaux du *Congrès international des Sciences historiques,* qui aura lieu à Berlin le 12 août prochain.

Séance du 11. — *Présidence de* M. DE FOVILLE, *président.* — est fait hommage à l'Académie d'un volume intitulé : *Républiq Française. Gouvernement général de l'Algérie, direction de l'ag culture, du commerce et de la colonisation. Statistique générale l'Algérie. Année 1906.* Alger, 1907, in-8°.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret suivant :

DÉCRET

Le Président de la République Française,

Sur le Rapport du Ministre de l'Instruction Publique et des Bea Arts,

Vu le procès-verbal de la séance tenue, le 28 mars 1908, par l cademie des Sciences morales et politiques de l'Institut de Fran

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée l'élection faite par l'Académ des Sciences morales et politiques de M. F. Evellin, pour remp la place de membre titulaire devenue vacante, dans la section philosophie, par suite du décès de M. Brochard.

ART. 2. — Le ministre de l'Instruction Publique et des Beau Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris le 5 avril 1908.

Signé : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction Publique,
et des Beaux-Arts,
Signé : Gaston DOUMERGUE.

Pour ampliation :
Le chef de Bureau au Cabinet,
Signé : LEROY.

Après la lecture de ce décret, le Secrétaire perpétuel introd M. Evellin dans la salle des séances. M. le Président lui souha la bienvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Stourm présente les deux ouvrages suivants : — *La vente [illegible] pendant la Révolution française*, par M. Alex Vialay. Paris, [illegible], 1908, in-8°. — *Traité de la compta[illegible] publique. Décret du 31 mai 1862, mis à jour et annoté*, [illegible]

M. Victor Macé, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, maître de conférences à l'École des Sciences politiques. Extrait du code des lois politiques et administratives annotées de la collection Dalloz, publié sous la direction de MM. G. Criolet et Ch. Vergé. Première édition, Paris, administration Dalloz, 1905, in-4°.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie : 1° Une lettre par laquelle M. Arthur Balfour remercie de son élection de correspondant; 2° Une lettre par laquelle le Président de la Société Nationale des Beaux-Arts informe les membres de l'Académie qu'ils seront admis à l'Exposition qui s'ouvre le 14 de ce mois : 3° Une lettre de l'Académie Royale dei Lincei qni fait connaître, en qualité d'Académie directrice de l'Association Internationale des Académies, la composition de quelques commissions.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de l'invitation adressée par M. de Crozals, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble, à l'Académie, afin qu'elle se fasse représenter à l'inauguration de l'Institut Français de Florence qui aura lieu le 27 avril.

L'Académie désigne pour la représenter le Secrétaire perpétuel et invite les membres qui voudraient assister à cette cérémonie à se faire connaître.

M. Bergson achève la lecture du mémoire de M. Ernest Naville sur « *La Matière* ».

M. André Liesse communique à l'Académie la première partie d'une étude sur *Ouvrard*.

L'Académie décide que, suivant l'usage, elle ne siègera pas le samedi saint.

Le samedi 18 avril, jour du samedi saint, l'Académie n'a pas tenu de séance.

Séance du 25. — *Présidence de* M. DE FOVILLE, *président*. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Tableau général des communes de l'Algérie*, dressé par ordre de M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie. Situation au 31 décembre 1907. Alger, imprimerie algérienne, 1908, in-4°. — *Étude sur le jugement des prises maritimes en France jusqu'à la suppression de l'office d'amiral* (1627) par M. Auguste Dumas, docteur en

droit, archiviste du département de la Dordogne. Paris, E. Larose, 1908, in-8°. — *The Demonstration Schools Record*; Number one, edited by J. J. Findlay, Sarah Fielden Professor of Education, Manchester, at the University Press, 1908, in-8°.

M. le Président annonce la mort de M. Gebhart survenue le 21 avril. Suivant sa volonté, la cérémonie des obsèques a dû avoir lieu à Nancy. Le vendredi 25, les députations de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences morales et politiques ont accompagné le cercueil de M. Gebhart de son domicile à la gare de l'Est, où les discours ont été prononcés.

M. le Président, après avoir exprimé de nouveau les regrets que cette perte inspire à l'Académie, propose de lever la séance.

La proposition est adoptée.

Le gérant responsable :
Henry VERGÉ.

TABLE ANALYTIQUE DU CLXIX^e VOLUME

AVIS POUR LES RECHERCHES

Voir, aux noms des auteurs, les sujets dont ils ont traité.
Voir, aux matières, les noms des auteurs qui en ont traité.
Les insertions sont datées.

ABRÉVIATIONS

M.T. — Membre titulaire.
M.L. — Membre libre.
A.É. — Associé étranger.
C. — Correspondant.
†. — Mort.
Rapp. — Rapport.
Obs. — Observations.
V. — Voyez.
P. — Page.
Ouvr. — Ouvrage.

A

Alsace. — V. Lefébure, p. 249.
Amitié de France (L'). — V. Luchaire, p. 485.
Angleterre contemporaine. — V. Bergson, p. 105.
Antheaume (André et Léon). — Prix Saintour, p. 117 et 180.
Arbitrage international. — V. Boutroux, p. 721.
Ardouin-Dumazet. — V. Monod, p. 247 et 380.
Armaingaud. — V. Luchaire, p. 238.
Arnauné. — V. Foville, p. 375.
Assistance. — V. Levasseur, p. 110.

B

Baglioni (**Les**). — V. Luchaire, p. 490.
Balfour, C. — Son élection, p. 626.
Bardoux, M. T. †. — V. Picot, p. 138.
Bardoux (Jacques). — La reine Victoria d'après sa correspondance inédite, p. 295.
V. aussi Bergson, p. 105.

Bazaillas. — V. Bergson, p. 719.
Beaufreton. — Prix Blaise des Vosges, p. 183.
Beauregard, M. T. — Obs. sur le droit de grève, p. 19.
V. aussi Rapports sur concours, p. 448.
Bellom. — Prix Corbay, p. 186.
Les nouvelles théories de la valeur, p. 685.
Belot. — Prix Le Dissez de Penanrun, p. 179.
Bergson, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Jacques Bardoux : *Psychologie de l'Angleterre contemporaine*, p. 105.
Rapp. sur un ouvr. de M. Bazaillas : *Musique et inconscience*, p. 719.
Rapp. sur un ouvr. de M. Merlant : *Senancour*, p. 720.
V. aussi Rapports sur concours, p. 91.
Bernard. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 184.
Bismark. — V. Welschinger, p. 493.
Blanchard. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 184.
Block (M.), M. T. †. — V. Cheysson, p. 656.
Boccace. — V. Rodocanachi, p. 597.
Bonet-Maury, C. — Son élection, p. 626.
Bonnal. — V. Chuquet, p. 234.
Bouiller, M. T. †. — V. Compayré, p. 610.
Bourdon. — Prix du budget (histoire), p. 119 et 181.
Bourgain. — V. Levasseur, p. 110.
Bourguin. — Prix Chevallier, p. 184.
Bournisien. — Prix Rossi, p. 181.
Boutroux, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. del Vecchio : *Su la teoria del contratto sociale*, p. 114.
Rapp. sur un ouvr. de M. Butler : *True and false democracy*, p. 239.
Rapp. sur un ouvr. de M. Bureau : *La crise morale des temps nouveaux*, p. 492.
Rapp. sur un ouvr. de M. Pilastre : *Vie et caractère de Mme de Maintenon*, p. 498.
Rapp. sur un ouvr. de M. Picavet : *Pierre de Maricourt*, p. 499.
Rapp. sur deux discours de M. Butler : 1° *L'arbitrage international*, 2° *la statue d'Alexandre Hamilton*, p. 721.
Rapp. sur un ouvr. de M. Revon : *Le shinntoïsme*, p. 727.
Rapp. sur un ouvr. de M. Xénopol : *La théorie de l'histoire*, p. 729.
Rapp. sur un ouvr. de M. Pilastre : *Petit glossaire des lettres de Mme de Sévigné*, p. 730.
Brochard, M. T. †. — Son décès, p. 257.

Bruhnes (Jean). — Prix Blaise des Vosges, p. 183.
Buche. — V. Picot, p. 618.
Bulletin des séances :
— du mois d'octobre 1907, p. 116.
— du mois de novembre 1907, p. 254.
— du mois de décembre 1907, p. 259.
— du mois de janvier 1908, p. 382.
— du mois de février 1908, p. 500.
Bureau. — V. Boutroux, p. 492.
Butler. — V. Boutroux, p. 239 et 721.

C

Cadoux. — V. Levasseur, p. 584.
Caillemer. — V. Lyon-Caen, p. 244.
Cambon, M. L. — Obs. sur l'Étatisme municipal, p. 232.
Carette. — V. Welschinger, p. 235.
Carnot (Capitaine Sadi). — Sa fondation, p. 386.
Carré. — V. Renault, p. 105.
Chantriot. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 184.
Charbon de terre. — V. Levasseur, p. 107.
Chéradame. — Prix Drouyn de Lhuys, p. 182.
Cheysson, M. T. — Obs. sur l'Étatisme municipal, p. 230.
Notice sur M. Maurice Block, p. 656.
V. aussi Rapport sur les concours, p. 49.
Chuquet, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Lumbroso : *A travers la Révolution et le premier empire*, p. 234.
Rapp. sur un ouvr. de M. Bonnal : *Les royalistes contre l'armée*, p. 234.
Rapp. sur deux ouvr. : *Histoire de Russie*, par M. Leger; — *L'émigré Duvau*, par M. Joret, p. 613.
Rapp. sur un ouvr. de M. Jean Lemoine : *Mme de Montespan et la légende des poisons*, p. 722.
Cilleuls (des). — Prix Rossi, p. 260.
Colonisation. — V. Lyon-Caen, p. 617.
Colson. — V. Foville, p. 376.
Commission administrative pour 1908. — P. 263.
— **de vérification des comptes de 1907**. — P. 263.
— **des ordonnances des rois de France**. — P. 263.
— **du legs Debrousse**. — P. 263.
Commissions de prix. — P. 263.

Compayré. M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Latreille : *Fr cisque Bouillier*. p. 610.

CONCOURS

SUJETS DE PRIX. — PROGRAMMES.

Prix Audéoud. — P. 204.
Prix Audiffred (dévouement). — P. 206.
Prix Audiffred (ouvrages). — P. 203.
Prix Beaujour. — Des organisations de prêts sur l'honneu faible intérêt ou sans intérêt. p. 201 et 256.
Prix Berger. — P. 201.
Prix Bigot de Morogues. — P. 203.
Prix Blaise des Vosges. — Les institutions de prévoyance d nos populations rurales. p. 202 et 258.
Prix Berdin. — Nicolas de Cusa. p. 189.
De la place qui doit appartenir à la morale aux divers de de l'enseignement public. p. 190 et 258.
L'assurance contre le chômage. p. 190.
La prépondérance française en Occident sous les quatre prem Valois. p. 190.
Bourses triennales. — P. 208.
Prix du budget (philosophie). — De l'état actuel de la psyc logie animale, p. 187.
Prix du budget (morale). — Des causes et des remèdes d criminalité croissante de l'adolescence. p. 187.
Rôle de l'assistance publique et de la bienfaisance privée France et à l'étranger. p. 187.
Prix du budget (législation). — De la contrebande de gue p. 188.
Etude critique et de législation comparée sur la minorité pén p. 188 et 260.
Prix du budget (économie politique). — La grève et le con de travail au point de vue économique et social. p. 188.
La situation et le rôle de la femme dans les institutions de voyance. p. 189.
Les méthodes d'évaluation de la richesse publique et d richesse privée. p. 189 et 257.
Prix du budget (histoire). — Du régime de la centralisation d l'administration de la France depuis la mort de Louis jusqu'à la fin du XIXe siècle, p. 189.

Prix Carlier. — P. 204.
Fondation Carnot. — P. 207.
Prix Chevallier. — P. 205.
Prix Corbay. — P. 206.
Prix Bon de Courcel. — P. 199.
Prix Crouzet. — Les principes philosophiques de la pédagogie, p. 193.
Prix Drouyn de Lhuys. — P. 198.
Prix Estrade-Delcros. — P. 201.
Prix Fréville. — P. 200.
Fondation Gasne. — P. 208.
Prix Gegner. — P. 193.
Prix Halphen. — P. 202.
Prix Jean Reynaud. — P. 200.
Prix Bon de Joest. — P. 205.
Prix Kœnigswarter. — P. 195.
Prix Le Dissez de Penanrun. — P. 194 et 196.
Prix Lefèvre-Deumier. — P. 206.
Prix Léon Faucher. — L'hygiène publique au point de vue économique et social, p. 196 et 258.
Décrire dans une région de la France (département ou pays) l'état de la culture et des changements survenus, depuis une cinquantaine d'années, dans les procédés, les produits, les débouchés, les prix, et dans la condition des travailleurs, p. 196.
Prix de Lévêque. — P. 193.
Prix Maisondieu. — P. 204.
Prix Odilon-Barrot. — Faire l'histoire d'une coutume générale ou d'un groupe de coutumes locales, au choix des concurrents, p. 195.
Des lettres missives, p. 195 et 256.
Prix Perret. — P. 198.
Prix Rossi. — De la plus-value et de la moins-value résultant des circonstances étrangères à l'action de celui qui en a le bénéfice ou qui en subit le dommage, p. 197.
Le lin, le chanvre, le jute et leurs succédanés, p. 197,
Histoire économique de la soie, p. 197.
Le cuivre et ses alliages, p. 198 et 258.
Prix Saintour. — Les principales théories de la philosophie religieuse en Allemagne, depuis Kant, p. 191.
De l'origine et des progrès de l'idée de morale dans les rapports internationaux, p. 191 et 258.

Étudier, au point de vue de ses effets financiers et économiques, une grande guerre européenne, p. 191.
Le parlement de Paris depuis l'avènement de Charles VI jusqu'à la mort de Henri II, p. 192.
La conception de l'Etat et de ses attributions politiques telle qu'elle se dégage des écrits des penseurs du XVIIIe siècle, p. 192.
Prix Stassart. — Des causes et des conséquences morales et sociales de la diminution de la natalité en France, p. 194.
Prix Tanesse. — P. 207.
Prix Thorel. — P. 202.
Prix Victor Cousin. — Exposer, d'après les textes et documents, ce que nous pouvons savoir de la vie de Chrysippe, p. 192.
Théophraste, sa vie, ses rapports avec Aristote, son œuvre philosophique et littéraire, p. 193 et 256.
Prix Wolowski. — p. 199.

Contrat social. — V. Boutroux, p. 114.
Convention de Genève. — V. Renault, p. 103.
Coquelin (Ch.). — V. F. Passy, p. 620.
Corail (Ctesse des). — V. Fagniez, p. 731.
Cossa. — Prix Saintour, p. 180.
Cuche. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 185.

D

Dareste, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Mispoulet : *Le régime des mines sous les Romains et au moyen âge*, p. 496.
Rapp. sur un ouvr. de M. Handelsman : *La peine dans le plus ancien droit polonais*, p. 726.
Decante. — Prix Saintour, p. 180.
Dehérain. — Prix Drouyn de Lhuys, p. 182.
Delpech. — V. Renault, p. 103.
Démocratie. — V. Boutroux, p. 239.
Devoirs. — V. Espinas, p. 478.
Dieulafoy. — La prédestination, la prescience et le libre arbitre dans les tragiques espagnols et dans le Coran, p. 505.
Discours aux séances publiques de l'Institut :
par M. Luchaire, p. 121.

Discours aux séances hebdomadaires de l'Académie :
par M. Luchaire, p. 368.
par M. de Foville, p. 372.
Discours aux funérailles :
de M. Brochard, par M. Luchaire, p. 349; — par M. Croiset, p. 355.
Droit civil. — V. Lefebvre, p. 323.
— **constitutionnel**. — V. Al. Ribot, p. 486.
— **polonais**. — V. Dareste, p. 726.
Dumas. — V. Luchaire, p. 246.
Dumesnil. — V. Luchaire, p. 485.
Duvand (Adrien). — Sa fondation, p. 117.
Duvau (l'émigré). — V. Chuquet, p. 613.

E

Économie politique. — V. Foville, p. 376. — Levasseur, p. 619.
Edit de Nantes. — V. La Gorce, p. 616.
Enfants naturels. — V. Lyon-Caen, p. 621.
Enseignement. — V. Lyon-Caen, p. 244.
Esmein, M. T. — Obs. sur le droit de grève, p. 15.
Espinas, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Jacob : *devoirs*, p. 478.
Étatisme municipal. — V. Leroy-Beaulieu, Stourm, d'Haussonville, Cheysson, Levasseur, Al. Ribot, Cambon, p. 210 à 233.
Evellin, M. T. — Prix le Dissez de Penanrun, p. 120 et 179.
Son élection dans la section de philosophie, p. 628 et 734.

F

Fabre. — V. Fr. Passy, p. 252.
Fage. — V. Monod, p. 247 et 380.
Fagniez, M. T. — V. Rapp. sur un ouvr. de M. Masson : *Les compagnies du corail*, p. 731.
Ferdinand-Dreyfus. — V. Levasseur, p. 110.
Finot. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 185.
Flandin. — V. Al. Ribot, p. 486.
Foville (de), M. T. — Homo medius, p. 265.
Rapp. sur un ouvr. de M. Arnauné : *Rapport sur l'administration des monnaies et médailles*, p. 375.
Rapp. sur un ouvr. de M. Colson : *Cours d'économie politique*, p. 376.
France (la). — V. Vidal de la Blache, p. 381.

G

Gache. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 184.
Gaffarel. — V. Monod, p. 491 et 723.
Gaultier. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 185.
Gebhart, M. T. †. — Son décès, p. 736.
Gimbal. — Prix Saintour, p. 180.
Girault. — V. Lyon-Caen, p. 617.
Gottrau de Watteville (de). — Prix Blaise des Vosges, p. 18
Gréard, M. T. †. — V. Levasseur, p. 110.
Grève (droit de). — V. Levasseur, Esmein, P. Leroy-Beaulieu P. Beauregard, p. 1, 15, 17, 19.
Guénin. — V. Welschinger, p. 487.
Guerre (faits de). — V. Monod, p. 247.
— **russo-japonaise.** — V. Renault, p. 105.
Guyot (Yves). — V. Fr. Passy, p. 488.

H

Hamilton (Alexandre). — V. Boutroux, p. 721.
Handelsman. — V. Dareste, p. 726.
Haussonville (Cte d'), M. T. — Obs. sur l'Étatisme municipa p. 232.
Histoire. — V. Boutroux, p. 169. — Chuquet, p. 274. — Luchair p. 239 et 286. — Monod, p. 280, 723. — Welschinger, p. 48
Histoire de Russie. — V. Chuquet, p. 613.
Hoffmann (l'abbé). — V. Lefébure, p. 249.
Homo medius. — V. Foville, p. 265.

I

Impôt. — V. Stourm, p. 614.
Industrie. — V. Luchaire, p. 246.
Institut de Florence. — V. Julien Luchaire, p. 457.

J

Jacob. — V. Espinas, 478.
Jollivet. — Prix Rossi, p. 181.
Joret. — V. Chuquet, p. 613.
Juret. — Prix du budget (philosophie), p. 178.

K

Klaczko, C. †. — V. Welschinger, p. 389.
Koppe (Mlle). — Prix Maisondieu, p. 186.

L

Labbé. — Prix Carlier, p. 185 et 256.
La Dufferie (Baglion de). — V. Luchaire, p. 490.
La Gorce (de), M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Régnier : *L'Edit de Nantes*, p. 616.
Lagorgette. — V. Th. Ribot, p. 495.
La Haye (conférence de). — V. Renault, p. 438.
Landouzy. — Prix Carlier, p. 185 et 256.
Latreille. — V. Compayré, p. 610.
Lecarpentier. — Prix Rossi, p. 181.
Lefébure, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. l'abbé Hoffmann : *L'Alsace au* XVIIIe *siècle*, p. 249.
Notice sur M. Antonin Lefèvre-Pontalis, p. 696.
Lefebvre (Charles). — La communauté du code civil comparée à sa condition première de compagnie conjugale, p. 323.
Lefèvre-Pontalis (Antonin), M. L. †. — V. Lefébure, p. 696.
Lemoine (Jean). — V. Chuquet, p. 722.
Lepoittevin. — Prix Bordin, p. 179.
Leroy-Beaulieu (Paul), M. T. — Obs. sur le droit de grève, p. 17.
Obs. sur l'étatisme municipal, p. 210.
Leroy-Beaulieu (Anatole). M. T. V. Rapports sur les concours, p. 86.
Lettre adressée à l'Académie :
par M. Fouillée, p. 294.
Levasseur, M. T. — Y a-t-il un droit de grève? p. 1.
Rapp. sur un ouvr. de M. Simiand : *Le prix du charbon de terre en France au* XIXe *siècle*, p. 107.
Rapp. sur un ouvr. de Mlle Bourgain : *Gréard*, p. 110.
Rapp. sur un ouvr. de M. Ferdinand-Dreyfus : *Assistance sous la seconde république*, p. 110.
Obs. sur l'étatisme municipal, p. 271 et 233.
Cadoux, p. 584.
Rapp. sur un ouvr. de M. Villain : *Les crises économiques et les chemins de fer*, p. 619.
Lévy (Raphael-Georges). — L'avenir de la monnaie et la monnaie de l'avenir, p. 24.

Lorin. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 184.
Luchaire, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Armaingaud : *Le stoïcisme de Montaigne*, p. 238.
Rapp. sur un ouvr. de M. Richemond : *Les seigneurs de Nemours du* XIIe *au* XVe *siècle*, p. 239.
Rapp. sur un ouvr. de M. Bernard Monod : *Pascal II et Philippe Ier*, p. 245.
Rapp. sur un ouvr. de M. Dumas : *L'industrie sous l'ancien régime*, p. 246.
Conseils d'un père à ses fils, p. 286.
Rapp. sur un ouvr. de M. Dumesnil : *L'amitié de France*, p. 485.
Rapp. sur un ouvr. de M. Baglion de la Dufferie : *Les Baglioni de Pérouse*, p. 490.
V. aussi Discours, p. 121, 349 et 368.
Luchaire (Julien). — L'Institut français de Florence au 1er février 1908, p. 457.
Lumbroso. — V. Chuquet, p. 234.
Luzzatti, A. E. — Une conférence internationale pour la paix monétaire, p. 358
Lyon-Caen, M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Caillemer : *L'enseignement supérieur à Lyon*, p. 244.
Rapp. sur un ouvr. de M. Girault : *Principe de colonisation*, p. 617.
Rapp. sur un ouvr. de M. Travers ; *La puissance paternelle et la tutelle sur les enfants naturels*, p. 621.
Rapp. sur un ouvr. *La vie juridique des Français*, p. 622.

M

Maintenon (Mme de). — V. Boutroux, p. 498.
Marcé. — V. Stourm, p. 614.
Maricourt (Pierre de). — V. Boutroux, p. 499.
Marie. — Prix Saintour, p. 180.
Marion. — Prix Rossi, p. 181.
Masson. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 184.
V. aussi Fagniez, p. 731.
Matière (La). V. Naville, p. 629.
Matter. — V. Welschinger, p. 493.
Merlant. — V. Bergson, p. 720.
Métaphysique. — V. Vignon, p. 468.
Michon. — Prix Perret, p. 182.

Mines. — V. Dareste, p. 496.
Minnaert. — Prix du budget, histoire, p. 119.
Prix du budget, philosophie, p. 178.
Mispoulet. — V. Dareste, p. 496.
Moll-Weiss (Mme). — Prix Blaise des Vosges, p. 183.
Monnaie. — V. Lévy, p. 24.
Monnaies. — V. Foville, p. 375.
Monod, M. L. — Rapp. sur un ouvr. de M. Ardouin-Dumazet : *Voyage en France*, p. 247 et 380.
Rapp. sur un ouvr. de M. Fage : *Les exactions des gens de guerre dans le bas Limousin au* XVIIe *siècle*, p. 247.
Rapp. sur un ouvr. de M. Stern : *La terreur en Pologne en 1832*, p. 248.
Rapp. sur un ouvr. de M. Fage : *Un terroriste au* XVIIe *siècle*, p. 380.
Rapp. sur un ouvr. de M. Gaffarel : *La politique coloniale*, p. 491.
Rapp. sur un ouvr. de M. Gaffarel : *Les complots de Marseille et de Toulon, 1812-1813*, p. 723.
Rapp. sur un ouvr. de M. Yakschitch : *L'Europe et la résurrection de la Serbie*, p. 725.
Monod (Bernard). — V. Luchaire, p. 245.
Montaigne. — V. Luchaire, p. 238.
Montespan (Mme de). — V. Chuquet, p. 722.
Morale. — V. Boutroux, p. 492. — Fr. Passy, p. 237 et 245. — Th. Ribot, p. 495.
Musique. — V. Bergson, p. 719.

N

Napoléon. — V. Welschinger, p. 529.
Naville (Ern.), A. E. — La Matière, p. 629.
Nouvion (de). — Fr. Passy, p. 620.

P

Paix monétaire (La). — V. Luzzatti, p. 358.
Parisot. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 185.
Pascal II. — V. Luchaire, p. 245.
Passy (Fréd.), M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Wagner : *Pour les petits et pour les grands*, p. 237.
Rapp. sur son ouvr. : *Pour les jeunes gens*, p. 245.

Rapp. sur un ouvr. de M. Fabre : *La pensée moderne*, p. 252.
Les trois grands ressorts de la vie, p. 269.
Rapp. sur un ouvr. de M. Yves Guyot : *Sophismes socialis*
p. 488.
Rapp. sur un ouvr. de M. de Nouvion : *Charles Coquelin*, p. 6
Philippe Ier. — V. Luchaire, p. 245.
Picavet. — V. Boutroux, p. 499.
Picot (Georges), M. T. — Notice sur la vie et les travaux de M. B
doux, p. 138.
Obs. sur l'étatisme municipal, p. 228.
Rapp. sur un ouvr. de M. Buche : *L'abbé Camille Ramba*
p. 618.
Pilastre. — V. Boutroux, p. 498 et 730.
Pillon. — Prix Gegner, p. 178.
Politique coloniale. — V. Monod, p. 491.
Pologne. — V. Monod, p. 248.
Prédestination. — V. Dieulafoy, p. 505.
Psychologie. — V. Fr. Passy, p. 252 et 279.

R

Rambaud, M. T. — V. Vidal de la Blache, p. 546.
Rambaud (L'abbé). — V. Picot, 618.

RAPPORTS SUR LES CONCOURS

PRIX BLAISE DES VOSGES

Rapport de M. Cheysson sur les écoles ménagères en France
l'étranger, p. 49.

PRIX DU BUDGET (Économie politique)

Rapport de M. Beauregard sur la grève et le contrat de trav
p. 448.

PRIX DU BUDGET (Histoire)

Rapport de M. Picot sur le concordat de 1516, p. 118.

PRIX CARLIER

Rapport de M. Anatole Leroy-Beaulieu, p. 86.

PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN

Rapport de M. Bergson, p. 91 et 119.

PRIX MAISONDIEU

Rapport de M. Rocquain, p. 71.

PRIX ODILON BARROT

Rapport de M. Renault sur les Lettres missives, p. 84.

Régime politique. — V. Welschinger, p. 235.
Régnier. — V. Lagorce, p. 616.
Renault, M. T. — Rapp. sur un ouvr. : *Revision de la convention de Genève*, p. 103.
Rapp. sur un ouvr. de M. Delpech : *La nouvelle convention de Genève*, p. 103.
Rapp. sur un ouvr. : *La répression de la traite des blanches*, p. 104.
Rapp. sur un ouvr. de M. Carré : *La neutralité dans la guerre russo-japonaise*, p. 105.
V. aussi rapports sur les concours, p. 84.
Revon. — V. Boutroux, p. 727.
Ribot (Alex.), M. T. — Obs. sur l'étatisme municipal, p. 231.
Rapp. sur un ouvr. de M. Flandin : *Institutions politiques de l'Europe contemporaine*, p. 486.
Ribot (Th.), M. T. — Rapp. sur un ouvr. de M. Lagorgette : *Le fondement du droit et de la morale*, p. 495.
Richaud. — Prix Bordin, p. 179.
Richemond. — V. Luchaire, p. 239.
Rocquain, M. T. — Rapport sur les concours, p. 71.
Rodocanachi (Em.). — Les œuvres latines de Boccace, p. 597.
Rouvier. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 184.

S

Séances. — V. Bulletin des séances.
Sée. — Prix Drouyn de Lhuys, p. 183.
Sénancour. — V. Bergson, p 720.
Serbie. — V. Monod, p. 725.
Sévigné (Mme de). — V. Boutroux, p. 730.

Shinntoïsme. — V. Boutroux, p. 727.
Simiand. — V. Levasseur, p. 107.
Sociologie. — V. Fr. Passy, p. 488.
Soubies. — V. Welschinger, p. 235.
Spach. — Prix Saintour, p. 180.
Stern. — V. Monod, p. 248.
Stourm, M. T. — Obs. sur l'étatisme municipal, p. 222.
Son élection comme vice-président de l'Académie pou p. 263.
Rapp. sur un ouvr. de M. Marcé : *L'impôt sur le revenu triche*, p. 614.
Surchamps. — Prix Audiffred (ouvrages), p. 185.

T

Thomas (L'abbé). — Prix du budget, histoire, p. 119 et 1
Traite des blanches. — V. Renault, p. 104.

TRAVAUX COURONNÉS

Prix Audiffred (dévouement). — V. Chaptal.
Prix Audiffred (ouvrages). — V. Blanchard, Masson, B Gache, Lorin, Rouvier, Chantriot, Cuche, Finot, G Parisot, Surchamps.
Prix Beaujour. — De l'enseignement professionnel et de fiacité comme moyen de prévenir la misère, v. Paquier.
Prix Blaise des Vosges. — Des écoles ménagères en Fran l'étranger, v. Moll-Weiss, Jean Bruhnes, de Gottrau d teville, Beaufreton.
Prix Bordin. — Étude critique sur le casier judiciaire en et à l'étranger, v. Lepoittevin et Richaud.
Bourses triennales. — P. 186.
Prix du budget (Philosophie). — La philosophie de Sc hauer, v. Juret.
Étude sur les principales théories de la logique contemp v. Minnaert.
Prix du budget (Histoire). — Le concordat de 1516, v. Mi Bourdon, Thomas.
Prix Carlier. — V. Landouzy et Labbé.
Fondation Carnot et Gasne. — P. 186.
Prix Chevallier. — V. Bourguin.
Prix Corbay. — V. Bellom.

Prix Drouyn de Lhuys. — V. Cheradame et Dehérain.
Prix Gegner. — V. Pillon.
Prix Le Dissez de Penanrun. — V. Evellin, Belot.
Prix Maisondieu. — V. Koppe.
Prix Perret. — V. Michon, Sée.
Prix Rossi. — Étude sur les ventes de biens nationaux pendant la Révolution française et sur leurs conséquences sociales, v. Marion, Bournisien, Jollivet, Vialay, Lecarpentier, des Cilleuls.
Prix Saintour. — Modifications à apporter à la législation française sur les aliénés, au double point de vue de la liberté individuelle et de la sécurité des personnes, v. Cossa, Antheaume, Decante, Marie, Gimbal, Spach, Viollet.

Travers. — V. Lyon-Caen, p. 621.

V

Valeur (La). — V. Bellom, p. 685.
Vecchio (del). — V. Boutroux, p. 114.
Vialay. — Prix Rossi, p. 181.
Victoria (La reine). — V. Jacques Bardoux, p. 295.
Vidal de la Blache, M. T. — Rapp. sur son ouvr. : *La France, tableau géographique,* p. 381.
Notice sur M. Alfred Rambaud, p. 546.
Vie juridique (La). — V. Lyon-Caen, p. 622.
Vignon. — Le problème de la vie, p. 468.
Villain. — V. Levasseur, p. 619,
Viollet. — Prix Saintour, p. 180.
Voyage en France. — V. Monod, p. 247 et 380.

W

Wagner. — V. Fr. Passy, p. 237.
Welschinger (Henri), M. T. — Rapp. sur un ouvr. de MM. Soubies et Carette : *La république parlementaire et la république démocratique,* p. 235.
Notice sur M. Julian Klaczko, p. 389.

Rapp. sur un ouvr. de M. Guénin : *Histoire de la sténographi*
p. 487.
Rapp. sur un ouvr. de M. Matter : *Bismarck et son temps*, p. 49
Le couronnement de Napoléon, p. 529.

X

Xénopol (C.). — V. Boutroux, p. 729.

Y

Yakschitch. — V. Monod, p. 725.

ERRATA

Page 66, ligne 7, au lieu de « peut regretter » lisez « regretter
Page 539, ligne 12, au lieu de « *M*lle *Meillard* » lisez « *M*lle *Ma lard* ».
Page 542, ligne 11, au lieu de « *cravamo in casodi* » lisez « *er vamo in caso di* ».
Page 543, dernière ligne, au lieu de « *in unctio Regis* » lisez « *inu tio Regis* ».
Page 544, ligne 7, au lieu de « *nonoc communicarono* » lisez « *n communicarono* ».

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE RENDU

Fondé en 1842

PAR M. CH. VERGÉ

Sous la direction de M. MIGNET

et continué

PAR MM. HENRY VERGÉ ET P. DE BOUTAREL

sous la direction

DE M. GEORGES PICOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

68e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME SOIXANTE-NEUVIÈME (CLXIXe DE LA COLLECTION)

1908 — PREMIER SEMESTRE

Juin. — 6e Livraison

PARIS

ALPHONSE PICARD & FILS

Libraires des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes

Éditeurs des Comptes Rendus

de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

82, RUE BONAPARTE, 82

1908

Le Compte Rendu des Séances de l'Académie des Sciences morales et politiques paraît tous les mois depuis 1842, par livraison d'environ 10 feuilles, formant chaque année deux forts volumes in-8°.

Paris, 20 fr. — Départements, 25 fr. — Étranger, 30 fr.

I. — [illegible] de l'Acad[illegible]

La matière, par M. Ernest NAVILLE.....
Notice sur M. Maurice Block, par M. CHEVSSON.....
Notice sur M. Antoine LEFÈVRE-PONTALIS, par M. L[illegible]

Rapports verbaux et communications d[illegible]

Musique et inconscience, de M. Bazaillas, par M[illegible]
Sénanecur, de M. Merlant, par M. BERGSON.....
Deux discours de M. Butler : 1° sur l'arbitrage
2° à l'inauguration de la statue d'Alexandre
M. BOUTROUX.....
Mme de Montespan et la légende des poisons,
moine, par M. CUNQUET.....
Les complots de Marseille et de Toulon (1812-
farel, par M. MOND.....
L'Europe et la résurrection de la Serbie, de M
M. MOND.....
La peine dans le plus ancien droit polonais
man, par M. DARESTE.....
Le shintoïsme, de M. Revon, par M. BOUTR
La théorie de l'histoire, de M. Xénopol, par
Petit glossaire des lettres de Mme de Sévigné
M. BOUTROUX.....
Les compagnies du corail, de M. Massin.

II. — Communications des sav[illegible]

Les théories nouvelles de la valeur en éc[illegible]

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE RENDU DES SÉANCES

PUBLIÉ PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Ce recueil paraît tous les deux mois par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec planches et figures

PRIX D'ABONNEMENT : 12 FRANCS PAR AN

Cinquième série, 1873 à 1900, 30 volumes à 10 fr. chacun

A partir de 1901, l'année complète forme 2 vol. in-8°..... 15 fr.

SÉANCES ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

COMPTES RENDUS

Publiés dans le *Moniteur universel*, durant les années 1840 et 1841

Par MM. Ch. VERGÉ & LOISEAU

Avec une préface de M. HENRY VERGÉ (1893)

1 vol. in-8° de 650 pages..... **12 fr.**

Malgré leur date lointaine, ces comptes rendus sont encore très utiles, car ils contiennent des lectures, des rapports, des discussions dont l'intérêt n'a pas vieilli. Les éloges prononcés par Mignet dans les séances publiques annuelles sont restés des modèles du genre; or, il se trouve que Mignet en prononça deux durant un court espace de temps : l'un sur le docteur Broussais, dont il parle surtout au point de vue de ses travaux philosophiques, l'autre sur le comte Merlin. On voit que, autant par les sujets traités que par le talent du panégyriste, ces éloges méritaient de ne pas tomber dans l'oubli où s'effacent les publications des journaux. On en trouve un autre non moins curieux, celui de Daunou par Rossi. A côté de ces morceaux d'éloquence, ces comptes rendus renferment bien d'autres documents d'importance dont la perte eût été regrettable.

Toutes les réclamations relatives à la non-réception d'une livraison doivent être adressées immédiatement après la réception de la livraison suivante.

MM. les abonnés qui n'ont point fait connaître le 1er janvier, au plus tard, leur intention de discontinuer leur abonnement, sont considérés comme abonnés pour l'année suivante.

Les années 1874 à 1902 et la table des cent premiers volumes forment une collection complète (nouvelle série), 53 vol. in-8° et la table des cent premiers volumes, brochés..... 250 fr.

Les années 1900-1905, chacune..... 20 fr.

ON S'ABONNE

A Paris, chez **Alphonse Picard et fils**, libraires, rue Bonaparte, 82.

En France et à l'étranger, chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Librairie **Alphonse PICARD et Fils**, rue Bonaparte, 82, Paris

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANC

PREMIÈRE PARTIE. — **Des origines aux Guerres d'Ita**
(1494), par Auguste Molinier. Ouvrage terminé :

I. **Époque primitive** : *Mérovingiens et Carolingiens*, 1 vol. (VIII-388 p.).

II. **Époque féodale** : *Les Capétiens jusqu'en 1180*, 1 vol. 8° (332

III. **Les Capétiens** (*1180-1328*), 1 vol. 8° (248 p.).

IV. **Les Valois** (*1328-1461*), 1 vol. 8° (354-410 p.).

V. **Les Valois** (*1461-1494*) *et Introduction générale*, 1 volume in (CLXXXVI-204 p.).

VI. *Table générale des matières des cinq fascicules*, rédigée par M. POLAIN, 1 vol. 8° broché (226 p.).

Chaque volume, broché, 5 fr. ; relié toile, 7 fr.

DEUXIÈME PARTIE. — **Le XVIe siècle, 1494-1610,**
Henri Hauser, professeur à l'Université de Dijon.

I. **Les premières guerres d'Italie** : *Charles VIII et Louis XII* (
1515), 1 vol. 8° (XX-197), broché, 5 fr. ; relié toile, 7 fr.

C'est la première fois qu'un travail de ce genre est tenté po
période moderne de notre histoire; c'est dire en même temp
difficultés avec lesquelles l'auteur a dû lutter et les services qu
livre rendra. Le XVIe siècle, période si attirante et si passionn
n'offre aucun guide à celui qui essaie de se retrouver au milieu
écrits historiques innombrables de ce temps, avec M. H., il p
peu à peu s'éclairer sur la filiation des chroniques, sur leur va
et la même méthode que celles appliquées aux sources du M
Age prévaudra dans l'étude des temps modernes. Le fascic
consacré à François Ier et Henri II, a paru en octobre 1907.

II. **François Ier et Henri II** (*En préparation*).

TROISIÈME PARTIE. — **Le XVIIe siècle, 1610-1715,**
E. Bourgeois, professeur à l'École libre des Sciences p
tiques (*En préparation*).

QUATRIÈME PARTIE. — **Le XVIIIe siècle, 1715-1789,**
Maurice Tourneux (*En préparation*).

CINQUIÈME PARTIE. — **La Révolution et l'Empire, 17**
1815, par Pierre Caron, archiviste aux Archives N
nales (*En préparation*).
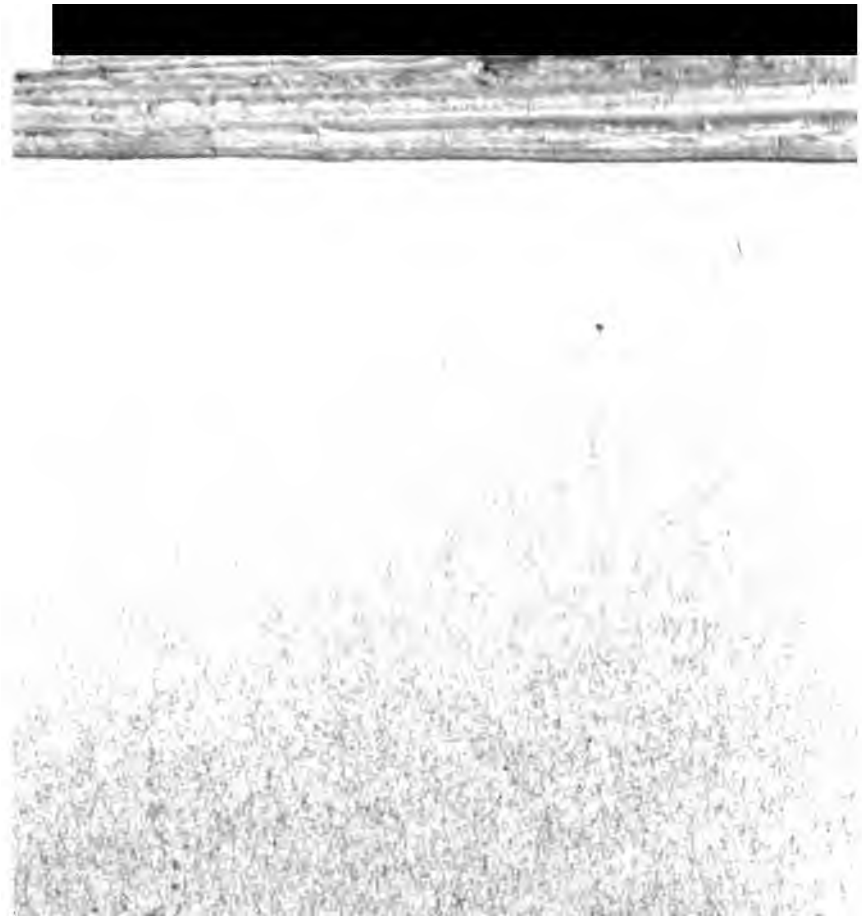
Imprimerie Paul Dupont et Cie. — Mesnil (Eure).